

Revue des études
rabelaisiennes : publication
trimestrielle consacrée à
Rabelais et à son temps /
[Société des études [...]]

Société des études rabelaisiennes. Auteur du texte. Revue des études rabelaisiennes : publication trimestrielle consacrée à Rabelais et à son temps / [Société des études rabelaisiennes]. 1909.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

REVUE
DES ÉTUDES RABELAISIENNES

.....

REVUE
DES ÉTUDES
RABELAISIENNES

VII

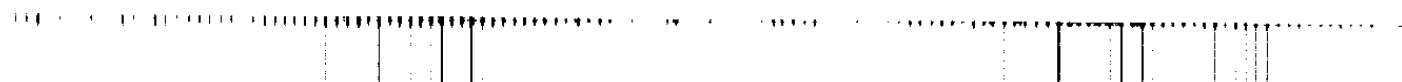


SLATKINE REPRINTS

GENÈVE

1974

Réimpression de l'édition de Paris, 1903-1912.



REVUE
DES
ÉTUDES RABELAISIENNES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE

A RABELAIS ET A SON TEMPS

TOME VII — 1909



PARIS
HONORÉ CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES

5, QUAI MALAQUAIS

1909



UNE RÉDACTION INCONNUE
DE
LA CHRONIQUE DE GARGANTUA.

Dans un article récent donné par moi à la *Revue des Études rabelaisiennes*, je me suis efforcé de montrer tout le parti que nos recherches peuvent tirer de l'emploi judicieux des anciens catalogues de ventes aux enchères, et tout particulièrement des précieux et rares exemplaires que la sollicitude des possesseurs a enrichi des prix d'acquisition et des noms des acquéreurs. Je ne croyais pas prêcher si bien pour mon propre saint et je ne prévoyais guère alors que la suite logique de mes recherches sur les catalogues annotés m'amènerait tout naturellement à une découverte fort curieuse et qui aurait pu échapper à un bibliographe dédaigneux de cette source d'information.

Le grand Brunet, *Brunet major*, avait relevé, il y a un bon demi-siècle, dans le catalogue La Vallière, sous le n° 3863, la description trop brève à son goût (et au nôtre) d'une édition inconnue de la *Chronique de Gargantua*. Il fit passer ce renvoi dans le *Manuel du libraire*, et c'est là que M. Plan est allé le cueillir¹.

Dans mon article bibliographique paru il y a six mois, j'avouais mon impuissance à aller beaucoup plus loin que M. Plan, tout en publiant, d'après les papiers de Van Praet, une description un peu plus détaillée de la précieuse plaquette². J'observais en outre que dans la liste des noms des acquéreurs de la vente La Vallière, liste conservée à la

1. *Bibliographie rabelaisienne*, p. 19, n. 6.

2. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, 1907, p. 288.

Bibliothèque nationale, il n'y avait pas de nom vis-à-vis du n° 3863. Je ne croyais pas en effet qu'il existât d'exemplaire du catalogue La Vallière annoté des noms des acquéreurs; je ne connaissais que la liste manuscrite des acheteurs, liste assez incomplète à la vérité, dressée au fur et à mesure de la vente par le libraire Saulnier et conservée à la Réserve du département des Imprimés à la Bibliothèque nationale.

La lecture du catalogue de la vente des livres du bibliophile Méaume m'ouvrit les yeux. On y signalait en effet un exemplaire du catalogue La Vallière, annoté des prix et des acquéreurs; je ne pus savoir ce qu'était devenu ce catalogue, mais je conclus qu'il devait en exister d'autres semblables; j'en cherchai vainement pourtant chez tous les libraires et dans un certain nombre de bibliothèques publiques.

Point n'était besoin d'aller si loin : j'ignorais évidemment jusqu'à l'A, B, C de mon métier de bibliographe, puisque je n'avais pas consulté l'excellent article sur le duc de La Vallière et ses collections, publié en 1880 par P. Deschamps, sous la signature Jean Poche, dans le troisième fascicule des *Miscellanées bibliographiques* de Rouveyre. Je réparai mon omission le 20 décembre dernier et connus mon erreur. Outre l'exemplaire de Van Praet avec toutes ses notes manuscrites, exemplaire que j'avais bien souvent tenu entre les mains, la Bibliothèque nationale possédait, comme me l'apprenait Jean Poche, le précieux exemplaire du libraire De Bure, enrichi par lui de tous les noms d'acquéreurs et d'un bon nombre de remarques curieuses. Je courus à la Bibliothèque, où la complaisance des conservateurs me permit, non sans difficulté, de retrouver les volumes en question. Je cherchai le numéro 3863. Victoire! Vis-à-vis du paragraphe consacré à notre édition se trouvait le nom magique : *Méjanes*. Le volume était retrouvé.

Il n'y a pas en effet de débutant qui ignore l'admirable bibliothèque léguée en 1786 aux Aixois par le plus enthous-

siaste des bibliophiles méridionaux, Jean-Baptiste Piquet, marquis de Méjanès. Mais depuis cent vingt ans le volume n'avait-il pas disparu ?

M. Aude, le sympathique et érudit conservateur de la *Méjanès*, arriverait-il à le retrouver dans le pittoresque désordre des 150,000 volumes confiés à sa garde ? Vingt-quatre heures plus tard, je prenais le train pour Aix-en-Provence : le volume m'attendait sur le bureau du bibliothécaire. Quelques semaines auparavant, j'avais en effet écrit à M. Aude, lui demandant de rechercher pour moi les *Rabelaesiana* de la bibliothèque ; pendant que de Paris je suivais à la piste le précieux bouquin, M. Aude le trouvait sur ses rayons, en reconnaissait l'importance et en rédigeait à mon intention une minutieuse description. C'était beaucoup déjà et mon travail s'en trouvait allégé d'autant. Fort heureusement, la collaboration intelligente d'un excellent photographe local, M. Bourelly, me permet de donner un fac-similé intégral de la plaquette, suivi d'une transcription en caractères courants.

Voici tout d'abord le signalement bibliographique du volume :

Inc., fnc. 1 recto : ¶ SENSUYT LA | grāde & merueilleuse vie du trespuissant & redoub | te Roy de Gargātua translatee de grec en latin, | et de latin en françois. ¶ Prologue capital. | ..., etc.

Expl., fnc. 4 verso, l. 27 : Lecteur lysez on vous escouterā | Tenez ce faict mensonge sans mal dire. ¶ Finis.

In-8°. Goth. 4 ffnc. (¶⁴) 34 lignes à la page.

Initiale gravée sur bois au fnc. 2 recto.

Il n'y a pas de titre proprement dit, mais un simple titre de départ, la première ligne de l'opuscule étant en gros caractères. On a ajouté au XVIII^e siècle un frontispice manuscrit dans un encadrement dessiné :

La grande et | merueilleuse vie du trespuissant & | redoubte

roy de Gargantua, | translatee de grec en la==|tin et de latin en | françoys, | [*fleuron*].

Comme le prouve un chiffre à demi effacé au haut de la première page, cette pièce a été, à l'origine, reliée dans un recueil où elle portait le numéro XVIII.

Relié pour le duc de La Vallière (et sans doute par La Ferté) en maroquin rouge ancien, filets, dos orné, dentelle intérieure, tranches dorées (125 × 88 millimètres).

La plaquette de la Méjanes ne porte ni date, ni lieu d'impression, ni nom d'imprimeur. Il nous paraît cependant possible d'en préciser dans une certaine mesure l'origine. Dans l'excellente préface de ses *Excerpta Colombiana*, M. Harrisse nous a montré tout le parti que l'on pouvait tirer, pour l'identification des impressions françaises, de l'étude attentive des majuscules et notamment de la lettre T. Il s'est précisément occupé tout particulièrement (p. xxix-lxxv) des « livrets imprimés de 1510 à 1540, en caractères gothiques, dont la grosseur correspond à notre corps de onze points typographiques ». Il donne comme définition de ce corps celui qui pour dix lignes mesure de 39 à 41 millimètres. La plaquette de la Méjanes mesurant environ 31 millimètres pour dix lignes ne rentre pas dans cette catégorie.

La forme de la lettre T dans notre plaquette est des plus caractéristiques, comme le montre le fac-similé joint à cet article; c'est celle qui porte le n° 14 dans le tableau des variations de cette lettre donnée par M. Harrisse (p. lxxii); ce savant la signale dans le corps 11 chez Jehan Jehannot (édition de *Berinus*, corps de 4,2 millimètres) et avec un corps de 3,2 millimètres chez Denys Janot (édition des *Paraboles* d'Alain Chartier). « Enfin, dit M. Harrisse (p. lxxi), un fac-similé de *Lart et science de bien parler*, imprimé par Guichard Soquand en 1527, présente ce caractère en sa forme de 3,2 millimètres ». A en juger par le fac-similé donné par M. Picot (*Catal. J. de Rothschild*, t. I, p. 336, n. 525), ce dernier caractère est



¶ Sensuyt la

grāde & merueilleuse vie du trespuissant & redoubte Roy de Gargātua translatee de grec en latin et de latin en francois.

¶ Prologue capital.

Pour demōstrer a chascun populaire les grādes & merueilleuses hystoires du Roy Gargātua: iay bien voulu prēdre la peine & labeur de traduire ou translater ceste presente hystoire de grec en latin & de latin en francois qui traicte de sa natiuite / & qui fut sa mere cōme vous voirres cy apres.

¶ Premier chapitre.

Quant a la premiere hystoire q fut sa mere voulez scauoir. Or est raison q ie vous declare la beaulte & formosite dicelle. Sa mere fut vne dame moult notable: & de grāt stature: la plus belle quon eust sceu regarder des deux yeulx. Et fut dune isle pres la grāt mer occane: elle conceut gargātua sās cōpagnie dhōme cōme pourresca uoir p ceste pite hystoire.

¶ Second chapitre.

Il est biē may q vng iour sa mere estant en amour: veit vng grāt geant sur le feste dune grāde & haulte mōtagne la plus grāde q on seroit regarder apres Paradis terrestre: & a luy lēcha son amour si tres pfaictmēt q elle cōceut gargātua: & fut de la grādeur q l semblait a la dame q fut le geāt. Car elle euydoit q lēluy geāt & la mōtagne ne fut q vng. Et pource: ainsi q dist les naturels q quāt vne femelle cōcoit: ce a qy elle pēse & la sēblāce q lievoit est la creature: car si elle

[illegible]

Друга група је адолесценција. То је период од 12 до 18 година. У овом периоду долази до значајних промена у телу и психи. Појављују се прве карактеристичне особине пола. Појављују се и први знаци емоционалности. У овом периоду долази до значајних промена у телу и психи. Појављују се прве карактеристичне особине пола. Појављују се и први знаци емоционалности.

330015701 6 1111 0104 36 113

RESUME

But he would not fault the tour.

Zone d'impact

—But some people would

Thondukatla Batic

Le clostre rondcau a' leu bouciment

Ne s'agit-il pas de vous faire connaître
un grand personnage ?

757 30.12.1930

roy redoubte.
Pour ce que ces ailleurs vofire auantage
De vous aymer ne serois seulement
Pour ce que le vous biait es humblement
Et bien le plus grant que le vous de mon aage.
roy redoubte.

C Septiesme chapitre.
Le roy poulx et redoubte roy pargantua et
L'ame de deuteur et fuisse fut si mala de q. il
fendoit enue grant lade ou effoier les bergiers
au chapitre: cest a noter q. quant il dormoit il dormoit
vous l'ont vng deus ou trois mois: car il n'est
aduisit: car come les baches estoient aux chapres de
tint q. il y en eust q. aller et passer et trespigner sur
sa tesse. Et y en auoit possible pl. de deus ces. Le
poulx et vaillant pargantua les sentat moult pe
sa q. ce fussent poulx et les paint entre les ongles et
les uns quasi toutes en la forme que l'oua les no
fira poulx: car le berger qui veoit ce fut chetuel
le et pouoit de ces cheuils q. ce fussent bousins et
que le leup deuoit ass. les baches se hastes by courir
et en courant se mist en la bouche du tresredoubte
roy leql dormoit la bouche ouuertee cuidoit le po
ure berger estre abisme: mais p. le vouloir de son
se trouua en vng ieu de painne leql est en vng de
ses grosse dets et la se ferra et y fut inscrite q. il q. l
se redormist: car il auoit consue de dormir la bou
che ouuertee quant le dit berger en faillit il auoit
si grant faim q. pl. ne pouoit. Et il fut mox de sain
si ce n'est eile q. vng ieu tout pargantua megeoit du
pain et il auoit si grant faim q. il auoit tout entier
tant q. il en alla vng de traue: et chet en ce ieu de
paulne auql estoit le poute berger tout espedu de
cet grant ieu et en vng ieu q. il faillit de leu. Les

ne auoit eile q. il en fut faillit si vng oison
et bien qui luy pleust le garder du redoubte parg
antua et disoit en ceste maniere.

Paraison du berger contre pargantua.

Pieu quier ce le firmament
p. lase toy de moy preseruet

roy banger eue abisme

roy toy eile si longuement

roy pargantua et cruel dangier

roy sans boire et sans mengier

roy comme lon peut apercevoir

roy on dieu preseruet le berger

roy que iamaie ne le puisse veoir

roy men

roy Septiesme chapitre.

Oie laissons la le berger et vendons au puissant
roy pargantua. Quant est du noble et redoubte
il neust seu trouver mais pour le loger: car il luy
faillit pour sa chemise bien mille aulnes de toiz
le et pour ses chausses huit cens cinquante aulnes
de drap. Et p. pour son pourpoint autat: pour son
seon deus mille soissante et demie. Et p. pour son
manteau quatre mille six vingts. Et p. quant il
vouloit binner luy faillit. v. c. iii. douzaines de pain
bis q. pesoit chascun pain douze liures: et luy sem
bloit q. le pain douze liures ne fut q. miettes: et de vi
ande luy faillit. clus beurs. y. ces moutons pour le
mois. Et quant il beuroit il y auoit six hommes qui
ne cessent de s'aler a ceulx: jusqu'a l'espace d'une
heure: et soupper autat. vng ieu tout luy p. entier
mengier du painne si aie et en lienge: le telier de
cinq liures a vng repas et y auoit dix huit hommes
nue q. ne cessent de gouter moide a peller ces de
dents se bouche: et ce mengier eust si grant

que pl' nen pouert & ne sceut ou trouuer de vin ou
 de sidre ou de bierre: ce neomains que il ne lauoit
 pas ne leuee aussi si luy fust force de n boire: et ce
 iust a des au bout de la riuere de leue la bouche
 dedens leau & la riuere au pas q'le couloit en
 auallant pouions & tout. Or de la sen vint a paris
 & se va seoir sur les tours nre dame pour soy repo
 ser & auoir les pieds en la riuere vis a vis de saie
 victoires par l'ies se moqueret de luy & en eust il
 Grant despit q' son alia & eporta l'une des grosses
 cloches de la tour & la mista secretement en la ba
 lettemoie seigneur de paris & les cytoies en firent
 si tres marris q' ne scauoient q' dire de lauoit par
 force ne soit possible mais p' doulceur & l'etreters
 luy & luy prieret en ceste maniere. Supplication.
Quies mariee & p'uisant roy.
 Dieu vous donne boncur & loie
 Qu'illes nous faire vng seul orroy
 Dieu vous donnez assez moiey.
Paragantua.
 Leu vous amene ceste voye
 Que le se laide p'ecement.
Les parisiens.
 Il est bien vray que nullement
 Ne scauons ne en quel endroit
 Leher p'ue ou publicquement
 Notre cloche perdue vrayement
 Et si ne scauons point l'endroit
 Ne que nul la nous rendroit
 Et un bonhomme nulle dicit
 Pour ce si vous s'avez de d'oit
 Soit lieu informez nous de cas.
Paragantua.
 Qu'ay est q'nt p' eust vng grant tas
 De moqueurs en vostre cite
 Qui l'ont fait perdre vraye le cas
 Plus mot nen soit recte.

Quant le p'uisant Paragantua vit la simple
 cite des parisiens: il en eut p'ice & leur dist
 retournez & si v'ostre cite car v' autres v'ostre clo
 che de b'et. Et auez bien faict de venir par doul
 ceur car p' force ne eusse n' e faict. Et de le retour
 nez les parisiens & Paragantua responda la cloche
 en so lieu & en la riuere de la b'etie luy cheu vng
 copart d' de la gibeciere: leq' auoit p'ime en au
 uer ne luy v'et gr'ade moiey pour la recte.
 Il ar qu'et si ne trouuoit assez pain megeoit ce q'
 pouoit recoiret & luy cheu deus liyosel oue
 q' vng maistre de h'p'mente le print & luy deuant
 da dont il venoit mais le pour copaigno ch'oit
 e'p'et du quil ne scauoit q' respondre. Et de faict le
 print & luy f'ist app'edrel art & l'adce de l'p'me
 tres & est en core ap'it: le quel en scauoit b'et raco
 pier de la sen alia. Paragantua paroeut & or par
 tant f'ist vng per q' se'loit que le conoit cheu:
 decupe ne f'ist vng li gr'at b'uit. Et Paragantua
 camp martu en g'ocille en deus pas & paroeut
 d'une le che'cau d'une maine le p'foit app'oit
 se'nt: mais a cause q' che' de b'ique le ropt p'
 la moite: ne' app'orta q' l'autre. Si le passa vng
 peu trop de m'arce: & alla au d'istans de
 b'icte & en le seant de l'us le ropt c'ome le p'ent
 v'oit. Si en le soul'dan qu'auoit gu'ite c'ote les
 che'iciens eut vne fuitte: & le trouua contre vne
 moiey: si ne endormy la bonche ouuerre p'ent q'
 se f'it vne cauetne & se mist dedens / luy & tout son

Les parisiens.
 Reduisez la nous en la place
 Ou seroies a p'p'icite
 Et neobiz seigneur defficalle.
Le seigneur defficalle.

ost dont fust esbahy car quant il fut entre dedens
il trouua le ieu de paulme ou le berger cestoit ca-
che/mais le esucilla Gargantua ⁊ sen alla boire
a vng grant lac ⁊ churent tous dedens / ⁊ par la
grace de dieu furent noyez.

Lacteur

Qu' mesamys ce seroit trop long ⁊ racõpter la
vie en ce volume car elle est si grãde ⁊ si fructueu-
se quõ ne scauroit trouuer la fin pourcevo^r plaira
piẽdre en gre ce peu q' iay peu traire en francoys
dauet le grec ⁊ latin ⁊ pource excuses le lãgaige
sil est trop lourd ou trop rural / car ie lay extraict
au moins mal que iay peu faire de sa legende.

Sait de par moy poure ⁊ simple homme
Ruminez tout sans verite
Accordez le point qui consume
Bonate estatz dauctorie
Compeia vous lay recite
Et baysez silay failly
Voyeusement par equite
Sans que deshonneur soit failly.

Grans ⁊ petiz lisez bien ceste hystoire
Ye vous requiers ⁊ en faictes memoire
Racontant tous les faictz Gargantua
Et tout iamais / lequel potens tua
Vous ny voyres mot qui ne soit pour riens
Lacteur lyez ou vous escouterã
Lisez ce faict mensonge sans mal dire.

Finis.

exactement celui de la plaquette d'Aix. Avec les réserves auxquelles nous nous voyons obligé, tant que nous n'aurons pu confronter les originaux où tout au moins des photographies d'une exactitude mathématique, nous croyons donc pouvoir attribuer les *Chroniques* de la Méjanes à l'imprimeur parisien Guichard Soquand, dont la boutique se trouvait « devant l'Hostel Dieu, à l'enseigne Saint Martin pres Petit Pont ». Guichard Soquand n'imprimait pas que pour lui-même : il exécuta pour Jehan Saint Denys, dans le même caractère que *Lart et science de bien parler*, une édition du *Moyen de soy enrichir* de François Girault, dont un exemplaire décrit ci-dessous figure dans la collection Rothschild (n° 513). Nous verrons plus bas que ce même François Girault est précisément l'auteur de l'opuscule contenu dans la plaquette d'Aix. Voilà donc une raison de plus d'attribuer à Guichard Soquand non seulement la plaquette Rothschild 513, mais encore celle de la Méjanes¹.

La transcription suivante reproduit l'original avec son orthographe, ses alinéas et sa ponctuation, mais sans ses abréviations. Notre but a été de combiner avec l'exactitude scientifique la possibilité de donner un texte lisible. Nous ajoutons en bas des pages les portions correspondantes des *Chroniques admirables de Gargantua*, dont nous démontrerons plus loin la parenté avec notre opuscule.

¶ Sensuyt la grande et merueilleuse vie du trespuissant et redoubte Roy de Gargantua translatee de grec en latin, et de latin en francois.

1. Cf. sur Guichard Soquand, qui exerça de 1518 à 1535, les précieuses indications que donne Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (Paris, 1898, in-12), p. 345. Il ne signale pas moins de trois adresses différentes de ce libraire, dont la marque est reproduite dans le recueil de Silvestre (n. 409 et 634) et dans le *Manuel* de Brunet (t. II, col. 422).

¶ Prologue capital¹

Pour demonstrier a chascun populaire les grandes et merueilleuses hystoires du Roy Gargantua : iay bien voulu prendre la peine et labeur de traduire ou translater ceste presente hystoire de grec en latin, et de latin en françois qui traicte de sa natiuite, et qui fut sa mere comme vous voirres cy apres.

¶ Premier chapitre.

Quant a la premiere hystoire qui fut sa mere voulez scauoir. Or est raison que ie vous declaire la beaulte et formosite dicelle. Sa mere fut vne dame moult notable : et de grant stature : la plus belle quon eust sceu regarder des deux yeulx. Et fut dune isle pres la grant mer oceane : elle conceut gargantua sans compagnie dhomme comme pourres scauoir par ceste presente hystoire.

¶ Second chapitre.

Il est bien vray que vng iour sa mere estant en amour, veit vng grant geant sur le feste dune grande et haulte montaigne la plus grande que on seroit regarder apres Paradis terrestre : et a luy ficha son amour si tres parfaictement quelle conceut gargantua : et fut de la grandeur quil sembloit a la dame que fut le geant. Car elle cuydoit que icelluy geant et la montaigne ne fut quvng. Et pource ainsi que disent les naturelz que quant vne fumelle conçoit : ce a quoy elle pense et la semblance quelle voit est la creature, car si elle voit [p. 2] vne chose noire, elle conçoit noire statue ou selon la couleur quelle voit. Et ainsi fut conceu Gargantua de la grandeur dicelle montaigne et geant. Quant sut² a la naissance du puissant et redoubte roy Gargantua pour son premier repas ainsi quon a de coustume dalecter les petitz enfans des lheure quilz sont nez : il ne fut point allaicte de laict : mais donne a manger viande assez honneste : car pour le premier repas il mangea six veaux seul-

1. On lit dans les *Chroniques admirables* :

Pour demonstrier a chascun populaire les grandes et merueilleuses hystoires du noble Roy gargantua iay bien voulu prendre la peine de translater ceste presente hystoire de grec en latin, et de latin en bon francoys, qui traicte de sa natiuite et qui furent ses pere et mere, comme vous pourrez ouyr cy apres.

2. Lire fut.

lement : et ne beut que deux pippes de laict. Pour la grandeur et grosseur diceluy sa poure et dolente mere mourut en lenfantant : et depuys neut autre nourrisse car il beuuoit et mangeoit incontinent quil fut ne : non pas comme ces petiz enfans chiars qui fault allecter de mamelle.

¶ Tiers chapitre.

Après sa natiuite le puissant et redoubte roy Gargantua a creu si bien & si beau quil auoit a trois ans cent soixante couldees de haulteur : et estoit assez debonaire a vng chascun et aidoit vouluntiers a faire la besongne a celuy qui ne pouoit parfaire son estat.

¶ Quatriesme chapitre.

Item fut vne fois vng roy des terres neufues qui eut guerre contre les païens et le manda pour le secourir luy qui nauoit que six ans : en desconfit comme il me semble trois mille six vingtz, sans baston a feu car de ce temps la ne portoist point de telz houstilz mais grosses massues de bois : de la sen alla parmy le pais et voulut de tout scauoir comme homme desperit quil estoit, tant chemina le noble Gargantua quil vint a arriuer en vne isle : en laquelle estoient feez de belle faconde¹ :

1. On lit dans les *Chroniques admirables*, ch. xviii :

Lors, en passant parmy lune des grans rues de ladicte ville, il aduisa vng fort beau logis entre les aultres et de grant apparence, auquel logis auoit plusieurs belles ieunes dames et damoyselles estant a soulas parmy les iardins dudict lieu, lesquelles luy semblerent estre de belle faconde et de gracieulx maintien, entre lesquelles il y en auoit vne fort belle et bien richement acoustrec, en laquelle il ficha si bien son amour, que quant il dormoyt tousiours luy estoyt aduis quelle estoit couchee aupres de luy, et pour ceste cause luy enuoya vng fort beau rondeau par amours ainsi que sensuyt.

RONDEAU.

Dame dhonneur noubliez pas
Le puissant gargan par amours
Pour vous faict piteuses clamours,
Car sans vous veoir est au trespas
Jamais ne fera beau repas
Sil ne vous tient a tous les iours
Dame dhonneur

entre les quelles il en veit vne fort belle et y ficha son amour
si bien que quant il dormoit luy sembloit a veoir qui la veoit :
et pour ce luy enuoya vng rondeau damours, le quel sensuyt.

¶ Rondeau enuoye a la dame.

[fnc. 2 recto] Dame dhonneur noubliez pas
Le puissant Gargan par amours
Pour vous faict piteuses clamours
Car sans vous veoir est au trepas

Jamais ne fera beau repas

Et puis que congnoissez mon cas
De venir ne faictes seiours
Vous priant ne faire faux tours
Au grant Gargan tant hault que bas
Dame dhonneur

Ladicte dame receipt tresvoulentiers ce rondeau lequel elle leut
tout au long et luy sembla fort beau et bien dicte dont elle fut
incontinent esprinse de son amour, mais elle redoubta fort sa gran-
deur et grosseur, car il estoit si grand et si gros quil eust bien veu
par dessus les plus haultes montaignes du pays, mais quil ce fust
vng bien peu haulse. Et la dame quil aymoient nauoyt pas plus de
troys cens couldees de hault, pource elle redoubtoit sa grosseur et
grandeur et en soy excusant le plus honnestement quelle peult, et
aussi quelle craingnoit la mort, elle luy enuoya vng beau rondeau,
lequel sensuyt et luy fist presenter par le mesme messaigier,
Ledict gargantua le receipt voulentiers, pensant quelle le deust
aymer puis cest prins a le luyre en ceste maniere

RONDEAU.

Roy tresredoubte vaillant et saige,
Vostre Rondeau ay leu honnestement
Lequel est faict bien amoureusement
Mais trop doubte vostre personnaige

Car de par vous auroys deffinement
Je le vous dis a peu de langaige
Roy tresredoubte.
Pource donc querez aultre auantaige
De vous aymer ne seroys seurement
Parquoy donc ie vous dis treshumblement
Adieu, le plus grant que vis en mon aage
Roy tresredoubte

Sil ne vous tient a tous les iours
 Dame dhonneur
 Puis que vous congnoissez mon cas
 De venir ne ferez seiours
 Et ne vouldriez faire faulx tours
 Au grant Gargan tant hault que bas.
 Dame dhonneur

¶ Cinquiesme chapitre.

La dame receut le rondeau vouluntiers et le leut lequel lui sembla fort beau et bien ditte et fut esprinse de son amour mais elle redoubta sa grandeur et grosseur : car luy qui estoit si grant et si gros quil nestoit montaigne au pais qui ne veit bien par dessus mais quil se voulut vng bien peu hausser : la dame quil aymoît nestoit pas de plus de quinze couldeez de hault pource redoubtoit sa grandeur et grosseur.

Et en soy excusant honnestement craignant la mort, lui enuoya le rondeau lequel sensuyt. Et lui enuoya par le mesme messagier : il le receut tres vouluntiers pensant quelle laymoit puis le leut en ceste maniere.

¶ Rondeau par la dame.

Roy redoubte noble vaillant et sage
 Vostre rondeau ay leu honnestement
 Lequel est faict bien amoureusement
 Mais ie redoubte vostre hault personnaige.

Car de par vous aurois definement
 Je vous le dis a bien peu de langaige

[fnc. 2 verso] Roy redoubte.

Pource querez ailleurs vostre auantaige
 De vous aymer ne serois seurement
 Doncques ie vous dis tres humblement
 A dieu le plus grand que ie veis de mon aage.
 Roy redoubte.

¶ Sixiesme chapitre¹.

Le tres puissant et redoubte roy Gargantua esmeu de dou-

1. On lit dans les *Chroniques admirables*, ch. ix :
 Adonc sen va endormir en vne grant lande qui estoit pres dela

leur et tristesse fut si malade que il sendormit en vne grant lande ou alloient les bergiers au champs : et est a noter que quant il dormoit, il dormoit voluntiers vng deux ou trois mois : merueille y aduint : car comme les brebis estoient aux champs : aduint que il y en eust qui allerent passer et trepigner sur sa teste. Et y en auoit possible plus de deux cens. Le preux et vaillant Gargantua les sentant mouuoir pensa que ce

ou alloient les bergiers du pays aux champs, Et est a noter que, quant ledict gargantua dormoit, il dormoit voluntiers deux ou troys mois sans soy resueiller, merueilles y aduinent : car ainsi que les brebis estoient aux champs aduint quil y en eut qui allerent passer et treppiner sur sa teste : et y en auoit bien enuiron deux ou troys cens. Le preux et vaillant gargantua les sentans ainsi remouuoir pensoyt en luy-mesmes que ce fussent poulx, Car il les print entre ses ongles et les tua toutes : car il pensoyt que ce fussent des poulx, Or le bergier qui ce veoit fut moult esbahy : car il y estoit aduis des cheueulx de gargantua que ce fussent buissons et pensoit en luy-mesmes que ce fust vng loup qui deuorast ses brebis, et se hasta dy courir et en courant cheut dedans la bouche dudict gargantua, lequel dormoit la bouche ouuerte, et cuydoit le poure bergier estre cheut en vne abisme, mais par le vouloir de Dieu il se trouua en vng beau ieu de paulme comme pourroit estre celui de bracquie ou est la fontaine lequel estoit en vne de ces grosses dentz et y fut tant que ledit gargantua se resueilla car il auoyt de coustume de dormir tousiours la bouche ouuerte a cause d'ung catarre qui le tenoit en le stomach, et quant ledit bergier en saillit il auoyt si tresgrant fain que plus nen pouoit et y fust mort de fain ce neust este que vng iour que ledict gargantua mengeoit du pain et auoit si tresgrant fain quil le aualloit tout entier, tant quil en alla vng de trauers lequel cheut en ce ieu de paulme auquel estoit le poure bergier cache derriere ladite fontaine dont il eust grant ioye et en vesquit tant quil fust enferme leans, et quant il en fust hors il fist vne orayson a dieu par laquelle il le prioit qui luy pleust de le preseruer et garder de plus cheoir en ce grant dangier et disoit en ceste maniere.

Dieu qui crea le firmament
Plaise toy de moy preseruer
Du dangereux abismement
Ou iay este si longuement
En piteulx et cruel dangier
Viure sans boire et sans mengier
Comme lon peult appercevoir
Mon dieu preserue le bergier
Que iamais ne le puisse ueoir.
Amen. Et bien dieu.

fussent poulx et les print entre ses ongles et les tua quasi toutes en la forme que nous tuons les nostres poulx, or le berger qui veoit ce fut esmerueille et pensoit de ces cheueulx que ce fussent buissons et que le loup deuorast ses bestes et se hasta dy courir et en courant se mist en la bouche du tres-redoubte roy lequel dormoit la bouche ouuerte et cuidoit le poure bergier estre abisme : mais par le vouloir de dieu se trouua en vng ieu de paulme lequel est en vne de ses grosse dentz et la se sauua & y fut iusques a tant quil se rendormist : car il auoit coustume de dormir la bouche ouuerte : et quant ledit berger en saillit il auoit si grant fain que plus nen pouoit. Et il fut mort de fain si ce neust esté que vng iour Gargantua mengeoit du pain et il auoit si grant fain que il aualoit tout entier tant quil en alla vng de trauers : & chiet en ce ieu de paulme auquel estoit le poure berger tout esperdu dont eut grant ioye et en vesquit tant quil saillit de leans com-[fnc. 3 recto] me auons dit : et quant il en fut sailly fist vne oraison a dieu qui luy pleust le garder du redoubte Gargantua et disoit en ceste maniere.

Oraison du bergier contre Gargantua.

Dieu qui crea le firmament
Plaise toy de moy preseruer
Du dangereux abismement
Ou iay este si longuement
En piteux et cruel dangier
Viure sans boire et sans mengier
Comme lon peult apercevoir
Mon dieu preserue le bergier
Que iamais ne le puisse veoir Amen

¶ Septiesme chapitre.

Or laissons la le berger et venons au puissant Gargantua. Quant est du noble et redoubte roy Gargantua iamays ne coucha en lict : et aussi il neust sceu trouuer maison pour le loger : car il lui failloit pour sa chemise bien mille aulnes de toille et pour ses chausses huit cens cinquante aulnes de drap. ¶ Item pour son pourpoint autant : pour son seon deux mille soissante et demie. ¶ Item pour son manteau quatre mille six vingtz. ¶ Item quant il vouloit disner lui failloit. v. c. iii.

douzaines de pain bis qui pesoit chascun pain douze liures : et lui sembloit que le pain bourgeois ne fut que miettes : et de viande luy falloit. cliiii. beufz. v. cens moutons pour le moins. Et quant il beuvoit il y auoit dix hommes qui ne cessoient de verser a ceaulx iusques a l'espace d'une heure, a soupper autant : vng iour lui print enuie de menger du harenc frais et en men-gea le reuenu de cinq nauires a vng repas et y auoit dixhuit hommes qui ne cessoient de getter montarde¹ a pellereez de dens sa bouche : apres ce menger eust si grant soif [fnc. 3 verso] que plus nen pouoit et ne sceut on trouuer de vin ou de sidre ou de biere : ce neomains que il ne laimoit pas ne leaue aussi si luy fusse force den boire : et ce mist a dens au bort de la riuere de seine la bouche dedens leaue et la taris-soit au pris quelle couloit en auallant poissons et tout. Or de la sen vint a paris et se va seoir sur les tours notre dame pour soy reposer et auoit les piedz en la riuere vis a vis de saint victor : les parisiens se mocquerent de luy et en eust si grant despit quil sen alla et emporta lune des grosses cloches de la tour et la mussa secrettement en sa braiette : monseigneur de paris et les cytoiens en furent si tres marris quilz ne scauoient que dire, de lauoir par force nestoit possible mais par doul-ceur, allerent vers luy et luy prierent en ceste maniere. Sup-plication.

Tres magnanime et puissant roy
Dieu vous doint honneur et ioye
Veuillez nous faire vng seul otroy
Nous vous donrons assez monnoye.

GARGANTUA.

Qui vous amene ceste voye
Que ie le sache presentement.

LES PARISIENS.

Il est bien vray que nullement
Ne scauons ne en quel endroit
Cher priue ou publicquement
Nostre cloche perdue vrayement
Et si ne scauons point lendroit

1. Lire *moutarde*.

Certe quil la nous rendroit
Lui donnerions mille ducatz
Pource si vous scauez de droict
Son lieu informez nous du cas.

GARGANTUA.

Vray est quil y eust vng grant tas
De mocqueurs en vostre cite
Qui lont fait perdre voyla le cas
Que plus mot nen soit recite.

LES PARISIENS.

[fnc. 4 recto] Las pour nostre necessite
Reduisez la nous en sa place
Ou serions a perplexite
Tresnoble seigneur defficasse.

¶ Septiesme chapitre¹.

Quant le puissant Gargantua veit la simplicité des parisiens : il en eut pitié et leur dist, retournez en la vostre cite car vous aurez vostre cloche de bref. Et auez bien faict de venir par douceur : car par force nen eusse rien faict. Donc sen retournerent les parisiens et Gargantua reporta la cloche en son lieu, et en la tirant de sa breiette luy cheut vng compaignon de sa gibeciere² : lequel auoit prins en auvergne sus vne grande montaigne pour sa refection. Car quant il ne trouuoit assez pain mengeoit ce quil pouoit rencontrer et luy cheut deuant

1. Lire *Huitiesme chapitre*.

2. On lit dans les *Chroniques admirables*, ch. xii :

Puis ledict Gargantua les alla remettre en leur place, mais en les tirant hors de sadicte brayette luy cheut vng ieune compaignon de sa gibeciere lequel il auoit prins en ladicte haulte Normendie entre deux montaignes pour sa refection, Car quant il ne trouuoit assez pain il mengeoit ce quil pouoit rencontrer Et luy cheut ledit compaignon deuant l'hostel dieu de paris ou vn maistre de limprimerie le print et luy demanda dont il venoit, mais le pource compaignon estoit si esperdu quil ne scauoit que respondre, alors ledit imprimeur le fist accoustrer de habitz aux mieulx quil peult et luy fist apprendre lart et science dimprimer les liures lequel y est encores de present qui en scauroit bien racompter plus au long.

l'hostel dieu tant que vng maistre de l'imprimerie le print et luy demanda dont il venoit mais le pource compaignon estoit si esperdu quil ne scauoit que respondre. Et de faict le print et luy feist apprendre lart et science de imprimerie : et y est encore a present : lequel en scauroit bien racompter. de la sen alla Gargantua par despit et en partant fist vng pet qu'il sembloit que le tonnoirre cheut : et depuis ne fut ouy vng si grant bruyt. ¶ Item alla a damp martin en goielle en deux pas : et par despit print le chasteau dune main et le pensoit apporter a Paris : mais a cause quil estoit de brique se rompit par la moitié et nen apporta que lautre. Il se hasta vng peu trop de marcher, et alla iusques au chasteau de bissetre et en se seant dessus le rompit comme len peult veoir. Item le souldan qui auoit guerre contre les chrestiens eut vne fuitte, et le trouua contre vne montaigne endormy la bouche¹ ouuerte pensoit que se fut une cauerne et se mist dedans, luy et tout son [fnc. 4 verso] ost dont fust esbahy car quant il fut entre dedens il trouua le ieu de paulme ou le berger cestoit cache, mais se esueilla Gargantua et sen alla boire a vng grant lac et churent tous dedens, et par la grace de dieu furent noyez.

¶ Lacteur

¶ Or mesamys se seroit trop long a racompter sa vie en ce volume car elle est si grande et si fructueuse quon ne scauroit trouuer la fin pource vous plaira prendre en gre ce peu que iay peu traire en francoys dauec le grec et latin, et pource excusez le langaige sil est trop lourd ou trop rural, car ie lay extraict au moins mal que iay peu faire de sa legende.

Fait de par moy pource et simple homme
 Ruminez tout sans verite
 Accordez le point qui consomme
 Nonante estatz dauctorite
 Comme ie vous lay recite
 O baysez si iay failly
 Joyeusement par equite
 Sans que deshonneur soit sailly.
 Grans et petiz lisez bien ceste histoire
 Je vous requiers et en faictes memoire

1. Lire *bouche*.

Racontant tous les faictz Gargantua
A tout iamais, lequel paiens tua
Vous ny voires mot qui ne soit pour rire
Lecteur lysez on vous escouterà
Tenez ce faict mensonge sans mal dire.
¶ Finis.

Si nous analysons le contenu de la plaquette d'Aix, nous pourrions résumer de la façon suivante les huit chapitres qui la composent :

Prologue.

I. Qui fut sa mère.

II. Naissance de Gargantua.

III. Sa taille a trois ans.

IV. Gargantua prête assistance à un roi des « terres neuves ». Il s'éprend d'une dame et lui adresse un rondeau.

V. La dame lui répond par un autre rondeau.

VI. Aventure d'un berger dans la dent creuse de Gargantua.

VII. Vêtements et aliments de Gargantua. Il emporte la cloche de Notre-Dame.

VIII. Il rend la cloche. Il laisse tomber un Auvergnat, il démolit les châteaux de Dammartin et de Bicêtre. Le Soudan se noie dans la bouche de Gargantua.

Épilogue.

La lecture de ce singulier et médiocre opuscule nous permettra sans peine d'y reconnaître un des nombreux ouvrages plus ou moins directement inspirés des *Grandes chroniques de Gargantua*, première production littéraire de Rabelais, première forme de son immortel ouvrage¹. Nous ne referons pas ici, après M. Plan, le catalogue des réimpressions, rééditions, amplifications ou pastiches, dont la première date sans doute de l'année même de l'édition originale et dont la plus récente est du début du XIX^e siècle. Il nous suffira d'ailleurs d'étudier une de ces

1. Brunet, *Recherches* (1852), p. 9-12, 145 et suiv.

éditions, la seule qui offre une parenté étroite avec l'œuvre que nous venons de réimprimer. Cette édition, qui n'est connue que par deux exemplaires, l'un à l'Arsenal, l'autre à la Bibliothèque nationale, peut être désignée commodément sous le nom de *Chroniques admirables*; elle ne saurait être postérieure à 1534, le deuxième des exemplaires cités ayant été acheté en cette année par un Strasbourgeois du nom de Pierre Siderander¹.

Par la liste des quarante et un chapitres dont se composent ces *Croniques admirables du puissant Roy Gargantua*, nos lecteurs se rendront compte, d'un coup d'œil, du caractère exact de cette amplification des *Grandes chroniques* de Rabelais.

Les chapitres ne sont pas chiffrés dans l'original, mais nous nous sommes permis de leur assigner un numéro d'ordre afin de faciliter les renvois².

LISTE DES CHAPITRES

DES « CHRONIQUES ADMIRABLES ».

Prologue capital.

1. Comment au temps du bon roy artus estoit vng tresexpert nigromancien que on appelloit Merlin.

2. Comment Merlin dist au Roy Artus quil auroit beaucoup d'affaires contre ses ennemys.

3. Comment Merlin fist apporter les ossemens de deux balaines pour faire les pere et mere de Gargantua.

4. Comment Merlin fist vne merueilleuse Jument pour porter les pere et mere dudit gargantua.

5. Comment Merlin rompit les enchantemens.

1. Note manuscrite contemporaine sur le titre. On en a suspecté sans raison l'authenticité.

2. Les *Croniques admirables* ont été réimprimées à 330 exemplaires par Jouaust dans la collection dite le *Cabinet du bibliophile*, dont elles forment le tome XIV : *La seconde chronique de Gargantua et de Pantagruel précédée d'une notice par M. Paul Lacroix* (Paris, librairie des bibliophiles, 1872, in-16, xx-123 p.). Toutes nos citations ont été collationnées sur l'édition originale, la réimpression n'étant pas des plus correctes.

6. Comment grant gosier et gallemelle allerent querir la iument et engendrèrent gargantua.
7. Comment Grant gosier et Gallemelle sen allerent chasser pour passer lennuy quilz auoyent dauoir perdu Merlin, Et comment ladicte Gallemelle conceut Gargantua.
8. Comment Grant gosier et Gallemelle penserent de leurs affaires pour aller chercher Merlin a la court du noble roy artus.
9. Comment ledict Grant gosier et sa femme se misrent a chemin. Et des grans Boys et Forestz de Champaigne, et de la beaulce.
10. Comment les gens du plat pays sassemblerent pour veoir grant Gosier gallemelle et leur filz gargantua qui portoyent les rochiers.
11. Comment grant gosier emporta la grosse orloge de Rennes.
12. Comment Grant gosier et Gallemelle moururent, dont Gargantua pour passer son courroux sen vint a Paris et emporta les deux grosses cloches de nostre dame.
13. Comment merlin mena gargantua en la grant bretagne pour le presenter au noble roy artus.
14. Comment par la subtilite de Merlin fut faicte la massue de fer de gargantua avecques ses armes.
15. Comment Gargantua fut habille de la liuree au noble roy artus.
16. Comment ledict gargantua remercia Merlin a secret.
17. Comment et pourquoy cest quil nya nulz loups en angleterre.
18. Comment et de quelle facon fut faicte la gibeciere dudict gargantua.
19. De la natiuite de Pantagruel filz de Gargantua.
20. Du dueil que mena gargantua de la mort de sa femme la belle Badebec.
21. Des meurs et condicions de Pantagruel durant son enfance.
22. Comment le roy artus enuoya vne ambassade aux holandois et hirlandoys.
23. Comment lesdictz ambassadeurs firent leur rapport au roy Artus, et de la preparation de la guerre.
24. Comment Merlin dist a Gargantua quil falloit quil fist la guerre contre les hirlandois et holandois.
25. Comme ledict Gargantua dora toutes les murailles de la ville de londres du coste qui est clos.

26. Comment par le conseil de merlin gargantua et toute son armee se partirent de la grant Bretaigne pour combattre les hirlandoys et hollendoys : puis ledict Gargantua sen alla seoir sur le boulleuert de la ville de Reborsin, ville cappitalle du Royaulme dhirlande.

27. Comment le roy dhirlande sortit secrettement hors de sa ville a tout cinq cens hommes darmes pour cuyder surprendre ledict gargantua.

28. Comment ledict gargantua demanda ausdictz prisonniers se leur Roy estoit en leur compaignie.

29. Comment Gargantua se disposa de aller bailler vne alarme en ladicte ville de Reborsin et des trefues qui furent lors faictes.

30. Comment les Roys de hirlande et hollande se preparerent et assemblerent tout leur ost pour resister contre la puissance de Gargantua.

31. Comment apres que le vaillant capitaine Gargantua fut guaruy de sa dent mist vng grant gean en sa gibeciere nomme Rince godet.

32. Comment le vaillant cappitaine gargantua exploicta en faisant son voyage.

33. Comment ledict gargantua fut au bout des nuees ou sont les grans geans.

34. Comment gallimassue fut ne et des merueilleux faictz quil fist en sa ieunesse, Et aussi comment il fut amoureux de la belle Gribouille.

35. Comment Gallimassue partit pour aller a la tour de Babillonne, de laquelle il iecta frappe saulce par dessus les murailles, Et puis conquist la belle Gribouille sa bonne amye.

36. Comment Gallimassue parla a la belle Gribouille et comment il tua le grant Gallaffre.

37. Comment le roy Oberon vint a la tour de Babilonne, lequel commanda a gallimassue quil sen partist pour aller au pays de Gaulle pour combatre contre le grant gean Gargantua.

38. Comment gallimassue, en allant en France, rencontra Hercules et Jason qui alloient conquerer la toyson d'or lesquels il mist tous deux en vne besasse.

39. Comment gallimassue arriua a naples ou il trouua gargantua qui y estoit arriue le iour precedent et de la grant bataille quilz eurent ensemble, et comment les Raues sont

venues au pays de lymousin et de Sauoye et puis a hauberuilliers pres la court neufue.

40. Comment Gargantua courut apres Gallimassue qui sen estoit fuy, et comment en passant par la Champagne il trouua encores les boys que sa grant iument auoit abbatuz, lesquelz il porta a Paris, Et comment il emporta toutes les vignes de Normandie.

41. Comment gargantua fut a chasteau landon la ou il trouua gallimassue avec son armee de bedoins lesquelz il desconfit et mist a mort leur capitaine gallimassue.

Nous avons réimprimé plus haut, vis-à-vis des portions correspondantes de la plaquette d'Aix, plusieurs extraits assez longs des *Chroniques admirables*. La comparaison des deux textes suffit à établir pour ces passages l'étroite parenté qui les unit. Nous pouvons donc affirmer que dans les *Chroniques admirables* le début du prologue, tout le milieu du chapitre ix, un paragraphe du chapitre xii, le milieu du chapitre xviii et, comme nous le verrons plus bas, les vers de la fin font double emploi avec des portions de la plaquette d'Aix.

Retranchons ces portions des *Chroniques admirables* et voyons ce qu'il nous reste. Nous constaterons que ce reste, à part trois chapitres pris au *Pantagruel*, à part la fin du chapitre xviii, à part trois interpolations insipides dans les chapitres xv, xxix et xxx, à part enfin toute l'histoire du géant Gallimassue (chapitres xxxiv à xli), n'est pas autre chose que la reproduction assez exacte d'un opuscule rabelaisien publié en 1533 environ sous le titre *Le vray Gargantua*¹.

Ce dernier ouvrage n'a pas encore reçu des rabelaisiens toute l'attention qu'il mérite. Si nous en exceptons les quelques extraits donnés par le *Manuel* de Brunet² et par la *Bibliographie* de M. Plan³, il est encore inédit. Il serait

1. Le seul exemplaire connu a été acheté par la Bibliothèque nationale à la vente du comte de Lignerolles.

2. T. IV, col. 1039-1040.

3. P. 9-14, n. 4.

pourtant bien facile de publier les quatorze feuillets dont il se compose. Un catalogue du libraire Tross, suivi par Brunet, qui n'avait pas vu le livre, et aussi par M. Plan, qui pourtant avait pu tenir le livre entre ses mains, compte dans ce texte *vingt-trois* chapitres. Si la liste ci-jointe en énumère *trente et un*, c'est sans doute parce que nous avons cru utile de feuilleter nous-même l'original à la Bibliothèque nationale.

La perte de deux feuillets de la plaquette nous a privé des chapitres III à VIII du livre, ou du moins de leurs titres exacts; nous les avons restitués entre crochets d'après la table finale.

LISTE DES CHAPITRES

DU « VRAI GARGANTUA ».

[Prologue.]

1. Comment au temps du bon roy artus estoit vng tresexpert nigromencien quon appelloit Merlin.

2. Comment merlin dist au Roy artus quil auroit beaucoup de affaires contre ces ennemys.

[3. Des ossemens de deux bailleines dont furent crees les pere et mere de gargantua.]

[4. Comment il fist vne iument.]

[5. Comment il rompit les enchantemens.]

[6. Comment gargantua fut engendre.]

[7. Comment ils eurent des prouisions, et des larmes diceulx.]

[8. De la fontaine, des poulatrices de la naissance et baptisement de gargantua.]

9. Comment grant gozier et galemelle penserent de Leurs affaires pour aller chercher merlin a la court du Roy artus.

10. Comment ils se misdrent a chemin Et des fores de Champagne.

11. De la grosse orloge de Rennes.

12. Comment le pere et la mere de gargantua moururent dune fieure et comment gargantua emporta les cloches de nostre dame de paris.

13. Comment merlin mena gargantua En la grant bretaigne.

14. Comment gargantua fut abille de la liuree du Roy artus.

15. Comment gargantua remercia merlin a segret.

16. Pourquoi cest quil nya nulz loups en angleterre.
17. De la faczon de la gibeciere de gargantua.
18. Comment le Roy artus enuoya ambassade aux holendoys et yrlandoys.
19. Comment les ambassadeurs firent leur raport et de la preparation de la guerre.
20. Comment Merlin compta a gargantua que il luy failloit faire la guerre contre les yrlendoys et holendoys.
21. Comment gargantua dora les murailles et la ville de londres par le coste qui est clos.
22. Comment gargantua et son armee partit de la grant bre-taigne et ala en hirlande se assoir sur le grant boulleuart de reboursin.
23. Comment le roy dyrlande et holende sortit avec cinq cens hommes darmes pour combatre gargantua.
24. Comment gargantua demanda aux prisonniers si le roy estoit en leur compaignie.
25. Comment gargantua se disposa de aller bailler lalarme en la ville de reborsin et des treues qui furent faictes.
26. Comment le roy dyrlande et holende se prepara et assem-bla son oust pour resister contre gargantua.
27. Comment gargantua mist vng gean en sa gibeciere.
28. Comment merlin print congie du roy artus et des ensei-gnemens quil luy fist et comment angleterre seroit gouverner apres luy.
29. Comment gargantua print congie du roy artus.
30. Comment gargantua exploita en son voyage.
31. Comment gargantua fut au bout des nues ou sont les geans.

Le tableau suivant permet de constater à l'aide de quels documents ont été rédigées les *Chroniques admirables*.

Prologue. Le début est emprunté à la plaquette d'Aix; le reste correspond à peu près au prologue du *Vrai Gargantua*.

Ch. I-V = *Vrai Gargantua*, ch. I-V.

Ch. VI-VII = *Vrai Gargantua*, ch. VI-VIII.

Ch. VIII = *Vrai Gargantua*, ch. IX.

Ch. IX-X = *Vrai Gargantua*, ch. X; dans le milieu du ch. IX des *Chroniques admirables* est intercalé le ch. VI de la plaquette d'Aix (épisode du *Bergier*).

- Ch. xi = *Vrai Gargantua*, ch. xi.
 Ch. xii = *Vrai Gargantua*, ch. xii; l'incident du *Compagnon imprimeur* est emprunté au ch. viii de la plaquette d'Aix.
 Ch. xiii-xiv = *Vrai Gargantua*, ch. xiii.
 Ch. xv = *Vrai Gargantua*, ch. xiv, à la fin duquel est une longue addition.
 Ch. xvi-xvii = *Vrai Gargantua*, ch. xv-xvi.
 Ch. xviii = Le début est emprunté au *Vrai Gargantua*, ch. xvii; le milieu (incident de la *Dame*) n'est autre qu'un passage de la plaquette d'Aix (ch. iv-v); à la fin est un paragraphe additionnel sur la *Fille du roi d'Utopie*.
 Ch. xix-xxi = *Pantagruel*, ch. ii-iv et début du ch. v.
 Ch. xxii-xxviii = *Vrai Gargantua*, ch. xviii-xxiv.
 Ch. xxix = *Vrai Gargantua*, ch. xxv, auquel a été ajouté l'épisode du *Bateau avalé*.
 Ch. xxx = *Vrai Gargantua*, ch. xxvi, auquel a été ajouté l'épisode du *Pont*.
 Ch. xxxi = *Vrai Gargantua*, ch. xxvii, xxviii, xxix; ces deux derniers sont fort abrégés dans les *Chroniques admirables*.
 Ch. xxxii-xxxiii = *Vrai Gargantua*, ch. xxx-xxxi.
 Ch. xxxiv-xli = Empruntés vraisemblablement à une histoire perdue du géant *Gallimassue*.

En résumé, l'auteur des *Chroniques admirables* a réimprimé le *Vrai Gargantua* in extenso, sauf pour les chapitres xxviii et xxix de cet ouvrage; il y a joint trois chapitres du *Pantagruel*, trois chapitres et deux paragraphes de la plaquette d'Aix; il a gonflé cet assemblage de toute une histoire relative à Gallimassue, histoire dont l'original ne nous est pas parvenu. Enfin, il semble bien avoir ajouté de son cru les quatre épisodes qui forment la fin des chapitres xv, xviii, xxix et xxx des *Chroniques admirables*. On voit que sa part se réduit à bien peu de chose, si nous éliminons tout ce qu'il doit à d'autres ouvrages; c'est la découverte de la plaquette d'Aix qui nous a permis de reconnaître les sources des *Chroniques admirables*.

Un dernier et double problème se pose, et, par bonheur, il ne semble pas insoluble : qui fut l'auteur de la plaquette d'Aix? Qui fut le compilateur des *Chroniques admi-*

rables? Une heureuse observation faite par M. Aude sur le texte même de la plaquette d'Aix va nous renseigner à cet égard de la façon la plus décisive.

Avec sa perspicacité habituelle, le sympathique et érudit bibliothécaire de la Méjanès a reconnu du premier coup, dans les quelques vers de la fin, un acrostiche : les premières lettres de ces vers nous donnent le nom de FRANÇOIS GIRAVLT. L'importance de cette découverte ne lui échappa pas; mais, éloigné de Paris et sans ressources bibliographiques, il n'eut pas le loisir de la mettre en valeur. C'est à regret que je me substitue à lui dans cette occasion et que je me propose une tâche que, bien mieux que moi, M. Aude était désigné pour accomplir; mais je ne dois pas laisser planer d'équivoque : si c'est moi qui ai attiré l'attention de M. Aude sur les *Rabelaisiana* de la Méjanès, si c'est moi qui ai découvert, grâce à un catalogue annoté, où était passée la précieuse plaquette gothique recueillie par le duc de La Vallière, c'est M. Aude, et M. Aude seul, qui a dans les vers finaux retrouvé le nom de *François Girault*; cette observation importante lui appartient tout entière; nous allons voir qu'elle est grosse de conséquences.

En relisant ces quelques vers d'une lamentable platitude, je fus frappé d'un air de déjà connu qui se dégageait de la deuxième strophe; je n'eus en effet qu'à me reporter aux *Chroniques admirables*, compilation dont je viens de démontrer la parenté étroite avec la plaquette d'Aix pour y retrouver à la fin les vers suivants, identiques à ceux qui terminent le petit volume de la Méjanès.

Grans et petis, lisez bien cette hystoire,
 Je vous requiers et en faictes memoire,
 Racomptant tous les faictz de Gargantua
 A tout iamais lequel les payens tua
 Vous ny verrez mot qui ne soit pour rire.
 Lecteurs, lisez bien, on vous escouterà,
 Tenez ce faict mensonge sans mal dire.

On voit sans peine la conséquence logique de cette

curieuse constatation : les *Chroniques admirables*, cette singulière et insipide compilation où se retrouvent pêle-mêle une histoire perdue de Gallimassue, et le *Vrai Gargantua* presque tout entier, à côté de trois chapitres du *Pantagruel* et de copieux emprunts à la plaquette d'Aix, *sont du même auteur que cette dernière*, et cet auteur est François Girault. Il est incroyable que personne n'ait encore observé l'acrostiche qui termine les *Chroniques admirables*, d'autant plus que les vers en question sont reproduits tout au long, tant dans les *Recherches* de Brunet¹ que dans la *Bibliographie* de M. Plan².

Dès que M. Aude eut reconnu en acrostiche ce nom de François Girault, il le signala à l'infatigable érudition de M. Picot; celui-ci, avec sa bienveillance coutumière, lui fit observer, comme plus tard à moi-même, que ce François Girault était un personnage connu, auteur d'un assez médiocre poème sur la *Manière d'avoir de l'argent*, imprimé vers 1530 et dont on connaît plusieurs réimpressions. C'est peut-être aussi, nous dit M. Picot, le même personnage qu'un imprimeur nommé François Girault qui exerça son art à Paris aux environs de l'année 1550.

Nous avons dit que du poème de François Girault il existait plusieurs éditions³. En voici la liste sommaire, avec l'indication des exemplaires que nous avons trouvés décrits dans les catalogues.

1. ¶ Le moyen de | soy enrichir pfi | table et vtile a toutes gens Compose | par maistre Francoys girault. | ¶ On les vèd a Paris en la rue neufue | nostre dame a lenseigne saint Nicolas | ..., etc.

A la fin : ¶ Espoir de mieulx en soulas nous faict viure | Iusque a la fin.

In-8. Goth. 8 ff. Signés A. 34 lignes à la page.

Au titre, un bois qui représente un clerc et un étudiant se parlant.

1. App., p. 45.

2. P. 25.

3. Le texte a été reproduit au t. X des *Poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles* de Montaignon et Rothschild, p. 85-95.

L'adresse est celle de Jehan Saint Denys. Les caractères sont ceux de Guichard Soquand (cf. le fac-similé au *Catal. J. de Rothschild*, t. I, p. 336, n. 525).

Collection Kaminski, puis collection James de Rothschild, aujourd'hui chez Mme la baronne James de Rothschild (Picot, *Catal.*, t. I, p. 325-326, n. 513, facs.). Relié en maroquin rouge janséniste par Trautz-Bauzonnet.

2. ¶ Le moyen de soi enri- | chir profitable et vtile a | toutes gens Compose par | maistre Frācoys Girault. | ¶ Imprime a Paris Rue | saint Iaques au dessus de | la † saint Benoist.

A la fin : ¶ Espoir de mieulx en soulas nous faict viure | Iusque a la Fin.

In-8. Goth. 4 ff. signés A. Titre en grosses lettres.

Vente du comte de Lignerolles, t. II (Paris, mars 1894), p. 48, n. 891, vendu 65 fr. au libraire Champion. Relié en maroquin rouge janséniste, dentelle intérieure, tranches dorées.

C'est sans doute l'exemplaire vu par Brunet (*Manuel*, t. II, col. 1614) et qui, en maroquin chagrin, filets à froid, par Nierdrée, fut payé 40 fr. 50 par le libraire Techener à la dernière vente de Charles Nodier (Paris, avril 1844, p. 49, n. 318).

3. La maniere dauo | ir de l'argent. Tresvtille a toutes gens | Et pour viure vertueusement | ..., etc.

A la fin : ¶ Jusques a la fin

In-8. Goth. 4 ff. avec un simple titre de départ.

Bibliothèque nationale, Rés. Y. 6141. A.

Décrit par H. Harrisse, *Excerpta colombiniana* (Paris, 1887, in-8°), p. 128, n. 139.

4. ¶ La maniere da | uoir de l'argent, tresvtille a toutes gens : et | pour viure vertueusement. | ..., etc.

A la fin : Espoir de mieulx en soulas no⁹ faict viure | ¶ Iusques a la (sic).

In-8. Goth. 4 ff. signés A. 24 lignes à la page.

L'imprimeur, faute de place, a supprimé trois strophes.

Les caractères me semblent être ceux employés vers 1530 par Alain Lotrian (cf. le fac-similé au *Catal. J. de Rothschild*, t. I, p. 356).

Collection Kaminski, puis collection James de Rothschild;

aujourd'hui chez M^{me} la baronne James de Rothschild (Picot, *Catal.*, t. I, p. 326, n. 514, facs.). Relié en maroquin rouge janséniste par Trautz-Bauzonnet.

5. La maniere dauoir de l'argent.

In-8. Goth. 6 ff.

Imprimé avec les mêmes caractères qu'une édition non datée de *Lucifer demande frians et gourmans pour les damner*, 4 ff.

Vente du comte Octave de Béhague (Paris, mars 1880, t. I, p. 103, n. 550 : 145 fr.). En maroquin brun janséniste, tranches dorées, relié vers 1860-1865 par Duru et Chambolle.

Il nous resterait à étudier la plaquette d'Aix dans ses rapports avec l'œuvre rabelaisienne véritable, et notamment avec les *Grandes chroniques* dans leur forme la plus primitive, telle qu'elle nous est connue par les deux éditions de 1532.

Nous constatons, dans le texte que nous avons découvert, une telle pénurie d'éléments rabelaisiens que nous nous demandons si, quand il l'écrivait, François Girault connaissait, autrement que par ouï-dire, ces *Grandes chroniques de Gargantua*, dont Rabelais était l'auteur.

En tout cas, la plaquette d'Aix est à l'heure actuelle le plus ancien pastiche de Rabelais qui nous soit connu. Sa date est à coup sûr et au plus tard de 1533. Peut-être même pourrait-on la faire remonter jusqu'aux dernières semaines de 1532.

Pour ne pas allonger encore cet article, bornons-nous à deux « notes pour le commentaire ».

Le curieux épisode de la dent creuse, en laquelle vécut si longtemps le pauvre *bergier*, rappelle d'une façon frappante un épisode additionnel fort singulier qui ne se rencontre, à ce qu'on assure, que dans une seule édition du *Pantagruel*, celle publiée en 1533 à Poitiers par les frères Marnef et dont on ne connaît que deux exemplaires, tous les deux conservés à la Bibliothèque nationale.

Voici ce récit, tel qu'il est inséré, sans souci du contexte, dans le deuxième chapitre du livre II :

Une aultre plus grant aduventure arriva cette sepmaine au geant gargantua car vng mechant vestibousier charge de deux grandz poches de sel auecques vng os de iambon quil auoit cache en sa gibessiere entra dedans la bouche du pauure Gargantua lequel dormoit la bouche ouuerte acause de la grant soif quil auoit. Ce mauuais garson estant entre la dedans a gette grant quantite de sel par le palais et gousier du dit Gargantua lequel se voyant tant altere et nauoit aucun remede pour estaindre icelle alteration et soif quil endureoit, de grant raige estrainct et serre si fort les dentz et les faict heurter si rudement lune contre lautre quil ressembloit que ce feussent batailles de moulins. Et ainsi que le gallant ma depuis dict et racompte (auquel on eust facilement estoupe le cul dung boyteau de fain) de paour quil eut se laissa cheoir comme vng homme mort et habandonna ses deux sacz plains de sel dont il tourmentoit si fort le pauure Gargantua, Lesquelz furent soudainement transgloutis et abismez. Ledit gallant reuenu de pasmoyson iura quil sen vengeroit. Lors a mis la main en sa gibessiere et tira un gros os de iambon fort salle, auquel estoit encore le Poil long de deux grands Piedz et quatre doigts, Et par moult grant yre le met bien auant en la gorge dudit Gargantua. Le pauure homme plus altere quil nestoit parauant et sentant le poil dudict os de iambon qui lui touchoit au cueur fut contrainct de vomir et getter tout ce quil auoit dedans le corps que dixhuyt Tumbereaulx neussent sceu trainer. Le compaignon qui estoit muce dedans lune de ses dentz creuses fut contrainct de desloger sans trompette, lequel estoit en si piteux ordre que tous ceux qui le veoient en auoient grant horreur. Gargantua adressant sa veue contre bas aduisa se maistre Caignardier qui se tournoit et viroit dedans celle grant mare, taschant se mettre hors, Et pensa en luy mesmes que cestoit quelque Ver qui lauait voulu picquer au cueur, et fut bien ioyeux quil estoit sailly de son corps.

« En face de ce sot Gulliver, disait Montaignon¹, qui tient

1. *Les quatre livres de maistre François Rabelais* (Paris, 1868-1872, in-8°, 3 vol.), t. III, p. 221.

dans une dent creuse de Gargantua, qui veut s'en venger, et cela avec un os de jambon, en face de ce vomissement grossier, en face de ce ver qui voulait piquer le cœur et qui ressort de l'estomac, il n'y a pas, je crois, de doute possible; ce n'est qu'une mauvaise et grossière imitation de l'aventure des Pèlerins du premier livre, et, dans ce livre même, du voyage d'Alcofrybas dans la bouche de Pantagruel. »

N'est-il pas possible que l'interpolateur ait connu les *Chroniques admirables* ou la plaquette d'Aix?

Observons pour terminer que le jeu de paume signalé par François Girault dans la dent creuse de Gargantua se retrouve chez Rabelais (II, 32) dans sa curieuse description de l'intérieur de la bouche de Pantagruel. Alcofrybas, en effet, passant « entre les rochers qui estoient ses dentz », fit tant qu'il monta « sus une, et là trouvay, dit-il, les plus beaulx lieux du monde, beaulx grands jeux de paulme, belles galleries, belles prairies, fortes vignes ».

Seymour DE RICCI.



LES

ÉDITIONS TROYENNES DE RABELAIS.

I. — LES CHRONIQUES.

1. La plus ancienne édition d'une œuvre de Rabelais qui ait été imprimée à Troyes serait celle des *Chroniques* que M. Van Praet, dans une note inédite¹ reproduite par M. Seymour de Ricci², décrit ainsi :

LES CRONIKES DU ROY GARGANTua Cousin du tres-redouté Galimassuë, & qui fut son pere & sa mere. *Avec les merveilles* de Merlin translatees de Grec en Latin, & de Latin en François. A TROYES. Chez JEAN OUDOT, Imprimeur & Libraire, rue du Temple. In-16, l. lig., lettres rondes, cont. 32 f., y compris 2 f. de table à la fin...

M. Plan, sous le n° 10 de sa *Bibliographie rabelaisienne*³, cite cette édition d'après le catalogue de la vente La Vallière (n° 3869), où il a été vendu une livre seize sols en 1783, relié en maroquin rouge. M. Brunet l'indique également dans son *Manuel*.

M. Seymour de Ricci (*op. cit.*, p. 4) ajoute à ces renseignements que l'exemplaire ci-dessus, le seul connu, passa

1. *Catalogue des livres de la Bibliothèque de M. le duc de La Vallière*, par Guillaume de Bure fils aîné. Paris, 1783. Exemplaire interfolié et annoté par Van Praet (Bibl. nat.).

2. *Notes de Bibliographie rabelaisienne, à propos d'un ouvrage récent*, par Seymour de Ricci (extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, 5^e année, 3^e fascicule). Paris, Honoré Champion, 1907.

3. *Bibliographie rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711*. Catalogue raisonné, descriptif et figuré, illustré de cent soixante-six fac-similés (titres, variantes, pages de texte, portraits), par Pierre-Paul Plan. Paris, Impr. nationale, 1904.

en Angleterre et figura successivement en juin 1819 à la vente du marquis de Blandford (White Knights) (p. 160, n° 3440 : 14 sh. à Arch) et en février 1834 à la vente de P.-A. Hanrott (t. III, p. 95, n° 1720 : 8 sh.). Ramené en France par le baron Jérôme Pichon, il fut vendu cinquante francs (Paris, avril 1869, p. 172-173, n° 716) au libraire Potier, à la vente de qui, quelques mois plus tard, il atteignit le prix de cinquante-six francs (Paris, mars 1870, p. 270, n° 1394).

M. Alexandre Assier attribue (p. 11) ce livret aux presses de Jean I Oudot, qui l'aurait imprimé en 1596 ou peu après¹.

C'est très admissible; toutefois, en l'absence de preuves et dans l'impossibilité d'une confrontation, je ne saurais préciser auquel Jean Oudot des xvi^e-xvii^e siècles, car il y en eut plusieurs, doivent être attribuées ces *Croniques*².

2. LES || CRONIKUES || DV ROY GARGAN- || tua cousin du tres redoute || Galimassuë, & qui fut || son pere & sa mere. || *Avec les merueilles de Merlin, trans- || laté de Grec en Latin, & de || Latin en François.* || A TROYES, || Chez Nicolas Oudot, ruë nostre Dame, || au Chappon d'Or couronné. 1675.

In-16 de 32 ff. non chiffr.

Bibl. de l'Arsenal, BL 1476.

Au verso du titre se lit le huitain suivant :

L'AVTHEVR A
son Liure.

Va petit liure picque marche,
Double le pas, & loing s'estend,
Fait te voir en chacune marche,
Pour donner joye & passe-temps,
Si aucuns en sont mal-contens,

1. *La Bibliothèque Bleue depuis Jean Oudot I^{er} jusqu'à M. Baudot*, par M. Alexandre Assier. Paris, Champion, Chossonnery, F. Henry, M DCCC LXXIV, in-8°, 60 p.

2. Voir mon étude sur *Les Oudot, imprimeurs et libraires à Troyes, à Paris, à Sens et à Tours*. Paris, H. Leclerc, 1901, in-8°, 36 p. (extrait du *Bulletin du Bibliophile*).

Passe outre & n'écoute leur dire,
Car aujourd'hui tel est le temps,
L'un veut pleurer, l'autre veut rire.

C'est, dit M. Plan (*Bibliographie*, n° 11), une copie d'une édition gothique conservée à la bibliothèque de Besançon, sous le n° 268,744; elle a été reproduite également par Deckherr, à Montbéliard, en 1823.

3. *LES CHRONIQUES* || DU ROI || GARGANTUA, || PARENT DU REDOUTE' || Galimassue, & qui fut son Pere et sa Mere. || *Augmenté des grandes merveilles du grand* || & *valeureux Merlin*. || Traduit de Grec en Latin, et de Latin en || François, par Jean Juet¹, Hist. || [Fleuronné] || A TROYE, || Chez la Veuve de N. GARNIER, Imprimeur || & Marchand Libraire.

In-12 de 12 pp.

Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4606.

Le texte commence au verso du titre.

15 chapitres non numérotés.

Cahier A.

Pas d'Extrait de Permission.

Le premier chapitre : *Comme au tems du Roi Artus étoit un très-expert Magicien, qui s'appelloit Merlin*, commence ainsi : « Tous bon Chevaliers & Gentilhommes sauront qu'au tems du Roi Artus,...

Le dernier chapitre : *Comme Gargantua demanda aux Prisonniers si leur Roi étoit en leur compagnie*, termine ainsi : « ... car il petoit si rudement que le vent qui sortoit de son dos eut renversé trois charretées de foin. »

Cette édition paraît être du commencement du XVIII^e s. Le nom de son imprimeur ne se trouve cependant sur aucune des listes de libraires ou d'imprimeurs que nous possédons de cette époque.

1. M. Plan signale (n° 12) une édition de *Les Chroniques du roy Gargantua...*, traduit... par Jeanivet, historiographe. Grenoble, Fr. Champ, s. d., in-12, 36 p., figurant dans le catalogue de Salvaing de Boissieu (vente à Grenoble en 1897). JEANIVET est devenu à Troyes JEAN JUET, par une modernisation typographique explicable, sinon justifiée.

J'inclinerais presque à penser qu'il y a là une faute typographique et qu'il faut lire, à la suite d'une coquille ou d'un « blocage¹ » non réparé : veuve de P. Garnier (1739-1754).

Le 27 juin 1684, un Nicolas Garnier, fils mineur de feu François Garnier et de Catherine Gobert, fut mis en apprentissage pour cinq ans chez Gabriel Briden, imprimeur à Troyes (Min. Cligny); il y resta au moins deux ans, mais aucune trace n'est demeurée de son exercice comme maître.

II. — LA NAVIGATION DU COMPAGNON A LA BOUTEILLE.

M. Plan signale de cet opuscule, sous le n° 65, l'édition suivante :

4. LA NAVIGATION du COMPAGNON à la Bouteille, avec les Prouesses du merueilleux Geant Bringuénarille. A Troyes, chez la vefue Nicolas Oudot, en la rue Nostre Dame. (S. d.) In-16.

L'exemplaire de La Vallière (n° 3872), en veau fauve, avait été vendu 4 l. 1 s. en 1783. Il a passé chez Nodier (n° 870), [à la vente de qui il a été payé 40 fr.²].

M. Émile Socard, dans une fiche manuscrite existant à la bibliothèque de Troyes, dont il fut conservateur, donne à cette plaquette le format petit in-12 et la date 1636. La désignation du format dépend souvent d'une appréciation superficielle; il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Quant à la date, rien ne la justifie; l'année 1636 est la première où l'on trouve citée la veuve Nicolas Oudot, qui travailla au moins jusqu'en 1650. D'après M. Corrard de Breban, un

1. Le *blocage* consiste à remplacer momentanément, au cours de la composition, une lettre dont on manque par une autre de même épaisseur; il arrive parfois que l'on oublie de « débloquer » ensuite et le tirage s'effectue avec la faute.

2. Corrard de Breban, *Recherches sur l'imprimerie à Troyes*, p. 149.

exemplaire de cette édition, formant quarante feuillets, existerait à la Bibliothèque nationale. Il y a confusion avec la suivante, qu'on y connaît seule.

5. La Bibliothèque nationale (Rés. Y² 2151) possède une édition ainsi décrite :

LA || NAVIGATION || DV COMPAGNON || A LA BOVTEILLE ||
 AVEC L'ESPROVESSES DV || *merveilleux Geant Brin* ||
guenarille. || [Fleuron] || à Troyes, & se vend, || A PARIS || chez
 ANTOINE DE RAFFLE, Imprimeur || & Marchand Libraire, Rue
 de petit Pont || à l'Image Saint Antoine.

Très petit in-8° de 5 cahiers (Aii-Eii) non foliotés ni paginés, soit 40 feuillets, titre compris.

Cette édition doit être de Nicolas II Oudot, qui travailla pour plusieurs libraires parisiens, Antoine de Rafflé entre autres, et qui imprima de 1641 au plus tard à 1677.

Or, d'après une note que me communique M. Ph. Renouard, à qui je n'ai jamais fait appel en vain, Antoine de Rafflé, apprenti en 1647, fut reçu maître en 1661 et exerça au moins jusqu'en 1695. Notre édition est donc circonscrite entre 1661 et 1677.

M. Plan la cite (n° 66), mais avec une variante (les prouesses *au lieu de* l'esproresses) et des différences de ponctuation qui feraient douter de l'identification que nous proposons, s'il ne donnait la même origine.

6. Yves II Girardon, imprimeur à Troyes (16..-1686), a donné au moins une édition du *Compagnon de la bouteille*; elle figure dans l'inventaire fait après son décès, les 29-30-31 octobre 1686 (Min. Thevignon, notaire).

III. — LA VIE DU FAMEUX GARGANTUA.

Innombrables sont les éditions de la *Vie de Gargantua* (imitation populaire des *Chroniques*) qui ont été imprimées à Troyes; nous en citerons dix-sept, mais avec la certitude de n'être pas complet et la crainte aussi de faire

quelques doubles emplois; ces « sortes » étaient reproduites au fur et à mesure des besoins et plutôt réimprimées que rééditées; de plus, les mentions très vagues des catalogues qui les citent prêtent souvent à confusion.

Nous allons décrire celles qui sont venues à notre connaissance, dans un ordre chronologique aussi exact que possible, en prenant pour base (à défaut d'autre date) celle de l'exercice de leurs producteurs.

7. La bibliothèque de l'Arsenal (BL 14773) possède :

LA VIE DU FAMEUX || GARGANTUAS || Le plus terrible géant qui ait || jamais paru sur la terre. || Traduction nouvelle || Dressée sur un ancien manuscrit qui || s'est trouvé dans la Bibliothèque du grand Mogol. || [Vase rempli de fleurs et de fruits.] || A Troyes, & se vendent || A PARIS || Chez JEAN MUSIER Marchand || Libraire rue Petit Pont. In-8° (0^m15 × 0^m09) « réclame », 63 pages. Cahiers A-D.

Cette édition est certainement due à Nicolas II Oudot (1641-1677), car Jean Musier, m'apprend M. Renouard, fut reçu maître imprimeur en 1661 et mourut avant le 16 août 1689.

Elle comprend vingt-trois chapitres, depuis *Quels étoient les parens de Gargantuas* jusqu'à *Gargantuas donne un souper splendide aux Dame de sa cour et ensuite leur donne le bal*.

On lit après : « Fin de la première partie », puis l'avis suivant : « Si le public s'accommode de cette première Partie, on travaillera avec plaisir à la traduction des autres, qui pour être d'une assez grande étendue ne laisseront pas d'être fort belles et fort divertissantes. »

8. Le catalogue Lormier (1^{re} partie, n° 528) indique une *Vie du fameux Gargantuas...*, s. d., in-8°, 53 p., plus 1 f. n. ch. et 2 ff. blancs. A Troyes, & se vendent à Paris, chez Jean Musier, marchand libraire, rue du Petit pont (Plan, n° 15). Je croirais volontiers qu'il s'agit de la même édition que celle ci-dessus, avec une erreur de chiffre

au nombre des pages (53 pour 63) et un « du » ajouté à l'adresse du libraire; mais sait-on jamais, avec ces productions éditées par des imprimeurs ignorants!

La *Bibliographie champenoise* de Techener, sous le n° 253, n'en donne-t-elle pas une qu'on prendrait pour la même, n'était l'addition du mot « géant » que je signale en italique :

9. La Vie du fameux *géant* Gargantuas, le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre, traduction nouvelle, dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la bibliothèque du grand Mogol. A Troyes et se vend à Paris, s. d.; pet. in-8 de 63 p., cart. 12 fr.

10. L'inventaire après décès de Yves II Girardon (1686), déjà cité, porte un *Gargantua*.

11. Le catalogue¹ de la veuve Nicolas Oudot de Paris (1672-1728) contient *Le Fameux Garganthua* in-octavo. On sait que la veuve Oudot, libraire, vendait des ouvrages imprimés par sa famille à Troyes.

12. Le catalogue² de la veuve Jacques II Oudot (1711-1741) contient un « *Gargantuas*, nouvellement revu et corrigé », in-8°.

1. *Catalogue des livres qui se vendent en la Boutique de la Veuve de Nicolas Oudot libraire*, rue de la Harpe, vis à vis la rue du Foin, à côté de la rue des deux Portes, à l'Image notre-Dame à Paris. — Livres récréatifs appelez communément la Bibliothèque bleue. In-8°, 4 feuillets, s. l. n. d. n. t.

Ce catalogue, important et curieux, se trouve à la Bibliothèque nationale (inventaire Q 9153); il a été reproduit en partie par Le Roux de Lincy dans la *Nouvelle Bibliothèque Bleue* (Paris, Colomb de Batines et Belin-Leprieur, 1842, in-18, p. XLVI) et en entier dans les *Recherches sur l'imprimerie à Troyes*, 3^e édition, p. 187 à 193. Sa date peut être placée de 1672 à 1728.

2. *Catalogue des livres qui s'impriment et se vendent chez la veuve de Jacques Oudot, imprimeur libraire à Troyes, rue du Temple* (1711-1742 (sic)), publié par M. Assier dans *La Bibliothèque Bleue* (p. 17-21), d'après un manuscrit que lui avait communiqué M. Poignée, libraire à Troyes.

Pour en finir avec les Oudot, citons tout de suite :

13. *La Vie de Gargantua*, [Troyes?], 1715, in-8°, qui figurait, d'après M. Seymour de Ricci (n° 15), en tête d'un recueil relié en veau et vendu 12 livres 10 sous à la vente de Randon de Boisset (Paris, 3 février 1777, p. 110, n° 880).

Si cette édition est vraiment troyenne, elle sort de chez la veuve Jacques II Oudot. Pierre Garnier, bien qu'exerçant à cette époque, n'imprimait pas encore de livrets de ce genre.

Mais il est plus probable, comme le suppose M. S. de R., que c'est la même que la suivante.

14. LA VIE DU FAMEUX || GARGANTUAS || LE PLUS || TERRIBLE GEANT || QUI AIT JAMAIS PARU || SUR LA TERRE. || *TRADUCTION NOUVELLE* || dressée sur un ancien manuscrit qui || s'est trouvé dans la Bibliothèque du || Grand Mogol. || [Panier rempli de fleurs et de fruits.] || A TROYES || chez la veuve de JACQUES OUDOT & JEAN || OUDOT fils, Imprimeur-Libraire rue du Temple. || Avec permission. Pet. in-8 de 48 pages.

Bibl. de l'Arsenal, BL 14773 bis.

Cahiers A-C.

Cette plaquette a été imprimée entre l'année 1723, où Jean IV Oudot fut reçu imprimeur, et l'année 1741, où mourut la veuve de Jacques II Oudot, sa mère, née Anne Havard.

Les titres des chapitres sont les mêmes que dans l'édition de Jean Musier (n° 7, ci-dessus), mais il n'y en a que 22 au lieu de 23; le xve, *Désastre arrivé à 50 astrologues*, a été supprimé, peut-être pour ne pas jeter le ridicule sur les auteurs vrais et supposés des Almanachs de Troyes, dont la vogue était alors énorme.

On y trouve le même avis pour la publication des autres livres; puis une Approbation datée de Paris, 25 novembre 1715, signée Passart, et une Permission d'imprimer, datée de Paris, 1^{er} décembre, et délivrée par M. R. de Voyer d'Argenson.

Ces dates ne sont d'aucune importance pour celle de l'apparition de l'exemplaire; Approbation et Permission étaient reproduites indéfiniment, même par d'autres que ceux qui les avaient obtenues. Les imprimeurs de la Bibliothèque Bleue n'y regardaient pas de si près.

Jean IV Oudot étant mort à son tour, en 1745, sa veuve, Jeanne Royer, imprima la même année :

15. LA VIE DU FAMEUX || GARGANTUAS || LE PLUS || TERRIBLE GEANT || QUI AIT JAMAIS PARU || SUR LA TERRE. || *TRADUCTION NOUVELLE*, || dressée sur un ancien Manuscrit qui s'est trouvé || dans la bibliothèque du Grand Mogol. || [Vase de fleurs.] || A TROYES, || Chez la Veuve de JEAN OUDOT, Imprimeur-||Libraire, rue du Temple, 1745. || = || *Avec Permission.*

In-8 de 46 p., plus 1 f. dont le recto et le verso contiennent l'Extrait de la Permission délivrée à Pierre Garnier, Imprimeur & Libraire à Troyes, datée du 19 mai 1738. Cahiers A-C.

Il n'y a plus que 20 chapitres, numérotés 1 à x, ix, xii, xiii, xii, xv, xvi, xviii, xviii, xx, xxi. — Comme texte, n'existent pas les chapitres xv, xvi et xxii de l'édition de Jean Musier (n° 7).

A la fin : « Fin de la première Partie. »

Puis l'annonce : « Si le public... première... laisseronc (*sic*)... divertissantes. »

Bibl. de Troyes, Catal. loc., n° 4816 bis.

16. Gustave Brunet¹, rappelle M. Plan (n° 15), signale une édition « sur papier exécration » de la *Vie du fameux Gargantuas*, contenant 46 pages et 1 f. de privilège daté du 12 juillet 1728 (Taschereau², 1686). Comme elle est placée dans la liste de M. Plan, il semble qu'elle soit attribuée à Jean-Antoine Garnier; mais c'est bien douteux; elle est plutôt de Pierre Garnier, et cette attribution devient une certitude quand on examine le livret décrit par le même auteur et que nous donnons ci-dessous à sa date (1738).

1. *Essais d'études bibliographiques sur Rabelais*, p. 32.

2. *Catalogue des livres... de feu M. Jules Taschereau...*, 1^{er} avril 1875. Paris, A. Labitte.

17. M. Seymour de Ricci a signalé :

La Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre, etc. Troyes, Pierre Garnier, 1729, pet. in-8; demi-rel., v. f.

Catalogue de la vente de M. A. S[almon de] T[ours] (Paris, 23 avril 1857).

A la bibliothèque de Troyes (Catal. loc., n° 4816) se trouve :

18. LA VIE DU FAMEUX || GARGANTUAS, || LE PLUS || TERRIBLE GEANT || QUI AIT JAMAIS PARU || SUR LA TERRE. || TRADUCTION NOUVELLE. || Dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la Bibliothèque du Grand Mogol. || [Fleuron.] || ATROYES, || Chez P. GARNIER, Imprimeur & Libraire || rue du Temple. || — || Avec Permission.

Revers du titre en blanc.

In-8 de 24 ff. n. ch. Cahiers signés A-C.

Le dernier feuillet contient, au recto et au verso, l'« Extrait de la Permission » donnée à Pierre Garnier, le 17 mai 1736.

20 chapitres numérotés 1 à x, ix, xii, xiii, xii, xv, xvi, xviii, xviii, xx, xxi¹. — Manquent les chapitres xv, xvi et xxi de l'édition de Jean Musier (n° 7).

A la fin du dernier chapitre : « Fin de la première Partie. » Puis l'annonce : « Si le Public... »

L'avis qui précède nous sert à désigner Pierre Garnier comme l'imprimeur de l'édition décrite d'après M. Plan sous notre n° 16 ci-dessus; car cet auteur cite immédiatement après, encore d'après G. Brunet (*Essais*, p. 32), une autre édition avec privilège du 15 juin 1738, de 24 feuillets à la fin desquels on promet de même que « si le public s'accommode de cette première partie, on travaillera avec plaisir à la traduction des autres ».

1. La répétition servile de semblables erreurs, qui se trouvent déjà dans l'édition de Jean Oudot (n° 15), en dit long sur le sans-gêne avec lequel s'exécutaient les éditions troyennes. Un examen comparatif des textes, continuellement tronqués et défigurés par des ouvriers sans culture, achève d'édifier le lecteur.

La suite promise ne semble pas avoir jamais été donnée.
Revenons à la bibliothèque de Troyes (Catal. loc., n° 4816 *ter*), qui fournit encore :

19. LA VIE DU FAMEUX || GARGANTUAS, || LE PLUS || TERRIBLE GÉANT || QUI AIT JAMAIS || PARU SUR LA TERRE. || *traduction nouvelle, dressée sur un ancien manus-crit, qui s'est trouvé dans la bibliothèque du || Grand Mogol. ||* [Vase d'où sortent des feuillages.] || A TROYES, || Chez GARNIER, Imprimeur-Libraire, || rue du Temple. || — || *Avec Permission.*

Revers du titre en blanc.

In-8 de 46 p. plus 1 f. contenant au recto l'« Extrait de la Permission » délivrée à Pierre Garnier, datée du 19 mai 1739, et dont le verso est blanc. Cahiers A-C.

20 chapitres bien numérotés de 1 à xx. — Manquent les chapitres xv, xvi et xxii de l'édition de Jean Musier (n° 7).

Cité sous le n° 15 de M. Plan.

M. Seymour de Ricci (n° 15) ajoute à la liste :

20. LA VIE DU FAMEUX || GARGANTUAS, || LE PLUS || TERRIBLE GÉANT || QUI AIT JAMAIS PARU || SUR LA TERRE. || *Traduction nouvelle, dressée sur un ancien Manuscrit || qui s'est trouvé dans la Bibliothèque du Grand || Mogol. ||* (fleuron) || A TROYES, || chez JEAN-ANTOINE GARNIER, Imprimeur- || Libraire, et Fabricant de Papier, rue du Temple, || *Avec Permission.*

In-8 de 46 pp. et 1 fnc. pour le Privilège (daté du 19 mai 1738). Cahiers A-C.

Acheté à Paris par Francis Douce, qui le légua en 1894 à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford (Douce, C. 460). Relié en veau marbré avec sept autres volumes de la Bibliothèque bleue (très rogné : 160mm).

La lecture de M. Seymour de Ricci étant exacte, — elle m'a été confirmée par M. le Conservateur de la bibliothèque Bodléienne, — cela fait un article de plus pour notre liste.

Jean-Antoine Garnier, né à Troyes en 1742, fut reçu libraire et imprimeur en 1766; il est mort en 1781. Cela

circonscribait la date d'impression du livret qui porte son nom et qui fut publié avec une permission depuis longtemps périmée.

21. M. Plan, sous le n° 15 de sa *Bibliographie*, cite une édition qu'il possède et dont la description est en tout semblable à celle qui précède, sauf que Gargantua y est dit « les (*sic*) plus terrible géant... ».

Sur une fiche de M. Émile Socard, nous avons trouvé :

22. La Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible geant qui ait jamais paru sur la terre. Traduction nouvelle, dressée sur un ancien manuscrit qui s'est trouvé dans la Bibliothèque du Grand Mogol. — A Troyes, chez Adrien-Paul-François André, Imprimeur-Libraire et fabricant de papier, Grande rue, vis à vis la Belle Croix. S. d. (mais la permission est de 1785). In-8 de 48 p.

Adrien-Paul-François André, qui était libraire à Troyes dès 1777, fut reçu imprimeur par arrêt du 9 avril 1781 (Bibl. nat., mss. 21870, n° 165); il est mort à Estissac (Aube), où il possédait une fabrique de papier, le 8 juillet 1808.

L'année qui précéda son décès, il avait réédité l'ouvrage qui nous occupe :

23. La Vie du fameux Gargantuas, le plus terrible géant qui ait jamais paru sur la terre. *Troyes, André, 1807*, pet. in-8 de 48 pages, cart. Bradel, n. rog. (*Bel exemplaire.*) . . . 5 fr.

Catalogue de Lucien Gougy, libraire à Paris, août 1908, n° 1163.

Enfin, M. Baudot¹, successeur de Gabrielle-Anne Boucherat, veuve de Jean-Antoine-Étienne Garnier, et qui avait repris l'imprimerie en 1830, continua de publier les

1. Charles-Louis Baudot-Noyret, né à Paris en 1795, ancien prote dans la maison Firmin-Didot, mort en Algérie en 1849.

« sortes » de ses devanciers et surtout écoula le stock immense qu'ils avaient accumulé et qui paraît ne s'être pas vendu pendant la Révolution. Dans le nombre figure *Gargantua*.

24. Un exemplaire de l'édition parue avec la permission du 19 mai 1739 (notre n° 19), qui a passé sous nos yeux, venant de la collection Deullin d'Épernay, était enveloppé d'une couverture ainsi libellée :

« Vie du fameux || Gargantuas, || Le plus terrible géant qui ait jamais || paru sur la terre. || [Bois gravé (xvi^e s.?) représentant une famille à table.] || A Troyes, chez Baudot, imprimeur. »
A la quatrième page, la liste des publications de la Bibliothèque Bleue qu' « on trouve aussi à la Librairie de Baudot ».

IV. — LES ŒUVRES.

La typographie troyenne n'aurait pas consacré à Rabelais que des éditions populaires, raccourcies, défigurées et quelque peu fantaisistes. Elle aurait par deux fois publié ses œuvres, au milieu du xvi^e siècle et au commencement du suivant, à la vérité sous un nom d'imprimeur déguisé et qui même paraît encore faux quand il est traduit : « Loys qui ne se meurt point, » autrement dit, pense-t-on, Louis Vivant. Or, aucun imprimeur de ce nom n'a existé à Troyes¹; il serait bien étrange qu'il eût exercé de 1556 à 1613 sans avoir laissé d'autre trace de son passage que ces deux ouvrages qui supposent un matériel important. Il y a là un anonymat difficile à lever, et l'on peut se demander — je suis tout près d'adopter l'opinion négative sur l'examen de l'édition 1613 que je connais seule, trop bien exécutée pour être nôtre — si l'indication « Troyes » est bien exacte.

1. Un Pierre Vivant était libraire à Paris, me dit M. Ph. Renouard, d'après Panzer.

Quoi qu'il en soit, voici la description du premier de ces ouvrages, d'après M. Plan (n° 93) :

25. LES || OEUVRES || DE M. FRANÇOIS || RABELAIS DOCTEUR || en Medecine contenans la || vie, faits & dits Heroi||ques de || Guargantua, & de son filz Panurge : || Auec la pronostication Pantagrueline. || [Tête ailée.] || A TROYE || Par Loys que (sic) ne se meurt point (Louis Vivant?) || — || 1556.

2 parties in-16, avec quatre titres. 415 pages chiffr. et 547 pages chiffrées, plus 12 ff. non chiffrés pour les Tables.

Le texte suit celui de l'édition précédente [la 1^{re} édition des *Œuvres*, 1553, s. l. n. n.]. Pour le premier livre, il s'arrête au bas de la page 219 de la première partie; le verso, non chiffré, contient le dizain de Hugues Salel, et la page 221, chiffrée, donne le titre suivant :

LE || SECOND LI-||VRE DES FAICTS || ET DICTS HE-||roïques du bon Pantagruel || ¶ || Composé par M. François Rabelais || Docteur en Medecine || Reueu & corrigé || pour la seconde || édition || M.D.XLVI (sic).

A la suite du *Prologue*, se trouve le dizain : Cinq cens dixains, mille virgais... Le texte du livre, qui suit l'édition sans date de P. de Tours, s'arrête au bas de la page 415, dont le verso est blanc.

Le titre que nous venons de citer, & qui porte la date de M. D. XLVI (1546), se trouve au 7^e feuillet du cahier M. La date est par conséquent fautive, ce second livre ayant été imprimé en même temps que le premier¹.

La seconde partie contient les livres III et IV, la *Pronostication Pantagrueline pour l'an perpétuel*, et les *Tables*.

LE || TIERS LI-||VRE DES FAICTS ET DICTS HEROI-||QUES DV NOBLE || Pantagruel, || Compose par Maistre François Rabe || lais docteur en medecine. || Et Calloier des Isles || Hieres. || [Fleuron du premier livre.] || A TROYE. || Par Loys qui ne se meurt point. || 1556.

1. M. J.-C. Brunet (*Manuel*, 5^e édition, t. IV, p. 1055) émet l'avis que ce serait la date de l'édition ayant servi de copie à celle-ci et que nous ne connaissons pas. Permettra-t-on à un ancien typo d'y voir simplement une « coquille » ? — M. Brunet dit qu'elle fut vendue 185 francs à la vente Nodier, reliée en maroquin rouge, et moins cher depuis.

Le texte, en 47 chapitres (46, par suite de l'omission du chiffre xxvii), s'arrête au bas de la page 251, dont le verso est blanc. A la page 253, le titre :

LE || QVART || LIVRE DES FAICTS || ET DICTS HE-||roïques du bon Pantagruel. || ¶ || Compose par M. François || Rabelais Docteur en || Medicine. || Reueu & corrigé pour la || seconde edition. || A TROYE || par Loys qui ne se meurt point. || 1556.

Le texte, en 67 chapitres, s'arrête page 531. Au verso, page 532, le titre de la *pronostication Pantagrueline*, dont le texte commence page 533 et va jusqu'à 547. Le verso de cette dernière est blanc. Suivent 12 feuillets de tables, le verso du dernier blanc.

[Nodier, 860. — Guillin d'Avenas, 2. — Lignerolles, 1786. — Cigongne, 1897 (Bibl. du Musée Condé, 1646 et 1647).]

Le catalogue de la vente Taylor dit de cette édition : « Bijou bien joli et que Charles Nodier citait comme le livre qu'il aimait le mieux de son cabinet. »

Si ces *Œuvres* ont été réellement imprimées à Troyes, elles peuvent sortir des ateliers de Jean II Lecoq ou de la veuve Thibaut Trumeau.

26. L'édition de 1613 est ainsi présentée par M. Plan (n° 126) qui, on le verra, ne tient guère à l'attribution troyenne, tout en paraissant y croire pour celle de 1556 :

LES OEUVRES de M. François Rabelais, contenant cinq liures...
A Troyes, par Loys qui ne se meurt point, 1613.

Trois parties factices, in-12.

Édition semblable, comme disposition et pour le texte, aux précédentes. Elle semble imprimée à Rouen et on l'a attribuée à tort à l'imprimeur de 1556 (voir n° 93). L'indication fantaisiste du lieu d'impression est la seule différence que présente cette édition avec celles de format in-12 qui portent le nom de Jean Martin [de Lyon].

La bibliothèque de Troyes en possède un exemplaire (Catal. loc., n° 5099) dont voici la description :

LES || OEUVRES || DE M. FRANÇOIS || RABELAIS, DOCTEUR || en Medecine. || *Contenât cinq liures, de la vie, faits & dits* ||

*Heroyques de Gargantua, & de son || fils Pantagruel. || Plus, la
Prognostication pantagrueline, ou || Almanach pour l'an per-
petuel, Auec l'Epi-||stre du Limosin Excoriateur : Et la ||
Cresme Philosophale. || Le tout de nouueau reueu corrigé &
re-||stitué en plusieurs lieux. || [Fleurons.] || A TROYE. || PAR
Loys, qui ne se meurt point. || — || 1613.*

Au verso du titre, le dizain :

AVX LECTEURS.

Amis Lecteurs, qui ce Liure lisez,...

Pource que rire est le propre de l'homme.

DE FRANCISCO RABELESIO.

P. 3 à 7 :

Prologue de l'Autheur.

Bvueurs tresillustres,...

P. 7, presque au bas : *De la genealogie & antiquité de Gar-
gantua. || CHAP. I. ||* Je vous remets... (Le titre « Livre premier »
n'existe pas, sinon en titre courant.)

P. 184 : FIN [du Livre premier].

P. 185 : LE SECOND LIVRE || DES FAITS ET DITS || Heroïques du
bon || Pantagruël. ||

Maistre Hugues Salel, à l'Autheur.

Si pour mesler profit avec douceur,...

En ces bas lieux, l'auras au haut domaine. (dizain.)

Prologue de l'Autheur.

Tres-illustres & tres cheualeureux champions,...

P. 189 : *De l'origine & antiquité du grand || Pantagruel, ||*
CHAP. I. || Ce ne sera chose inutile ne oisiue,...

P. 347 : *Fin du second liure.*

Le verso de la p. 347 et les 3 ff. suivants renferment la « Table
des Matieres contenuës au premier & second Liure. »

P. 1 (mais feuillet 9 du cahier P) : LE TIERS LIVRE || DES FAITS ET DITS || Heroïques du bon || Pantagruël. ||

FRANC. RABLAIS A
l'Esprit de la Royne de Nauarre.
Esprit abstrait, rauy & ecstastic,...

.....
Des faits ioyeux du bon Pantagruel?

P. 226 : Fin du tiers liure.

Cette première partie comprend les cahiers A à Bb ii.

2^e vol. : Bb iii.

P. 227 : QVATRIEME LIVRE || DES FAITS ET DITS || Heroïques du bon || Pantagruël. || A TRES-ILLVSTRE || Prince & Reuerendissime Mon-||sieur Odet, Cardinal de Chastillon. || Vovs estes deuëment aduerty,... (P. 233) De Paris ce xxviii. de Ianuier. M. D. LII. *Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur, François Rabelais Medecin.*

P. 234 : *Prologue de l'Autheur.* || Gens de bien,...

P. 251 (151 par suite d'une coquille) : *Comment Pantagruel monta sur mer pour visiter l'Oracle de la Dive Bachuc.* || CHAP. I. || Av mois de Iuin,...

P. 469 : *Fin du quatrième Liure.*

Le revers de la p. 469 et les 4 ff. suivants contiennent la « Table des Matieres contenues au troisieme & quatrième Liure. »

P. 1 (mais feuillet 9 du cahier Mm) :

LE || CINQVIEME LIVRE || DES FAITS ET DITS || Heroïques du bon || Pantagruël. || *Auquel est contenu ce qui s'ensuit* : Les nauigations en l'Isle Sonnante, & l'Isle des || Apedefres : de nouveau est adiousté l'Al-||manach ou prognostication pour l'an || perpetuël, Epitre Limosin exer-||citation, la Cresme Philoso-||phale & le blason de la Vieille. || *Auec la visitation de l'Oracle de la diue Bachuc || & le mot de la Bouteille : pour lequel a esté en-||trepris tout ce long voyage, le tout com-||posé par M. François Rabelais || Docteur en Medecine.* || [Fleurons.] || 1613.

Au verso du titre : EPIGRAMME. || *Rabelais est-il mort?...* (quatrain). || NATURE QVITE.

P. 3 : *PROLOGVE DE M. FRAN-||çois Rabelais, pour le cinquième Liure || des faits & dits Heroyques de Pâtagruel. || Aux Lecteurs beneuoles. ||* Bvueurs infatigables,...

P. 10 : *Comment Pantagruel arriua en l'isle Sonnante, || & du bruit qu'entendismes. ||* CHAP. 1. || Continuant nostre route,...

P. 166 : *Fin du cinquième liure des faits & dits heroi || ques du noble Pantagruel.*

Les deux feuillets suivants contiennent la « Table des Matieres contenues en ce cinquième Liure ».

Puis viennent, sans pagination :

7 feuillets et le recto d'un 8^e, qui renferment :

PANTAGRVELINE || PROGNOSTICATION. || Certaine veritable, & infaillible, pour l'An || perpetuel nouuellement composée au pro-||fit & aduisement des gens estourdis & mu-||sars de nature. || *Par maistre Alcofribas, Architriclin de || Pantagruel. || Au liseur beneuole salut, & paix en Iesus-Christ, ||* Considerant infinis abus...

Ensuite se trouve :

EPISTRE DV LYMOVSIN, || grand excoriateur de la lingue Latiale, en-||uoyee à vn sien amiciscime, resident en || l'inclyte & famosissime vrbe de || Lugdune. || *Avcuns venans...*

Cette pièce forme 5 pages.

Après elle se trouve :

LA CRESME PHILOSO-||phale des questiōs Encyclopediques || de Pantagruel, lesquelles furent dis-||putees Sorbonificabilitudissime || ment ès escoles de Decret prez saint || Denis de la Chartre à Paris. || VTrum, vne Idee...

Cette pièce remplit 3 pages; elle est signée : FRANCISCVS RABELISIVS POETA SITIENS PONEBAT.

Au verso de la dernière page : « Blazon de la Vieille », suivi d'un : « Contre blazon ».

Ces deux pièces forment 4 pages.

Le verso de la dernière est garni par un grand cul-de-lampe qui termine le volume.

En somme, de par la suite des cahiers, de A à Vv complet, cet ensemble ne forme qu'un volume divisé en trois par la pagination : 1^o de 1 à 347, plus 7 p. n. ch. de Table; 2^o de 1 à

469, plus 9 p. n. ch. de Table; 3^o de 1 à 166, plus 4 p. n. ch. de Table, 15 p. n. ch. de *Prognostication*, 5 p. n. ch. de l'*Epistre du Lymovsin*, 3 p. n. ch. de la *Cresme philosophale*, 4 p. n. ch. du *Blazon de la Vieille* et du *Contreblason*, 1 p. de cul-de-lampe, 1 f. bl.

M. G. Brunet (p. 15 des *Essais*) dit de cette édition qu'elle est « d'une incorrection scandaleuse, bien que le titre porte qu'elle a été *corrigée et restituée en plusieurs lieux* ».

C'est un jugement qui peut s'appliquer à presque tous les ouvrages de la Bibliothèque Bleue. Rabelais, avec son style original et son vocabulaire particulier, devait en souffrir plus que tout autre.

LOUIS MORIN.



LES JEUX DE GARGANTUA

(L. I, ch. xxii.)

(Suite et fin¹.)

AU CRAPAUT. — « Nous avons entendu nommer ainsi, disent Burgaud des Marets et Rathery dans leur édition de *Rabelais*, un jeu dans lequel on fait sauter un jeton sur un autre à l'aide d'un troisième que l'on appuie dessus. » Ce jeu s'appelle aussi la puce. Dans le Lauraguais, « le crapaud est un instrument qui imite le coassement du batracien de ce nom » ; pour le fabriquer, les enfants « prennent un roseau ayant six ou sept centimètres de longueur, le nettoient et le recouvrent d'un seul côté d'un bout de parchemin... On perce ensuite le parchemin bien au milieu, on introduit dans la petite ouverture un crin de cheval qui est noué intérieurement et dont l'extrémité opposée est fixée à un bâtonnet. C'est en le faisant tourner assez rapidement que le crapaud coasse² ». Il est possible qu'aucune de ces deux explications ne convienne au jeu de Gargantua que mentionne ici Rabelais.

A LA CROSSE. — La *crosse* était un bâton recourbé à son extrémité inférieure, au moyen de laquelle « on chassoit une balle³, une boule, un morceau de bois vers un trou, vers un but constitué par un ou plusieurs bâtons plantés

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, 1908, fasc. I, II, III et IV. Nous renvoyons à la pagination de ces numéros.

2. *Revue des langues romanes*, 1891, t. XXXV, les Jeux des enfants en Lauraguais, par Auguste Fourès, p. 263 et suiv.

3. Suivant Du Cange, *crossare*.

en terre, vers un cercle tracé sur le sol, vers un camp marqué par une raie¹ ». Il y avait plusieurs variétés de ce jeu : dans l'une, les joueurs, ayant chacun une boule, s'efforçaient d'atteindre le plus rapidement possible le but ou le trou. Dans l'autre, ils se partageaient en deux groupes adverses, se disputant et se renvoyant la même balle, jusqu'à ce qu'elle ait pénétré dans un des camps. Enfin la crosse était souvent employée comme propulseur à la soule² : la combinaison de ces deux exercices prenait le nom de *soule à la crosse*³.

Tous ces jeux étaient fort violents. Les lettres de rémission, faisant grâce aux crosseurs trop ardents, en sont la preuve. Entre autres, on peut citer celles-ci, qui remontent à l'année 1397 : « Ainsi que lesdits enfants crossoient ensemble, icelui suppliant frappa ledit Jehan d'une crosse qu'il tenoit » (Du Cange, *crossare*). « Même verdure au xvi^e siècle, ajoute M. J. Jusserand. Une miniature du *Livre d'Ango*, peinte à Rouen vers 1514 et conservée à la Bibliothèque nationale, représente des enfants jouant à la crosse; l'un d'eux a reçu un coup sur le nez et saigne abondamment; la partie continue comme si de rien n'étoit » (*Les Sports...*, p. 288-289).

Déjà connue au xiii^e siècle⁴, la Crosse vit sa faveur augmenter durant les siècles qui suivirent. Au temps de Rabelais, elle était très répandue. Les écoliers eux-mêmes s'y

1. J.-J. Jusserand, *Les Sports...*, p. 286. On pourra consulter avec profit l'excellente étude que consacre l'auteur à la Crosse et à ses dérivés (p. 284-326).

2. « Ung esteuf me fault pour jouer
Et une croce pour soler. »

[G. de Guileville, *Le Romant des trois
Pelerinaiges*, fol. 49 v^e, col. 3.]

3. Texte de 1381 : « Comme le premier jour de janvier... plusieurs jeunes gens de la ville et paroisse de la Chelles en Beauvoisis feussent assemblez pour chouler à la crosse les uns contre les autres » (Du Cange, *crossare*).

4. « K'il veut c'on jut au brionel
Et à la croce, par raison. »

[Poés. mss. avant 1300, dans La Curne, *croce*.]

adonnaient, si l'on en croit Mathurin Cordier, qui la mentionne dans son *De corrupti sermonis emendatione* (ch. xxxviii, § 40); ce sont encore des enfants qu'une curieuse gravure sur bois de cette époque représente « jouant à la Crosse¹. » Les hommes, d'ailleurs, ne s'y amusaient pas moins : elle figure en effet parmi les exercices favoris du sire de Gouberville et de ses amis. « Vêpres dites, — écrit celui-ci dans son *Journal*, — nous fûmes jusques à la nuit à crosser près de l'église. — Après vêpres (dimanche gras, 1554), les hommes mariés contre les non mariés² crossèrent à la Petite-Champagne jusques à la nuit³. »

Toujours en honneur au xvii^e⁴ et au xviii^e siècle, la Crosse, comme la soule, s'est conservée en Bretagne jusqu'au milieu du xix^e, dans sa forme primitive, avec ses mêmes règles rudimentaires. A côté de cette survivance de l'ancien jeu, il faut citer les innombrables variétés qui s'y rattachent et dont les noms nous sont devenus familiers depuis le mail, le billard, le cricket, jusqu'au hockey, au golf, au croquet et au polo. L'usage du bâton au bout recourbé est à l'origine de tous ces jeux. Quelques-uns sont restés longtemps en Angleterre avant de revenir parmi nous; cet emprunt fait par nos voisins n'a pas peu contribué à la vogue qu'ils ont aujourd'hui.

AU PISTON. — Nous ne savons de quel jeu il s'agit ici.

AU BILLE BOUQUET. — Le bilboquet est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire. On peut seulement se demander s'il n'y avait pas, autrefois, plusieurs manières d'y jouer. Voici, en effet, comment il est représenté sur

1. *Recueil de gravures sur bois du XVI^e siècle*. (Est., Ea 79, fol. 55.)

2. On a déjà vu une coutume analogue au jeu de la Soule. Voir p. 346.

3. Nous empruntons ces citations au livre de M. J. Jusserand, p. 288.

4. Le *Dictionnaire* de l'Académie (1694), au mot *crosser*, cite comme exemple : « Les petits garçons aiment fort à crosser », et au mot *crosseur* : « Toutes les rues sont pleines de crosseurs. »

une gravure française du xvi^e siècle¹ : un morceau de bois, ayant la forme ordinaire d'un bilboquet, est posé à terre ; à quelques pas de lui, un joueur, qui tient en main une petite boule, s'apprête à la lancer dans sa direction. Peut-être s'agissait-il de faire tomber la boule dans la concavité du bilboquet. Le Duchat (t. I, p. 86) donne encore du même jeu une autre explication : « A Metz, les jeunes garçons prennent un morceau de bois long d'un demi-pié plus ou moins, gros à peu près comme le pouce et pointu par les deux bouts. Ils posent ce bois sur le pavé et frappent d'un bâton sur l'un des bouts : en sorte que l'ayant fait sauter, ils lui donnent pendant qu'il vole un autre coup pour le jeter à leurs compagnons, qui doivent le leur renvoyer de la même manière. » Ainsi compris, ce jeu serait analogue au *court baston* (voir p. 333).

AU ROYNES. — (Var. Dolet : Aux roynes.) Nous n'avons aucune donnée sur ce jeu. Peut-être est-il semblable à celui qu'Adam de la Halle, dans son *Jeu de Robin et de Marion*, appelle « as roys et as roïnes² ».

AU MESTIERS. — (Var. Dolet : Aux mestiers.) A ce jeu, les enfants se divisent en deux bandes : la première se retire à l'écart pour convenir du métier dont elle fera le simulacre ; elle appelle ensuite la seconde et représente devant elle, en pantomime, tous les mouvements et toutes les opérations du métier choisi : si celle-ci devine, elle joue à son tour. Cette explication est conforme à celle que donne Cotgrave (*mestiers*) : « A certain Game wherein all trades are counterfeited by signs. » Il faut l'avoir présente à l'esprit pour comprendre un passage de Bonaventure des Périers, où il y est fait allusion : « Mais à la chaude³ vint saisir un gentilhomme le plus prochain de luy, en luy disant : « Est-ce vous qui avez prins ma bourse ? — Tout « beau, monsieur de La Voulte, luy dit le gentilhomme ;

1. *Recueil de gravures sur bois*. (Est., Ea 79, fol. 59 v^o.)

2. *Œuvres*, éd. de Coussemaker. Paris, 1872, p. 382.

3. A l'improviste.

« retourner vous cacher, vous n'avez pas bien deviné; « prenez-vous-en à un aultre qu'à moy » (*Nouv.* LXXX, éd. L. Lacour, t. II, p. 275).

Le jeu des Mestiers, qu'on a aussi appelé le jeu du *métier deviné*¹ et des *métiers à deviner*², se pratique encore aujourd'hui dans la région de l'ancienne. Il y a donné lieu à une expression proverbiale : *C'est un métier, vous l'sarez quand i s'ra fét*, « pour dire que l'on connaîtra le résultat d'un événement quand il sera arrivé » (E. Rolland, *Jeux et Rimes de l'Enfance*, p. 149-150).

A TESTE A TESTE BECHEVEL. — « Jeu, — dit Le Duchat (t. I, p. 86-87), — que les enfants jouent avec deux épingles, que l'un d'eux cache dans sa main : après quoi il donne à deviner à l'autre si ces épingles sont placées ou tête à tête ou à *bêchevet*, c'est-à-dire à contresens, en sorte que la tête de l'une soit tournée vers la pointe de l'autre. » Telle est également l'explication de Cotgrave (*bechevet*) : « The play with pins called heads and points; also, — ajoute-t-il, — the lying in two in a bed, the one right, the other with his head at his feet. » Le mot *bêchevet*³ signifiait en effet autrefois, comme substantif, « double chevet en un lit, un à la tête, l'autre aux pieds » (Godefroy), et, comme adverbe, « pieds contre tête » (Ibid.).

Le jeu dont il est ici question était en usage, au xvi^e siècle, parmi le « menu fretel des petits enfants de Rouen », ainsi qu'en témoigne la *Friquassée Crottestillonnée* (1557), qui le mentionne sous une forme un peu différente : « Tete a tete becqueveche » (Pottier, p. 5). Nous disons aujourd'hui « tête bêche ».

AU PINOT. — (Manque dans l'éd. de 1535.) Quoi que prétendent Esmangart et Johanneau (t. I, p. 437), qui font

1. C'est le nom que lui donne La Monnoye, cité par L. Lacour, t. II, p. 275, note.

2. On trouve cette variante dans le *Dictionnaire des jeux familiers (métier)*.

3. D'Aubigné (*Confession catholique du s^r de Sancy*, l. I, ch. 1) écrit *bechneux* (éd. Réaume et Caussade, t. II, p. 239).

de *pinot* une contraction de *pied bot*, et Regis, qui traduit ce mot par « Linkebein », cloche-pied, nous ne savons rien de précis sur ce jeu.

A MALE MORT. — (Manque dans l'éd. de 1535.) Nous ignorons en quel sens consistait ce jeu que Regis traduit sans raison par « Totenkunz », danse des morts.

AUX CROQUIGNOLES. — (Manque dans l'éd. de 1535.) « Espèce de chie chaudière, dit l'Académie (1694). Donner des croquignoles, le mot est bien bas. » On peut rapprocher ce jeu (si tant est qu'il mérite un pareil nom) de ceux des *naïardes*, des *allouettes* et des *chinquenaudes*, qui viennent plus loin (voir p. 376-377).

A LAVER LA COIFFE MA DAME. — (Var. Dolet : A laver la coiffe ma Dame.) La pratique de ce jeu nous est inconnue.

AU BELUSTEAU. — Suivant Le Duchat (t. I, p. 87), « deux enfans se placent face à face l'un de l'autre, et, s'entrelaçans en cet état les mains de l'un avec celles de l'autre, ils se poussent tous les deux tour à tour, en sorte qu'ils semblent *bluter* ». Le mot *beluteau* avait le sens de crible¹. Le jeu dont il est ici question consistait sans doute à imiter « l'action de passer la farine dans le tamis, lorsque deux personnes le tiennent, chacun d'une main, et le poussent et repoussent alternativement » (La Curne).

A SEMER L'AVOYNE. — On a déjà rencontré l'expression « vendre l'avoyne » (voir p. 174); peut-être celle-ci a-t-elle un sens analogue. Elle est employée par Coquillart, dans ses *Droits nouveaux*, à propos d'une demoiselle qui reçoit de son amoureux quatre aunes de satin et les donne à son galant :

L'ung est celui qui sème avoine,

1. « L'Epidermis comme un beluteau », dit Rabelais (l. IV, ch. xxxi. Anatomie de Quaresmeprenant). *Beluter* signifiait de même cribler; d'où l'expression licencieuse *beluter sa femme*, qu'on trouve dans Rabelais, l. III, ch. xi.

Et l'autre est celui qui moissonne.

[2^e partie, éd. Ch. d'Héricault, t. I, p. 175-176.]

Cette façon de parler proverbiale n'est pas d'un grand éclaircissement pour le jeu qui nous occupe.

A BRIFFAULT. — Ce mot est sans doute dérivé du verbe *briffer*, qui signifie « manger avidement, d'une manière gourmande » (Académie, 1694, *brifer*). C'est l'opinion de Sir Thomas Urquhart, qui traduit : « At greedie glutton », au glouton vorace. Nous n'avons point d'autre donnée sur le jeu lui-même.

AU MOLINET. — Voici comment ce jeu est décrit par Le Duchat (t. I, p. 86) : « Des enfans se divertissent à courir contre le vent avec de petits *moulinets* qu'ils font de deux morceaux de cartes à jouer, ou avec deux petits ais croisez l'un sur l'autre et attachés avec une épingle au bout d'un bâton¹. » C'est ainsi qu'est figuré le Moulinet sur une gravure sur bois du *xvi^e* siècle accompagnée de vers explicatifs, parmi lesquels on lit celui-ci :

Autres, au vent courent le moulinet².

D'Aubigné, dans son *Poème de l'Inconstance*, écrit encore :

Le Vent s'enfuit ailleurs et l'Amour inconstant
Ses petits moulinetz fait virer en trottant.

[Éd. Réaume et Caussade, t. III, p. 233.]

Il y avait une autre sorte de Moulinet, un peu différente

1. « C'est la même petite machine que ci-dessus, ch. XI, Rabelais nomme virolet », ajoute Le Duchat. Voici le passage visé : « Et pour s'esbatre comme les petitz enfans du pays, luy feirent un beau virollet des aesles d'un moulin à vent de Myrebalays. »

2. *Recueil de gravures sur bois du XVI^e siècle*. (Est., Ea 79, fol. 53 v^o.) Voir aussi dans les *Jeux de l'enfance* de Stella (1657), pl. 24, à droite.

de la première, qu'on appelait plus spécialement *moulinet à noix* : celui-ci était, en effet, composé d'une grosse noix vide, dans laquelle se mouvait, au moyen d'une cordelette, un pivot portant quatre ailes. On le trouve ainsi représenté sur une gravure sur bois du xvi^e siècle, au-dessous de laquelle est inscrit ce vers :

Pendant qu'on tourne un moulinet à noix¹...

Ce jeu est très ancien ; Froissart le mentionne déjà dans ses *Chroniques* : « Il y avoit une image de Nostre-Dame qui tenoit par figures un petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi à un moulinet fait d'une grosse noix » (dans La Curne, *moulinet*). Deux siècles plus tard, il en est question dans les *Tragiques* de d'Aubigné :

La Jeunesse est icy un juge d'avanture,
Au sein deboutonné, qui sans loix ni ceinture
Rit en faisant virer un moulinet de noix.

[L. III. Éd. Réaume et Caussade, t. IV, p. 130.]

On peut encore citer deux passages se rapportant au jeu qui nous occupe, l'un d'Éloy Damerval :

Se vont jouant à la chevrette
Au molinet aux belles quailles².

[*Livre de la Diablerie*, 1507. Second livre, ch. cxvii.]

l'autre de Noël du Fail : « Le bon homme de son costé... me faisoit un cousteau de bois, un moulinet... » (*Propos rustiques*, 1547, ch. vii, éd. Assézat, t. I, p. 61). Mais on ne saurait dire de quelque sorte de Moulinet il s'agit.

A DEFENDO. — Suivant Cotgrave, ce jeu consiste à compter, en prononçant certains mots, des morceaux de pain

1. *Recueil de gravures sur bois...*, fol. 54 r^o. Voir aussi Stella, pl. 24, à gauche.

2. Le poète décrit les amusements des « pastoureaux et pasturèles ».

rangés à la file, et à prendre celui, grand ou petit, sur lequel on tombe en finissant de parler¹. Nous n'avons pu contrôler cette explication, qu'il ne faut accepter qu'avec prudence.

A LA VIREVOUSTE. — « Virevolte, et par corruption Virevouste, — dit l'Académie (1694). Tour et retour fait avec vitesse. » — « Volte-face, — précise Godefroy (*virevolte*), — tour en rond, circonvolution, mouvement de retour sur soi. » S'agirait-il ici d'une danse, comme l'indiquent la traduction de Sir Thomas Urquhart² et celle de Regis³?

A LA BACULE. — (Var. 1535 : A la baculle.) Le Duchat (t. I, p. 87) assimile ce jeu à celui de la bascule. Il semble bien qu'il fasse erreur. Suivant Cotgrave, la *bacule* était « the punishment of misses in some games, to be clapt on the bum with a batting-staff ». — « Donner la bacule », dit de même Oudin en ses *Curiosités françaises (bacule)* : « On prend une personne par les bras et les jambes, et lui fait-on donner du derriere en terre. » C'est encore le sens de Du Cange (*baculare*) : « Nostris vero *Baculer*, est palaculum verberare, vel clunes alicujus in saxum vel in terram illidere. »

La peine du *bacus* était autrefois infligée « à l'homme en place qui avoit commis une faute dans l'exercice de sa charge », et « à une fille dévergondée » ; on en trouvera la description détaillée dans Godefroy (*bacule*), d'après Corblet (*Glossaire picard*). Ce supplice était assurément moins récréatif que le jeu de Gargantua qui nous occupe. Il est fait mention de celui-ci dans la *Friquassée Crotetillonnée* (Rouen, 1557).

A la baculle qui n'y viendra

1. « A play with bits of bread (ranked one by another) wick the player counts with certain words, and the last his words end on, he takes, whither it be little, or great. »

2. « At the whole frisk and gambole. »

3. « Schlängeln, eine Art Ketten-Tanz. »

Un beau coup de poing era.

[Éd. Pottier, p. 3.]

AU LABOUREUR. — On rencontre, dans le *Voyage de M^e Guillaume en l'autre monde* (1612), le jeu « à labourer en la raye » (*loc. cit.*, p. 148), qui a une signification licencieuse. Celui dont il s'agit ici n'en est peut-être pas différent.

A LA CHEVECHE. — Ce jeu se trouve déjà plus haut dans cette même liste (voir p. 164).

AU ESCOUBLETTES ENRAIGÉES. — (Var. Dolet : Aux escoublettes enragées.) « A se heurter de la tête l'un contre l'autre, dit Le Duchat (t. I, p. 87), comme font les béliers, qui de cette manière s'accouplent par les cornes..., ce qu'on appelle autrement combattre à l'enragée. »

A LA BESTE MORTE. — Selon Furetière (*vache*), « on dit porter à la vache morte quand on porte quelqu'un sur son dos avec la tête pendante en bas¹ ». C'est ainsi, sans doute, que se pratique également le jeu de la Beste morte.

A MONTEMONTE L'ESCHELETTE. — (Var. Dolet : A monte-monte l'eschelette.) Ce jeu est mentionné dans le *Livre de la Diablerie*, d'Éloy Damerval (1507), sous le nom de « monte echelette » (*loc. cit.*, p. 343); M^e Guillaume, dans son *Voyage en l'autre monde* (1612) l'appelle à son tour : « A monte monte l'eschelette, montez là » (*loc. cit.*, p. 147). Voici comment il se joue, de nos jours, en Ille-et-Vilaine :

« On ferme la main, que l'on pose ensuite sur son genou ou sur une table. — Bébé, qui sait ce que cela veut dire, vient mettre son doigt entre chacun de ceux de la main fermée, en commençant par le bras, et dit :

— La petite souris est-elle passée par là ?

1. « Porter sur le dos à l'envers : c'est un mot des petits enfans, » dit encore Oudin (*Curiosités françaises, vache*).

On lui répond :

- Montez *ch'lette*, montez-la.
- La petite souris est-elle passée par là ?
- Montez *ch'lette*, montez-la.

Et ainsi de suite jusqu'au sommet du poing » (E. Roland, *Jeux et Rimes de l'Enfance*, p. 44-45).

AU POURCEAU MORY. — « A contrefaire le *Pourceau mort* ou qu'on va tuer », dit Le Duchat (t. I, p. 87). Ce jeu semble être une variante de la *beste morte*, qu'on a vue plus haut.

A CUL SALLÉ. — (Var. Dolet : A cul salé.) Nous ne savons en quoi consistait ce jeu. On peut seulement affirmer qu'il existait ailleurs que dans l'imagination de Rabelais, puisque la *Friquassée Crottestillonnée* (1557) le mentionne comme étant en usage parmi les enfants de Rouen : « Veu tu jouer au cul sallé » (éd. Pottier, p. 8).

AU PIGONNET. — « Sorte de jeu, le pigeon vole », dit Godefroy (*pigeonnet*). Cette hypothèse paraît assez vraisemblable : elle ne repose cependant sur rien de certain.

AU TIERS. — Suivant le *Dictionnaire des Jeux familiers (métamorphoses)*, le Tiers se pratique de la manière suivante : « On se place en rond, debout, par paquets de deux... Il y a deux joueurs en dehors qui courent l'un après l'autre; celui après qui le premier court se place devant un autre paquet; alors celui du paquet qui se trouve le troisième court se placer devant un autre paquet, sans se laisser prendre; s'il étoit pris, il seroit alors obligé de courir après le premier, qui pour lors se placeroit. » Ce jeu remonte au xiv^e siècle; il en est parlé dans un texte de 1391 : « Au soir après souper icellui doyen s'en ala jouer ès près avecques autres gens et pluseurs jeunes femmes de laditte ville (de Vaucouleur) au jeu du Tiers; et là il couru et sailli legièrement et liément » (Du Cange,



*tertium*¹). Si l'on en juge par des lettres de rémission de 1428, les parties étaient assez vives : « Lesquelz jeunes gens à marier jouerent à un jeu que l'en nomme communément au Tiers et en jouant audit jeu du Tiers, Perrotin Renon cheut à terre et plusieurs sur lui... » (Du Cange, *Ibid.*). A l'époque même de Rabelais, il est encore question du Tiers dans les *Aresta Amorum* de Martial d'Auvergne : « Ce nonobstant luy jouant au tiers en un beau grand preau verd, et par joyeuseté en courant par derriere elle meit audit galand un tantinet d'herbe entre sa chemise et le dos. Ce galand se despita si terriblement que il luy vint incontinent bailler deux grandz souffletz². » Ce petit tableau donne une idée assez exacte des mœurs du temps.

A LA BOURRÉE. — Ce mot désignait communément un « fagot de menues branches » (Godefroy, *bourré*). Parmi les gravures consacrées par Jacques Stella aux *Jeux de l'Enfance* (1657), on en voit une intitulée « les Petits Feux » qui représente des enfants sautant par-dessus un fagot enflammé; au bas sont inscrits les vers suivants :

Ce leur est une volupté
de sauter au cœur de l'Esté,
par-dessus ces feux de bourrée.

[Pl. II.]

Peut-être ce jeu est-il semblable à celui dont il s'agit ici. Ajoutons qu'Esmangart et Johanneau en donnent une explication différente (t. I, p. 440-441) : « En Sologne, planter la bourrée..., c'est se dresser sur ses mains la tête en bas et les pieds en haut, contre un mur, comme une bourrée ou un fagot. »

1. Du Cange définit ainsi le Tiers : « Ludi genus, cum ludentes tripartito dispositi stant, et explorator andabata illum, quem tetigit, nomine appellare debet, ut ejus loco succedat. » On voit que cette explication s'accorde en grande partie avec celle du *Dictionnaire des Jeux familiers*.

2. Éd. de Lyon, 1546, p. 391, 392.

AU SAULT DU BUISSON. — (Var. 1535 et Dolet : Au sault du buysson.) Ce jeu consistait sans doute, comme son nom l'indique, à sauter par-dessus un buisson. Cet exercice était très pratiqué par la jeunesse. Froissart le compte, dans son *Espinette amoureuse*, parmi les amusements de son enfance :

... Au mulet, au sallir plus hault...

[V. 229. Éd. Sheler, t. I, p. 94.]

Éloy Damerval, décrivant les jeux des « pastoureaux et pasturelles », en fait mention :

Densent, courent par ces beaux prez,
L'une devant et l'autre apres,
Saultent et luytent bras a bras.

[*Le Livre de la Diablerie*, 1507. Second livre, ch. cxvii.]

On lit encore chez le vieux poète :

Mais s'en vont jouer a la paume...

... Luytter, saillir deulx saulx, trois saulx.

[Ibid., ch. ii.]

Enfin Noël du Fail, qui nous offre, dans ses *Propos rustiques* (1547), un tableau de la vie champêtre, montre les jeunes gens « faisant exercice d'Arc, de Luytes, de Barres, de saults, courses et autres jeux » (ch. i, éd. Assézat, t. I, p. 11).

A CROYZER. — (Var. : A croyser.) *Croiser*, suivant Cotgrave, était un terme de jeu de paume qui signifiait faire toucher à la balle un des côtés avant qu'elle atteigne le mur du fond¹. Il existait un autre jeu, appelé *croisette*, qu'on trouve mentionné dans des lettres de rémission de 1469 (Du Cange, *croiseta*), et dans la *Friquassée Crottes-*

1. « Also (at Tennis) the ball to cross, or to take a touch of the side-wall before it touch the wall at the end. »

tillonnée (Rouen, 1557, *loc. cit.*, p. 138). Il avait peut-être quelque rapport avec celui-ci.

A LA CUTTE CACHE. — Ce jeu est le même que celui de cache-cache. *Cutte* avait en effet le sens de « cache, cachette, lieu secret¹ » (Godefroy, *cute*). Aujourd'hui encore, on dit en Bretagne et au Mans, « jouer à cute », et dans le Bas-Vendômois « jouer à la cutecache » (Godefroy, *ibid.*). Le jeu que M^e Guillaume, dans son *Voyage en l'autre monde* (1612), appelle « à cache cache mon cannebry » (*loc. cit.*, p. 148) est sans doute une variante de ce dernier.

A LA MAILLE BOURSE EN CUL. — Nous ne savons quel était ce jeu. Le Duchat, dans *Ménage*, le rapproche du « jeu de bourse en courroye », cité dans le *Roman de la Rose*. On peut encore le comparer, pour la forme, avec celui de « masle masle broche en cul », dont fait mention le *Voyage de M^e Guillaume* (*loc. cit.*, p. 148).

AU NID DE LA BONDRÉE. — (Var. 1535 : Au nic de la bondrée.) Le mot *bondrée* désignait l'oiseau que nous appelons aujourd'hui buse (Marty-Laveaux, *Glossaire de Rabelais*). La pratique de ce jeu nous est inconnue.

AU PASSAVANT. — « Car les estudians dudict lieu en font bel exercice, — dit encore Rabelais (l. II, ch. v), — et le menoyent aulcunes fois es isles pour s'esbatre au jeu du poussavant. » Selon Le Duchat (t. I, p. 217), le Passavant était « tantost un jeu de boule du Dauphiné et tantost le jeu d'amour appelé assez librement *poussavant* dans une vieille chanson françoise ». Cotgrave l'écrit *poulse-avant* et lui donne un sens libre : « Lechery. »

Voici, dans son entier, le texte de la vieille chanson dont parle Le Duchat; la musique en est de Clément Jannequin :

1. Texte de 1454 : « Le suppliant et autres ses complices avoient esté par une nuit... en une cute, laquelle estoit en la ville de Candé (Condé). » (Du Cange, *cuta*.)

Au joly jeu du pousse avant fait bon jouer.
L'autrier m'aloys esbaloyer :
Je rencontray la belle au corps gent;
Soubzriant doucement la vois baiser.
Elle en fait doubte,
Mais je la boute :
Laissez, laissez trut avant !
Au joly jeu du pousse avant fait bon jouer.

Pour ung reffuz me faut laisser
Propos luytins amoureuxment;
Soubzriant doucement la vois baiser.
Elle riotte,
Dance sans notte :
Laissez, baissez trut avant !
Au joly jeu du pousse avant fait bon jouer¹.

Ces paroles ne laissent aucun doute sur la signification licencieuse du « joly jeu du pousse-avant ».

A LA FIGUE. — Faut-il rapprocher ce jeu de l'expression « faire la figue », qu'on trouve ailleurs dans Rabelais? « L'un d'eulx voyant le protaict Papal... luy feist la figue, qui est en icelluy pays² signe de contempnement et derision manifeste » (l. IV, ch. XLV). Ce geste consistait, suivant *Ménage (figue)*, à montrer « le bout du pouce serré entre les deux doigts voisins », ou à séparer avec violence et en faisant un certain bruit le pouce et le doigt du milieu joints ensemble.

AU PETARRADES. — (Var. Dolet : Aux petarrades.) Ce mot, selon l'Académie (1694, *pétarade*), « ne se dit guere que des chevaux ou autres animaux semblables, lors qu'ils petent en ruant... Il se dit aussi d'Un bruit qu'on fait de la bouche par mespris pour quelqu'un. *Il luy a fait une péta-*

1. *Les Maîtres musiciens de la Renaissance française*, publ. par Henry Expert, 5^e livraison. Paris, Leduc, 1897, p. 82-88. L'édition originale est de 1529.

2. En Italie.

rade ». C'est sans doute à ce dernier sens qu'il faut rapporter le jeu dont il est ici question.

A PILLEMOUSTARDE. — (Var. 1535 : A pillemoutarde.) — A CAMBOS. — A LA RECHEUTE. — Nous ne savons en quoi consistaient ces trois jeux.

AU PICANDEAU. — « Au volant, explique Le Duchat (t. I, p. 88). *Picandean* est du lyonnais, où peut-être le volant est fait de plumes de pies noires et blanches. » Ce jeu serait donc une variante de la *griesche* et du *cocquantin* qu'on a vus plus haut (p. 328 et 360).

A CROCQUETESTE. — Voici comment ce jeu est décrit par Le Duchat (t. I) : « Un jeune garçon se tient debout, dans l'attente que son compagnon lui saute par-dessus la tête; mais, comme le plus souvent il la tient trop droite, en sorte que s'il ne la courboit, celui qui doit sauter pourroit la heurter du pied, on lui crie *coupeteste* en Lorraine, ailleurs *crocque-tête*, c'est-à-dire de s'avaller la tête, de peur qu'elle ne lui soit *croquée*. » On reconnaît dans ce jeu ainsi compris une manière de *saute-mouton*.

A LA GROLLE. — Rabelais a déjà fait mention de ce jeu dans le même chapitre (voir p. 360).

A LA GRUE. — Y a-t-il quelque rapport entre ce jeu et l'expression « faire le pied de grue », « attendre longtemps sur ses pieds » (Académie, 1694, *grue*) ? On lit dans la traduction d'Urquhart : « At the crane-dance », à la danse de la grue, ainsi nommée chez les anciens, disent Esmangart et Johanneau (t. I, p. 443), « parce qu'on imitoit en la dansant le vol des grues ».

A TAILLECOUP. — « At slash and cut », traduit sir Thomas Urquhart : à se faire des balafres, à se couper.

AU NAZARDES. — (Var. Dolet : Aux nazardes.) La nazarde est une chiquenaude qui se donne sur le bout du nez. Ce jeu est analogue aux *croquinolles* qu'on a déjà vues et aux deux suivants.

AUX ALLOUETTES. — (Var. 1535 : Au allouettes.) Suivant Marty-Laveaux (*Glossaire de Rabelais*), ce mot signifie ici « coup, chiquenaude ». Cette explication est confirmée par Rabelais lui-même, qui écrit ailleurs : « Ils gaignent leur vie a endurer force plameuses, chinquenaudes, alouettes et grans coups de poing sus les dentz » (l. II, ch. xxx).

AU CHINQUENAUTES. — (Var. Dolet : Aux chinquenaudes.) « Coup que l'on donne du doigt du milieu, — dit l'Académie (1694), — lors qu'après l'avoir plié et roidi contre le pouce on le lasche sur le visage, sur le nez, etc. » Il est question de ce jeu dans un autre passage de Rabelais : « Les paiges jouvient à la mourre¹ à belles chinquenaudes » (l. IV, ch. xiv).

Michel PSICHARI.

1. Voir p. 134.



MÉLANGES.

TOPOGRAPHIE RABELAISIENNE.

(BERRY ET ORLÉANAIS.)

AVERTISSEMENT.

La présente étude a été rédigée en prenant pour modèle l'excellente *Topographie rabelaisienne (Poitou)*, publiée dans cette *Revue*, en 1904 (p. 143, 227), par M. Henri Clouzot. Comme l'a dit M. Clouzot, « il a semblé plus commode pour la répartition du travail de ne pas sortir de la division départementale actuelle ». On trouvera ici tous les noms des localités mentionnées par Rabelais qui sont situées aujourd'hui dans les départements de l'Indre, du Cher, du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir. Ces cinq départements correspondent à peu près à ce que l'on appelait à la veille de la Révolution la province de Berry, ou généralité de Bourges, et la province de l'Orléanais, ou généralité d'Orléans.

Voici la liste de ces localités, avec l'indication des diocèses dont elles dépendaient au xvi^e siècle :

BERRY. — *Diocèse de Bourges* : Argenton (Indre); Argy (Indre); Bourges (Cher); Brisepaille (Indre); Buzançais (Indre); Culan (Cher); Onzay (Indre); Palluau (Indre); Saint-Gaultier (Indre); Saint-Genou (Indre); Sancerre (Cher); Villebernin (Indre); Villegongis (Indre).

ORLÉANAIS. — *Diocèse de Chartres* : Blois (Loir-et-Cher); Chambord (Loir-et-Cher); Chartres (Eure-et-Loir); Langey (Eure-et-Loir).

Diocèse d'Orléans : La Cour (Loiret); Jargeau (Loiret); Meung-sur-Loire (Loiret); Orléans (Loiret); Saint-Ay (Loiret).

Diocèse de Sens : Châtillon-Coligny (Loiret)¹.

Argenton, ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux (Indre).

« Si vos chartiers et nautonniers, amenans pour la provision de vos maisons certain nombre de tonneaulx, pippes et bus-sars de vin de Grave, d'Orléans, de Beaulne, de Myrevaulx, les avoient buffetez² et beuz à demy, le reste emplissans d'eau, comme font les Limosins à bels esclotz³, charroyans les vins d'Argenton et Sangaultier. » *Tiers Livre*, 52. *Comment certaine espèce de pantagruelion ne peut estre par feu consumée.*

Argenton est une petite ville du Bas-Berry que la Creuse divise en deux parties : la ville haute sur un rocher, la ville basse au milieu d'une fertile vallée, plantée de vignes et de bois.

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre*. Châteauroux et Paris, 1889.

Argy, comm., cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux (Indre).

« Cestuy cy est de Argy. » *Gargantua*, 45. *Comment le moyne amena les pèlerins, et les bonnes parolles que leur dist Grandgousier.*

Argy, en Berry, était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Genou (voyez ce nom).

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *op. cit.*

Aurelians. Voyez *Orléans*.

Beauce (la), région naturelle, riche en céréales, mais sans arbres, s'étendant sur l'Orléanais, le Blésois, le Chartrain, le

1. La table qui accompagne l'édition des *Œuvres de François Rabelais* par Ch. Marty-Laveaux (Paris, 1870-1903, 6 vol.) a servi à dresser la liste des noms de lieux.

2. Falsifiés.

3. Sabots.

Dunois, comprise actuellement dans les départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

« Ainsi joyeusement passèrent leur grand chemin et toujours grand chère jusques au dessus d'Orléans. Auquel lieu estoit une ample forest, de la longueur de trente et cinq lieues et de largeur dix et sept ou environ. Icelle estoit horriblement fertile et copieuse en mousches bovines et freslons, de sorte que c'estoit une vraye briganderye pour les pauvres jumens, asnes et chevaulx. Mais la jument de Gargantua vengea honnestement tous les oultrages en icelle perpetrés sus les bestes de son espèce par un tour duquel ne se doubtoient mie. Car, soudain qu'ilz feurent entrez en ladicte forest et que les freslons luy eurent livré l'assault, elle desguaina sa queue : et, si bien s'escarmouchant, les esmoucha qu'elle en abatit tout le boys à tord, à travers, deçà, delà, par cy, par là, de long, de large, dessus, dessous, abatoit boys comme un fauscheur faict d'herbes. En sorte que depuis n'y eut ne boys, ne freslons, mais feut tout le pays réduit en campagne. Quoy voyant, Gargantua y print plaisir bien grand, sans aultrement s'en vanter. Et dist à ses gens : je trouve beau ce. Dont fut depuis appellé ce pays la Beauce; mais tout leur desjeuner feut par baisler. En mémoire de quoy encores de présent les gentilz hommes de Beauce desjeunent de baisler et s'en trouvent fort bien et n'en crachent que mieulx. Finablement arrivèrent à Paris¹. » *Gargantua*, 16. *Comment Gargantua fut envoyé à Paris, et de l'énorme jument qui le porta, et comment elle deffit les mousches bovines de la Beauce.*

« Et n'y a homme, pour tous taire, en Beauce, qui bien ne m'eust avec une charretée de foin estouppé le trou du cul. » V^e livre, 18. *Comment nous arrivâmes au royaume de la Quinte Essence, nommé Entéléchie.*

On trouvait déjà, dans les *Grandes Chroniques de Gargantua*, le passage suivant : « Et tant continua ladicte beste que il n'y

1. Au xvi^e siècle, la route d'Orléans à Paris, — celle qu'a dû suivre Rabelais lui-même, — passait par Artenay, Angerville, Étampes et Montlhéry. Cet itinéraire nous est exactement indiqué dans un compte d'un étudiant allemand faisant le voyage d'Orléans à Paris en 1567 (archives du Loiret, série D, n° 254, Université d'Orléans, nation germanique; en cours d'inventaire).

demoura arbre debout que tout ne fust rué par terre, et aultant en fist en la Beaulce, car à présent n'y a nul boys, et sont contrainctz les gens du pays de eulx chauffer de feurre ou de chaulme » (d'après Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. IV, p. 32).

Il est à peine besoin de dire que l'étymologie de *Beauce*, donnée par Rabelais, n'est qu'un plaisant jeu de mots. Le nom de la *Beauce*, en latin *Belsa* dans des documents de l'époque carolingienne (voyez A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 168, Paris, 1888), est certainement d'origine antéromaine.

La pauvreté des gentilshommes beaucerons était proverbiale : « Les gentizhommes de Beauce desjeunent de baisler » (voyez *le Livre des proverbes français*, par Le Roux de Lincy, 2^e éd., 1859, t. I, p. 314).

Berry (1^e), ancienne province comprise actuellement dans les départements du Cher, de l'Indre, de Loir-et-Cher et du Loiret.

« Seigneur, je suis de Saint Genou en Berry. » *Gargantua*, 45. *Comment le moyne amena les pélerins, et les bonnes paroles que leur dit Grandgousier.*

Bien que ses biographes soient muets à ce sujet, Rabelais a dû faire en Berry de longs séjours, surtout en Bas-Berry, dans cette région qui avoisine la Touraine, son pays natal, particulièrement à Saint-Genou, Argy, Palluau, Buzançais et Ville-gongis (voyez ces mots), dans la vallée de l'Indre moyenne et dans la Brenne. Il a introduit dans son œuvre bon nombre d'expressions berrichonnes que Jaubert a recueillies en partie dans son *Glossaire du centre de la France* (2^e éd., Paris, 1864), par exemple : « ... les faisoit danser comme jau sur breze » (*Pantagruel*, 15), qui est du pur parler du Berry. *Jau* vient de l'accusatif latin *gallum* = coq.

En 1517, François 1^{er} avait donné le duché de Berry à sa sœur Marguerite d'Angoulême, « la royne de Navarre », comme l'appelle Rabelais (voyez Marty-Laveaux, *op. cit.*, II, 2; IV, 220).

BIBLIOGRAPHIE : Henry Gay, *La langue de Rabelais en Berry*, dans la *Revue du Berry et du Centre*. Châteauroux et Paris, février, mars et avril 1907. [La thèse de l'auteur, assez touffue, est très exagérée : beaucoup de mots et de locutions indiqués

comme berrichons se retrouvent dans le parler de l'Orléanais et du Blésois.]

Blois. Voyez *Bloys*.

Bloys, Blois, ch.-l. du dép. de Loir-et-Cher, sur la rive droite de la Loire.

« Ce pendent que je iray en Myrelingues (qui est delà la rivière de Loyre), je depescheray Carpalim¹ pour de Bloys ici amener Triboullet. » *Tiers Livre*, 38. *Comment par Pantagruel et Panurge est Triboullet blasonné.*

« Au sixième jour subséquent, Pantagruel feut de retour, en l'heure que par eaue de Bloys estoit arrivé Triboullet. » *Tiers Livre*, 45. *Comment Panurge se conseille à Triboullet.*

« Premièrement renvoyons Triboullet à Bloys; ce que feut faict à l'heure, et luy donna Pantagruel une robbe de drap d'or frizé. » *Tiers Livre*, 47. *Comment Pantagruel et Panurge délibèrent visiter l'oracle de la dive bouteille.*

Blois, célèbre par son château où séjournait le plus souvent la cour de France au temps de Rabelais, était la ville natale de *Triboulet*, fou de Louis XII et de François I^{er}. M. le Dr E. Delthil, dans son étude sur *Les fous en titre d'office du Blésois : Nago et Triboulet* (Paris, 1884, p. 14-15), dit que Rabelais a fait intervenir dans ses ouvrages un autre bouffon, du nom de Dago ou Nago, et cite ce passage qui m'est absolument inconnu : « Il y a encore à Contres, gros bourg situé entre Blois, Romorantin et Chambord, une rue nommée la rue de Nago, laquelle conduit à Chambord » (?).

Il faut se méfier de l'érudition de M. Delthil, qui attribue à ce Nago, fou de Marie d'Anjou, femme du roi Charles VII, la fameuse et équitable sentence rendue par « Seigny Jean le fol » devant la rôtisserie du Petit-Châtelet à Paris (*Tiers Livre*, 37). Malheureusement, le texte qu'il donne est falsifié, car aucune édition de Rabelais ne fait suivre le nom de « Seigny Joan » de celui de « Nago ». Ainsi, au lieu de : « Là se trouva à propos Seigni Joan Nago, le fol, citadin de Paris » (Delthil, *op. cit.*, p. 15), les éditions portent : « Là se trouva à propous Seigni Joan, le fol, citadin de Paris². »

1. Laquais de Pantagruel.

2. Un peu plus haut, dans le même chapitre, Seigni Johan est

Triboulet, que Victor Hugo a immortalisé dans *Le roi s'amuse*, s'appelait de son vrai nom Feurial. Il était né exactement au Foix-lez-Blois (auj. Faubourg du Foix) en 1479 et mourut probablement vers 1536.

BIBLIOGRAPHIE : Jean Bernier, *Histoire de Blois*. Paris, 1682. — C. Brainne, J. Debarbouiller, Lapierre, *Les hommes illustres de l'Orléanais*, t. II. Orléans, 1852, p. 147-153. — Dr E. Delthil, *op. cit.*

Bourges, ch.-l. du dép. du Cher, au confluent de l'Yèvre et de l'Auron, ancienne capitale du Berry.

Rabelais fait mention :

1^o Du *Palays*. Il s'agit du Palais de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, de Gien, etc. C'est aujourd'hui la préfecture du Cher.

« Et luy bailloit on ladicte bouillie en un grand timbre¹, qui est encores de présent à Bourges près du Palays; mais les dentz lui estoient desja tant crues et fortifiées qu'il en rompit dudict timbre un grand morceau, comme très bien apparroist. » *Pantagruel*, 4. *De l'enfance de Pantagruel*.

2^o De la *Faculté des Loix*. Il s'agit de la Faculté de droit de l'Université de Bourges, fondée en 1463 par Louis XI, qui était né dans cette ville. Cette Université devint rapidement célèbre et fit pour les études juridiques concurrence à l'antique Université d'Orléans.

« Ainsi vint à Bourges, où estudia bien long temps et profita beaucoup en la Faculté des Loix. Et disoit aulcunesfois que les livres des loix luy sembloient une belle robe d'or triumpante et précieuse à merveilles qui feust brodée de merde; car, disoit il, au monde n'y a livres tant beaulx, tant aornés, tant élégans comme sont les textes des Pandectes, mais la brodure d'iceulx, c'est assavoir la glose de Accurse²

qualifié de « fol insigne de Paris, bisayeul de Caillette ». Notons, en passant, que Caillette, fou du roi Louis XII, pourrait bien être d'une famille orléanaise : le nom patronymique de Caillette est encore très répandu dans la région. Louis XII, ne l'oublions pas, avant de régner, était duc d'Orléans et comte de Blois.

1. = Auge, cuve. Peut-être ce « timbre » était-il un des bassins des thermes romains découverts près du palais ducal.

2. Ailleurs (*Pantagruel*, 10), Rabelais parle des « sotties et desraisonnables raisons et ineptes opinions de Accurse, Balde, Bartole... »;

est tant salle, tant infâme et punaise que ce n'est que ordure et villenie. Partant de Bourges, vint à Orléans... » *Pantagruel*, 5. *Des faictz du noble Pantagruel en son jeune eage*.

3^o De la *Grosse Tour*. C'était la citadelle de la ville. Cette forteresse, bâtie sous Philippe-Auguste, et dont les murs avaient 18 pieds d'épaisseur, était une des cinq « Grosses Tours » principales dont relevaient les fiefs mouvant immédiatement du roi à cause de son duché de Berry. Louis XIV, ou plutôt Mazarin, qui avait vu quel danger il pouvait y avoir à garder au cœur du royaume une semblable citadelle, en ordonna la démolition, qui eut lieu en 1653 au moyen de la mine. La Grosse-Tour était sise en face la place Séraucourt actuelle.

« Puys faire un beau petit entrelardement à poinctes de diamans, comme la Grosse Tour de Bourges, de tant de bracquemars enroiddys qui habitent par les braguettes claustrales. » *Pantagruel*, 15. *Comment Panurge enseigne une manière bien nouvelle de bastir les murailles de Paris*.

Les premières éditions portaient : « ... de tant de vitz qu'on couppa en ceste ville ès pources Italiens à l'entrée de la Royne. » Ceci faisait allusion à l'entrée à Bourges de la reine-mère, accompagnée de la duchesse de Berry et du jeune dauphin (23 juillet 1524) : des pillards, des incendiaires, des conspirateurs napolitains subirent ce jour-là de cruels supplices (voyez L. Raynal, *Histoire du Berry*. Bourges, t. III, p. 294).

« Et luy fait faire, comme il estoit petit, une arbaleste pour s'esbattre après les oysillons, qu'on appelle de présent la grand arbaleste de Chantelle, qui est de présent en la Grosse Tour de Bourges¹. » *Pantagruel*, 5. *Des faictz du noble Pantagruel en son jeune eage*.

« Comme si fussent murailles de grosses pierres entaillées à la rustique, telle qu'on voit la Grosse Tour de Bourges »

leur style, dit-il, « est stille de ramonneur de cheminée, ou de cuisinier et marmiteux, non de jurisconsulte ». — C'est Alciat, professeur à l'Université de Bourges à partir de 1529, qui, dans son enseignement, condamna les procédés des glossateurs et commentateurs accursiens et bartolistes.

1. Il s'agit probablement de quelque vieil engin de guerre conservé dans la Grosse Tour de Bourges, à l'époque de Rabelais. Cet engin provenait peut-être du château de Chantelle, en Bourbonnais.

(*La Sciomachie*, t. V, p. 397, de l'édition de Rabelais par Marty-Laveaux).

Il est curieux de remarquer qu'un géographe du xvi^e siècle emploie, en décrivant la Grosse-Tour, les mêmes termes que Rabelais : « Ladicte Tour est bastie de grosse pierre de taille très dure, taillée par le dehors à la rustique, à poinctes de diamans... » (*Description générale du pais et duché de Berry*, par N. de Nicolay, géographe ordinaire et valet de chambre du roi, 1567 ; édition Advielle. Châteauroux, 1883, p. 34).

4^o De la *Tour de Beurre*. La « Tour-de-Beurre » ou « Tour-Neuve » est la tour nord de la cathédrale Saint-Etienne. Sur l'emplacement de cette « tour neuve » existait au xv^e siècle une autre tour semblable à celle du midi. On y mettait la dernière main, quand, le soir du 31 décembre 1506, elle s'écroula avec un fracas épouvantable, entraînant à sa suite une partie des voûtes de la grande nef et des collatéraux.

« Dont, à la rupture de ces harnoys pierreux, feut faict un si horrible tumulte qu'il me souvint quand la Grosse Tour de Beurre qui estoit à Saint Estienne de Bourges fondit au soleil. » *Pantagruel*, 29. *Comment Pantagruel deffait les troys cens géans arméz de pierre de taille et Loupgarou, leur capitaine.*

Ici, Rabelais est desservi par sa mémoire ; car il n'est pas exact quand il dit pittoresquement que « la Tour de Beurre fondit au soleil ». La tour qui s'est affaissée est celle qui a précédé la « Tour de Beurre » : celle-ci fut construite de 1508 à 1525 et reçut le nom de « Tour de Beurre » parce que, dit-on, elle fut élevée (comme l'une des tours de la cathédrale de Rouen) avec l'argent donné pour avoir la permission de manger du beurre en carême. C'est là une fable : un impôt sur les gabelles de Languedoc et de Normandie et quelques libéralités du cardinal Bohier, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, en firent les frais.

Il est fort probable que Rabelais ne parle de la chute de la tour nord de Saint-Étienne que par ouï-dire. Il est, en effet, difficile d'admettre qu'il en fut le témoin ; car, d'après ses plus sérieux et ses plus récents biographes¹, il a dû naître vers 1495

1. Voyez surtout V.-L. Bourrilly, *Rabelais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905)*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VII, Paris, 1906, p. 598 et suiv.

(et non en 1483); par conséquent, en 1506, il avait onze ans environ.

5^o Du *Grand chemin de Bourges* :

« J'y recongneu le grand chemin de Bourges¹ et le veidz marcher à pas d'abbé², et le veidz aussi fuyr à la venue de quelques charretiers qui le menaceoynt fouler avecques les piedz de leurs chevaulx et luy faire passer les charrettes dessus le ventre, comme Tullia fait passer son charriot dessus le ventre de son père Servius Tullius, sixiesme roy des Romains. » *Cinquiesme livre*, 26. *Comment nous descendismes en l'isle d'Odes, en laquelle les chemins cheminent.*

Il s'agit là de la route très importante de Bourges à Orléans, l'antique voie romaine d'*Avaricum* à *Cenabum* : elle passait par Allogny (Cher), Neuvy-sur-Barengeou (Cher), Souesmes (Loir-et-Cher), Pierrefitte-sur-Sauldre (Loir-et-Cher), Vouzon (Loir-et-Cher), Menestreau-en-Villette (Loiret), la Ferté-Saint-Aubin (Loiret), Olivet (Loiret). On voit par ce qu'en dit Rabelais que de son temps elle était fort mal entretenue (voyez Hippolyte Boyer, *Recherches sur les anciennes voitures publiques dans le Berry et surtout à Bourges*; extrait des *Mémoires de la Société historique... du Cher*, p. 10 et 15. La citation et les références de Boyer sont inexactes). C'était la route suivie par les étudiants qui fréquentaient l'Université de Bourges et l'Université d'Orléans (voyez Paul de Félice, *Un étudiant bâlois à Orléans en 1599*, dans *Mémoires de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, Orléans, t. XVII, 1880, p. 324).

Ailleurs, Rabelais parle de *Jacques Cœur*, né à Bourges, argentier du roi Charles VII, et de la fameuse *Pragmaticque Sanction* de Bourges :

« Ainsi se feist Jacques Cœur riche ». *Gargantua*, V. *Les propos des bienyvres*.

« Je serois plus riche que Jacques Cœur ne fust oncques. » *Lettre de Rabelais à l'évêque de Maillezais*.

« Voyant doncques, dist Baisecul, que la Pragmaticque Sanction n'en faisoit nulle mention et que le pape donnoit liberté à un chascun de pêter à son aise ». *Pantagruel*, II. *Comment les*

1. Variante du ms. : « Le grand chemin ferré de Bourges. »

2. Varianté du ms. : « Et le veidz marcher au pas de otarde. » Je trouve encore l'expression « grand chemin de Bourges » dans un acte du 15 février 1625 (Archives du Loiret, Université d'Orléans, série D, n° 257).

seigneurs de Baisecul et Humevesne plaidoyent devant Pantagruel sans advocatz.

Je ne sais où l'abbé A. Menu, dans sa *Monographie du couvent des Jacobins de Bourges* (1873, p. 42), a pu prendre les renseignements suivants ; ils ne me paraissent pas très sérieux : « De ce même côté, l'on trouvait des lieux d'aisances vantés par Rabelais. Il était venu à Bourges et dans cette ville il n'a trouvé, dit-il, que trois choses dignes d'admiration : le pignon de l'Hôtel-Dieu, l'échelle de Montermoyen¹ et les latrines des Jacobins. »

BIBLIOGRAPHIE : Nicolas de Nicolay, *Description générale du pays et duché de Berry*, 1567, édition Advielle, Châteauroux, 1883 (avec cartes et un plan de Bourges). — Thaumassière, *Histoire de Berry*. Bourges, 1689 (réimpression par la *Revue du Berry*. Bourges, 1868). — Louis Raynal, *Histoire du Berry*. Bourges, 1845-1847 (4 tomes). — A. de Girardot et Hippolyte Durand, *La cathédrale de Bourges ; description historique et archéologique*. Bourges, 1849. — [A. de Girardot et Hippolyte Boyer], *Guide de l'étranger dans la ville de Bourges*, 2^e édition. Bourges, 1855 (avec la reproduction du *Plan de la ville et des faubourgs de Bourges*, par N. de Fer, 1705). — Hippolyte Boyer, *Recherches sur les anciennes voitures publiques dans le Berry et surtout à Bourges*. Bourges, 1882 (extrait des *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*). — A. Buhot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, t. II. Bourges, 1883 (avec un plan de Bourges, état ancien et moderne). — A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berry...* Paris, 1894. — Paul Gauchery, *Mémoire historique et descriptif du palais construit à Bourges par Jean de France, duc de Berry*. Bourges, 1897 (extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*). — Paul Gauchery, *Influence de Jean de France, duc de Berry, sur le développement de l'architecture et des arts à la fin du XIV^e siècle*. Caen, 1901 (extrait du *Compte-rendu du 65^e congrès archéologique de France, tenu en 1898 à Bourges*).

1. L'escalier de Montermoyen : Notre-Dame de Montermoyen, ou Montiermoyen (*Monasterium medium* dans les actes latins), était une église collégiale. Le chapitre fut supprimé au xvii^e siècle et ses biens furent unis au séminaire de Bourges.

Brene (la). La Brenne, région naturelle du Berry; partie du département de l'Indre comprise entre la Creuse et l'Indre, fameuse par ses étangs et ses marais, ses brouillards fréquents et ses exhalaisons malsaines.

« Saulcisses de la Brene. » *Gargantua*, 3. *Comment Gargantua feut unze mois porté ou ventre de sa mère.*

« Réputez moi à jamais ung taillebacon¹ de la Brene. » *Gargantua*, 15. *Comment Gargantua feut mis soubz aultres pedagogues.*

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *op. cit.*

Brenne (la). Voyez *Brene (la)*.

Brizepaille. Voyez *Brizepaille*.

Brizepaille, Brizepaille, hameau de la comm. de Saint-Genou (Indre).

« Dont une horde² vieille de la compagnie, laquelle avoit réputation d'estre grande médecine, et là estoit venue de Brizepaille, d'auprès Saint-Genou, devant soixante ans, lui feist un restrictif³ si horrible que tous ses larrys⁴ tant feurent oppilez et reserrez que à grande poine, avesque les dentz, vous les eussiez eslargiz, qui est chose bien horrible à penser. » *Gargantua*, 6. *Comment Gargantua nasquist en façon bien estrange.*

On voit combien est inexacte la note de Marty-Laveaux dans son édition des *Œuvres* de Rabelais (t. IV, p. 83) : « Quant à Brizepaille, d'auprès Saint-Genou, il faut, je crois, ne point s'évertuer à le chercher sur la carte, ainsi que beaucoup de commentateurs l'ont fait. Il appartient à une géographie particulière, comme « la vallée de Concreux, près Nantes », dont nous parlent les contes d'Eutrapel... »

Buzançais. Voyez *Buzançay*.

Buzançay, Buzançais, sur l'Indre, ch.-l. de cant., arr. de Châteauroux (Indre).

1. Coupeur de lard, charcutier.

2. Sale.

3. Astringent.

4. Membranes du vagin.

« Cornemuse de Buzançay. » *Tiers Livre*, 45. *Comment Panurge se conseille à Triboulet.*

« Dict oultre que serez la cornemuse de Buzançay, c'est-à-dire bien corné, cornard et cornu. Et ainsi comme il (le fou Triboulet), voulant au roy Loys douziesme demander pour un sien frère le contrerolle du sel à Buzançay, demanda une cornemuse... » *Tiers Livre*, 46. *Comment Pantagruel et Panurge diversement interprètent les paroles de Triboulet.*

« Plus dict qu'elle sera villaticque¹ et plaisante comme une belle cornemuse de Saulieu ou de Buzançay. » *Tiers Livre*, 46.

La fabrication des cornemuses était une spécialité de cette ville; et Triboulet, en demandant une cornemuse, désignait la ville convoitée.

On sait que les « cornemuseux » sont encore très populaires en Berry.

Chambord. Voyez *Chambourg*.

Chambourg, Chambord, comm., cant. de Bracieux, arr. de Blois (Loir-et-Cher), sur le Cosson, dans la Sologne blésoise.

« Ledict bastiment estoit cent foys plus magnifique que n'est Bonivet, ne Chambourg, ne Chantilly... » *Gargantua*, 53. *Comment feust bastie et dotée l'abbaye des Thélémites.*

Ces mots « ne Chambourg, ne Chantilly » manquent dans les premières éditions jusqu'à celle de 1537 inclusivement. A cette date, les travaux du château royal devaient être très avancés. Les lettres patentes de François I^{er} relatives à la construction de la résidence de Chambord datent de septembre 1519.

BIBLIOGRAPHIE : Louis de La Saussaye, *La château de Chambord*. Lyon (nombreuses éditions, la 1^{re} date de 1828). — Louis Jarry, *Le château de Chambord : Documents inédits sur la date de sa construction...* Orléans, 1888. — Joseph de Croÿ, *Nouveaux documents pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*. Paris et Blois, 1894. — Fernand Bournon, *Blois, Chambord et les châteaux du Blésois* (avec gravures). Paris, 1908 (collection des « Villes d'art célèbres »).

1. Rustique.

Chartres, ch.-l. du dép. d'Eure-et-Loir.

« C'est pourquoy je vous prirois volontiers que de debtes me laissez quelque centurie¹ : comme le roy Loys unziesme, jetant hors de procès Miles d'Illiers, évesque de Chartres, feut importuné luy en laisser quelque un pour se exercer. » *Tiers Livre*, 5. *Comment Pantagruel déteste les debtors et emprunteurs.*

La réponse de Miles d'Illiers, évêque de Chartres (1459-1493), était devenue proverbiale. On la retrouve, avec quelques variantes, chez les principaux conteurs du xvi^e siècle : « Quand l'évesque veid que ses procès s'en alloyent ainsi à néant, il s'en vint au roy, le suppliant à jointes mains qu'il ne les luy ostast pas tous, et qu'il luy pleust au moins luy en laisser une douzaine des plus beaux et des meilleurs pour s'esbattre » (Bonaventure des Periers, *Nouvelle*, 34).

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (c. 17, t. I, p. 362), s'exprime ainsi : « Ce roy le voulant dépestrer d'une infinité de procès, il le supplia fort affectueusement de luy en laisser au moins vingt-cinq ou trente pour ses menus plaisirs. »

Dans le passage suivant de Rabelais, il faut lire *Chastres* au lieu de Chartres. *Chastres* est le nom primitif d'Arpajon², près Montlhéry (Seine-et-Oise) :

« C'estoit, peut estre, la cause pourquoy le seigneur Jehan-Jacques Trivolve, mourant à Chartres, demanda son espée et mourut l'espée nue ou poing, s'escrimant tout au tour du lict, comme vaillant et chevaleureux, et par cette escrime mettant en fuyte tous les diables qui le guestoient au passaige de la mort. » *Tiers Livre*, 23. *Comment Panurge fait discours pour retourner à Raminagrobis.*

Quand Rabelais résigna la cure de Meudon, le 9 janvier 1553 (n. st.), c'est un clerc du diocèse de Chartres, maître Remy Doulsin (*alias* : Doucin) qui fut son procureur : « Magister Remigius Doulsin, clericus Carnotensis diocesis, procurator magistri Francisci Rabelays. »

Dans l'acte de résignation par Rabelais de la cure de Saint-

1. Centaine.

2. Arpajon est le nom d'une localité de la Haute-Auvergne que portait l'acquéreur de la seigneurie de Chastres, qui fut, en octobre 1720, érigée pour lui en marquisat.

Christophe-du-Jambet¹, le 9 janvier 1553 (n. st.), Remy Doucin, qui agit encore comme procureur, est qualifié de clerc du diocèse du Mans : « Remigius Doucin, clericus Caenomanensis » (voyez Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. III, p. 418).

BIBLIOGRAPHIE : Doyen, *Histoire de la ville de Chartres... et de la Beauce*, t. I, p. 363-380. Chartres et Paris, 1786. — A. Lecocq, *Documents sur Milles d'Illiers, évêque de Chartres (1459-1493)*, dans *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. III. Chartres, 1863.

Chastillon, Châtillon-Coligny (anc. Châtillon-sur-Loing), ch.-l. de cant. de l'arr. de Montargis (Loiret).

C'est à « Odet, cardinal de Chastillon », qu'est dédié le *Quart Livre* de Pantagruel, 1552. Odet de Coligny, frère de Gaspard de Coligny, amiral de France, et de François de Coligny, seigneur d'Andelot, fut abbé commendataire de Saint-Benoît-sur-Loire dès 1551. Il se fit protestant et se maria en décembre 1564. Sa fortune considérable lui permit d'être le Mécène des grands écrivains tels que Rabelais, Ronsard, etc.

BIBLIOGRAPHIE : C. Brainne, J. Debarbouiller, Ch.-F. Lapierre, *Les hommes illustres de l'Orléanais*, t. II. Orléans, 1852, p. 374. — Louis Jarry, *Une correspondance littéraire au XVI^e siècle, Pierre Daniel ... et les érudits de son temps*. Orléans, 1876, p. 21 (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*). — Eugène Tonnellier, *Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing*. Orléans, 1889 (extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*). — Léon Marlet, *Correspondance d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon (1537-1568)*. Paris et Orléans, 1885 (*Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais*).

Châtillon. Voyez *Chastillon*.

Cour (la). Voyez *Court-Compin (la)*.

Court-Compin (la), château de la Cour, comm. de Chécy, cant. nord-est d'Orléans, non loin de Combleux.

1. Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe.

« A Monsieur le baillif du baillif des baillifz, monsieur maistre Antoyne Hullot, seigneur de la Court-Compain, en chrestianté, à Orléans. » (Lettre de Rabelais datée de Saint-Ay.)

Ce fief était ainsi nommé « la Court-Compain » parce qu'il avait appartenu à une vieille famille d'Orléans, les Compain ou Compaign. Cette identification se trouve déjà dans l'édition de Burgaud Des Marets (t. II, p. 627) : « Une note manuscrite de M. Vergnaud-Romagnési¹ adressée à M. Eloi Johanneau², porte ceci : la Cour est une terre située près de Bionne³ et elle a appartenu à la famille Compain, d'Orléans ».

Marty-Laveaux (*op. cit.*, t. III, p. 380) écrit à tort « la Court Pompin ». Sur la transcription de la lettre de Rabelais, faite au XVIII^e siècle et reproduite en fac-similé par M. Henri Clouzot (*Les amitiés de Rabelais en Orléanais...* Paris, 1905, p. 5; extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*), le mot « Pompin » est souligné et en face, en droite, le copiste a rectifié en « Compain ». M. Clouzot croit que Rabelais a pris plaisir à déformer « Compain » en « Pompin ». L'hypothèse d'une inadvertance du copiste me paraît plus simple et plus vraisemblable.

Je n'ai pu trouver dans les archives publiques aucun document constatant que la seigneurie de la Cour ait appartenu à Antoine Hullot.

BIBLIOGRAPHIE : Henri Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis*. Paris, 1905 (extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, 3^e année, 2^e fasc.).

Culan. Voyez *Cullan*.

Cullan. Il existe en Berry une localité de ce nom, auj. Culan, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand-Montrond (Cher).

C'est fort probablement au Berry que Rabelais a emprunté ce nom, qui fournit encore aux Berrichons matière à plaisanterie obscène.

« Le roy de Cullan en Bohu. » *Quart Livre*, 17. *Comment Pantagruel passa les isles de Tohu et Bohu et de l'estrange mort de Bringuenarilles, avaleur de moulins à vent.*

1. Érudit orléanais.
2. Érudit blésois, commentateur de Rabelais.
3. Commune de Combleux.

Culan est une ancienne seigneurie très importante, illustrée par Louis de Culan, amiral de France, compagnon de Jeanne d'Arc.

Il est à noter qu'un des personnages du *Gargantua* (Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. I, p. 65) jure « par saint Foutin l'apostre, par saint Vit ». C'est à dessein que Rabelais a choisi ces saints dont les noms prêtent aussi à grossières plaisanteries. *Saint Vit* rappelle *Saint-Vitte* en Berry, comm. du cant. de Saulzais-le-Poitier, arr. de Saint-Amand-Montrond (Cher), non loin de Culan. Il ne serait pas étonnant que Rabelais ait parcouru cette région.

Gergeau, Jargeau, ch.-l. de cant., arr. d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire.

« Entendismes un son de loing venant, fréquent et tumultueux, et nous sembloit à l'ouyr que fussent cloches petites, grosses, médiocres ensemble sonnantes; comme l'on faict à Paris, Gergeau¹, Medon et aultres, ès jours des grandes festes. » *Cinquiesme Livre*, 1. *Comment Pantagruel arriva en l'isle Sonnante, et du bruit qu'entendismes.*

Il s'agit de l'église collégiale de Saint-Vrain, à Jargeau.

Jargeau. Voyez *Gergeau*.

Langey, comm., cant. de Cloyes, arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir).

Quart Livre, 27. Guillaume du Bellay était seigneur de Langey.

BIBLIOGRAPHIE : Abbe Bordas, *Histoire sommaire du Dunois* (1762), publiée par la Société Dunoise, t. II, p. 104-106. Châteaudun, 1884.

Loire (la). Voyez *Loyre (la)*.

Loyre (la), la Loire, fleuve.

« La demande pleut à Gargantua, et offrit tout son pays de Thélème joust la rivière de Loyre... » *Gargantua*, 52. *Comment Gargantua fait bastir pour le moyne l'abbaye de Thélème.*

« La rivière de Loyre découloit sus l'aspect de septentrion ».

1. Alias : Jargeau.

Gargantua, 53. *Comment feut bastie et dotée l'abbaye des Thélémites.*

« Ce pendent que je iray en Myrelingues (qui est delà la rivière de Loyre), je depescheray Carpalim pour de Bloys icy amener Triboullet. » *Tiers Livre*, 38. *Comment par Pantagruel et Panurge est Triboulet blasonné.*

« Comme si en la rivière de Loyre je jectoys une goutte d'eau de mer; pour ceste unique goutte, persone ne la sentiroit, personne ne la diroit sallée. » *Tiers Livre*, 43. *Comment Pantagruel excuse Bridoye sus les jugemens faictz au sort des dez.*

« C'est un poisson grand comme un dar de Loyre. » *Quart Livre*, 3. *Comment Pantagruel receut lettres de son père Gargantua, et de l'estrange manière de sçavoir nouvelles bien soudain des pays estrangers et loingtains.*

« Vrayement, dist Pantagruel, quand je seray en mon menage (ce sera, si Dieu plaist, bientoust), j'en afferay et enteray en mon jardin de Touraine sus la rive de Loyre, et seront dictes poires de bon christian. » *Quart Livre*, 54. *Comment Homenaz donne à Pantagruel des poires de bon christian.*

« Comme, estans sur la rivière de Loire, nous semblent les arbres prochains se mouvoir, toutesfois ils ne se mouvent, mais nous par le decours du bateau. » *Cinquiesme Livre*, 25. *Comment nous descendismes en l'isle d'Odes, en laquelle les chemins cheminent.*

Meung, Meung-sur-Loire, ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret), sur la rive droite du fleuve.

« Quand, hors toute paour et affections, il estoit en son naturel, la couleur de son poil estoit telle que voiez ès asnes de Meung. » *Quart Livre*, 2. *Comment Pantagruel, en l'isle de Medamothi, achapta plusieurs belles choses.*

Meung-sur-Loire est proche de Saint-Ay (voyez ce nom), où villégiaturait Rabelais.

L'évêque d'Orléans, qui avait une maison de campagne à Saint-Ay, était seigneur temporel de Meung-sur-Loire : il y possédait, touchant l'église, un château fort dont les restes permettent encore d'apprécier l'importance aux temps féodaux.

Il y avait à Meung de nombreux moulins établis sur un petit affluent de la Loire, appelé Les Mauves : les meuniers avaient l'habitude de faire porter aux boulangers d'Orléans la farine à

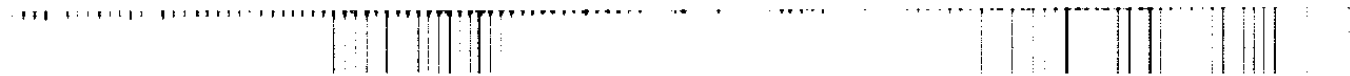
dos d'âne. C'est de là que vient le surnom donné méchamment par les Orléanais aux habitants de Meung « les ânes de Meung » ; les ânes, en effet, pullulaient dans la contrée.

Rappelons que c'est à Meung-sur-Loire, patrie de Jean de Meung, le continuateur du *Roman de la Rose*, que fut enfermé, par ordre de Thibaud d'Auxigny, évêque d'Orléans, le poète François Villon, dont Rabelais parle dans ses œuvres à plusieurs reprises (voyez *Pantagruel*, 14 et 30, etc.).

BIBLIOGRAPHIE : J.-N. Pellieux, *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs*, 2^e partie, p. 487-488. Beaugency, an IX. — Louis Jarry, *Étude sur la coutume des meuniers de Meung et de Beaugency au moyen âge*. Orléans, 1895, p. 12-15 (extrait des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*).

Jacques SOYER.

(A suivre.)



RABELAESIANA.

I. — CAROUS ET LANCEMENT.

J'ai indiqué, dans un travail précédent¹, la provenance vulgaire et orale des termes rabelaisiens *carous* et *alluz* (l. III, Pr.). J'ai insisté d'autant plus sur leur caractère suisse et soldatesque que tous ceux qui jusqu'ici s'en sont occupés, philologues ou commentateurs, les ont toujours cru issus du haut-allemand, et, par suite, leur ont attribué une origine littéraire. Je me permets, en revenant sur ce sujet, d'entrer dans quelques détails.

Je ne connais pas d'exemple antérieur au passage de Rabelais que je viens de mentionner. En revanche, après lui, les emplois de ces deux mots sont nombreux et il n'y a presque pas d'écrivain de ses contemporains qui ne se soit servi de *carous*. J'ai précédemment cité Henri Estienne; en voici maintenant quelques autres :

Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir* (éd. Paul Lacroix), p. 26 : « On trinqua l'un à l'autre, on fit *car-rous* » ; p. 72 : « Un Allemand qui, par humilité, fait *car-rous* contre deux Suisses ».

D'Aubigné, *Œuvres*, éd. Réaume et Caussade, vol. II, p. 290 : « Quelques Alemans et les Bourguignons faisoient *charrousse* du sang des sacrifiez ».

Bouchet, *Serées*, éd. Roybet, vol. I, p. xv : « Les Allemans, en trinquant *gar-auss* l'un à l'autre, contractent amitié » ; p. 17 : « L'appetit de bien boire et faire *gar-auss*, c'est-à-dire tout hors... » ; p. 45 : « Ayant autant beu que le Flamant, et à tour de roolle, et faict autant de fois que lui *ghar-aux*, qui est à dire hors, trinq signore ».

La forme primordiale du mot est *carous*, qu'on trouve à la fois chez Rabelais, Noël du Fail, H. Estienne et Paré;

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, p. 186-216 : Le Vocabulaire de Rabelais. I. Les éléments adventices.

la graphie parallèle *carrous* ou *carrousse*, qu'on rencontre plus tard dans Régnier et dans La Fontaine, a subi probablement l'influence analogique des autres mots commençant par *carr...*; la forme francisée *charrousse* est propre à d'Aubigné, tandis que la graphie adoptée par Bouchet : *gar-auss*, révèle une préoccupation étymologique.

Le terme a d'ailleurs fait fortune en dehors de la France : en Angleterre, où, grâce au *Dictionnaire* de Murray, on peut en suivre les vicissitudes formelles et la fréquence statistique. Dans l'article qu'il consacre au mot, Murray cite les graphies suivantes : *carous* (six à sept exemples), *carrousse* (sept exemples), *carouse* (six exemples) et *carouze* (sept à neuf exemples); outre ces vingt-neuf exemples commençant par *c*, il cite six exemples de la graphie : *garous*, tous postérieurs au xvi^e siècle et émanant d'auteurs qui, à l'exemple de Bouchet, veulent faire étalage de leur connaissance de l'allemand. Le plus ancien exemple rapporté par Murray remonte à 1559, il est donc d'une quinzaine d'années postérieur à celui que je tire de Rabelais. Je n'hésite pas à considérer le terme anglais comme un emprunt fait à la France, la véritable patrie des Suisses et des Lansquenets. Par l'intermédiaire des matelots anglais, *carouse* a pénétré en espagnol sous la forme *caráuṣ*, santé qu'on porte en vidant complètement son verre : « El acto de brindar apurando el vaso », ainsi le définit le *Dictionnaire de l'Académie espagnole*, qui note le terme comme vieilli.

C'est du français également que le mot passa dans le provençal du xvi^e siècle; Mistral cite cet exemple tiré de Brueys : « En fasent *carus* coumo un reître ».

La littérature allemande ignore absolument l'équivalent des termes rabelaisiens : *carous* et *alluṣ*. Jakob Grimm cite, il est vrai, dans son *Dictionnaire allemand* (au mot *gar*), deux vers de l'*Art de boire* de Wickram (1321) :

Die erst hitz ist ihm gar dahin,
Den *garusṣ* macht ein kraus mit wein...

c'est-à-dire « la première chaleur s'en est allée et le dernier verre de vin lui donne un *garusz*, un coup de grâce ». Ce n'est nullement là le sens du *carous* de Rabelais, et Grimm reconnaît lui-même que *all üs* est alemannique. Dans le *Gargantua* de Fischart (1575), on lit ce passage (p. 99) : « Bring uns den firnen [wein], den *kehr-auss* in der stirnen..., das ist der Johannessegen », c'est-à-dire : « Apportez-moi le vin vieux, le *kehrauss* dans le front, à savoir le coup de grâce ». On serait tenté de prendre ce *kehrauss* pour une déformation de *carous*, les néologismes de ce genre étant fréquents chez Fischart; mais le sens s'oppose à cela, et Rudolf Hillebrand (dans le *Dictionnaire* de Grimm) voit avec raison dans le mot de Fischart l'homonyme *kehrauss*, danse ou branle finale, pris au figuré. Lorsque, au XVII^e siècle, Wickerlin s'écrie :

Beuvons, messieurs, à vos santez¹,
So lasset uns all *garaussiren*!

il faut reconnaître que ce dernier mot est simplement le décalque de son correspondant français *carrousser*.

Regis, en traduisant le passage cité de Rabelais par « zum *garaus* und *allaus* trinken », risque simplement une de ces fantaisies philologiques dont il était coutumier. Sa traduction en effet n'est nullement littéraire, et en l'émillant de réminiscences de Fischart, d'expressions dialectales et d'autres bizarreries, il l'a rendue çà et là souvent inintelligible. Sa phrase est d'ailleurs tellement peu allemande qu'un traducteur plus récent, Gelbke, l'a remplacée par « *aus - aus - saufen* ».

En un mot, *garaus* n'a jamais eu en allemand que ces deux sens : absolument fini, achevé (pris comme adverbe), et : coup de grâce (pris comme substantif).

Et pourtant, tous les étymologistes sans exception lui ont donné une origine littéraire. Voici quelques témoignages :

1. Ces mots sont en français dans l'original.

Diez, *Dictionnaire étymologique*, vol. I, au mot *trin-care* : « Une exhortation à boire est l'ancien français *lans-tringue* (Roquefort), le néapolitain *trinche lanze* (« trink landsmann »), et dans le même patois *todisco* (= *tedesco*) signifie un buveur. Un autre terme pris aux buveurs allemands est l'espagnol *carauz*, français *carousse*, anglais *carouse*, orgie, de *gar aus!* (*ganz ausgetrunken*). Notre substantif moderne *garaus* signifie autre chose. ... *Alluz* est certainement notre *all aus...*¹. »

Littre : « *Carrousse*..., de l'allemand *gar aus*, dans cette locution *garaus machen*, en finir, combler la mesure. »

Dictionnaire Général : « *Carrousse*, vieilli, excès de boisson. Emprunté de l'allemand *garaus*, proprement fini, ruiné. »

Murray : « *Carouse*, from the german *gar aus*, in *gar austrinken*, to drink all out, to empty the bowl. »

Cependant, Scheler avait déjà fait cette judicieuse remarque : « Nous ne saurions accepter l'allemand *garaus trinken*, boire jusqu'au bout, que s'il était démontré que le mot n'est en effet qu'un terme de caserne introduit par la soldatesque allemande. » Or, le mot *garaus* n'a jamais eu, en allemand, cette acception, tandis que *allûz* et *garûz* (ou plutôt *karûz*, suivant la prononciation populaire) ont été pris de la bouche même des lansquenets.

J'ai montré ailleurs que ce ne sont pas les seuls. Je rappelle *lanceman*, qui mérite également de nous arrêter quelques instants. Son historique étant très curieux, je vais en donner une esquisse.

Dans une farce ancienne française (*Ancien Théâtre*, t. I, p. 226), *lancement* a le sens de « savetier » :

1. Le *lanstringue*, que Diez cite d'après Roquefort et que celui-ci a pris au texte rabelaisien de Le Duchat, est le « *Lans, tringue* à toy, compaing... » (l. I, ch. v). Cotgrave le reproduit également en un seul mot : LANSTRINGUE. *Drink countrieman* (a Dutch word). ¶ Rab.; mais Cotgrave enregistre de même : HERBERTIFLER (sic). *The great or master Devil*. ¶ Rab. (c'est-à-dire, l. V, pr., *Her der Tyfel*). Ce sont là des leçons fautives de certaines vieilles éditions.

Et puis il faut au *lancement*
De l'argent pour mes carreleurs.

Ce sens est facile à saisir : la profession de savetier a toujours eu en France des représentants allemands; ce sont eux qui ont fourni aux patois et à la langue populaire les termes synonymes *chouflique* et *choumaque*. Encore aujourd'hui, dans l'argot des ouvriers, *parler landsman*, c'est parler la langue allemande (Delvau).

Ce sens du mot n'a rien de commun avec celui de l'homonyme rabelaisien : *boire en lancement* (l. II, ch. II), que les vieux dictionnaires expliquent comme il suit :

Nicot (1606) : « *LANCEMAN est une diction dont le commun et bas peuple des François gaudit l'Allemand et le Suisse, assez ignoramment, pour n'entendre la signification du mot, ny la prolation, ny l'orthographe. L'Allemand l'escrit et prononce LANDSMAN, qui signifie homme du pays, compatriote, conterraneus. Et si l'on use de ce mot pour caresser, ce seroit autant comme qui appelleroit un estranger et incognu, cousin ou voisin, ou pays : comme, escoutez cousin, escoutez voisin, escoutez pays : dites ami, ou l'ami : dites compere, dites bon homme; Heus tu, amice : comme quand l'Espagnol parlant à un incognu l'appelle hermano; l'Italien, fratello; et le François, mon ami; quelquefois aussi, frere ou compagnon.* »

Cotgrave (1611) : « *LANCEMAN. A Compatriot, or Countreyman (a word wich the Frenchman borrows of the Dutch to mock him withal).* »

Ménage (1650), au mot *Lansquenet* : « Les Suisses s'entre appellent *Landsman*, comme qui diroit homme de mon pays; de même que les laquais et toute autre sorte de gens de basse condition, qui sont de même pays, s'appellent *pays*. Maistre François, l. II, ch. II : *Voicy bonne provision, aussi bien ne beuvions nous que laschement, non en Landsman*. C'est ainsi qu'il faut lire en cet endroit, et non pas *Lanceman*, comme portent les éditions. »

Le Roux, *Dictionnaire comique* (1718) : « *Boire en lan-*

cement, pour boire sec et plein verre, beaucoup, boire à l'Allemand, faire la débauche, boire à longs traits » (cite également Rabelais).

Les rapports du mot avec les Suisses sont indubitables et les efforts des anciens lexicographes (et de certains commentateurs modernes) pour lui rendre sa forme littéraire confirment précisément son origine orale et dialectale : *lansman* ou *lancement* (comme transcrit Rabelais) est la véritable prononciation populaire du mot. Il sonnait ainsi dans la bouche des Suisses et des Lansquenets.

2. — LE TURC DE PANURGE.

Le caractère fantaisiste que j'ai précédemment attribué au soi-disant turc de Panurge (l. II, ch. ix) pourrait être confirmé par des faits similaires et à peu près contemporains. Voici les plus saillants :

On lit, dans les *Serées* de Guillaume Bouchet (vol. III, p. 18), ce curieux passage : « Les Sesses des Mores, les Tolopans des Turcs et les Sarcoles de Janissaires n'ostent jamais leurs bonnets, fussent ils devant un Roy. » Le dernier éditeur de Bouchet, M. Roybet, a laissé sans explication tous ces termes, si bizarres à première vue, dans le glossaire qui accompagne son excellente édition. La bizarrerie n'est pas seulement dans les termes cités, mais, et surtout, dans la construction de la phrase. Il est certain que Bouchet n'a lui-même à peu près rien compris aux mots qu'il employait ; à prendre la phrase telle quelle, on croirait qu'il s'y agit de tribus ou de peuplades osmanlies, tandis qu'il y est simplement question de diverses coiffures portées par les Maures, les Turcs et la milice des janissaires : les *Sesses* de Bouchet sont tout bonnement les *Fez*, ou bonnets rouges en usage dans les pays musulmans et principalement à Fez (appelé anciennement *Fesse*), où on les fabriquait ; les *Tolopans*¹ sont

1. Cotgrave connaît *tolopan*, *toliban*, *tulban* et *turban*. On trouve

les *Turbans*, dont le nom ancien accuse un intermédiaire italien (*tolopano*); les *Sarcoles*¹ sont les bonnets particuliers aux janissaires. Qu'on relise maintenant la phrase de Bouchet et on en saisira toute l'absurdité.

Elle ne constitue d'ailleurs pas un cas isolé. En voici un autre (vol. IV, p. 125) : « Il luy donneroit un brevet tout plein de lettres signées et escrites par les prestres de Turquie, qu'on nomme *Talasmans*, qui appellent ces lettres *Haymachy*; ce brevet preservant celui qui le porte à la guerre. »

Quels sont ces « prestres de Turquie qu'on nomme *Talasmans* » et ces lettres qu'ils appellent « *Haymachy* » ?

Pour le premier mot, on trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1752) une longue explication qui me paraît suspecte : « TALISMAN : 1° certaines figures gravées; 2° nom d'un ministre inférieur chez les Turcs, *Talismanus*. Ordinairement, les Kodgias et les *Talismans*, qui tiennent parmi eux un rang de diacre et qui, les jours de Beyram, font des prédications sur un texte pris de l'Alcoran, chantent avec l'Iman et lui répondent. Cf. *Du Loir*, p. 146. Les *Talismans*, qui sont comme les diacres des prestres, marquent les heures des prières en tournant un horloge de sable de quatre en quatre heures. *Jovet*. »

Pour être fixé sur les *Talasmans* et les *Haymachy*, je me suis adressé au meilleur connaisseur des choses de la Turquie, M. Clém. Huart, et voici sa réponse : « La phrase de Guill. Bouchet est mal construite, car elle semble dire que ce sont les prêtres de Turquie qu'on nomme *Talismans*, tandis qu'il est fort clair qu'il s'agit de ces *talismans* qu'écrivent « les prestres de Turquie » avec des alphabets cabalistiques. Ces alphabets ont diffé-

encore *tolipan* dans l'*Histoire de Zonare* de Jean de Maumont, auteur contemporain de Bouchet : « Le visage presque tout voilé par le thiare et *tolipan* royal » (p. 707 de l'éd. de 1597, cité par Delboulle, *Romania*, t. XXXV, p. 412).

1. En turc, *saryk* est le nom du châle servant de turban; seulement, le bonnet en feutre des janissaires s'appelait *ketchè* et non pas *saryk*.

rents noms, mais, par malheur, dans le nombre de ceux que nous connaissons, il n'y en a pas qui se rapprochent de *Haymachy*, sauf peut-être *hamimi*. »

Un troisième exemple se trouve dans Cotgrave; il est moins important que les autres, mais peut-être plus significatif par sa prétendue précision. Le voici :

« MONOUC. *An eunuch.* ¶ Turquesque. »

Or, il n'y a pas trace en turc d'une pareille appellation; il est à peu près sûr que Cotgrave a ici confondu le terme *eunuque* avec un homonyme patois à signification défavorable : par exemple, le boulonnais *manouque*, terme injurieux signifiant femme sotte et sans cervelle (Haigneré).

On voit ainsi quel crédit mérite le turc des écrivains du xvi^e siècle. Lorsqu'il ne s'agit pas de déformations rendues plus méconnaissables encore par les copistes et les imprimeurs, on peut parfaitement mettre en doute l'authenticité des termes qu'ils donnent comme turcs. Les voyageurs de leur temps qui ont écrit sur les choses de l'Orient ne sont pas plus scrupuleux sous ce rapport, et c'est dans leurs livres qu'il faut chercher le point de départ de toutes les erreurs de ces écrivains.

3. — A PROPOS DE L'HÉBREU DU V^e LIVRE.

On sait que l'œuvre rabelaisienne a exercé l'influence la plus profonde sur tous les conteurs du xvi^e siècle. Si Noël du Fail peut être considéré comme le vrai héritier de son esprit, Béroalde de Verville s'est efforcé d'en imiter plutôt le côté bizarre. Son *Moyen de parvenir* donne souvent à cet égard l'impression d'une parodie. Par exemple, ce curieux passage (éd. Paul Lacroix, p. 188) : « Si j'eusse fait ce livre [sur la pierre philosophale] en grec, la médecine fût périée; si, en latin, les lois eussent été abolies; et ne s'en est guères fallu que je ne l'aie mis en hébreux pour faire plaisir aux théologiens, qui seuls eussent eu tout ce labour, qui est la Quintessence du



Coras¹, des Talmuds, du Sefetholan², du Zohar et tels livres faits ou à faire. »

Les titres mêmes de ses nombreux chapitres sont autant d'énigmes qui semblent contenir le résumé ou la conclusion du récit précédent. Ainsi (fait absolument isolé en dehors de Rabelais) le LXV^e chapitre s'intitule d'un mot hébreu : *Sofpassuc*. Le bibliophile Jacob avait vu là une anagramme obscène; mais le dernier éditeur du *Moyen de parvenir*, M. Royer, a donné dans son glossaire la véritable explication du terme : « Mot hébreu : fin du verset ». *Sofpassuc* indique donc simplement la fin du chapitre précédent.

Il m'a semblé intéressant de signaler ce fait que les seuls auteurs du XVI^e siècle qui se soient servis de mots hébreux sont Rabelais et Béroalde de Verville.

4. — LES TERMES ARABES DE RABELAIS.

J'ai précédemment indiqué l'origine livresque de toute la nomenclature arabe chez Rabelais et tout particulièrement de sa terminologie médicale et pharmaceutique. Je me propose maintenant de compléter les faits déjà cités à l'appui de cette opinion.

D'abord, quant aux termes anatomiques : *mirach*, la paroi abdominale (l. IV, ch. xxx), et *siphach*, le péritoine (l. IV, ch. xxxi), maistre Henri de Mondeville, célèbre médecin du XIV^e siècle, les explique dans un chapitre spécial de sa *Chirurgie*³ relatif à l'anatomie du ventre et des organes y contenus. Voici ce qu'il en dit :

1. C'est-à-dire le Coran.

2. L'éditeur Paul Lacroix croit qu'on doit substituer à ce titre celui de *Sepher Jersirach* (sic), ou livre de la Création; M. Royer l'a correctement transcrit en *Seferholam*, sans l'expliquer. Il s'agit du *Sepher Haôlam*, livre de l'Univers, une des sections de la Kabale.

3. La traduction ancienne française de la *Chirurgie* est de 1314; M. le D^r Bos en a donné récemment une édition vraiment scientifique (dans la *Collection des Anciens Textes*). Voir le § 344 et suiv., vol. I, p. 97 et suiv.).

« La partie de hors est composte de .2. choses, c'est du pannicle qui avironne les membres nutritis par dedens, lequel est appelé *cifac*¹, et du char lacerteuse o le cuir dehors, la quele composition est appelée *mirach*... *Cifac* est membre spermatique, official, nerveus, compost de tres soutilz vils... *Mirach* est toute la composition demourant de la partie dehorz (et c'est la pance). »

Ajoutons que Mondeville a tiré son anatomie d'Avicenne, médecin arabe du XI^e siècle, et que sa *Chirurgie* a inspiré, à son tour, d'autres traités similaires. On n'a qu'à consulter la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, composée en latin en 1363 (et publiée en 1890 par Nicaise, d'après la version de Joubert du XVI^e siècle), pour constater cette influence. Les termes cités ci-dessus y sont ainsi expliqués (p. 58) : « Les parties contenant [du ventre] sont par devant *Mirac* et *Sifac*... *Mirac* est réellement composé de quatre parties : sçavoir est de la peau, de la graisse, du pannicule charnu et des muscles, desquels procedent chordes ou tendons. *Siphac* n'est qu'une membrane adhérente au *Mirac* de par dedens. »

C'est dans la *Grande Chirurgie* qu'on trouve la meilleure explication d'un autre terme médical employé par Rabelais (l. III, ch. xxii) : *veine Meden*. « Quelquefois, y lit-on à la p. 189, adviennent aux jambes des enfleures et grosseurs contre nature, qu'on dit varice, *veine Meden* et Elephantie. La *veine Meden* (ainsi dite d'Avicenne, et crurale d'Abulcassis, et fameux d'Haly Abbas) est une veine allongée en façon de varice et de vers, qui se meut volontairement. »

Voici les explications de Cotgrave qu'il a probablement extraites des traités spéciaux sur la matière :

MIRACH. *The outward lower part of the belly covering all the intrals.* ¶ Arabesque. ¶ Rab.

SIPHAC. *The inner rind of the belly, wherewith all the entrails are covered.* ¶ Rab.

1. Variante : *Syphach*.

ALKATIM. *The most ancient part of the buttocks*. [Sans l'abréviation : ¶ Rab.]

Ce dernier terme n'est pas mentionné par les deux *Chirurgies* citées ci-dessus.

Quant au terme pharmaceutique *teleniabin* (l. IV, ch. xvii), il est également antérieur à Rabelais. Feu Delboulle a extrait ce passage de la *Grande Peste*¹ d'Olivier de la Haye, de 1425 : « *Teremabin* (*sic*), idem en latin, est une chose douce ressemblant miel gracie, appelé autrement miel de rousée ». M. le Dr Dorveaux renvoie² avec raison au *terenjabin* de la Pharmacopée. Cotgrave enregistre la double forme (TELENIABAN, *Manna*, et TERENIABAN, *Liquide Manna of the colour and constance of honey*), mais sans ajouter son abréviation habituelle : ¶ Rab.

5. — HAULSER LE TEMPS.

On n'a pas expliqué jusqu'ici, que je sache, comment cette locution météorologique est devenue une des expressions de la beuverie. Ce changement appartient-il en propre à Rabelais, ou est-il le résultat d'une métaphore populaire? C'est ce que nous allons rechercher.

Voyons d'abord le texte. Pendant que la nauf de Pantagruel vogue doucement, faute de vent, et que ses compagnons vaquent à toutes sortes de distractions, Frère Jean, rompant le silence, demande vivement à Pantagruel (l. IV, ch. lxiii) : *Manière de haulser le temps en calme*, et celui-ci de lui répondre deux chapitres plus loin : « Ne l'avons-nous à souhait *haulsé*? Voyez le guabet de la hune... Nous *haulsans et vuidans les tasses* s'est pareillement *le temps haulsé* par occulte sympathie de nature ... comme les chameaulx et dromadaires en la caravane boivent ... de mode que par cestuy excessif *haulsement de temps* advint au ciel nouveau mouvement de titubation...

1. Voir *Romania*, t. XXXV, p. 409.

2. *Ibidem*, t. XXXVI, p. 296.

C'est, dist Panurge, ce que l'on dit en proverbe commun :

Le mal temps passe et retourne le bon,
Pendant qu'on trinque autour du gras jambon.

Et non seulement, dist Pantagruel, repaissons et bevons *avons le temps haulsé*, mais aussi grandement deschargé la navire... »

On suit ainsi progressivement l'association des idées : *Haulser le temps*, c'est proprement le laisser se mettre au beau (encore aujourd'hui on dit *le temps se hausse*, c'est-à-dire s'éclaircit), c'est laisser passer la tempête en prenant les mesures nécessaires (sens de : « Voyez le guabet de la hune... »); puis, de cette acception purement météorologique, l'auteur passe à d'autres manières de hausser le temps, à savoir : en vidant des tasses, en repaissant et buvant.

Dans le V^e livre, ch. xxii, ce second sens de la locution est toujours à l'état de comparaison : « Nous en vismes douze autres banquetans ... et beuvans..., et il nous dit qu'ils *haulsoient le temps* selon la manière du lieu... »

On le voit, *haulser le temps* n'a pas encore chez Rabelais le sens figuré et définitif de « boire ». Cependant, chez Brantôme, la locution a pris nettement ce sens unique (éd. Lalanne, t. I, p. 31) : « Charles-Quint fit publier dans les dix-sept provinces des Pays-Bas un édit portant que l'on n'eût plus à faire carroux, c'est-à-dire boire copieusement, ce qui révoltait si fort les Allemans qu'ils trouverent tousjours moyen de l'éluder, et l'Empereur fut contrainct de laisser *hausser le temps* aux bons biberons, comme ils étoient accoutumés. »

L'acception de « boire » a été d'ailleurs consacrée par les lexicographes et les commentateurs suivants :

Cotgrave (1611) : HAUSER LE TEMPS. *To spend, or passe away the time in quaffing, swilling, carousing.*

Oudin (*Curiositez*, 1640) : « *Hausser le temps*, boire. »

Le Roux, *Dictionnaire comique* (1718) : « *Hausser le temps*, c'est faire la débauche; on le dit aussi des gens qui font bonne chère... »

Littré, au mot *hausser* : « On dit dans le même sens (c'est-à-dire celui de boire beaucoup) ... populairement, *hausser le temps*, locution qui vient peut-être de ce qu'on dit : le temps est haut, pour signifier : les nuages sont hauts, il n'y a pas menace de pluie, de sorte que *hausser le temps* signifierait rendre le temps beau, gai, en buvant. »

Esmangart (dans l'édition *Variorum*) : « *Haulser le temps*, c'est-à-dire boire, façon de parler du temps de l'auteur et qui subsista longtemps après lui, comme on le voit par ce passage de Brantôme (suit le passage cité ci-dessus). »

Burgaud des Marets : « Il est certain que l'expression *hausser le temps* s'employait pour : bien boire... »

Marty-Laveaux (t. IV, p. 304) : « *Haulser le temps*, jeu de mots. Le *Dictionnaire de Trévoux* l'explique par « laisser le temps se mettre au beau »; mais il est certain que cette expression, par une extension de sens assez difficile à expliquer, signifie aussi « boire ».

Comme l'a remarqué Marty-Laveaux, la locution en question se trouve dans une pièce en vers antérieure à Rabelais et qui fait partie du *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles* (éd. Montaiglon, t. I, p. 77) :

Si le temps est bas, je le *hausse*,
En bien beuvant, voire du bon.

Dans ces vers, comme chez Rabelais, la notion de « boire » est simplement complétive : elle indique la manière par excellence de hausser le temps. Brantôme, en empruntant l'expression à Rabelais, lui a donné une précision sémantique inconnue à son modèle; les glossateurs et les commentateurs de Rabelais ont ensuite marché sur les traces de Brantôme.

Dans le sens spécial de « boire », *hausser le temps* n'a

jamais été populaire, et Littré s'est trompé en le considérant comme tel : la locution est inconnue au langage vulgaire et aux patois. Il ne s'agit pas en l'espèce d'une métaphore populaire, mais d'un simple rapprochement analogique, qui a été suggéré par les synonymes correspondants, vraiment populaires ceux-là, tels que *hausser le coude*, *hausser le gobelet*; le premier surtout qui est une métaphore également familière au provençal et à l'espagnol.

Lazare SAINÉAN.



NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Prez guimaulx sont prez qui portent herbe deux foyz l'an, l. I, ch. iv.

Ménage, se fiant à l'orthographe *guimaulx* qui figure dans toutes les éditions, donne de ce mot une étymologie douteuse. « Du latin *bimus*, qui a deux ans, on a pu faire *bimalis*, en bas latin, et *guimal*, au pluriel *guimaulx*, en françois, par le changement du *b* en *v*. » Mais Le Duchat propose de lire *gainaulx* en se basant sur la coutume de Touraine, titre XVIII, art. 202, qui les appelle *prés gaineaux* et explique en marge que ces *prata restibilia* sont ainsi nommés parce qu'ils apportent du *regain*. L'art. 196 de la *Coutume du Poitou* donne *gaigneau* et *gaignau* et l'art. 297 commence par *prez gaignaux* ou de *regaing* (éd. Éloi Johanneau, t. I, p. 114).

Une fois de plus, la sagacité de Le Duchat a raison. Dans un document manuscrit du xvi^e siècle, aveu rendu à Niort en 1564, nous avons relevé « huict quartiers de pré gaymault » (Arch. dép. des Deux-Sèvres, E 236).

On peut donc supposer, très vraisemblablement, qu'une coquille typographique des premières éditions a fait prendre l'*a* (peut-être cassé) de *gaimaulx* pour un *u* et que Rabelais, dans les éditions qu'il a revues, a négligé de corriger ce mot patois dont il avait sans doute oublié la prononciation exacte.

Henri Clouzot.

II.

Mais la grand' diablerie à quatre personnaiges estoit bien en ce que possible n'estoit longuement les reserver, l. I, ch. iv.

Tous les commentateurs nous disent ce qu'était la diablerie à quatre personnages, mais aucun ne nous donne le sens précis de l'expression. Du Fail, qui est quelque chose de mieux que le singe de Rabelais, va nous renseigner. En parlant d'un galant qui essaie d'endormir la jalousie d'un rival auprès de sa maîtresse, il écrit : « Lors est une vraye diablerie à quatre personnages, car en dépit de vous il faut faire la cour à ce nouveau survenu pour lui tirer les verres du nez et là cautelement dissimuler et faire bonne pipée... » (*Propos rustiques*, éd. La Borderie, p. 46).

Selon lui, la locution a donc le sens de « grand embarras, situation inextricable », tout à fait d'accord avec le passage de Rabelais, qu'on peut comprendre : « Mais l'embarras estoit bien que... ». Il faut croire, pour justifier l'expression, que les jeux de scènes représentés par quatre diables étaient si embrouillés, si compliqués, si mouvementés que les acteurs avaient peine à s'en tirer et les spectateurs à s'y reconnaître. Le proverbe « faire le diable à quatre » n'est pas en contradiction avec cette conjecture.

H. C.

III.

Coiraux sont bœufz engressez à la crèche, l. I, ch. iv.

Les dictionnaires patois ne donnent pas *coirau*. Cependant, le mot était encore usité en Poitou au XVII^e siècle, et un gentilhomme de cette province, Paul de Vendée, note dans son *Journal*, en 1621, l'achat de « deux coiraux ». Le terme, relevé par M. Raymond Louis dans sa récente brochure sur *Paul de Vendée*, n'en est pas mieux expliqué pour cela, et force nous est de nous en rapporter au sens de Rabelais. Cependant, un érudit vendéen, M. Pillier, de Luçon, nous écrit que dans certaines communes du bocage vendéen, à la Meilleraie-Tillay entre autres (canton de Pouzanges), *coirau* a le sens de bœuf paresseux, sans énergie. On dit : « J'ai acheté deux beaux

bœufs à la foire; il est fâcheux qu'ils soient un peu *coiraux*. » Cette acception n'est pas en contradiction avec celle de Rabelais, des bœufs engraisés à l'étable devant être mal propres au travail. Notons aussi qu'au ch. xxvi du l. III Panurge traite frère Jean de couillon *coyrault*.

H. C.

IV.

Clairret, l. I, ch. v.

Lepaigney (Thibault), *La décoration du pays et duché de Touraine*. Tours, 1541 (nouv. éd. par le prince Augustin Galitzin. Tours, 1861, p. 35).

« Et quant aux vignes, il n'est possible trouver meilleurs vins que nous avons en Touraine; car, quant aux vins blancs, Vouvray a le bruit, et Mont richart (que disons par langaige corumpu Montrichart), quant aux vins *cleretz*, sans aultres bons creuz comme Bléré, Amboise, Saint-Avertin et Saint-Joseph. Aussi y a plusieurs aultres creuz dont je ne feray mention pour ceste heure. »

P. DORVEAUX.

V.

Et luy faisoit changer de poil... de bailbrun, d'alezan, de gris pommelé, de poil de rat, de cerf, de rouen, de vache, de zencle, de pecile, de pye, de leuce, l. I, ch. XII.

Dans cette énumération des robes, le bailbrun, l'alezan, le gris pommelé, le rouen, le pie sont des appellations courantes. Le *leuce* est le blanc, le *vache* signifie encore jaune délavé. Le *cerf* n'est plus employé, mais il figure encore dans le *Traité des chevaux* de Baret de Rouvray, 1645. C'était probablement une robe analogue au *louve*, dont le poil varie de nuance dans sa longueur. Quant au *zencle* et au *pecile*, difficiles à identifier, ils sont probablement de l'invention de Rabelais. Ζάχλον, faucille, a pu

donner zencle, robe semée de taches en forme de faucille, et pecile vient du grec Ποικίλος, bigarré¹.

LEFEBVRE DES NOËTTES.

VI.

Vin breton, l. I, ch. XIII.

Vin provenant du cépage rouge, dit *gros cabernet* ou *breton*, qui est encore cultivé de nos jours en Touraine.

« Saint-Nicolas-de-Bourgueil, arrondissement de Chinon, fournit des vins rouges d'une couleur foncée, pleins de corps et de spiritueux, avec un parfum qui rappelle la framboise. Ces vins sont produits par le *breton* ou *cabernet*... » (Mouillefert, *Les vignobles et les vins de France*, Paris, 1891, p. 108).

Le *breton* est le « cépage le plus fin et le meilleur de l'arrondissement de Chinon », dit le Dr Jules Guyot (*Étude des vignobles de France*, t. II, p. 655, Paris, 1868), qui, quelques pages plus loin (p. 665), appelle les vins faits avec le *breton* « vins de breton ». P. D.

VII.

Au reste avoit poil d'alezan toustade, entreilligé de grises pommelettes, l. I, ch. xvi.

Alezan toustade est une robe alezan brûlé. C'est, d'après Frédéric Grison (1558)², un terme espagnol, *alezan tostado*, alezan sombre ou brûlé. A en croire le brave écuyer napolitain, cette robe serait un signe que le cheval tient des quatre éléments, terre, eau, air et feu, ce qui peut passer pour une garantie de bonne qualité. L. DES N.

VIII.

Au regard de fanfarer et faire les petits popismes sur un cheval, nul ne le fit mieulx que luy, l. I, ch. xxiii.

1. Glossaire Marty-Lavaux.

2. *Ordini di cavalcare* (3 éditions, 1558-1565 et 1584).

C'était une coutume répandue au xvi^e siècle de prononcer des appels de langue, ou popismes, d'interpeller le cheval à voix haute et terrible¹, de fanfarer, c'est-à-dire de proférer des interjections sur un mode musical approprié à chaque exercice. On voit dans certains traités², en regard de chaque dessin figurant un mouvement d'équitation, une courte portée de musique où est notée la fanfare correspondante. De là l'expression consacrée : *airs de manège*.

Tous les exercices exécutés par Gargantua étaient d'un usage courant dans l'équitation de la Renaissance.

L. DES N.

IX.

Elebore de Anticyre, l. I, ch. xxiii.

A Anticyre, on trouvait, d'après Dioscoride (ch. iv, l. 145, 146), les racines des deux ellébores, le blanc et le noir, provenant des montagnes environnant cette ville. Il y avait en Grèce trois localités de ce nom réputées pour leur ellébore; mais la seule vraie était l'Anticyre de Phocide, sur le golfe de Corinthe, petit port qui de nos jours s'appelle *Aspra Spitia*. L'ellébore blanc de Dioscoride a été identifié avec le *Veratrum album* L.; le noir, avec l'*Helleborus orientalis* Lam. Ce dernier est encore appelé : *ellébore des anciens* et *ellébore officinal*. P. D.

X.

Confection de cotoniat, l. I, ch. xxiii.

Dans les anciennes pharmacopées, la classe des « confections ou compositions aromatiques, c'est-à-dire faictes de senteurs », comprenait les *condita*, autrement dit « les confitures ou confit », dont le cotignac faisait partie (voir

1. *Ordini di cavalcare*.

2. Fiaschi, *Il cavalerizzo* Claudio Corte, 1573. *La Gloria del Cavallo*, 1589, etc.

le *Guidon des apotiquaires*, par Valerius Cordus, Lyon, 1572, p. 1, 161, 162). « Confection et électuaire ne sont qu'une même chose », lit-on dans le *Dictionnaire pharmaceutique* par de Meuve (2^e éd., Paris, 1689, p. 194).

P. D.

XI.

S'escuroit les dents avec un trou de lentisce, l. I, ch. xxiii.

Dioscoride (l. I, ch. 74), parlant du lentisque, dit que « ses tiges vertes se mettent en ouvrage pour faire des cure-dents » (*Traduction de Martin Mathee*, Lyon, 1553, p. 41, col. 1). Martial (l. XIV, épigr. 22) atteste cette coutume des Romains dans un distique relevé par Érasme, *Ad.*, I, 8, 33 :

Lentiscum melius : sed si tibi frondea cuspis
Defuerit, dentes penna levare potest.

P. D.

XII.

Rhizotome, l. I, ch. xxiii.

Rhizotome vient du grec ῥιζοτόμος, qui coupe des racines, qui cueille des plantes médicinales. Dioscoride, dans la préface de sa *Matière médicale*, mentionne Κρατέας ὁ ῥιζοτόμος; Martin Mathee a traduit ῥιζοτόμος par *herboriste*. « Dans l'antiquité, dit Ch. Daremberg (*Histoire des sciences médicales*, t. I, p. 202, Paris, 1870), l'art de confectionner les remèdes n'était point séparé de la médecine, et les médecins ne s'en rapportaient qu'à eux-mêmes pour la préparation et la vente des médicaments. Les matières premières leur étaient fournies en grande partie par les *rhizotomes* et par les *pharmacopoles*... »

P. D.

XIII.

En banquetant, du vin aisgué séparent l'eau, comme l'enseigne Caton, de Re rust., et Pline, avec un guobelet de lierre, l. I, ch. xxiv.

Le passage de Caton visé par Rabelais est le ch. cxi du traité *De re rustica*, ainsi conçu : « Si voles scire in vinum aqua addita sit, nec ne, vasculum facito de materia ederacea. Vinum id quod putabis aquam habere, eodem mittito. Si habebit aquam, vinum effluet, aqua manebit. Nam non continet vinum vas ederaceum. »

Pline n'a fait que reproduire ce passage dans sa *Naturalis historia* (lib. XVI, cap. xxv). Voici la traduction qu'en a faite Antoine du Pinet (*L'histoire du monde*, t. I, p. 608, Lyon, 1562) : « Mais pour retourner au lierre, son bois a une vertu fort admirable pour esprouver le vin où y a d'eau ; car si on met du vin où y ait d'eau, en un vase fait de bois de lierre, tout le vin s'escoulera dehors, et ne demeurera que l'eau pure dans ledit vase. » P. D.

XIV.

Axunges peregrines, l. I, ch. xxiv.

Au xvi^e siècle, on trouvait chez les apothicaires de France non seulement les graisses de la plupart des animaux indigènes, mais encore celles de quelques animaux exotiques : autruches, lions, lynx, léopards, éléphants, etc. C'est sans doute ces dernières que Rabelais appelle *axunges peregrines*. P. D.

XV.

Des pineaux, l. I, ch. xxv.

Rabelais a mentionné à la fin du ch. v (l. I) le « vin

pineau » qui était fait avec des raisins « pineaux ». Le raisin « pineau » provenait du cépage dit « pinet » dans *l'Agriculture et maison rustique* de Charles Estienne (Paris, 1567, fol. 214 r^o), qui donne « le fin pinet d'Anjou » comme un des « meilleurs complants de la vigne blanche ». Le Dr Jules Guyot (*Étude des vignobles de France*, t. II, p. 645, Paris, 1868), parlant de la Touraine et de ses vins, s'exprime ainsi : « Qu'elle garde donc son breton, son *pineau noir*, noble d'Orléans, son beurot dit malvoisie, son cot rouge et même son meunier, pour faire ses bons vins rouges; qu'elle garde son chenin, son *gros pineau*, son *menu pineau* pour faire ses vins blancs... »

« Le *pineau* a la figure d'une pomme de *pin*, et ses grains sont pressés comme les feuilles qui font l'écorce de la pomme de pin », dit Le Duchat. P. D.

XVI.

Des fiers, l. I, ch. xxv.

Le comte Odart (*Ampélographie universelle*, 4^e éd., Paris et Tours, 1859, p. 369), parlant des raisins dits *sauvignons*, s'exprime ainsi : « En Touraine, nous les appelons *sûrins* et, dans l'arrondissement où coule la Vienne, *fiés*. » A. Jullien (*Topographie en 1866 de tous les vignobles*, Paris, 1866, p. 101), met le *fié* au nombre des plants cultivés dans l'arrondissement de Loches. P. Mouillefert (*Les vignobles et les vins de France*, Paris, 1891, p. 127), donne comme-synonymes de *fié* : « Sauvignon blanc, sauvignon jaune, blanc fumé et surin. »

« *Fiers*, sorte de raisins qu'on appelle *figers* en Poitou, parce qu'ils ont la douceur des figues. On les appelle à Montauban *de raisin goust de figue* » (P. Borel, *Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises*, Paris, 1655, p. 199).

« *Fiers*, sorte de raisins appelés autrement des *fumez*. On prononce en Anjou *fiez*, mais on dit *figers* en Poitou, ce qui me fait croire que ce mot de *fiers* a été fait de *fica-*

rii, et qu'on a appelé ces raisins de la sorte, à cause de leur douceur qui approche de celle de la figue... » (Ménage, *Dict. étymologique de la langue française*, nouv. éd., t. I, p. 591, Paris, 1750). P. D.

XVII.

Des muscadeaux, l. I, ch. xxv.

L'Agriculture de Charles Estienne (*loc. cit.*) dit que « le meilleur complant de la vigne blanche est le *frumenteau*, qui a le bois tirant sur le jaune, et après luy le *muscadet*, qui porte le bois rouge... ». Le *muscadet*, dit le comte Odart (*loc. cit.*, p. 157), « compose exclusivement quelques vignes des coteaux de la Loire-Inférieure qui ne sont peuplés que de vignes blanches... Ce plant produit le meilleur vin de ces coteaux... ». Jean Nicot (*Thrézor de la langue françoise*, Paris, 1606) traduit *raisin muscadet* par *apiana uva*, et il ajoute : *nomen habet à muscis seu apibus*.

Ménage est d'un autre avis : « Je suis persuadé, dit-il, que ce raisin a été ainsi appelé à cause de son goût de musc. » P. D.

XVIII.

De la bicane, l. I, ch. xxv.

Ce cépage est appelé *beccane* par Charles Estienne (*loc. cit.*, fol. 213 v^o), qui le place parmi les « complants de la vigne noire ». C'est le *verjus* de Nicolas de Bonnefons (*Le jardinier françois*, 8^e éd., p. 337, Paris, 1666). « Le verjus que vous prendrez pour confire, dit-il, est celui que l'on appelle *bicanne* ou *bourdela*, et duquel à Paris on fait le verjus que l'on pile aux pressoirs de Sainte-Oportune, du Pont Saint-Michel et autres endroits, lequel par sa grosseur et espaisseur de chair fait la plus belle et la plus agréable confiture. » Cotgrave définit le *bicarne* (il donne ce mot comme masculin) : « The great

Verjuice grape. » César Oudin écrit également *bicarne* et fait suivre ce mot de son synonyme : *bourdelais*. « Le plus bel ornement d'une table, dit le comte Odart (*loc. cit.*, p. 357), est sans contredit la *panse jaune*, que j'ai trouvée à la Dorée (commune d'Esvres, en Indre-et-Loire), il y a quarante ans, sous le nom de *bicane*... » L. Portes et F. Ruyssen (*Traité de la vigne*, t. I, p. 339, Paris, 1886) indiquent de nombreux synonymes de « bicane ou bicaïne », mot qu'ils font masculin.

« *Bicarne*, dit Jean Nicot (*Thésor de la langue françoise*, Paris, 1606), c'est ce gros raisin de treille dont on fait du ver-jus, car il n'est propre à faire vin. Aucuns le nomment *goes*. » P. D.

XIX.

Des foyrars, l. I, ch. xxv.

Le *foyrar* était ainsi appelé parce qu'il donnait la *foire*, c'est-à-dire la diarrhée, à ceux qui en avaient mangé. « Celui que pour l'effect les Parisiens appellent *foirard* (dit Charles Estienne décrivant les « complants de la vigne blanche »), toutesfois est le moindre de tous, quant à la valeur et bonté du jus ». Olivier de Serres écrit également ce mot : *foirard*. Au temps de Jean Bauhin (*Historia plantarum*, t. II, p. 71, col. 2, Yverdon, 1651), les paysans des environs de Lyon donnaient le nom de *foirars* à une variété de raisins précoces du Forez. « Le *foirard* est cultivé à Loudun », dit le Dr Jules Guyot (*loc. cit.*, t. II, p. 554). C'est le « gueuche noir » décrit par Portes et Ruyssen (*loc. cit.*, t. I, p. 370) et mentionné par Mouillefert (*loc. cit.*, p. 126). P. D.

XX.

Francs aubiers, l. I, ch. xxv.

Le cépage appelé *aubier* a été décrit par Garidel (*His-*

toire des plantes qui naissent en Provence, Aix, 1719, p. 493), dans les termes suivants : « *Vitis acinis rotundis, albidis, dulcibus. Aubié*. Cette espèce est fort commune dans nos vignes. » Frédéric Mistral a introduit ce mot dans son dictionnaire : *lou Tresor dou Felibrige* (Aix, 1879), et l'a expliqué ainsi : « *Aubié* (esp. *albilla*, chasselas; lat. *albuelis*), s. m. Variété de raisin blanc, à grains ronds et doux, connue à Aix. » Le Dr Jules Guyot (*loc. cit.*, t. II, p. 481) a signalé l'*aubier* parmi les cépages blancs du département de la Charente-Inférieure. P. D.

XXI.

Gros raisins chenins, l. I, ch. xxv.

Le *chenin blanc* ou *pineau blanc de la Loire*, que l'on trouve dans les meilleurs vignobles de la Touraine, est un cépage productif et rustique; c'est à lui que l'on doit les vins de Saumur et de Vouvray; en un mot, excellent cépage » (Mouillefert, *loc. cit.*, p. 100). P. D.

XXII.

... *Ne se jouë pas mon argentier d'allonger les ff*, l. III, ch. vii.

C'est-à-dire : transformer les *f* (sols) en *f* (francs).

La même expression proverbiale se retrouve dans Tabourot des Accords, *Les apophtegmes du sieur Gaulard* (*Les contes facétieux du sieur Gaulard*. Rouen, chez David Geuffroy, 1620, in-12, fol. 17 v^o) :

Il y eut un jour procez contre un marchand qui avoit haussé le gantelet et allongé les ff de son livre de Raison...

L. LOVIOT.

XXIII.

Le cueur me bat dedans le corps comme une mitaine, l. III, ch. xi.

M. le Dr Vizerie, dans une communication faite à la séance de la Société des Études rabelaisiennes du 12 décembre 1907, a proposé une excellente explication de cette phrase en la rapprochant de ce passage emprunté au *Monologue du franc archier de Baignollet* :

La Rochefouquault, l'Amiral,
Aussi Bueil et son attirail,
Pontievre, tous les capitaines,
Y deschausserent leurs mitaines
De fer, de paour de m'affoler,
Et si me vindrent acoler
A terre, où j'estoye meshaigné...

(*Œuvres de Villon*, éd. Lacroix, 1877, p. 191.)

Les cavaliers, armés de toutes pièces, gênés par leurs gantelets ou mitaines, s'en débarrassaient souvent en les retirant pour les suspendre au pommeau de leur selle. Alors, rudement secouées par le trot du cheval, les mitaines sautaient et ballottaient bruyamment.

Les anciens commentateurs préféraient assimiler *mitaine* à *misaine*, « voile toujours agitée de quelque vent, comme un cœur timide l'est de la peur ».

L'explication de M. le Dr Vizerie paraît s'imposer, d'autant plus qu'elle satisfait parfaitement à l'interprétation de deux textes, demeurant inintelligibles si l'on suppose *misaine*, et prouvant que l'expression *battre* ou *sauter comme mitaine* était couramment employée au xvi^e siècle :

Elles, — [les andouilles], — vindrent contre nous par grande impetuosité, sautant en l'air comme mytaines...

(*Navigations de Panurge*, ch. xii, éd. de Valence, Claude La Ville, 1547, t. II, p. 263.)

Et ne fault pas doubter que si le pape eust voulu abuser de son autorité, que l'empereur ne l'eust faict sauter hault comme mitaine.

(Brantôme, *Charles-Quint*, — cité par Littré au mot *mitaine*.)

L. L.

LERNÉ ET SES FIEFS.

La paroisse de Lerné comportait dix à quinze fiefs et des terres accensées à des familles de paysans. Le fief le plus important était celui de Maulevrier, possédé de 1290 à 1450 par la famille Sanglier. Il passa à cette date dans la famille Ballan et enfin fut acquis en 1558 par François Le Roy, seigneur de Chavigny¹, fief limitrophe de celui de Maulevrier. Le dernier seigneur de Maulevrier, Louis de Ballan, ne doit pas être celui qu'a visé Rabelais, l. I, ch. xxx, lorsqu'il fait dire à frère Jean à propos d'un chien de chasse : « Un laquais le menoit à M. de Maulevrier, je le détroussai : vertu Dieu ! qu'en auroit fait ce boiteux ? Le corps Dieu ! il prend plus de plaisir quand on lui fait présent d'un bon couple de bœufs. » Il est plus probable qu'il s'agit du père de Louis de Ballan et peut-être de son grand-père Michel, vieux militaire des guerres d'Italie, homme très querelleur, dont une inscription réparatrice perpétue dans l'église de Lerné le souvenir d'une rixe avec les Chavigny.

Le fief du château de Lerné (le Capitole de Picrocole) ne fut jamais la propriété de Gaucher de Sainte-Marthe ; des actes officiels ont pu, par courtoisie, le dénommer seigneur de Lerné, mais en réalité la terre lui fut donnée à bail par l'abbesse de Fontevault, peut-être à titre de rémunération pour les soins médicaux donnés par lui au personnel de l'abbaye. La durée de cette jouissance dut être assez longue, car Gaucher eut pour successeur à l'abbaye son fils Jacques, qui fut médecin comme son père. On pourra vérifier la durée de la location de la terre au

1. François Le Roy, seigneur de Chavigny, comte de Clinchamp, etc., capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général de Touraine, Anjou et Maine sous le duc de Montpensier, fut maréchal de camp de ce dernier dans la troisième guerre civile.

D'après l'armorial de Touraine, dressé après la réformation de 1666, la famille Scévole de Sainte-Marthe ne fut anoblie qu'en 1553. Elle porte : d'argent à trois fasces et deux demies de sable en pal, le chef du même.

Cartulaire de l'abbaye de Fontevrault qui existe à la bibliothèque d'Angers et en copie à la Bibliothèque nationale, ms. 5480. En tout cas, l'occupation du château de Ligné par les Sainte-Marthe était terminée au xvii^e siècle, car le château de Ligné fut vendu en 1636 par l'abbesse de Fontevrault à Charles Boutillier, seigneur de Chavigny, ministre de Louis XIII.

De pièces existantes au château de Chavigny, il ressort que le 8 janvier 1636 Madame Louise de Bourbon, abbesse, fit visiter son petit fief du château de Ligné par une commission composée de Urbain Baranger, cellier, Jules-Antoine Teste, grènetier de l'abbaye, Pierre Couronneau, sénéchal de la châtellenie de Fontevrault. Les réparations nécessaires aux bâtiments existants furent estimées à 2,500 l. 4 s. Il fut conclu qu'il était avantageux d'échanger le fief contre la moitié des droits de la prévôté et bancs de la boucherie de Saumur. Le 3 mars même année, le chapitre fut convoqué et présidé par très illustre et religieuse Madame Louise de Bourbon, abbesse et chef d'ordre de Fontevrault, et très illustre et religieuse princesse Madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, coadjutrice et grande prieure. Présentes : sœur Jeanne Calonne, prieure de cloître, sœur Opportune du Tertre, discrète, et Madeleine Brizard, dépositaire, sœur de la Barre, grènetière, et Marie de Brion, cellière, auxquelles Madame expose « que, vu la misère des temps, on ne peut trouver un fermier pour lui bailler à rente le château de Ligné ». Le chapitre autorisa l'échange. Le 14 mars 1636, l'abbesse adressa supplique au Grand Conseil, protecteur de l'abbaye, pour autoriser l'échange.

Le Conseil ordonna enquête de commodo et d'incommodo par le plus prochain juge royal. L'enquête eut lieu le 14 juin 1636 par le lieutenant du roi de la sénéchaussée de Saumur, qui estima la seigneurie du château de Ligné à 15,139 l. 6 s. 4 d. et le revenu à 600 l. Les réparations aux bâtiments étaient évaluées à 3,889 l.

Le Grand Conseil autorisa l'échange. S. GIGON.

UNE FANTAISIE RABELAISIENNE

AVANT RABELAIS.

On trouvera ci-dessous la copie d'une « fantaisie » que j'ai trouvée dans un manuscrit appartenant à un Albigeois de mes amis.

La pièce est nécessairement postérieure à l'année 1461, époque où mourut Poton de Saintrilles. D'autre part, le manuscrit est de la fin du x^v^e siècle ou tout au moins du premier quart du xvi^e. La « lettre » dont il s'agit ne saurait donc avoir été composée après 1525 (environ).

Ch. PORTAL.

Toute recomandation prinse à vous par ceste lettre ma damoiselle faicte à haste, saches que je suis ma damoiselle simple nisse pour ce indique et de petite valeur et vous ame d'une amour damoiselle chaude, aspre, embrasée et plene de rage, dont j'endure une douleur damoiselle merveilleuse, cruelle et criminelle; toutesfois j'aperçoy que me esloignés et deboutés damoiselle sans raison, sans fy et sans comparacion, pour ce qu'on vous a rapporté que ma plaincte est une chose damoiselle taincte et contrefaicte, mais je vous dy que, combien que j'ay la teste damoiselle lorde, fumeuse, forte et quocarde, si ne veulx je en amour panser ne dire chose que fût damoiselle sans sans, manière et sans advis. Dieu me garde d'estre repputé damoiselle ne fame et deshonneste en faict et en parler et si on vous a dit mal de moy certes c'est bourde damoiselle orde faulse et mauvaise car, comme dit est, je vous ame d'une amour damoiselle fine et ne puis reposer damoiselle belle par nuyt tant ay la cervelle damoiselle tendre et desbiffée. Ce n'est pas une destresse damoiselle comme à tout le monde. Je ne dis pas l'engoisse que je porte damoiselle ydeuse et estrange, mais j'ay espoir que mercy me viendra damoiselle d'aventure et scaurés la playe damoiselle cruelle qui me tue; pour tant ne croyés pas les envieulx qui ont la

langue damoiselle serpentine et toute envenimée, vous scavés que malle bouche est tousjours damoiselle faulse, manteresse et plaine de quaquet, si en doit estre en tous lieux damoiselle reprochée quant celle parolle damoiselle laide et villaine. Or vueillés scavoir que si j'avoye la science de Salamon damoiselle doublement redoublée et aussi la richesse de Octovien damoiselle empruntée avecques la vaillance de Poton qui fut cappitaine damoiselle de bourdeaulx¹, si ne vous changeroye je damoiselle; viègne en vostre cuer pitié contre dangier damoiselle que Dieu confonde ou je mourray de mort damoiselle hastive et desordonnée. Ce soit Dieu que vous garde de toute chose damoiselle desplaisante enuyeuse et dampnable. Escript d'une ronde letre damoiselle bastarde et d'une plume damoiselle trop fandue, tesmoing mon seing cy mis comme notoire damoiselle publique à toutes gens.

1. Poton de Saintrailles, gouverneur de Bordeaux de 1459 à 1461, époque de sa mort.

PANURGE A L'OPÉRA EN 1785.

On sait que Panurge a fourni le sujet d'un opéra-comique mis en musique par Grétry et ainsi intitulé : *Panurge dans l'isle des Lanternes*, comédie lyrique en trois actes, représentée pour la première fois par l'Académie royale de musique le mardi 25 janvier 1785 (Paris, de l'imprimerie de P. de Lormel, 1785, in-4°). Si l'on s'en remet aux *Mémoires secrets* dits de Bachaumont (t. XXVIII, Londres, 1786), cet opéra-comique n'eut pas grand succès, comme on va voir par les extraits suivants.

H. GAIDOZ.

24 janvier [1785]. — Un M. *Morel*, qui, en sa qualité de bras droit de M. *de la Ferté*, dirige l'Académie royale de musique, a la manie de faire des poèmes et profite de son crédit pour employer les meilleurs musiciens et faire jouer ses ouvrages exclusivement aux autres, en sorte qu'il occupe la scène presque à lui seul. C'est aujourd'hui *Panurge dans l'isle des Lanternes*, comédie-opéra en trois actes, dont il s'agit, et qui doit se jouer demain pour la première fois. La musique est du sieur *Grétry*. Il y a d'excellentes choses dans celle-ci, mais les paroles sont détestables : du moins elles ont paru telles aux répétitions. Il faut savoir que, dans un ballet, il y a un personnage qui tient un tambour et un autre qui bat sans relâche dessus avec un fouet. C'est ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante :

Que nous indique la rage
De ce vigoureux fouailleur ?
C'est le Dieu du goût, je gage,
Et le tambour est l'auteur.

26 janvier. — *Panurge*, malgré la mauvaise opinion que l'on en avoit assez généralement, a été représenté hier avec une grande affluence de spectateurs. Rien de si plat en effet que le poème, bouffon sans être gai, ridicule sans faire rire, rempli

de prodiges sans exciter la curiosité. La musique, au contraire, n'a pas été trouvée aussi excellente qu'on se l'étoit imaginé, rien d'extrêmement piquant. On reproche au sieur *Grétry* un manque absolu de goût en travaillant sur un fond aussi puérile et aussi misérable. Du reste, des danses charmantes, des décorations riches et multipliées à l'infini. En un mot, tous les accessoires du luxe propres à éblouir les yeux des sots.

7 avril. — Puisque le public ne se rassasie point des balourdises et des platitudes de *Panurge*, il faut bien se déterminer à en rendre compte, ne fût-ce que pour marquer à quel excès de dépravation le goût est parvenu au théâtre lyrique, ainsi que sur les autres.

Dans son avertissement, l'auteur se targue de n'avoir pris dans *Rabelais* que le nom du personnage, son arrivée dans l'isle des Lanternes et l'idée du bal. On va voir quels efforts de génie il a faits pour son compte.

Au premier acte, le théâtre représente une place publique. On voit dans le fond un port de mer et sur un des côtés le portique d'un temple. Tout est préparé pour la fête de *Lignobie*, déesse des Lanternois.

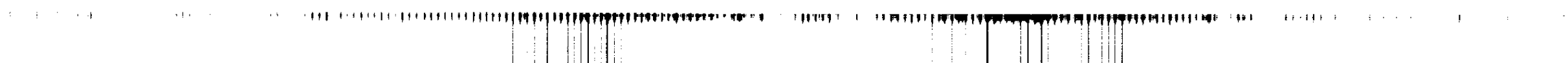
Il est question du mariage de deux chefs de l'isle, qui doit se faire avec deux jeunes personnes, leurs concitoyennes. On invoque la déesse pour qu'elle leur soit favorable; on lui fait des présents, on couronne sa statue de fleurs. Un Talapoin, prêtre de la divinité bizarre, déclare que les amants ne peuvent être heureux et époux que lorsqu'un étranger, jeté sur ce rivage, sera devenu également épris des charmes des deux beautés. Cette nouvelle les afflige. Il leur ajoute que la déesse exige qu'ils ne cessent de rire et de chanter. Le divertissement continue. Il survient un orage qui redouble la joie, dans l'espoir que l'oracle va s'accomplir. En effet, un naufragé arrive : c'est *Panurge*. Les deux belles sont les plus empressées à le secourir et à lui témoigner leur joie. Il est enchanté d'un tel accueil et commence à se prendre d'amour pour elles. Il est question d'un bal auquel elles l'invitent.

La décoration change au second acte. C'est l'intérieur d'une salle asiatique. Il s'ouvre par un monologue de *Climène*, femme de *Panurge*. Abandonnée par son époux au bout de deux ans de mariage, elle couroit après lui, lorsqu'elle a été prise par un corsaire et amenée en ces lieux où elle est esclave. Elle



PANURGE DANS L'ILE DES LANTERNES.

Toile imprimée, genre Jouy, de la fabrique F.-A. Petitpierre frères et C^{ie}, à Nantes, vers 1786.



reconnoît *Panurge* et se propose de se déguiser pour le bernier. Cependant les deux belles s'efforcent d'opérer l'accomplissement de l'oracle. Elles l'agacent à qui mieux mieux. L'une est douce et l'autre vive et piquante. La première le séduit, la seconde l'enchanté : elles le pressent de se déclarer. Elles le quittent sous prétexte de se préparer pour le bal. Survient une femme déguisée en maître des cérémonies de l'isle. Elle vient lui donner des secours et par occasion le plaisante sur sa double passion.

Le théâtre change et représente ici une salle de bal magnifiquement ornée; ce qui donne lieu à des danses, pendant lesquelles les deux femmes excitent de plus en plus *Panurge*, dont l'incertitude ne fait qu'augmenter en même temps. Pour l'en tirer, *Climène*, toujours sous le même déguisement, lui propose de consulter une savante sibylle qui n'est pas loin. Il y consent.

Le troisième acte s'ouvre par la décoration d'un bois épais. On voit sur l'un des côtés une espèce de rocher formant l'autel de la sibylle et dans le fond le frontispice du temple de *Lignobie*. On conçoit que c'est *Climène* qui doit faire le rôle de la vieille sorcière. Elle en instruit les quatre amants, apprenant avec surprise qu'elle est la femme de *Panurge*. Elle commence par le bien faire tourmenter d'une troupe de lutins qui s'opposent à son passage, quoiqu'il ait attaché le rameau d'or à la porte de l'autel. Enfin la pythonisse paroît et raconte à *Panurge* toute son histoire; elle lui fait des reproches sur son abandon : il s'attendrit; elle file peu à peu une reconnaissance, et bien sûre du repentir de son époux elle se découvre. Alors survient le grand prêtre; les quatre amants et le peuple le suivent. Le premier déclare que l'oracle est assez accompli et que la déesse est disposée à couronner les feux des amants.

Ici, changement de décoration encore. On voit au fond la déesse des Lanternois dans une très grande lanterne et les côtés sont éclairés par des lanternes. L'auteur annonce qu'il a voulu dans ce divertissement donner une idée de la fête des lanternes chez les Chinois, telle que le père *du Halde*, historien de ce peuple, la lui a fournie. Ce qui termine l'opéra.

C'est sur ce fond singulier que M. *Grétry* a composé sa musique. Il s'est efforcé de la rendre aussi bizarre et à parfaitement réussi. C'étoit la seule façon de lui donner du caractère.

25 avril. — Depuis qu'on rit aux dépens des moines, on croi-

roit que toutes les manieres sont épuisées; cependant un plaisant en a trouvé encore une nouvelle. C'est l'auteur de l'*Essai sur l'histoire naturelle de quelques moines*. Le germe en est sans doute dans *Rabelais* : il en convient; mais il l'a développé avec une grande fécondité. Il les décrit à la maniere de *Linné*; il donne son ouvrage comme traduit du latin et l'a orné de figures. Elles consistent en trois planches. La première sur les divers capuchons; la seconde sur les différentes souquenilles et la troisième sur toutes les especes de chaussures. Il faut avouer que si cette idée paroît heureuse d'abord, elle est dans l'exécution si monotone qu'elle devient bientôt insipide.

L'auteur s'appelle *Jean d'Antimoine* et se qualifie de *Naturaliste du grand Lama*.

28 février. — On continue à tourmenter le pauvre *M. Morel* à l'occasion de son *Panurge*, qui se soutient par les accessoires, qui est même très couru, à raison de détails de chorégraphie très brillants dans un genre neuf, exécutés par les premiers sujets : voici encore un quatrain en calembour, où l'on assimile cet auteur au navigateur aérien, arrivé comme par miracle d'Angleterre sur nos côtes :

Voyez à quoi tient un succès !
Un rien peut élever, comme un rien peut abattre ;
Blanchard étoit F**** sans le pas de Calais,
Et *Morel* sans le pas de quatre.

15 mars. — Samedi dernier, l'on donna pour la dernière capitation des acteurs à l'Opéra, *Iphigénie en Tauride*, en quatre actes, et *Panurge* en trois. Ce qui fit durer le spectacle jusqu'à dix heures un quart. La recette de 16,500 livres est sans exemple.

On sait que ces jours-là l'on a droit d'aller sur le théâtre pour un louis : le nombre de ces agréables étoit si grand qu'il offusquoit le parterre, qui fit un vacarme du diable et les obligea de se retirer dans les coulisses.

Du reste, on a fait une caricature sur *Panurge*. On le représente jeté par les fenêtres, et deux danseurs, *Vestris* et *Gardel*, le soutiennent avec des ballets, calembour relatif à la nature de son succès.



SPONDILLES, ESPONDILLES ET OSPOPONDRILLES.

Au chapitre xxvii de *Gargantua*, Rabelais nous conte en ces termes comment Frère Jean des Entommeures défendit l'abbaye contre les ennemis :

Es uns escarbouilloit la cervelle, es autres rompoit bras et jambes, es autres deslochoit les *spondilles* du coul.

Godefroy étiquette *spondille* sous la rubrique *espondille* : deux formes du même mot, paraît-il; et, selon lui, ce mot signifie, quelle que soit son orthographe :

1^o Vertèbre;

2^o Ventre.

Voilà qui est assez étrange, et l'on ne s'explique pas bien comment un même vocable pourrait désigner indifféremment deux parties du corps qui n'offrent entre elles aucune espèce d'analogie, ni de forme, ni de nature, ni d'objet.

Pour justifier le sens n^o 2, Godefroy cite trois vers de Jean Marot. Nous en citerons un peu davantage. L'interprétation n'en sera que plus facile :

Changeant propos, icy court un caquet
Qu'en un banquet que l'on vous fist à Parme
Une Madone, estant dans le parquet
Contraincte fut de lascher son bacquet
Soubz son rocquet, qui fut un cas infame.
La pauvre dame indigne d'estre femme
De ce diffame assez fut explorée
Quand pour partir elle eut vent et marée

.

Nos esperitz

En sont marris

Pour l'honneur du sexe en effect

Mais dire fault apres tous ris

Qu'elle eust l'*espondille* ou marriz
Trop remply du vin du buffet.

(*Recueil des œuvres Jehan Marot*. Lyon, F. Juste,
1537, fol. C. v. vi.)

Ces vers sont datés de 1515.

Leur sens est clair. *Espondille* était un mot rare qui risquait de ne pas être compris. Jean Marot le définit par un à peu près :

... l'*espondille* ou marriz.

Donc, pour lui, l'*espondille* est quelque chose d'analogue à la matrice (marriz); mais comme d'autre part il prend évidemment la matrice pour la vessie, son anecdote manque un peu de précision anatomique.

Essayons de lui en donner, en notant une suite de textes que les linguistes ne semblent pas avoir rapprochés, ni même relevés, jusqu'ici. Nous allons retrouver *espondille* sous les formes les plus diverses. Par la bizarrerie de ses métamorphoses, le mot est une des curiosités de cette langue rabelaisienne qui survécut un siècle à Rabelais; mais aucune de ses formes n'est inscrite dans Godefroy, aucune dans Cotgrave, aucune dans Oudin, Duez, Richelot, Leroux.

* * *

1° C'est d'abord d'Aubigné qui altère le mot dans une satire contre une femme :

Tous les garçons petits enfans
Tordans autour du doit leurs guilles [pénis]
Fourgonilloient tes *espondrilles*.

(D'Aubigné, *Printemps* [vers 1570]. Éd. Réaume,
t. III, p. 165.)

2° D'Esternod, après lui, fait sur le même mot une plaisanterie extravagante et latine. Comme *spondere* donne

au passé *spopondisse*, les *espondrilles* d'une femme qui n'est plus vierge seront mieux nommées *spopondrilles* : tel est sans doute le sens de ce redoublement.

[A une courtisane :]

Que tes paillards les plus lubriques
Ayant leur zest long comme picques
D'un fin acier tranchant, aigu
Transperçant comme des aiguilles
Pour te rompre les *spopondrilles*
Et les nerfs qui bandent ton cu.

(D'Esternod, *Espadon* [1619]. Éd. de Lyon, 1621, p. 71.)

Imprimée dès 1619 et reproduite en 1620 dans les *Délices satyriques* (p. 341), la plaisanterie savante de d'Esternod est immédiatement imitée, comme on va le voir¹.

3° Les estudians és Loix... apprennent la manière de gagner le cœur de la servante des lieux où ils sont logez, premier que celui de l'hostesse, afin qu'en tapetant les fesses d'une chambrière sur un degré... quand elle ira tirer du vin qu'elle en tire à six sols en lieu de celui à deux, et luy eschauffer les *spopondrilles* et la rendre souple en luy graissant les jambes de l'huile de courtoisie.

(*La Fluste de Robin*. Troyes, chez Parre Piot, s. d., p. 8, 9.)

4° *Spopondrille* devient *espopondrille* dans la *Quintessence satyrique* de 1622. Malheureusement, le passage est deux fois altéré par des fautes qui dénaturent le 1^{er} et le 7^e vers, et que nous ne nous hasardons pas à corriger :

Avec un gros V. tousjours roide et fumant
Aller accortement à la chambre des filles
Et en abattre autant qu'un bon joueur de quilles

1. A moins qu'au contraire *la Fluste de Robin*, dont la date originale est peut-être antérieure à 1619, n'ait inspiré d'Esternod. Ce qui pourrait le faire croire, c'est que *spondere* et *spopondisse* sont des termes courants du latin judiciaire et que la phrase empruntée à *la Fluste* concerne précisément les « estudians és Loix ».

Puis leur couller le V. dans le C. doucement,
 Les hanches et le cu mouvoir incessamment
 Et d'un meufle brouillée (*sic*) les *espopondrilles*,
 Les deux fesses mouvoir en cent façons gentilles
 Tant que l'on soit espris d'un doux fretillement...

(*Quintessence satyrique*, 1622, p. 264.)

5° La *Quintessence* ayant été saisie, condamnée et détruite en 1623, le sonnet qui précède est réimprimé clandestinement, avec une faute de plus, dans le *Parnasse* de 1625 :

Et d'un meufle brouillée les *ospopondrilles*.

(*Parnasse satyrique*, 1625, p. 338.)

6° Nous n'aurions pas relevé cette simple coquille si de toute évidence elle n'avait engendré deux autres formes du mot. — En 1655, l'auteur de l'*École des filles* trouve l'expression dans le *Parnasse*; il ne la connaît pas, mais il en devine le sens et il emploie le mot, en retranchant une lettre :

Il faut qu'elle ayt la force d'appuyer si fort ses cuisses sur les siennes, qu'elle n'ayt moyen de remuer jusques à ce qu'elle se sente *brouiller les opopondrilles* avec son instrument.

(*Ecole des filles* [1655]. Éd. de 1668, p. 198.)

7° Cependant on préparait en Hollande une édition corrigée du *Parnasse satyrique*. Les nouveaux éditeurs travaillaient sur le texte de 1625 et, n'entendant pas ce que pouvait signifier cet extraordinaire *ospopondrille*, ils imaginèrent de le couper en deux pour lui donner un sens :

Et d'un meufle brouiller les os des *popondrilles*.

(1668, p. 284.)

Jamais peut-être un mot français n'a subi autant de vicissitudes. Et ce n'est pas fini.

8° *Spopondrille* s'était répandu, non seulement par le

livre, mais oralement; et de bouche en bouche il s'était si promptement altéré que, dès 1646, il était devenu *pafondrille* !

... afin que vos mains soient tellement empourprées du sang de vos ennemis que l'on croye que vous avez osté le mestier aux matrones de Paris, revisiteuses de *pafondrilles*.

(*Galerie des curieux*, 1646, p. 77.)

* * *

Les citations qui précèdent paraissent démontrer qu'*espondille*, *espondrilles*, *espopondrilles*, *ospopondrilles*, *spondrilles*, *popondrilles* et *pafondrilles* désignent la même partie du corps de la femme, et que cette partie n'a aucun rapport avec les *spondilles* du coul que deslochoit Frère Jean des Entommeures.

Pour un dictionnaire de la langue « dite » du xvi^e siècle (1515-1630), voici comment nous pourrions définir ces deux mots complètement distincts :

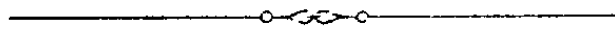
Spondille, *spondile*, *spondyle*, s. m. ou f. — Vertèbre (Rabelais).

Étym. — σπόνδυλος, vertèbre.

Espondille, *espondrilles*, *spondrilles*, etc. (Litt. : petit bord.) Petites lèvres de la vulve et orifice du vagin [d'Aubigné, d'Esternod]. — Orifice de l'urèthre [J. Marot].

Étym. — *Esponde*, *espondele*, *espondis* : bord, marge, berge (lat. *sponda*, lit, puis bord du lit). A rapprocher de *lipendis*, qui, dans le langage des matrones du xvi^e siècle, désigne la margelle du vagin.

P. L.



COMPTES-RENDUS.

FILoz (N.). *Le Jeu de lulette*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1908. In-16 (non mis dans le commerce).

L'auteur de cette petite monographie, précieuse pour le commentaire rabelaisien (l. I, ch. xxii, l. II, ch. v et l. V, ch. xxiii), rejette avec raison l'explication fantaisiste de Le Duchat qui fait des *luettes* un jeu de coquilles ou de cailloux analogue à la *fossette*. Il s'agit là d'un jeu de cartes ou plutôt d'une espèce de cartes servant à plusieurs combinaisons, comme le tarot (cf. d'Allemagne, *Cartes à jouer*, où l'on trouvera des planches de ces cartes au *portrait espagnol*). M. Filoz énumère les points et les figures de ce jeu encore très usité en Bretagne, en Vendée, en Saintonge, c'est-à-dire sur tout le littoral fréquenté jadis par les Espagnols. Les cœurs, les carreaux, les piques, les trèfles sont remplacés par les *coupes*, les *deniers*, les *épées* et les *bâtons*. Des termes spéciaux désignent certaines cartes : *Monsieur* correspond au trois de deniers; *Madame*, au trois de coupe; le *borgne*, au deux de deniers; la *vache*, au deux de coupe. Chaque joueur essaie de faire connaître à son partenaire, par des signes conventionnels, les grosses cartes (les *luettes*) de son jeu. Pour le *borgne*, on ferme un œil, pour la *vache*, on avance les lèvres comme pour mugir, etc. M. Filoz cite plusieurs passages très curieux de *Louis Vivès* (*Ludovici Vivis opera*, Bâle, 1555) relatifs à ce jeu et donne la nomenclature des termes usités par les joueurs. Je n'y ai pas vu figurer le mot *boisse* qui désigne à Nantes une carte moyenne. Il y a les *petites* et les *grandes boisses* (cf. Eudel, *Locutions nantaises*, p. 6, et *R. É. R.*, t. VI, p. 126).

H. C.

MAX PRINET. *François I^{er} et le comte de Bourgogne*.
(Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences*,

belles-lettres et arts de Besançon.) Besançon, impr. Jacquin, 1908.

Bien que cette monographie n'apporte aucun nom nouveau au commentaire de Rabelais, elle mérite d'être signalée pour l'excellence de la méthode et la sûreté d'érudition de l'auteur. Les documents (des analyses très complètes) sont pourvus de notes abondantes, avec identifications précises des noms de personnages et de lieux. Une table facilite les recherches, et une introduction de 20 pages expose dans ses grandes lignes les efforts de François I^{er} pour annexer la Franche-Comté à son royaume. L'ouvrage de M. Max Prinnet est une très précieuse contribution à l'histoire du xvi^e siècle (1518-1547).

H. C.

Alfred Horatio UPHAM. *The French Influence in English Literature*. New-York, the Columbia University-Press, 1908.

This volume (560 pages, a Columbia doctor's thesis) investigates in most thorough fashion the influence of French literature in England from the accession of Elizabeth to the Restoration of Charles II. Chapters at once suggestive and full of information for the scholar deal, for instance with the relation of the « Areopagus Group » to the Pléiade, the borrowings of Spenser from Du Bartas, the great influence of Montaigne. Some forty-five pages, Chapter V, are devoted to Rabelais, and a *résumé* of the more important allusions to maître François or traces of his influence may be of interest to readers of this periodical.

Mr. Upham points out, as has been remarked before, that Rabelais' influence on England had to do rather with style and spirit than with doctrine and ideas. The religion's abuses he satirized had passed away when Rabelais' work became known in England. The Rabelais we may expect to meet, therefore, worth of the Channel will not be Rabelais, the philosopher, the disciple of Erasmus and Sir Thomas More, but, as Bacon called him, Rabelais, « the great jester of France ». It is also to be remembered that the Gargantua giant story was known and popular in England before Rabelais took it up and transformed it and that therefore, the mention of Gargantua in

English literature by no means implies the knowledge or influence of Rabelais.

Though M. Upham is indebted to his predecessors and though a considerable part of the value of his chapters on Rabelais is owing to articles in this *Revue* by Messrs Whibley¹, Smith² and Bourgeois³, nevertheless over a pretty extensive field M. Upham has found interesting independent traces of Rabelais.

Mr. Upham has a good deal to say about Nash, but does not add much to what M. Whibley has already pointed out. In this connection M. Upham quotes from Gabriel Harvey's *Four Letters* « (1592) to prove the familiarity of Nash opponent with the former's French model, Harvey urges Nash to unite » not according to the fantastical mould of Aretino or Rabelays, but according to the fine model of Orpheus, Homer, Pindarus. « The new Letter of notable contents » (1593) contains an allusion again to both Aretino and Rabelais, in which Harvey asks : « Who so shaken with the furious feavers of the One; or so attainted with the French Pockes of the Other? »

John Donne's *Fourth Satire* (circa 1597) refers to « Panurgus » being like the Apostles, « a good pretty linguist ».

From the *Vergidemiarum* (1597) of Joseph Hall, and from the *Skialetheia* (1598) of Edward Guilpin, Mr. Upham adduces allusions which point to the popular English conception of Rabelais as merely a foul mouthed drunkard. In the first we read of « Wicked Rabelais' drunken revellings », and the writer of the second asks us to : « Let Rablais with his durtye mouth discourse », etc.

In 1605 the same Joseph Hall published a Latin tract : *Mundus Alter et Idem*. This is descriptive of an imaginary country, two of whose four divisions are called Moronia and Crapulia; this latter district is divided into the two provinces of Pamphagonia and Yoronia. In the specification's of these two regions M. Upham find plausible echoes of Pantagruel's journeys, particularly of Messere Gaster's land. The weapons of the Pamphagonious are spits, forks and ribs of beef, with which the author compares Frère Jean's battle with the Andouilles. Other interesting parallels are drawn such as the significance

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, t. I, p. 1.

2. *Ibid.*, t. I, p. 3 et 4.

3. *Ibid.*, t. III, p. 1.

of the proper names which Hall employs, and the list of words which he quotes from the Moronian vocabulary.

In the work of John Taylor, the « water poet » (1580-1659) Mr. Upham discovers many traces of Rabelais. The chief difficulty of convicting Taylor of borrowing is that in two places he expressly denies a knowledge of French. Yet his many echoes of Rabelais are not sufficiently explained by his frank admiration of Nash. In Taylor's *Travels of a Twelve-Pence* occurs a list of trades filling more than sixty lines. Similarly in « A Navy of Sandships » a half page is devoted to a list of diseases of horses. Other productions of Taylor contain list of writers, of rivers, of diseases, of post-stations, of needle work and stitches. M. Upham points out that it is especially in his dedication that « Taylor gives himself up to a peculiarly Rabelaisian style of rambling whimsicality, with extravagant phraseology, mock erudition, word-play and alliteration ». And to support his contention the author quotes a characteristic paragraph from the dedication of Taylor's *Goose*.

After pointing out various parallels — all interesting, some very close, and none really far fetched — Mr. Upham turns to Taylor's dissertation on *Hanging* which the latter uses in the sense of dependence, and this of course instantly suggests Panurge's disquisition on « les debtors et emprunteurs » (III, 3), where Panurge interprets debt as involving the great principles of inter-dependence and co-operation. Finally Mr. Upham puts forward a suggestive comparison between Rabelais' *Pantagruelion* and a poem by Taylor in praise of *Hempseed*.

It seems impossible not to agree with the author that, despite Taylor's disclaim of a knowledge of French, all these resemblances cannot be ascribed to co-incidence, or we way odd to imitation of Nash. Mr. Upham frankly confesses himself puzzled by the apparent relation between Taylor and Rabelais. The former never mentions the latter's name and yet is seemingly full of him. There is no proof of an early English translation of the great French satirist. Conjecture is not very valuable, but a vanished anonymous translation of Rabelais would go far to clear up the situation.

In connection with Taylor's butt, Coryat, Mr. Upham adduces from the latter's *Crudities* (1611) two direct allusions to Rabelais in tributes to Coryat by Whittiker and Donne.

In the *Religio Medici* (1635) Sir Thomas Brown refers to the library of Saint-Victor.

Turning to the drama Mr. Upham finds the name of Pantagruel in Ben Jonson's *The New Inn* (act I), but Rabelais' character is classed with such heroes of romance as Arthur and Amadis de Gaule. Pantagruel is mentioned again in Ford's *The Lady's Trial* (act I) which was produced in 1638. The name of Gargantua appears in a couple of plays written about 1640 : William Habington's *Queen of Aragon* and *Lady Alimony*.

Evidently at this time there was beginning to be a more general curiosity in England in regard to Rabelais, for in 1628 *Quolibets lately come over from New Britianola, Old Newfoundland* by Robert Hayman advertised the translation of « two epistles of that exceedingly wittie Doctor, Francis Rabelais »; and James Howell in his burlesque will, 1643, leaves to Lady Core his knowledge of French, « that it may help her somewhat to understand Rabelais ».

The difficulty of « understanding » was soon to be solved, for in 1653 appeared Urquhart's translation of the first two books. The third book was published in 1693 and the fourth and fifth books were printed by Motteux in 1694.

Mr. Upham's book is well printed and provided with appendices containing lists of translations, parallel passages, with an index, and a valuable bibliography. The volume is a credit to its author and to the departement of Comparative Literature at Columbia University and a significant acknowledgment by American scholarship of the intellectual indebtedness of the English-speaking world to France.

W.-A. R. KERR.

Ville de Paris. Bibliothèque et travaux historiques. Catalogue méthodique de la Bibliothèque, publié sous la direction de M. Marcel Poëte... I. Impressions du xvi^e siècle relatives à l'histoire de Paris et de la France, par Étienne Clouzot. Paris, Impr. nationale, 1908. In-8°, vi-698 pages.

Le Conseil municipal a ordonné, en novembre 1906, l'impression d'un catalogue « par tranches méthodiques » de la Bibliothèque de l'hôtel Saint-Fargeau. A son tour, la « Commission de réorganisation du Service » a décidé que ce catalogue comprendrait non seulement la « description purement bibliographique », mais encore les « éléments énonciatifs et

descriptifs » de chaque pièce, qui, chacun sait cela, sont « de l'essence du catalogue ». Et toutes ces décisions étaient excellentes, puisqu'elles ont donné à M. Étienne Clouzot l'occasion de dresser un répertoire utile.

M. Étienne Clouzot, en effet, ne s'est pas contenté de transcrire exactement les titres, de noter le lieu et la date d'impression, d'indiquer le format et le nombre de pages des ouvrages du xvi^e siècle qu'il avait à cataloguer. Il s'est encore efforcé, autant que cela se pouvait, d'en dévoiler les auteurs et les imprimeurs anonymes, et il en a fait des extraits curieux, si bien que son volume, enrichi de quelques planches et muni de tables détaillées, est devenu un instrument de travail précieux. Parmi les auteurs de pièces non signées que M. Clouzot a retrouvés, on peut citer : Jean Touchard (col. 38), l'avocat Michel Leconte (col. 36, 37, 303), Jean Dadré (col. 134, n° 487), Yves Magistri (col. 184, 201). Il a restitué à l'imprimeur Éloi Gibier, d'Orléans, le t. VI des *Divers traictez de l'an 1562*. Il a attiré l'attention sur l'avertissement « Au lecteur » des *Edicts du roy Charles IX* (n° 119), où Robert Estienne expose les règles qu'il a suivies pour l'établissement du texte. Il a cité des passages curieux des *Remonstrances très humbles au roy de France et de Pologne, Henry troisieme*, parues en 1588 (n° 432), dont l'auteur s'indigne sans éloquence, mais avec ardeur, contre les « jeux et spectacles publics qui se font les jours de festes et dimanches, tant par des estrangers italiens que par des françois, et, par dessus tout, ceux qui se font en un cloaque et maison de Sathan, nommé l'ostel de Bourgongne », et contre « les tireurs d'harquebuses et d'arcs » et les « joueurs de quilles, de courte boulle, de cartes et de dez » qui remplissent « les fossez de Paris », etc.

Il serait à souhaiter que les bibliothèques publiques parisiennes : Sainte-Geneviève, la Mazarine, l'Arsenal, notamment, suivissent l'exemple que vient de leur donner la Bibliothèque de la Ville de Paris et son actif conservateur. M. Marcel Poëte sait obtenir de ses savants collaborateurs un travail effectif dont ce *Catalogue* est la preuve. Comme il en surveille lui-même, et de près, la rédaction, il y a lieu d'espérer que les volumes suivants n'en seront pas inférieurs à celui qu'a rédigé M. Étienne Clouzot.

J. B.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 11 février 1909. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a tiré au sort les noms de ses membres sortants, conformément à ses statuts. Ont été désignés : MM. H. Grimaud, A. Lefranc, L. Loviot, M. Tournoux. M. le Dr Brémond avait envoyé sa démission.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 11 février 1909, à cinq heures, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

M. Jacques Boulenger, secrétaire, lui a communiqué les noms des nouveaux candidats, qui ont été admis à l'unanimité. La Société comptait l'an dernier 367 souscriptions. Elle a perdu 12 de ses membres par décès, démissions ou radiations pour refus de cotisations. En revanche, elle a acquis 17 nouveaux adhérents, si bien qu'elle sert aujourd'hui ses publications à 372 souscripteurs.

M. Henri Clouzot, trésorier, a ensuite présenté les comptes de l'exercice 1908, qui se solde ainsi :

RECETTES.

En caisse au 1 ^{er} janvier 1908	199 55
Produit des cotisations payées à la <i>Société</i> . . .	2,440 »
Produit des cotisations payées à M. Champion . .	1,180 »
Vente de collections par M. Champion	292 »
Vente de collections par la Société	10 »
Vente de publications par M. Champion	32 80
Vente de numéros séparés par M. Champion . .	16 »
Intérêts du compte au Crédit lyonnais	1 80
	4,172 15

DÉPENSES.

Impression des numéros	2,651 95
Tirages à part	251 35
Droits d'auteurs	41 »
Clichés et reproductions	118 90
Prospectus et convocations	52 20
Affranchissement des numéros	280 85
Recouvrements et timbres	64 45
Frais de séances	25 »
Fournitures de bureau	4 »
Banquet	109 »
	3,598 70
Recettes	4,172 15
Dépenses	3,598 70
En caisse	573 45

Ces chiffres, mis aux voix, sont approuvés à l'unanimité.

M. Abel Lefranc présente alors son rapport sur l'année qui vient de s'écouler. Grâce à l'économie que nous avons réalisée en réunissant en un seul nos deux fascicules II et III, l'état de nos finances est actuellement satisfaisant; bientôt il le sera davantage encore, car une somme de 500 francs sera allouée à la Société sur les fonds qui ont été généreusement mis à la disposition du Collège de France et de l'École des Hautes-Études par M^{me} la marquise Arconati-Visconti. Après avoir annoncé cette bonne nouvelle, que les sociétaires présents apprennent avec reconnaissance, M. Lefranc récapitule les principaux articles qui ont paru dans le tome VI de notre *Revue* et il met brièvement en valeur les conclusions qu'on en peut tirer. Enfin il rappelle la mémoire de ceux de nos confrères dont il nous faut regretter la perte cette année: MM. Fernand Bournon, rédacteur aux *Débats*; H. Harduin, rédacteur au *Matin*; le marquis de Salvert-Belnave, ingénieur en chef de la marine; Alfred Watheley.

L'assemblée procède à l'élection de cinq membres du Conseil :

MM. H. GRIMAUD,
Abel LEFRANC,

REV. DES ÉT. RABELAISIENNES. VII.

MM. Louis LOVIOT,
Maurice TOURNEUX,
membres sortants, sont réélus.
M. Lionel LAROZE est élu.

Enfin la Société écoute de très intéressantes communications (que la *Revue* publie dans ce fascicule ou publiera ultérieurement) de MM. l'intendant Gigon sur *Lerné et ses fiefs*; Marcel Godet sur *Le collège de Montaigu*; Henri Clouzot sur *Fayolle, quart roy de Numidie*, et Abel Lefranc sur *Tiragueau*, dont le nom figure dans le *Tiers-Livre*, sans qu'on l'ait jamais bien nettement remarqué jusqu'ici.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE. — M. F.-Ed. SCHNEEGANS nous a remis : *Maistre Pierre Pathelin*, farce du x^e siècle [publ. par F.-Ed. Schneegans], tomes LX-LXI de la *Bibliotheca romana* (Strasbourg, Heidtz, ... [1908], in-16).

Sont entrés par voie d'échange les périodiques suivants : *L'Amateur d'autographes*, année 1908. — *Modern language notes*, année 1908. — *Bulletin du Bibliophile*, année 1908. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, années 1905 à 1908. — *Revue Henri IV*, année 1908.

DEUX MENTIONS DE RABELAIS AU XVI^e SIÈCLE. — Lorsqu'on trouve Rabelais cité dans un ouvrage du xvi^e siècle, il faut noter avec un soin diligent l'endroit de cet ouvrage et le nom de l'auteur qui a parlé de lui. A partir du xvii^e siècle, l'intérêt des mentions de Rabelais, — sauf dans des cas particuliers, — est diminué par le nombre de ces mentions.

Je l'ai rencontré dans un livre qui, n'étant plus tout à fait du xvi^e siècle, puisqu'il parut en 1604, est du xvii^e cependant : c'est en effet « un aperçu de la France telle qu'elle était vers l'an 1598 ». *The view of France* est le titre de l'ouvrage, qui est écrit en anglais par Dallington, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de France¹. L'auteur s'occupe des questions géographiques et financières de la France, il disserte sur Paris, ses monuments et ses quartiers, sur la

1. *Un aperçu de la France telle qu'elle était vers l'an 1598*, par R. Dallington; trad. de l'anglais par E. Emerique... (Versailles, 1892.)

cour et le roi, sur les princes et sur mille sujets divers. Il finit son tableau par une série de remarques psychologiques sur le type du Français.

Or, à propos des armées, il dit : « Cela est beaucoup comme le raisonnement de Rabelais, qui voulait prouver que l'ivrognerie était meilleure pour le corps que la médecine, parce qu'il y a plus de vieux ivrognes que de vieux médecins » (p. 107). — Et plus loin, remarquant que les Anglais n'ont pas « une hâte inconsidérée à se battre aujourd'hui et à être amis demain, à la manière du Français », Dallington ajoute : « C'est cela que Rabelais critique avec raillerie lorsqu'il raconte l'histoire du Gascon qui, ayant perdu son argent, voulait, dans la chaleur de sa colère, se battre avec le premier homme qu'il rencontrerait ». Et Dallington note cette aventure comique, mais avec tant de lourdeur qu'elle cesse d'être plaisante. Il comprenait Rabelais, mais il le comprenait médiocrement.

Charles OULMONT.

LES JEUX DE GARGANTUA. — *Le Moyne*. — M. Michel Psichari, dans sa dernière étude (*R. É. R.*, t. VI, p. 342), rappelle que, suivant Le Duchat, « ce terme est du Dauphiné, où jouer au moine, c'est jouer au sabot ». L'explication de Le Duchat est à peu près bonne, mais ce n'est certes pas au Dauphiné que Rabelais a emprunté l'expression « jouer au moyne ».

Cette locution, en effet, est encore très usitée sur les bords de la Loire moyenne, dans le Blésois notamment (A. Thibault, *Glossaire du pays blaisois* [1892], p. 229) ; elle est aussi employée, à ma connaissance, dans certaines parties de la Sologne et du Berry (comte Jaubert, *Glossaire du centre de la France*, 1864, p. 445), c'est-à-dire dans trois régions familières à l'écrivain tourangeau. A Blois, elle est courante : une toupie ne s'appelle pas autrement que moine. Il s'agit exactement d'un jouet de bois en forme de poire sur lequel on enroule une cordelette qui, en se déroulant rapidement, communique à l'objet un mouvement de rotation. Le sabot, c'est-à-dire la toupie que l'on fait tourner à coups de fouet, n'est pas un jeu du pays.

Jacques SOYER.

La Griesche. — M. Michel Psichari dit à propos de ce jeu (*R. É. R.*, 1908, p. 329-330) : « On ne le trouve, à notre connaissance, chez aucun autre écrivain du xvi^e siècle. C'est, sans

doute, qu'il n'était déjà plus, à cette époque, d'un usage courant; il datait. »

Or, dans un poème de Pierre Gringore, poème que je publierai dans le premier tome de ses Œuvres complètes et qui est le premier des écrits du poète, j'ai noté le jeu de la « griache ». C'est dans le *Chateau de Labour*, imité du *Chemin de Povreté* de Jehan Bruyant (réimprimé dans le t. I du *Ménagier de Paris*). Il y a, quelques pages avant la fin, une curieuse et assez longue énumération de jeux, et parmi ces jeux celui dont parle M. Psichari. Le poème de Gringore parut d'abord en 1499 puis en 1500. La liste des jeux occupe dans l'édition complète de 1532 les vers numérotés par moi de 270 à 290. Cette liste ne figure pas dans les deux éditions antérieures. Et, ce qui est plus notable et plus intéressant, cette liste n'a pas été prise par Gringore dans son modèle du xiv^e siècle. C'est donc un exemple du xvi^e siècle qu'il convient de mettre à côté de celui de Rabelais :

Qui s'esbatoient en ung quignon,
A la griache, a passer dix,
A la rainnette...

Charles OULMONT.

GARGANTUA EN SAINTONGE. — Un article paru en mars 1900 dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, sous la signature Émile Bodin, donne quelques détails sur « le Géant Gargantua en Saintonge ».

« L'île d'Oléron a conservé le souvenir du géant; ce sont quatre mégalithes à Saint Pierre, Saint Denis, Dolus, qu'on appelle galoche ou fourchette, cuiller et palais de Gargantua... » On dit encore en Saintonge : « Thieu l'houme a-t-in vent' de Gargantian. » [Cet homme a un ventre de Gargantua.] — C'est sa femme qui, à Saint-Fort-sur-Gironde, au terrier de Beaumont, avait voulu construire un pont : elle avait chargé de pierres sa *dorne*, mais les cordons, s'étant rompus, formèrent l'eminence qu'on y voit encore et que les Saintongeais nomment bizarrement « un terrier ».

M. Émile Bodin donne en patois saintongeais une version de la légende de Gargantua telle que la lui contait son grand-père :

Le grand jhian Gargantien, à cheveu sù sa jhubine, c'avait, en

manière de talbot, ine trougne de chagne, avait but la Chérente en passan à Cougnat; il allait devar Bourdiâ faire la yeire ou Sab'-Razin anvec Charlemagne. Arrivet à Guître, i tombit de l'eive (en parlan prr'raspé) et tombe que te tombe, et russe que te russe si bein qu'o fasit thiellei deu grand russiâ thi s'intitulan l'Isle et la Droune. A fine force de trr'pé et de gassouyé dans la fagne, sei bot eitian en choutit. Arrivet à Fronsat (près Libourne), i-l-eit curit et fasit la butte de Fronsat. Fatidié, il allit à Libourne prr' faire ine bonne mérienne. Il avait sé, Fouquette; le v'lat thi se fouette de jhambiyon sù la ruvière de Libourne et bouet que te bouet. O fasait soubarne. Il avalit ine dozaine de bourrée d'ajhon et jhuchit en étrr'nuant : « Atchoum ! atchoum ! Cré, boune jhen, que jhe vin d'avalé in mouchit. »

H. C.

MEUDON ET RAMBOUILLET. — Dans les *Environs de Paris*, par Baron (Paris, s. d., in-4°), on trouve deux dessins de Fraipont, donnant la Porte de Rabelais à Meudon (p. 320) et la Grotte de Rabelais, île des Roches à Rambouillet, quelques lignes sans gravure (p. 392).

« ABERKEIDS » ET « FRELORE ». — Nous avons reçu de notre confrère, M. Heinrich Morf, la lettre suivante :

Voulez-vous bien me permettre de faire une petite remarque au sujet des deux expressions allemandes *aberkeids* et *frelore* mentionnées par M. Sainéan dans son intéressant article sur le Vocabulaire de Rabelais (*Revue*, t. VI, p. 289 et suiv.) ?

Aberkeid doit sans doute être lu *abekeid* ou *abakeid* et, comme tel, un Allemand du midi le comprendra sans aucune difficulté. Aussi sa signification n'a-t-elle jamais été douteuse pour moi. *Abaxeit* est le participe passé du verbe *abaxei* : tomber, déchoir; par exemple : *Er isch schön abaxeit*, il est joliment tombé, déchu. Le *Schweizerisches Idiotikon*, *Wörterbuch der Schweizerdeutschen Sprache*, Frauenfeld, 1881 et suiv., donne des renseignements ultérieurs sur ce mot bien vivant encore dans nos patois et appartenant au langage quotidien un peu grossier (vol. II, p. 1108). L'*Idiotikon* parle de l'étymologie moyenne haute allemande *ge-hihen* : s'accoupler, et renvoie pour la sémantique du mot au français *foutre*, *foutu*. Et c'est précisément cette expression qui, dans le contexte du *Prologue de l'auteur*, rend le mieux l'idée de Rabelais : *peuple jadis invincible, maintenant foutu*.

Ce n'est donc pas dans les patois allemands, comme le croit

M. S., qu'on doit chercher le sens de *abakeit*, mais dans les patois que parlaient les soldats suisses, dont la France abondait.

Pour *frelore*, il y aurait eu lieu de renvoyer au *Dictionnaire* de Godefroy (s. v. *forelore*), qui en donne d'autres altérations populaires. Je crois que cette expression a été de même empruntée aux parlers de la Suisse allemande (*verlore*). Aussi la trouve-t-on encore dans les patois de la Suisse romande. Cf. la *Chanson de Malmariée* publiée par M. Cornu dans la *Romania*, t. IV, p. 220.

H. MORF.

LA DAME DE BASCHÉ. — Il a paru dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 7^e série, t. VIII, 1907-1908, une notice de M. D. Touzard sur le *Château de Saveille en Angoumois*. Peut-être se souvient-on que la dame de Basché, dont j'ai donné en 1906 la pierre tombale dans la *R. É. R.*, était épouse d'Antoine de la Rochefaton, seigneur de Saveille. Cet article nous apprend que les La Rochefaton étaient protestants. Or, à côté de la pierre portant l'inscription se trouve dans un enfeu un tombeau du xvi^e siècle sur lequel sont deux statues mutilées : un homme et une femme. Ce monument est connu sous le nom de « tombeau des s'Huguenots » (*sic*). Je m'étais demandé en 1902 (*Bull. Soc. archéol. de Touraine*, t. XIII, p. 561) si ces statues étaient celles d'Antoine de la Rochefaton et de sa femme; cela paraît très probable aujourd'hui. LOUIS DE GRANDMAISON.

HILAIRE BERTOUL. — Dans un des derniers fascicules de la *Revue générale* de Bruxelles, M. Alphonse Roersch donne quelques notes sur Bertoul à propos du discours « en langue belge » de Panurge à Epistemon. L'auteur a relevé, dans un recueil du xviii^e siècle, les renseignements suivants :

Parmi tant de personnes distinguées dans la République des Lettres qu'a produit (*sic*) la ville de Gand, il ne faut pas douter qu'elle n'ait quelquefois produit des magots de corps et d'esprit, car il en est de l'une et de l'autre sorte. Hilaire Bertholt, qu'on me permettra de nommer Bertoul, fut seulement de la première et son génie, joint à son application, le dédommagea suffisamment de ce défaut. Cet homme naquit vers la fin du xv^e siècle. Il se rendit de bonne heure habile dans la poésie et mérita, par cet endroit, l'estime d'Érasme. N'ayant jamais connu ce savant, il apprit un jour qu'il était à Gand, et l'ayant attendu au sortir d'une église, il lui

offrit une pièce de sa composition. Érasme en fut tellement charmé qu'il dit tout bas à l'un de ses compagnons : « Comment se peut-il que si beaux vers viennent d'un homme si laid ? »

Bertoul, né à Lede, près d'Alost, étudia à Paris, enseigna à Toulouse, devint secrétaire d'Érasme, qu'il suivit à Bâle et à Genève; il composa des distiques latins où il célébrait la femme de Cornélius Agrippa et fut attaché à la personne de Marguerite de Valois; Flamand de race et d'humble souche, il s'était francisé et façonné aux usages de la cour; les mémoires de l'époque l'appellent *totus gallicus, totus aulicus*. C'est à Lyon qu'il rencontra Rabelais, alors médecin du Grand-Hôpital du Pont-du-Rhône et correcteur d'imprimerie chez Sébastien Gryphius. Ils vécurent bientôt « familiarissime », comme l'écrivait en 1532 Rabelais à Érasme; c'est par Bertoul que le chantre de Pantagruel connut les rudiments de la langue néerlandaise.

LIVRES ET ARTICLES RÉCENTS. — Il paraît à la librairie Ém. Paul et fils et Guillemin une *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius, imprimeur et humaniste (1462-1535)*, par notre confrère Philippe Renouard (3 vol. in-8°). L'ouvrage contient une notice biographique et 44 reproductions en fac-similé. C'est un instrument de travail admirable, rédigé avec la méthode la plus sûre, infiniment précieux pour tous les amis du xvi^e siècle. Notre *Revue* aura le devoir d'en parler plus amplement. Il faut se réjouir de l'apparition de pareils livres qui apportent à l'histoire de la Renaissance tant de données précises et nouvelles, en même temps que des matériaux d'une valeur inestimable. A. L.

— Sous ce titre : *Le mariage honni par Desportes, louangé par Blanchon, Le Gaynard, Rouspeau; texte de 1573, 1583, 1585, 1586* (« achevé d'imprimer le xxiii^e jour de novembre l'an MDCCCCVIII par Protat frères, à Mâcon, pour Hugues Vaganay et tiré à 125 exemplaires sur Alliance Handmade paper »), M. Hugues Vaganay a réuni :

- 1^o *Stances du mariage* par Philippe Des Portes (1573);
- 2^o *Stances du mariage par antithèse à celles de Ph. Des P[ortes]*, par Joachim Blanchon (1583);
- 3^o *Le contre-mariage de celui de Desportes*, par Pierre Le Gaynard (1585);

4^o *Stances chrestiennes des louanges du S. Mariage*, nouvellement mises en lumière par Yves Rouspeau, Saintongeais, opposées aux *Stances de Mariage* de Philippes des Portes (1586).

Il faut remercier M. Vaganay d'avoir publié cette curieuse polémique en vers, qui se rattache à la querelle « des femmes » et du platonisme (où Rabelais prit parti par son *Tiers-Livre*, comme on sait).

— Le chapitre II de l'*Art de la prose* de M. Gustave Lanson (Paris, librairie des *Annales*, 1909, in-12) est intitulé : « Le premier des grands artistes français » et traite du style de Rabelais. Après M. Paul Stapfer, M. Lanson célèbre la couleur, le rythme, l'abondance, la verve, l'ivresse verbale du prodigieux écrivain que nous étudions ici. Sa belle étude est à lire par tous ceux à qui il n'est pas inutile d'être un peu avertis pour goûter la beauté pour ainsi dire matérielle d'une phrase française, et par les autres.

J. B.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LES INTERPRÈTES DE RABELAIS

EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE.

L'œuvre rabelaisienne respire d'un bout à l'autre l'esprit de la Renaissance, celui du libre examen, qui a également été le point de départ de la Réforme. Rabelais n'est rien moins que sectaire, il s'élève au-dessus des querelles religieuses du xvi^e siècle, il combat à la fois le fanatisme catholique et l'intolérance huguenote. Néanmoins, le souffle généreux qui anime son livre n'a laissé d'empreinte, hors de France, que dans l'âme protestante, travaillée du même besoin de recherche indépendante.

Dans les pays catholiques, en Italie et en Espagne, Rabelais est resté totalement ignoré, et il l'est encore de nos jours. « L'unico popolo colto in Europa, — dit un critique italien, — che sia rimasto totalmente estraneo ad ogni contatto operoso col *Pantagruele*, è in fatto, finora e tuttora, l'italiano¹. »

On a allégué diverses raisons pour expliquer ce fait : les difficultés inhérentes à la langue de notre auteur ; l'indifférence de l'Espagne, contemporaine de Cervantes et de Vega, et principalement celle de l'Italie, glorieuse de son *cinquecento*, pour tout ce qui venait de l'étranger. Ce sont surtout, je pense, la conception rationaliste de Rabelais, sa critique pénétrante des institutions sociales héri-

1. Giuseppe Martinuzzi, *Il Pantagruele di Francesco Rabelais*, Città di Castello, 1885, p. 29. Cf. Olindo Guerrini, *Rabelais in Italia*, Rome, 1888. Une traduction espagnole de *Gargantua* a paru à Madrid, en 1906, par E. Barriobero Herran, dans la *Biblioteca clasica filosofica*. Une traduction italienne de Rabelais a pu exister au xvi^e siècle, pense M. Abel Lefranc.

tées du passé, ses continuelles aspirations vers l'avenir qui empêchèrent la diffusion de son livre dans les pays catholiques. Il aurait d'ailleurs été dangereux de traduire *Gargantua* vers 1550, alors qu'il était déjà inscrit dans les Index de Rome. Au xvii^e siècle, lorsque la France reprit sa puissance littéraire en Italie, il était trop tard ; le goût régnant était contraire au fond et à la forme de la pensée rabelaisienne.

Quoi qu'il en soit, c'est chez les peuples de langue germanique, particulièrement chez les Anglais et les Allemands, que Rabelais a trouvé une seconde patrie intellectuelle et que son œuvre a été traduite, adaptée, imitée.

Une vingtaine d'années après sa mort, un écrivain strasbourgeois, Jean Fischart, publiait en allemand une traduction amplifiée de *Gargantua*, laquelle compte parmi les monuments littéraires du xvi^e siècle.

Au commencement du xvii^e siècle, un lexicographe anglais, Randle Cotgrave, s'attacha à expliquer toutes les particularités de la langue de Rabelais, et ce travail considérable reste encore aujourd'hui une des principales ressources pour l'intelligence de son œuvre.

Au milieu du même siècle, un médecin écossais, Sir Thomas Urquhart, guidé par Cotgrave, entreprit la traduction anglaise de *Gargantua* et *Pantagruel*, et cette traduction passe pour un chef-d'œuvre¹.

1. Mentionnons en passant la traduction hollandaise de Rabelais, par un écrivain qui se cache sous un pseudonyme, traduction parue à Amsterdam, en 1682, sous ce titre : *Alle de geestige Werke van Mr. Fr. Rabelais, Genees Heer ... beneffens een sleutel of verklaring van't geheele Werk. Met groote slijt uyt het Fransch vertaelt door Claudio Gall' Italo* (« Toutes les œuvres spirituelles de Mr. Fr. Rabelais, docteur en médecine ..., avec une clé pour l'interprétation de l'œuvre entière. Avec grand soin traduit du français par Claudio Gallitalo »). La première partie, de 717 pages, contient la vie de Rabelais et la traduction des trois premiers livres ; la seconde, le reste de l'œuvre. — Ajoutons cette traduction danoise, contenant des fragments choisis de Rabelais : S. Broberg, *Mester Fr. Rabelais ... fordansket af...*, Copenhague, 1884. Parmi les pays germaniques, la Suède seule est restée jusqu'ici sans contact avec l'œuvre rabelaisienne.

Enfin, de nos jours, l'œuvre rabelaisienne a été l'objet d'un commentaire d'une vaste érudition, fruit des longues recherches du savant allemand Gottlob Regis.

Nous allons suivre, hors de France et sous ses différents aspects, cette exégèse de Rabelais en étudiant tour à tour un lexicographe (Cotgrave), un traducteur (Urquhart), un vulgarisateur (Fischart) et un commentateur (Regis) de son œuvre.

I.

Randle Cotgrave.

On ignore tout détail biographique sur Randle Cotgrave, auteur du célèbre *Dictionarie of the French and English Tongues*, paru à Londres en 1611. C'est le répertoire lexicographique le plus complet qu'on possède sur le xvi^e siècle. Il embrasse à la fois la langue parlée, pour laquelle Cotgrave mit à contribution le *Thrésor* de Nicot (1606), et la langue littéraire, pour laquelle il dépouilla tous les auteurs contemporains, grands ou petits, bons ou médiocres. Il n'a pas indiqué, faute d'espace, les sources où il puisa ses nombreuses citations; cependant, on pourrait restituer quelques fragments de ses vastes lectures. Il suffit de parcourir, par exemple, les mots *barragouin* et *godemare*, avec les étymologies anecdotiques qui les accompagnent, pour être certain que Cotgrave les a tirés des *Serées* de Guillaume Bouchet, auquel il doit également les termes d'argot qu'il note par : *Barrag(ouin)*. Une lecture attentive pourrait aussi rendre à Noël du Fail *doettes* (« à belles doettes ») et *fessetondue*, à Henri Estienne *badelori* et *godon*, à d'Aubigné *assode*.

La phraséologie de Cotgrave est la plus riche qu'on ait jamais enregistrée; le nombre des proverbes, locutions et idiotismes qu'il cite est unique dans son genre (le verbe *faire*, par exemple, y occupe sept colonnes in-folio). Qu'on parcoure l'article *droit*, c'est un petit traité juridique qui

ne compte pas moins de quinze colonnes; l'article *veine* résume dans ses quatre colonnes plusieurs pages d'anatomie; quant à l'histoire naturelle, la nomenclature est, chez Cotgrave, d'une richesse vraiment exubérante. La définition de ces termes spéciaux suppose des recherches multiples, dont un exemple pris au hasard pourrait donner une idée :

AMPHISBENE. *The Amphisbœna; a small, spotted, and worm like Serpent, that hath a head at both ends, and biteth, and goeth both wayes; yet Mathiolus and Grevin hold, that she hath but one head: only she seems to have two, because their tail resembles her head; the more probable opinion; for no serpent (saith Gesner) hath, naturally, more heads then one.*

Le préfacier français de Cotgrave, J. Loiseau de Fourval, Parisien, en s'adressant « au favorable lecteur françois », dit à cet égard : « L'auteur de ce livre (gentilhomme Anglois, à qui son propre Pays et surtout le nôtre ont une obligation particulière qu'ilz ont à peu d'autres), apres avoir peniblement veillé et travaillé par plusieurs ans sur cet œuvre, non moins, certes, ingrat que laborieux; en fin est contraint de la laisser partir de ses mains, plutôt vaincu de l'importunité de ses amis et de la nécessité que le public en a que satisfait en son âme de son propre ouvrage. Et l'assure que si on l'eust voulu croire, il fut encore apres à se tourmenter, pour trouver la signification de telz mots, qui, possible, ne seront jamais plus ouyz en ce monde (quoy que luz) et dont, je croy, il n'y a personne qui ait ouy parler depuis cent ans que luy, tant sa curiosité a été grande et exacte à lire toute sorte de livres, vieuz et nouveaux et de tous noz dialectes... Il te supplie bien fort, si tu trouves icy quelques mots qui te sonnent mal auz oreilles, ou mesme qui n'y ayent encore jamais sonné, de croire qu'ils ne sont point de son invention, mais recueilliz de la multitude et diversité de nos auteurs, que possible tu n'auras pas encore luz et qui, tant bons que mauvais, desirent tous d'estre entenduz. Il pouvoit bien citer le nom, le livre, la page et le passage; mais ce

n'eut plus icy été un Dictionnaire, ains un Labirinte... »

Si on ignore complètement la vie de Cotgrave, on est mieux renseigné sur la genèse de son ouvrage. On a montré tout récemment que le point de départ de son *Dictionnaire* a été une publication analogue de Claude de Sainliens, ou Claudius Hollyband (comme il s'appela pendant son séjour en Angleterre dans la seconde moitié du xvi^e siècle), qui fit paraître à Londres, en 1580, un *Treasury of the French tong*, dont la deuxième édition de 1593 porte à peu près le titre du livre de Cotgrave : *A Dictionarie French and English*¹. Hâtons-nous pourtant d'ajouter que, entre le travail de Cotgrave et celui de Hollyband, il y a toute la distance qui sépare une publication didactique d'un ouvrage savant longuement et mûrement élaboré. On trouve il est vrai, en germe, chez Hollyband certains des caractères qui distinguent à un si haut degré le *Dictionnaire* de son successeur, par exemple des citations isolées de Rabelais et des termes provinciaux, spécialement bourbonnais; mais tout cela est peu de chose auprès de la masse de renseignements précieux qui a fait de l'ouvrage de Cotgrave une autorité pour les langues française et anglaise du xvi^e siècle.

Cotgrave est avant tout le glossateur de Rabelais, son premier et unique interprète dans le domaine de la lexicographie. Les quelques termes rabelaisiens qu'on trouve disséminés dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, et dont on est en grande partie redevable à Le Duchat, ne sont que des miettes tombées du riche banquet des pan-

1. Voir Lucy E. Farrer, *La vie et les œuvres de Claude Sainlien, alias Claudius Hollyband*, Paris, 1908. Voici le titre de l'édition princeps : *The Treasury of the French tong, teaching the waye to varie all sortes of verbes. Enriched so plentifully with words and phrases (for the benefit of the studious in that language) as the like hath not before bin published. Gathered and set forth by Cl. Hollyband. At London. Anno Dom. 1580.* Ce petit in-quarto remplirait à peine cinquante pages du *Dictionnaire* de Cotgrave. J'ai consulté pour Hollyband l'exemplaire de la Mazarine, le seul qui soit accessible à Paris, dont je citerai en passant quelques articles; quant à la deuxième édition, je renvoie à la thèse mentionnée de M^{lle} Farrer.

tagruélistes. Cotgrave a accueilli Rabelais tout entier : ses termes patois comme ses néologismes gréco-romains, ses tours de phrase et ses locutions proverbiales, ses termes forgés et burlesques, ses exclamations et ses jurons, jusqu'aux jeux de mots et fautes d'impression. Il est ainsi devenu l'interprète par excellence de son auteur favori, et, aux yeux de la postérité, les noms de Rabelais et de Cotgrave sont inséparables.

Il est surprenant qu'une œuvre si méritoire n'ait pas été jusqu'ici l'objet d'une analyse ou d'un examen circonstancié. Grâce à l'obligeance de M. Émile Chatelain, conservateur de la bibliothèque de l'Université, j'ai pu étudier de près le *Dictionnaire* de Cotgrave dans ses rapports avec l'œuvre rabelaisienne, et je prends la liberté de présenter ici les résultats de cette recherche comparative.

Laissant de côté les données positives et exactes que présente en masse cet ouvrage, et que tous les rabelaisants ont exploitées jusqu'à présent, je m'attacherai exclusivement aux parties défectueuses et négatives, aux lacunes, aux superfluités et aux méprises. Et cela non pas dans l'intention de diminuer la valeur hautement reconnue de cet immense recueil lexicographique, mais plutôt pour rendre hommage à ce grand travailleur, à ce fervent admirateur de Rabelais. « Quant aux fautes de l'impression (dit le préfacier cité ci-dessus), l'auteur ne les peut prendre totalement sur soy, ne niant pas qu'il n'en soit eschapé assez, comme aussi possible en quelques endroits, quelque impropre interpretation; esperant bien toutesfois que les unes ni les autres ne seront pas si grandes que ta courtoisie n'y puisse bien suppleer. »

Quelques détails sur les diverses éditions du *Dictionnaire* de Cotgrave. La deuxième édition, publiée en 1632 par Robert Sherwood, est complétée par une partie anglaise-française (sur laquelle je reviendrai plus loin) qui a été conservée dans les éditions ultérieures de 1650 (celle-ci publiée par James Howell, historiographe du roi Charles II), de 1660 et de 1673. La dernière édition a été

publiée par G. Migge sous ce titre : *A Dictionary of barbarous French, or a collection of obsolete, provincial, mis-spelt and madewords in French, taken out of Cotgrave's Dictionary with some additions ... by G. Migge*, Londres, 1679, in-4°. L'édition princeps de 1611 a servi de base à nos recherches : elle a été contrôlée avec les éditions de 1632 et 1650 qui n'en diffèrent pas essentiellement.

Voici maintenant les remarques supplémentaires dont il s'agit ci-dessus.

A. LACUNES.

En comparant le vocabulaire de Rabelais avec les termes recueillis par Cotgrave (et qu'il note partout par : ¶ Rab.), on constate un certain nombre d'omissions. Certaines de ces lacunes semblent voulues : elles peuvent avoir des raisons diverses dont celle d'incompatibilité avec son ouvrage doit être à priori exclue, toutes les catégories du lexique rabelaisien se trouvant représentées dans l'ouvrage de Cotgrave. Soit le discours de l'écolier limousin qui contrefaisait le français (II. 6) : « De l'alme, inclyte et celebre academie que l'on vocite Lutece... Nous transfretons la Sequane au DILUCULE et crepuscule, nous deambulons par les compites et quadrivies de l'URBE, nous despumons la VERBOCINATION LATIALE, et, comme VERISIMILES AMORABONDS, captons la benevolence de l'OMNIJUGE, omniforme et omnigene, sexe feminin... » Les termes en majuscules manquent chez Cotgrave. Pourquoi admettre : *inclyte*, *vociter*, *transfreter*, *deambuler*, *compite*, *quadrivie*, *despumer*, *omnigene*... ? Et pourquoi supprimer les autres ? La raison de ce fait m'échappe. Je ferai abstraction de ce jargon latinisateur dans le dénombrement qui suit. J'omets également l'*Epistre du Limousin* et la *Chresme philosophale*, qui sont d'origine douteuse ; quant à la *Sciomachie*, elle est restée inconnue à Cotgrave, qui en ignore jusqu'au nom.

Je suppose que, faute de comprendre, il s'est vu forcé d'omettre les noms hébreux des officiers de la Quintes-

sence, ainsi que ceux des catégories logiques que « mangeoit la Reine » (V. 20); il tient pourtant compte des termes hébreux du IV^e livre, dont il avait trouvé l'interprétation dans la *Briefve¹ Declaration* (qu'il n'a d'ailleurs pas utilisée pour son dictionnaire). C'est peut-être une raison analogue qui a fait supprimer les noms des diverses danses (V. 21) de la reine de la Quintessence et de ses demoiselles.

Pour ne pas grossir inutilement la liste de ces lacunes, je n'y mentionnerai pas non plus les termes qui accusent :

a) Des différences purement graphiques (entre parenthèses se trouve la forme enregistrée par Cotgrave) :

aer (<i>air</i>)	fasque (<i>facque</i>)
aiguosité (<i>aquosité</i>)	frument (<i>froment</i>)
albespine (<i>aulbespin</i>)	hastellier (<i>attelier</i>)
albran (<i>albrent</i>)	herte (<i>erte</i>)
alcyon (<i>halcyon</i>)	hespanol (<i>espagnol</i>)
alebarde (<i>halebarde</i>)	hoire (<i>oyre</i>)
aran (<i>hareng</i>)	houstaige (<i>ostage</i>)
arnoys (<i>harnois</i>)	houster (<i>oster</i>)
aureillet (<i>oreillet</i>)	lactue (<i>laictue</i>)
autarde (<i>ostarde</i>)	nauchier (<i>nocher</i>)
azard (<i>hazard</i>)	osieux (<i>ocieux</i>)
baulevre (<i>bolievre</i>)	perfaict (<i>parfaict</i>)
besser (<i>baissier</i>)	refraischir (<i>rafraischir</i>)
califier (<i>qualifier</i>)	rejeunir (<i>rajeunir</i>)
cartier (<i>quartier</i>)	remollir (<i>ramollir</i>)
chisme (<i>schisme</i>)	sesolfié (<i>cesolfié</i>)
divider (<i>devider</i>)	sicle (<i>cicle</i>)
divisc (<i>devise</i>)	simeterre (<i>cimeterre</i>)
diviser (<i>deviser</i>)	ton (<i>thon</i>)
dracon (<i>dragon</i>)	trupher (<i>truffer</i>)
eclise (<i>eglise</i>)	tyrophageux (<i>tirofageux</i>)

b) Des différences quant à la finale des mots (celle donnée par Cotgrave étant littéraire et moderne) :

aconite (<i>aconit</i>)	adiantos (<i>adiante</i>)

1. Cf. BACBUC, *a bottle*; BOHU, *empty, vacant* (et TOHU, *confusion*); GOZAL, *a sitting pidgeon*; THACOR, *a scab, or pile in the fundament* (tous suivis de : ¶ Rab.).

alcibiadion (<i>alcibiadienne</i>)	lapathium (<i>lapace</i>)
algamala (<i>algame</i>)	ligusticum (<i>ligustic</i>)
alyssum (<i>alysson</i>)	linaria (<i>linaire</i>)
anthora (<i>anthore</i>)	metalepsis (<i>metalepse</i>)
antiperastasic (<i>antiperastase</i>)	metempsychosie (<i>metempsicose</i>)
arcenac (<i>arcenal</i>)	metif (<i>metix</i>)
boulas (<i>boulay</i>)	ophiasis (<i>ophiase</i>)
complainct (<i>complaincte</i>)	panacea (<i>panacée</i>)
conditional (<i>conditionnel</i>)	parce (<i>parque</i>)
corporal (<i>corporel</i>)	pentaphyllion (<i>pentaphylle</i>)
davantcau (<i>devantel</i>)	phthiriasis (<i>phthiriase</i>)
demoniacle (<i>demoniaque</i>)	polemonia (<i>polemoine</i>)
epidermis (<i>epiderme</i>)	pontal (<i>pontail</i>)
escheneau (<i>eschenal</i>)	rabi (<i>rabin</i>)
gama (<i>gamme</i>)	sabourre (<i>saburre</i>)
hæmorrhutes (<i>hemorues</i>)	satyros (<i>satyre</i>)
helopolide (<i>helepolle</i>)	sciomantie (<i>sciomance</i>)
hermodactyle (<i>hermodacte</i>)	stæchas (<i>stæchados</i>)
ibide (<i>ibice</i>)	

c) Des différences orthoépiques, archaïques ou dialectales, vulgaires ou familières :

abourder (<i>aborder</i>)	bolevard (<i>boulevard</i>)
abrevement (<i>abreusement</i>)	boucal (<i>bocal</i>)
accoubler (<i>accoupler</i>)	boulir (<i>bouillir</i>)
acropi (<i>accroupi</i>)	bourne (<i>borne</i>)
agueille (<i>aguille</i>)	bourd (<i>bord</i>)
aigrest (<i>agrest</i>)	bovier (<i>bouvier</i>)
aisse (<i>ais</i>)	braze (<i>braise</i>)
aisseuil (<i>aisseul</i>)	bresser (<i>berser</i>)
alchimie (<i>alquemie</i>)	breume (<i>brume</i>)
alc (<i>aile</i>)	caicher (<i>catcher</i>)
altere (<i>artere</i>)	capestan (<i>cabestant</i>)
amé (<i>aimé</i>)	catherreux (<i>catharreux</i>)
appouser (<i>apposer</i>)	chapifou (<i>capifou</i>)
appoyé (<i>appuyé</i>)	charté (<i>cherté</i>)
arismethique (<i>arithmetique</i>)	chassetrappe (<i>chaussetrappe</i>)
armoisie (<i>armoirie</i>)	chermer (<i>charmer</i>)
avivres (<i>avives</i>)	chinquenaude (<i>chiquenaude</i>)
badigoince (<i>badigoine</i>)	christian (<i>chrestien</i>)
baissin (<i>bassin</i>)	cirurgien (<i>chirurgien</i>)
beller (<i>beeller</i>)	clairté (<i>clareté</i>)
beuignet (<i>beignet</i>)	clouatier (<i>cloutier</i>)
bitar (<i>butor</i>)	compouste (<i>composte</i>)

confalon (<i>gonfalon</i>)	fousse (<i>fosse</i>)
contrepeder (<i>contrepeter</i>)	foussé (<i>fossé</i>)
contrerolle (<i>controlle</i>)	foussette (<i>fossette</i>)
coubler (<i>coupler</i>)	foussoyer (<i>fossoyer</i>)
coudignac (<i>cotignac</i>)	freusser (<i>froisser</i>)
coural (<i>coral</i>)	fromaige (<i>fromage</i>)
courbeau (<i>corbeau</i>)	garavane (<i>caravane</i>)
courraie (<i>courroie</i>)	genissaire (<i>janissaire</i>)
coustelette (<i>costelette</i>)	gergon (<i>jargon</i>)
cousteret (<i>costeret</i>)	glener (<i>glaner</i>)
coustiere (<i>costiere</i>)	gourret (<i>gorret</i>)
coustoyer (<i>costoyer</i>)	grampe (<i>crampe</i>)
cradot (<i>gradot</i>)	gualinotte (<i>gelinotte</i>)
darriere (<i>derriere</i>)	guinterne (<i>guiterne</i>)
davant (<i>devant</i>)	habille (<i>abile</i>)
deniger (<i>desnicher</i>)	halas (<i>helas</i>)
dessirer (<i>dechirer</i>)	hergneux (<i>hargneux</i>)
diffinitif (<i>definitif</i>)	herpe (<i>harpe</i>)
douz (<i>dos</i>)	letanie (<i>litanie</i>)
dumet (<i>duvet</i>)	monochordion (<i>manicordion</i>)
ecourer (<i>escurer</i>)	necromantie (<i>nigromance</i>)
emy (<i>ami</i>)	penier (<i>panier</i>)
emposteur (<i>imposteur</i>)	praye (<i>proie</i>)
ensigne (<i>insigne</i>)	saye (<i>soie</i>)
entendant (<i>intendant</i>)	seigny (<i>seigneur</i>)
entommer (<i>entamer</i>)	sufflegan (<i>soufflegan</i>)
esclarcir (<i>esclaircir</i>)	supellis (<i>surplis</i>)
espoirer (<i>esperer</i>)	tortre (<i>tordre</i>)
faisandeau (<i>faisanneau</i>)	tringuer (<i>trinquer</i>)
faye (<i>foie</i>)	troppeau (<i>troupeau</i>)
fouir (<i>fuir</i>)	uretaque (<i>utaque</i>)
forchu (<i>fourchu</i>)	

d) Des différences morphologiques en ce qui concerne les adverbes :

attentement (<i>attentivement</i>)	galentement (<i>galamment</i>)
competentement (<i>competamment</i>)	impudentement (<i>impudemment</i>)
consequentement (<i>consequemment</i>)	indifferentement (<i>indifferemment</i>)
diligentement (<i>diligemment</i>)	instantement (<i>instamment</i>)
elegantement (<i>elegamment</i>)	meschantement (<i>meschamment</i>)
evidentement (<i>evidemment</i>)	prudentement (<i>prudemment</i>)
	reverentement (<i>reveremment</i>)

Ces réserves une fois faites, voici les lacunes proprement dites qu'accuse le *Dictionnaire* de Cotgrave en rapport avec le texte rabelaisien (en en négligeant les variantes) :

1. abbegau, R. V. 2.	ambitueusement, R. I. 31.
aberkeids, R. IV. pr.	amethistizant, R. V. 42.
abrevier, R. II. 11; III. 2, 38.	amphicyrce, R. IV. pr. anc.
abstersion, R. I. 13.	40. amphitheatre, R. II. 5.
abstracteur, R. <i>passim</i> .	amplitude, R. V. 22, 29, 42.
academiens, R. V. 35.	amure, R. IV. 20.
academie, R. II. 6; V. 12.	anachite, R. V. 42.
academicque, R. II. 18; III. 32.	ancile, R. IV. 49.
acappayer, R. IV. 20.	andouillicque, R. IV. 38.
10. acaration, R. III. 39.	anerudute, R. IV. 64.
aconcevoir, R. I. 23, 25.	angeliquement, R. IV. 49.
acut, R. IV. 33.	angenart, R. I. 22.
adapter, R. IV. pr.	anglicquement, R. II. 11.
adjacent, R. IV. 25.	50. animant, R. III. 8, 52; IV. 8.
adulterateur, R. IV. 46.	anserin, R. I. 20.
adverbe, R. IV. 33.	antecedent, R. V. pr.
advers, R. IV. 3, 32; V. 24.	antichrist, R. III. 25, 26.
advocatiere, R. <i>Pant.</i> pr. V.	anticipatoire, R. III. 39.
ægilops, R. IV. 17.	anticthone, R. V. 26.
20. æquilateral, R. IV. pr. 34; V. 42.	antiphrase, R. III. pr. 50.
æquinoctial, R. IV. 5.	antiquité, R. IV. 59.
afriquane, R. IV. 11.	antithese, R. V. 19.
agenceur, R. III. 33.	antranium, R. III. 51.
agregatif, R. V. 29.	60. apathie, R. III. 1.
aigneuillot, R. IV. 18.	apimaos, R. IV. 64.
aisgué, R. I. 24.	aplane, R. II. 1.
alcharate, R. IV. 64.	apocalypticque, R. IV. 53.
alchymiste, R. I. 24.	apoinctation, R. III. 41.
alectriomantie, R. III. 25.	apoincteur, R. III. 41.
30. alimentation, R. III. 4, 31.	apollin, R. III. 21.
allegable, R. V. pr.	apothèque, R. III. 2.
allegoricquement, R. III. 18; IV, 62.	apotrophée, R. V. 4.
alliancier, R. IV. 10.	appous, R. IV. 48.
alopecuros, R. III, 50.	70. appriver, R. <i>Epitres</i> .
alphitomantie, R. III. 25.	aptement, R. III. 7, 15, 31.
aluner, R. II. 11.	aquilonnaire, R. V. 6.
	archadicque, R. V. 7.
	arche, R. I. 1.
	archidiabie, R. V. 12.

- architriclin, R. III. pr. 20.
 areopagite, R. III. 37, 44;
 IV, 27.
 argipan, R. V. 38.
 arrierecoilation, R. I. 22.
 80. arriere jeu, R. *Pant.* pr. VI.
 arulette, R. V. 42.
 aruspicine, R. III. 25.
 asarotum, R. V. 37.
 aspersoir, R. V. 26.
 aspirant, R. I. 33.
 asprette, R. III. 49.
 assassineur, R. III. 3; IV,
 35, 46.
 asserer, R. II. pr. 2.
 astipulation, R. IV. 32.
 90. astrophile, R. IV, 18.
 atourer, R. IV. 16.
 attelabe, R. IV. 64.
 audinos, R. II. 11.
 aulican, R. I. 22.
 aulicque, R. I. 50; II. pr.
 aurande, R. IV. 51.
 auré, R. IV. pr.; V. 23.
 auriflu, R. IV. 53.
 avalade, R. III. 7.
 100. avant procédé, R. III. 39.
 avoistre, R. III. 14.
 avorter, R. III. 20.
 azemine, R. III. 38; IV, 1.
 bacchide, R. V. 38.
 baragouinage, R. III. 22.
 baralipton, R. I. 17.
 barbaricque, R. III. 48.
 barberot, R. *Pant.* pr. V.
 barignin, R. I. 22.
 110. barrier, R. III. 13.
 bassaride, R. V. 38.
 bastisseur, R. III. 6; V. 34.
 bechium, R. III. 50.
 belinaige, R. III. 12.
 belinier, R. III. 16; IV. 5.
 bellicque, R. III. pr.; IV. 61;
 V. 24.
 beneficque, R. V. 29.
 bergerotte, R. III. 46.
 bienfaisant, R. III. 1.
 120. biscarié, R. III. 28.
 biterne, R. II. 36.
 biton, R. IV. 19.
 blanchée, R. II. 30.
 blondette, R. V. 20.
 bolide, R. IV. 20.
 bonase, R. IV. 47.
 botasse, R. III. 51.
 bourgmaistre, R. IV. 45.
 bourrabaquiniere, R. IV. 40.
 130. bouteillon, R. V. 34.
 bovin, R. II. 19; III. 14.
 boyre, R. I. 38.
 brachmane, R. III. pr.
 braguatin, R. V. 26.
 brandelle, R. I. 22.
 braveté, R. IV. pr.; V, 39.
 bressiner, R. IV. 20.
 brimbaleur, R. I. 2; II, 7.
 brimballement, R. V. 7.
 140. brimbelette, R. II. 7.
 brinde, R. IV. 1, 30.
 brindiere, R. IV. 37.
 buour, R. I. 37.
 burgot, R. IV. pr. anc.
 bursal, R. III. 40.
 buscheteur, R. IV. pr.
 byssin, R. V. 19.
 byture, R. V. 29.
 cabalicque, R. III. 15.
 150. cabourne, R. II. 7.
 cachiner, R. *Epitres.*
 cacqueroliere, R. III. 5.
 caducée, R. IV. pr.
 cagotaille, R. V. pr.
 calcedoine, R. V. 37.
 calcineur, R. IV. 29.
 calculation, R. *Pant.* pr.
 callitrichum, R. III. 50.
 cambos, R. I. 22.
 160. camelopardale, R. V. 29.
 canibale, R. IV. 32; V. 30.
 canonge, R. IV. 52.

- cantiqueur, R. V. 46.
 capucingau, R. V. 3.
 capussionnaire, R. III. 38.
 carbonader, R. IV. 53.
 cardingau, R. V. 2.
 carminiforme, R. I. 19.
 carpasien, R. V. 40.
 170. carroy, R. I. 25.
 casaquin, R. IV. 52.
 castallide, R. Epitres.
 castane, R. III. 50.
 castellin, R. Epitres.
 castre, R. III. 31.
 cataglyphe, R. V. 40.
 catarate, R. V. 4.
 catenat, R. IV. 30; V. 36.
 caviat, R. IV. 18, 60.
 180. cedant, R. III. 33.
 cellulé, R. III. 1.
 cemade, R. V. 29.
 cenomanique, R. IV. 45.
 centricque, R. V. 42.
 centumviral, R. III. 39.
 centuple, R. IV. 4.
 cerbericque, R. III. pr.
 cercopitheque, R. V. 29, 39.
 cerebreux, R. III. 38.
 190. cerulé, R. V. 36.
 cessateur, R. III. pr.
 chaffoureur, R. *Pant.* pr.
 chappard, R. I. 13.
 chapperonage, R. V. 27.
 chargement, R. I. 35.
 charistère, R. V. 4.
 charnellement, R. III. 28.
 chat fourrillon, R. V. 11.
 chauldepisse, R. II. 33.
 200. cheriph, R. IV. pr.
 cherubicque, R. IV. 51.
 chiabrener, R. IV. 10.
 chiliandre, R. III. 51.
 chæromantie, R. III. 25.
 chorographie, R. V. 1.
 chosette, R. III. 18.
 cibot, R. II. 2.
 ciceronian, R. I. 39.
 cicindele, R. V. 31.
 210. circoncentral, R. V. 47.
 claver, R. III. pr.
 clementin, R. IV. 54.
 clementines, R. IV. 52.
 clergau, R. V. 2.
 cleromantie, R. III. 25.
 clymenos, R. III. 50.
 cocquantin, R. I. 22.
 corsicque, R. V. 33.
 corybanticque, R. V. 1.
 220. cotal, R. III. 38.
 cotoniat, R. I. 23.
 cottonner, R. II. 17.
 coteur, R. V. 17.
 coublement, R. II. 12.
 couillasse, R. III. 23.
 couillaud, R. I. 46; II. 15;
 III. 28.
 couilleter, R. II. 43.
 couillette, R. III. 21.
 couilloniforme, R. IV. pr.
 230. couillonas, R. III. 28.
 couilloné, R. V. 33.
 couillonique, R. IV. pr.
 couilloniquement, R. IV.
 pr.
 couleffre, R. IV. 64.
 couplement, R. III. 3.
 coupeaureille, R. II. 29.
 courrail, R. IV. 6.
 courte, R. IV. 59.
 coustelleur, R. III. 12.
 240. couvreur, R. V. 26.
 coz, R. III. 12.
 crachoir, R. III. 15.
 cræpalocome, R. IV. 59.
 cramoisin, R. III. 18; V. 32,
 36.
 crespion, R. IV. 60.
 cressoniere, R. I. 2; II. 30.
 croche, R. V. 16.
 cronicolapte, R. IV. 64.
 croquignolle, R. I. 22; II. 7.

250. croteus, R. I. 20.
 cruc, R. III. 12.
 crustuménie, R. III. 13.
 cucrocute, R. V. 29.
 cuharsce, R. IV. 64.
 culice, R. III. 22.
 curatif, R. IV. 42.
 cutte, R. I. 22.
 cychriode, R. IV. 64.
 cyclope, R. IV. pr.
 260. cynara, R. III. 50.
 cyne, R. III. 51.
 dardelle, R. III. pr.; IV. 34.
 darii, R. I. 19.
 dateur, R. III. 20, 30.
 decadent, R. III. 28.
 declination, R. III. 41; IV. 10.
 decollaz, R. III. 33.
 decrepit, R. III. 21.
 decretalicide, R. IV. 53.
 270. decretalictone, R. IV. 53.
 decretalifuge, R. IV. 53.
 decretalin, R. IV. 48, 49.
 decretalipotens, R. IV. 52.
 decretaliste, R. IV. 52.
 decretiste, R. *Pant.* pr. V.
 deffourrer, R. IV. 34.
 degenerant, R. II. 8.
 deificque, R. II. 1; III. 2; IV. 18.
 dejection, R. IV. 67.
 280. delphinium, R. III. 50.
 democritizant, R. I. 20.
 denare, R. II. 17; III. 3.
 dendromalache, R. III. 49.
 denigement, R. IV. 33.
 denomination, R. III. 50; IV. 37.
 densité, R. III. 13.
 dentiforme, R. V. 20.
 deperdre, R. III. 52.
 deposant, R. I. 19.
 290. depression, R. II. 9.
 desbaptiser, R. V. 21.
 desbrideur, R. I. 27.
 deschiqueture, R. I. 8.
 desconfite, R. II. 30.
 desgourdissement, R. IV. 49.
 desguyseur, R. IV. 46.
 desincornifistibuler, R. IV. 15.
 desinent, R. IV. pr. anc.
 despescheur, R. I. 27.
 300. desraisonnable, R. V. 17.
 dessemeler, R. IV. 34.
 destrampit, R. II. 16.
 destructif, R. III. pr.
 determination, R. III. 24.
 detestablement, R. IV. à Odet.
 diabliculer, R. II. 44.
 diable, R. IV. pr. anc.
 diabologicque, R. III. 23.
 diabologie, R. III. 23.
 310. diaphanéité, R. III. 13.
 diavole, R. I. 3, 39.
 dilection, R. III. 4, 5.
 diminutif, R. III. 28.
 dioure, R. IV. 52.
 disant, R. III. 19.
 discession, R. IV. 26.
 discordance, R. IV. 32.
 disparti, R. I. 53.
 diteulx, R. I. 25.
 320. dithyrambe, R. V. 39.
 dive, R. III. 8, 18; IV. 1, 49.
 divinateur, R. III. 24, 45, 58.
 domese, R. IV. 64.
 doubledeux, R. V. 10.
 drachonicque, R. V. 11.
 druide, R. IV. 57.
 duplicité, R. V. 26.
 duple, R. V. 16.
 durhabit, R. I. 9.
 330. dyas, R. III. 20.
 echineis, R. IV. 62.
 eclypticque, R. V. 42.
 edonide, R. V. 38.
 egousseur, R. V. 25.
 eloquemment, R. I. 23; IV. 8.
 emblematicque, R. V. 39.

- emmurailleur, R. II. 25.
 empeté, R. III. 5.
 endentelé, R. IV. 59.
 340. eneoreme, R. IV. 17.
 enfantelet, R. III. 18.
 enfiansailles, R. V. 16.
 enflamboyé, R. V. 40.
 engourdely, R. III. 28.
 enguantelé, R. I. 57; V. 43.
 entrebotter, R. V. 26.
 entrechatouiller, R. V. 26.
 entre esgratigner, R. V. 26.
 entremouscher, R. V. 26.
 350. entrenazarder, R. V. 26.
 entreplauder, R. V. 3.
 entretirer, R. V. 26.
 epagon, R. IV. 18.
 ephemerum, R. III. 50.
 epicenaire, R. III. pr.
 epithete, R. I. 25.
 erection, R. III. 43, 45.
 erynge, R. IV. 62.
 escarcelle, R. IV. 6, 16, 30.
 360. eschalleur, R. I. 40.
 escouillettes, R. I. 22.
 escours, R. III. 5.
 escumeur, R. *Pant.* pr. V.
 esgousseur, R. II. 30.
 esguassé, R. I. 54; IV. pr.
 esjouissement, R. IV. pr.
 anc.
 esquame, R. IV. 3.
 esquarrer, R. III. pr.
 estronspiscine, R. III. 25.
 370. eterne, R. IV. 45, 53.
 ethiopis, R. V. 36.
 euhyade, R. V. 38.
 eumetrice, R. III. 13.
 evante, R. V. 38.
 evegau, R. V. 2.
 excedent, R. III. 3.
 excepyant, R. V. 20.
 excitant, R. V. 28.
 exemptile, R. III. 25.
 380. existimation, R. III. 16.
 existimer, R. I. 9, 43.
 expéditeur, R. V. 27.
 expiration, R. III. 6.
 expoly, R. II. 8.
 exponibles, R. I. 8.
 expulsif, R. III. 4.
 exquisitement, R. V. 36.
 extenuant, R. I. 24.
 extoller, R. IV. 11.
 390. fantesque, R. III. 35.
 farfouillant, R. III. 38.
 fastidieux, R. *Epitres.*
 fatrasserie, R. II. 10.
 faultier, R. IV. 52.
 faune, R. V. 38.
 favoriser, R. V. 35.
 febricitant, R. III. 28.
 fenabregue, R. III. 51.
 fessart, R. I. 22.
 400. festival, R. III. 28.
 fianteur, R. I. 13.
 fiantouoir, R. III. 15.
 filopendole, R. III. 22.
 finant, R. III. 49.
 fixement, R. V. 40.
 flaconner, R. II. 28.
 flammean, R. V. 37.
 flammivome, R. IV. 33.
 flocquet, R. I. 25.
 410. florulent, R. V. pr.
 fœnu, R. III. 50.
 folastrant, R. III. 38.
 folfré, R. I. 17.
 folliant, R. III. 14, 38.
 fortificateur, R. IV. 61.
 fourvoyant, R. IV. 13, 34.
 frarie, R. IV. 31.
 fredonnement, R. III. 46.
 fredonnicque, R. V. 27.
 420. freslonnicque, R. I. 27.
 frisesomorum, R. II. 12.
 frotte couille, R. II. 28.
 fructice, R. II. 8.
 fructifiante, R. I. 8.
 fueilleteur, R. V. 27.

- funeral, R. III. 52.
 furon, R. I. 22.
 futeur, R. I. 3.
 gaillardier, R. Epitres.
 430. galimafrée, R. II. 7.
 gallicque, R. V. pr.
 gangreneux, R. III. 28.
 gargantuiste, R. I. 51.
 gaubregeux, R. I. 25.
 genius, R. III. 24.
 genoillon, R. V. 25.
 geomantien, R. II, 22; V. 17.
 gerondif, R. III. 26.
 gesticulation, R. III. 19.
 440. girant, R. V. 24.
 girardine, R. IV. 59.
 gizarmer, R. III. pr.
 godale, R. II. 12; III, 28.
 gorgeron, R. V. 18.
 gorgery, R. II. 27.
 got, R. V. 5.
 gottiquement, R. I. 14.
 gouimphe, R. IV. 30.
 gourmanderie, R. V. 6.
 450. gouttelette, R. II. 2.
 grabeleur, R. III. pr.
 gratis, R. I. 20.
 gratulation, R. I. 50.
 grecisme, R. I. 17.
 gresleur, R. III. 32.
 gresseur, R. II. 30.
 grignoteur, R. V. 16.
 gringuenaudier, R. IV. pr.
 anc.
 grippeminaudier, R. V. 11.
 460. grizelles, R. IV. 18.
 guabilleur, R. IV. 61.
 guabet, R. IV. 65.
 gualentir, R. I. 23.
 guarre, R. III. 21.
 guerdonneur, R. I. 54.
 guerroyere, R. III. 50.
 guespin, R. III. 26.
 guodepie, R. IV. 60.
 hacquebutant, R. III. 26.
 470. hacquebutier, R. I. 26.
 hæreditant, R. III. 48.
 hamadryade, R. IV. 27.
 hanetonnierre, R. III. 5.
 harpiacque, R. III. 21.
 haultelissier, R. I. 24.
 hebdomade, R. III. 28.
 hebetation, R. III. 31, 43.
 hegroneau, R. I. 37.
 hemipan, R. V. 38.
 480. henille, R. II. 7.
 heptagone, R. V. 1.
 heraclitizant, R. I. 20.
 hermaphodite, R. V. 9.
 hieracia, R. III. 50.
 hieroglyphicque, R. I. 9; III, 38.
 hippodrome, R. I. 14; IV, 26.
 hippurris, R. III. 50.
 historiographe, R. IV. 6, 27.
 hochant, R. III. 26.
 490. hommet, R. II. 29; III, 2.
 honorificquement, R. IV. 5.
 horrificque, R. I. pr. 21; II, 2.
 horrificquement, R. II, 8; IV, 35.
 huillier, R. I. pr.
 hurluburlu, R. V. pr. 15.
 hyene, R. III. 25; V, 29.
 hymantopode, R. V. 30.
 hymnide, R. Epitres.
 hyosciame, R. II. 3.
 500. hypocriticque, R. V. 43.
 hypocriticque, R. I. 8; IV, 36.
 hypocritiquement, R. IV, 64.
 hypophete, R. IV. 48.
 iambus, R. II. 1.
 ichthyophage, R. IV. 29.
 icle, R. IV. 64.
 icosimixe, R. V. 32.
 idole, R. III. 45.
 ilicine, R. IV. 64.
 510. illustrement, R. III. 10.
 illustrissime, R. V. 33.
 imbecillité, R. III. 45.

- imminent, R. III. 51.
 immutation, R. III. 52.
 impermeable, R. III. 51.
 impression, R. I. 14; II. 8.
 inapointable, R. III. 41.
 incautement, R. V. 24.
 incesté, R. III. 46.
 520. incisure, R. III. 8.
 incomparablement, R. III. 19.
 increable, R. II. 13.
 indicatif, R. III. 28.
 individuel, R. III. pr. 32; V. 3.
 inerte, R. I. 18.
 inestimable, R. IV. 51.
 inexpuisible, R. III. pr.
 infatigablement, R. I. 5; IV, pr.
 infelicité, R. II. 8; III. 14.
 530. infinable, R. IV. pr.
 initiant, R. IV. pr. anc.
 inser, R. IV. 20, 22.
 instaurateur, R. V. 34.
 instituteur, R. V. 29.
 intellectif, R. IV. 27.
 intentement, R. II. 19.
 intercalant, R. V. 42.
 interlineaire, R. V. 26.
 interminable, R. III. 34.
 540. intermination, R. III. 33.
 intronifié, R. I. 19.
 invisible, R. III. 51.
 invisiblement, R. IV. 9; V, 24.
 invitatoire, R. IV. pr. anc.
 invocateur, R. V. 10.
 isiace, R. III. 51; IV. 2.
 iynge, R. III. 1.
 jamboniqué, R. IV. 22.
 jarrarie, R. IV. 64.
 550. jautru, R. I. 22.
 jejune, R. III. 13.
 jocque, R. I. 22.
 jovetian, R. V. 42.
 jugulaire, R. I. 44.
 lacrima Christi, R. I. 5.
 laconique, R. V. pr.
 ladrye, R. II. 19.
 laicter, R. I. 40.
 laidure, R. III. pr.
 560. lamentablement, R. III. 33.
 langrauffe, R. IV. 17.
 lanternnoys, R. III. 47.
 lascif, R. III. 26.
 lascivie, R. III. 48.
 laudateur, R. III. pr.
 legiste, R. I. 3; II. 16.
 lemures, R. III. 51.
 libere, R. I. 29, 50, 57.
 lichen, R. III. 50.
 570. licoptalmie, R. V. 37.
 liseur, R. *Pant.* pr.
 locuste, R. III. 1.
 logical, R. I. 10.
 logiquement, R. III. 19.
 luestre, R. II. 12.
 lucifique, R. II. 2.
 lunettier, R. IV. 5.
 lutueux, R. IV. 5.
 lycaon, R. IV. 2.
 580. mages, R. III. 45; IV. 34.
 magistre, R. I. 20.
 majourdome, R. IV. 18, 20.
 malandré, R. III. 28.
 malefique, R. V. 11.
 malpensant, R. III. 3.
 maminotier, R. *Pant.* pr. V.
 mancipe, R. I. 50.
 manduce, R. IV. 59.
 manes, R. III. 51.
 590. mangeable, R. III. 2.
 manillier, R. II. 30; IV. 51.
 manubies, R. III. 12.
 mappe, R. I. 13.
 marabaquine, R. V. 46.
 martialement, R. V. 39.
 maschefain, R. I. 54; II. 7.
 maschemerde, R. III. 25.
 masculant, R. I. 3.
 masculinant, R. III. 26.
 600. massepain, R. III. 30.

- matafain, R. III. 28.
 matagrabolisme, R. III. 22.
 materialité, R. III. 40.
 matute, R. III. 48.
 matutinal, R. I. 23.
 maucontent, R. I. 22.
 maulgouvert, R. II. 12.
 meden, R. III. 22.
 medical, R. I. 8.
 610. megalaune, R. IV. 64.
 melancholieux, R. I. 10.
 memento, R. II. 3.
 menade, R. V. 38.
 mentulé, R. III. 38.
 mephitique, R. V. 29.
 metaphysical, R. III. 38.
 metoposcopie, R. III. 25.
 metropolitain, R. III. 26.
 meuille, R. IV. 60.
 620. migne, R. I. 22.
 mimallone, R. V. 38.
 mimallonide, R. III. 32.
 minere, R. II. 33.
 ministrer, R. V. 44.
 minuteur, R. V. 27.
 mirelaridaine, R. IV. 16.
 mirificquement, R. IV. 20.
 missaire, R. III. 52; IV. 4.
 mitonner, R. III. pr. 28.
 630. mocitelle, R. V. 29.
 mocque, R. IV. 55.
 mocquedieu, R. I. 40.
 modal, R. III. 38.
 moineton, R. I. 27.
 momie, R. I. 9.
 monagau, R. V. 2, 4.
 monorticuler, R. II. 34.
 montaison, R. III. 38.
 montifere, R. II. 1.
 640. mortaise, R. V. 36.
 motion, R. II. 16.
 mouflin-mouffard, R. II. 12.
 mouschenez, R. II. 2.
 moussine, R. I. 27.
 mouvant, R. III. 2, 19, 55.
 muliebrité, R. III. 32.
 musarderie, R. III. pr.
 mutue, R. I. 52.
 myosota, R. III. 50.
 650. myrelimoffe, R. I. 22.
 myriandre, R. III. 51.
 mythologien, R. IV. 65.
 nasturtium, R. III. 50.
 natatoire, R. I. 55.
 nature, R. I. 52.
 neade, R. IV. 62.
 neare, R. IV. 54.
 nectarique, R. II. 1.
 nefaste, R. IV. pr. anc.
 660. nicnoque, R. I. 22.
 numeral, R. I. 23.
 obeliscolychnie, R. IV. 22;
 V, 32.
 ocieusement, R. V. 6.
 œuvrer, R. III. 21.
 officiellement, R. III. 17.
 ogygies, R. V. 38.
 oignonade, R. IV. 59.
 olif, R. II. 28.
 ophyre, R. V. 29.
 670. orchis, R. III. 31.
 orfeverrie, R. I. 46.
 orgeau, R. IV. 18.
 ornateur, R. III. 1.
 orobanche, R. III. 51.
 osanniere, R. IV. 13.
 otacuste, R. III. pr.
 padre, R. II. 7.
 pæone, R. III. 49.
 paffut, R. III. pr.
 680. pagine, R. I. 23.
 palat, R. III. 15.
 palintocie, R. III. 18.
 palombe, R. V. 14.
 pantagruelicque, R. IV. à
 Odet.
 pantagrueline, R. I. 1.
 pantagrueliser, R. I. 1.
 pantagruelisme, R. I. pr.;
 III. pr.; V. pr.

- papillette, R. I. 56.
 papimanicque, R. IV. 51.
 690. parabolain, R. IV. pr. anc.
 pard, R. III. 51; V, 38.
 pardonnaire, R. II. 17.
 pardonneur, R. II. 17.
 parfond, R. I. 23; II. 15.
 parfondement, R. II. 19, 28;
 III. 13.
 pariser, R. I. 2.
 parotide, R. III. 31.
 partement, R. I. 58; IV, 3;
 V, 21.
 participation, R. III. 35; IV.
 50.
 700. passavant, R. I. 22.
 passe passe, R. I. 2; III, 18.
 patays, R. I. 39.
 patelinois, R. II. 9.
 paterne, R. V. 47.
 patrocination, R. III. 29.
 pedestal, R. III. 38.
 penetramment, R. III. 25.
 penetration, R. III. 13.
 penphredone, R. IV. 64.
 710. pensarois, R. IV. 27.
 pentecoste, R. II. 11.
 perdonnance, R. V. 28.
 perdurant, R. III. 49.
 perefamile, R. III. 2, 14.
 perfectissime, R. I. pr.
 periclymenos, R. III. 31.
 peripateticque, R. II. 13, 18.
 perit, R. III. 16, 43; IV, 34.
 perscrutateur, R. Alm.
 720. persiguiere, R. I. 13.
 perspectif, R. I. 10.
 peslier, R. II. 4.
 peteur, R. III. 4.
 phalarice, R. III. pr.
 phenix, R. IV, à Odet; V, 20.
 phitonisse, R. III. 16.
 physical, R. II. 27; V, 21.
 picandeau, R. I. 22.
 picardie, R. I. 22.
 730. picquarome, R. I. 22.
 picquet, R. I. 22.
 pie, R. I. 22.
 pifre, R. IV, 36.
 pigonnet, R. I. 22.
 pillemoustarde, R. I. 22.
 pinot, R. I, 22.
 pirement, R. III. 44.
 pissechiens, R. II. 22.
 pissefort, R. I. 17.
 740. pithie, R. V. 16.
 pitoyable, R. I. 7; II, 2; IV,
 28.
 pitoyablement, R. V. pr.
 plasmature, R. II. 8.
 pocheteau, R. IV. 60.
 poeticque, R. III. 21.
 poiltronité, R. V. 29.
 poirier, R. I. 22.
 poisanteur, R. IV. 24.
 politicq, R. I. pr.; III. 1.
 750. polypragmon, R. III. 25.
 ponner, R. V. 6.
 portable, R. V. 16.
 porteballe, R. I. 9.
 portemontaigne, R. II. 1.
 porteseigne, R. I. 27.
 possedable, R. I. 32.
 possouer, R. I. 11.
 postiller, R. I. 54.
 pote, R. V. 27.
 760. potet, R. I. 51; IV, 1.
 poudrebif, R. III. 26.
 poussejambions, R. II. 21.
 poysar, R. I. 38.
 præfigurer, R. III. 45.
 præsidental, R. III. 37.
 prætorial, R. III. 38, 39.
 prassine, R. IV. 41.
 precipice, R. V. 43.
 precurseur, R. V. 12.
 770. predestinateur, R. II. pr.
 predicable, R. III. 38.
 prelorelitontaine, R. II. 13.
 preschant, R. I. 27; II, 2.

- priapiser, R. V. 39.
 primipile, R. III. 38.
 primus secundus, R. I. 22.
 propagation, R. III. 31.
 prore, R. IV. 18, 23.
 prospere, R. IV. 3.
 780. protest, R. II. 11.
 provincial, R. IV. 20.
 psycogonie, R. V. 35.
 psyllion, R. III. 50.
 pueril, R. I. 13; V. 40.
 pungitif, R. I. 28.
 purpuré, R. II. 1.
 pyrrhonien, R. III. 36.
 pytis, R. III. 50.
 quaderne, R. V. 10.
 790. quadrat, R. *Pant.* pr.
 quadrinité, R. IV. 27.
 quartaine, R. I. 29; II. 40.
 quincunce, R. I. 55.
 quintessencial, R. IV. 7.
 quintuple, R. III. 23.
 ramentier, R. V. 22.
 raminagrobidique, R. III. 23.
 rapetasseur, R. III. pr.; V.
 pr.
 ravasserie, R. *Pant.* pr. III.
 800. ravasseur, R. II. 7; V. 46.
 reboyre, R. I. 20.
 recerchement, R. III. 32.
 recoquillettes, R. I. 22.
 refraichisseur, R. III. 33.
 refusable, R. V. pr.
 regualle, R. IV. 31.
 religieusement, R. IV. 17.
 rempareur, R. III. pr.
 renaguer, R. III. 36.
 810. renigui bieue, R. I. 22; II. 30.
 replicante, R. III. 19.
 repugnant, R. III. 35.
 repugnatoire, R. III. pr.
 resident, R. V. 1.
 resjeunier, R. I. 5.
 resplendant, R. III. 23.
 responsailles, R. I. 22.
 ressaluement, R. V. 23.
 restainct, R. V. 45.
 820. restante, R. III. 44; IV. 42.
 restauratif, R. III. 26.
 resultante, R. III. 3.
 retentrice, R. IV. 67.
 retireur, R. III. 9.
 retributeur, R. I. 31.
 reverendissime, R. IV. 27.
 revolver, R. *Pant.* pr.
 rhagane, R. IV. 64.
 rhagion, R. IV. 64.
 830. rhetoricque, R. II. 9.
 rhinocerote, R. IV. 57.
 rillé, R. III. 34.
 rimoire, R. IV. 64.
 rithmaillerie, R. V. 46.
 romanique, R. II. 21; III. 21.
 romipete, R. II. 7; IV. pr.
 romivage, R. I. 45.
 ronflart, R. I. 22.
 ronsinant, R. III. 26.
 840. rotans, R. V. 17.
 rotissement, R. II. 14.
 rouchemerde, R. I. 22.
 rustrie, R. III. 26.
 rutele, R. IV. 64.
 sabin, R. IV. 64.
 sacerdotale, R. IV. 14.
 sachet, R. III. 15.
 sacqueboute, R. I. 23.
 sacre, R. III. 13, 30, 48.
 850. sacrosainct, R. III. 44; IV.
 pr. 52; V. 6.
 sagane, R. III. 16.
 salse, R. III. 32.
 sanglade, R. III. pr.
 sanxir, R. III. 48.
 satinisé, R. I. 13.
 saulmate, R. IV. 59.
 saulmonneau, R. V. 22, 42.
 saulvaginé, R. III. 49.
 scalavotin, R. IV. 64.
 860. scandalé, R. III. 25.
 schibboleth, R. V. 18.

- scintillant, R. V. 11, 19.
 scotiste, R. I. 7; III. 17.
 scribe, R. I. 54.
 sectateur, R. III. 17.
 seilleau, R. III. 51; IV. 19.
 seleucide, R. V. 29.
 semibrief, R. V. 26.
 semidieu, R. V. 6.
 870. sempiternellement, R. III. 5, 23; IV. 4.
 sempiternité, R. V. 29.
 senaire, R. V. 36.
 senogue, R. IV. 52.
 sensuel, R. V. 28.
 septembral, R. I. 7.
 serre-argent, R. V. 11, 15.
 servateur, R. II. 29; III. 24, 43; IV. 18.
 session, R. V. 36.
 sexte, R. V. 42.
 880. silent, R. V. 42.
 sillogiser, R. I. 45; V. 7.
 smilax, R. III. 50.
 smyrnium, R. III. 49.
 social, R. III. 32.
 socialement, R. I. 50.
 solenne, R. IV. 2.
 solœciser, R. III. 28.
 solofuidar, R. IV. 64.
 somnial, R. III. 14.
 890. songeaille, R. III. 13, 15.
 songerie, R. III. 14.
 sophy, R. III. 41.
 sorboniste, R. I. 6.
 soubarbade, R. III. 38.
 soubhaiteux, R. IV. pr.
 soubrequart, R. III. 29.
 soubsecretain, R. I. 42.
 spadonicque, R. III. 28.
 spagitide, R. I. 44.
 900. speculance, R. V. 43.
 sphincter, R. IV. 67.
 spirant, R. III. 48.
 stere, R. IV. 64.
 sternomante, R. IV. 58.
 stocfizé, R. IV. 35.
 stuphe, R. IV. 64.
 stymphalides, R. V. 2, 15.
 stypticité, R. III. 32.
 sublunaire, R. IV. pr. anc.
 910. subsecutoire, R. Epitres.
 successitre, R. IV. 42.
 superbement, R. III. pr.
 supercoquelicantiqué, R. II. 7.
 supercoquelicantieux, R. III. 38.
 supererogation, R. III. 38.
 superficiaire, R. I. 46.
 superstitiosité, R. III. 48.
 sylvain, R. V. 38.
 symbolicque, R. V. 19.
 920. syncopé, R. III. 38.
 synedochicque, R. IV. 18.
 taffetassé, R. I. 13.
 taillecoup, R. I. 22.
 talmudiste, R. III. 44.
 tamiseur, R. I. 2.
 tarterie, R. V. 22.
 tauchie, R. III. 38; IV. 1.
 taulpeterie, R. IV. pr.
 tedieux, R. III. 51.
 930. templier, R. I. 5; II. 16.
 tenace, R. II. 1.
 tenancier, R. III. 33.
 tenebry, R. I. 22.
 tentateur, R. IV. 38.
 teristale, R. IV. 64.
 terne, R. V. 10.
 terrificque, R. III. 27.
 terrificquement, R. IV. 59.
 terrigole, R. I. 37.
 940. tesmoignagerye, R. V. 30.
 tesmoignerie, R. V. 30.
 testonneur, R. I. 55.
 teucrion, R. V. 5.
 thalamege, R. IV. 1.
 theoreme, R. III. 14.
 thesor, R. I. 50; II. 17, 20.
 thusc, R. I. 56.
 thyade, R. V. 38.

- tiercin, R. III. pr.
 950. tirados, R. IV. 18.
 tirelitantaine, R. I. 22.
 tmesis, R. V. 28.
 torangle, R. V. 33.
 torchonné, R. V. 7.
 torte, R. IV. pr.
 torticulant, R. II. 34.
 tourloura, R. II. 12.
 toussoir, R. III. 15.
 trabut, R. III. 27, 52.
 960. tranchoir, R. IV. 63.
 transcender, R. III. 5; IV. 4;
 V, 23.
 transfusion, R. IV. pr. anc.
 transgresser, R. III. 19.
 trançonner, R. IV. 53.
 transparence, R. IV. 18.
 traverseur, R. III. 49; IV. 1.
 trente et ung, R. I. 22.
 tresmegiste, R. II. 19.
 tressuer, R. IV. 18.
 970. trias, R. III. 20.
 triballe, R. III. 30.
 triballement, R. II. 16; III.
 pr.; V. 1.
 trietheride, R. V. 38.
 trigone, R. I. 23; IV, pr.
 trinquamolles, R. II. 30.
 trinquentique, R. *Pant.* pr. V.
 trinquieur, R. V. 46.
 triou, R. IV. 18.
 triplicité, R. III. 25.
 980. trireme, R. IV. 1.
 troglodyte, R. III. 51.
 tropologicque, R. III. 38.
 tumultuer, R. IV. 18.
 tyrannicque, R. III. 22; IV, 18.
 tyranson, R. I. 37; IV. 59.
 ulle, R. IV. 8.
 usual, R. III. 38, 52.
 vacque, R. I. 12.
 vademecum, R. II. 28.
 990. vaporament, R. II. 33.
 vaporant, R. I. 55.
 vaticineur, R. III. 24.
 vele, R. I. 23; IV. 3.
 velenaille, R. V. 17.
 veneneux, R. IV. 63, 65; V,
 14, 29.
 venerer, R. II. 6.
 ventral, R. V. pr.
 ventriloque, R. IV. 58.
 ventrose, R. IV. 43.
 1000. venuste, R. III. 26.
 verissime, R. III. 24.
 verse, R. IV. 3.
 vette, R. IV. 18.
 vetusté, R. I. 1.
 victeur, R. I. 51.
 vignolat, R. I. 21.
 vilifié, R. IV. pr.
 vireton, R. I. 22.
 virlai, R. II. pr.
 1010. visif, R. I. 10; II, 13.
 vivable, R. IV. pr.
 vivat, R. IV. 53.
 volain, R. III. pr.
 volantaire, R. IV. 22.
 voltigeant, R. V. 27.
 voltigement, R. I. 35.
 voltiger, R. I. 23.
 vomiter, R. III. 2.
 vrelopper, R. III. pr.
 1020. vulgue, R. III. 37.
 1021. zencle, R. I. 12.

Si l'on compare cette liste avec certains groupements lexicologiques affectés par Rabelais, on constate que :

Des 215 jeux de Gargantua (I. 22), *trente-sept* ne se trouvent pas dans Cotgrave;

Des 100 reptiles d'Eusthène (IV. 64), *vingt-six* ont été omis par notre lexicographe;

Des épithètes qui dépassent 500 (III. 26, 28 et 38), *trente-huit* seulement manquent à Cotgrave;

Enfin, du millier de lacunes que contient la liste ci-dessus, *cent quatre-vingt-treize* seulement appartiennent au V^e livre.

Remarquons, à cette occasion, qu'un certain nombre de termes rabelaisiens ne sont pas notés comme tels dans Cotgrave, par exemple :

AGELASTE. *Sad, sullen, that never laugheth.* ¶ Grec.

CONCILIPETE. *One that is going rewards a general Council.*

HOMOCENTRICALEMENT. *In one center.*

HOMONYMIE. *An equivocation...*

NOSOCOME. *A spittle, or, hospital for the diseased.*

PAPEFIGUE. *A scorner of the Pope.*

PAPIMANE. *Papist, douters on the Pope.* — PAPIMANIE. *Papistry, popish dotage, or a doting in the Pope.*

THILIBIÉ (sic). *Whose stones be worn or wasted away* (vieux mot).

THLASIÉ. *Having bruised or broken stones* (vieux mot).

TOUDI, as TOUSIOURS. ¶ Pic.

SCOTIN. *Difficult, intricate, obscure.* [Rab., V, pr. : « sentences scotines et obscures ».]

D'autre part, plusieurs termes marqués ¶ Rab. n'appartiennent pas au vocabulaire rabelaisien et la notation doit provenir d'une confusion, tels :

BECDASSE. ¶ Rab., as *Beccasse*. [On trouve chez Rabelais *Becdassée*, nom propre de cuisinier.]

BRIZE for BIZE. *The North-wind.* ¶ Rab.

BURBARIN (sic). *An allusion to Bustarin.* ¶ Rab. [Probablement *Bubarin*, nom propre de cuisinier.]

BURLER, as HURLER. *Also to jest with; or flout at.* ¶ Rab.

COPULAND (sic). *A coupling, or joyning together; or as copulasse.* ¶ Rab. [C'est la leçon fautive des anciennes éditions pour : *coupeleau*, R. I. 14.]

COSCOAMY, as coscouil. ¶ Rab. — COSCOUIL. *Well banged, well stoned.* [Rabelais mentionne le frère Adam *Couscoil*!]

DEMYON, as DEMISEXTIER. ¶ Rab.

DESMORCHÉ. *Wilhout powder in his touch hole.* ¶ Rab.

EPOTIQUE. *Drunken, swilling.* ¶ Rab.

MAEUT. *A maker of sallads, or Maysawces.* ¶ Rab.

TOCHERE. *Fearn, brakes; or a fearny ground.* ¶ Rab.

Certains des exemples cités montrent la fâcheuse habitude qu'a Cotgrave d'interpréter les noms propres comme noms communs. Ainsi :

ALLOYANDIER. ¶ Rab. *A roster of short ribs of beef. Seek aloyau.* [*Alloyandière* est le nom d'un cuisinier chez Rabelais.]

BALLETROU. m. *A sweep-hole; membre viril.* ¶ Rab. [Dans Rabelais : *Saint Balletrou.*]

CHIROACTE (sic). *Nimble of hand, quick-fingered.* ¶ Rab. [C'est *Chironacte*, dont parle Rabelais, I, 51.]

COIGNAUFOND. *Knocking, Leachery, Venerie.* ¶ Rab. [C'est l'abbaye de *Coingnaufaud*, et l'interprétation est fautive.]

COUILLATRIS. *Well hanged (between the legs).* ¶ Rab.

DELEUCE. *Instead of d'ellend. Of the colour of an elke.* ¶ Rab. [Il s'agit du pays d'*Elanes*, c'est-à-dire *Lanes*, une partie des *Landes*.]

MAIN-DE-GOURRE. *An hogs-foot; or one that's handed like a sow.* ¶ Rab. [C'est le nom propre d'un cuisinier et il représente le doublet populaire de *mandragore*.]

MOUILLEVENT. *A tipler, quaffer, bibber; one that often wets his winde-pipe.* ¶ Rab. [Il s'agit du comte de *Mouillevent*, R. I. 12.]

MUCYDAN. *Slimy, mouldy, hoary all the year long.* ¶ Rab. [C'est encore le nom d'un cuisinier.]

NAUSICLETE. *The master, or owner of a ship.* ¶ Rab.

ODE. *A way.* ¶ Rab. [Il s'agit de l'Isle d'*Odes*.]

PORCAUSOU. *Sowed hogs-flesh.* ¶ Rab. [C'est le nom d'un cuisinier : litt. Porc à l'étable.]

THALASSE. *The sea.* ¶ Rab.

VRELIPINGUE (sic). *A drink-spiller.* ¶ Rab. [C'est le nom du cuisinier *Urelelippingues*¹⁾.]

Quelques-unes de ces interprétations sont très amusantes, telles :

ALCOFRIBAS. *A greedy glutton, a great devourer.*

AMAUROTE. *A Moor, or one of Mauretania.*

ESTRELIN. *An easterling; one of the east-parts, or of the Hansa-*

1. De même : *DIPSODE*, a thirsty fellow; *ENGYS*, as *Aupres*. ¶ Rab.; *EPISTEMON*, a teacher; *EUDEMON*, one's good angel; *GARGANTUA*, great throat; etc.

towns of Germany; also a drunken huff-snuff, swaggerer, swash-Buckler.

PANURGE. *A sly, crafty, deceitful companion, and old beaten for, one that hath experience, or as been tampering in most things, also that will meddle with, or have a flirt at any thing*¹.

Cotgrave a attribué à *Alcofribas* (qui est l'anagramme du nom de Rabelais) les anecdotes qui circulaient après la mort du grand satirique et dont témoignent déjà les *Épithètes* (1571) de Maurice de la Porte; on y lit entre autres ceci : « Rabelais. *Facetieux... second Epicure... docte gabeur, ventre epicurien...* François Rabelais, docteur en medecine, tant par son livre... que par sa voluptueuse vie, a merité ces epithetes. »

Le sens de « ivrogne » et de « spadassin » donné à *Esterlins*, que Rabelais emploie exclusivement comme terme géographique (au premier sens cité par Cotgrave), provient d'une confusion analogue : il leur applique les épithètes jadis attribuées aux Allemands, aux Anglais, aux Suisses.

Quant au mot Panurge, voici l'explication qu'en donne l'*Alphabet de l'Auteur François*, qui remonte probablement à la même époque : « *Panurge*. Un factotum, un maistre Aliborum qui de tout se mesle. Item un matois, fin et malitieux. Jupiter, au 2^e dialogue des Dieux de Lucian, reproche à l'Amour qu'il est γέρων καὶ Ηανοῦργος. Panurge est un homme qui met toute piece en œuvre. »

Ce qui est le plus étrange, c'est que plusieurs de ces noms propres, transformés en noms communs, ont pris place comme termes généraux de la langue dans la partie anglaise-française ajoutée par Robert Sherwood à la

1. Le nom se trouve déjà dans le *Tresor* de Hollyband : « PANURGE. *That is caut, astut, fin, affecté, rusé, a craftie, one also that meddles to do all things.* » Celui-ci l'a d'ailleurs pris, comme Cotgrave lui-même, au *Dictionnaire françois-latin* (1549) de Robert Estienne : « *Panurge*, c'est-à-dire cault, astut, fin, affecté, rusé. C'est aussi un homme qui se mesle de tout faire, un factotum, un homme qui a esté de tous mestiers ! »

deuxième édition (1632) de Cotgrave. C'est ainsi qu'on y lit :

DEVOURER (a greedy). *Devoureur, **alcofribas**, galiffre, gobequinaut, glouton, goulard, harpye de cuisine, galaffre.*

MOORE (a tawny). *Maure, **amaurote**.*

SLIME. *Glaireux, gletteux, saliveux, mucagineux, muqueux, **mucydan**, muscagineux, musqueux, salival.*

Ailleurs, le terme est accompagné du nom de son auteur, par exemple :

MASTER (of a ship). *Patron, ou maistre de navire, **nausiclete**. ¶ Rab.*

SEA. *La mer, la marine, **Thalasse**. ¶ Rab. (et par les Poetes) amphitrite, nerée, l'ondoyante plaine.*

TIPLER. *Piailleur, support de cabaret, **mouillevent**. ¶ Rab.*

Les termes caractéristiques de Rabelais, et qui n'ont jamais été employés par un autre écrivain, viennent encore enrichir la synonymie française de Sherwood ; par exemple :

HOSPITAL. *Hospital, hostel Dieu, hostiere, maladerie, **Nosocomie**, osterie.*

OBSCURE. *Obscur, caligineux; noir, noirastre, noiret, noirelet; absconse, occulte, ombrageux, opaque, orbe, renfondré, **scotin**.*

PREAST. *Prestre, sacerdot, **myste**. ¶ Rab.*

SAD. *Morne, triste, marri, saturnien, **agelaste**, melancholique, reposé.*

THIRST. *Soif, **mort Roland**. ¶ Rab.*

Cette synonymie de Sherwood, plutôt curieuse qu'intéressante, doit être utilisée avec les plus grandes précautions. Toutes les erreurs, formelles ou sémantiques, de Cotgrave y ont passé sans le moindre discernement. Sherwood est un appareil enregistreur, et non un lexicographe. Il n'a rien ajouté à l'œuvre de Cotgrave, en laquelle il a une confiance aveugle; il l'a transportée en bloc, avec ses parties bonnes, faibles ou erronées. Comme

ce supplément français-anglais accompagne toutes les éditions postérieures de Cotgrave, j'ai cru devoir appeler l'attention sur son manque absolu d'originalité : il n'est que le simple décalque du *Dictionnaire* anglais-français.

B. SUPERFLUITÉS.

Dans son désir d'enregistrer tout ce qui touche à la langue de Rabelais, Cotgrave a admis dans son dictionnaire des choses que les ouvrages similaires passent généralement sous silence. On y trouve à l'ordre alphabétique des articles du genre des suivants :

COPE GORGÉE, *instead of* gorge coupée. ¶ Rab.

HEN HEN HASCH. *Feined words, wherewith* Rabelais expresses a coughing.

MIES MIES. *The cry of new-born children.* ¶ Rab.

Là ne s'est pas borné le zèle de notre lexicographe. Ayant lu Rabelais dans diverses éditions plus ou moins défectueuses, il recueillit toutes leurs fautes d'impression et les inséra dans son livre. Il y en a de singulières, telles que :

CHONER, *as* chommer, *or* chopiner. ¶ Rab.

DESSINER, *or rather* deschirer. ¶ Rab. [Rabelais ne connaît que *dessirer*, qui manque précisément chez Cotgrave.]

EMUCTOIRE. *Look* emonctoire. ¶ Rab. [qui ignore l'une et l'autre formes].

ERNITÉ, *as* eviré, *weakned.* ¶ Rab.

FANUISE, *as* cenchre, *and should be* falvise, *or* famuse. [La notation *Rab.* est omise.]

MASQUIN : de masquin. *Instead of* Damasquin. ¶ Rab. [Cette leçon fautive figure encore dans le texte de l'édition *Variorum* (l. V, ch. xxxiii : ouvrage de masquin)¹.]

1. De même les suivants, tous notés par ¶ Rab. : Castromantie, *read* gastromantie; condignac, *as* codignac; cotollaire, *instead of* corollaire; empeigné, *as* empiegé; enrassé, *as* enragé; foribole, *as* faribole; halebatté, *as* halebotté; mecer, *for* menacer, *to threaten*; merane, *for* mejane; pateade, *look* pareade; spolente, *look* pso-

En dépit de toutes ces précautions, les leçons fautives restent encore assez nombreuses. Je cite les exemples suivants :

ESQUIRENER. *To break the back.* ¶ Gasc. ¶ Rab. [Il faut lire *esquirenie* : iou te esquirenie, « je t'échinerai », IV, 9.]

EVOHE. *The cry of mad man.* ¶ Rab. [C'est *evhyade* qu'il faut lire.]

GONOMPHE. *A kind of box.* ¶ Rab. [Lire *gouimphe*; la traduction est inexacte.]

GRIMBETILOTOLLETÉE, *as* besognée. ¶ Rab. [Lire *gimbret*...]

ICOSIMITÉ. *See* lychnocosimité. ¶ Rab. [Le premier est pour *icosimixe*, le deuxième est inconnu à Rabelais.]

LAPES. *Fiery ejaculations in the air.* ¶ Rab. [La leçon exacte est *lelapes*, Cotgrave ayant confondu la première syllabe avec l'article, tandis que, inversement, il enregistre *caleil* sous la lettre L comme LCALEIL.]

SCLIRRHOLIQUE. ¶ Rab. *See* shilirhoïque. [L'une et l'autre formes fautives, pour *sclirrhotique*. Remarquons cependant que l'édition de 1546 porte *schirrothique* et que la forme correcte n'apparaît que dans celle de 1626.]

Dans d'autres cas, moins nombreux il est vrai, les deux formes, la fautive et la véritable, sont également représentées :

ATTOURÉE. Demoiselle atourée. *Masked*; et ENTOURÉE. Demoiselle entourée. *Masked*. ¶ Rab.

DESFACILÉ. *Put out of joynt.* ¶ Rab.; et DEFAUCILLÉ, *Put out of joynt*. [Cette dernière forme, la seule exacte, est sans indication d'auteur.]

ESCORNICHER. *Instead of* escorner, escorcher. ¶ Rab.; et ESCORNI-FLER. *To knap, eat*...

SIMMISTE. *A secretary, or privy counsellor*; SYMMISTRE (sic). *A secretary, or privy counsellor*; et SYMNISTE (sic). *A fellow, or colleague in a (sacred) profession*. De là, dans Sherwood : SECRETARY. *Secrétaire, symmiste, simmiste*. [A toutes ces formes, on a omis le

loente; strap, look seraph; tardonne, look tadorne; thagadie, look rhagade; trocalazou, look ptochalazon. Ajoutons : *Alebromantie* (lire : *aleuromantie*), *anthromantie* (lire : *anthropomantie*), *astalabore* (lire : *ascalabote*), *extipiscine* (lire : *extispicine*), *gironomique* (lire : *gyrognomique*), *metagrabouliser*, passé également chez Oudin (lire : *matagraboliser*), *onotomantie* (lire : *onomatomantie*), etc., etc.

nom de Rabelais, qui ne connaît d'ailleurs que « les *symmystes* taulpeltiers », III, 48.]

SITICINES. *That sounded trumpets, or sung unto pipes, at funerals,* ¶ Rab., à côté de STICINES. *Fluters or pipers.* ¶ Rab.

SPYRATE. ¶ Rab. *A kind of flux in the fundament; or, more properly, as Spyrathe. The dung of a sheep, or goat;* à côté de SYPARATHE. *The dung of goat, or sheep.* ¶ Rab. [Cette dernière leçon se trouve dans certaines vieilles éditions.]

TRIKATISTE (*sic*). *Spitting fire.* ¶ Rab., et TRISCACJSTE. *Exceeding ill or thrice threefold ill.* ¶ Rab.

A force de remuer tant de mots et d'idées rabelaisiennes, Cotgrave avait acquis une certaine virtuosité dans leur interprétation, et tous les rabelaisants ont tiré profit de ses nombreuses explications, exactes et circonstanciées, du vocabulaire de Rabelais. Mais son ouvrage a souvent besoin d'être rectifié. Mis en présence de formes douteuses, Cotgrave n'est jamais embarrassé d'en fournir l'explication. Quelques exemples suffiront pour montrer l'ingéniosité dangereuse du lexicographe sous ce rapport :

COMMENIAL. (¶ Rabelais, l. IV, ch. 44.) *A barbarous, or jeasting repetition of the word comme going some to lines before, and used by Frier John.* [C'est une leçon fautive, au lieu de « un comme mal à propos ».]

CROQUE-QUENOUILLE. *He whose wife beats him with a distaff.* ¶ Rab. [Il s'agit de *crocquinolle*, qui n'a rien à faire avec *quenouille*.]

DEGODALIE. *Skittish, jaddish.* ¶ Rab. [C'est-à-dire « ombrageux », de *godal*, haridelle : il faut lire *de godale*, sorte de bière anglaise.]

OBROPHORE (*sic*). *A carrier of light.* ¶ Rab. [C'est *ombrophore*, qui apporte la pluie.]

OYE. Grand d'oye. *Great store, huge plenty, much abundance.* ¶ Rab. [Terme qui a passé dans la partie française-anglaise, au mot PLENTY : « Affluence, foison, planté, renfort; abondance, suffisance, opulence; *grand d'oye*. ¶ Rab., satieté saturité. » C'est *grand doye* qu'il faut lire, R. V. 22, terme dialectal au sens de « baquet ».]

De l'Aulnaye, qui s'est aperçu le premier de certaines de ces superfluités, a pris lui-même le change quant au dernier exemple, et on trouve dans son glossaire cette même coquille : « *Oye* (grand), à planté, abondamment. »

Ce genre de bévues forme la transition à notre troisième et dernière section.

C. MÉPRISES.

C'est la partie la plus curieuse et peut-être la plus utile de ces recherches. Les erreurs dans le domaine de la lexicographie sont inévitables. Quand on pense à l'étendue des sources où Cotgrave a puisé et à son rôle d'initiateur en plus d'un sens, on peut être surpris du nombre réduit de ses méprises véritables. Les erreurs de ce genre sont d'ailleurs d'un grand intérêt psychologique. Il n'est pas toujours facile de surprendre les *proton pseudos*, le point de départ de l'erreur. Parfois, cette image intermédiaire s'impose d'elle-même à l'esprit; dans certains cas, elle semble impénétrable. Soit l'exemple suivant :

POULEMART. *A weapon like a hanger* : à fil de poulemart. *With edge or dint of the sword*.

Cotgrave aurait pu ajouter : ¶ Rab., car c'est chez lui qu'il a pris et le mot et l'exemple qui l'accompagne. Le terme y figure dans ces deux passages : « Et pourroit on à *fil de poulemart* tout baffouer le maguazin d'abus » (I. 2) et « le *poulemart* des marchans » (II. 7). Le sens d'« arme » ne convient à aucun de ces passages, et il est sûrement le résultat d'une fausse association d'idées. L'exemple cité par Cotgrave nous met sur la trace de l'erreur : à *fil de poulemart*, c'est-à-dire à fil de cordeau (sens familier au mot dès le xiv^e siècle), rapproché de la locution courante *au fil de l'épée*, a suggéré l'assimilation des deux termes correspondants qui n'ont en réalité aucun rapport entre eux.

L'erreur, consacrée par l'autorité de Cotgrave, est devenue d'ailleurs féconde. On la retrouve, non seulement dans Sherwood (1632 : *Hanger*, braquemart, malcus, poulemart), mais dans Oudin (*Recherches*, 1640 : *poulemart*, spezie d'arme), et c'est Le Duchat qui a rendu

au mot son véritable sens. Cependant, l'équivoque se perpétue encore chez Godefroy (*poulemart*, gros fil; sorte d'arme) et chez le dernier commentateur de Rabelais : « Le mot *poulemart*, lit-on dans le glossaire de Marty-Laveaux, désigne d'après Cotgrave et Oudin une sorte d'arme, d'après Le Duchat une petite ficelle. »

Voici un autre exemple, moins clair que le précédent :

MASSORET. *A spirit, ghost, hobgoblin. Massorets. Such Jews as corrected the false written words of Scripture...*

Le sens d'« esprit malicieux » donné ici à *massoret* se trouve déjà dans le *Dictionnaire* de Hollyband, qui cite cet exemple déconcertant : « Vous avez l'âme d'un *massoret* à travers le corps. » On trouve trois fois le mot avec cette acception bizarre dans Sherwood :

SPIRIT. *Esprit, demon, massoret.*

GHOST. **Massoret.**

HOBGOBLIN. *Esprit follet, massoret, herbaut.* ¶ Rab.

Le dernier équivalent cité par Sherwood est ainsi commenté par Cotgrave : HERBAUT. *The name of a merry Devil, or Hobgoblin, that appeard most commonly on horseback.* ¶ Rab. Or, on le rencontre une seule fois dans Rabelais (IV, 52) : « ... monter dessus comme Herbault sus paouvres gens ». Les commentateurs y voient tantôt l'ancien français *herbaud*, « désert, abandonné » (Burgaud des Marets), tantôt l'ancien mot poitevin *herbaux*, sorte de corvée (glossaire de Marty-Laveaux). Je crois, avec Le Duchat, qu'il s'agit tout bonnement de l'angevin *herbaud*, chien basset, très ardent à la chasse, et que Rabelais, tout en faisant allusion à son adversaire Gabriel de Puits-Herbaut, se sert d'une comparaison empruntée à la vénerie. Quoi qu'il en soit, voilà notre chien transformé par Cotgrave en esprit follet. Le tour de la phrase dans Rabelais s'y prêterait à la rigueur, mais comment expliquer le rapport, — pour revenir à *massoret*, — entre le nom d'un

commentateur de la Bible et celui d'un démon? Aucun des nombreux passages rabelaisiens (I. 2; II. 1, 17; III. 14, 23; IV. pr. anc.), où se trouve le mot en question, ne jette une clarté suffisante sur cette étrange métamorphose. Voici le quatrième et le cinquième de ces passages où les massorets sont mis en rapport avec les démons :

« Je me recorde que les caballistes et *Massoretz*, interpretes des sacres lettres, exposans en quoy l'on pourroit par discretion cognoistre la verité des apparitions angeliques (car souvent l'ange de Satan se transfigure en ange de lumière), disent la difference de ces deux estre en ce que... » (R. III. 14); et ailleurs : « Quand on demande aux massoretz et caballistes pour quoy les diables n'entrent jamais en paradis terrestre, ils ne donnent autre raison, sinon que à la porte est un cherubin, tenant en main une espée flambante, car parlant en vraye diabolologie de Tolete, je confesse que les diables vrayement ne peuvent par coups d'espée mourir; mais je maintiens, selon la dite diabolologie, qu'ilz peuvent patir solution de continuité, comme si tu coupois de travers avec ton bragmard une flambe de feu ardent ou une grosse et obscure fumée. Et crient comme diables à ce sentement de solution, laquelle leur est doloireuse en diable » (R. III. 23).

Peut-on découvrir, dans cette dernière citation, quelque point d'attache avec le problème sémantique qui nous préoccupe? Je laisse la réponse à de plus habiles.

Un terme analogue et de la même origine, *rabaniste*¹, c'est-à-dire rabbin, appliqué spécialement aux moines (R. II. 10 : un tas d'autres vieulx *Rabanistes*), est interprété en premier lieu par Cotgrave : *a dunce...*, à savoir « lourdaut, michon, viedaze », comme le traduit Sherwood; mais la transition entre *massorète* et *démon* n'en reste pas moins obscure.

1. De L'Aulnaye l'explique comme « porteur de *rabat* », tandis que Johanneau voit dans la forme parallèle *rabi* (R. IV. 45 : syndics et gros *rabis* guillardets) un composé de *rat vis*, gros visage de rat « comme *Raminagrobis* est ... gros visage d'Arménien ». Voir l'édition *Variorum*, t. VI, p. 424. H. Estienne donne ce titre aux moines (*Apologie*, t. II, p. 150 : ces gentils *rabbis* qui s'y opposent), tandis que Rabelais parle, inversement (IV. 28), des « prestres et moines de la loi Mosaïque ».

Voici la série des confusions et des contresens qu'on rencontre chez Cotgrave :

APPIGRES. *The nets, hooks or other implements used by fishers, or fishermen; whence* Messieurs n'y trouveront pas grand (*sic*) appigres, *they saw there was not much good to be got, much fish to be caught.* Le terme et la citation sont pris à Rabelais; l'explication donnée par Cotgrave est nette et circonstanciée, malheureusement son point de départ est faux : il ne s'agit ni de pêcheurs ni de poissons, mais tout simplement de grappes pressurées. Voici le passage (V, 16) : « Voyez vous bien ceste là petite [grappe] que voyez qui s'en va remettre au pressouër ... ils en tirèrent desja l'autre jour jusques au pressurage ... et Messieurs n'y trouverent pas grands *appigrets*. Pourquoi donc ... la remettent ils au pressouër ? Pour voir s'il y a point quelque omission de jus ou recepte dedans le marc. » On le voit, *appigret* ne peut signifier autre chose que pressurage, que le jus ou suc des grappes : c'est un terme tourangeau, tiré du verbe *epigrer*, au sens d'« escacher » et « fouler », que Cotgrave indique expressément comme usité à Tours. Le patois de la Mayenne semble avoir gardé une trace du même terme. Le *Glossaire* de Dottin contient l'article suivant : « *APIGRÉE*, personne difficile à nourrir, d'une santé délabrée, enfant s'élevant difficilement. Ce mot est toujours précédé de l'adj. *mwaʒe* (mauvaise) ». S'agit-il ici d'un sens métaphorique analogue à celui de « mauvaise humeur » ?

COURTIBAN (*sic*), or COURTIBAU. *A coat-armour, long cassock, or horseman's coat, worn by a Prince, or Commander in any army.* Ce sens de tunique militaire est controuvé : le mot désigne un vêtement ecclésiastique, la dalmatique. L'erreur remonte d'ailleurs à Robert Estienne (*Dictionnaire françois-latin*, 1549) : « COURTIBAU, Vestis regia, Paludamentum ». De Cotgrave l'erreur passa chez Oudin (*Recherches*, 1640) : « COURTIBAUT DE PRINCE, casacca di armi di principe (et : tunica di diacono) ». Le sens véritable et unique du mot, à savoir « dalmatique de diacre », se trouve déjà dans un inventaire de l'année 1227 (voir Gay, *Glossaire archéologique*, au mot *courtibaut*).

ENTOMMEURE. *As entoumeure, or as entonnoir.* Le premier sens de « bouchée ou morceau entamé » est seul exact ; le deuxième est le résultat d'une confusion, *entamure* et *entonnoir* n'ayant aucun rapport entre eux. Godefroy a fait passer cette confusion dans son *Dictionnaire* : « ENTOMMEURE, ENTOMMURE, entonnoir ».

FERREMENTIPORTE. *A wandering preast that carries about with him those ornaments, or implements; also, a carier of tools or head of spears, or blade of weapons.* Le terme signifie simplement « qui porte des ferrements » ; dans Rabelais (V, 9), il s'agit d'*arbres ferrementiportes*. Le premier sens donné par Cotgrave a été amené

par le rapprochement du mot avec les *ferrements*, ou ornements de messe.

FRELORE. *Undone, forlorne, lost, cast away*. Le terme est inconnu isolément; il figure seulement dans la locution rabelaisienne : *Tout est frelore, bigot!* Sherwood ne le considère pas moins comme un terme de la langue générale (au mot *forlorne*) : *Assode, frelore, haineux, malotru*.

GANABIN (*sic*). *The northwind*. Et Sherwood nous donne, au dernier mot, cette synonymie : *Tramontaine, vent septentrional ou de septentrion, vent du nord, vent d'aquilon ou aquilonal, ganabin*. ¶ Rab. Or, il s'agit ici d'une double confusion, formelle et sémantique : c'est *garbin* qu'il faut lire, et le sens est « vent du sud-ouest ».

GASTRIMYTHE (*sic*). *A belly-god*. Et, dans Sherwood, ce mot est accompagné de la synonymie suivante : « *Gourmand, glouton, gastrimythe, gastrolatre*. » ¶ Rab., *garganton*. » On le voit, la confusion provient du rapprochement fortuit du terme avec *gastrolatre*. En réalité, c'est *engastrimythe* qu'il faut lire, et son sens est « ventriloque ». Ce dernier se trouve aussi chez Cotgrave.

ENGASTRIMYTE (*sic*). *That speaks out of the belly, as one that is possessed, seems to do*. — ENGASTRIMYTHES. *(The same) crooked-backed men are so tearmed because, commonly, their voice is hollow*. Cette dernière interprétation est également inexacte : les *Engastrimythes* sont des gens qui parlent du ventre.

GODEMARE. *The disease called the night-mare...* Et Sherwood, au mot correspondant : *Cauchemar, pesart, godemare*. Il y a, dans Rabelais, deux termes homonymes, mais dont aucun n'a le sens indiqué par Cotgrave, à savoir : *godemarre*, au sens de « gros ventre » (II, 7 : « Le *godemarre* des cinq ordres des mendiants », à côté de « la *bedondaine* des presidens »), et *gaudemarre*, l'antienne *Gaude Maria* (II, 12 : « ... en temps de *godemarre* ... à la messe de minuit »); les deux formes ont souvent été confondues, soit par les éditeurs, soit par l'auteur lui-même, dans une intention plaisante¹. On trouve dans les *Serées* de Bouchet (éd. Roybet, t. IV, p. 150) une autre acception de *godemare* qui n'est pas tout à fait claire. Voici le passage : « Si quelqu'un dit *godemare* et *face godemare*, tous les autres qui sont à table se deportent de manger et de boire, jusqu'à ce que le *godemare* soit levé, et estant osté, chacun est mis en liberté d'achever son repas... A la fin, je dis en moy mesme, voyant que ce seul mot de *godemare* les avoit rendus immobiles..., que *godemare* estoit un mot de magie et sorcellerie, lequel estant prononcé on se trouvoit si bien enchanté qu'on ne pouvoit manger ni boire ». Suit une anecdote historique pour expliquer l'origine du mot (anec-

1. Cf. dans l'édition de 1535 de *Gargantua* (Lyon, Fr. Juste) : « La *gaudemarre* des neufs ordres des mendiants. »

dote répétée par Cotgrave, d'après un certain *Godemare*, roi de Bourgogne). On voit que, dans le passage cité de Bouchet, *godemare* est devenu un terme de grimoire au sens d'épouvantail, sens tiré de son acception primordiale de gros ventre (qui est encore celle du provençal moderne *goudoumaro*). Quant au sens donné en premier lieu par Cotgrave, celui de « cauchemar », sens passé dans les ouvrages postérieurs d'Oudin, Duez et Borel, il n'est attesté par aucun texte, et, jusqu'à la preuve contraire, j'y vois une simple méprise de Cotgrave, laquelle, grâce à lui, a fait souche dans la lexicographie, à l'instar de *poulemart* cité ci-dessus. La confusion sémantique du mot s'explique d'ailleurs facilement si l'on admet l'influence analogique de la finale de son synonyme *cauchemar*, écrit anciennement *cauchemare*.

LEUCE : de leuce. ¶ Rab. *Instead of* d'Ellend, *seek* Ellend. Ce dernier signifie « élan », mot inconnu à Rabelais, qui ne parle que du pays d'*Elanes* (voir ci-dessus); quant à *leuce*, c'est la transcription du grec λευκός, blanc.

MARABAIS. *A kind of base coin*. C'est probablement une confusion avec *maravedi*. Le vrai sens du mot est également donné par Cotgrave : *Marrabais*, *as* Marrane. Le premier sens a passé dans les dictionnaires d'Oudin et de Duez.

MALESUADE. *Hunger (because it persuades but ill)*, à côté de MALESUADE. *A sweetening pain or sickness*; et Sherwood, au mot HUNGER : « Faim, **malesuade** », puis au mot SWEATING : « **Male-suade**, suette, sutin. » Le terme se trouve exclusivement chez Rabelais (V, 4 : « ... sont en danger de patir *malesuade* [dans le ms. : *male-suade famine*], par non avoir de quoy soy alimenter... »), où il a le sens de « mauvaise pensée » ou de « (faim) qui conseille mal ». Quant au deuxième sens enregistré par Cotgrave, il est simplement plaisant et peut-être fictif.

PALINOTODE (sic). *Diversity of birth*. C'est le terme rabelaisien *palintocie*, régénération.

PARABRIN (sic). *A gratulation or well-come*. C'est *parabolain*, hâbleur.

PHRONTISTERE. *The front or fore-part of a building*. Le vrai sens est : salle d'étude.

RAZE. Trois razes d'angonnage (*instead of* races), *three kinds of pockie botches*. ¶ Rab. La *Briefve Declaration* explique la locution par « trois demi aulnes de bosses chancreuses » et la déclare de provenance italienne; en fait, elle est d'origine méridionale; *raso* est encore aujourd'hui une mesure usitée à Castres, la moitié d'un minot (Mistral).

SARRABOITE, *look* strabouïte. ¶ Rab. Et sous ce dernier : *A squint-eyed fellow; also, one whose actions, as well as eyes, are away*. Et Sherwood, au mot SQUINT-EYED : *Strabouite, sarrabouite*.

En d'autres termes, Cotgrave a identifié *Sarabovytes*, nom d'une classe de moines chez Rabelais, avec le terme médical *strabouite*, qui a les yeux de travers, louches.

SECHABOT. *The little black vermine breeding in pudles, and tear-med a bull-head*; et Sherwood, au mot TADPOLE : *Gyrine, testard, cavesot, sechabot*. J'ai montré ailleurs¹ l'origine de cette interprétation fictive, dont le point de départ se trouve dans Cotgrave et qu'on retrouve encore dans le glossaire de Marty-Laveaux (*secha-both*, sorte de vermine).

SYCOPHAGE. *A fig-tree*. ¶ Rab. La *Briefve Declaration* traduit exactement le mot par « maschefigue ».

SYLOATIQUE (*sic*). ¶ Rab. *Huge, mighty*. C'est-à-dire énorme, puissant. Il s'agit (IV. 33) de « boudins *sylvaticques* », proprement forestiers, sauvages.

Il est bien loisible aux philologues modernes de relever les faiblesses des monuments d'érudition du passé. Cependant, quand on pense aux ressources multiples, éditions critiques, glossaires, commentaires, dictionnaires historiques de la langue, qui sont aujourd'hui à la portée de tout travailleur, on se sent confus d'étaler ainsi les erreurs de ces œuvres initiatrices, qui ont défriché le terrain et l'ont fécondé pour l'avenir. S'il nous a fallu quelques pages pour résumer les erreurs du *Dictionnaire* de Cotgrave, il nous faudrait, et rien que pour Rabelais, tout un volume pour énumérer les bonnes et excellentes choses que recèle cet énorme in-folio. Il me sera pourtant permis de citer un ou deux exemples pour montrer quelles ressources il tient encore en réserve pour ceux qui travaillent à éclaircir les obscurités du lexique rabelaisien.

Prenons le mot *guimau*, d'origine provinciale et si peu familier au lecteur instruit, que Rabelais s'est chargé lui-même d'en donner l'explication (I. 4) : « Prez *guimaulx* : sont qui portent l'herbe deux fois l'an. » Voici les éclaircissements de Cotgrave, suivant leur ordre alphabétique :

GAIGNAUX. Prez gaigneaux. *Fertile meadows, wich yield a doble crop, or may be twice moved*.

GAIGNEAU. Pré gaigneau, *as* gaigneau. ¶ Poictevin.

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, p. 205-206.

GAIMAU. Prez gaimaux, *as* gaignaux. ¶ Lodunois.

GAYMAU. Pré gaymau, *as in* Prez guimaux.

GUIMAU. Prez guimaux. *Fertil meadows, wich are mowed twice a year.* ¶ Rab.

On voit ainsi les diverses étapes que le terme a parcourues, depuis l'ancien français *pré gaaigneau*, pré à regain, pré qui se fauchait deux fois par an, aujourd'hui familier en Poitou, jusqu'à la forme également poitevine *pré guimau*, adoptée par Rabelais, en passant par l'aspect intermédiaire *pré gaimau*, dont Cotgrave note la provenance dialectale. Godefroy enregistre, à côté de *pré ganneau* (de l'année 1366), un *pré gaigneau* et des *prez gaynaulx*, les deux dans le *Coutumier du Poictou* de l'édition de 1499. Le mot n'a donc rien à faire avec le latin *bimus*, qui dure deux ans (dont le rapprochaient Ménage et Borel), mais remonte par la filière dialectale à l'ancien français *gaaigner*, labourer, cultiver la terre.

Rappelons encore l'explication fournie par Cotgrave quant à la locution rabelaisienne *gueux de l'hostiere*. Pasquier dérivait *hostiere* du latin *ostiarius* en expliquant la locution comme « un caimant qui va fleureter les huis des maisons » (*Recherches*, IV, 42). Le *Dictionnaire de Trévoux* lui consacre cet article : « On appeloit autrefois *gueux de l'ostiere* celui qui va par les rues et qui gueuse de porte en porte, *qui vadit ad ostia*. » On retrouve la même définition jusque dans le *Dictionnaire comique* (1718) de Le Roux, et tel glossateur de Rabelais l'a transmise jusqu'à nos jours : « Gueux qui demandent les aumônes aux portes des églises et des hôtels » (Moland). Cotgrave lui-même avait d'abord adopté l'interprétation de Pasquier (GUEUX D'HOSTIERE. *Such as beg from door to door*); mais il est revenu au mot *ostiere*, où il donne l'explication qui me paraît la plus vraisemblable : « *A spittle, or hospital; whence, un gueux de l'ostiere, a rogue, vagabond, or spittle begger* ».

Le terme *hostiere*, au sens d'hospice ou hôpital, vient du midi. C'est avec cette acception que le mot a passé de

Cotgrave chez Oudin et Duez, où l'ont pris Le Duchat et, de nos jours, Marty-Laveaux.

Le *Dictionnaire* de Cotgrave a exercé une influence assez sensible sur les lexicographes du xvii^e siècle. Oudin et Duez y ont largement puisé, et parfois sans critique : ses erreurs, reproduites par eux, reçurent ainsi une sorte de consécration. La concordance de ces trois lexicographes ne doit pas nous donner le change lorsqu'il s'agit de constater une erreur manifeste (cf. ci-dessus *poule-mart*, *godemare*, *marabais*, etc.). Le point de départ est Cotgrave, d'où le contresens passa chez Oudin et chez Duez.

Ménage ignore Cotgrave, ainsi que Le Duchat, dont les sources lexicographiques sont Nicot, Oudin et Duez. Le Duchat cite pourtant quelquefois Hollyband, le devancier de Cotgrave, à propos des termes *marroufle* et *verdun*. Parmi les vieux commentateurs, De l'Aulnaye est le seul qui ait utilisé Cotgrave dans son glossaire ; parmi les modernes, Burgaud des Marets et Marty-Laveaux l'ont mis souvent à contribution. Ajoutons que Livet est le premier qui, dans son *Lexique* de Molière, ait tiré profit de la synonymie de Sherwood, et que, dans la lexicographie contemporaine, le *Dictionnaire général* est le seul qui ait accordé à Cotgrave la place qu'il mérite dans l'ensemble des sources citées à l'histoire de la langue.

Je viens de passer en revue les divers aspects du grand travail de Cotgrave, en insistant particulièrement sur ses parties faibles. Ses qualités et ses défauts ressortiront également à l'examen de la traduction anglaise de Rabelais, due au savant médecin écossais Sir Thomas Urquhart.

II.

Thomas Urquhart.

Né en 1611 à Cromarty, en Écosse, Sir Thomas Urquhart, ou Urchard, fit ses études à l'Université d'Aberdeen. Médecin comme Rabelais, il entreprit de longs voyages en France, en Italie, en Espagne. En possession de vastes connaissances, il trahit souvent, dans ses écrits, des allures pédantesques et excentriques. En dehors d'*Épigrammes* (1641), la plupart de ses ouvrages portent des titres bizarres, grecs surtout. Tel celui intitulé Ἑσσυβάλαυρον, ou *la Découverte du joyau le plus exquis*, « plus précieux que les diamants enchâssés dans l'or et dont le pareil n'a jamais été vu à aucun âge ». C'est l'ouvrage original le plus important d'Urquhart, une sorte d'apologie des grands hommes de l'Écosse et tout particulièrement du prodigieux Chrichton, son héros favori. Le style est une étrange imitation de celui de Rabelais, ou plutôt de ses côtés burlesques, un amalgame du langage de l'écolier limousin et de celui de la reine de la Quintessence. L'enthousiasme d'Urquhart pour Rabelais et pour le pantagruélisme se reflète jusque dans sa vie, et sa fin même, — il mourut de rire à la nouvelle du rétablissement de Charles II, — rappelle telle particularité racontée dans *Pantagruel*.

L'œuvre capitale d'Urquhart est la traduction des trois premiers livres de Rabelais, parus à Londres en 1653 et 1693. En voici les titres :

The first Book of the Works of Mr. Francis Rabelais, Doctor in Physick, containing five Books of the Lives heroick Deeds and Sayings of Gargantua and his sonne Pantagruel ... all done by Mr. Francis Rabelais in the French Tongue and now faithfully translated into English, 1653.

The second Book ... treating of the heroick Deeds, and Sayings of the good Pantagruel, written originally in the French Tongue and now faithfully translated into English by S. T. U. C., 1653.

The third Book ... containing the heroick Deeds of Pantagruel, the Son of Gargantua, now faithfully translated into English by the inimitable pen of Sir Thomas Urwhart, K^t & Bar. The translator of the two first Books. Never before printed, 1693¹.

Ce troisième livre a été publié d'après les papiers posthumes d'Urquhart (mort en 1660); quant aux livres IV^e et V^e, ainsi que les petits écrits de Rabelais, ils furent traduits par Pierre Le Motteux, réfugié français (mort à Londres en 1718), dans une langue à la fois moins originale et moins littéraire que celle de son illustre devancier.

La première édition de la traduction complète parut à Londres en 1708 sous ce titre :

The whole works of F. Rabelais M. D. in two volumes, Or the Lives Heroic Deeds and Sayings of Gargantua and Pantagruel. Done out of French by Sir Thomas Urchard Knight, M. Motteux and Others. With a large account of the Life and Works of the Author : Particularly an Exploration of the most difficult passages in them; never before publish'd in any Language. London, MDCC VIII.

Cette publication définitive a eu trois autres éditions durant le XVIII^e siècle (1737, 1750, 1784) et neuf pendant le XIX^e, entre 1807 et 1900.

La traduction d'Urquhart est considérée par un critique anglais récent comme unique dans son genre et comme ayant absolument la valeur d'un texte original; il n'est pas loin d'y voir un chef-d'œuvre².

1. Je reproduis ces titres d'après la réimpression donnée récemment par M. Charles Whibley : *Rabelais Gargantua and Pantagruel, translated into English by Sir Thomas Urquhart and Peter Le Motteux, annis 1653-1694*, 3 vol., Londres, 1900. L'éditeur y a ajouté une excellente Introduction, que j'ai mise à profit, ainsi que l'article sur Urquhart du *Dictionary of National Biography*, 1899, t. LVIII, p. 46-50, et les quelques pages que lui consacre M. W.-F. Smith dans la préface de sa belle traduction de Rabelais : *The five books and minor writings, together with letters and documents illustrating his life. A new translation with Notes*, Londres, 1893, 2 vol. Voir les pages xiv à xix.

2. Charles Whibley, p. LXXIX : « ... a translation unique in its

Cette appréciation purement littéraire a besoin d'être complétée par un examen philologique. Il s'agit de préciser les rapports entre l'original et son image réfléchie, d'examiner si leur dépendance est plus ou moins étroite, si l'expression métaphorique est conservée dans la traduction ou affaiblie, si la puissance verbale est égalée ou réduite; enfin, de relever les malentendus et les bévues dont le traducteur est redevable, soit à ses intermédiaires, soit à sa propre insuffisance.

M. Whibley a indiqué en passant de quel grand secours Cotgrave a été pour Urquhart. Il fait à cette occasion un bel éloge du lexicographe, éloge qu'approuveront pleinement tous ceux qui ont étudié de près l'ouvrage, « ce faisceau de mots qui n'est pas un dictionnaire, mais une œuvre vivante ».

Les exemples suivants feront ressortir les rapports de dépendance entre la traduction et le précieux guide qu'Urquhart a constamment consulté :

...abondance d' <i>andouilles</i> dans la saison... (R. I. 3.)	... plenty of <i>Links, Chitterlings and Puddings</i> in their season.

Cotgrave : ANDOUILLE. *A link, or chitterling*. Le traducteur, en juxtaposant les deux synonymes, y a ajouté l'équivalent de *boudin* (« pudding »), qui manque chez Rabelais.

... des gands de ma mere, bien parfumez de <i>maujoin</i> . (R. I. 13.)	... my mother gloves, of a most excellent perfume and sent of the <i>Arabian Benin</i> .

Cotgrave : MAUJOIN. *The arabian gum called Beninne*.

Maistre Janotus, tondu à la <i>cesarine</i> ... (R. I. 18.)	Master Janotus, with his hair cut round like a dish, à la <i>cesarine</i> ...

Cotgrave : TONDU A LA CESARINE. *Cut round... like a dish*.

kind, which has no rival in profan letters; indeed, it can scarcely been called a translation at all; rather it is the English Rabelais. » Et à la p. xcv : « The translation is secure of immortality, for, with Cotgrave's help, he added an imperishable piece to the sum of England's masterpieces. »

D'autres sont par le monde There are others in the world
(ce ne sont que *fariboles*... (R. II. pr.) (these are no *flimflam* stories,
nor tales of a tub)...

Cotgrave : FARIBOLES. *Flam-flams*..., tales of a tub.

On retrouve, dans les deux dernières citations, la juxtaposition des synonymes, destinée à rendre l'expression plus frappante, plus sensible.

... une grande partie du ciel ... a great part of the Heavens,
que les philosophes appellent *via lactea*, et les *Lifrelofres* which the Philosophers call *via lactea*, and the *Huff-*
nomment le chemin saint Jacques. (R. II. 2.) *snuffs*, St. James his way.

Cotgrave : LIFRELOFRE. *An huff-snuff, swag-belly, puff-bag* (a word coined in derision of the Germans and Swissers). Dans un autre passage, Urquhart garde pourtant le terme original (III. 8) : « You are become ... a great *lifrelofre*, philosopher, I should say » ; ou le remplace par *Sot*, dans le prologue du Tiers Livre.

La *Profiterolle* des Indulgences... Le *viedazer* des Abbez... The small vails, or drinking money of the Indulgences... The *bafling flowter* of the Abbots.
(R. II. 7).

Cotgrave : PROFITEROLLE. *The small vails or drinking money*...
VIEDAZER LE NEZ A. *To baffle, flowt*...

Le *Vistempenard* des prescheurs..., les *Hanicrochemens* The Duster of Foxtail-flap of Preachers..., the *cavilling intanglements* of Confessors...
des confesseurs... (*ibid.*).

Cotgrave : VISTEMPENARD. *A duster maid of Foxtail*... HANNICROCHEMENS... *Intanglements, cavils*...

... et en faisant du *grobis*, leur ... and taking great state upon
donnoit sa benediction. (R. II. 30.) him, gave them his benediction.

Cotgrave : FAIRE DU GROBIS... *To take much state upon him*.

Que diable veut pretendre ce What the Devil means *this*
maistre Aliboron? (R. III. 20.) *busie restless fellow*? What is
that *this poly-pragmonetick ardeloine* to all the friends of the
hell doth aim at?

Cotgrave : ALIBORON. *A polypragmon, medler*... *busiebody*...

Valentin et Orson... estoient Valentine and Orson... were
racletorets. (R. II. 30.) *sweat-rubbers in hot-houses*.

... à boire belle *piscantine*... ... and for their drink, they had
(R. II. 31.) a kinde of a small well-watered
wine...

... faisait un potaige de choux
verts, avec une couane de lard
jaune, et un vieil *savorados*.
(R. III. 17.)

... she was making... porridge
of wrinkled green colworts, with
a bit skin of yellow bacon,
mixed with a *twice before cooked*
sort of watrish, unsavory broth,
extracted out of bare and hollow
bones.

Je luy appreste un *clystere* I will provide for her a *plais-*
barbarin. (R. III. 34.) *ter of warm guts.*

Vous dictes d'orgues. (R. III. 36.) You speak *wisely*.

Les noms propres : *My Lord Shagrag* (« le seigneur Trepelu »), *The Duke of Scrapegood* (« le duc Raquedenare »), *The Earl Swash-buckler* (« le comte Spadassin »), etc., sont également traduits d'après Cotgrave.

Les rapports d'Urquhart et du *Dictionnaire* de Cotgrave sont si étroits que, là où celui-ci est absent, la traduction devient confuse et obscure. Ces cas sont, il est vrai, assez rares. Parfois, Urquhart garde tels quels les termes français de son texte, ou bien, plus fréquemment, il les fait suivre d'explications. Voici des exemples de ce double procédé.

A. TERMES FRANÇAIS CONSERVÉS.

Les exemples de ce genre sont isolés et proviennent en partie de l'ignorance du sens des termes correspondants, surtout dans le cas où ceux-ci manquent chez Cotgrave. Je citerai les exemples suivants :

Gargamelle, fille du roy des Parpaillos... (R. I. 3.) Gargamelle, daughter of the King of *Parpailons*...

Cotgrave enregistre, il est vrai, *PARPAILLON*, *as* parpillon; mais, à ce dernier mot, il s'est embrouillé lui-même en le donnant comme nom de poisson (« the little fish called a shrimp »), et son fidèle écho, Sherwood, n'hésite pas, au mot *shrink*, de reproduire l'un et l'autre : « Cyvade, *parpaillon*, *parpillon*, squille, saulterelle, sauterette. » Cependant, au chapitre xi, Urquhart rend exactement le mot : « ... and ran very heartily after the Butterflies (= *parpailons*), the Empire whereof belonged to his father. »

Par la merdé, je ne les ay fait mie... (R. I. 13.) By the *Merdi*, they are not of my making...

Et pourtant, Cotgrave, au mot *Merdé*, renvoie à *Mort Dieu*. Il est probable que le traducteur a considéré ce juron patois comme en rapport avec son homonyme obscène, et il a tenu à le conserver. Ailleurs, il remplace l'exclamation par « by his zounds » (I. 25) ou par « bycocks death » (I. 35).

Le savoir de vos resveurs *matheologiens* du temps jadis... (I. 15.) The knowledge of the doting *Matheologians* of old time...

Cf. Cotgrave : *MATHEOLOGIE*, *A vain, or over-curious searcher into high matters* (sans l'abréviation : ¶ Rab.).

Il y a dix huit jours que je suis à *matagraboliser* ceste belle harangue. (R. I. 19.) I have been eighteen dayes in *matagrabolising* this brave speech...

Cotgrave : *METAGRABOULIZER* (*sic*). *To dunce upon, to puzzle, or (too much) beat the brains about.* (Sans : ¶ Rab.)

Au cocquantin. (R. I. 22.) At the cock *quintin*.

Le terme manque dans Cotgrave.

Il est curieux que Urquhart ait conservé tel quel le terme

gascon à la fin du prologue du I^{er} livre : « I will pledge you instantly, *tout ares Metys* (= je vous plegeray tout *ares metys*) », ce que Cotgrave traduit par : « *Presently, even now, by and by* ».

B. TERMES DE L'ORIGINAL COMMENTÉS.

Ce deuxième cas, beaucoup plus fréquent que le premier, est très caractéristique et il mérite de nous arrêter un instant. Le procédé n'est possible qu'en anglais, cette curieuse synthèse du génie linguistique latino-germain. Il rappelle les juxtapositions analogues de la Bible et du Prayer-book, où les termes latins côtoient leurs équivalents saxons. C'est un moyen de vulgarisation d'une merveilleuse fécondité, et il est tout naturel que Urquhart s'en soit emparé. Il conserve souvent (on serait tenté de dire trop souvent) dans sa traduction les termes frappants du texte, en les accompagnant d'explications, de définitions, voire de commentaires, à peu près tous empruntés à Cotgrave. Les exemples suivants sont destinés à faire ressortir les divers aspects de ce procédé singulier, mais fécond, un peu enfantin, mais offrant des ressources inattendues pour lutter avec un vocabulaire aussi complexe que celui de Rabelais.

Nous allons en commencer la revue par les termes grecs, en passant par les mots français et dialectaux, pour finir par les expressions proprement rabelaisiennes.

1. *Termes grecs.*

Rabelais a donné lui-même l'exemple à son traducteur, en expliquant dans le texte même la valeur des néologismes tels que *hippodromes* (« qui estoit le lieu où l'on promenoit et voltigeoit les chevaux »), *microcosme* (« id est petit monde, c'est l'homme »), etc. Urquhart a appliqué ce système à un grand nombre de termes scientifiques,

évitant ainsi au lecteur d'avoir recours à un commentaire. Voici les plus importants :

... par consequent seroit la vie estaincte par ceste *pericharie*... (R. I. 10.) By this *Pericharie* or extremity of gladnesse...

... comme un *magdaleon* d'entraict. (R. I. 11.) ... a suppository, or streat *magdaleon*, which is a hard rowled up salve spread upon leather.

Cotgrave : MAGDALEON D'ENTRAICT. *A salve spread upon leather..., and hard rowled up.* Hollyband explique *magdaleon* par « a langate or roller, little round stones like a roller ».

... à la pile *trigone*, galantement s'exerceans... (R. I. 23.) ... at the Pile *trigone* (which is a play wherein we throw a triangular piece of iron at a ring, to pass it), most gallantly exercising their bodies...

... par maniere d'*apotherapie*... (R. I. 24.) ... by way of *apotherapie* (that is a making the body healthful by excercise)...

... es autres deslochoit les *spondiles* du coul..., fendoit les *mandibules*..., descrouilloit les *omoplates*, *sphaceloit* les greves, desgondoit les *ischies*..., debézilloit les faucilles. Si quelqu'un se vouloit cacher..., faisoit voler la teste en pieces par la *commis-sure lambdoïde*... (R. I. 27.) ... to others he unjoynted the *spondyles* or knuckles of the nuck..., cleft their *mandibules*, tore their jaws..., shook asunder their *omoplates* or shoulder-blades, *sphacelated* their shanks, inflamed their ankles, heaved off of the hinges their *ishies*, their *sciatica* or hip-gout... If any offered to hide himself..., he made his head to fly in pieces by the *Lambdoidal commissure* which is a seam in the hinder part of the scull...

Cotgrave : SPONDYLES. *The knuckles, or turning joints, of the chine.* — MANDIBULES. *The jaws.* — OMOPLATES. *The shoulder-blades.* — SPHACELER. *To mortify by inflammation.* — ISCHIE. *The sciatica, or hip-gowt.* — COMMISSURE LAMBDÔIDE... *Seame in the hinder part of the skull.*

... flammans (qui sont *phænicopteres*)... (R. I. 37.) ... flamans, which are *phænicopters*, or crimson winged sea-fowls...

Cotgrave : PHÆNICOPTERE. *A certain crimson-winged bird.*

... arteres *sphagitides* du col,
avec le *gargareon*, jusques es
deux *adenes*. (R. I. 44.)

... the *sphagitid* or transparent
arteries, with the forepart of the
throat called the *gargareon*, even
into the *adenes*, which are throat
kernels.

Cotgrave : SPHAGITIDE. *Transparent.* ¶ Rab. — GARGAREON. *The forepart of the throat.* — ADENES. *Little kernel, in the ... throat...*

... enlevant les deux os *breg-*
matis..., ce que faisant, luy tran-
chit les deux *meninges*... (*ibid.*)

... lifting up in the upper part
of the scull the two triangularie
bones called *sincipital*, or the
two bones *bregmatis*..., by which
terrible blow likewise he cut the
two *meninges* or filmes which
inwrap the braine...

Cotgrave : OS BREGMATIS. *Two triangular bones in the upper part of the skull.* — MENINGES. *Two ... films which inwrap the brain.*

Les navrez il fit panser et
traicter en son grand *nosocome*.
(R. I. 51.)

The wounded should be drest
and had care of in his great
hospital or *Nosocome*.

... luy penetra le *diaphragme*...
(R. II. 14.)

... the midriffe or *diaphragme*,
through which it had made pe-
netration...

... il n'y avoit qu'un *antistrophe*
entre... (R. II. 16.)

... there was but an *anti-*
strophe, or little more difference
then of a littoral inversion be-
tween...

... quelques diables de dro-
gues, composées de *lithontripon*,
nephrocataarticon,... et autres es-
peces *diureticques*. (R. II. 28.)

... some devillish drags, com-
pounded of *lithotripton* (which
is a stone-dissolving ingredient),
nephrocataarticon (that purgeth
the reins),... and other kinds of
diuretick or piss-procuring sim-
ples.

Cotgrave : LITHORTIPON (*sic*). *Stone-dissolving.* — NEPHROCATAARTICON. *Physick that purgeth the reins.*

Vous me usez icy de belles
graphides et *diatypoyses*... (R. III.
5.)

You serve me here with fine
graphides and *diatypoyses*, des-
criptions and figures...

Ce sont les philtres, *iynges* et
attraicts d'amour... (R. III. 1.)

These are the philtres, allure-
ments, *iynges*, inveiglements,
bates and enticements of love...

On pourrait y ajouter les termes déjà anglicisés, tels que : *porphirie* (« which is a dark red marble, spotted with white », R. I. 53), *hippopotame* (« water-horses called hippopotames », R. I. 55), *melancholy* (« little sowrish black humour called melancholy », R. III. 4), etc.

Le procédé d'expliquer dans le texte même les termes scientifiques, procédé dont Rabelais s'est servi si rarement, Urquhart en fait l'usage le plus fréquent, et c'est là une caractéristique des deux écrivains et des deux idiomes. Le système explicatif est d'ailleurs celui de tous les traducteurs anglais contemporains qui s'efforcent de rendre l'expression plus sensible en la paraphrasant. John Florio, auteur du célèbre dictionnaire italien-anglais (paru en 1598 sous le titre significatif de *A World of Words*), l'emploie dans sa traduction des *Essais* de Montaigne, publiée à Londres en 1603¹. Le traducteur accompagne de leurs définitions les termes techniques contenus dans les *Essais*, spécialement ceux de médecine, alors que l'original se borne à les citer purement et simplement.

2. Termes français commentés.

C'est la catégorie la plus nombreuse du lexique de notre traducteur. Si l'admission des termes scientifiques s'imposait en quelque sorte, on ne voit pas bien la raison qui l'a engagé à conserver dans sa version anglaise tout un stock de mots français d'un usage courant. Le cas est vraiment singulier, et on trouverait difficilement dans une autre langue un procédé analogue. Le nombre de ces mots français est assez considérable, et, pourtant, loin de nuire à la traduction, ils semblent lui donner une saveur particulière. C'est que Urquhart a su les présenter d'une manière ingénieuse, en les encadrant d'équivalents fami-

1. Elle a été réimprimée dans la série de « Tudor translations » (où se trouve également le *Rabelais* d'Urquhart) : *The Essays of Montaigne done into English by John Florio. With an Introduction by Saintesbury*, Londres, 1892-1893.

liers et en faisant ainsi oublier au lecteur l'étrangeté du procédé. Voici les exemples que j'ai recueillis au cours d'une lecture rapide :

Ayez en reverence le cerveau caseiforme qui vous paist de ces belles *billevezées*... (R. I. pr.).

Les *Fanfreluches* antidotées. (R. I. 2.)

... cen dessus dessous, cen devant derriere, *harry bourriquet*... (R. I. 11.)

Cotgrave : HARRY BOURRIQUET. *Rudely, clownishly*...

Baste, je mouille, je *humecte*, je boy... (R. I. 5.)

... trouverent quelques *pelauderies*... (R. I. 6.)

... luy fit un restrictif si horrible que tous ses *larrys* tant furent oppilés et resserrés... (R. I. 6.)

Et pour l'appaiser, luy donnerent à boire à *tirelarigot*... (R. I. 7.)

Cotgrave : LARIGAU. Boire à tire larigau. *To drink till his throat crack withal... To carouse lustily, quaff extremely*. Cette dernière explication est également reproduite par Urquhart dans un autre passage (II. 26), où l'expression française est omise : « Carousing lustily, and quaffing as hard as they could. »

... seize peaux de lutin, et trois de *loups guarous*... (R. I. 8.)

... et desja commençoit tres bien exercer sa *braguette*. Laquelle... (R. I. 11.)

... commençoit son repas par quelques douzaines de jam-

Reverence the cheese-like brain that feed you with these faire *billevezees*, and trifling jollities...

The antidoted *Fanfreluches*, or a Galimatia of extravagant conceits.

... upside down, arswersie, topsi turvie, *harii bourriquet*, with a Yacco haick, hyck gio, handling them *very rudely*...

Baste, enough, I sup, I wet, I *humect*, I moisten my gullet, I drink...

... found some *peloderies*, which was a certain filthy stuffe...

... made her so horrible a restrictive and binding medicine, and whereby all her *larris*, arspipes and conduits were so opilated, stopped, obstructed and contracted...

In the meanwhile to quiete the childe, they gave him to drink a *tirelarigot*, that is, till his throat was like to crack with it...

... sixteen other skins and three of *lougarous* or maneating wolves...

... and put his codpiece in practice; which codpiece, or *braguette*...

... he began his meale with some dozens of gammons, ... hard

bons..., de *boutargues*, d'an- rows of mullet, called *botargos*,
douilles... (R. I. 21.) *andouilles* or sauciges...

Cotgrave : BOTARGUES. *The hard rows of a kind of mullet.*

... ny plus ny moins *ennicro- ... and ennicroches* or haire-
chez que sont les espicz au bled. plates wrought within one ano-
(R. I. 16.) ther, no otherwise then as the
beards are upon the ears of
corne.

Cotgrave : ENNicroché. *Hooked, intangled, inwrapped, or wrought one with another.* ¶ Rab.

Car le peuple de Paris est tant For the people of Paris are so
sot, tant *badaut*... (R. I. 17.) sottish, so *badot*, so foolish...

Car, si nous perdons le *piot*, If we lose the *piot* and liquor
nous perdons tout... (R. I. 19.) of the grape, we lose all...

Cf. II, 1 : « ... That nectarian, delicious, precious, heavenly, joy-
ful and deifick liquor, which they call the *piot* or tiplage. »

Chausses à la suisse, pour Breeches of the Switsers, which
tenir chaulde '2 *bedondaine*. keeps warm the *bedondaine* or
(R. I. 20.) belly-tabret.

Ha, dist Janotus : *Baudet*, Ha, said Janotus, *Baudet*, *Bau-*
baudet, tu ne concluds... (*ibid.*) *det*, or, Blockhead, Blockhead,
thou dost not conclude...

... son diseur d'heures..., *em- ... this orison-mutterer impa-*
paltocqué comme une duppe... *letocked*, or leap't up about the
(R. I. 21.) chin like a tuffed whoop...

Cotgrave : EMPALTOCQUÉ... *Lapt up about the chin.*

... saultoit, non à trois pas un ... he jumped, not at three
sault, non à *cloche-pied*... (R. I. steps and a leap (called the
23.) hops), nor at *clochepied* (called
the hares leap)...

Les *maroufles* le regardoient... The *maroufle* rogues looked
(R. I. 34.) upon him...

... tira son dit *braquemart*... ... he drew his *brackmard* or
(R. I. 44.) horsemans sword...

Ainsi preschoit à Sinays un So did a certaine *Cafard* or
caphart... (R. I. 45.) dissembling religionarie preach
at Sinay...

Et tousjours le beau *panache*... They alwayes carried a fair
(R. I. 56.) *Pannache*, or plume of feathers...

... il y a plus de quarante *qua- ... it is above fourty quaran-*
rantaines de nuytz... (R. II. 1.) *taines*, or fourty times fourty
nights...

... c'estoient grues ou *flamans*...
(*ibid.*)

... they had been cranes, or
the reddish-long-bill'd-stork-
likt-scrank-legged sea-fowles,
called *Flamans*...

Et les petits *grimaux* les ap-
pellent... (*ibid.*)

The little grammar school-
boyes (known by the name of
Grimos), called those...

Cotgrave : FLAMAN. *A certain reddish, long-bild, and long-legd, sea-fowl; of the bigness of a stork...* — GRIMAULD. *A grammar-school-boy.*

... tirant à demi son grand
malchus... (R. II. 5.)

... drawing his great *Malchus*
faulchion...

Cotgrave : MALCHUS. *A faulchion...*

... *coudignac* cantharidisé...
(R. II. 28.)

... the marmalade of quinces
(called *codignac*), a confection
of cantharides (which are green
flies breeding on the tops of
olive-trees)...

Cotgrave : CANTHARIDE. *The venemous green flie, which breeds in the tops of ... olive trees.* — CODIGNAT. *Marmalade of quinces.*

Des proverbes et des locutions proverbiales tels que :

C'est bien *chien chanté*... c'est
bien chien chié chanté pour les
discours. (R. I. 5. 27; III. 36.)

Well cack'd, well sung... it is
well shit, well sung... It is *bien*
chien chanté, well cacked and
kackled, shitten and sung in
matter of talk.

... et bien tost en sçauvez le *tu*
autem. (R. I. 13.)

... and by and by shall you
hear the *tu autem*, and know
the whole misterie and knot of
the matter.

Cotgrave : VOUS EN SAUREZ LE TU AUTEM. *You shall know the ... knot of the matter.*

Sainte *Nytouche*... (R. I. 27.)

O the holy Lady *Nitouch*, the
good Sanctesse...

Pourtant encores est le pro-
verbe en usage de *bailler le*
moine à quelqu'un. (R. I. 44.)

Therefore it is a common pro-
verb to this day, to give a man
the monk (or as in the French,
luy bailler le moine), when they
would express the doing into
one a mischief.

... et demeuroid ainsi *a reculorum*. (R. II. 4.)

... who was left *a reculorum*, behind hand all alone and as forsaken.

Cotgrave : A RECOLORUM. *Behind hand, also forsaken.*

Des exclamations et des onomatopées telles que :

... commencerent à renier et jurer : ... *Carimary carimara*... (R. I. 17.)

... they begun to swear and curse : ... *carimari, carimara, goly noly, goly noly*...

Mais *nac petetin petetac, ticque, torche, lorgne*. (R. I. 19.)

But *nac petetin petetac tic torche lorgne*, or rot kipipur kipipur kipipot put pantse malf.

Tarabin tarabas... mouflin mouflart... fringuer la toureloura la la... (R. II. 12.)

... *dolopym dolopof, tarabin tarabas, tut, prut, pish* ... muf in muf out, *mouflin mouflart*... whisk me her up drilletrille, there there, *toureloura la la*...

Parfois, le terme français, anglicisé, est également accompagné d'une explication en langue vulgaire : *natatoire* (I. 55 : *Natatorie*, or place to swim in); *tregeniers* (II. 2 : eight *Tregeneers*, that is salt sellers); *licentié* (II. 5 : *Licentiate*, or Graduate in Law); *mort Roland* (II. 6 : he died of the *death Roland*, in plain English called thirst), *jambette* (II. 12 : ... the leg in lifting it, by horsemen called the *Gambetta*); *tarte borbonnoise* (II. 16 : he made a *Borbonesa Tart*, or filthy and slovenly compound); *montjoye* (II. 33 : a *montjoy* or heap...), etc.

Voici maintenant deux exemples de la manière dont Urquhart rend les jeux de mots de l'original (I, 9) : « In the like darkness and mist of ignorance, are wrapped up these vain-glorious courtiers, and name transposers, who going about in their impresa's, to signifie *esperance* (that is, hope) have portrayed a sphere and birds pennes for peines : *Ancholie* (which is the flower colombine), for melancholy : ... a *corslet* for *non dur habit* (otherwise *non durabit*, il shall not last), *un lit sans ciel*, that is, a bed wilhout a testerne, for an *licencié*, a graduated person, as bachelour in divinity, or utter barrister at law... »

La plaisanterie de Rabelais sur le *protonotaire*, qu'il compare à l'*onocrotale*, ou pélican, et qu'il appelle tan-

tôt *crotenotaire* et tantôt *croquenotaire* (II. prol.), est conservée dans la traduction : « I speak of it like a lusty frolick *Onocrotarie*, I should say *Crotenotarie* of the martyrised lovers, and *Croquenotary* of love » ; mais Urquhart y a ajouté cette note marginale : « *Onocrotal* is a bird not much unlike a swan, which sings like an asses braying. *Crotenotaire*, or notaire crotté, *croquenotaire*, or notaire croqué, are but allusion in derision of protonotaire, which signifieth a Pregnotarie. » Ce petit commentaire est littéralement tiré de Cotgrave.

3. Termes patois et rabelaisiens.

Il est tout naturel que Urquhart, après avoir transporté dans sa traduction tant de mots français, ait tenu à garder les termes caractéristiques de l'original, et surtout ceux qui appartiennent en propre à Rabelais. Ce sont en effet ces derniers qui donnent à son œuvre ce cachet particulier, qui la distingue de tous les ouvrages similaires du xvi^e siècle. J'en ai déjà cité quelques-uns ; la liste suivante embrasse à peu près tous les autres :

Mais escoutaz, <i>vietzdares</i> , que le maulubec vous trousque... (R. I. pr.)	But hearken, jolt-heads, you <i>viedares</i> , or dickens take ye...

Cotgrave : *VEDARE*. *The member of an asse: also, an old dunce, dolt, blockhead...* Cf. pour le premier sens ce passage d'Urquhart (II. 15) : « Good great *viedares* (which are ass-pizzles) of Provence. »

D'abondant en ont chaffourré leur <i>robidilardique</i> loy... (R. I. 3.)	Moreover... they have foysted ¹ in their <i>robidilardick</i> or Lapitu- rolive Law...
Et si personne les blasme de soy faire <i>rataconniculer</i> ... (R. I. 3.)	If any blame them for this their <i>retoconniculation</i> (sic) and reiterated lechery...

Cotgrave : *RATACONNICULER*. *To re-iterate lechery.*

1. La traduction de *chaffourrer* par *to foist*, « mentir », est inexacte ; le sens véritable se retrouve au chapitre 11 : « he *blotted and smutch't* his face ... (= se *chaffourroit* le visage). »

Par trop avoir mangé de *gaudebillaux*. *Gaudebillaux* sont grasses tripes de *coiraux*. *Coiraux* sont bœufs engressez à la cresche et prez *guimaux*. Prez *guimaux* sont qui portent herbe deux fois l'an. (R. I. 4.)

... having eaten at dinner to many *godebilios*. *Godebilios* are the fat tripes of *coiros*, *coiros* are beeves fatned at the cratch in oxe stables, or in the fresh *guimo* meadows, *guimo* meadows are those that for their fruitfulness may be mowed twice a year...

Cotgrave : GAUDEBILLAUX. *The fat tripes of stalled Oxen.* — COIRAUX. *Fat oxen; such as have been fed both in the house and field.* — GUIMAUX. Prez guimaux. *Fertil meadows, which are mowed twice a year.*

Ha, pour grace, n'emburelu-cocquez jamais vos esprits de ces vaines pensées. (R. I. 6.)

Ha, for favour sake,... never *emberlicock* or *impulregafize* your spirits with your vaine thoughts and idle concerts.

Le même terme est rendu ailleurs (III. 22) par : « emblustricated. »

Et soudain luy donnoit *dronos*. (R. I. 27.)

Then suddenly gave them *dronos*, that is, so many knocks, thumps, raps, dints, thwacks and bangs.

Cotgrave : DRONOS. Donner *dronos*. *Knocks, thumps, raps, thwacks.* ¶ Rab.

... fut advisé par une vieille *lourpidon* que... (R. I. 49.)

... was foretold by an old *Lourpidon* hag, that...

... son royaume luy seroit rendu à la venue des *cocquecigrues*. (*Ibid.*)

his kingdom shall be restored to him at the coming of cocklicranes, which she called *coquecigrues*.

Ce dernier terme manque dans Cotgrave, et Urquhart en a donné un équivalent approximatif : coq-grue ; le premier est ainsi défini par Cotgrave : LOURPIDON. *The name of an old witch, or hag in Amadis; hence, any such decrepitate and devilish creature.* Le terme est antérieur à l'*Amadis des Gaules* (1540-1548) ; on le rencontre déjà au xiv^e siècle chez Eust. Deschamps.

... les sinapisant avec un peu de pouldre d'*oribus*. (R. II. pr.)

... synapising them with a little powder of projection, otherwise called *doribus*.

Cotgrave : POULDRE D'ORIBUS. *Powder of projection...*

... dont prit un jour *campos*... ... one day he took *campos*
(R. II. 5.) (which is a little vacation from
study to play a while)...

Cotgrave : CAMPOS... *A vacation time for scholars.*

... tenduz pour *incornifistibuler* ... to stretch forth... for *incor-*
en la gibessiere de mon enten- *nifistibulating*, and laying up
dement... (R. III. 36.) into the hamper of my unders-
tanding.

Ailleurs (II. 7), Urquhart le rend par : « ... *incornifistibulated* and
plodded upon in ... », en s'appropriant l'explication de Cotgrave :
INCORNIFISTIBULER. *To plod, or dunce upon...*

Parlez vous christian, mon Do you speak christian or the
amy, ou langage *patelinois*? buffoon language, otherwise cal-
(R. II. 9.) led *patelinois*?

... un jour qu'ilz estoient tous ... one day they were at their
philogrobolisez du cerveau... wits end, all to be dunced and
(R. II. 10.) *philogrobolized* in their braines...

Cotgrave : PHILOGROBOLIZÉ DU CERVEAU... *Bedunced, at his wits.*

... *lamy baudichon*. (R. II. 12.) ... the story of Ronipatifam,
or *Lamibaudichon*, interpreted
by some to be the tale of a tub,
or of a roasted horse...

C'est une allusion à Cotgrave : LAMIBAUDICHON. *A tale of a tub, or
of a roasted horse...*

Je voy que les *callibistris*... I see that the sine qua non,
(R. II. 15.) *kallibistris*, or contrapunctums
of the women of this countrey...

... à tous les passages qu'ilz ... and wheresoever they should
biscoteroient... ils *fanfreluchoient* *biscot* and thrum... they very
à chaque bout de champ... (R. II. often jum'd and *fanfreluched* al-
23.) most at ever fields end....

... il passe ou camp des *Hon-* ... he passed from thence to
dersponders... (R. III. 42.) that part of the Leaguer where
the huff-snuff, *honder-sponder*,
swash-buckling High-Germans
were...

... sans *circumbilivaginer* au- ... without *circumbilivagina-*
tour du pot. (R. III. 30.) *ting* about and about, and never
hit in its center point.

On a maintenant une idée plus que suffisante de la

manière de procéder, explicative et amplificatoire, d'Urquhart. Il ne donne pas seulement des équivalents anglais qu'il juxtapose aux termes particuliers à Rabelais, mais des éclaircissements et des définitions pour la plupart puisés dans Cotgrave; çà et là des développements sont ajoutés au texte, des détails sont amplifiés, de sorte que telle phrase de l'original est rendue plutôt par un commentaire que par une version fidèle. Mais, encore une fois, le phénomène le plus remarquable de la méthode suivie par notre traducteur est le maintien des termes français caractéristiques, et ceux-ci sont dans son texte assez fréquents pour qu'on puisse en tirer tout un glossaire. Ce procédé est vraiment par trop commode et il n'est pas dépourvu de pédantisme. Pour quelle raison conserver dans une traduction anglaise des termes comme *billevesée*, *tire-larigot*, *loup-garou*, *torche-lorgne*, *empaltoqué*, *grimaud*, etc., sans parler des mots gréco-romains et des termes dialectaux tels que *callibistri*, *dronos*, *lifrelofre*, *lamibaudichon*, *lourpidon*, *viedaze*, etc., ou bien des mots forgés par Rabelais, tels que *robidilardique*, *rataconniculer*, *emburelucoquer*, *hondrespondre*, etc.? Si le maintien de deux dernières catégories verbales est, jusqu'à un certain point, justifié pour garder quelque chose de la physionomie linguistique de l'original, il faut avouer que les termes français proprement dits font dans la traduction d'Urquhart une figure assez étrange.

Il est étonnant que, étant donnée cette prédilection pour le vocabulaire rabelaisien, certains noms propres assez significatifs n'aient pas été maintenus par le traducteur. Tel est le cas pour :

... plus fin que <i>maistre Mousche</i> ... (R. II. 16.)	... more subtil than <i>a fox</i> ...
Cest Anglois est un autre <i>diable de Vauvert</i> . (R. II. 18.)	This Englishman is <i>a terrible bustler and horrible coyle-keeper</i> .
Au <i>diable de Biterne</i> ... (R. II. 26.)	<i>The Devil</i> take this sink holes...

Le premier et le dernier exemples manquent dans Cotgrave; le

deuxième en est une simple reproduction : FAIRE LE DIABLE DE VAUVERT. *To keep an old coyl, horrible bustling...* Remarquons cependant que la première locution est conservée dans un autre passage (III. 15) : « He shall be craftier, and do far greater wonders, that ever did *Mr. Mush*, who shall be able any more this year to bring me on the stage of preparation for a dreaming verdict (= Il fera plus que *maistre Mouche*, qui de cestuy an me fera estre de songeailles). »

En pareille forme que le Roy Just so did the king *Crackart*,
Petault apres la journée des Cor- after the battle of the Cornets...
nabons... (R. III. 6.)

Petaut, interprété comme « péteur », est une bévue dont le traducteur est redevable à Cotgrave.

Passons maintenant à un autre aspect de cette analyse purement philologique.

C. CONFUSIONS ET NON-SENS.

Les méprises sont inévitables lorsqu'il s'agit de transporter dans un autre idiome la langue à la fois si variée et si complexe de Rabelais. On a vu plus haut quelques-unes des difficultés contre lesquelles s'est heurté Cotgrave lui-même, qui savait de beaucoup mieux qu'Urquhart le français du xvi^e siècle. Toutes les bévues du *Dictionnaire* ont naturellement passé dans la traduction. Urquhart lui-même en a ajouté plusieurs autres, dont l'analyse est à la fois amusante et instructive. Voici d'abord les méprises communes à Cotgrave et à Urquhart :

Et luy faisoit changer du poil...	He maid him also change his
de rouen, de vache, de zencle,	colour of hair... roan, cow-
de pecile, de pye, de <i>leuce</i> . (R.	colour, gingioline, skued colour,
I. 12.)	pybal'd, and the colour of the
	savage elk.

Voir ci-dessus, dans notre étude sur Cotgrave, l'explication de cette méprise. Le nom du Frère Jean des Entommeures (I. 27) y figure comme *Frier John of the Funnels and Gobbets*, c'est-à-dire « Frère Jean des Entonnoirs et des Bouchées »¹, d'après Cotgrave (voir plus haut).

1. M. W.-F. Smith le rend par *Friar John of Trencherites*, en

... les *guenaulx* de Saint Innocent... (R. I. 37.) ... the *grave-diggers* of Sanct Innocent.

Cotgrave : GUENAUD. *A beggar, also a digger of graves*. Ailleurs, on lit chez Urquhart « the grave-digging rogues » (II. 7) ou simplement « the beggars of St. Innocent » (II. 16).

Le *poulemart* des marchans. (R. II. 7.) The *shable or cimeter* of merchants.

Le *gaudemarre* des cinq ordres des mendiants. (*Ibid.*) The *night-mare* of the five orders of beggars (cf. III. 12 : in the time of the *night-mare*).

... un grand tas de *sarrabovites*, *cagotz*, *escargots*, *hypocrites*, *caffars*, *frappars*, *botineurs* et autres telles sectes de gens... (R. I. 34.) ... a great rabble of *squint-minded* fellows, *dissembling* and *countrefeit* Saints, *demure-lookers*, *hypocrites*, *pretended zealots*, *tough Fryars*, *buskin-Monks*, and other such sects of men...

Voir, dans notre étude sur Cotgrave, l'explication de ces trois méprises.

La *Cabourne* des briffaux. (R. II. 7.) The *gulsgoatonie* or rasher of cormorants and ravenous feeders.

Cotgrave : BRIFFAUX. *Ravenous feeders, hasty devourers*. C'est le sens littéral, mais le terme désigne également un ordre monastique, et la cagoule de ces frères mendiants est ici appelée *cabourne* (mot qui manque dans Cotgrave), c'est-à-dire cavité profonde. Urquhart en a donné une interprétation erronée, suggérée par l'explication insuffisante de Cotgrave.

Nombreuses sont les bévues d'Urquhart, dues à ce que le mot qu'il doit traduire manque à Cotgrave ou bien à ce qu'il confond deux termes à peu près homonymes. C'est le cas des exemples suivants :

Avec son *duc* tendoit à la pipée... (R. I. 2.) Was a bird-catching with her *Duck* below...

cela d'accord avec l'*Alphabet de l'auteur François* : « *Entomeure*, et *entomer* ... couper, trancher, entamer, toutes vertus fort convenables à Frère Jean des Entomeures, parce qu'il aimoit à se ruer en cuisine, et à jouer des cousteaux, ainsi que l'auteur mesme le depeint es ch. x et xi du l. IV, et l. I, ch. xxvii. »

Duc, espèce de hibou, traduit par « canard » (*duck*), confusion amenée par l'homonymie des deux mots.

Lagona edatera. (R. I. 5.) The concavities of my body
are like an other Hell for their
capacity *Lagonædatera*.

Cette locution basque manque dans Cotgrave, et Urquhart l'interprète conformément à l'étymologie grecque qu'il lui attribue. Les deux termes, réunis chez lui en un mot unique, *lagonædatera*, sont expliqués à la marge de sa traduction : λαγών, *lateris cavitas* : ἄλδης, orcus : and ἕτερος, *alter*. L'*Alphabet de l'Auteur François* attribue également à cette locution une origine grecque : « *Lagona edatera* signifie boudins frians à manger; car λαγόνες veut dire les flancs ou parties vuides du ventre inferieur au dessus des hanches, où sont situés les intestins, desquels on fait boudins; et ἔδω, je mange. Mais plustost faut lire *lagana edatera*, en latin *placentae edules*, beignets de bon goust à manger... »

... dont il dist : Que grand tu as (*supple*) le gousier. (R. I. 7.) ... whereupon he said in
French, *Que grand tu as et
souple le gosier*, that is to say,
How great and nimble a throat
thou hast.

Et luy faisoit changer du poil,
comme font les moines de *courtibaux*, selon les festes... (R. I. 12.) He made also change his co-
lour of hair, as the Monks of
Coultibo (according to the va-
riety of their holy days) use to
do their clothes...

Le terme patois de la dalmatique est ici pris pour un nom propre; Cotgrave (voir ci-dessus) s'était également trompé. On lit dans l'édition *Variorum* : « *Comme font les moines de Courtibaux*, ne signifie pas, ainsi qu'un interprète l'a cru, *comme font les moines de l'abbaye de Courtivaulx* en Mâconnais... »

... tout folfré et *habeliné*... ... thus sulfured, *hopurymated*,
(R. I. 17.) moiled and bepist...

Le premier terme manque dans Cotgrave, le deuxième est ainsi rendu : « *Distempered, or (as some have understood it) all to-bepis-sed*. ¶ Rab. » Urquhart, ayant rapproché *habeliné* de *houbelon*, le traduit par « *hopurymated* ».

... à la *soulle*, aux *croqui-* ... at the soilie smutchie..., at
nolles..., à *cambos*... (R. I. 22.) the distaffe..., at the gome...

Soulle, sorte de jeu à la balle (manque dans Cotgrave), confondu avec *souiller*, que Cotgrave traduit par : *to soil, smutch* (d'où chez Urquhart : *soilie smutchie*!); *cambos*, terme dialectal pour jambes,

manquant également dans Cotgrave, a été confondu par le traducteur avec l'homonyme *camboy*, que Cotgrave traduit par : *The black and oily grease of a wrought cart-wheel; some call it the Gome*. Finalement, la confusion de *croquinolle*, ou nasarde, avec la lecture fautive *croque-quenouille* de Cotgrave (voir plus haut); ailleurs : « La *croquignolle* des curés » (II. 7) est traduit par : « The *snatch-fare* of the curates », c'est-à-dire par « grippe-chère » (cf. Cotgrave : CROQUER... *Snatch at a bit*...).

... un cent de *quecas*... (R. I. 25.) ... above one hundred *egges*...

Quecas, terme patois pour « noix », confondu avec *coquas*, œuf, suivant ces données de Cotgrave : QUEQUAS, as QUOQUAS. ¶ Rab. — QUOCAS. *Shaled nuts*. — QUOCAT. (*A childish term for*) *an egg*.

... gros raisins *chenins*... (R. I. 25.) ... great red *medicinal grapes*...

Cotgrave : RAISINS CHENINS. *A kind of great red grapes, fitter for medicines than for meat*.

... le soleil bruncha quelque peu comme *debitoribus* à gauche. (R. II. 1.) ... the sunne having tripped and stumbled a little towards the left hand, like a *debtor affraid of serjeants*.

Cotgrave : DEBITORIBUS. Il est tout debitorné à gauche. *He is clean spoyled...; or he dares not look his creditors in the face*¹.

La *Ratepenade* des cardinaux. (R. II. 7.) The *rasping and hard-scrapping* of the Cardinals.

Ratepenade, le nom patois de la chauve-souris, est exactement rendu ailleurs par « flickermouse » (II. 13); dans le passage ci-dessus, Urquhart a confondu le mot avec *raspé* (« rasped, scraped »).

Tarquin, *taquin*... Drusus, *trinquamelle*... Jason estoit *manillier*... Nerva, *houspaillier*. (R. II. 30.) Tarquin, *a porter*... Drusus, *a taker of money in the doors of play-houses*... Jason, *a bracelet maker*... Nerva, *a mariner*.

Taquin est ici confondu avec *faquin*; *trinquamelle*, qui manque dans Cotgrave, avec *trinquenaille*, que ce dernier définit « such a box as players take money in at their doors »; *manillier*, marguillier, confondu avec *maniller*, fabricant de bracelets; *houspaillier*, palefrenier (Cotgrave : « An horse keeper »), avec *hespalier*, rameur (Cotgrave : « A sailer, or mariner »).

1. Voir l'explication de cette locution dans la *R. É. R.*, t. V, p. 403.

... un petit anneau d'or à ou- ... a little gold ring of *fearny*-
vrage de *tauchie*... (R. III. 7.) like kind of workmanship...

Tauchie, genre d'incrustation, est ici confondu avec *tochere*, fougère; le premier manque dans Cotgrave, qui attribue à tort le deuxième à Rabelais (*TOCHERE. Fearn. ¶ Rab.*). Il est curieux de constater que l'autre passage (III. 38 : fou à la damasquine, fou de *tauchie*, fou d'azemine) où se trouve le même terme suivi d'*azemine*, qui manque également dans Cotgrave, a été ainsi rendu par Urquhart : « Damasked fool, *fearny* fool, unleavened fool. » La dernière épithète est censée traduire *azemine*, synonyme de *tauchie*; mais *enleavened*, sans levain, résulte d'une confusion avec *azime* (Cotgrave : ... *Unleavened, without leaven*). Voici comment les mêmes termes sont rendus par Le Motteux, le traducteur des deux derniers livres de Rabelais (IV. 1) : « The seventh an ebony funnel all imboss'd and wrought with gold *after the Tauchic manner* (= à ouvrage de *Tauchie*) ... the tenth, a tumbler of aromatic agalloch ... edg'd with gold, *after the azemine make* (= à ouvrage d'*azemine*)¹. »

Dans la célèbre traduction anglaise des *Essais* de Montaigne par John Florio, on trouve également de singulières méprises : le traducteur, bon connaisseur d'ailleurs du français, y confond *poisson* et *poison*, *baisser* avec *baiser*, etc.²; ou bien faut-il voir là des leçons fautives de certaines vieilles éditions ?

D. PROVERBES ET IDIOTISMES.

Urquhart ne craint pas d'appliquer souvent au langage figuré de l'original son système de traduction littérale. Voici, par exemple, le proverbe *retournons à nos moutons* (R. I. 1, 11; III. 34), qui est propre au français et dont l'origine est purement littéraire. Dans le premier passage,

1. Les deux passages en question sont ainsi rendus par M. W.-F. Smith : « damasked fool, dappeld fool, *ass-faced* fool; — the tenth a bowl of aromatic agalloch ... purfled with Cyprus gold of *Persian* work. » La dernière interprétation est exacte, la première est une méprise suggérée par Burgaud des Marets (qui explique *azemine*, d'après Élie Johanneau, par « mine d'âne »).

2. Voir la dissertation de Fritz Dieckow, *John Florio's englische Übersetzung der Essais Montaigne's*, Strasbourg, 1903, p. 43.

ce proverbe est traduit : *To return to our weathers*; dans le deuxième : *Return to his sheep*; dans le troisième : *Let us come to where we left off*. Ce dernier reproduit le sens du proverbe que Cotgrave explique à son tour : « To resume the subject from which he has digressed, to fall in hand with it again. »

Prenons cet autre proverbe : *tirer au chevrotin* (I. 11; II. 20, 28), c'est-à-dire boire copieusement, proprement tirer du vin d'une outre de chevrotin. Dans le premier passage, Urquhart donne à la fois la valeur littérale et le sens métaphorique : « *He would pull at the kids leather, or vomit up his dinner* »; dans le deuxième, le sens précède la traduction littérale : « How they did carouse it, and *pluck* (as we say) *at the kids leather* »; dans le troisième, Urquhart ne donne que le sens et toute trace de version littérale a disparu : « ... after they have whited and curried the canne pretty handsomely », explication suggérée par Cotgrave (*To eat or drink exceeding much; also to vomit, by that excess*).

Voici encore quelques autres exemples de locutions proverbiales rendues littéralement :

... escorchoit le renard, disoit la patenostre du singe..., tour- noit les truies au foin..., saul- toit du coq à l'asne... (R. I. 11.)	... he would flay the Fox ¹ , say the Apes Paternoster, and turn the hog the hay..., leapt from the cock to the ass...
... les firent rire comme un tas de mouches. (R. I. 12.)	... they made them laugh like a swarm of flies.
Nous les faisons comme de cire. (R. I. 19.)	We made them as of wax.
... beaux bailleurs de balli- vernes en matiere de cinges verds. (R. I. 24.)	... brave givers of fibs in mat- ter of green apes.
A propos truelle... (R. I. 39.)	To the purpose of the truel.
... clerc jusques es dens. (R. I. 27.)	A cleark even to the teeth.

Cotgrave rend cette dernière expression par : « Well read in a porridge pot, an excellent clerk in a cooks shop. »

1. Plus bas, dans le même chapitre, *escorchoit le renard* est rendu par : « he did cast up his gorge. »

Prenons maintenant deux exemples du pittoresque rabelaisien et voyons de quelle manière Urquhart l'a rendu sensible au lecteur anglais. Pour caractériser les livres à la fois féconds en pensées profondes et remplis de propos graveleux, ou bien aussi usagés à force d'être maniés, tels que *Gargantua*, *Pantagruel*, etc., Rabelais parle (I. pr.) de « ces beaux livres *de haulte graisse* » (ailleurs, II. 7, de « soixante et neuf breviaries *de haulte graisse* »), qu'il appelle une autre fois « aucuns livres *de haulte fustaye* » (II. pr.), en citant *Orlando Furioso*, *Robert le Diable*, etc. Ce sont des images pittoresques empruntées tantôt à la basse-cour (cf. « chapon de haute graisse », déjà dans le *Ménagier de Paris*) et tantôt à la silviculture (cf. bois de haute fustaye, IV. 25). La première image est ainsi rendue par Urquhart : « These fair goodly books, *stuffed with high conceptions* » (et « sixty nine *fat* breviaries »); la deuxième, par : « in some gallant and stately books, *worthy of high estimation* ». Le premier exemple l'emporte sur le deuxième quant à l'énergie de l'expression, mais tout le pittoresque s'est évanoui. Il faut néanmoins reconnaître qu'Urquhart s'est montré supérieur à Cotgrave qui noie dans sa prose banale l'une et l'autre images : « DE HAUTE GRAISSE. *Full, plump, goodly, fat, well fet, in good liking.* — UNE CHOSE DE HAUTE FUSTAYE. *A gallant, stately, lofty, worthy, notable thing.* »

Les exemples suivants trahissent le même affaiblissement de l'expression en rapport avec l'énergie et le style imagé de l'original :

... et vogue la galée... (R. I. 3.)	... whatever betide you...
... il n'y entendoit que le hault- allemand... (R. I. 23.)	... he had no skill at all ¹ ...
c'est bien rentré de picques... (R. I. 45.)	now you have it...

1. Cf. R. II. 19 : « The Court of Parliament *could make nothing of it* (= la court de parlement *n'y entendoit que le hault-allemand*). »

... et plus fait rire que n'eust
fait Songecreux... (R. I. 20.)

... and made them laugh more
then a natural soul could have
done.

Ou bien, pour conserver l'image, Urquhart la transporte littéralement dans sa version : « En brieft, *elle feroit piedz neufz* » (R. I. 5) est rendu : « She was very shortly to see young feet », locution que Cotgrave explique ainsi : FAIRE PIEDZ NEUFZ. *A woman to be delivered of a child; a horse to cast his hoofs.*

Urquhart a été plus heureux en ce qui concerne le côté plastique du vocabulaire. Là il lutte souvent victorieusement avec l'original et ses équivalents sont parfois de véritables créations. Le chapitre consacré aux jeux de Gargantua en contient plusieurs exemples, parmi lesquels je me borne à citer :

... à la baboue..., à la jau- tru..., au pimpompét..., à la migne migne bœuf... (R. I. 22.)	... at bob and mow..., at the cockssesse..., at bumdockdous- se..., at the dillie dilli darling..

C'est ainsi que *chiabrena* (II. 7) est rendu par *shita-branna*, et *supercocquelicantieux* (III. 38) par *overcockri-fedlid*.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que, malgré l'origine du traducteur, les scotticisms sont extrêmement rares chez Urquhart. Cette réserve est une preuve de goût et de mesure. Excepté en quelques cas isolés, il s'est servi une seule fois de l'écoissais, dans la réponse de l'écolier limousin, et cette fois avec beaucoup d'esprit.

E. ADDITIONS ET AMPLIFICATIONS.

Urquhart reste généralement fidèle à son texte, tout en y intercalant çà et là des explications verbales, des définitions qu'il puise le plus souvent dans Cotgrave. J'ai donné plus haut des exemples de ces équivalents ou de ces commentaires. J'ajouterai que Urquhart affectionne la juxtaposition de deux synonymes anglais. Il traduira par

exemple : « A cup of dissimulation, or flaggonal hypocrisie » pour « pipées à flacons » (I. 5); ou bien : « carved and ingraved » (= taillé : I. 9), « trapped and caparisoned » (= enchevestré : *ibid.*), « he blurred and sullied » (= se mascaroit : I. 11), « he blotted and smutch't » (= se chaf-fourroit : *ibid.*) et « dabled, padled and slabbered » (= patrouilloit : *ibid.*), ou bien « tingling tantans and ringing campanels » (= campanes : I. 17).

Plus intéressants sont les développements mêlés au texte, les détails amplifiés et enfin les additions proprement dites. Ces amplifications ne sont pas, il est vrai, très nombreuses et elles n'atteignent jamais les proportions fantastiques de celles de Fischart. Urquhart se borne à développer certaines circonstances secondaires, ou bien à ajouter quelques remarques spirituelles ou grivoises.

A propos du massacre des ennemis, dans le clos de l'abbaye, par frère Jean des Entommeures, Rabelais décrit avec tous les détails anatomiques les effets mortels du bâton de notre moine (I. 27); Urquhart, après avoir rendu et les termes techniques du texte et leur valeur en anglais (comme on l'a vu ci-dessus), ajoute de son cru ces quelques lignes pour caractériser l'état désespéré de ces malheureux : « ... and so thumped, mawled and belaboured them where, that never was corn so thick and threefold thresht upon by plowmens flails, as were the pitifully disjoynted members of their mangled bodies, under the merciless baton of the crosse. »

Le chapitre des *Propos des beuveurs* présente plusieurs amplifications. La phrase finale de Rabelais (« Net, net, à ce piot. Avallez, ce sont herbes ») est ainsi développée par Urquhart : « Clear off, neat, super-naculum, come, therefore blades to this divine liquor, and celestial juyce, swill it over heartily, and spare not, it is a decoction of nectar and ambrosia. »

La douzaine de mots d'amitié dont les gouvernantes gratifient la braguette de Gargantua (I. 12) sont amplifiés dans la traduction jusqu'à former une véritable priapée...

Un dernier exemple pour faire ressortir la richesse de la langue d'Urquhart, là même où la pensée de Rabelais n'a aucun relief particulier. Il s'agit du choc des guerriers et du tumulte qui l'accompagne (III. 23) : « Il en est véritablement quelque chose, force est que le confesse. Mais le grand effroy et vacarme principal provient du deuil et ulement des diables... » Voici l'amplification d'Urquhart : « I cannot, goodly, deny, but that in these various things which I have rehearsed, there may be somewhat occasio-native of the huge yell and tintamarre of the two engaged bodies. But the most fearful and tumultuous coil and stir, the terriblest and moist boisterous garboil and hurry, the chieffest rustling black sanctus of all, and most principal hurly burly, springeth from the grievously plangorous howling and lowing of devils... »

Quelle exubérance relativement à la sobriété de l'original ! Le traducteur tourne et retourne sa phrase, y revient jusqu'à quatre fois en tirant parti de la richesse inépuisable de la synonymie anglaise. Aussi l'effet est-il d'une puissance remarquable et s'harmonise-t-il parfaitement avec la solennité de la narration.

Les additions proprement dites sont rares. Les injures que les fouaciers de Lerné adressent aux bergers de Gargantua (I. 25) sont chez Rabelais au nombre de 29, chez Urquhart au nombre de 42 ; le dénombrement des jeux de Pantagruel ainsi que les listes des épithètes rabelaisiennes (III. 26, 28, 38) ont reçu chez Urquhart des augmentations sensibles. Notons à la fin de la librairie de Saint-Victor quatre titres du cru du traducteur, à savoir :

The practice of iniquity, by Cleuraunes Sodden.
The Mirrour of basenesse, by Radnecu Waldenses.
The ingrained rogue, by Dwarsencas Eldenu.
The mercillesse Cormorant, by Hoxinidno the Jew.

Certaines omissions relatives à des citations de la Bible (par exemple l. I, ch. 6, les passages commençant par : Nostre Sauveur dit... et : Ne dit Salomon...), qu'on

remarque chez Urquhart, doivent être attribuées à l'édition qu'il a utilisée. On sait qu'à partir de 1542, les deux premiers livres, réunis et publiés à Lyon par François Juste, contiennent plusieurs suppressions et substitutions destinées à atténuer les attaques antérieures de Rabelais contre les théologiens et la Sorbonne. Cette dernière y est remplacée par des équivalents tels que *Nesle* (I. 17) ou *Mathurins* (I. 20), etc., substitutions qu'on retrouve dans la version d'Urquhart.

J'arrête ici l'analyse linguistique des trois premiers livres de Rabelais traduits par Urquhart. Je passerai sous silence la version des deux derniers par Pierre Le Motteux, laquelle, tout en étant plus exacte, est complètement dénuée de personnalité et de style¹. Ce sont précisément ces hautes qualités qui distinguent l'œuvre du savant médecin écossais.

Disons finalement quelques mots sur la diffusion de la traduction anglaise en dehors de l'Angleterre. La première édition, celle de 1693, était arrivée à la connaissance de Bayle, qui tâcha d'appeler sur elle l'attention de Le Duchat. Dans une lettre datée de Rotterdam, le 2 juin 1695, Bayle écrit à ce dernier : « Je prends la liberté de vous supplier de vous exercer sur *Rabelais*. On l'a imprimé depuis peu en Angleterre, traduit en anglois, avec des notes. C'est l'ouvrage de quelques François qui sont établis à Londres depuis longtemps et qui prétendent être rompus à la lecture de cet auteur. » Et, un an plus tard, le 9 janvier 1696 : « Je me souviens, monsieur, de vous avoir mandé qu'on avoit imprimé à Londres une traduction angloise de *Rabelais*, avec des notes. Quoique vous soiez assez riche de votre propre fonds, je ne laisse pas de croire qu'un bon ouvrier comme vous trouveroit peut-être dans cette édition angloise des matériaux qui profiteroient merveilleusement

1. Voir, dans le troisième volume de la réimpression d'Urquhart, une longue notice de M. Ch. Whibley sur Le Motteux.

entre ses mains. Je ne puis vous dire de quelle qualité sont ces notes angloises¹. »

Ainsi renseigné, Le Duchat prit grand intérêt à la traduction d'Urquhart et s'en servit fréquemment pour son commentaire. Il alla même trop loin dans cette voie et il lui arriva de prendre des bévues du traducteur pour des éclaircissements dignes d'attention. C'est ainsi, par exemple, qu'à propos du jeu de Gargantua à la soulle, Le Duchat cite gravement le contresens évident d'Urquhart (dont j'ai parlé ci-dessus), ce qui lui attire cette remontrance de la part d'Élie Johanneau (éd. *Variorum*, t. I, p. 426) : « Il y a de quoi rire de voir le traducteur du *Rabelais* anglais rendre ce mot par *souiller*, *salir*, et Le Duchat adopter cette explication ! Cet exemple suffit pour prouver combien ce dernier interprète a tort de s'appuyer aussi souvent qu'il le fait sur l'autorité de la traduction anglaise ».

Voici maintenant ce que dit Nicéron dans sa biographie de Rabelais à propos d'Urquhart : « Le Catalogue de la bibliothèque d'Oxford marque une traduction anglaise du 1^{er} livre imprimé à Londres en 1653, in-8°. Je ne sçai si celle-ci a été achevée. Mais il en a été fait depuis une autre de tout l'ouvrage par Th. Urchard, Pierre Le Motteux et d'autres, qui a été publiée à Londres en 1708, in-8°, deux volumes. M. Le Motteux a ajouté une préface et des remarques fort curieuses où il tâche de faire voir que Rabelais a représenté l'histoire de son temps sous une fiction ingénieuse et sous des noms empruntés². »

Ce sont ces « remarques », — dans lesquelles Le Motteux révélait une foule de prétendues allusions historiques faites par Rabelais à des personnages et faits contemporains, — qui furent traduites en français par César de Missy et insérées d'abord dans le troisième volume de

1. *Lettres de Bayle*, éd. Des Maizeaux, Amsterdam, 1729, t. II, p. 568 et 576.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres*, Paris, 1735, t. XXXII, p. 390.

l'édition in-4° de Le Duchat (Amsterdam, 1741). Ce travail est précédé d'une notice, dont j'extrais les lignes suivantes : « Le chevalier Thomas Urquhart, gentilhomme écossais et aussi bien que Rabelais savant médecin, avoit traduit en anglois et publié les deux premiers livres des *Faits et dits de Gargantua et Pantagruel*. On avoit trouvé parmi ses papiers, après sa mort, la traduction du III^e livre. Les trois livres avoient été revus et corrigés par un homme d'esprit. On préparoit là-dessus une nouvelle édition, et cette édition étoit déjà fort avancée lorsque Pierre Le Motteux, François réfugié en Angleterre, mais qui s'étoit rendu maître de la langue du pays et qui a écrit plus d'une fois en anglois, se chargea de fournir pour cette nouvelle édition une traduction des deux derniers livres, une préface et un commentaire sur tout l'ouvrage. »

Le commentaire de Le Motteux est devenu la pierre angulaire de l'exégèse historico-allégorique, qui semble avoir trouvé un dernier refuge dans le monument de l'édition *Variorum*.

Les détails que je viens de présenter, quel qu'en soit le caractère négatif, n'enlèvent pas grand'chose au mérite littéraire et artistique de la traduction d'Urquhart. Ces minuties se perdent complètement dans le courant de la lecture. L'aimable bonhomie du style entraîne le lecteur qui ne se doute guère de quelques bévues ou contresens. Le traducteur lui a d'ailleurs aplani la route et lui a souvent épargné la peine de se renseigner ailleurs.

Sous le rapport littéraire, la traduction d'Urquhart est probablement celle qu'aurait le mieux goûtée Maistre François. Les bévues du traducteur l'auraient à peine arrêté; son système explicatif des termes spéciaux et néologiques, il l'avait pratiqué lui-même çà et là et avait eu soin d'ajouter au IV^e livre un petit glossaire, la *Briefve Declaration*. C'est le style surtout qui l'aurait charmé : tantôt savoureux et exubérant, tantôt élevé et rapide, tantôt familier et terne, il reproduit fidèlement la variété et la complexité

des sentiments de l'original. D'ailleurs, l'anglais de la période élisabéthéenne offre la même plasticité et liberté d'allures que le français, fécond et exubérant, du xvi^e siècle.

Le tempérament même d'Urquhart était tout rabelaisien. Il avait passé de longues années à méditer l'œuvre du maître : les deux premiers livres de sa traduction parurent en 1653, le troisième, posthume, en 1693. Il y avait puisé la santé morale, la joie de vivre. Dans sa gratitude, pour rendre accessible cette œuvre à ses compatriotes, il avait mis à son service son profond savoir et son talent supérieur d'écrivain. Aussi mérite-t-il doublement, et par sa manière de vivre et par ses écrits, d'occuper une des premières places dans la phalange des pantagruélistes qui ont pris comme devise de leur vie une « certaine gayeté d'esprit conficte en mespris des choses fortuites ».

III.

Jean Fischart.

Rabelais et Fischart, quels tempéraments essentiellement différents ! L'un, produit de la culture classique de la Renaissance, pondéré, indulgent, bon, véritable représentant du pantagruélisme, cet idéal de « toute joyeuse perfection » ; l'autre, désordonné, fougueux, réformiste zélé, polémiste et moralisateur à outrance. Ce sont deux mondes qui se trouvent en présence, deux conceptions de la vie profondément différentes, l'une universellement humaine, l'autre spécifiquement germanique. Leur amalgame aura pour résultat un livre de « haulte fustaye », touffu, illisible, intraduisible, que n'aurait peut-être pas désavoué Maître François, car ce livre venait, lui aussi, de « bon, franc et loyal courage ». Cependant, quelle que soit l'importance linguistique de Fischart, la haute valeur morale de son œuvre, l'intérêt des renseignements qu'il fournit à l'historien de la civilisation, le *Gargantua* allemand,

envisagé dans son ensemble, n'en reste pas moins une production étrange, dont on chercherait vainement la pareille dans une autre littérature. Aussi est-elle restée absolument isolée et n'a-t-elle presque pas exercé d'influence sur ses contemporains.

Ce n'est que de nos jours que l'attention a été ramenée sur le grand écrivain satirique allemand du xvi^e siècle. Ses ouvrages, exhumés et publiés à diverses reprises, ont été l'objet de recherches multiples et de valeur inégale. L'exaltation de la première heure semble déjà passée, et on commence à revenir des exagérations et du parti pris, tout particulièrement en ce qui concerne *Gargantua*, l'œuvre capitale de Fischart et la seule qui nous intéresse ici¹.

Né vers 1550 à Mayence, ou plutôt à Strasbourg, Jean Fischart fit ses études d'abord à Worms, ensuite à Bâle, où il devint, en 1574, docteur en droit. Il fit, croit-on, des voyages à Paris, à Londres, dans les Pays-Bas, et, après avoir rempli diverses fonctions juridiques, il mourut vers 1590 comme bailli à Forbach.

Fischart possédait, comme Rabelais, un savoir encyclopédique, il était spécialement versé dans la théologie

1. Voici les ouvrages consultés pour cette étude : F.-A. Gelbcke, *Johann Fischart und Rabelais' Gargantua*, Pétersbourg, 1874 (bonne caractéristique des deux écrivains). — L. Ganghofer, *Johann Fischart und seine Verdeutschung des Rabelais*, München, 1881 (comparaison des dix premiers chapitres des *Gargantua* français et allemand et appréciation des historiens littéraires allemands sur Rabelais; conclusion : « Fischart ist geistig höhern Ranges als Rabelais »). — G. Schwarz, *Rabelais und Fischart*, Winterthur, 1885 (bonne dissertation sur les rapports des deux œuvres). — P. Besson, *Étude sur Fischart*, Paris, 1889 (ouvrage capital; consacre une centaine de pages à l'étude comparative de Fischart et de Rabelais). — J.-A. Frantzen, *Kritische Bemerkungen zu Fischart's Uebersetzung von Rabelais' Gargantua*, Strasbourg, 1892 (excellent travail linguistique; complète Besson sous ce rapport). — W. Elemer, *Vergleichung von Rabelais' Gargantua und Fischart's Geschichtklitterung*, Weimar, 1895 (résumé des travaux précédents). — Voir, en outre : K.-H.-G. de Meusebach, *Fischartstudien*, Halle, 1879, et H. Schneegans, *Geschichte der grotesken Satyre*, p. 356-428 (« Das Groteske bei Fischart »).

et dans la philosophie; malheureusement son érudition est souvent indigeste et étouffe en lui le génie créateur. Son bagage littéraire, assez considérable, se compose surtout d'adaptations ou remaniements d'ouvrages nationaux ou étrangers, auxquels il imprime une tendance moralisatrice.

Une vingtaine d'années après la mort de Rabelais, Jean Fischart entreprit, à l'âge de vingt-cinq ans, de faire connaître à ses compatriotes l'œuvre rabelaisienne. Trois ans avant, il s'était déjà essayé dans ce genre, en remaniant la *Pantagruéline Prognostication*, sous le titre de « La Grand'mère de tous les almanachs prophétiques » (*Aller Pracktik Grossmutter*), livre qui parut à Strasbourg en 1572. On y trouve déjà tous les procédés caractéristiques de Fischart : ses jeux de mots et altérations grotesques, ses digressions satiriques et ses réflexions morales¹. Ces qualités et ces défauts trouveront leur expression définitive dans la traduction amplifiée du premier livre de Rabelais, parue à Strasbourg en 1575 sous ce titre :

Affenteurliche vnd Vngeheurliche Geschichtschrift vom Leben, Rhaten vnd Thaten der vor langen weilen vollenwolbeschraiten Helden vnd Herren Grandgusier, Gargantua vnd Pantagruel, Königen in Vtopien vnd Nienenreich. Etwan von M. Francisco Rabelais Französisch entworfen : Nun aber vberschrecklich lustig auf den Teutschen Meridian visirt, vnd vngesährlich oben hin, wie man den Grindigen lausst, vertirt, Durch Huldreich Elloposcleron Reznem. Si premes erumpit : Si laxes effugit. Anno 1575.

Fischart est intraduisible jusque dans ses titres; j'essaierai pourtant de donner en français l'équivalent de celui-ci : « Histoire aventureuse et extraordinaire de la Vie, des Faits et Gestes des très célèbres Seigneurs et Héros Grandgousier, Gargantua et Pantagruel, Rois d'Utopie et de Nullieu. Transcrit en français par M. François Rabe-

1. Voir, sur la *Prognostication*, la deuxième partie de la dissertation de M. Schwarz et le chapitre correspondant de la thèse de M. Besson (p. 114 à 122).

lais, maintenant très joyeusement réglé sur le méridien de l'Allemagne et traduit, à peu près comme on épouille les teigneux, par Huldrich Elloposcleron Prznem... 1575. »

Voici maintenant le titre de la troisième édition de 1590 (la deuxième est de 1582), la dernière revue par Fischart, titre deux fois plus long et très suggestif (les parties ajoutées par Fischart sont en italiques) :

Affentheurlich *Naupengeheurliche*¹ Geschichtklitterung von Thaten vnd Rhaten der vor *kurzen* langen vnd *je* weilen vollenwolschraiten Helden vnd Herren Grandgoschier, Gorgellantua vnd *dess dess* (sic) *Eiteldurstlichen Durchdurstlechtigen Fürsten* Pantagruel von *Durstwelten*, Königen in Vtopien, *Jederwelt Nullatenen*² vnd Nienenreich, *Soldan der Neuen Kannarien, Fäumlappen*³, *Dipsoder, Dürstling und Oudissen*⁴-*Inseln* : auch *Grossfürsten im Finsterstall und Nibel Nibel Nebelland, Erbvogt auff Nibelburg* (sic), vnd *Niederherren zu Nullibingen, Nullenstein vnd Niergendheym*. Etwa von M. Frantz Rabelais Französisch entworfen. Nun aber vberschrecklich lustig in *einen Teutschen Model vergossen*, und vngefärllich oben hin, wie man den Grindigen lausst, in *unser Mutter Lallen ober und drunder gesetzt*. Auch zu diesen *Truck wider auf den Amposs gebracht, und dermassen mit Pantadurstigen Mythologien oder Geheimnuss deutungen verposselt, verschmidt und verdängt*⁵, dass *Nichts ohn das Eisen Nisi dran mangelt*. Durch Huldrich Elloposcleron. Si laxes erepit : Si premes erumpit. Zu *Luck entkrächts* : *Ein Truck entziechts*. Im *Fischen gilts Mischen*. Gedruckt zur *Grensing*⁶ (sic) im *Gänsserich*. 1590⁷.

1. Synonyme bizarre de *ungehäurlich*, monstrueux (cf. p. 15 : *naupentückische Nasen*).

2. C'est-à-dire *Null-atenenten*, attendant à rien.

3. Composé de termes provinciaux : *Faum*, écume, et *lappen*, lécher.

4. Litt. personne (οὐδέτις) : « les îles *Oudisses* », appellation géographique imaginaire et analogue aux contrées rabelaisiennes *Meden, Uti* et *Uden*.

5. C'est-à-dire : bosselé, forgé et martelé.

6. Ce *Grensing* (comme le nom figure sur la deuxième édition) devient *Grenflug* dans les éditions ultérieures ; *Grensing* est le nom de la plante *bec d'oie*, ou *Gänseschnabel*, d'où le rapport avec *Gänsserich*, jars.

7. J'ai reproduit ces deux titres d'après la réimpression de *Gargantua*, donnée récemment par A. Alsleben, Halle, 1886-1891 ; une ingénieuse disposition typographique permet au lecteur de suivre

Ce titre pourrait, à lui seul, donner une idée du style de Fischart et de la méthode suivie par lui dans sa version du premier livre de Rabelais (le seul qu'il ait traduit). Tout d'abord, une tendance à amplifier indéfiniment non seulement les idées des autres, mais les siennes propres, tendance qui s'accroît à chaque nouvelle édition; ensuite, un goût excessif des synonymes, tirés de toutes les langues accessibles à l'auteur et surtout de l'allemand: c'est ainsi qu'après avoir déjà donné dans l'édition princeps à *Utopie* son équivalent allemand *Nienenreich*, il trouve bon d'ajouter aux éditions ultérieures, non seulement *Nichilburg* et *Nullibingen* (tirés du latin *nihil, nulli*), mais encore *Nullenstein* et *Niergendheym*, qui n'en disent pas plus; ce n'est pas tout, il recourt encore au grec (*Oudisse-Inseln*) et à l'antiquité germanique (*Nebelland*) pour compléter cette synonymie géographique imaginaire. De même, *Faumlappen*, *Dipsoder* et *Dürstling* servent à désigner la seule et même catégorie des altérés, tandis que *Finsterstall* et *Nebelland* ne sont pas loin de se confondre.

Les jeux de mots, si fréquents chez Fischart, apparaissent jusque sur le titre: *Durchdurstlechtige Fürst*, au lieu de *Durlauchtigste*, par allusion à *Durst*, soif, de sorte que le prince sérénissime devient un prince toujours altéré (épithète très juste appliquée à Pantagruel), qu'il y appelle également *Eiteldurstig* et *Pantagruel von Durstwelten*, transformant ainsi l'épithète en nom de pays imaginaire.

Le penchant pour l'allitération, autre particularité de

progressivement les trois éditions du vivant de l'auteur, de 1575 à 1590. L'ouvrage a eu, après la mort de Fischart, six autres éditions (1594, 1600, 1605, 1608, 1617, 1631) qui donnent le texte de la troisième. Cette bonne édition d'Asleben réalise en partie un des desiderata du conte de Meusebach: celui-ci projetait, entre autres, de faire réimprimer, dans un in-quarto analogue à celui de l'édition Le Duchat, le *Gargantua* de Fischart en regard du texte rabelaisien, et de pourvoir cette édition savante de variantes et notes (voir *Fischartstudien*, p. 19).

Fischart, n'y manque pas non plus : *Nubel Nebel Nibel-land*; les termes forgés : *pantadurstig*¹, au lieu de *pantagruéline* (cf. R. II. 2 : « *Gruel*, en langue hagarene, vault aultant comme *altéré* »), et surtout les mots déformés, tels que : *affentheurlich*, pour *abenteuerlich* (par allusion à *Affen*, singe), donc « simiesque », au lieu de « aventureux »; *Gorgellantua*, pour *Gargantua* de l'édition princeps.

Le propre nom de l'auteur n'échappe pas à son habitude d'habiller tous les mots de la langue d'un masque plus ou moins grimaçant. C'est ainsi que *Johann Fischart* se trouve déguisé sur le titre en *Huldrich Elloposcleros Reznem*, le premier, équivalent allemand de *Johannes*, le deuxième, traduction grecque de Fischart : ἔλλοπος κληρος, espèce de poisson, *Fisch-art* (ou ἔλλοψ, ἔλλοπος, poisson, et σκληρός, dur, *Fisch-hart*); le troisième, anagramme de *Mentzer*, ou Mayençais, épithète qui accompagne son nom de famille, probablement originaire de Mayence. Ces pseudonymes sont extrêmement nombreux et ils ont beaucoup nui à sa popularité : Fischart est ainsi devenu la première victime de sa manie des déguisements et des équivoques.

Remarquons finalement que le mot *Geschichtschrift* de la première édition est remplacé dans les éditions ultérieures par *Geschichtklitterung*, — brouillon historique, — terme qui caractérise assez bien le *Gargantua* de Fischart, qui est à la fois une traduction de celui de Rabelais et une paraphrase à tendance moralisatrice.

C'est une traduction : le *Gargantua* de Rabelais se retrouve tout entier dans celui de Fischart, sauf quelques bouts de phrases dénués d'importance².

C'est une paraphrase : la traduction du texte rabelaisien est délayée et comme noyée dans une sorte de commentaire

1. Ailleurs : *ganzdurstig* (p. 28) ou *alldürstig* (p. 29).

2. Voir le relevé de ces omissions insignifiantes dans le travail de M. Schwarz, p. 10-11.

absolument démesuré, formé de fréquentes digressions, d'amples développements, véritable galopade à travers l'histoire, la littérature et la société contemporaines. A chaque instant, le fil de la narration originale est rompu et Fischart se livre à tous les caprices de sa verve inépuisable; il reprend ensuite tranquillement le fil interrompu pour renouveler une page plus loin les mêmes écarts prodigieux.

Ce caractère particulier de l'œuvre de Fischart exige une double analyse, l'une se rapportant à la version proprement dite et l'autre à la broderie aux riches fantaisies qu'il a ajoutée au canevas du texte rabelaisien. Commençons par cette dernière.

A. LA PARAPHRASE.

Dans l'avant-propos que Fischart adresse à tous les « *Klugkröpfige*¹ Gargantuisten », il leur annonce sa traduction des « belles mythologies pantagruélines ou mystères horribles », en leur donnant quelques détails sur Rabelais. Il parle de son érudition, de sa science médicale, de sa vie « semblable à celle de Diogène », de son style graveleux et de sa popularité universelle. Il ne faut pas lui en vouloir, ajoute-t-il, si Rabelais, en sa qualité de médecin, parle naturellement de choses naturelles, ni lorsqu'il recommande le *piot* comme remède constant. Fischart reproduit à cette occasion en allemand l'épithaphe connue (*le Biberon*) de Rabelais par Ronsard.

« Quant à la traduction, j'ai entrepris ce travail parce que j'ai vu que certaines gens, dont l'esprit y est absolument impropre, ont assumé cette besogne sans la permission de Minerve et en ont fait une œuvre languissante et sans grâce dans le genre d'un commentaire de Donat. »

On ignore absolument ces essais de traduction anté-

1. Probablement au lieu de *klugköpfig* : les sages gargantuistes deviennent ainsi des goitreux intelligents.

rieurs à Fischart. Celui-ci s'est proposé (suivant la même préface) d'habiller Rabelais à l'allemande, mais sans s'astreindre rigoureusement à la lettre ni à l'ordre de l'original, et en se contentant d'en donner le sens général. Cependant, quand Fischart prétend avoir « châtré » ça et là son modèle, il ne faut pas le prendre au mot : il n'a retranché aucun passage scabreux de l'original ; par contre, il en a ajouté plusieurs de son cru, et les « propos torcheculatifs », par exemple, sont chez Fischart deux fois plus circonstanciés que chez Rabelais.

Il a donc voulu habiller Rabelais à l'allemande, ou, comme il le dit sur le titre de son *Gargantua*, le régler « sur le méridien de l'Allemagne ». En d'autres termes, le but de Fischart n'était pas de donner une traduction littéraire, qui n'aurait pas trouvé de lecteurs, mais une paraphrase s'adressant à la bourgeoisie strasbourgeoise, plus ou moins ignorante des choses étrangères. Pour lui rendre accessibles les faits et gestes des héros du roman rabelaisien, Fischart s'est efforcé d'une part de les commenter, de les illustrer en quelque sorte par des exemples tirés soit de l'histoire nationale, soit de ses vastes lectures ; d'autre part, moraliste dans l'âme, il profite de la moindre allusion de l'original pour censurer les vices et travers contemporains et offrir ainsi à ses lecteurs bourgeois, en même temps qu'un ouvrage de haute fantaisie, un livre de morale pratique. A cela s'ajoute un penchant irrésistible pour les longues descriptions et énumérations qui dégénèrent trop souvent en verbiage et en inventaires ; si Fischart en a trouvé le germe dans Rabelais, il faut avouer qu'il a poussé aux dernières limites du grotesque les exemples isolés de l'original.

Voici quelques réflexions que permet une comparaison rapide des deux *Gargantua*.

Dans le prologue, Rabelais explique ce que sont les Silènes : les quatre lignes de l'original qui contiennent cette explication sont délayées chez Fischart en presque autant de pages, où l'on voit défiler entre autres des

démons portant un flambeau au derrière, « comme Dante les décrit dans son Purgatoire, comme Giotto et Michel Ange les dépeignent dans leur Jugement dernier », les *Métamorphoses* d'Ovide, les oreilles de Midas, les cornes d'Actéon, des monstres dont parlent Mégaste, Solin, Franck et Münster dans leurs cosmographies, etc., etc. Et l'auteur continue ainsi pendant une demi-heure à citer à tort et à travers : véritable orgie verbale qui témoigne de la patience inlassable du lecteur du xvi^e siècle. Le lecteur moderne, à moins d'être *germaniste*, ne peut jamais aller jusqu'au bout : son esprit, abasourdi par tant de fadaïses, revient se reposer dans l'original, comme le voyageur, après une longue et pénible marche, dans un bois rafraîchissant.

Rabelais mentionne plus loin quelques livres « de haulte gresse », tels que *Gargantua*, *Pantagruel*, *Fessepinthe*, *la Dignité des braguettes*, *des Pois au lard cum-commento*, et c'est tout. Voici ce que deviennent ces deux lignes chez Fischart (p. 20) :

Also, das so ihr einmal von der Bibel vber etliche vnsers gespunst¹ Büchertitel kommen, die euch wunderlich Krabatisch² inn den Ohren lauten, als Gargantua, Pantagruel, Gsespinthe³ oder feistseydlin : von letzter lätzen letzwürde : Erbisen zum Speck mit der ausslegung : dz Speckgewicht⁴ *cum commento*. Aller Practic grossmutter : Der Practicmutter erstgeborner Son, die Spiegeleul gesangweiss, Flöhatz [Apologi⁵ der flöh wider der Weibet, Podagramisch Trostbüchlin, Die träum des schlaffenden Reinicken fuchs, von bauung des Castells in Spanien, von Neuerfundenen Inseln inn den lüften, von der Zwerchschlacht mit den Kränchen. Schnacken vnd Muckenlob : Vber den spruch, Magister his opus habet, Vom streit des Wehrmuts unnd des Wend vnmuts⁶. Die stoltz

1. Forme médiévale pour *Gespinst*, tissu, trame.

2. Graphie archaïque pour *kroatish*, croate, et, au figuré, inintelligible.

3. Litt. pinthe de derrière : contresens résultant de la confusion de *fesse* avec *fesser*.

4. Fischart joue sur (ou confond peut-être) le doublet graphique : *poids* et *pois*.

5. Les crochets renferment les additions de la deuxième édition.

6. De la dispute de l'absinthe (plante, et figuré : amertume) et du

armut, unnd der Arm stoltz, sampt dem stinckenden Betlerstreck. Von blinder hundsgeburth heutiges bücherschreibens. Theses in Frauenzimmer zu disputiren fürgelegt. Von Simonei der Buler, so sie mit der huldschaft treiben. Schwäbis Ehr Rottung der nõtlichkeit der Löffel wider Diogenem. Die Kunkel oder Rockenstub], Tatztratzprieff¹, Bacbuc : Flaschtasch, Taschflasch : Schwalb und Spatzenhatz, Gauchlob, Ratschlag von Erweiterung der Hellen, die Hoffsupp. Aller gesess Mummplatz, die Schiffahrt zum Beutellegele. Die Göffellöfflichkeit, Froschgosch Die halb dachisch vollesuordnung, Anatomi der knackwürst, Würdigkeit der Sewstell, Trollatistisch treum, Gerichtlicher Process des Herrn Späcks gegem dem von Hering, u. Vnd audere dergleichen Winholdisch [vnd Ellepoclaronisch] saurwerk... »

Parmi ces titres, en grande partie imaginaires, il y en a plusieurs qui se rapportent à des ouvrages de Fischart lui-même, tels que : *La grand'mère de tous les calendriers prophétiques*, *Eulenspiegel en vers* (Eulenspiegel Reimenweisz), *La chasse aux puces* (Flöhatz) et *Le livret de consolation des goutteux* (Podagramisch Trosbüchlin); d'autres, comme *Bacbuc* (avec ses équivalents « Flaschtasch, Taschflasch »), sont tirés de Rabelais (cf. aussi les « Trollatistisch treum », *Songes drolatiques* attribués à Rabelais, 1565).

Si les cinq titres de Rabelais en ont produit une quarantaine chez Fischart, qu'est devenue sous sa plume fécondante la librairie de Saint-Victor? Elle lui a simplement fourni la matière d'un volume, qu'il a publié à part, en 1589, sous le titre de *Catalogus Catalogorum*, et c'est, malheureusement, le seul chapitre qu'il ait traduit du deuxième livre de Rabelais.

Mais revenons au prologue. L'éloge que Rabelais fait du vin en tant qu'inspirateur des poètes suggère une nouvelle digression à Fischart. Il cite tour à tour Alcée, Aristophane, Alcman, Eschyle, Pindare et, non content

rabat-tristesse (*Wend Unmuth* est le nom d'un ouvrage facétieux contemporain par Kirchoff).

1. C'est-à-dire : lettre burlesque et arrogante (*fatzen*, plaisanter, et *tratzen*, moderne *trotzen*, braver).

de leur témoignage, il se lance dans une discussion étymologique pour démontrer la connexion entre *poeta* et *potare*. Ce n'est alors qu'un vain cliquetis de mots, qu'un assemblage de propos en délire (p. 26) : « O ihr Potulente Poeten, potirt der pott und bütten, vnnd potionirt euch potantlich mit potitioniren, compotiren und expotiren, dann potiren und appotiren kompt von petiren und appetiren, vnnd pringt patate poesei, dieweil potantes sind potentes. Vnnd Potentaten sind Potantes. »

Rabelais, en racontant la généalogie et antiquité de Gargantua, fait en passant cette réflexion que plusieurs souverains et hauts personnages remontent à des origines très humbles. Fischart s'efforce d'illustrer cette réflexion par des exemples tirés de l'histoire de tous les temps et de tous les peuples. On voit alors défiler les empereurs turcs, les mamelucks d'Égypte, la famille royale de Pologne, les papes... et une liste interminable de généalogies fabuleuses.

Les *Fanfreluches antidotées* sont imitées dans un style archaïsant bas-allemand, le nombre des vers étant triplé. Pour lui donner un aspect encore plus énigmatique, Fischart a fait précéder la première strophe de nombreuses lettres grecques à la place des quelques ! ? () qu'on trouve dans l'original. Le poème est suivi de deux échantillons de vers métriques pour montrer que la poésie allemande ne le cède guère sous ce rapport ni à la Grecque ni à la Romaine. Il appelle ces vers (p. 53) « Wissartische, Mansehrische, und Herhohe¹ Reimen », c'est-à-dire de la facture de Fischart, rimes viriles et héroïques; et, plus tard, parmi les exercices de Gargantua, il n'oubliera pas (p. 304) « les nouvelles rimes fischartiennes, *Wissartische Reimen*, mélangées de dactyles et de spondées ».

Tout ce qu'on vient d'alléguer jusqu'ici en fait d'amplifications est peu de chose en comparaison des énormes

1. *Herhohe*, composé de *hehr*, sublime, et *hoch*, élevé, jeu de mot pour *Heroe*, héros : cf. « der *Herhohen* vnd Heydnischer Halb Götter » (p. 216).

chapitres 3, 4 et 5 (56 pages de l'édition Alsleben), qui appartiennent tout entiers à Fischart. Jetons-y un rapide coup d'œil. Les chapitres 3 et 4 contiennent, à propos de la nourriture et des boissons de Gargantua, de longs inventaires où défilent tour à tour devant les yeux éblouis du lecteur les rayons chargés d'une charcuterie internationale (p. 76 à 78), les crus les plus renommés de tous les pays et particulièrement de l'Allemagne, ainsi que les bières de toutes les marques (p. 84 à 86). Rien de plus assourdissant que ces nomenclatures interminables qui semblent défier la patience la plus tenace. « Fischart veut à tout prix être plus plaisant que son modèle; à force de rechercher l'énorme et le colossal, il tombe dans le burlesque... Il ne cesse d'accumuler, d'entasser, d'énumérer; les catalogues succèdent aux catalogues, les dénombrements aux dénombrements. Pas un instant il ne vient à l'idée de Fischart de se demander si toutes ces choses sont bien à leur place. La trame même du roman disparaît sous tous ces ornements. Qu'importe à Fischart, pourvu qu'il puisse étonner le lecteur par cet amas de détails qui font ressembler son ouvrage à quelque dictionnaire encyclopédique¹. »

Le chapitre v est, à cet égard, une véritable oasis, où l'attention lassée se repose sur le charmant tableau de la vie familiale que Fischart trace cette fois avec une émotion qu'il fait partager au lecteur. Cet admirable chapitre, certainement le plus beau qui soit sorti de sa plume, est malheureusement çà et là déparé par le penchant de l'auteur pour le grotesque. La grosse plaisanterie se glisse au milieu des plus tendres épanchements, et tout en célébrant la grâce et le charme de la femme, le pédant Fischart n'oublie pas d'énumérer gravement une série de preuves d'amour conjugal données par les femmes depuis les temps mythologiques jusqu'au xvi^e siècle.

Les chapitres vi et vii correspondent aux chapitres iii

1. Besson, *ouvrage cité*, p. 76 et 78.

et iv de Rabelais, et cette différence numérique persistera jusqu'au chapitre XLVIII; le chapitre L réunit le XLVIII^e et le XLIX^e de Rabelais, le LV^e, les LIII^e et LIV^e, tandis que le LVI^e résume trois chapitres (LV à LVII), de sorte que le chapitre final de Fischart, le LVII^e, répond au LVIII^e de Rabelais.

Les Propos des buveurs (ch. 8 > 5) sont, chez Fischart, dix fois plus longs et de beaucoup plus incohérents que chez Rabelais. Il y a là toute la distance qui sépare le festin joyeux chez un roi bonhomme de l'orgie désordonnée des bourgeois de Strasbourg. « Quand le lecteur arrive au bout du chapitre, dit avec raison M. Besson (p. 37), il lui reste une lassitude qui lui ferait croire sans trop de peine qu'il vient de passer une nuit en compagnie des buveurs de Fischart. »

Le nom qui fut imposé à Gargantua (ch. 10 > 7) fournit à Fischart l'occasion de s'élever contre la manie de ses contemporains de donner à leurs enfants des noms latins et aussi l'occasion de plaider en faveur des noms allemands. De même, le chapitre suivant, — « Comment on vestit Gargantua », — lui suggère une sortie contre les innovations de la mode (surtout en matière de culottes), et il esquisse à cette occasion une remarquable caractéristique des peuples d'après les costumes qu'ils portent. A propos de l'épée de Gargantua, nouvelle satire dirigée contre les noms bizarres et ridicules que portent les épées dans les romans de chevalerie.

L'instruction de Gargantua (ch. 17 > 14) est pour Fischart une ample matière à développements. L'enseignement defectueux de son époque et l'absurdité des manuels pédagogiques sont couverts de ridicule. Il cite des exemples burlesques de l'un et de l'autre (p. 219 à 223), il n'énumère pas moins de vingt-cinq titres de manuels, parmi lesquels on lit :

Grammatica græca absque titellis per Petrum Charitatis, Baccalaureum si vellet.

Parvulus Philosophiæ moralis, mit erklerung des M. Schindengulij de Erfurdia.

Cursorium Theologicum Saurbonicum...¹.

Sophisticalia Parisiensia Maieri : mit dem Florario, Liliario, Vitorio Introductorio vnd Roseto : vnd Summa Magistrucia.

On retrouve les mêmes développements dans le chapitre « Comment Gargantua employoit le temps quand l'air estoit pluvieux » (ch. 27>24) : dénombrements à perte de vue des artisans que visitent Ponocrates et son élève (p. 295 à 296), des salles d'escrime et des armes qu'on y emploie (p. 297), des droguistes et des quiproquos des pharmaciens (p. 298 à 299), des charlatans et des usuriers (p. 300 à 301); enfin, comme Rabelais finit par mentionner les « petits engins automates », Fischart se charge d'en fournir l'énumération (p. 304 à 305).

Le chapitre suivant, — « Comment fut meu... le grand debat, dont furent faites grosses guerres » — (ch. 28>25), commence, chez Fischart, par un excursus sur l'origine de la première guerre. Après avoir exposé le problème selon la Bible qui l'envisage comme une querelle primitive entre chasseurs, et d'après les jurisconsultes qui la font remonter à des disputes pour la délimitation des terrains, Fischart déclare ces hypothèses futiles, et il expose alors sa propre solution, à savoir que les œufs ont été l'occasion de la première guerre entre les humains. Cette digression fastidieuse n'occupe pas moins de six pages.

Un dernier exemple de ce besoin qu'a Fischart d'amplifier à tout prix la pensée originale, au risque même de tomber dans l'absurde : Rabelais affirme que six langues étaient représentées dans la « librairie » de l'abbaye de Thélème, le grec, le latin, l'hébreu, le français, l'italien et l'espagnol. C'est une page documentaire du plus haut intérêt pour l'histoire sociale du xvi^e siècle. Fischart en a-t-il saisi la portée? On peut en douter, quand on le voit ajouter à la liste de Rabelais, non seulement l'allemand

1. Au lieu de *Sorbonicum*, par allusion à *sauer*, aigre, et *Bohne*, fève, haricot; le titre allemand de la *Ruche romaine* (traduite en 1579 par Fischart) contient le même jeu de mots : *der Saurbonischen Säuerbonen...*

(qui ne compte pas encore à cette époque pour l'humanité européenne), mais l'esclavon et le croate¹. Ce n'est pas ici seulement un manque de goût (le goût est inconnu à Fischart), mais une absence de sentiment historique qui est vraiment surprenante chez un moraliste et un érudit de sa valeur.

Je n'ai fait que relever les traits les plus frappants des amplifications de Fischart. Il faudrait un volume pour en épuiser la variété et la complexité. Cette tâche a été d'ailleurs remplie avec toute la compétence et la conscience possibles par M. Besson dans son remarquable travail sur Fischart. Qu'il me soit permis, en guise de conclusion à la première partie de cette étude, de citer encore les lignes suivantes de M. Besson qui me paraissent renfermer l'appréciation la plus judicieuse sur les rapports des deux écrivains et des deux œuvres (p. 112) : « Les critiques allemands sont unanimes à reconnaître que, parmi tous les ouvrages de Fischart, c'est son *Gargantua* qui occupe le premier rang. Or, cette œuvre, nous l'avons vu, est empruntée presque intégralement à Rabelais. Elle a une étendue presque triple de celle du roman français, mais, au fond, de quoi se composent les développements ajoutés par Fischart ? Ce sont des digressions dont quelques-unes assurément sont excellentes en elles-mêmes, mais qui n'ont aucun rapport avec le fond même de l'ouvrage et qui en compromettent l'unité déjà fort relâchée chez Rabelais. Fischart n'a pas enrichi l'œuvre d'un seul épisode nouveau, il a suivi pas à pas son modèle, sans rien changer à la trame du roman. »

B. LA TRADUCTION.

On a exagéré les connaissances linguistiques de Fi-

1. M. Besson (p. 91) ajoute aussi l'arabe ; mais le texte de Fischart ignore cette langue (p. 440) : « ... die gross herrlich Liberei von Hebraischen, Griechischen, Latinischen, Teutschen, Frantzösischen, Slavonischen, Krabatischen, Toscanischen vnd Spanischen Büchern... »

schart, tout particulièrement en ce qui touche le français. On prétend qu'avant de remanier la *Pantagruéline Prognostication*, il avait écrit en français une *Histoire de notre temps*, et cela en 1567, c'est-à-dire à peu près à l'âge de dix-sept ans¹. Cette assertion ne tient pas debout en présence de la connaissance absolument insuffisante du français dont témoigne son œuvre principale *Gargantua*.

Le contraire aurait d'ailleurs été impossible à une époque où manquait encore tout ouvrage auxiliaire. Moins heureux sous ce rapport qu'un siècle plus tard Urquhart, qui avait trouvé dans Cotgrave un guide incomparable, Fischart n'avait à sa disposition et dans sa langue ni une grammaire ni un lexique dont il aurait pu tirer parti. Le premier ouvrage de ce genre, le *Dictionnaire français-allemand* de Levin Hulsius, paru à Nuremberg en 1596, porte cette inscription : « Non paravant veu ni imprimé. » Et en France, quelles étaient les ressources linguistiques dont aurait pu disposer l'étranger ? La *Grammaire* de Robert Estienne (1557) et le *Dictionnaire* du même savant (revu en 1572 par Thierry) étaient certes très utiles pour apprendre l'usage courant, mais le *Dictionnaire français-latin* d'Estienne-Thierry était absolument insuffisant pour comprendre la langue exubérante de Rabelais. Ajoutons que Fischart ne pouvait consulter que des éditions défectueuses de l'œuvre rabelaisienne et qu'en outre il était très jeune lorsqu'il acheva la traduction du I^{er} livre (il avait vingt-cinq ans, tandis que Urquhart en avait le double), autant de circonstances défavorables qui rendaient son travail compliqué et pénible.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que Fischart trahisse une connaissance très superficielle du texte rabelaisien et qu'il soit resté novice en grammaire, comme le montrent et son interprétation maladroite de la phrase

1. C'est Adalbert von Keller qui aurait fait cette découverte. Voir la dissertation de M. Schwarz, p. 5.

française et ses perpétuelles confusions des nombres cardinaux dans la même langue (*cent huit* avec *huit cents*, *vingt-quatre* avec *quatre-vingts*, *six vingts* avec *vingt-six*, etc.).

Les bévues et les contresens fourmillent dans le *Gargantua* de Fischart : on les rencontre à chaque page, et il faudrait un volume pour en établir le relevé complet et définitif. M. Frantzen a le premier amorcé le sujet et déblayé en partie le terrain ; j'essaierai, pour ma part, d'apporter une nouvelle contribution.

Mais, avant d'aborder cette étude si curieuse des contresens, tâchons de relever quelques particularités linguistiques de la traduction de *Gargantua*.

La première chose qui frappe le lecteur, c'est le traitement que Fischart fait subir aux noms propres de l'original, et en premier lieu à ceux d'origine grecque. Tandis que l'édition princeps de 1575 leur conserve encore la forme originale, les éditions ultérieures les germanisent ou bien donnent à la fois le nom primitif et son équivalent allemand : *Eudemon* devient « Wohlbegeist » ou « Artsichwol », *Gymnaste*, « Kampfkeib »¹, l'abbaye de *Thélème*, « S. Willigmuta », etc. Ces équivalents, dans leur simplicité, ne satisfont pas le penchant de Fischart pour le grotesque, et voici comment il les rallonge : *Philotimus* est déguisé en « Volkhuld von Krantzwick »², ce n'est pas seulement celui qui recherche les honneurs, c'est celui qui porte encore comme enseigne une couronne tressée ; *Ponocrates* devient « Ehrenbrecht Kundlob von Arbeitsteig, sonst genant Ponocrates », et, quelques pages plus loin : « Herr Kundlob sonst genant Peinekraft » ; quant à *Picrochole*, il est tour à tour *Kyclopocol*³,

1. Composé de *Kampf*, combat, et du moyen-haut-allemand *keib*, garnement, pendard.

2. Composé de *Kranz*, couronne, et du mha. *zwick*, tresse, natte. Cf. « *Rocketeyllad* [oder Spaltdieburg] vom Rogenstück ... [der *Crockemusisch*] Muckenkracher von Krichenknack » (p. 159), c'est-à-dire *Roquetaillade* et *Crocquemouche*.

3. Probablement anagramme de *Picrochole*.

« Herr der Bittergallier und Gallenkoderer »¹, et, pour peindre l'indignation du malheureux roi fugitif, Fischart le représente (p. 426) « ... so Cholerisch (Bittergrollisch vnnnd Koderkolderisch)..., dass ers selbs vor bittergalligem zorn erstach ».

En passant aux noms français, on rencontre la même transformation burlesque : le *duc de Francrepas* devient (p. 204) « der Hertzog von Franckrepas vnnnd [der Fürst zu] Erquicklingen »; le *seigneur Trepelu*, « der Herr Trapelus vom Wetterhahn »² et le *capitaine Engoulevent*, « Hauptmann Engulewind (*sic!*) von Klatterbuss » (p. 316). Ce dernier équivalent (dont le sens m'échappe) est probablement une méprise analogue à celle de l'exemple précédent. L'erreur est manifeste quant à la traduction du nom de *Jean des Entommeures*, représenté chez Fischart par « Bruder Jan de Capado von Entommingen oder Entmannhausen », ou « Bruder Jan Onkapaunt » (p. 321) : le traducteur a pris *entammer* au sens de *tailler*, d'où châtrer, chaponner...³. De là, d'une part, *Capado*, dérivé burlesque du moyen haut-allemand *kapen*, châtrer, et, d'autre part, *Onkapaunt*, chaponné⁴.

Fischart tantôt localise les noms propres de l'original et tantôt les conserve tels quels, sans s'apercevoir de la disparate qui résulte de cette inconséquence. Voici un exemple curieux de son double procédé. Grandgousier demandant aux pèlerins de quel pays ils étaient et où ils allaient (I. 45), « Lasdaller pour tous respondit : Seigneur, je suis de Saint Genou en Berry; cestuy cy est de Paluau; cestuy cy de Onzay; cestuy cy est de Argy; et cestuy cy est de Ville-

1. Tiré du mha. *kodern*, écumer de ..., à côté du bas-allemand *koldern*, rage (cf. plus bas : *koderkolderisch*, écumant de rage).

2. Fischart interprète *trepelu*, comme s'il dérivait de *drapel*, drapeau : de là, *Wetterhahn*, au sens de *Wetterfahne*, girouette.

3. Dans le prologue : *il l'entomme*, est rendu par : *er es anatomirt*.

4. Chez Regis, Frère Jean porte le nom de *Bruder Jahn von Klopffleisch* (c'est-à-dire entamure ou hachis); chez Gelbcke, celui de *Johann der Bakelant* (de *Bakel*, bâton, dans l'argot scolaire).

brenin. Nous venons de Saint Sebastian près de Nantes... » Cette phrase est ainsi rendue par Fischart (p. 411) :

Da gab Zetterfurtz für alle antwort, Gnedigster Herr, ich heiss Ziegenbart Lassdaller, sonst Kleienfurtz, vñd bin von Träggänglingen bei Füssen [mit ehren zu melden ein Schwab]. Dieser heisst, Dietz Langenzagel, ist von Küssloch bei Gemünt. Der heisst Florenz Florentzson, ist von Kulenburg in Holland : Diser Onofro Halberkalt von Faullauffen : Vñd der Frantz Seckelkrank von Langezän : [Unser reiss betreffend], kommen wir von Sanct Sebastian bei Nantes...

Le premier pèlerin est métamorphosé en Souabe, le deuxième en Autrichien, le troisième en Hollandais, etc., mais cela ne les empêche guère de venir de Saint-Sébastien près de Nantes...

Les noms des principaux héros du roman rabelaisien changent d'aspect à chaque page, et rien n'arrête le fougueux satirique dans cette voie des déguisements. *Grandgousier* devient successivement *Grandgoschier*, *Grandbuchier*, *Grandmulier* et *Grangolier* (tiré de *Gosche*, *bouche*, *Maul*, *goule*); *Grossgouschier*, *Grossbouchier*, *Grossgoschen*, *Grossgurglier*, *Grosstrossel*, *Grosswurstier*, *Grosshustier*, etc. (variantes sur les mêmes thèmes).

Tandis que *Gargamelle* est germanisé en *Gurgelmelle*, *Gurgelguttere*, *Gurgelmilta*, *Gurgelschwante*, etc., son fils *Gargantua* égale par ses métamorphoses son propre père : d'un côté, *Gargantule*, *Gargantubal*, *Gargantuwalt*; de l'autre, *Gorgellantua*, *Gurgellmann*, *Gurgelstrossa*, *Grandgurgel*, *Gurstgurgel*, etc.

Ces nombreux avatars, loin de faciliter l'intelligence du roman, surprennent le lecteur à chaque pas. Quelle pouvait être la raison d'un procédé si bizarre ? On n'en voit guère d'autre, ici comme ailleurs, que la prédilection de Fischart pour le grotesque, que son désir d'*épater* à tout prix le lecteur.

Voyons maintenant de quelle manière il traite les termes étrangers. Le procédé le plus habituel que suit Fischart est de les accompagner de leurs équivalents soit

directement, soit par l'intermédiaire d'une particule (et, ou). Exemples :

... par la commissure *lambdoïde*... (R. I. 27).

Le bastiment fut en figure *exagone*... une des tours assise, nommée *Arctice*. En tirant vers l'Orient estoit une autre, nommée *Calaer*. L'autre ensuivant, *Anatole*; l'autre après, *Mesembrine*; l'autre après, *Hesperie*; la dernière, *Criere*. (R. I. 53.)

...vber der *Lambdoidischen* vnnnd Ypsiloidischen Comissur oder Näd der Hirnschalen... (p. 325).

Der baw war auff *Exagonisch* sechseckig... der Thürn einer gebawet, genandt *Artica*... : gegen Orient war ein anderer geheissen *Calae*, oder Gutluft; der dritte *Anatole*, oder Aufgang; der vierdt *Mesembrina*, der Mittler,... der fünfft *Hesperia*..., der letst *Criera* oder Schreckenfeind (p. 439).

Les équivalents de *Mesembrine*, *μσημβρινή*, située au midi ou méridionale, et de *Criere*, *κρυερά*, froide, glacée (d'où effrayant, terrible), tels que les donne Fischart ne sont pas tout à fait exacts : « Effraie l'ennemi », donné à une tour d'abbaye, est une épithète par trop déplacée.

... et ce gentil papeguay sera un *papelard* tout fait. (R. I. 12.)

Quelque nombre d'iceux evada ce *pissefort*... (R. I. 17.)

... *carimary*, *carimara*... (*ibid.*)

... tous ces *indalgos bourrachous*, marranisés comme diables. (R. I. 8.)

... vnd diser Edel Papagei, soll also gar mit haut vnd haar werden ein *Papelard* das ist auff Frantzösisch ein Heyligtumesel (p. 207).

Ein anzahl ihren entran diser Seichschwämme vnnnd *Pissefort*... (p. 233).

Carymary Garymara, Scharifari Scharifara [Hammira Hammira, Danderlo Danderlo]... (*ibid.*).

... alle diese *Indalgos* vnd Maranisirte hudler, *buratschen* vnd Geyssreuter, wie die leibhafte Teuffel (p. 179).

Littéralement : « Tous ces *indalgos* et fainéants marranisés, *borrachos* et débauchés... », ce que Urquhart rend spirituellement par : « *Hidalgos borrachos maranisados como diablos* », en hispanisant toute la phrase.

A beaux *gouetx*, qui sont petits demy cousteaux... (R. I. 27.)

Mais un ribaud canonnier, qui estoit au *machicoulis*... (R. I. 36.)

... à force de *trinqueballer* leurs cloches. (R. I. 40.)

Mit schönen *güetlin* vnnd stümpffin, welchs kleine halbe Messerlin sind... (p. 327).

Aber ein schelmischer Schützenmeister auff der Bastei, welche die Frantzosen *Machicoulis* [vnnd wir Nagloch] heissen... (p. 369).

... mit Glocken *trinckeballiren* vnd stäten klanklinkglunkern... (p. 391).

D'une part : « Geile *Satyri* vnd Geyssmänlin » (p. 17), « die Tochter Hupffedopffs des Königs der *Parpelloner* vnd Butterschützen » (= *roy des parpaillons*, p. 111); d'autre part : « *Homonyma* oder Nameneynige Wortgleicheiten » (p. 187), « *Oraculum*, oder Weissagergeistung » (p. 235), « *Hippiatri*, oder Rossartznei » (p. 373), etc.

De même : « Sant *Nytouche*, Sant Schonemein » (p. 326), « Graff *Spadassin*, Freiherr von Schnaderentingen » (p. 348), « *Trubelefest*, Glückstüber... » (= *troublefeste* : p. 390), etc.

Un autre procédé, familier à Fischart, est de transformer le nom étranger en adjectif allemand et de le faire suivre de son équivalent; ainsi :

... la faire revenir entre leurs mains, comme un *magdaleon* d'entraict. (R. I. 11.)

... fut advisé par une vieille *lourpidon* que son royaume luy seroit rendue à la venue des *cocquecigrues*. (R. I. 49.)

... dass er jhnen vnter die Hend wie ein *Magdalonisch* Zepfflin gerhiet (p. 202).

... ward jhm vor einer alten *Loupidonischen* (sic) Vettel vorgesagt, dass jhm sein Reich wider soll werden, wann die *Coquecigrusche* Guckenhuserkränch kemen (p. 426).

De même : « Von eim *Onocrotalischen* Kropffvogel » (p. 181), « aus *Pericharischer* überfreudigkeit » (p. 195), « zwischen eueren *Matteologischen* Fantasten » (p. 224), « auff *Apotherapische* gesundheimpflegige manier » (p. 292), etc.

Les termes propres à Rabelais sont tantôt conservés et expliqués, tantôt remplacés par des équivalents. Les exemples suivants se rapportent à l'un ou à l'autre procédé :

... leur *robidilardique* loy...
(R. I. 3.)

... de soy faire *rataconniculer*
ainsi... (*ibid.*)

Ha, pour grace, n'*emburelu-*
cocquez jamais vos esprits de
ces vaines pensées. (R. I. 6.)

... il y a dix huit jours que je
suis a *matagraboliser* ceste belle
harangue. (R. I. 19.)

Et soudain luy donnoit *dronos*.
(R. I. 27.)

Et, pour l'appaiser, luy don-
nerent à boire à *tirelarigot*...
(R. I. 7.)

... jr *Robidilardisch* vnnd Broc-
karttrabulisch gesatz... (p. 115).

... dass sie sich also... *entrum-*
zumpumpelen liesse... (p. 117).

Ich bitt euch, *stichelgrüblet*
und wannereutert ewere Mol-
lenköpff nicht mit disen eiteln
gedancken (p. 159).

... es sind achtzehn tag, dass
ich an diser red hab *metagra-*
*bulisirt*¹, vnd geraspelt ritzigs
vnd reudigs (p. 240).

Vnnd gleich drauff gab er
jhm den *segn* (p. 325).

... vnd es zustillen bitt ich
euch gebt jhm aus dem *Zihden-*
rimen zu Trincken... (p. 167).

Il est à supposer que la reproduction pure et simple de certains termes, tels que *hillot* (p. 201) ou *hapelopin* (p. 311), a été amenée par l'ignorance de leur sens précis; tandis que *traquenard*, rendu par *treckenart*, est une de ces trouvailles qui sont fréquentes chez Fischart.

Parfois, un seul mot de l'original est rendu par toute une kyrielle de synonymes qui témoignent de la richesse inépuisable de la langue de Fischart, mais qui, employés trop fréquemment, deviennent chez lui une véritable manie.

Les *Fanfreluches antidotées* sont représentées par cette périphrase (p. 43) :

Ti antidotirte [widertode], witarborstige [witterwetterige] vnd
witar sinnige fanfrelischeit, vnt wissagung : auch tas wan froliche

1. *Metagrabouliser* est la leçon fautive des vieilles éditions (voir aussi Cotgrave).

Gluktratrara, fon tar Lantagruelichen wirkung, sagenweiss, wi scorpionœl einzunehmen.

Le *lans*, *tringue* de Rabelais (I. 5) est commenté par ces paroles pleines de verve et d'entrain (p. 153) :

Landsman trinck, trinck mein Compan, Curasche, Bonechere¹. *Allegremente, Io prinde² a vostra Signoria*. Hey las min gurr gut Disch³ : gut lansequenet : gut Reistres.

La petite phrase : « Peu de temps après elle commence à soupirer, lamenter et crier » (I. 6), devient chez Fischart (p. 156) :

Vber ein kleins hernach begunt sie zu seufftzen, zu echtzen, zu krechzen, zu hendwinden, zuweinen, zugreinen, zu schreien, zu scheuen, zu zittern, zu schaudern, zubeben vnd sich vbel genug zugeheben.

Donc, la série verbale de Rabelais est à celle de Fischart dans une proportion de 3 à 12. « Couroit volontiers apres les parpaillons » (I. 11) est rendu par (p. 197) :

Lieff gern nach den Schrötern, Meikäfern, vnd fürnemlich den Farfallischen Baumfalern vnnd Papilonischen Butterfligen vnnd Pfeiffholdern, vnd den Mariposischen Botterschützen⁴.

Cette fois, la proportion est de 1 à 6. C'est déjà assez beau. Mais que dire lorsque Fischart, pour traduire « calafatée et chargée » (I. 3), entasse les synonymes suivants (p. 117) :

... geladen, gebodemet, vergurbet, begordet, verdennet, bebitet, beschnarret, auffgebuselt, geschnaltzelt, gekokert, berudert, vmbdo-

1. C'est-à-dire : courage, bonne chère.

2. Prononciation allemande de l'italien *io brindo*, je trinque.

3. Prononciation vulgaire pour *diutsch* (Deutsch), allemand.

4. On a ici un nouvel exemple du cumul des synonymes polyglottes chez Fischart : a) allemand, littéraire ou dialectal : *Baumfalter*, *Butterfliege*, *Pfeiffholder* et *Botterschütz*; b) français : *Papilonisch* (= *papillon*); c) italien : *Farfallisch* (= *farfalla*, papillon); d) espagnol : *Mariposisch* (= *mariposa*, papillon).

stet, verstrupffet, gelaseiet, gedurket, bepompffet, gehelmkörbelet, bemastet, bemerset, verpatersnosteret, betonnet, geracklosset, erspritet, verbrauet, getiflotet, bebastet, bezackelet, beankert, berollet, becompasset, beraseylet, besanet, befanet, beforket, getopffseylet, belullet, verbonetet, begardet, bezugcabelet, vnd endlich wie die stinckende der trei Heyligen König Melchior Morenschiff von Cöllen, verstopfft, verleimt, verbicht und verricht vnd ganz abzustecken fertig.

Toute une partie de la nomenclature nautique a passé dans ce dénombrement qui ne compte pas moins de quarante-trois participes; et ce n'est pas un des exemples les plus longs de ces listes qu'on rencontre si souvent chez Fischart. Ces masses de synonymes peuvent faire les délices du lexicographe, mais elles découragent le lecteur et elles ont certainement nui à la popularité de l'œuvre.

Deux autres particularités linguistiques de Fischart en ont peut-être également empêché la diffusion : je veux parler de sa recherche des assonances et allitérations, et surtout de l'altération grotesque des mots qui donne un cachet à part à tout son vocabulaire.

Les exemples d'allitérations sont très nombreux, et je n'en citerai que deux des plus courts :

... vernünftige geringachtung alles dessen, darumb jederman so tollgirig zabelt und grabelt, laufft und schnauft, machet und wachet, kriegt und betrügt, wült und stilt, wandelt und handelt, fecht und recht und alle hertz befridung verschmecht¹ (p. 20).

Le nom de *Gali* est accompagné de cette série allitérante (p. 194) : « ... Die geyle, gobelige, gogelige, guckelhanige Gallier... »

Quelle que soit la facilité des langues germaniques pour l'allitération, Fischart en use et abuse au delà de tout ce qu'on saurait imaginer. Mais ce qui caractérise principalement son lexique et en rend pénible l'intelligence, ce

1. C'est l'amplification du texte (R. I. pr.) : « ... desprisement incroyable de tout ce pourquoy les humains tant veillent, courent, travaillent, naviguent et bataillent. »

sont les innombrables déformations verbales, les jeux de mots perpétuels qu'il sait extraire de presque chaque terme de la langue, qu'il s'agisse d'un nom commun ou propre, d'un mot étranger ou allemand. Ces altérations plus ou moins baroques constituent la catégorie la plus complexe de son vocabulaire inépuisable.

Les *silènes* du prologue du premier livre deviennent *Seulen* (par allusion à *Sau, seu, truie*); le mot *antiquité* est rendu par *Antiwitet*, et celui-ci déguisé en *Altiquitet* (p. 37) et en *Altwibitet* (p. 43), par allusion à *alt*, vieux, et *wib*, femme; *Saturn* devient *Seethurn* (p. 38), par allusion à *See*, mer; *Alcmène* devient « *Argmännin* » et *Proserpine*, « *Fraw Serpina* ».

Les libertés illimitées que Fischart prend avec le texte original vont de pair avec ses habitudes de traduction littérale. Très souvent les gallicismes sont conservés ou mal compris :

... ces beaux livres de haute gresse... (R. I. pr.)

... diser holdseligen *Büchlein von dicker fette*, vnd mercklichem marckhafftem Schmär... (p. 23).

... et vogue la galée... (R. I. 3.)

Aha lasset die *Walee* fein mit vollen *Segelen* daher wagen... (p. 116).

C'est bien chien chanté... (R. I. 27.)

Ihr seit mächtig wol *beschissen vnd besungen*... (p. 322).

C'est bien rentré de *picques*. (R. I. 45.)

Diss *gestech* begibt sich das mehrersheil inn der finstere (p. 414).

Le chapitre consacré à l'adolescence de Gargantua (14>11) est particulièrement instructif à cet égard. J'en tire seulement ces exemples :

Tousjours... *se mascaroit* le nez,... *aculoit* ses souliers, *bais-*

Allzeit gieng er *massgen*¹ mit der Nasen,... auch *verguldet*² er

1. C'est le moyen-haut-allemand *mâsegen*, souiller. M. Frantzen (p. 42) se trompe en rattachant le terme à l'italien *mascherare*.

2. Moyen-haut-allemand *vergulden*, dorer. C'est un contresens.

<i>loit</i> souvent aux mousches,... tournoit les truies au foin,... fai- soit gerbe de feurre aux dieux,... tiroit au chevrotin,... sautoit du coq à l'asne...	gern die schuh,... <i>buckt</i>¹ sich oft nach den Mucken,... trieb die Säu wider umb zum Heu,... mach den Göttern Garben von Stro,... schoss nach der Gei- sen,... sprang von Hanen zum Esel... (p. 196-200).

On rencontre dans ce morceau un certain nombre de ces contresens qui sont très nombreux chez Fischart. « Les erreurs de Fischart sont fort rares : c'est à peine si on peut en relever quelques-unes dans tout le volume. » Cette assertion de M. Besson (p. 110) est en pleine contradiction avec les faits. Un premier sondage, opéré par M. Frantzen, lui a fourni la matière de toute une dissertation. On y lit des confusions du genre des suivantes :

Gaudebillaux sont grasses tri- pes de coiriaux. Coiriaux sont bœufz engressés à la creche et <i>prez</i> guimaux. Prez <i>guimaux</i> sont qui portent l'herbe deux fois l'an. (R. I. 4.)	Bauntzen sind feisste Magen- därm von Mistmasten, Mistmas- ten sind Barrenrinder ob der Krippen gemästet, vnd <i>beinach</i> <i>Kūmalig</i> oder <i>zweibisch</i>. Beinach <i>Kūmalig</i> aber sind schir die zwaimal im Iar tragen (p. 118).

Pré est ici confondu avec *près* (d'où la traduction *beinach*); *guimaux* est rendu tantôt par *zweibisch* et tantôt par *Kūmalig* : le dernier est une adaptation calquée sur *guimal*, germanisé en *Kūhmal*, semblable aux vaches; le premier résulte d'une confusion avec *guimauve* (en allemand *Eibisch*), d'où l'équivalent de *zweibisch*².

Et luy faisoit changer de poil, comme font les moines de <i>cour-</i> <i>tibaux</i>, selon les festes; de <i>bail-</i>	Endert sie auch fein von haa- ren, wie die Mönch von <i>Curtibal</i>, nach den Festen von <i>Bailbrunn</i>...

1. Autre contresens, amené par la confusion avec *baissoit*, qui présente une certaine ressemblance avec l'ancienne graphie *baisloit* (= bâillait).

2. Et non pas composé de *zwei weibisch*, comme le pense M. Frantzen (p. 30), en l'interprétant par « zweimal im Jahr trüchtig ».

brun,... de *ꝛencle*,... de *ꝛecile*,... *rotgemalte von Mini vnd Eyer-*
de *leuce*. (R. I. 12.) *klar u.* (p. 203).

Fischart voit dans *courtibaux*¹ et dans *bailbrun* des noms propres de lieu, et il rend par un contresens les épithètes grecques qui désignent le poil des chevaux factices de Gargantua.

Fischart rend *balais* (« un anneau... auquel estoient enchassés un *balay* en perfection », R. I. 8) par *Besen-balach* (p. 183), c'est-à-dire par un compromis entre *balais* et *balai*; de même, *fromage* de Brye (R. I. 17) est rendu par : « *Getreyd* aus Bryerland » (p. 234), Fischart ayant confondu *fromage* avec *froment*, comme il confond ailleurs *cane* (R. I. 42 : qui fera la *cane*) avec *canne* (d'où *Ridror*, p. 400, c'est-à-dire roseau).

Voici quelques autres méprises que j'ai notées au cours d'une lecture rapide :

Lagona edatera. (R. I. 5.) *Lagenaedatera*, hieher, was
Glass heben und geben kann
(p. 152).

Explication conforme à l'étymologie prétendue latine de la locution : *lagæna datura*. On l'a également dérivée du grec (voir ci-dessus l'étude sur Urquhart).

Voulez-vous une *aubelière*? Wolt jhr ein *Albenschleyer*?
(R. I. 12.) (p. 207).

Aubelière, dérivé de *aubelier*, aubier ou peuplier blanc, confondu avec *aubel*, vêtement blanc.

Et le scent si bien qu'au cou- Vnd konts so wol, dass ers im
pelaud, il le rendoit par cœur à *copulat* kondt hinder sich vnnd
revers. (R. I. 14.) für sich prauchen (p. 220).

Ici, l'erreur remonte à la leçon fautive des vieilles éditions qui portent *copuland* (voir aussi Cotgrave) au lieu de *coupelaud*, dérivé de *coupelle*.

1. Voir, sur ce mot, l'étude sur Urquhart.

Mais, nac <i>petetin petetac</i> , ticque torche lorgne... (R. I. 19).	Aber Pfai, Pfai, pi auss nack <i>farzetak farzetin</i> scheissack, furzpfis... (p. 244).

Petetin petetac! onomatopée qui reproduit les coups répétés du marteau sur l'enclume, est conçu par Fischart comme un dérivé de *péter*, d'où la synonymie que je n'ai citée qu'en partie; de même, l'exclamation dialectale *merdé!* c'est-à-dire Mère de Dieu! est rendue par : « Bey den waren treck! » (p. 214 et 311) et une fois par : « Botz sacker menschenkopff » (p. 366).

... et leur donnerent un cent de <i>quecas</i> ... (R. I. 25).	Jedoch zalten sie es jhnen mit... hundert <i>aussgeschossenen</i> <i>Rebstecken</i> ... (p. 313).

Le terme dialectal pour « noix » est ici confondu avec un homonyme qui m'échappe au sens de « cep de vigne ».

Dont sus l'heure envoya le <i>basque</i> son laquays... (R. I. 28).	Fertigt derhalben auff der statt <i>Basswein</i> seinen Lackeyen... (p. 331).

Basque est ici probablement confondu avec *bac* ou *baquet*.

... mieulx l'eusse voulu mettre entre les <i>guenaux</i> de Saint In- nocent... (R. I. 37).	Ich wolt jhn ehe zu den <i>Mör- kätzlin</i> , vnnd Preceptorn im lan- gen Hemd, oder die frettere ¹ zu Sanct Innocent gethan haben (p. 374).

La guenon, appelée en allemand *Meerkatze*, est prise ici pour *guenau*, *gucux*; quant « aux précepteurs en longues chemises », il y a là une allusion aux fossoyeurs du cimetière des Innocents.

Dond estes vous, vous autres pauvres <i>haires</i> ? (R. I. 45.)	Woher seid jr andere arme <i>schwaiss</i> ? (p. 413).

1. C'est le moyen-haut-allemand *vreterie*, tourment, vexation.
REV. DES ÉT. RABELAISIENNES. VII. 16

La graphie rabelaisienne de *haire* pour *hère* a été confondue par Fischart avec l'homonyme ancien français *haire*, affliction, peine, tourment (R. II. 25 : « Lesquelz [chiens] faisoient à la dame mille *haïres* »).

Page, à la *humerie* ! (R. I. 39.) Bub zum *gespei* zum gespi...
(p. 385).

Le terme *humerie*, boisson, est pris par Fischart au sens d'*humeur*.

En nostre abbaye nous n'estudions jamais, de peur des <i>auripeaux</i>. (<i>Ibid.</i>)	Inn vnserer Aptei studiren wir nimmer nicht, vor forcht der Nachtkreckel vnd Ohrenmittel vnd fürnemlich der Liechtfligen (p. 386).

Tous ces équivalents servent à déguiser l'ignorance du véritable sens du terme rabelaisien. Un chapitre du premier livre est particulièrement suggestif sous ce rapport et il offre en même temps en raccourci les procédés suivis par Fischart dans l'adaptation de l'œuvre française. Je veux parler des divers jeux de Gargantua (ch. 25>22). On a remarqué depuis longtemps l'augmentation considérable de la nomenclature de ces jeux chez Fischart; tâchons de faire un pas en avant et de nous rendre compte de quelle nature sont ces additions et de quelle manière il a rendu les jeux mentionnés chez Rabelais.

Des deux cent quatorze jeux de Gargantua, Fischart, faute de trouver tous les équivalents, en conserve quarante-trois sous leur forme française, à savoir¹ : *Premiere* (= prime), *Lurtsch* (= lourche), *Condemnade*, *Malcontent*, *Kochimburt* (= coquimburt), *Torment*, *Planchen* (= blanche), *Nickenocke*, *Baboben* (= babou), *Martres*, *Pingres*, *Hibu* (= hibou), *Dorelot*, *Tirelittantaine*, *Burriburrisu*, *Barbe-*

1. Je suis l'ordre des jeux tel qu'il se trouve chez Fischart (éd. Alsleben, p. 258 à 268). Je fais abstraction, dans ce dénombrement, des termes latins d'école tels que *Primus secundus*, *Defendo*, etc.

doribus, Pimpompens, Triori, Pickarome, Montalant, Pirevollet, Recockillechen (= rocoquillette), *Klinemusstecken* (= cline mucette), *Tenebei* (= tenebry), *Navettechen* (= navette), *Fessart, Brandelle, A propos, Kockantin, Mirelimuffle, Mouschart, Billebocket, Malle mort, Crockinolle, Belusteol* (= belusteau), *Virevoste, Bacule, Esconblatte* (sic), *Passavant, Petarrade, Cambos, Pican-deau, Taillecop*.

Parfois, mais beaucoup plus rarement, le traducteur fait suivre le nom français de son équivalent allemand; ainsi :

Chapifon (sic), *Narrenkopff*;
Crocketeste, *Hackenkopf*;
Nasenkönig, Nasart.

Fischart a ajouté même à la nomenclature quelques noms français qui ne se trouvent pas chez Rabelais, tels : *Contemonte, Ribonribaine, Grandmercy*.

La liste contient d'ailleurs des doublets, soit formels : *Ein und dreissig*, à côté de « Der 31 » de la deuxième édition; *Ticketack* et *Trickretrac*; soit surtout sémantiques : *Rum und stich* (à côté de *Pickarome*), *Zipffelzehezupfen*¹ (à côté de *Tirelittantine*), *Plinden mäuss* (à côté de *chapi-fou*), *Huhu* (à côté de *Hibu*), *Des Todendantzes* (à côté de *Malle mort*), *Des Weitlochs* et *Ochs in den Veiolen*.

De nombreux contresens accusent, ici comme ailleurs, une connaissance superficielle du français; je citerai les exemples suivants :

Des Borsers pour « au tarau » (ce dernier confondu avec *taraud*, tarière); *das Widerle*, pour « au beliné, ou trompé » (Fischart traduit comme s'il y avait *belin*, diminutif de *bélier*); *der Muter*, pour « à la mourre » (confusion avec *mère*); *der frei Karren*, pour « au franc du carreau » (double confusion avec *franc*, libre, et *car*, chariot); *den Engelart*², pour « à angenart » (comme si ce mot était un

1. Regis adopte, comme équivalent, *Zipfenzapfen*, tandis que Gelbcke conserve prudemment *Tirelittantäne*.

2. Regis le traduit par *Angstnarr*; Gelbcke, par *Sechsblatt*.

dérivé d'*ange*); *des gezäumten Schmid Colins*¹, pour « à colin bridé »; *das Grolle*² *Gollhammers*, pour « à la grolle », c'est-à-dire à la corneille; *des Bischoffsstabs*, pour « à la crosse », le bâton servant à chasser des balles, confondu avec le bâton pastoral; *der verborgen Kutten*, pour « à la cutte cache », c'est-à-dire à cache-cache; *cutte*, le synonyme dialectal de *cache*, étant ici rapproché de son homonyme allemand *kutte*, froc, produit un véritable contresens.

A la liste des jeux de Gargantua si défectueusement rendue, Fischart a ajouté 372 jeux de cartes et airs de danses, entre autres un *Moriscendantz*, ou danse morisque, peut-être réminiscence de Rabelais. Parmi ces additions, dont la moitié apparaît seulement dans la deuxième édition, il se trouve toutes sortes de choses étrangères au sujet, comme des bouts de chansons, des devinettes³, etc.

Ce qui arrête à chaque pas, quand on examine comparativement le texte original et son reflet allemand, c'est la langue complexe de Fischart : amalgame de moyen allemand, de patois rhénans, de termes tirés de tous les idiomes accessibles à l'auteur, de créations plus ou moins fantaisistes, etc. Personne, à l'heure actuelle, fût-il un Grimm, ne saurait se vanter d'en avoir sondé tous les abîmes. Le vocabulaire de Fischart surpasse encore celui de Rabelais, et tandis que ce dernier a été l'objet de recherches multiples depuis Le Duchat jusqu'à nos jours, l'étude du vocabulaire de Fischart n'a pas encore été entamée. C'est là une tâche colossale devant laquelle les germanistes ont reculé jusqu'ici. Le comte de Meusebach projetait de joindre à son édition un lexique de termes utiles (?) recueillis chez Fischart. Un travail de cette nature devrait embrasser tout ce qui est sorti de la plume

1. Regis : *Nickel im Sack*; Gelbcke : *Ent' im Zaum*.

2. Regis : *Rök* (= Krähenart); Gelbcke : *Krähe*.

3. Par exemple (p. 261) : « Was ist diss, fornen wie ein gabel, in der mitten wie ein Fass, das hinderst wie ein besem? Ku. »

de cet écrivain fécond, à commencer par la langue courante du xvi^e siècle et à finir par les particularités et les bizarreries de son style. Ce bilan linguistique une fois dressé, on serait à même d'établir ce que la langue allemande doit à Fischart, en dehors des quolibets et des fantaisies grotesques qui émaillent ses satires.

Ce style exubérant jusqu'à l'extravagance a été la cause initiale de son oubli. Aujourd'hui que la faveur lui est revenue, c'est vraiment le rabaisser que de le mettre au-dessus de son modèle. Fischart est un grand remueur d'idées et de mots, mais son esprit, quelle qu'en soit la hauteur morale, n'est nullement primesautier : il n'est mis en branle que sous le choc d'une pensée étrangère. Il n'y a rien d'essentiel dans son œuvre, pour nous en tenir à *Gargantua*, qui ne se trouve déjà chez Rabelais. Sous le rapport du style, Fischart ne l'emporte guère sur son modèle que dans le grotesque ; dans le genre sérieux et élevé, il lui est manifestement inférieur. Pour le caractériser définitivement, je céderai une dernière fois la parole à M. Besson (p. 109) : « Pour l'exubérance comique, pour l'intempérance dans le baroque, Fischart mérite incontestablement le prix. Mais où l'on ne peut s'empêcher de regretter qu'il n'ait su parfois refréner sa verve, c'est quand dans le roman le ton s'élève et qu'à la raillerie impitoyable succèdent les éclats d'une éloquence sévère ou attristée... Chez Fischart, les périodes sont filandreuses, interminables, difficiles à comprendre... Ce fut toujours chez Fischart une faiblesse incurable de perdre, dès qu'il prend un ton sérieux, la vivacité incomparable qu'il déploie dans le style comique. Le texte de Rabelais est délayé, amplifié de mille manières et l'effet en est fort affaibli. »

Cette première traduction allemande de *Gargantua* est longtemps restée inconnue aux rabelaisants. J'en trouve la première mention dans le *Rabelais réformé* de Bernier (1697), p. 40 : « On en voit [des œuvres de Rabelais] une traduction et impression en allemand dans la

bibliothèque Mazarine, faite, dit l'auteur, suivant le génie de la langue, par Huldrich Elloposderon (lire : Elloposcleron), avec quelques méchantes figures en bois, in-8°, 1608, à Grenfluzim (lire : Grenflug), noms faits à plaisir. »

Cette édition de 1608 est la huitième parue après la mort de Fischart. C'est, paraît-il, la même édition que mentionne Nicéron dans sa biographie de Rabelais (1735, t. XXXII, p. 391) : « Ulrich Fischart, Allemand, a fait une traduction allemande de Rabelais sous le nom d'Elloposderos (*sic*) à Grenfluzim (*sic*), ville imaginaire. Ce n'est cependant pas tant une traduction qu'une paraphrase accommodée au goût des Allemands et au génie de leur langue. »

Dans la préface de l'édition de Le Duchat, d'Amsterdam, 1741, on trouve cette note : « La traduction de Rabelais, entreprise environ l'année 1575, par Ulrich Fischart, ou Poisson dur, Allemand, qui prit le nom grec *Elloposcleros*, n'est que du premier livre. Encore n'en est-ce pas tant une traduction qu'une ingénieuse paraphrase accommodée au goût allemand et au génie de cette langue. » La même note a été reproduite par De l'Aulnaye dans la bibliographie de son édition de Rabelais.

Les commentateurs et biographes modernes de Rabelais n'en ont pas fait mention, et c'est à M. Besson que revient le mérite d'avoir rappelé l'attention sur ce premier traducteur de *Gargantua*.

IV.

Gottlob Regis.

C'est le type du savant allemand de la première moitié du XIX^e siècle. Après avoir traduit Bojardo et Macchiavel, Shakespeare et Swift, il vécut tout son âge mûr dans l'intimité de Rabelais, en s'efforçant de pénétrer dans l'intelligence et l'esprit de son œuvre. Érudit consciencieux, tout en tirant profit des travaux de ses devanciers, il mit

à profit pour l'interpréter sa profonde connaissance des littératures anciennes et modernes, particulièrement celles de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne. C'est dans cette juxtaposition de pensées analogues ou parallèles, dans ces remarques de littérature comparée, que réside le mérite et l'originalité du commentaire de Regis sur Rabelais.

Né à Leipzig en 1791, Regis y étudia le droit, puis il s'adonna plus tard, après son établissement à Breslau, à la philologie moderne. Les littératures anglaise et italienne l'attirèrent tout d'abord, mais ce fut l'étude de Rabelais qui le captiva de bonne heure et qui finit par concentrer tous ses efforts jusqu'à sa mort, en 1854.

Jean-Paul, dans son *Introduction à l'esthétique*, avait fait ressortir l'importance d'une traduction de Rabelais avec le texte en regard et avait ajouté que celui qui l'entreprendrait n'aurait même pas besoin d'éclaircir les allusions historiques ou géographiques de l'œuvre, mais aurait simplement à traduire les notes de Le Duchat dans son édition d'Amsterdam, 1741. Ce fut pour Regis un trait de lumière. En reproduisant plus tard, vers 1841, dans son commentaire, ce jugement de l'illustre écrivain, il ajoute cette note (p. 1425) : « Ce desideratum de Jean-Paul m'a donné, il y a vingt ans, la première impulsion à l'entreprise actuelle; j'avais d'abord l'intention d'ajouter le texte, mais des raisons ultérieures m'engagèrent d'y renoncer. »

La traduction allemande de Rabelais par Regis parut à Leipzig en 1832 sous ce titre :

Meister Franz Rabelais der Arzeney Doctoren Gargantua und Pantagrue, aus dem Französischen verdeutscht mit Einleitung und Anmerkungen, den Varianten des zweyten Buchs von 1533, auch einem noch unbekannten Gargantua, herausgegeben durch Gottlieb Regis B. R. R. Bacc.

Le premier volume, gros de près de mille pages (exactement neuf cent quatre-vingt-une), contient la traduction du roman, de la *Prognostication*, de l'*Épître du*

Limousin et de la *Chresme philosophale*. Trois autres volumes, parus entre 1832 et 1841¹, sont remplis de remarques et précédés d'une longue introduction : c'est le commentaire de Regis qui forme l'objet de cette étude. Il porte comme devise ces paroles de Beuchot dans son article sur Rabelais de la *Biographie universelle* : « Rabelais est un de ces auteurs susceptibles d'avoir un commentaire plus ample que le texte. » Mais, avant d'aborder l'examen du commentaire de Regis, arrêtons-nous sur la première manifestation de son effort considérable, la traduction allemande de Rabelais.

On a vu plus haut le caractère particulier du premier essai de Fischart de couler Rabelais dans un moule allemand. Deux siècles plus tard, un écrivain allemand de la fin du XVIII^e siècle, C.-L. Sander, renouvela, sous le pseudonyme de Dr Eckstein, la même tentative². En s'inspirant à la fois de Rabelais et de Fischart, il fournit un remaniement très curieux de *Gargantua* et de *Pantagruel*, une sorte d'adaptation aux circonstances et aux personnages de son époque. Considérant Rabelais en grande partie comme intraduisible, Sander s'efforce de l'accommoder au goût de ses contemporains : il lui emprunte le cadre du roman, mais il le remplit avec des personnages tels que Lavater, Cagliostro, etc.; à la place de l'écolier limousin, Sander introduit un bel esprit hambourgeois, imitateur de la phraséologie pompeuse de Klopstock. Bref, comme Fischart, il adapte plutôt qu'il ne traduit.

Donc, la traduction de Regis est en réalité la première. Fidèle et exacte, plus exacte même que les traductions qui ont paru depuis³, elle est le résultat d'une longue

1. L'éditeur Max Hurwitz, de Berlin, avait annoncé en 1906 une réimpression de l'ouvrage de Regis, avec une introduction et des annotations de Wilh. Weigand; le texte de Regis a paru.

2. *Gargantua und Pantagruel, umgearbeitet nach Rabelais und Fischart*, von Dr. Eckstein, 3 vol. Hambourg, 1785-1787.

3. *Rabelais, Gargantua und Pantagruel aus dem Französischen*, von F.-A. Gelbcke, Leipzig, 1880. — *Des Franz Rabelais, weiland*

étude de la langue de Rabelais. Regis s'est efforcé de rendre sensibles, dans sa traduction, les archaïsmes et les termes provinciaux de l'original. La *Revue des Études rabelaisiennes* a publié (t. III, p. 72) une sorte de préface inédite de Regis dans laquelle il expose les principes qui l'ont guidé dans son travail de transposition : avant tout, la fidélité. Il remarque à cette occasion que l'allemand se trouve dans une situation plus avantageuse que le français moderne, régenté par l'Académie. Pour atteindre cette fidélité, Regis ne recule devant aucune hardiesse. Les termes archaïques et provinciaux reviennent à chaque pas dans sa traduction et en rendent la lecture parfois pénible. C'est un essai de reconstitution très savant, mais, étant formé de pièces et morceaux, sa valeur littéraire est à peu près nulle.

On a trouvé, dans les papiers posthumes de Regis, des brouillons de cette traduction dans lesquels on peut suivre graduellement sa prédilection croissante pour l'archaïsme et tout particulièrement pour Fischart. C'est ainsi que les termes du manuscrit : *Zwiebelschnitte*, *Muth*, *Zufriedenheit*, ont été remplacés dans la traduction imprimée par : *Zwibelschelf*, *Standmuth*, *Genüfung*, tous équivalents empruntés à Fischart¹.

Voici maintenant, en ce qui concerne les termes patois, quelques exemples tirés surtout du premier livre :

Caisgne! (R. pr.) est rendu par : « Ei potz *Zäpel!* » c'est-à-dire par une exclamation populaire saxonne ;

Malautru (Ibid.) par : *Mollkopf*, terme du patois de Strasbourg, au sens de « Dickkopf » ;

Ares metys (Ibid.) par : *Plötzli*, terme du patois suisse, pour remplacer un terme gascon de l'original ;

Arznei Doctors und Pfarrer zu Meudon Gargantua, verdeutscht von Engelberg Hegauer und Dr. Owlglass, München, 1905. Voir, sur cette dernière traduction de *Gargantua*, la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. III, p. 323-324.

1. Voir d'autres citations dans l'article de Julius Elias dans l'*Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXVII (1888), p. 558 à 566.

Gueux de l'hostiere (R. I. 1) par : *Spittel-Pracher*, ce dernier mot saxon au sens de « mendiant ».

En son aage virile espousa <i>Gargamelle</i> , fille du roy des <i>Parpaillos</i> , belle <i>gouge</i> et de bonne troigne. (R. I. 3.)	Als er zu seinen Tagen kom- men, nahm er zum Weibe <i>Gur- gelmilte</i> , die Tochter des Königs der <i>Millermahler</i> , ein schönes <i>Trüserle</i> , hübschen <i>Visiers</i> .

Les termes en italique, *Gurgelmilte* et *Trüserle hübschen Visiers*, sont pris à Fischart, tandis que *Millermahler*, terme strasbourgeois pour « papillon », est censé représenter le mot dialectal de l'original, *parpailot*.

<i>Gaudebillaux</i> sont grasses tri- pes de coiraux. <i>Coiraux</i> sont bœufs engressez à la cresche et <i>prez guimaux</i> . (R. I. 4.)	<i>Bauntzen</i> sind feste Magendärm von Barrenrindern. <i>Barrenrin- der</i> sind an der Kripp auf <i>Zwie- rentwiesen</i> gemäste Ochsen.

Les deux premiers termes sont pris à Fischart, le troisième est dialectal tout bonnement pour remplacer un provincialisme de l'original.

Et savez quey <i>hillotz</i> ? Que <i>mau de pipe</i> bous bire... (R. I. 11.)	Und sollt ihrs glauben, <i>Bue- bli</i> ? Dass euch das <i>Uebel zur Pfeifen</i> schlag...

Regis reconnaît lui-même dans son commentaire (p. 62) que cette traduction est erronée, mais il la conserve, parce qu'elle vient de Fischart.

<i>Pe le quaudé</i> , j'en suis bien. (R. III. 36.)	<i>Ey bhuetis Gott!</i> oiz komm ich schön an.

Ce juron poitevin de Panurge signifie : par le corps de Dieu! Regis commente ainsi sa traduction : « *Behüt uns Gott!* schwäbisch (Hebel)... *oiz*, jetzt, nürnbergisch. Im Original steht hier eine gaskonische oder lotharingische Beteuerung. »

La traduction est souvent littérale pour répondre à ce besoin d'une fidélité absolue :

... ces beaux livres <i>de haulte gresse</i> ... (R. I. pr.)	... diese edeln Schriften <i>vom dicken Schmeer</i> ...
... il n'y entendoit que <i>le haut-allemand</i> . (R. I. 23.)	... wüsst er nicht mehr davon als von <i>Hochdeutsch</i> .
... en <i>langue gothe</i> . (R. III. 4.)	... in der <i>Gothen-Og Sprach</i> .

Ces deux derniers exemples sont littéralement absurdes en allemand, et ils figurent dans la traduction simplement pour justifier leurs gloses dans le commentaire. Celui-ci contient en effet non seulement des remarques relatives à la langue de Rabelais, mais aussi, chose curieuse, à celle de Regis!

La traduction de Regis n'est pas seulement souvent artificielle, elle est parfois simplement pédantesque. Voici deux exemples qui justifieront cette dernière épithète :

... vous autres mes bons <i>averlans</i> ... (R. I. 3.)	Ihr lieben <i>Haverlinger</i> ...
... bon commencement à danser <i>l'estrindore</i> ... (R. II. 12.)	... einen guten Fürsprung im güldenen <i>Strehntanz</i> ...

Le Duchat dérive le terme *averlan* d'un prétendu allemand *haverling*, roulier de Hœver (dans le Limbourg) et Regis cite dubitativement cette étymologie dans son commentaire; ce qui ne l'empêche pas de donner à ce mot forgé droit de cité dans sa traduction. Et de même pour *estrindore*, que Cotgrave traduit par une sorte de gigue anglaise; Éloi Johanneau l'explique par *estrein d'or* ou litière de paille d'or (ce qui n'a aucun sens), d'où chez Regis: *güldener Strehntanz*, qui est également un contre-sens¹.

Quel que soit d'ailleurs le mérite de cette savante transposition, elle a besoin à chaque instant, pour être comprise, d'un commentaire, presque aussi souvent que l'original lui-même. Par ce caractère spécial, la traduc-

1. Gelbcke, dont la traduction est parfois moins exacte que celle de Regis, mais de beaucoup plus littéraire et par suite plus lisible, rend *bons averlans* par « liebe Kumpane » et *estrindore* par « Zweitritt ».

tion de Regis s'adresse aux seuls érudits, et elle justifie parfaitement les efforts des traducteurs ultérieurs, tout particulièrement de Gelbcke, pour rendre accessible au grand public allemand l'œuvre rabelaisienne.

Passons maintenant au commentaire.

Regis avait accumulé pendant de longues années des matériaux considérables de valeur inégale et puisés aux sources les plus diverses. Il avait commencé par reproduire en allemand les remarques de Le Duchat, dont l'édition in-4° lui avait servi de texte pour sa traduction; puis il condense les notes de l'édition *Variorum*, en consacrant plus de trois cents pages d'une impression petite et serrée (ce qui fournirait en français trois bons volumes), à en résumer l'interprétation historico-allégorique; enfin, il traduit les remarques de De l'Aulnaye, auquel il emprunte toutes ses vaines curiosités, ses « rabelæsiana », entre autres ses nombreuses notices bibliographiques (qui occupent parfois deux à trois pages) sur les sujets les plus disparates, tels que le cocuage, le silence, la pauvreté, le mot *rien*, etc. A cela s'ajoutent des excursus : sur la milice française du xvi^e siècle, à propos de l'armée de Picrochole (détails pris au P. Daniel, à Jean Müller et autres); sur les écoliers anciens et modernes, à propos du collège Montaigu (d'après les *Colloques* d'Érasme et un article des *Litterarische Unterhaltungsblätter* de 1829); sur les costumes français des trois derniers siècles, à propos du costume des Thélémites (d'après un article du *Morgenblatt* de 1831); sur la presse au xvi^e siècle et son influence sur les études grecques, à propos de l'Épître à Odet (d'après un article du *Globe* de 1830), sur l'*estafillade* du landgrave de Hesse, à propos de *enig* et *ewig* (d'après les travaux de Melville, Sleidan, Bouchet, Sarpi, Varillas, etc., etc.).

A ces matériaux plus ou moins superflus s'ajoutent des remarques dispersées qui représentent un travail critique considérable sur les sources de Rabelais, à savoir : 1^o sources de l'Antiquité (Lucien, Plutarque, Élien, etc., et surtout Pline, dont les nombreuses citations in extenso

pourraient remplir un volume); 2° sources de la Renaissance (Érasme, Morus, Folengo, Pogge, etc.) Regis traite ensuite des analogies psychologiques que Rabelais offre avec les écrivains du *cinquecento*, tels que Pulci, Berni, Arioste, Tasse, etc.; finalement, il étudie les imitations de Rabelais dans l'ancienne littérature dramatique anglaise et chez les écrivains tels que Burton, Swift, Sterne.

Cette masse de renseignements, où le banal et l'insignifiant côtoient des recherches personnelles d'une haute valeur, de véritables trouvailles d'ordre psychologique ou linguistique, avait besoin d'un triage sévère pour être mis en œuvre et rendus vraiment utiles. Un savant français ou anglais, en abordant cette forêt touffue, y aurait pratiqué de larges éclaircies, en élaguant tout ce qui était parasite ou vermoulu, et aurait ainsi mis en relief nombre de sites nouveaux et pittoresques. Notre commentateur ignorait totalement ces soucis d'ordre et de clarté. Il se borna à déverser ses notes innombrables dans trois gros volumes, imprimés sur papier buvard et souvent sans alinéas, représentant un total de 1786 pages, dont la lecture suppose un véritable dévouement. Combien de rabelaisants ont eu le courage de l'entreprendre? Je ne saurais le dire; mais, en France, fort peu. Burgaud des Marets a eu peut-être ce courage, mais il s'est arrêté à mi-chemin; il a glané çà et là quelques épis égarés au milieu de la bruyère, mais la forêt des remarques de Regis reste à peu près vierge et, — M. Abel Lefranc l'a prouvé au Collège de France, — tient en réserve toutes sortes de surprises.

Essayons d'y pénétrer. Mais il faut d'abord franchir une longue allée, l'Introduction de Regis, qui ne compte pas moins de deux cent trente-trois pages, dont une quarantaine sont consacrées à la vie de Rabelais (surtout d'après Nicéron). Vient ensuite la liste des diverses éditions de *Gargantua*, *Pantagruel*, etc., en tout 94 numéros (d'après Brunet, Ébert, De l'Aulnaye), depuis l'édition princeps, celle de 1533 (exemplaire unique du deuxième livre conservé à Dresde et dont Regis donne les variantes)

jusqu'à celles de 1835 et 1836. Suivent des considérations historiques sur l'origine, le sujet, la formation et l'influence du roman rabelaisien : légende de Gargantua, reproduction in extenso de la *Chronique du grant roy Gargantua* (Lyon, 1533), avec la traduction allemande en regard, reproduction complète de la notice de Brunet sur les anciens romans intitulés *Les Chroniques de Gargantua*. L'époque de la publication de chaque livre amène Regis à la question controversée du cinquième livre. Il partage l'opinion de ceux qui croient que le fond seul appartient à Rabelais et que, dans son ensemble, il a passé par plusieurs mains. Regis est, à ma connaissance, le seul qui fasse ressortir les différences linguistiques de ce cinquième livre en rapport avec les autres livres du roman, et comme cette liste n'est pas dépourvue d'intérêt, je la reproduis en note¹. Suit une revue, assez complète même aujourd'hui, des commentateurs, des traducteurs et des imitateurs de Rabelais. Un tableau synoptique (de l'année 1483 à 1553) clôt cette longue Introduction qui fournirait en français la matière d'un gros volume. Cette Introduction est encore complétée par un supplément d'une centaine de pages contenant des jugements et opi-

1. Voici cette liste (p. CLIII) : *Hurluburlu* (Pr. et ch. 15); *bardocuculex* (ch. 3); *tropditieulx*, à boutées, *Asaphis*, *malesuade*, *mouée* (ch. 4); *vervelles* (ch. 5); *deliberex vous de ...*, *bauffreurs*, *chou ! largesse*, *gringoler* (ch. 6); *brain* de basme, *gouster* (subst.), *tes males avivres* (ch. 7); *accroue*, *en mal an soit ! mal equippez* (au sens de « trompés »), *soufflegan*, *buze* (ch. 8); *hampe* (ch. 9); *cassade*, *besson* (ch. 10); *voraiges*, *cateclysmes*, *instablées* (ch. 11); *cosson* (ch. 13); *gocourte*, *maistre Jean* (au lieu de frère Jean), *goulet*, *se traicta*, *crasseux* (ch. 16); *sallebrenaux* (ch. 17); *cotteurs* (ch. 18); *pellade* (ch. 21); *doye* (ch. 22); *cahuet*, *caillettes*, *gallettes*, *estamine*, *pain benist* (ch. 27); *pote* de froc, *poure* (ch. 28); *parbouillir* (ch. 29); *courtault* (au sens obscène), *fatrouiller*, *mares* (ch. 30); *chanteaulx* de pain (ch. 31); *strain* (ch. 33); *bouraches*, *semaises*, *parodelles*, *cuveaulx* (ch. 34); *cornaboux*, *pennades*, *canthare* (ch. 40); *excolée* (ch. 42); *thomas* (au sens d'« estomac »), *amora-baquine* (ch. 46). Cette liste, dressée par Regis, serait aujourd'hui réduite de moitié, en tenant compte des termes correspondants antérieurs au xvi^e siècle.

nions sur Rabelais, depuis celles de Calvin jusqu'à celles de Charles Nodier, Coleridge, Jean-Paul et Goethe.

En abordant maintenant l'étude du commentaire, je négligerai tout ce que Regis a pris à ses devanciers et qui remplit à peu près deux tiers de son travail; de même, les nombreuses citations d'auteurs anciens et de la Renaissance. Pour faire ressortir le mérite réel de son commentaire, je m'attacherai exclusivement à certaines séries de faits d'ordre psychologique, littéraire et linguistique qui ont été éclairés par Regis d'un jour nouveau grâce à sa comparaison avec les phénomènes parallèles ou analogiques des littératures romanes et germaniques. Je m'empresse d'ajouter que, loin de vouloir épuiser les remarques personnelles de Regis, je me borne à en citer quelques exemples caractéristiques, laissant aux futurs commentateurs de Rabelais le soin de mettre en pleine lumière cette partie attachante, et en somme la seule originale, de son grand travail.

A. ANALOGIES PSYCHOLOGIQUES.

Ce genre de ressemblances est du plus haut intérêt pour saisir l'intention véritable de l'auteur satirique. Rabelais, dans le prologue de son premier livre, engage ses lecteurs à « par curieuse leçon et meditation profonde, rompre l'os et sugcer la substantifique moelle...; car en icelle [lecture] trouverez... *doctrine plus absconse*, laquelle vous revelera de tres hauts sacrements et mysteres horrificques... ».

Quelle est la véritable portée de ce prétendu enseignement ésotérique qui a suscité toutes les rêveries de l'interprétation historico-allégorique? C'est un simple artifice pour captiver l'intérêt du lecteur, artifice familier à tous les auteurs de récits romanesques. Berni ne dit pas autre chose dans son *Orlando Inamorato* (ch. xxv, str. 6 et suiv.), à peu près contemporain de *Gargantua* :

E cosi qui non vi fermate in queste
Scorze di fuor, ma passate più innanzi :

Che s'esserci altro sotto non credeste,
 Per Dio, areste fatto pochi avanzi :
 E di tenerle ben ragione areste
 Sogni d'infermi e fole di romanzi.
 Or de l'ingegno ognun la zappa pigli,
 E studj e s'affatichi e s'assottigli.

Questi draghi fatali, questi incanti,
 Questi giardini e libri, e corni, e cani,
 Ed huomini salvatichi e giganti,
 E fiere, e mostri ch' hanno visi umani
 Son fatti per dare pasto agli ignoranti :
 Ma voi ch' avete gli intelletti sani,
 Mirate la doctrina che s'asconde
 Sotto queste coperte alte e profonde.

Grandgousier, nous raconte Rabelais (I. 3), épousa, en son âge virile, Gargamelle, *fille du roy des Parpaillos*. Gargantua, nous dit-il plus loin (I. 11), courait volontiers après *les parpailons*, « desquels son pere tenoit l'empire ». Et finalement, dans la *Pantagruéline Prognostication* (ch. vi), on nous prédit que « Boesmes, Juifs et Egyptiens... condescendront ou vueil *du roy des Parpailons* ».

Qui sont ces *Parpailons* ou *Parpaillos*? Ce sont les hérétiques, nous répond Élie Johanneau; et il ajoute que leur roi ne peut être ni le roi de France (comme le supposait Le Duchat à propos du dernier passage cité), ni Henri VIII d'Angleterre (comme le veut Du Marsy), car à cette époque il n'était pas encore excommunié; mais bel et bien François II, duc de Bretagne, dont la vie fut très peu orthodoxe. Voilà un échantillon de l'exégèse historico-allégorique.

Or, *parpailot* ou *parpaillon*¹ est le nom méridional du papillon, en Gascogne, Béarn, Languedoc et Limousin; le terme est également familier au Poitou, à la Franche-

1. La différence sémantique qu'établissent certains dictionnaires (Oudin et Duez : *parpaillon*, papillon, et *parpailot*, huguenot, hérétique) est purement artificielle. Rabelais emploie indifféremment l'une ou l'autre forme, et dans les patois *parpaillon* et *parpailot* ont également le sens de « papillon ».

Comté, etc. En Dauphiné, on donnait, il est vrai, ce sobriquet aux huguenots et encore aujourd'hui les enfants catholiques adressent aux jeunes protestants ce dicton injurieux : *Eiganau, Parpalhau, manjo lou diable sèns sau*, c'est-à-dire : « Huguenot, Parpaillot, mange le diable sans sel » (Mistral).

Mais ce sens est évidemment postérieur à Rabelais, dont la rédaction des premiers livres a précédé de beaucoup les guerres de religion (1562-1594). C'est dans la tradition qu'il a puisé le nom et le sens : *parpaillot* y avait l'acception générale de « mécréant » et *roi des parpaillots* servait à désigner un roitelet ou roi païen. Dans le *Morgante Maggiore* de Pulci, poème antérieur d'un demi-siècle à *Gargantua*, Rinaldo, en s'adressant à un païen qu'il méprise, lui dit (ch. x, str. 59) :

Che di' tu, *re di farfalle* o di peche?

Roi des Parpaillons est donc une appellation méprisante pour « roi des Païens », nom général que les traditions populaires attribuent aux peuples antérieurs au christianisme, ainsi qu'aux générations de géants des époques les plus reculées.

Au même fond d'idées traditionnelles ou fabuleuses appartient ce que Rabelais raconte des rois de *Canarre* (I. 50; II. 11, 23) et des *Canarriens* (I. 13), ou ceux qui habitent « outre les isles de Canarre et Isabella » (I. 31). Le royaume de Canarre serait, d'après Le Duchat, la ville de Gênes, suivant d'autres, la Bretagne; quant au roi de cette contrée, ce serait tantôt le duc de Bretagne, François II, tantôt Paul de Novis, teinturier, élu duc et capitaine des Génois révoltés en 1506 contre Louis XII. Toutes ces hypothèses s'évanouissent devant la tradition médiévale sur le pays fantastique de Canarre. Bojardo mentionne également dans son *Orlando innamorato*, parmi les troupes auxiliaires d'Agramant contre Charlemagne,

un *re di Canaria* qu'il décrit ainsi (d'après le remaniement de Berni, ch. LI, str. 33) :

Quivi il re di *Canaria* anche s'aspetta,
Che non mena già seco buon' guerrieri...
Era il lor re chiamato Bardarico,
Terribil di persona, e ben armato.

Ces rapprochements littéraires, tout en écartant les fantômes allégoriques, nous aident à comprendre les éléments purement légendaires du roman rabelaisien. C'est le mérite de Regis d'avoir appliqué à Rabelais cette méthode de littérature comparée, qui a trouvé de nos jours tant d'investigateurs.

B. ÉCLAIRCISSEMENTS.

On trouve dans le commentaire de Regis une foule de renseignements concernant les choses rabelaisiennes. Je ne ferai qu'en glaner un certain nombre.

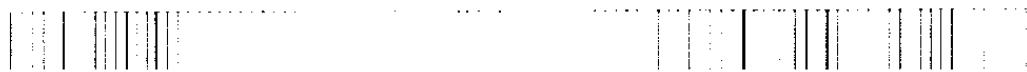
A propos de la définition des Sorbonistes (R. I. 6) : « Foy est argument des choses de nulle apparence », Regis cite la Vulgate : « Est fides sperandarum substantia rerum, *argumentum non apparentium* », et Dante (*Paradis*, ch. xxiv, str. 64-65) :

Fede è sustanzia delle cose sperate
Ed argomento delle non parventi.

Les Parisiens qui sont faits de toutes gens et toutes pièces (R. I. 17) : cf. ces vers d'Arioste (*Orl. Fur.*, XVI, 35), en parlant de Paris :

... non è terra per cristianitade
Che non abbia qua dentro cittadini.

Telle est la nature et complexion des François, qu'ilz ne valent qu'à la premiere pointe; lors ilz sont pis que diables; mais s'ilz sejourment, ilz sont moins que femmes



(R. I. 48) : cf. Tasse (*Jérus. délivrée*, I, 62), en parlant des soldats tourangeaux :

Non è gente robusta e faticosa,
 Sebben tutta di ferro ella riluce,
 La terra molle, e lieta, e diletta,
 Simili a se gli abitator produce.
 Impeto fan nelle battaglie prime,
 Ma di leggier poi langue e si reprime.

A propos de l'abbaye de Thélème, Regis rappelle un projet d'ordre analogue qu'on trouve dans les *Epistolæ obscurorum virorum* de 1517 et qui débutait ainsi : « *Prima regula* : Prima hujus colegii regula est : vivere sine regula, mensuram bibere sine mensura, modus edendi sine modo. »

Rabelais mentionne dans la librairie de Saint-Victor « Les lunettes des *Romipetes* » ; Regis cite à cette occasion ce passage de la *Vita Nuova* de Dante, qui précise ainsi les trois catégories de pèlerins : « Chiamansi *Palmieri*, inquanto vanno Oltramare, laonde molte volte recano la palma ; chiamansi *Peregrini*, inquanto vanno alla Casa di Galizia, perocchè la sepultura di San Jacopo fu piu lontana dalla sua patria, che d'alcuno altro Apostolo ; chiamansi *Romei*, inquanto vanno a Roma. »

La rue du Feurre (R. II. 10), où Pantagruel soutint publiquement ses neuf mille sept cent soixante-quatre thèses, est déjà mentionnée par Dante comme centre d'enseignement philosophique (*Paradis*, X, 136) :

La luce eterna di Sigieri
 Che leggendo nel vico degli strami.
 Sillogizzà invidiosi veri.

L'*unguent ressuscitatif* avec lequel Panurge ranime la tête coupée d'Epistemon (R. II. 30) trouve son pendant dans le *baume de Fier-à-Bras* de Don Quichotte (part I, ch. 10) : « Es un balsamo, de quien tengo la receta in la memoria, con el qual no hay que tener temor a la muerte,

ni hay pensar morir de ferida alguna », et le chevalier d'exposer à son écuyer la manière de s'en servir : « Si tu vois qu'on m'ait, dans quelque combat, fendu par le milieu du corps, comme cela est maintes fois arrivé, ramasse la partie du corps qui sera tombée à terre et, avant que le sang se soit figé, replace-la le plus adroitement possible sur l'autre moitié qui sera restée en selle, en ayant soin de les ajuster bien exactement l'une contre l'autre ; ensuite tu me donneras à boire deux gorgées seulement de ce baume, et tu me verras sortir de cette épreuve plus frais qu'une rose. »

La diabolologie de Tolete (R. III. 23), ou Tolède, ville qui passait au moyen âge comme centre des études magiques ; Pulci en parle dans son *Morgante* (XXV, 259) :

Questa città di Toletto solea
Tenere studio di negromanzia :
Quivi di magica arte si leggea
Publicamente e di piromanzia ;
E molti geomanti sempre avea,
E sperimenti assai d'idromanzia,
E d'altre false opinion di sciocchi,
Come è fatture, o spesso batter gli occhi.

C. IMITATEURS DE RABELAIS.

Il s'agit ici d'imitations purement matérielles, de reproductions en quelque sorte verbales, dont le *Tristram Shandy* de Sterne offre un type classique. En dehors de ce roman célèbre, l'ancien théâtre anglais compte plusieurs pièces qui accusent également une influence immédiate de l'œuvre rabelaisienne ; telles sont, par exemple, *Lingua* d'Anton Brewer et *Albumazar* de Tomkis, datant l'une et l'autre du commencement du XVII^e siècle.

L'œuvre de Laurence Sterne est imprégnée de Rabelais, et il est intéressant de faire remarquer que c'est la traduction d'Urquhart qu'a connue Sterne. Voici les preuves que cite Regis :

Les épithètes diffamatoires que les fouaciers de Lerne

adressent aux bergers de Gargantua (R. I. 25), Sterne s'en est souvenu dans un passage de son roman (part IX, ch. 25) : « And here, without saying for my reply, shall I be called as many blockheads, numsculls, doddypoies, dunder heads, ninny-hammers, goose-caps, jolt-heads, nincompoops, and sh-t-a-beds, — and other unsavoury appellations, as ever the cakebakers of Lerné cast in the teeth of King Gargantua's shepherds. » Ailleurs, et sous la même forme qu'Urquhart, Sterne applique ingénieusement aux discussions théologiques (part V, ch. 29) les divers tours et gambades de Gymnaste qui ébahissent les gens de Picrochole (R. I. 35).

La théorie rabelaisienne sur le nez, sur sa forme et sur sa grandeur revient souvent dans *Tristram Shandy*. « Pourquoi frère Jean a si beau nez? — Par ce que ainsi Dieu l'a voulu. (R. I. 40.) » Cette même réponse se lit dans Sterne (part III, ch. 41) : « ... why one man's nose is longer than another's, but because that god pleases to have it so. — That is *Grangousier's* solution, said my father. » L'auteur fait également allusion à l'île d'*Ennasin* et à son peuple *Ennasé*, ayant le nez en forme d'un as de trèfle (R. IV. 9) : « My great-grandfather's nose was for all the world like unto the noses of all the men, women and children whom Pantagruel found dwelling upon the island of Ennasin (part III, ch. 32). »

Le passage où Panurge fait du roi Anarche un crieur de sauce verte et l'oblige à crier sa marchandise (R. II. 31 : chante plus haut, *en g, sol, re, ut*) est imité par Sterne qui l'applique aux critiques (part VI, ch. 1) : « Was I a Jack Ass, I solemnly declare I would bray in *G-sol-re-ut* from morning even unto night. »

Parmi les pièces de l'ancien Théâtre anglais, citons d'abord le drame scolaire d'Anton Brewer : *Lingua, or the combat of the Tongue and the five senses for superiority* (1603), qui accuse, nous dit Regis, des traces fréquentes d'une lecture toute récente de Rabelais. Voici

un trait relatif au *langage des antipodes* (acte IV, sc. 4) :

TOBACCO. Ladoch guevarroh pufner shelvaro baggon, Olfia di quanon, Indi cortilo vraggon.

PHANTASTES. Ha, ha, ha, ha, this, in my opinion, is the *tongue of the Antipodes*.

Ailleurs, Brewer traduit presque littéralement le passage du ch. 62 du IV^e livre relatif à l'aimant comme moyen de détourner les coups de canon; il met cette invention dans la bouche de *Mendacio*, un des personnages de la pièce.

Une autre comédie anglaise, *Albumazar* (1613), que le poète Tomkis a tirée de l'*Astrologue* de Giam-Batista della Porta, présente également des traces d'une lecture assidue de Rabelais. C'est ainsi que le long discours de Panurge, à la louange des prêteurs et débiteurs (R. III. 4), s'y retrouve presque tout entier (acte I, sc. 1).

Je mentionne en passant l'action que le roman rabelaisien a exercée, avant Sterne, sur Jonathan Swift, qui s'en est souvent inspiré. Ses *Voyages de Gulliver* contiennent, outre une imitation de la Tempête (part II, ch. 1), une adaptation de l'épisode des Officiers de la Quintessence dans celui de sa fameuse Académie de Lagado (part III, ch. 5 et 6).

D. REMARQUES LINGUISTIQUES.

Le commentaire de Regis est avant tout historique et littéraire. Les quelques remarques linguistiques qu'on y lit sont tirées soit de Le Duchat, soit de l'édition *Variorum*. Il y en a pourtant un certain nombre qui lui sont personnelles, et celles-ci méritent d'être relevées.

A l'occasion du langage latinisateur de l'écolier limousin, Regis rappelle le travers analogue qui a régné en Angleterre (les soi-disant *inkhorn-terms*) et en Allemagne; et à propos de la longueur inusitée de certains composés

chez Rabelais, il cite la prédilection d'Aristophane pour des composés fantastiques tels que : *τορνευτολυσασπιδοπηγοι* (*Oiseaux*, v. 491), fabricants de lyres et de boucliers faits au tour, *σαλπιγγολογχοπηνάδαι* (*Grenouilles*, v. 966), hommes à grande barbe munis de trompettes et de lances, etc.

Voici quelques remarques purement linguistiques :

Jacquemart (R. I. 2) : Regis le traduit par *Glocken-Fritz* et rappelle le correspondant anglais *Jack o the clock* dont Shakespeare se sert dans son *Richard II* (acte V, sc. 5).

Le *fol cramoyssi* se trouve chez Rabelais (III, 38) entre le *fol soubelin* et le *fol tainct en graine*, toutes ces locutions exprimant le plus haut degré de folie : la première et la dernière sont des métaphores tirées du rouge éclatant de ces couleurs¹. Regis cite des images parallèles propres à l'italien et à l'anglais. On lit dans le *Ricciardetto*, poème de Niccolò Forteguerri (chant XVII, v. 54) : « Io sono un furbo *tinto in cremesino* », et ailleurs (ch. XXIV, v. 45) : « Quel vecchiaccio è un tristo *in cremesino* » ; dans *Tristram Shandy* (part I, ch. 21) : « My father was a philosopher *in grain*. »

Parmi les géants de l'arbre généalogique de Pantagruel figure *Gemmagog* (R. II. 1) : Regis rappelle le *Goe-magot* dans *Fairy Queen* de Spenser (chant III, v. 9), géant qui aurait habité Albion aux époques fabuleuses, et il voit avec raison, dans le personnage mythique de Rabelais et de Spenser, un compromis entre *Gog* et *Magog*, noms d'origine biblique.

« Les louchetz de balles de *Limestre* », lit-on chez

1. Cf. Leroux, *Dictionnaire comique* (1718) : « *En cramoyssi*, pour dire tout à fait, entièrement, au suprême degré, au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Ce mot est fort à la mode à Paris, et ne vieillira même jamais, parce qu'il a une expression très forte..., mais on ne s'en sert jamais que pour donner un tour plaisant et ridicule à quelque chose; et on ne le peut joindre qu'à un mot de mépris ou d'injure, comme fat, sot, ignorant, laid, stupide *en cramoyssi*. »

Rabelais (IV. 6), à côté de « louchetz de balles de *Lucestre* » (II. 12) et les commentateurs se sont demandé si la dernière leçon n'est pas la seule exacte, représentant la prononciation vulgaire du nom anglais *Leicester*, comté renommé pour ses étoffes de laine. Ménage donne sur *Limestre* le renseignement suivant : « On dit que les serges de *Limestre* ont été ainsi appelées du nom de celui qui en a fait le premier : ce qui est dit sans preuve. Ce sont serges drapées, croisées qui se font aujourd'hui à Rouen et à Darnetal proche de Rouen ; et qui se faisoit aussi autrefois en Espagne, et elles se font de fine laine d'Espagne. » Ce terme du xvi^e siècle a été employé par Régnier, et, à ce titre, il figure dans le *Dictionnaire général* qui dit à ce propos : « LIMESTRE. Origine incertaine » ; le *Dictionnaire de Trévoux* le tire « du nom de celui qui en a fait le premier ».

L'indication un peu vague de Ménage renvoyait à l'Espagne, et Regis a parfaitement précisé dès 1839 cette origine : c'est l'espagnol « *limiste* de Segovia » dont parle déjà *Don Quichotte* (part II, ch. 33) et que le *Dictionnaire de l'Académie espagnole* définit ainsi : « *Limiste*, el panno de primera suerte, mas fino et perfectamente trabajado, que se fabrica en Segovia¹. » Cette étymologie de Regis a jusqu'ici échappé aux lexicographes et aux commentateurs.

Voici un autre et dernier terme dont l'origine n'est pas encore définitivement établie. Il s'agit d'*hurluburlu*, qui revient deux fois dans le V^e livre, comme nom de saint imaginaire (dans le prologue : « Je vous jure mon grand *hurluburlu* », et au ch. xv : « Et saint *hurluburlu*...² »), quelque chose comme « saint Étourdi », à l'instar du

1. Cf. César Oudin, *Le Trésor de deux langues espagnolle et françoise* (Paris, 1660) : « *Limista*, fin drap de limestre. »

2. Dans le manuscrit : *Feste de Saint Baletrou*. Deux saints qui se valent (cf. II, 26 : Ma seule braguette espoussetera tous les hommes, et *Saint Balletrou*, qui dedans y repose...).

saint Adauras (II, 17), c'est-à-dire « saint En l'air ». Le terme n'est pas en français antérieurement attesté¹. La première édition complète du V^e livre est de 1564 : le terme était vers la même époque déjà populaire en Angleterre, et Henry Peacham le mentionne déjà dans son *Garden of Eloquence*, traité sur les ornements du langage, publié en 1577. On y lit ce passage : « Onomatopeia, when we invent, devise, fayne, and make a name imitating the sownd of that it signifyeth, as *hurlyburly*, for an uprore and tumultuous stirr. » C'est avec ce sens de « vacarme » ou de « tumulte » que le mot a été employé par Shakespeare (*Macbeth*, acte I, sc. 1) : « When the *hurlyburly* is done, When the battle is lost and won. » De cette acception primitive de « bruit confus des batailles » résulte celle de tumultueux, brusque et inconsideré, également familière à Shakespeare (*Roi Henri IV*, part I, acte V, sc. 1) : « Poor Discontents which gape and rub the ellbow at the news of *hurlyburly* innovations. »

On voit ainsi que l'anglais possède seul la série complète de l'évolution sémantique du mot, et que le terme anglais est antérieur au terme français. Ajoutons que le mot en question est complètement étranger au provençal et aux autres langues romanes du midi de l'Europe. On peut en conclure que *hurluberlu* est en français un emprunt anglais venu par l'intermédiaire des Écossais de la garde du roi (comme je le prouverai ailleurs), qu'il est d'origine vulgaire et qu'il n'a gardé que son acception métaphorique.

Quant à son étymologie, l'hypothèse d'une onomatopée mise en avant en Angleterre déjà au xvi^e siècle est partagée par Ménage et par Scheler; Littré croit que c'est un mot de fantaisie et le *Dictionnaire général*, tout en lui comparant l'anglais *hurlyburly*, tumulte, un terme d'origine incertaine.

1. Baif emploie le terme comme interjection (éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 93 : « *Hurlu burlu!* tout est confus »).

On a maintenant, je crois, une idée suffisante de la partie originale du commentaire de Regis. Étouffée, comme elle est, par une masse d'inutilités et de hors-d'œuvre, elle est longtemps restée inaccessible et a pu échapper à l'attention des savants. J'ai voulu faire ressortir les mérites de ce long effort et apporter ainsi le meilleur hommage à la mémoire d'un des plus zélés interprètes de l'œuvre rabelaisienne.

Lazare SAINÉAN.

SAINT-MAUR

PARADIS DE SALUBRITÉ, AMÉNITÉ... ET DÉLICES.



Si les hasards de son existence mouvementée et les caprices de son humeur vagabonde empêchèrent toujours Rabelais de se créer un foyer solide et durable, il faut avouer qu'il sut choisir à merveille les asiles momentanés où il abrita son pantagruélisme à la faveur d'amis et de protecteurs bienveillants. Qu'il s'agisse de Coulonges, de Ligugé ou de l'Hermenault, aimables résidences de Geoffroy d'Estissac, de Fontaine-le-Comte ou de Saint-Genou, abbayes du noble Ardillon et du bon buveur Tranchelion, de Saint-Ay, ermitage d'Étienne Laurens, de Cahuzac ou de la Brosse, châteaux de Louis d'Estissac, partout la belle humeur et l'esprit de maître François lui assurèrent une hospitalité plantureuse dont il est facile de retrouver le souvenir ému et le contentement reconnaissant dans ses œuvres. Aucune pourtant de ces Thélèmes improvisées ne lui a arraché un témoignage aussi vif de gratitude que Saint-Maur-les-Fossés, « lieu (ou pour mieulx et plus proprement dire), paradis de salubrité, aménité, sérénité, commodité, délices et tous honnestes plaisirs de agriculture et vie rustique »¹.

Des séjours de Rabelais dans cet éden, il ne nous est malheureusement parvenu aucun document précis. Les biographes de Jean du Bellay, qui pourraient nous indiquer, par les déplacements du malade la présence probable du médecin, restent muets sur les villégiatures de Saint-Maur. Rien de précis non plus sur l'abbaye, ni sur

1. *Épître au cardinal de Chastillon*, prologue du IV^e livre.

le château. Il faut, pour émettre quelques conjectures, recourir à l'*Histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf, bien informé, à l'*Architecture* de Philibert de l'Orme, constructeur du château, et à la *Supplicatio Rabelæsi*, dont la date reste à déterminer¹.

I.

L'antique monastère bénédictin de Saint-Maur, après avoir subsisté environ neuf siècles et avoir subi bien des vicissitudes, tomba en commende, avec la plupart des établissements religieux, au début du xvi^e siècle.

Le premier abbé commendataire fut François Poncher, évêque de Paris, qui mourut en 1529. Jean du Bellay, qui lui succéda dans la dignité épiscopale, eut aussi l'abbaye de Saint-Maur, mais, non content de cet usufruit, il obtint du Saint-Siège la réunion complète du monastère à l'évêché. Saint-Maur fut sécularisé, la dignité abbatiale éteinte, et le revenu attaché à l'évêque de Paris. Jean du Bellay fut établi doyen et huit ou neuf chanoines remplacèrent les moines. Nous savons par la *Supplicatio Rabelæsi* que l'auteur de *Gargantua* fut au nombre de ces séculiers.

Dès les premiers pas de l'enquête, les contradictions surgissent. La *Supplique* de Rabelais à Paul III reporte à ce pape la bulle d'érection de l'abbaye de Saint-Maur en collégiale : « Postea contigit ut dictum monasterium auctoritate vestra erigeretur in decenatum fierentque monachi illius monasterii canonici », et, plus loin : « tempore quo data est a Sanctitate vestra bulla erectionis... » Les auteurs de la *Gallia christiana*, au contraire, et l'abbé Lebeuf après eux², font honneur de la bulle à Clément VII :

1. Du Verdier, *Prosopographie ou Description des hommes illustres...*, Lyon, 1604, in-fol., t. III, p. 2453. — Reproduit par les éditeurs modernes de Rabelais, Moland, p. xli; Marty-Laveaux, t. III, p. 369, etc.

2. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, éd. Bournon, 1883, in-8°, t. II, p. 433 et suiv.

Joannes IX du Bellay... hoc monasterium in collegium seculare converti a Clemente papa VII curavit cujus primus decanus secularis effectus est, unitis abbatialis dignitatis redditibus episcopatu Parisiensi, bulla data Romae 1533 idibus Junii, qua loco dignitatis abbatialis, decanatus, principalis pro episcopo Parisiensi pro tempore existente dignitas, et cantoria, non principalis dignitas pro cantore, atque *octo* canonicatus et totidem præbendæ pro canonicis *octo* (sic in bulla)¹.

Comme il est impossible d'admettre que les rédacteurs de cette notice, ayant la bulle sous les yeux, aient pu faire erreur, et que, d'autre part, nous n'avons aucune raison de suspecter l'authenticité de la *Supplicatio Rabelæsi* donnée par Antoine du Verdier dans sa *Prosopographie*, nous sommes amenés *a priori* à supposer deux bulles de sécularisation. La première, donnée par Clément VII en 1533, serait restée sans effet. Jean du Bellay en aurait sollicité une seconde de Paul III, son successeur, lors de son séjour à Rome d'août 1535 à février 1536.

Il ne reste malheureusement que de rares épaves des archives de la collégiale, transportées à Paris lors de la réunion des chanoines au chapitre de Saint-Louis du Louvre. Disparu « le livre in-4° en velin relié en maroquin rouge avec les armes de Saint-Maur qui servoit aux prises de possession des chanoines » et qui eût contenu le serment de Rabelais. Disparus les « registres capitulaires de l'église royale et collégiale de Saint Maur des Fosseze » qui auraient tranché sans réplique le débat. Les quelques papiers parvenus jusqu'à nous remplissent à peine un carton aux Archives nationales et concernent presque uniquement le xvii^e et le xviii^e siècle.

On y trouve cependant, à défaut de l'original, une copie informe de la bulle de Clément VII et de la sentence de fulmination, avec les traductions en regard, écrite à la fin du xvii^e ou au début du xviii^e siècle. On y trouve aussi, — et c'est le plus précieux pour nous, — un « état des titres et

1. *Gallia christiana*, t. VII, col. 301.

papiers de la sécularisation de l'église ditte d'abord Saint Pierre des Fosseze et depuis Saint Maur et de son érection en chanoinerie »¹. Mais cet inventaire, fort précis, ne relate après la bulle de 1533 et ses copies qu'un arrêt du Conseil d'État autorisant la fulmination, du 13 octobre 1534, et la sentence de fulmination elle-même, du 17 août 1536. L'article suivant n° 6 a trait à des lettres patentes de Louis XIV, de septembre 1682, confirmant l'érection de la collégiale. Il n'est nullement question de la bulle de Paul III, visée dans la *Supplicatio Rabelæsi*.

Reprenons cependant les étapes de la sécularisation. Le 13 juin 1533, Clément VII donne la bulle d'érection créant, outre la dignité de doyen qui revient de droit à l'évêque de Paris, « unam cantoriam pro uno cantore et octo canonicatus et todidem præbendas pro octo canonicis sæcularibus »². Le 13 octobre 1534 paraît l'arrêt du Conseil d'État permettant la fulmination de la bulle...³. Le 17 août 1536 seulement, les commissaires Philippe, abbé de Sainte-Geneviève, Nicolas Quelin, trésorier de l'église collégiale de Mortagne, conseiller au parlement et président de la grand'chambre des enquêtes, assistés de Germain de Brie, prononcent leur sentence définitive à la barre du chapitre de l'église cathédrale de Paris⁴ et ordonnent l'exécution de la bulle de 1533. Mais dans leur sentence, une modification s'est produite, qui n'a pas échappé aux auteurs de la *Gallia christiana* :

« In ejusdem [bullæ] vero executione anno 1536 », dit la *Gallia*, « novem sunt canonicatus et decem præbendæ duæ videlicet pro cantore, etc. »

Ce neuvième chanoine, c'est Rabelais, et sa *supplique* va nous dire en quelles circonstances son nom vint s'ajouter aux autres.

1. Archives nationales, L. 454, n° 18. Les cartulaires de l'abbaye, Bibl. nat., lat. n° 5416, copie Gaignières, et Arch. nat., LL. 48, ne dépassent pas 1332, date extrême.

2. Arch. nat., L. 454, n° 22.

3. *Ibid.*, n° 23.

4. *Ibid.*, n° 22.

Au moment où du Bellay emmenait son médecin à Rome, maître François, en vertu de l'indult de Clément VII rappelé dans le bref *pro apostasia*, était toujours moine de Maillezais, bien qu'avec la permission de son supérieur, l'évêque d'Estissac, il eût pris l'habit séculier pour se livrer à la médecine. Le 17 janvier 1536, Paul III accordait « dilecto filio Francisco Rabelais, monacho Ecclesiæ Maleacensis » l'absolution de cette « apostasie »¹ avec autorisation de rentrer dans le monastère de l'ordre de Saint-Benoît qu'il choisirait.

Bien entendu, le choix de Rabelais était fait d'avance. Il s'agissait de Saint-Maur, toujours abbaye régulière puisque la bulle de sécularisation n'était pas encore exécutée, mais sur le point de passer doyenné, puisque l'absence seule du cardinal retardait la fulmination. Jean du Bellay, abbé de Saint-Maur, mit aussitôt son médecin au nombre de ses moines. Il était temps. Le 28 janvier 1536, les religieux de Saint-Maur, sans attendre le retour de leur supérieur ni la fulmination de la bulle, tenaient leur première assemblée capitulaire dans la salle du trésor de l'abbaye :

L'an de grâce 1536, le 28^e jour de janvier, fut par nous tenu notre premier chapitre dedans le trésor, là où après le discours et remontrance faites par M^r le Chantre, la prière faite avec l'invocation du Saint-Esprit, à ce qu'il lui plût assister toute la compagnie de ses saintes grâces et donner un heureux commencement à leur assemblée, et que le tout réussist à la gloire et honneur de Dieu, du bienheureux Saint-Maur et de son église, furent à l'heure même faits par un chacun les sermens sur les Saints évangiles de garder le serment de fidélité tendant à la conservation du bien, de l'honneur, franchises, prérogatives, libertez de leur église et maison, et d'observer de point en point les statuts et ordonnances faites par le chapitre, même de non révéler les paroles et secrets qui seront prononcez dud.

1. La bulle de Clément VII, de 1533, dit que les moines de Saint-Maur pourront quitter l'habit de leur ordre sans être taxés « d'apostasie ». C'est la meilleure définition de ce délit ecclésiastique qu'on puisse donner.

chapitre, ne circonvenir ni tromper son compagnon touchant les affaires de la maison.

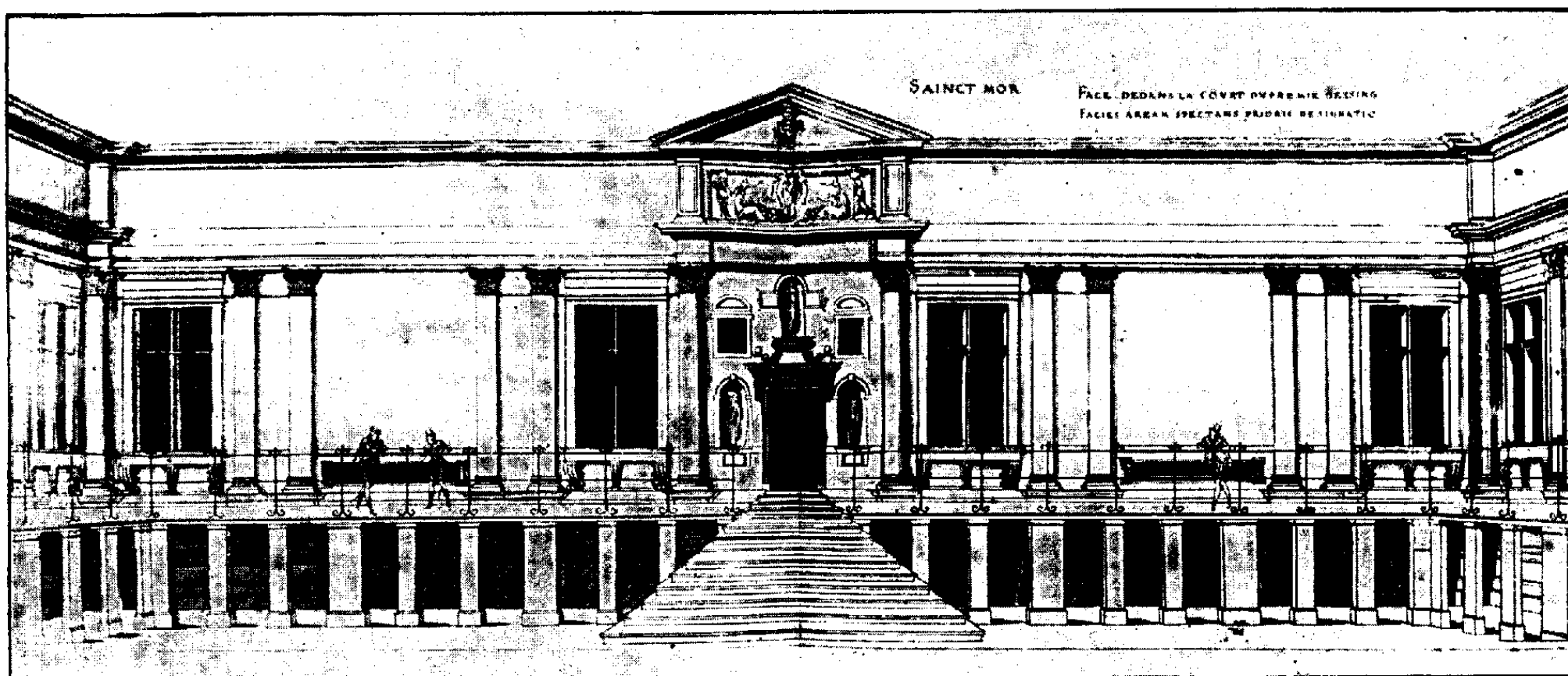
Item, ledit jour fut ordonné que l'on verroit Mr le Doyen pour savoir de lui si il vouloit que l'on suivît l'ordre et statuts de l'église de Paris en notre chapitre et église collégiale ou bien l'ordre et statuts des églises collégiales voisines, conformément à la teneur de la bulle de sécularisation.

Et Mr le Chantre a été prié de voir ledit seigneur ou son conseil, avec celui qu'il voudra prendre de la compagnie¹.

Si l'on en croit les termes de la *Supplicatio*, c'est alors que Paul III aurait à son tour donné une bulle de sécularisation, et nous trouverions ainsi expliquée la modification du nombre des canonicats portés de huit à neuf entre la bulle de 1533 et l'exécution de 1536. Malheureusement, cette bulle ne figure pas sur l'inventaire des titres de sécularisation, et nous serions tenté d'en mettre l'existence en doute si, sur une autre liste intitulée : « État des bulles des papes, des légats et de quelques antipapes qui confirment la donation des biens et la concession de plusieurs privilèges... jusqu'à Clément VII inclusivement en 1536 », nous ne retrouvions une bulle de Paul III à la date de 1536, confirmant justement une bulle de Clément VII. Elle est ainsi analysée : « 33. Bulle du pape Paul III confirmant celle de Clément VII au sujet de la conservation des biens et privilèges de l'église de Saint-Maur. Elle est presque dans la même forme que celle d'Eugène III dont j'ay parlé au n° 2. 1536. L'attache en soye sans sceau. Cette bulle nomme les huit prieurés dépendant de Saint-Maur comme Yvette, la Chapelle la Reine, Saint-Bon, etc.². » S'il n'y eut pas une autre bulle de Paul III pour confirmer de la même façon la bulle d'érection, c'est à celle que nous venons d'analyser que la *Supplicatio Rabelæsi* fait allusion. En même temps que les privilèges de Saint-Maur,

1. Arch. nat., L. 454, n° 2. Copie de la fin du xvii^e siècle.

2. Arch. nat., L. 454. La bulle d'Eugène III est de 1147. Elle se trouve transcrite par extraits dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur. Bibl. nat., ms. latin n° 5416, fol. 11 (copie du xv^e siècle).



D'après DUCERCEAU.

FAÇADE DU CHATEAU DE SAINT-MAUR AVANT 1563.

elle confirmait sans doute l'érection de la collégiale. Peu importait qu'elle ne fût pas la première en date. L'important pour Rabelais était d'établir qu'il était moine de Saint-Maur avant « la bulle de sécularisation ».

Quelques mois s'écoulèrent entre ce tour de passe-passe et l'exécution de la bulle. Dans l'intervalle les événements se précipitèrent. Le 29 février, du Bellay quitta Rome avec quelques cavaliers pour aller en toute hâte renseigner François I^{er} sur les desseins de Charles-Quint. Le 11 avril seulement, sa suite, et Rabelais qui en faisait partie, put quitter Rome pour le rejoindre.

Maître François était à peine en France qu'éclatait comme un coup de foudre la nouvelle de la reprise des hostilités (7 juin 1536) et bientôt de l'invasion en Provence. François I^{er} quittait Paris pour se mettre à la tête de son armée, nommant du Bellay, par ordonnance du 21 juillet 1536, lieutenant général chargé de la défense de l'Île-de-France, de la Picardie et de la Champagne. En huit jours, Paris fut fortifié et ravitaillé pour un an. Le cardinal pourvut avec la même promptitude à la sûreté des autres villes.

Tous ces préparatifs, on le sait, furent inutiles, mais c'est seulement au milieu d'août 1536 que, tout danger écarté, on put songer à l'installation du chapitre de Saint-Maur et à la fulmination de la bulle :

Les commissaires la mirent à exécution le 17 août, dit l'abbé Lebeuf, réservant à l'archidiacre, pour son droit d'installation de l'abbé, la somme de dix livres à chaque mutation d'évêque, et au chantre de l'église de Paris, pour le droit qu'il auroit eu à l'installation d'un doyen de Saint-Maur, un porc verre, « unum porcum verem », ou bien la somme de cent sols à la même mutation d'évêque. Le même jour, le 17 août 1536, l'évêque Jean du Bellay conféra la chantrerie de cette nouvelle collégiale à Catherin Deniau, avec une prébende, les huit autres prébendes à Denis Camus, Jean Chandelou, Jean Lucas, Louis Mazallon, Philibert Friant, Jacques du Fou, Louis de Venoy et François Rabelais, docteur en médecine, qui depuis

a été curé de Meudon. Ces neuf personnes étoient les religieux même de la maison.

Voilà donc Rabelais pourvu, — c'étoit la première fois de sa vie, — d'un bénéfice sérieux. Il n'avait plus qu'à se laisser vivre en s'acquittant des devoirs religieux peu absorbants de son nouvel office¹, tout en donnant ses soins à son malade et doyen Jean du Bellay. Cependant, on le voit, non sans quelque surprise, adresser presque aussitôt sa *Supplicatio* au pape pour lui demander de régulariser sa situation.

Que s'étoit-il donc passé dans l'intervalle? Très probablement une réclamation des religieux de Saint-Maur, jaloux de voir leur part de prébende rognée d'un neuvième par leur collègue improvisé, et une demande en annulation basée sur ce que Rabelais, se trouvant à Rome au moment de la délivrance de la bulle, n'étoit encore moine de Saint-Maur que sur les tablettes du cardinal du Bellay, et n'avait pu se joindre que par procuration à la demande de sécularisation formulée selon l'usage par les religieux de la maison :

Postea contigit ut dictum monasterium auctoritate vestra erigeretur in decanatum, fierintque monachi illius monasterii canonici. Hic factus est cum illis canonicus prædictus orator Franciscus Rabelæsus. Verum præfatus orator angitur scrupulo conscientiae propter id quod tempore quo data est a Sanctitate vestra bulla erectionis, prædictus ipse nondum receptus fuerat in monachum præfati monasterii S. Mauri; licet jam receptus esset tempore executionis et fulminationis ejusdem, et procuratorio nomine consensisset, tam his quæ circa prædictam erectionem facta fuerant, quam his quæ postmodum fierent, cum tunc in Romana curia esset in comitatu præfati R. D. Cardinalis de Bellayo. Supplicat, ut per indultum S. V. tutus sit, etc...

1. Il y eut des statuts donnés en 1536 par Jean du Bellay, en 1551 par Eustache du Bellay, en 1660 par Henry de Gondy. Ces derniers sont les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous. Arch. nat., L. 454, n° 1.

Nous ne connaissons pas la réponse du pape à cette *Supplicatio Rabelæsi*, et il n'est pas tout à fait sûr que Paul III ait délivré le bref sollicité, bien que le crédit du cardinal fût loin d'être épuisé. A aucun moment de sa vie maître François ne s'est paré de son titre de chanoine de Saint-Maur, pas même sur l'acte officiel de la collation de la cure de Meudon. Bien plus, on chercherait en vain dans son œuvre la moindre allusion à la collégiale. Nous devons d'autant moins rejeter l'hypothèse d'un échec qu'en admettant que le suppliant ait eu gain de cause, il est peu probable qu'il ait conservé longtemps une prébende dont une des conditions principales comportait l'assiduité aux offices. C'est à peine si, de 1536 à 1553, on trouverait une ou deux années où il ait pu pratiquer la résidence¹.

Une dernière difficulté se présente.

La *Supplicatio* n'est pas datée. La mention parmi les grades de Rabelais du doctorat en médecine, que les registres de Montpellier semblent fixer sans réplique au 22 mai 1537, l'a fait reculer par les biographes après le séjour dans le midi, vers 1539-1540. Mais maintenant que nous connaissons la date d'installation des chanoines de Saint-Maur, il devient fort peu probable que Rabelais ait attendu trois ou quatre ans pour faire régulariser sa situation, et la fin de l'année 1536 paraît de beaucoup préférable à la date de 1540 généralement adoptée. Malheureusement la mention du doctorat semble un obstacle insurmontable à cette rectification, et nous l'aurions rejetée, comme nos devanciers, si une lecture plus attentive de la requête n'était venue battre en brèche cet argument d'apparence invincible.

En s'en tenant aux termes de la *Supplicatio*, en effet, nous voyons que Rabelais fait remonter son admission au doctorat beaucoup plus haut, c'est-à-dire avant le bref de Paul III *pro apostasia*, du 17 janvier 1536. Reprenant le *curriculum* de sa vie mouvementée, il rappelle qu'il est

1. Notamment entre la mort de Langey et le voyage à Metz.

resté plusieurs années à Maillezais, puis qu'il est parti pour Montpellier :

Post modum sine religionis habitu profectus est in Montem Pessulanum ibidemque in Facultate medicinæ studuit, publice legit per plures annos, et gradus omnes *etiam doctoratus* ibidem in predicta Facultate medicinæ suscepit, et praxim ibidem, et alibi in multis locis per annos multos exercuit. *Tandem* corde cumpunctus adiit limina S. Petri Romæ, et a Sanctitate vestra, et a defuncto Clemente Papa VII, veniam apostasiæ et irregularitatis impetravit et licentiam adeundi ad præfectum ordinis S. Benedicti, ubi benevolos invenisset receptores.

Le rappel de l'indult de Clément VII, qui, comme on le sait, figure dans le bref *pro apostasia*, ne peut laisser aucun doute. C'est bien ce bref de Paul III qui se trouve ici visé, et Rabelais fait remonter son doctorat avant le 17 janvier 1536.

On pourrait, il est vrai, songer à une infidélité de transcription, voire même à une supposition de la pièce tout entière puisque l'original n'est pas venu jusqu'à nous et que du Verdier ne nous dit pas comment il en a eu connaissance. Mais nous avons trois, on pourrait dire quatre autres exemples où Rabelais se donne le titre de docteur avant la date des registres de Montpellier : l'almanach de 1533, l'almanach de 1535, la *Supplicatio pro apostasia* et le bref de Paul III de 1536¹. Une erreur possible sur une seule pièce devient sur cinq bien improbable, et nous sommes obligés d'admettre que dès 1533 Rabelais se considérait comme ayant reçu le doctorat.

Cette dignité, en réalité, lui avait-elle été déjà conférée ? Ce n'est pas impossible², mais nous n'avons pas à entrer

1. Cette contradiction apparente a donné matière à d'excellentes études critiques de MM. J. Boulenger et Plattard dans la *R. É. R.*, t. II, p. 115 et 116, t. IV, p. 270 et 396.

2. Une tradition veut que Rabelais ait été reçu docteur, par acclamation, dès son arrivée à Montpellier. N'y aurait-il pas un fond de

dans les conjectures et nous ne devons retenir de tout ceci qu'un seul fait : c'est que rien dans la *Supplicatio Rabelæsi* n'empêche de la rapprocher de la fin de 1536.

Au printemps suivant, Monsieur le Chanoine part pour Montpellier. Le suppliant aurait donc joui de sa prébende pendant environ six mois. Rien ne nous autorise à lui attribuer une plus longue résidence à Saint-Maur.

II.

Faut-il pour cela nous désintéresser de cette célèbre collégiale, où Rabelais a imprimé son nom comme en tout lieu où l'a conduit son humeur vagabonde ? On s'est trop pressé de dire qu'il ne restait de tout cela que le souvenir, et la disparition des bâtiments abbaciaux n'est pas aussi radicale qu'on pourrait le croire. Le 8 novembre 1902, la Commission du Vieux Paris put constater qu'il restait encore à Saint-Maur une portion du mur de clôture, visible rue de l'Abbaye, un peu avant d'arriver au coin de l'impasse du même nom. Elle reconnût une des tours qui flanquaient jadis ce mur, dans le pavillon d'angle d'une villa très moderne vers l'entrée de l'avenue du Jeu-d'Arc, où on la désigne encore sous le nom de *Tour canoniale*. Dans la petite cour d'entrée du n° 6 de l'impasse de l'Abbaye, la Commission nota l'existence d'un mur du XI^e siècle, percé de petites et étroites fenêtres à plein cintre, et dans le jardin, en arrière des bâtiments, elle trouva encore debout, sous le lierre envahissant, un des piliers qui séparaient la nef de l'église abbatiale d'un des deux collatéraux (XIV^e s.).

verité sous la légende et, en même temps que la licence dont nous n'avons pas mention, Rabelais n'aurait-il pas reçu le doctorat avant son départ pour Lyon, en 1531, avec obligation de revenir plus tard faire les lectures d'usage ? L'inscription de 1537 serait alors une *confirmation*. Cette conjecture qui, nous l'avouons, est toute gratuite, ne repose que sur l'âge probable de Rabelais à son arrivée à Montpellier en 1530 et sur les études antérieures de médecine qu'il aurait pu faire à Paris (cf. *Le logis de Pantagruel à Paris*, par A. Lefranc, *R. É. R.*, t. VI, p. 40-41).

Enfin on lui montra, sous un appentis rustique, quantité de débris de pierres sculptées : colonnes, chapiteaux, pierres tumulaires, découverts en 1858 et 1860, lors de la transformation du jardin¹.

Quelque intéressants qu'ils soient, ces débris ne peuvent donner une idée de l'importance de l'abbaye dont un plan, aux Archives nationales, nous a conservé les principales dispositions². L'abbé Lebeuf, qui visita l'église en 1753, peu de temps après la réunion des chanoines au chapitre de Saint-Louis du Louvre et l'abandon de la collégiale (1750), en a laissé une description intéressante :

On reconnaît encore, dit cet auteur, en cette présente année 1753, que le bâtiment de l'église de Saint-Maur, avec ce qui reste des anciens lieux réguliers, était situé dans l'endroit le plus bas du village et dominé par une montagne du côté du midi, et malgré cette situation, il n'était pas absolument trop humide. D'abord, en approchant, on trouvait des restes d'un ancien portique qui avait été de quatre travées, et dont la structure avait paru être du ⁱⁱⁱe siècle. Il était entièrement découvert depuis plusieurs années, la voûte en ayant été abattue. On voit de cet endroit le haut portail de l'église, composé de pierres dures à deux pieds, taillées en rond, en losanges, etc., ce qui formait une espèce de marqueterie qui paraissait être de sept à huit cents ans. Dans la nef, tous les piliers étaient du temps du roi Robert, environ l'an 1000; mais ce qui était aujourd'hui élevé sur ces piliers n'était pas si ancien, non plus que la voûte. La croisée était de l'architecture usitée au ^{xiii}e siècle ou à la fin du ^{xii}e. Le sanctuaire était ce qu'il y a de plus nouveau, ne paraissant avoir que quatre cents ans : les vitraux étaient du ^{xiv}e siècle..., cette église avait eu deux tours élevées au ^{xiii}e siècle, une à chaque côté de la croisée, mais fort abaissées par la suite des temps.

Cet édifice, dont la démolition, commencée vers cette époque, durait encore trente ans plus tard au dire de

1. *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 13 nov. 1902. Rapport présenté par M. Ch. Sellier, p. 241-250, 2 plans.

2. Arch. nat. N^{ms} Seine 204.

Dulaure, témoin oculaire, mesurait environ 75 mètres de longueur sur 30 de largeur. Mais il était trop étroit pour contenir la foule des fidèles qui s'y pressaient dans la nuit du 24 juin, lors du fameux « concours » annuel auquel Rabelais a certainement assisté, bien qu'il n'ait pas songé ou pas voulu y faire allusion dans ses œuvres.

Laissons parler l'abbé Lebeuf :

Les religieux, pour retenir sur leur terrain le peuple de Paris qui accouroit à Saint-Maur dès le soir de la vigile de saint Jean, et qui alloit le lendemain gagner les indulgences accordées par les papes à ceux qui visitoient les reliques de ces saints de Créteil martyrisés le 24 juin, [saint Agoard et Aglibert], profitant de la conjoncture du concours qui par l'affluence ressembloit à une foire, établirent à Saint-Maur des assises dont la tenue commençoit l'après-midi de la veille de saint Jean.

Les officiers de toutes les justices des terres dépendantes de l'abbaye étoient obligés d'y paroître devant le prévôt ou bailli. Tous les habitans du village se mettoient sous les armes, et après l'audience et l'appel de tous les juges et de tous les habitans, ce cortège assemblé alloit tambour battant, drapeau déployé, faire la procession dans l'église du monastère : il sortoit par-dessous le cloître et alloit avec solennité allumer le feu de la saint Jean. Ce spectacle fit que les artisans de Paris et des environs qui ne seroient partis de chez eux que le jour de saint Jean de grand matin, vinrent dès le soir, et comme les religieux vouloient retenir le peuple au moins une partie de la matinée, ils prirent le parti de célébrer une messe dès trois heures du matin.

Par la suite, les armes à feu ayant été inventées, on s'en servit à la procession des assises et l'on en fit des décharges dans l'église même. C'est ce qui y attira encore plus de populace, et, par conséquent, plus d'indévotion, de manière que les religieux crurent que, pour éviter ou apaiser le tumulte occasionné par cette reddition d'hommage ou de devoir seigneurial, il étoit à propos d'exposer leurs reliques. Cette exposition ne fit qu'augmenter le désordre : elle attira des malades dont le nombre augmenta d'année en année, d'autant plus aisément que l'on se mit sur le pied d'y amener ceux qui étoient atteints du mal

saint Jean, c'est-à-dire de l'épilepsie ou du haut mal, et peut-être à cause de la circonstance du jour, et comme ils restoient la nuit dans l'église, ils obtinrent que la messe qu'on disoit au point du jour fût chantée en l'honneur de saint Maur, qui a aussi été invoqué pour le même mal. Cette messe solennelle commencée du tems des moines fut continuée par les chanoines, et cela parce que le concours de malades continuoit. Au bout de cent ans ou environ, ces chanoines avancèrent cette messe à minuit, chantant matines auparavant. Cette ressemblance de la nuit de saint Jean avec la nuit de Noël rendit la chose plus mystérieuse et attira encore plus de monde et de malades, de sorte que les clameurs des uns et des autres dégénérèrent en cohue et tintamarre de halle ou de foire autour de l'autel où est la châsse de saint Maur, sans parler des profanations qui se commettoient dans le reste de l'église.

Et l'abbé Lebeuf ajoute, d'après un « sçavant et zélé » chanoine de la collégiale :

Pendant quatre heures que duroient les matines et la grand'messe de minuit, on n'entendoit que des cris et hurlemens continuels de malades ou prétendus tels des deux sexes, que six ou huit hommes promenoient étendus sur les bras tout autour de la chapelle de saint Maur. Les malades crioient de toutes leurs forces : *Saint Maur, grand ami de Dieu, envoyez-moi santé et guérison, s'il vous plait*. Les porteurs faisoient encore plus de bruit en criant : *Du vent! du vent!* et des personnes charitables éventoient les malades avec leurs chapeaux. D'autres crioient : *Place au malade, garre le rouge*, parce qu'on prétend que cette couleur est contraire aux épileptiques. Quand un malade avoit répété trois fois de suite sa prière, on le comptoit guéri, et l'on crioit à haute voix : **MIRACLE!** **MIRACLE!** Enfin c'étoit un vacarme si grand que l'on n'entendoit point le clergé chanter et qu'il se formoit trois ou quatre différens chants dans les différentes parties de l'église. Pendant cette nuit, il y avoit dans la même église de petits marchands de bougies et d'images, des mendiants de toute espèce, des vendeurs de tisane qui crioient : *A la fraîche! à la fraîche!* tout cela augmentoit le désordre. Et après la grand'messe, qui finissoit vers les deux heures, les pèlerins et pèlerines les plus

sages couchoient dans l'église sans se gêner sur leurs petits besoins ; les autres alloient passer la nuit dans les cabarets ou aux marionnettes, ou bien à la danse. C'est ainsi que se passoit cette prétendue dévotion.

L'archevêque de Paris, Charles de Vintimille, mit fin en 1745 à cette pittoresque mais peu édifiante cérémonie par une ordonnance qui défendait aux chanoines de Saint-Maur d'ouvrir leur église avant quatre heures du matin le jour de saint Jean et d'y dire la messe à minuit. Ainsi finit ce concours prodigieux de peuple qui, selon de la Martinière, se faisait des extrémités de la France et même des pays étrangers.

Rabelais, nous l'avons dit, ne souffle mot du « concours » de Saint-Maur. Il ne cite même pas le patron de l'abbatiale, non seulement dans les saints guérisseurs du 1^{er} livre (on le conçoit, il n'avait pas alors de stalle dans l'église), mais encore parmi les bons petits saints que ses héros invoquent si volontiers dans les trois derniers livres. En revanche, il donne une place d'honneur à saint Babolin, premier et légendaire abbé de Saint-Maur, qui avait sa châsse dans la collégiale, et dont l'église paroissiale de Saint-Maur reçut une vertèbre et une petite côte lors de la dispersion des reliques en 1750¹. « Je me donne à saint Babolin, le bon saint, dit Panurge, en cas que, toute ma vie, je n'aye estimé debtes estre comme une connexion et colligence des cieulx et terre. » Paroles lapidaires qui

1. Le procès-verbal de la distribution des reliques est conservé aux Archives nationales, L. 454, n° 24. Elle se fit en présence de l'abbé Lebeuf, ce qui prouve qu'on peut avoir doublement confiance dans les assertions de ce savant historien de l'abbaye. La châsse de saint Babolin, en bois couvert de lames d'argent, mesurait 18 pouces de haut sur 11 de large et 2 pieds 11 pouces de longueur. Elle était exposée à droite de l'autel sur une colonne de marbre de 8 pieds de haut. On l'ouvrit et les os du bon saint furent partagés d'une façon vraiment réjouissante. L'évêque prit un tibia de la jambe gauche, le fémur gauche vint rejoindre les os de saint Maur dans sa châsse; une église reçut un os du métatarse du pied droit et une vertèbre du col, une autre une côte et une vertèbre, etc.

auraient certainement pu s'appliquer à Rabelais, mais que le cardinal-doyen de Saint-Maur devait répéter aussi bien souvent, lui qui connut tant d'embarras d'argent au service de François I^{er} !

III.

Si, comme on le voit, l'abbaye de Saint-Maur ne joue pas un grand rôle dans l'œuvre ni dans la vie de maître François, il n'en est pas de même du château, où il dut certainement goûter, à plusieurs reprises, les honnêtes plaisirs d'agriculture et de vie rustique.

On ignore à quel moment Jean du Bellay se décida à faire élever une résidence de son goût à côté de son doyenné, mais il est très vraisemblable qu'il ne prit aucune disposition avant que Paul III eût levé les derniers obstacles à la sécularisation, c'est-à-dire au début de 1536. A ce moment, le cardinal se trouvait à Rome, et sa bonne fortune le mit en présence d'un jeune architecte débordant d'idées et passionné pour son art, épris de Vitruve et de l'antiquité au point qu'il ne reconnaissait pas d'autre « vraie architecture », assez jeune pour n'être pas tenté de se traîner dans les sentiers battus, assez bon praticien pour qu'on pût lui confier sans crainte une entreprise de longue haleine, bref, l'architecte qu'il fallait à un grand seigneur humaniste et ouvertement engagé dans la Renaissance. On a reconnu Philibert de l'Orme, en voyage d'études à Rome depuis 1533.

Nous ne saurions dire quand se fit l'entrée en relations. Il n'est pas impossible que le prélat ait distingué son jeune compatriote dès sa première ambassade à Rome, au printemps de 1534, lorsqu'il négociait auprès de Clément VII le divorce de Henri VIII. Mais nous reporterions plus volontiers cette rencontre au second séjour à Rome, et nous ne serions pas éloigné d'en placer le théâtre au sommet d'un des échafaudages où Philibert mesurait les monuments des Césars ou dans la tranchée de quelque fouille

à la vigne du cardinal Gaddi, grand ami de du Bellay. Nul, en effet, ne fut plus féru d'antiquités que Monsieur l'ambassadeur de France. Dès son premier voyage, il faisait râfle de statues et de têtes antiques pour ses collections et pour celles du connétable de Montmorency. Au second séjour, les autorités romaines s'inquiétèrent. Du Bellay accaparait. Le gouverneur du Capitole lui fit restituer « un beau pilon antique » dont lui avait fait cadeau le cardinal Pison¹.

Un partisan aussi décidé de l'art classique ne pouvait manquer d'apprécier Philibert de l'Orme. Comme il était aussi bon connaisseur en hommes qu'en « anticailles », il décida son jeune compatriote à entrer à son service et résolut de le ramener en France quand il aurait terminé sa mission. Son retour précipité et l'invasion de Provence en décidèrent autrement.

Au lieu d'accompagner le cardinal à Saint-Maur, de l'Orme rentra à Lyon, sa ville natale, et pendant deux ou trois ans s'occupa à divers travaux d'architecture, entre autres à une galerie pour l'hôtel du général des finances de Bretagne, Antoine Bullioud, un ami des du Bellay. C'est peut-être à ce moment qu'il prit du service auprès du frère du cardinal, Guillaume de Langey, chargé par François I^{er} de remettre en état les fortifications du Piémont. Le 22 août, l'habile homme de guerre s'arrêtait à Lyon pour prendre 25,000 livres destinées aux travaux. Il est possible qu'il ait emmené Philibert avec lui en Italie jusqu'à la fin de 1539, date de son retour en France².

Quoi qu'il en soit, la construction du château de Saint-Maur dut commencer vers 1541³. Cette date n'est qu'une

1. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie...*, p. 76.

2. Philibert de l'Orme est formel : « Ay servi papes, roys et plusieurs cardinaulx et grands seigneurs, et feu mons. de Langés, Guillaume du Bellay, mons. le cardinal son frère me débauchèrent du service du pape. » *Instruction pour M. d'Ivry*.

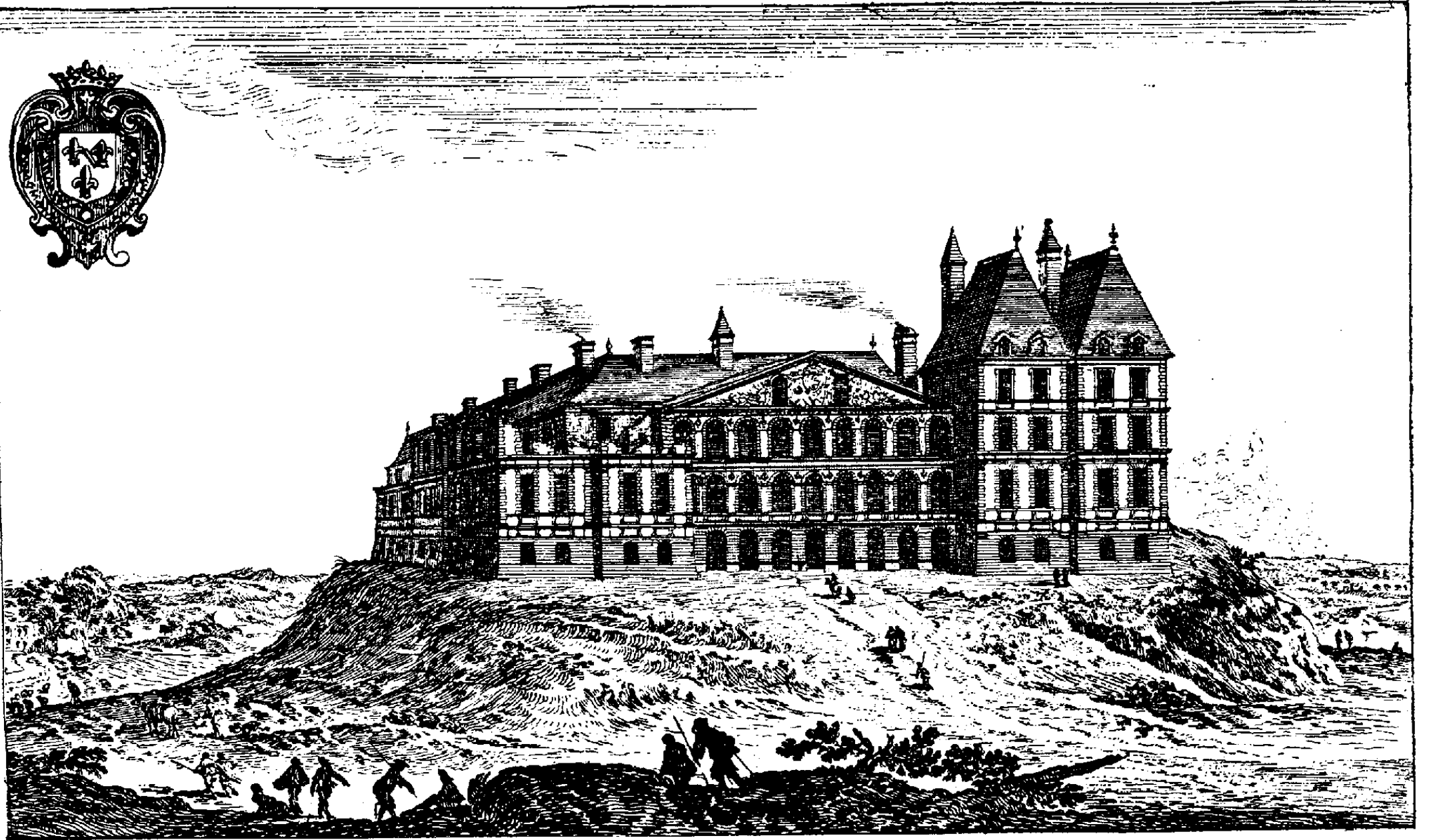
3. Le cardinal avait reçu, en mars 1541, l'ordre de François I^{er} de faire fermer de murs le parc de Saint-Maur pour la conservation

conjecture, basée sur la durée probable des travaux et leur achèvement vers 1544. Mais nous savons que Philibert de l'Orme fut employé pendant les quatre dernières années du règne de François I^{er} à d'absorbantes fonctions d'ingénieur sur les côtes de Bretagne et de Normandie. A cette date, tout porte à le croire, le château de Saint-Maur était terminé, et la charge de « visiteur des places fortes, ports et havres du pays et duché de Bretagne » récompensait le zèle et l'habileté de l'architecte.

Jean du Bellay, se souvenant des *vignes* étagées sur les collines romaines, avait jeté son dévolu sur l'agréable éminence qui dominait au midi son abbaye et d'où la vue s'étendait sur toute la boucle de la Marne. Au xvi^e siècle, on faisait généralement assez bon marché des sites. Les plus beaux châteaux, Fontainebleau, Chambord, Bonivet, voire même Madrid, occupaient des lieux bas et sans horizon quand ils n'étaient pas par surcroît humides et malsains. De l'Orme, le premier de son temps, songea à attacher quelque importance au choix de l'exposition et conseilla, pour « la salubrité » des édifices, « une petite colline qui ne soit ni trop haute ni trop basse et batue parfois de quelque douce haleine du vent suave ». C'était justement l'emplacement de Saint-Maur. Mais l'adoption de cette assiette élevée allait forcer l'architecte à affronter un sol peu résistant, à construire sur d'anciennes carrières comblées par les déblais des fossés de clôture de l'abbaye. Première difficulté dont de l'Orme se tira à son honneur en établissant ses fondations sur des puits creusés jusqu'au sol solide, remplis de maçonnerie et reliés par des arcs de décharge, comme les architectes du Sacré-Cœur l'ont fait de nos jours sur la colline de Montmartre.

Le projet qu'avait conçu le jeune architecte consistait à construire une brillante résidence, proportionnée à la

du gibier, tant pour lui que pour le divertissement de Sa Majesté.
— Lettre de mars 1541. Bois de Vincennes. Note marginale de l'abbé Lebeuf.



LE CHATEAU DE SAINT-MAUR AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE.

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</

dépense que pouvait supporter du Bellay, car « le seigneur cardinal n'avoit pour lors beaucoup d'escus de reste ». Quatre corps de bâtiments disposés autour d'une cour carrée, dont nous avons le plan dans le *Premier tome d'architecture*, devaient constituer la demeure du prélat. L'entrée principale, « accompagnée de colonnes, de pilastres avec leurs ornements, ainsi que telle chose se requiert », s'ouvrait dans le premier corps de bâtiments, du côté du village. On y accédait par une terrasse élevée de sept ou huit marches, régnant sur toute la longueur de la façade. Deux corps de logis, en équerre, venaient se souder au logis principal par deux pavillons carrés formant saillie, plus élevés que le reste du bâtiment. L'édifice, réduit à un rez-de-chaussée surélevé, ne présentait que deux fenêtres de chaque côté de l'entrée. Mais de l'Orme, avec la belle intransigeance d'un disciple de Vitruve, avait terminé sa construction en attique, sans lucarne ni toiture élevée.

Malheureusement, ce plan magnifique resta sur le papier, par suite sans doute de cette maladie de faute d'argent qui fit tant souffrir Panurge et que ne guérissait pas saint Babolin, le bon saint. Philibert dut se contenter d'achever un seul corps de bâtiments, le quatrième, celui du midi : il le fit du moins de façon à contenter les plus difficiles.

Rien de plus harmonieux que cette façade sur la cour, avec ses gracieux pilastres corinthiens, encadrant fenêtres et panneaux, les moulures si étudiées de son stylobate, ses frises peintes régnant en corniche tout le long du bâtiment, son toit en attique avec un fronton classique au-dessus de l'entrée. Tout cela était si élégant, si parfait de goût, que l'on ne craignit pas de le dédier aux « Charites (ou si vous voulez aux Trois Grâces) » et d'y convoquer Diane avec les neuf muses « inculpées en basse taille de figure » au-dessus de la porte. Elles présentaient Saint-Maur à François I^{er}, dont le buste en bronze « au plus près du

naturel » décorait le fronton, et sur une table de marbre on grava ces trois vers de l'invention du cardinal :

Hunc tibi, Francisce, assertas ob Palladis arteis
Secessum, vitas si forte palatia, gratæ
Diana et Charites, et sacravere Camœnæ¹.

La cérémonie de dédicace eut sans doute lieu pendant l'été 1544. Nous la placerions volontiers entre le 7 juillet et le 4 août, période où François I^{er} séjourna presque sans interruption à Saint-Maur².

Trois ans plus tard, le roi mourait et l'avènement de son successeur amenait un bouleversement complet des charges de la couronne, renversait des fortunes laborieusement édifiées, élevait au pinacle de nouveaux favoris. Tandis que Jean du Bellay prenait le chemin de l'Italie avec une mission qui ressemblait à un ordre d'exil, Philibert de l'Orme parvenait presque d'un seul coup au faite des honneurs. Henri II le nommait surintendant général de ses bâtiments et lui confiait la direction des deux édifices qui lui tenaient le plus à cœur : le tombeau de son père à Saint-Denis et le château de Diane de Poitiers à Anet. En même temps, il le comblait de charges et de bénéfices, lui donnait l'abbaye de Geneston, celle de Saint-Barthélemy de Noyon, celle d'Ivry, celle de Saint-Éloi de Noyon, celle de Saint-Serge d'Angers, le nommait son aumônier ordinaire, le gratifiait d'un office de maître des comptes, bref, en faisait un personnage si considérable que le cardinal, qui cherchait par tous les moyens possibles à rentrer en faveur, songea à utiliser son crédit. Il lui écrivit de Rome pour lui demander de lui ménager les bonnes grâces de Diane de Poitiers et par conséquent du roi. Selon l'usage, quand on s'adresse aux dames, la requête s'accompagnait d'un présent, une tête antique

1. De l'Orme, *Premier tome de l'architecture*, fol. 250.

2. *Catalogue des actes de François I^{er}*.

d'une beauté unique, destinée à faire l'ornement d'Anet :

[De Rome], le 24 juin [1550]¹.

J'escriptz à Moreau pour la prébende² ; estant par delà, nous verrons nos tables³ et en deviserons d'autres des estoffes que je faiz porter, lesquelles n'en auront de pareilles. Pour ce que mons. le mareschal⁴ a juré qu'il ne partiroyt d'icy que je ne luy eusse baillé quelque chose pour mettre sur quelque porte à Annet⁵ et m'a pryé que je disse la mesure de la piece afin de préparer la niche. C'est une teste d'une *Venere* telle que je suys seur n'estre surpassée d'autre. Les anticaires d'icy ont rencontré que c'est *opus Phidiae*. Le pecte et le peduche ay fait faire icy de pierre rarissime et y a six mois que six scarpelins sont dessus. Elle est à demy colossale et pour ce fault bien cinq piedz de large pour la niche et six de hault, et fauldra qu'elle soyt assise ung peu hault à cause de sa grandeur et n'en fault point mentir qu'affection mienne d'une part et dévotion envers madame la duchesse⁶ de l'autre ont combattu, mais je me suys rendu. Le plus que scauriez faire pour moy, c'est de m'entretenir en la bonne grâce de ma dicte dame la duchesse, seulement pour sa bonne grâce, car je ne l'ennuieray de riens comme celui qui riens ne demande que le repos suz la fin de mes jours. De Rome, en hâte, le jour saint Jehan. Votre bon amy.

J., cardinal DU BELLAY⁷.

1. Publiée par M. Heulhard, *loc. cit.*, p. 344, mais sous la date de 1559-1560 et avec quelques erreurs de lecture qui ne modifient pas le sens.

2. Il s'agit d'une prébende de chanoine au chapitre Notre-Dame de Paris, dont de cardinal du Bellay avait la présentation comme évêque de Paris. De l'Orme en prit possession le 5 septembre 1550.

3. Sans doute les deux belles tables en marbre de Portor que d'Argenville vit encore en place dans la galerie de Saint-Maur en 1779.

4. Robert de la Marck, fils de Robert de la Marck-Fleuranges, gendre de Diane de Poitiers.

5. Les travaux du château d'Anet étaient commencés au début de 1548.

6. Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. On sait quel rôle important dans la *Sciomachie* avait été réservé à « Diane », dont les croissants et les devises décoraient la livrée du cardinal.

7. Bibl. nat., ms. fr. 5150, f. 64.

Si la mention de la « prébende » et l'annonce d'un retour prochain « par delà » ne suffisaient pas à dater cette missive, les sentiments de renoncement vrais ou feints qui la terminent nous la feraient rapprocher des lettres que le cardinal écrivait en 1549-1550 à Moreau, au connétable et au cardinal de Guise¹. En réalité, Jean du Bellay avait besoin de repos. Sa santé très compromise lui avait déjà fait envisager la nécessité de résigner son évêché de Paris et son abbaye de Poligny. Il aspirait au moment de retrouver son cher Saint-Maur, « ce paradis de salubrité » qui devait lui rendre la santé.

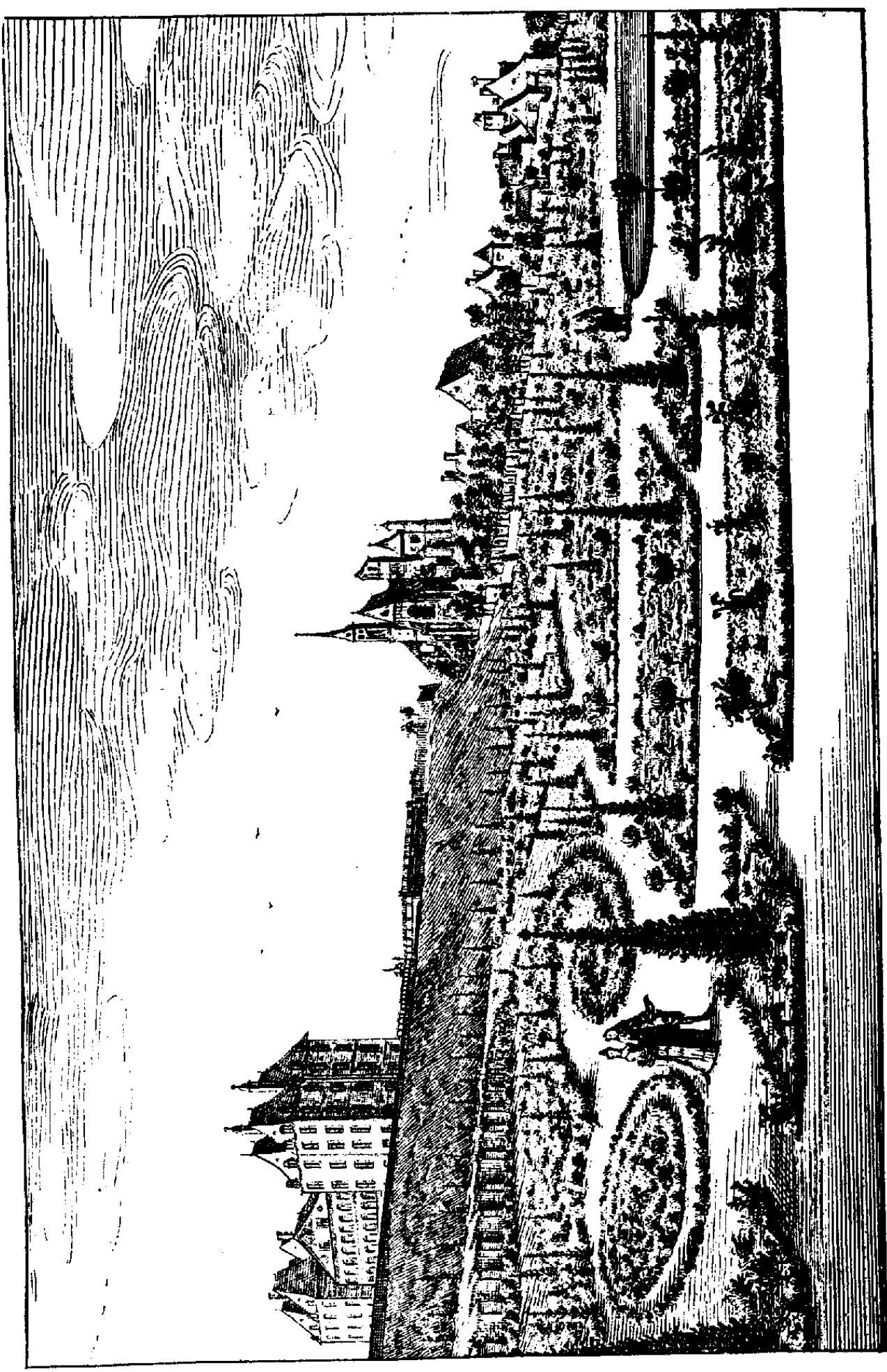
Un mois après, il repassait les Alpes et, pour se remettre « de sa longue et fascheuse maladie », il allait goûter sur les bords de la Marne les honnêtes plaisirs de vie rustique. Son médecin naturellement l'accompagnait².

Quant à Philibert de l'Orme, dont l'intervention auprès de la duchesse n'avait pas sans doute été tout à fait étrangère à la rentrée en grâce du cardinal, il reçut, le 5 septembre 1550, un canonicat à Notre-Dame³. En outre, maître François, qui se trouvait aussi fort aise de rentrer en France, lui marqua sa gratitude en inscrivant dans son quart livre « messere Philibert de l'Orme, grand architecte du roy Megiste », à la tête des « ingénieux disciples de

1. Heulhard, *loc. cit.*, *passim*. Nous remercions très vivement M. Bourrilly, qui a bien voulu nous donner son avis très motivé sur cette petite difficulté historique qu'il était mieux que personne à même de résoudre.

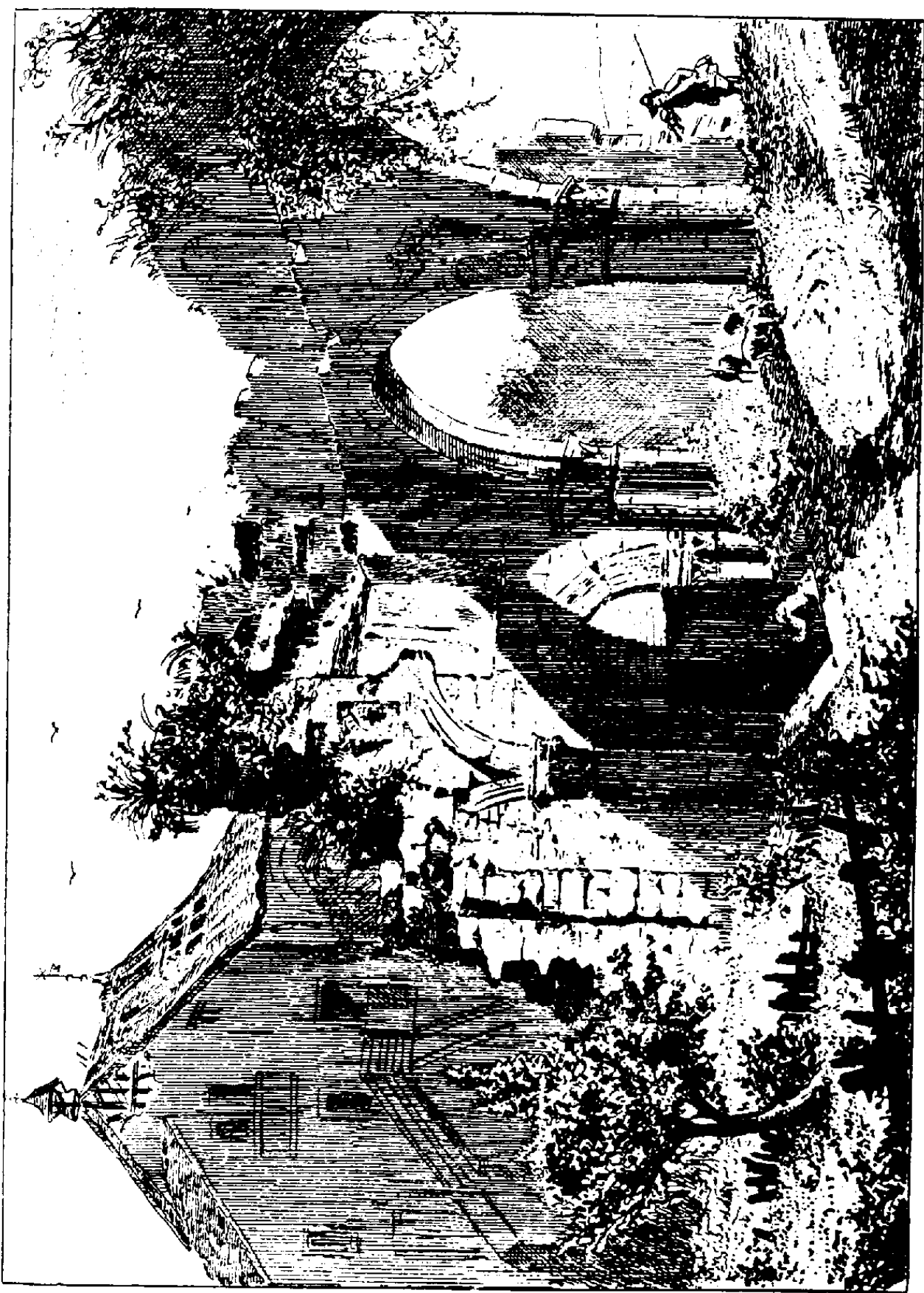
2. Rabelais n'était probablement pas de retour à Paris lorsque le cardinal de Chastillon demanda pour lui un privilège à Henri II (6 août 1550). Quant à la collation de la cure de Meudon, nous ne la croyons pas antérieure au retour du cardinal et nous la datons volontiers du 18 janvier 1551 (nouv. style). Cette distribution de bénéfices à ses protégés (Rabelais, de l'Orme) ressemble fort à un testament de Jean du Bellay avant de résilier son évêché à Eustache du Bellay.

3. De l'Orme fit signifier au chapitre ses lettres de collation émancées du cardinal du Bellay et demanda à prêter serment le mercredi 3 septembre 1550. Il fut installé le vendredi suivant. Arch. nat., LL. 250, p. 107, 109, 200. Cité par Berty, *Les grands architectes de la Renaissance*, p. 12.



Par GUÉROULT DU PAS.

LE CHATEAU ET L'ABBAYE DE SAINT-MAUR AU XVIII^e SIÈCLE.



D'après Lescœur.

RUINES DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-MAUR

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

Vitruve »¹. Nous aimerions à croire que le témoignage de reconnaissance du génial écrivain fut aussi sensible au nouveau chanoine que l'entrée en possession de la maison du cloître Notre-Dame attachée à son bénéfice. Tout ce que nous savons du caractère de Philibert de l'Orme porte malheureusement à croire qu'il n'en fut rien.

IV.

Nous devrions nous arrêter là. Rabelais mort, le cardinal reparti à Rome pour une retraite définitive, Saint-Maur cesse de nous intéresser. Il est bon, cependant, de jeter un coup d'œil sur les transformations du château, ne serait-ce que pour expliquer sa disparition regrettable et complète à l'extrême fin du XVIII^e siècle.

Philibert de l'Orme, qui avait lui aussi maison et jardin à Saint-Maur², continua à rester en relations avec le cardinal. Lorsque la mort de Henri II le fit tomber dans une disgrâce aussi soudaine et profonde que sa fortune avait été extraordinaire, c'est à lui qu'il songea dans sa détresse. Tous les bénéfices et charges qu'il tenait de la munificence du feu roi s'en étaient allés comme ils étaient venus, la surintendance des bâtiments au Primatice, l'office de maître des comptes à Jean Morin. On voulait lui faire résigner sa belle abbaye d'Ivry. On empêchait sa prise de possession de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, dernier cadeau du roi.

Le 7 octobre 1559, de l'Orme alla trouver Joachim du Bellay pour le prier d'intéresser son oncle à son sort :

Monsieur d'Ivry m'est venu voir ce matin, mande Joachim

1. Livre IV, chap. Lxi. Rabelais donne à de l'Orme, qui ne jurait que par Rome, le titre italien de « Messere », écho sans doute d'une plaisanterie de table au château de Saint-Maur.

2. Par son testament, il légua à Christophe de Thou, premier président du parlement, « les maisons, lieux et jardins que j'ay à Saint-Maur-des-Fossez dont j'ay autrefois reffusay six mille livres tournois » (déc. 1569).

du Bellay au cardinal, qui m'a dit vous avoir écrit touchant l'expédition de son abbaye de Saint-Sierge que l'on luy veut faire perdre, vous suppliant de luy estre aydant en cette affaire; s'il m'en a parlé plus particulièrement et s'il vous plaît luy faire avoir la ditte expédition, il ne plaindra 500 escus pour la diligence du promoteur. Il m'a aussi parlé de quelques permutations avec pensions redimables, comme l'on avisera ¹.

Si, comme nous l'espérons, Jean du Bellay prit en main la cause de son architecte, ce fut certainement une des dernières affaires dont il put s'occuper. Il mourut en février 1560, et son héritier Eustache du Bellay qui, en sa qualité d'évêque de Paris, jouissait depuis 1551 du doyenné de Saint-Maur et de ses dépendances, vendit la terre et le château à la reine Catherine de Médicis en échange de la terre de Lévroux en Berry (1563).

Ce changement de propriétaire fut fatal au château.

Saint-Maur plaisait à Charles IX, qui l'appelait « la casine de son chasteau du bois de Vincennes ». Mais l'aimable logis de Jean du Bellay ne pouvait convenir à la majesté royale. Catherine de Médicis résolut d'en faire une demeure somptueuse et, selon de l'Orme lui-même, à qui elle confia l'entreprise, « de le parachever avec une grande et magnifique excellence ». Chose curieuse! et qui prouve que l'architecte n'avait pas liberté entière dans les travaux, au lieu d'achever le château en édifiant les trois corps de logis prévus par le plan primitif, on se contenta de remanier la face postérieure élevée par le cardinal.

Et quel remaniement!

Du Cerceau nous a mis à même d'en juger. Quatre pavillons énormes débordèrent aux angles, et pour les relier, sans doute à l'imitation du château de Madrid, on superposa trois étages de galeries ouvertes. Derrière ces loggias disparut entièrement l'ancienne façade avec son stylobate si étudié et ses élégants pilastres corinthiens. Un

1. Heulhard, *loc. cit.*, p. 344. Ph. de l'Orme sentait la nécessité de faire la part du feu. En 1560, il résigna sa belle abbaye d'Ivry à Jacques de Poitiers, frère de la duchesse de Valentinois.

fronton démesuré, — « nous n'en avons point fait en nostre France d'aussi grand », dit du Cerceau, — remplaça la gracieuse corniche primitive.

« Tout cela, conclut très justement Léon Palustre, est assez gauche, et si Philibert de l'Orme n'avait pas d'autre titre à notre admiration, il descendrait promptement du haut piédestal où l'a placé la postérité. Pour éviter une toiture trop élevée, ses pavillons sont dédoublés sur chaque face, ce qui amoindrit les lignes et donne à l'ensemble un air absolument mesquin. Quant à la triple loggia courant d'un côté à l'autre, on l'eût mieux comprise si, au lieu de donner sur la campagne, elle se fût déployée autour d'une cour intérieure¹. »

Lorsque la reine mourut, les travaux, continués par Bullant après la mort de Ph. de l'Orme en 1570, n'étaient pas achevés. Les pavillons de l'aile droite s'arrêtaient à la hauteur du second étage. Les créanciers de Catherine de Médicis vendirent le château en 1598 à Charlotte-Catherine de la Trémoille, veuve de Henri I^{er} de Bourbon, prince de Condé, et celle-ci en fit donation, en 1612, à son fils Henri II de Bourbon. Le grand Condé s'y réfugia pendant la Fronde avec sa sœur, la belle duchesse de Longueville, mais sans pour cela achever l'édifice.

C'est le financier Gourville, ami de Fouquet, qui se chargea de ce soin, après que le prince, vers 1673, lui eut cédé l'usufruit de Saint-Maur sa vie durant. L'architecte Guittard transforma château, parc et jardins au point qu'il ne subsista presque rien de l'œuvre du xvi^e siècle².

Jusqu'à la Révolution, la terre resta dans la famille de Condé. Le 20 octobre 1792, les officiers de la municipalité de Saint-Maur se firent remettre les clefs du château et, dans l'automne de 1796, on commença la démolition;

1. Palustre, *La Renaissance en France*, in-fol., t. II, p. 70.

2. On trouvera au Cabinet des Estampes plusieurs vues gravées du château au xvii^e siècle. La meilleure description se trouve dans le *Voyage pittoresque des environs de Paris* publié par d'Argenville en 1779.

l'arc de triomphe, qui servait de porte d'entrée, ne fut abattu qu'en 1846. Le grand parc, rendu sous la Restauration au prince de Condé et vendu par le duc d'Aumale en 1831, fut morcelé ainsi que les autres terres de la seigneurie au milieu du xix^e siècle. La Varenne-Saint-Hilaire, la Varenne-Saint-Maur, le Parc-Saint-Maur, Adamville se sont construits sur l'ancien domaine de Jean du Bellay.

Il ne reste plus aujourd'hui du château que deux pavillons formant autrefois l'entrée des communs, au fond d'une cour, au n^o 36 de la rue du Four¹.

Henri CLOUZOT.

1. *Commission du Vieux Paris, loc. cit.*, p. 245-248.

LE COLLÈGE DE MONTAIGU¹.

Fondé en 1314 par Gilles Aycelin de Montaigu, archevêque de Rouen², restauré par un de ses petits-neveux, le cardinal de Laon³, et placé, au xv^e siècle, sous la supériorité du chapitre de Notre-Dame⁴, le collège de Montaigu croulait de vétusté, en 1483. Les chanoines songèrent à le fermer, puis, s'étant ravisés, nommèrent principal un pauvre régent, natif de Malines, appelé Jean Standonck⁵. Cet homme rude, venu sans ressources à Paris douze ans plus tôt, avait servi à la cuisine de Sainte-Geneviève, avant de passer maître ès arts. En déférant au désir du

1. Le collège de Montaigu occupait à peu près l'emplacement actuel de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. Gilles Aycelin a fait l'objet d'une notice de M. Léopold Delisle, *Histoire littéraire de la France*, t. XXXII (1898), p. 474-502. — Un extrait authentique de son testament est aux Archives nationales, dans le fonds du collège de Montaigu, S 6514. Cet extrait a été publié par Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. V, p. 622 b, d'après une copie du xviii^e siècle.

3. Son testament est aux Arch. nat., S 6514. Cf. Félibien, t. V, p. 675 a.

4. Dès 1400, on peut suivre l'histoire du collège de Montaigu dans les délibérations capitulaires (Arch. nat., LL 109 et suiv.). De nombreux extraits ont été copiés par Sarrazin (Arch. nat., LL 261, fol. 73 et suiv.).

5. Les principales sources d'une biographie de Standonck ont été récemment indiquées par M. Renaudet, *Jean Standonck, un réformateur catholique avant la Réforme* (*Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, janv.-févr. 1908), p. 5-81; intéressant article qui expose dans son ensemble l'œuvre réformatrice de Standonck.

Nous avons puisé la plupart des détails qui suivent dans une vie inédite de Standonck, écrite au commencement du xvi^e siècle par un contemporain et dont la meilleure copie est conservée à la Bibliothèque nationale, ms. latin 15049. Cf. Renaudet, *art. cité*, p. 5, n. 1.

chapitre, il assumait la direction d'un collège sans boursiers, car les revenus suffisaient à peine à faire dire des messes pour les fondateurs. On louait quelques chambres à des étudiants fortunés, pour avoir de quoi réparer les bâtiments en ruines¹.

Pourtant le nouveau maître conserva, dans la maison vide, la pension ou *pédagogie* fondée par ses prédécesseurs. Tandis que les pédagogues de son temps, férus de grammaire, négligeaient la piété de leurs élèves et fermaient les yeux sur les mœurs, Standonck raviva l'ancienne discipline : il fit fermer la porte du collège le soir à neuf heures, obligea ses pensionnaires à entendre la messe tous les jours, le sermon les dimanches et jours de fêtes et à se confesser trois ou quatre fois l'an. On fouettait les indisciplinés jusqu'au sang. Les parents s'empressèrent de confier au principal de Montaigu leurs enfants difficiles. Sa *pédagogie* devint l'une des plus nombreuses de l'Université.

Mais Standonck s'offensait d'instruire les riches. Songeant avec une joie mystique à la misère de ses débuts, c'est aux indigents qu'il voulait ouvrir la double voie de la science et de la sainteté.

En 1490 il loua, rue des Sept-Voies, non loin de Montaigu, une petite maison², où se groupèrent quelques pauvres écoliers venus, pour la plupart, de pays lointains. Ils suivaient les cours du collège, dont la *dépense* leur fournissait, chaque jour, un pain blanc. Ils allaient mendier le reste de leur nourriture à la porte de la Chartreuse. Le principal leur procurait, sur les aumônes qu'il pouvait recueillir, le lit garni, le feu et la chandelle. Ils formaient comme une communauté monastique, dont l'un d'eux était supérieur, disaient l'office, tenaient un chapitre à dates fixes, s'accusaient publiquement de leurs fautes et écoutaient de fréquents sermons, sans préjudice des châti-

1. Arch. nat., LL 123 et 124, p. 198.

2. Arch. nat., S 6516, liasse 13.

ments réservés aux tièdes. Ils sortaient de là pour entrer dans les ordres.

La maison de la rue des Sept-Voies étant devenue trop étroite pour leur nombre, Standonck obtint du chapitre, en 1494, la permission de les installer dans une aile de l'ancien collège, rebâtie à neuf par l'amiral de Graville¹. Toutefois, la supériorité de la communauté n'appartint pas aux chanoines, mais au prieur des Chartreux².

Les disciples reçurent, en 1496, une sorte de vêtement monastique, à capuchon, semblable à celui des Minimes, qui leur valut le sobriquet de « Capettes »³. Exilé trois ans plus tard⁴, Standonck fonda des communautés de « Pauvres » toutes pareilles, dans les Flandres, à Cambrai, Valenciennes, Malines et Louvain. Ces maisons furent rattachées par des liens de subordination à la communauté de Montaigu, qui devint la maison-mère de cette nouvelle congrégation, approuvée par deux bulles et dotée, en 1503, d'une règle fameuse qu'on a prise à tort pour un règlement du collège⁵.

La maison de Paris comptait, au début du xvi^e siècle, 200 pauvres⁶. Ils suivaient les mêmes cours que les pen-

1. Arch. nat., LL 126, p. 64 et 66.

2. *Articles de la fondation de l'amiral de Graville*, publ. par Félibien, t. V, p. 712-715.

3. Une grande partie du drap qui servit à confectionner les premières « capes » provint de la charité des bourgeois d'Abbeville, à qui Standonck prêcha le carême de 1496 et dont il ne voulut accepter aucun salaire. Cf. Arch. comm. d'Abbeville, BB : Comptes des argentiers (1495-1496).

4. Pour avoir blâmé trop ouvertement le divorce de Louis XII.

5. Cette règle a été publiée par Félibien, t. V, p. 725-740. La bulle du cardinal d'Amboise, approuvant les maisons fondées en France, est du 22 février 1502 (Félibien, t. V, p. 721-725). Celle du cardinal Raymond Péraud, approuvant les maisons des Pays-Bas, est du 20 février 1503 (*Miraeus. Opera diplomatica*, t. IV, p. 80-85). Les maisons des Flandres reprirent leur indépendance dès 1515. Nous étudierons cet ensemble dans un ouvrage, en préparation, qui pourrait s'intituler : *La congrégation de Montaigu*.

6. « Et encores y a de present audict colliege environ deux cens bons escolliers vivans religieusement, sans manger chair ne boire

sionnaires riches, mais vivaient à part. Les riches, dont le nombre égalait celui des Capettes, n'étaient pas astreints au même régime; ils dressèrent, pour leur usage, en 1509, un règlement détaillé¹.

Toutefois, la pension des riches était dépendante de la communauté qu'elle aidait à vivre. Le « Père des Pauvres » exerçait les fonctions de principal; pensionnaires et disciples, réunis sous sa main sévère, formaient le collège de Montaigu.

Cette cohabitation d'éléments disparates, les hostilités incessantes du chapitre de Notre-Dame, demeuré visiteur et correcteur du collège, contre le prieur des Chartreux, supérieur de la Congrégation; les rigueurs de la règle, maniée sans mesure, en un temps où personne ne comprenait plus les mobiles élevés qui l'avaient inspirée, furent une cause de troubles et de conflits ridicules. Le parlement intervint plusieurs fois, au xvi^e siècle, dans la gestion du collège. Il le réglementait encore en 1682 et en 1744.

Le premier de ces procès était terminé avant l'apparition de *Gargantua*. Mais, déjà, Érasme, ancien pauvre de Montaigu, avait exhalé longuement, dans les *Colloques* parus en 1518, sa rancune contre le collège².

A ses griefs se joignirent ceux des nombreux écoliers

vin, etc. » (*Lettre d'amortissement accordée par Louis XII, en février 1503*; Arch. nat., S 6528, liasse 62).

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, fol. 81-91. La partie de ce règlement, concernant l'enseignement grammatical, a été analysée par Thurot : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*. Supplément (Paris, 1850), p. 11-13.

2. Voir les colloques intitulés : *Percontandi forma in primo congressu* et *Ichthyophagia*.

Érasme, envoyé à Paris par l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, protecteur de Standonck, avait passé à Montaigu l'hiver de 1495-1496. Il retourna ensuite à Cambrai, ayant contracté une maladie pénible, qu'il ne nomme pas, mais dont l'évêque s'amusa beaucoup, au dire d'Érasme lui-même : « Illic in collegio Montis acuti ex putridis ovis et cubiculo infecto morbum concepit. Itaque ad episcopum rediit, acceptus est horridifice. Recreatus est a morbo Bergis... » (*Vita Erasmi*, en tête des colloques).

battus et chassés, — les documents en font foi, — par les successeurs de Standonck : Noël Béda et Pierre Tempête¹. A l'époque où ce dernier se démettait de la charge de principal, en 1528, Calvin quittait la pension des Riches². Au mois de février de la même année, Ignace de Loyola suivait, comme externe, des cours de grammaire à Montaignu, et songeait peut-être à se faire recevoir dans la congrégation. Le prestige des Capettes atteignait son apogée.

Par la rumeur publique, les racontars des écoliers et surtout par Érasme, Rabelais connut donc sans peine le régime du collège, au point de donner l'illusion de l'avoir, lui aussi, éprouvé³.

I.

« Dea, mon bon filz, dit Grangousier à Gargantua, qui fait tomber de ses cheveux les boulets reçus à la démolition du bois de Vede, nous as-tu apporté jusques icy des esparviers de Montagu? — Adonc Ponocrates respondit : Seigneur, ne pensez pas que je l'aye mis au colliege de Pouillerie, qu'on nomme Montagu⁴. »

Les poux, puisqu'il faut en parler, n'étaient pas rares dans les pensions. L'auteur de « Francion » les rangeait encore, au xvii^e siècle, parmi les calamités qui assaillent

1. Dans les premières années du xvr^e siècle, Guillaume Houvet donnait en thème latin à ses élèves une lettre où il est déjà question d'un écolier renvoyé de Montaignu (*Guilielmi Houveti, carnotensis micropaedia epistolaris ap. Joannem Gormontium*, s. d., [1508,] 18^e lettre (en français, avec le corrigé); Bibl. nat., Réserve Z 2099). Cf. *Bull. de la Soc. hist. de Paris*, t. XXIII (1896), p. 40-44. — Voir plus loin ce qui s'est passé sous Pierre Tempête.

2. Cf. Abel Lefranc, *La jeunesse de Calvin*. Paris, Fischbacher, 1888, p. 63-71.

3. « Pour jeter de si beaux cris et faire de pareils souhaits contre l'inflexible collège, il fallait, de nécessité, que Rabelais en eût longtemps subi toutes les privations et toutes les rigueurs. Pour moi, il ne faut pas douter qu'il n'y ait fait une partie de ses études » (Fournier, *Paris démoli*. Paris, 1855, p. 81-82).

4. *Gargantua*, ch. xxxvii.

habituellement les écoliers¹. Au xvi^e siècle, un article inscrit dans les règlements intérieurs défendait, au réfectoire, pendant toute la durée du repas, de porter la main à son bonnet, « tant, dit Quicherat, l'état de la tête inspirait de craintes »².

Pareille défiance atteignait peu les fils de bourgeois qui étudiaient à Sainte-Barbe et les boursiers de Navarre, bien nourris et coquettement vêtus; mais, à Montaignu, le peuple des pauvres venait de partout. Mendians d'hier, aujourd'hui écoliers, la plupart n'avaient de linge que par charité. Obligés de se lever la nuit pour descendre à l'office, ils se déshabillaient à peine. Ils couchaient, sans quitter leur froc, sur des paillasses, comme des religieux. De plus, avant d'habiter leur dortoir neuf, l'hiver même qu'Érasme passa avec eux, les pauvres campaient dans des maisons délabrées, moisies, empestées par le voisinage des latrines³. Toutes ces causes favorisèrent, au sein de la communauté de Montaignu, le fourmillement d'une colonie d'infinitement petits plus envahissante qu'ailleurs.

« De quelle basse cour ou de quelle cave nous viens-tu? dit un personnage des *Colloques* à son interlocuteur. — Qu'est-ce à dire? — Mais tu n'es guères engraisé, tu es transparent de maigreur, tu craques de sécheresse, d'où sors-tu? — Du collège de Montaignu. — Te voilà donc chargé de science! — Au contraire, de poux⁴. »

Au marchand de poisson salé, autre interprète d'Érasme, le souvenir des années passées à Montaignu arrache le

1. « J'appris alors, à mon grand regret, que toutes les paroles qui expriment les malheurs qui arrivent aux écoliers se commencent par un P avec une fatalité remarquable, car il y a : pédant, peine, punition, prison, pauvreté, petite portion, poux, puce, punaise et encore bien d'autres, pour chercher lesquelles il faudrait avoir un dictionnaire et bien du loisir » (N. de Moulinet, *Histoire comique de Francion*, livre III; cité par Fournier, *Paris démolie*, p. 78).

2. J.-L. Vivès, *Exercitatio linguae latinae*; cité par Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*. Paris, 1860, t. I, p. 82.

3. « Erant aliquot cubicula humili solo, putri gypso, vicinia latrinarum pestifera » (Érasme, *Colloquia* : Ichtyophagia).

4. *Ibid.* : De forma percontandi in primo congressu.

même aveu : « Je n'en ai rien rapporté, dit-il, sinon un corps infecté de pires humeurs et une très copieuse provision de poux¹. »

Ajoutons que la règle de 1503 les prévoyait, car elle envisage méthodiquement leur destruction : « Si quelques-uns ont été négligents à se nettoyer de la vermine, dit un paragraphe du chapitre iv, les surveillants tireront la chose au clair dans un lieu à ce désigné. » Cet isolement évitait la propagation du mal. Tout se terminait peut-être par un savonnage, car un premier règlement de la communauté prévoit qu'on engagera parmi les disciples, non seulement des tailleurs, des cordonniers, des barbiers, mais des baigneurs². De plus, en 1503, afin de conserver plus saines les têtes des « Pauvres » et pour les rappeler en même temps à l'humilité, la règle prescrivait de leur tailler les cheveux deux fois l'an : la première, en mars, la semaine de la Saint-Grégoire, on les coupait alors au-dessus du peigne, eu égard du froid ; la seconde, en juin, entre la Saint-Barnabé et la Saint-Jean, cette fois on les rasait. Tout nouvel arrivant était pareillement tondu. Ces mesures laissent espérer que les « esparviers » de Montaigu devinrent rares, s'ils ne périrent point tous.

II.

Mais le régime atroce de la maison ne s'améliora pas aussi aisément. « Trop mieulx sont traictez les forcez entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la tour criminelle, voire les chiens en vostre maison, s'écrit Ponorates, que les malautrus audict colliege³ ! »

Le vivre de Montaigu, nous l'avouons sans peine, revenait peu à Gargantua. Standonck avait décrété le

1. *Ibid.* : Ichtyophagia.

2. « ... utremque capaces, qui sciant artem sutoriam, sartoriam, razariam etiamsi lavatoriam..., etc. » (*Cap. de Corporali exercitio*; bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, fol. 38 v°).

3. *Gargantua*, ch. xxxvii.

maigre perpétuel, avec, pour les disciples, abstinence complète de vin, sous prétexte qu'il est plus facile de supporter la privation totale que partielle¹. En raison de leur tempérament déjà plus refroidi et de leurs veilles supplémentaires, on tolérait aux théologiens le tiers d'une pinte de vin de la dernière qualité, toutefois coupé d'eau.

Le repas de résistance comprenait, pour chacun, du pain à volonté; le trentième d'une livre de beurre, ou quelques fruits cuits, avec une bouchée de légumes grossiers, préparés sans graisse; ensuite, la moitié d'un hareng ou un œuf. — Les théologiens, qui n'avaient pas déjeuné le matin, recevaient double portion, c'est-à-dire un hareng entier ou deux œufs; comme dessert, un peu de fromage ou quelques fruits.

Au repas du soir, pour ne pas charger l'estomac et permettre aux disciples de descendre plus allègrement à l'office, on supprimait soit le premier, soit le troisième service.

Ce régime était allégué les jours de jeûne², savoir : selon le commandement de l'église, aux quatre-temps, aux vigiles et pendant tout le carême; mais, le Sauveur ayant dit : *Nisi abundaverit justitia vestra plus quam scribarum et phariseorum, non intrabitis in regnum dei*³, les pauvres Capettes jeûnaient supplémentairement, tout l'Avent et chaque vendredi. Ceux qui pouvaient jeûnaient en outre les mardi, jeudi et samedi, comme les Minimes.

Les soirs de jeûne, ils touchaient, pour tout repas, un petit pain, sur lequel on récitait la Bénédiction, sans se mettre à table. Au lieu des Grâces, on disait le verset : *Dispersit dedit pauperibus...* Après quoi, chacun s'allait coucher et pouvait attendre cette « inspiration de la famine » dont parle Michelet⁴.

1. Règle de 1503, ch. v : *De modo frugaliter reficiendi*.

2. Ch. vii : *De jejuniis et abstinentiis*.

3. Matth., V, 21.

4. « Là s'élevaient, sous l'inspiration de la famine, les pauvres

Mal nourris, s'ils l'étaient toutefois, brisés par les exercices de piété, le rabâchage des leçons, les discussions scolastiques, les disciples, à tour de rôle, servaient à la cuisine, nettoyaient le réfectoire, lavaient les écuelles, balayaient les salles de classes et la bibliothèque¹.

Toutes les semaines, se tenait un chapitre, où ils s'accusaient publiquement de leurs fautes. Celui qui se dispensait d'y assister devait, la semaine suivante, pendant toute la durée de la séance, rester étendu sur le sol. Chacun avait le devoir de dénoncer les fautes d'autrui, sinon il trahissait la communauté et pouvait dire, avec le prophète : *Vae mihi quia tacui*². On privait les coupables, ô ironie ! d'une partie de leur repas. La discipline, maniée comme on savait le faire à Montaigu, intervenait régulièrement. Dans les cas graves, on incarcérait les délinquants ou on les mettait à la porte³.

Pareil régime convenait à un couvent plutôt qu'à un collège ; de fait, les premiers disciples entrèrent presque tous dans les ordres réformés⁴. Les statuts procédaient d'ailleurs des règlements des Frères de la vie commune et de la première règle des Minimes confirmée par Alexandre VI, en 1493⁵. Standonck voulait former une phalange de missionnaires, destinés à rénover l'Église. La mortification tempérerait la science ; ses disciples appre-

maîtres qui rendirent illustre le nom de Capettes..., etc. » (Michelet, *Hist. de France*, nouv. éd. Paris, Lacroix, 1876, t. III, p. 141).

1. Ch. ix : *De exercitio corporali*.

2. Isai., VI, 5.

3. Ch. viii : *In quo de paenitentiis, tam pro publicis, quam soli Deo cognitae culpis, documenta ponuntur*.

4. Le nombre des disciples entrés dans les ordres atteignait trois cents en 1503 : « Et quia praedictus Joannes... multas ad Christum parvulos ductos comperit, ita quod paucorum annorum intervallis, ut credit, etiam trecenti ex illis ad reformatas religiones sunt ingressi atque in dies ingrediuntur quam plurimi... » (*Bulles de Georges d'Amboise et de Raymond Péraud*).

5. Lanovius, *Chronicon generale ordinis minimorum*. Paris, 1635, in-fol., p. 31-39.

naient à préférer une conscience pure et le salut des âmes aux plus brillants succès¹.

Mais, après la mort du fondateur, survenue en 1504, on perdit de vue le but primitif; la règle parut insupportable. Son austérité excessive entravait toutes études sérieuses. Les « Pauvres » tombaient malades et quittaient la maison :

Le lit, dit Érasme, était si dur, la nourriture si grossière et si maigre, les veilles et les travaux si pénibles que, dans l'espace d'un an, alors que beaucoup de jeunes gens, heureusement doués, donnaient de grandes espérances, les uns moururent, les autres devinrent aveugles, les autres fous, les autres lépreux. De ceux que je connais, il n'en est aucun qui n'ait couru quelque danger...

Au fort de l'hiver, ceux qui ont faim reçoivent un petit morceau de pain; il faut tirer au puits, dont l'eau est infecte; on y gagne donc la peste, si l'on n'est pas déjà saisi par l'air glacé du matin. Et je ne parle pas de l'extraordinaire supplice du fouet infligé même aux innocents...

Que d'œufs pourris on y dévorait! Que de vin tourné on y buvait! On corrige peut-être cela, mais trop tard pour ceux qui sont morts ou qui traînent un corps empoisonné².

Nous appuierons ce témoignage par des chiffres : le nombre des « Capettes », qui atteignait 200 en 1503, n'est plus que 122 en 1509³. Deux ans plus tard, les « Pauvres » obtenaient de l'amiral de Graville⁴, puis du pape Léon X, l'autorisation de « modérer » les statuts, dont l'austérité,

1. « Hinc ergo totis viribus satagere debent omnes Dei zelum secundum scientiam habentes ad erigendum gentem novam, parvulos scilicet, qui simul doceantur vite mortificationem cum scientiis amplecti, quatenus, antequam mundi deliciis et ambitionibus allecti sint, fideles ad salvandas passim pereuntes animas Deo cooperatores fiant » (préambule de la *Règle de 1503*).

2. Érasme, *Colloquia* : Ichtyophagia.

3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, fol. 90 v°.

4. Les lettres authentiques de l'amiral de Graville, autorisant la « modération » des statuts, sont datées du 11 juillet 1511 (Arch. nat., S 6182, n° 5).

exposaient-ils dans leur supplique au pape, tournait à la désolation du collège et ne permettait pas de se consacrer à l'étude, de sorte que, jusqu'à ce jour, aucun d'entre eux n'avait pu persévérer dans un tel genre de vie.

Le bref du pape, permettant la « modération » des statuts, est daté du 20 août 1503¹. Il ne paraît pas qu'on en ait usé. Les trois personnages chargés d'introduire, de concert, les adoucissements opportuns, — savoir : le pénitencier de Notre-Dame, le prieur des Chartreux et le principal du collège qui fut, en 1514, Pierre Tempête, — ne tardèrent pas à se brouiller. La dispense du jeûne et la permission du gras au repas du midi ne furent accordées au collège que par arrêt du Parlement, en 1744. On continua à manger, le soir, des haricots et des œufs ; la maison s'appela, dans la langue universitaire, le collège des haricots². Le fouet y régnait mollement. Au lendemain de la Révolution, d'anciens élèves en goguette mirent en couplets les haricots et la férule devenus légendaires³.

Mais, pendant le xvi^e siècle, la vie resta effrayante à Montaigu. Le peu de vin permis aux maîtres fut remplacé par de mauvais cidre. En 1575, Jean Boulaese, professeur de langue hébraïque, se plaint que, « pour du vin qu'on doit avoir, on a de pauvre sidre gasté et pourry, qui offense la santé »⁴. En 1578, de pieuses femmes, émues de

1. Il nous est conservé par une copie du xvi^e siècle (bibl. de l'Arsenal, ms. 1168, fol. 183 r^e-184 r^e).

2. Fournier, *Paris démolie...*, p. 83-84.

3. *Couplets chantés dans une réunion d'anciens élèves du collège de Montaigu*, s. l. n. d. (de la fonderie et imprimerie de Gellé, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 18, vers 1800), 15 p. in-8°, sur papier rose (Bibl. de la Ville de Paris, n° 2268, in-8°).

4. *Remonstrance à nosseigneurs messire Charles de Thou...* (et aux conseillers du Parlement de Paris) *pour faire replanter et fortifier le souverain bien de la vraye pieté..., tant dedans le college de Montaigu qu'en la Republique...*

Proposée par Jehan Boulaese, Prebtre..., Pauvre perpetuel de la société dudict college, pour le deschargement de son âme.

Audict college de Montaigu, es mains seulement dudict Boulaese, 1575, p. 45.

la misère des écoliers, interviennent auprès du chapitre de Notre-Dame, pour offrir des lits, qui sont acceptés¹. Aux parents qui ont des enfants incorrigibles, on conseille de les envoyer à Montaigu². Mais rien n'égale en horreur sombre ces fastes de la misère tracés par Boulaese pour l'espace de deux années :

Pauvre noyé, le 29 jan[vier] 1573; riche précipité, le 16 d'ap[vril] 1573; portier, l'un quasi assummé, l'autre navré le 14 may 1573; pauvre désespéré, le 2 juin 1573; aultre riche précipité, le 8 juillet 1573 et aultres du 25 d'octobre 1574 battuz jusqu'à grand maladie et à la mort³.

III.

Il serait injuste de clore ce triste exposé sans rendre hommage à Pierre Tempête, le « grand fouetteur » d'enfants que Rabelais évoque, par calembour, au livre IV de Pantagruel et que ses victimes nommaient en latin : « Horrida Tempestas⁴... » Il appartenait, sans doute, à la Congrégation depuis les origines et avait connu Standonck. Nous le trouvons « prestre et bachelier formé en 1511 »⁵. Il était à cette époque le plus ancien « discret »

1. Arch. nat., LL 162, p. 161 et 260.

2. Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris*, nouv. éd. Paris, 1639, in-4°, p. 507.

3. *Remonstrance...*, etc., p. 45-46.

4. « Horrida Tempestas montem turbavit acutum. »

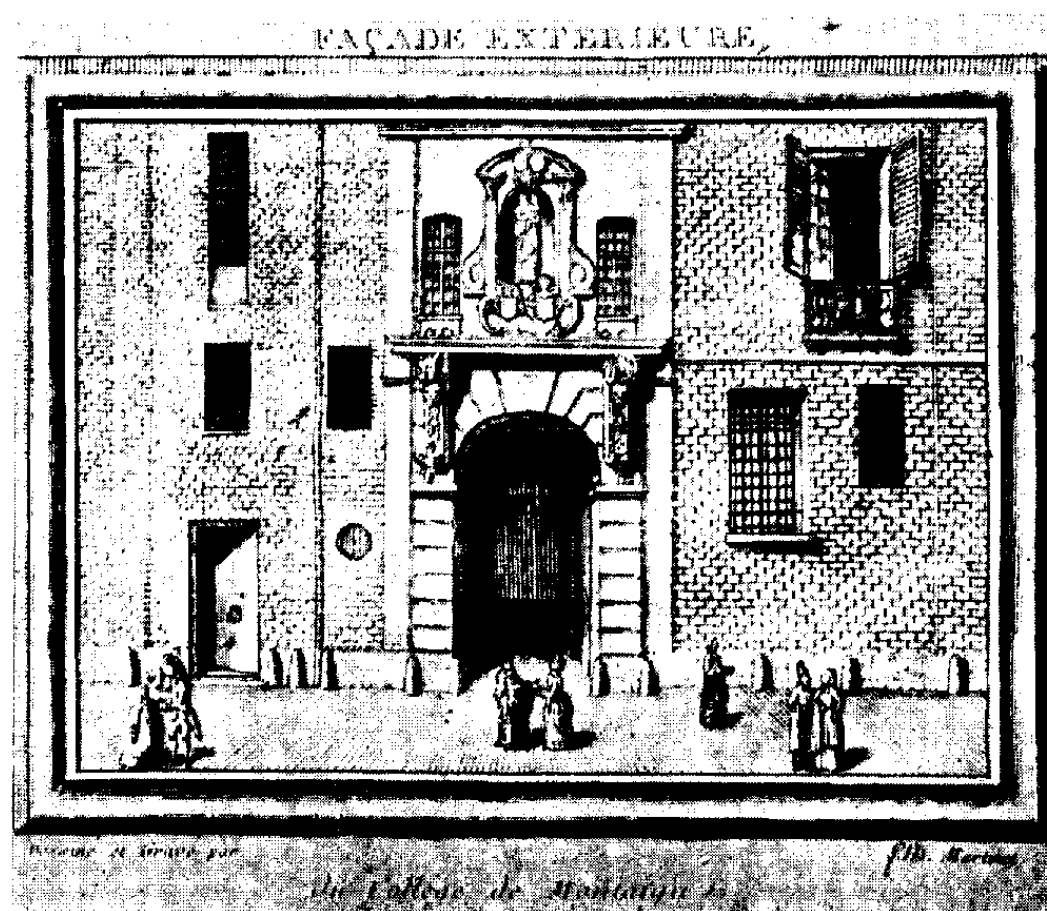
Ce vers, conservé par Rabelais, était, paraît-il, le premier d'un poème composé par les écoliers contre Pierre Tempête et dont Claude Malingre déclare avoir eu connaissance (*Les antiquitez de la ville de Paris*. Paris, Rocolet, 1640, in-fol., p. 317-318). Ce premier vers est imité d'Horace : « Horrida tempestas cœlum contraxit et imbres... » (*Epod.*, XIII, 1). L'auteur de l'*Histoire manuscrite du collège de Montaigu* (XVIII^e siècle), récemment entrée à la bibliothèque de l'Université (ms. n. 102), a cru bon de le traduire ainsi :

« Une horrible tempête a troublé Montaigu. »

5. Échange entre l'abbaye de Sainte-Geneviève et le collège de Montaigu (Arch. nat., S 6515, liasse 5).



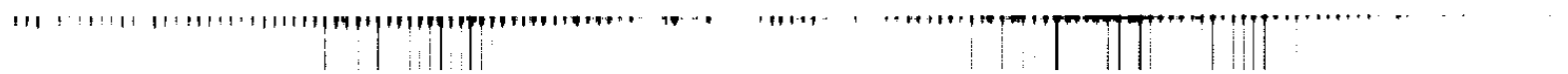
Cour de ce Collège.



du Collège de Montaigne.

LE COLLÈGE DE MONTAIGU

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.



du collège. Il passa, treizième, la licence en théologie, le 13 décembre 1516¹.

Deux ans plus tôt, Béda s'était déchargé sur Tempête de l'administration de Montaigu. Un simulacre d'élection eut lieu, en présence des députés du chapitre, le 22 mars 1514. Tempête n'obtint d'abord que quinze voix sur trente-deux². Mais les intrigues de l'ancien principal lui rallièrent les suffrages; en réalité, il demeura toute sa vie l'instrument de Noël Béda.

Très souple à l'égard de son protecteur, le nouveau maître tyrannisa, en revanche, les Pauvres dont il devait être le Père. Les statuts avaient singulièrement renforcé cette autorité paternelle, en l'armant de sanctions terribles. Tempête joignit à l'âpreté de son caractère un invincible entêtement. Il ne revenait jamais sur une décision prise. Cette conduite lui aliéna presque tout le monde.

Le 18 avril 1520, le chapitre de Notre-Dame se trouvait saisi d'une plainte émanée des pauvres écoliers de Montaigu, lesquels incriminaient Tempête et Béda de ne pas observer la règle de Standonck dans leur vie privée, non plus que dans le gouvernement du collège³. Le chapitre fit citer les deux personnages; l'affaire n'eut point de suites.

Mais Tempête redoubla de sévérité, sinon envers lui-même, du moins à l'égard des écoliers. L'un d'eux, mis à la porte injustement, présenta une nouvelle supplique au chapitre. Le 4 septembre 1521, les chanoines commirent trois des leurs pour écouter les raisons du principal et les

1. *Registrum facultatis theologiae (1030-1694)* (Bibl. nat., ms. latin 5657^a, fol. 34 v°); *Ordo licenciatorum ab anno 1373* (Bibl. nat., ms. latin 15440, p. 61).

2. *Histoire manuscrite du collège de Montaigu* (bibl. de l'Université, ms. n. 102, cahier 18). Les registres du chapitre de Notre-Dame présentent une lacune, de 1512 à 1515.

3. « Quia relatum est quod pauperes scholares collegii Montis Acuti conqueruntur de magistro principali ejusdem collegii cognominato Tempeste ac de magistro nostro Beda, eo quod non servant formam vivendi nec se habendi in dicto collegio datam per def. M. Johannem Standonck..., etc. » (Arch. nat., LL 134, p. 245).

griefs des écoliers¹. Le conflit se termina encore à l'amiable. Toutefois, Tempête résolut d'empêcher le chapitre d'empiéter désormais sur son administration.

L'occasion s'offrit trois ans plus tard. Sur de nouvelles plaintes émanées des Pauvres, le jeudi 10 novembre 1524, le pénitencier de Notre-Dame et le chanoine Merlin, accompagnés du promoteur et du notaire, vinrent visiter le collège de Montaigu, mais le principal, soutenu par Béda, leur en interdit l'entrée, alléguant que le droit de visite appartenait maintenant au prieur des Chartreux et que la compétence du chapitre se réduisait à faire réparer quelques vieux bâtiments et célébrer des messes pour les anciens fondateurs. Le promoteur assigna Tempête à comparaître le lundi suivant, 14 novembre. Le principal renouvela, avec calme, les mêmes déclarations devant les chanoines, assurant que, de mémoire d'homme, on ne les avait vus visiter le collège, mais que le prieur des Chartreux l'inspectait au contraire annuellement. Il remit une copie des statuts².

L'affaire fut renvoyée au vendredi³, puis au lundi d'après, 21 novembre⁴. Le promoteur, fort des statuts et d'une enquête qu'il venait de faire, accusa vivement Tempête de ne pas observer la règle, au grand détriment du collège. Il concluait qu'on devait obliger le principal à recevoir les députés du chapitre⁵. Mais Tempête répondit imperturbablement que le droit de visite avait été abandonné par les chanoines au prieur des Chartreux, qui l'exerçait tous les ans, etc...⁶. Le chapitre, embarrassé,

1. Arch. nat., LL 134, p. 598.

2. Arch. nat., LL 135, p. 647.

3. Ibid.

4. Ibid., p. 655.

5. Ibid., p. 657.

6. « ... Dictus vero Tempeste magister ad hoc respondit prout alias quod facultas visitandi corrigendi et reformandi in dicto collegio fuerat et erat Priori Cartusiensium prope Parisius omnino attributa de consensu capituli, qui quidem Prior eos singulis annis visitaverat et visitabat fueratque solum capitulo reservata facultas

demanda à voir l'enquête du promoteur, prit acte des déclarations de Tempête, ordonna que la copie des statuts serait collationnée avec l'original, puis requit communication de la bulle du cardinal d'Amboise approuvant la congrégation. Le 13 janvier 1525, les chanoines délibéraient encore sur la marche à suivre contre le principal¹. Celui-ci devenait arrogant. Le 8 février, il offrit d'aller en justice et de faire citer le prieur des Chartreux avec lui; il ajouta, non sans impertinence, qu'il réfléchirait avant de communiquer une copie de la bulle qu'on lui demandait². Le vendredi d'après, il négligea de comparaître devant le chapitre, qui le déclara contumace³.

Cependant, les chanoines reprirent assurance. Le 4 avril, ils décidaient, forts de leur droit, de visiter et de réformer le collège de Montaigu⁴. La visite fut résolue de nouveau le 16 juin suivant⁵; enfin, le mercredi 28 juin 1525, le pénitencier et le chanoine Merlin, renforcés des chanoines Allegrin et Mouton et accompagnés du promoteur et du notaire, après avoir, la veille, dûment signifié leur visite, se présentèrent à huit heures du matin à la porte du collège. Ils se rendirent à la chapelle, où les attendaient Tempête et Noël Béda. On pria Béda, qui n'avait plus qualité officielle, de sortir; puis les chanoines ordonnèrent à Tempête de rassembler, dans la cour voisine, tous les écoliers et régents de la maison, pauvres et riches, qu'ils désiraient haranguer avant de commencer la visite.

Le principal répondit, avec son calme habituel, qu'il ne

inquirendi de reparationibus et de duabus missis pro fundatoribus ipsius collegii celebrandis in eodem collegio et multa alia allegavit in contrarium requisitorum per actorem..., etc. » (Arch. nat., LL 135, p. 657).

1. « Quia magister collegii Montis Acuti recusat tradere duplum statutorum ipsius collegii et bullae confirmationis eorumdem, ordinatum est quod habeatur opinio consilii super hoc, de modo procedendi contra eum » (Arch. nat., LL 135, p. 690).

2. Ibid., p. 705.

3. Ibid.

4. Ibid., p. 741.

5. Ibid., LL 136, p. 38.

demandait pas mieux que de permettre à ses hôtes d'effectuer la visite du collège, telle qu'ils pourraient prouver qu'elle avait été faite par les députés du chapitre depuis cinquante ans¹.

Sans argumenter autrement, le promoteur requit Tempête d'obéir sur-le-champ, sous peine de la suspension de son office. Mais le principal assura de nouveau qu'il offrait aux chanoines de visiter le collège, de la manière qu'ils prouveraient que leurs prédécesseurs l'avaient visité depuis cinquante ans, et non autrement²; sur quoi, le promoteur requit l'application de la peine, et les chanoines présents déclarèrent Tempête, pour refus d'obéissance, suspendu de son office de maître et de l'administration de Montaigu.

On dressa procès-verbal de la séance; les visiteurs se retirèrent sans avoir rien visité, et Tempête, ayant appelé de la suspension qui le frappait, continua de gouverner le collège à sa guise.

Les écoliers, battus et chassés par lui, allèrent, en désespoir de cause, trouver le prieur des Chartreux. Aux remontrances de ce dernier, le principal répondait que le chapitre était saisi de l'affaire et qu'il n'en pouvait mais³.

Opposant ainsi aux chanoines la supériorité du prieur, au prieur la compétence des chanoines, Tempête vivait en despote. Les écoliers, jetés sur le pavé, mis parfois dans l'impossibilité de continuer leurs études, souffraient seuls de cet état de choses.

En octobre 1525, un pauvre, nommé André du Hamel,

1. « Quiquidem Tempeste Primarius eisdem dominis Provisoribus respondit quod offerebat se permissurum visitationem per eosdem dominos Provisores fieri talem qualem ipsi domini Provisores monstrarent fuisse per deputatos capituli Parisiensis factam a 50 annis citra... » (Arch. nat., LL 136, p. 51).

2. « ... Quo sibi sub illa pœna injuncto, respondit, ut præmittitur, quod offerebat permittere visitationem per dictos dominos in eodem collegio fieri qualem monstrarent fuisse per eos a 50 annis citra et non alias... » (Ibid.).

3. *Histoire manuscrite du collège de Montaigu* (bibl. de l'Université, ms. n. 102, cahier 19).

que le principal refusait de réintégrer sur les instances du prieur des Chartreux, eut de nouveau recours au chapitre, qui assigna Tempête au 6 novembre suivant¹. Il comparut avec étonnement. Il affirma que cette matière ne regardait pas les chanoines, l'écolier étant grossier et désobéissant, et que, d'ailleurs, il n'avait pas de raisons à fournir. A la requête du promoteur, on déclara, une fois de plus, Tempête contumace; il en appela comme d'habitude². Le chapitre essaya en vain de réintégrer l'étudiant chassé³. La procédure engagée n'aboutit pas. En dépit des poursuites commencées, Tempête refusa à sa victime le certificat qui devait lui permettre de passer la licence ès arts⁴. Il jouit de son triomphe encore une année. A part les satisfactions d'amour-propre, qu'il pouvait éprouver à défier les chanoines, et les joies barbares que lui procurait le supplice des délinquants, le principal de Montaigu goûtait peu d'agrément dans sa place. Agacé, à l'intérieur, par les murmures des écoliers et les dictons qui couraient sur son compte, harcelé, au dehors, par les remontrances du prieur des Chartreux et les sentences du chapitre, il guettait une occasion honorable d'abandonner la lutte. Ses amis, et sans doute le plus puissant, Béda, lui procurèrent en même temps la cure de Champigny et un canonicat à la cathédrale de Noyon. Aux termes des statuts, la possession d'un bénéfice entraînait l'exclusion de la communauté. Dans les premiers jours de décembre 1527, le prieur des Chartreux se rendit au collège, accompagné de son procureur et de son vicaire, et, devant les Pauvres

1. Arch. nat., LL 136, p. 122.

2. Ibid., p. 145.

3. Ibid., p. 148.

4. « Conferant domini Allegrin et Mouton cum domino cancellario ut ipse provideat pauperi scolari collegii Montis Acuti, quem magister ejusdem collegii posuit extra collegium, et, in contemptum processus quem habet contra eum, non vult idem sibi tradere signeta sua, ut possit adipisci gradum licenciatus in artibus » (Arch. nat., LL 136, p. 217).

assemblés, Tempête se démit de sa place¹. On procéda au choix d'un successeur; Jean Riquier fut élu, mais le chapitre de Notre-Dame, prévenu trop tard, refusa de ratifier l'élection². Trois semaines après, les chanoines, apprenant que Tempête possédait deux bénéfices³, le firent assigner aussitôt, afin de se donner le plaisir de le déposer par un argument sans réplique.

Il souffrit comparaître le mercredi 29 janvier 1528⁴. Le promoteur, gravement, requit la déposition du principal, titulaire de la cure de Champigny et d'une prébende de chanoine à la cathédrale de Noyon; à quoi, en souriant, Tempête répondit que les chanoines avaient outrepassé leurs droits en le citant sans information préalable, attendu qu'on ne pouvait l'accuser d'aucun crime, et qu'il avait là un bon motif d'appel comme d'abus. Quant au magistère du collège, il confessa l'avoir résigné, voilà déjà longtemps, entre les mains du prieur des Chartreux, en présence des écoliers. Il n'était donc plus principal, et n'avait que faire de la juridiction du chapitre⁵.

Les chanoines, mortifiés, contestèrent la validité de cette résignation; mais Tempête repartit que le prieur avait agi dans la plénitude de son droit. Ensuite, il donna complaisamment quelques détails sur ses bénéfices, avoua qu'il toucha les revenus de sa cure de Champigny; quant à sa prébende de Noyon, sans la posséder paisiblement, il en

1. *Histoire manuscrite*..., etc., cahier 19.

2. Arch. nat., LL 136, p. 636, 639, 652.

3. « Citetur in capitulo ex officio magister noster Tempeste primarius collegii Montis Acuti, ut provideatur officio magistri primarii ipsius collegii ea quod ipse Tempeste dicitur incapax de obtinendo dictum officium propter beneficia que ipse obtinet » (Ibid., p. 665).

4. Ibid., p. 669.

5. « ... Respectu vero officii magistri dicti collegii dixit se, diu est, resignasse dictum officium in manibus Prioris Cartusiensium, in praesentia scholarum dicti collegii et circa hoc fecisse quod in se erat, nec amplius erat magister ipsius collegii et ideo nec subditus dominis de Capitulo... » (Ibid.).

recueillait néanmoins tous les fruits¹. Enfin, comme les chanoines remettaient l'affaire à une autre séance, Tempête leur tira poliment sa révérence.

Le chapitre se réunit le surlendemain², déclara nulle la résignation reçue par le prieur et convoqua, de son autorité, les Pauvres, pour une nouvelle élection, qui eut lieu solennellement, le 5 février 1538³. Jean Hégon, élu principal, prêta serment le 14 février⁴. Il devait exercer paisiblement sa charge jusqu'en 1541, date de sa mort. A peine élu, il s'unit au prieur des Chartreux pour contester la supériorité du chapitre. Ce premier conflit fut réglé par un arrêt des requêtes du Palais, du 15 mai 1532⁵.

Quant à Pierre Tempête, la vie de chanoine convenait peu à son tempérament. Il trépassa, le 3 novembre 1530, regrettant le collège, auquel il légua 300 livres tournois et 20 volumes de sa librairie⁶. On le regrettait moins; sa fâcheuse renommée passait les portes étroites de Montaigu. Rabelais le mit aux enfers, « en la roue de Ixion, fouettant le chien courtault qui l'esbranle »⁷. Mais, du même coup, par son intransigeance égoïste et cruelle, Tempête avait ruiné la règle austère, imposée par Standonck, dans un dessein de miséricorde et d'apostolat.

1. « Postmodum interrogatus numquid obtinebat dicta beneficia dixit et confessus est quod pacifice obtinet dictam curam de Campigniac et fructibus illius gaudet, sed non erat pacificus possessor canonicatus et prebende Noviomensis, gaudet tamen fructibus... » (Ibid.).

2. Ibid., p. 672.

3. Ibid., p. 676.

4. Ibid., p. 684.

5. Arch. nat., X¹^a 39 (au 15 mai 1530).

6. Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris*, nouv. éd. Paris, 1639, in-4°, p. 510.

7. « Si, par fouetter pauvres petis enfans, escoliers innocens, les pedagogues sont damnés, il est, sus mon honneur, en la roue de Ixion, fouettant le chien courtault qui l'esbranle... » (*Pantagruel*, livre IV, ch. XXI).

* * *

Ce ne furent point seulement, il est vrai, les coups de fouet, ni les œufs gâtés, ni les poux que l'on put reprocher à Montaigu. Instituée pour réagir, par une discipline impitoyable, contre le dérèglement, fruit d'une culture exclusive, la congrégation des « Capettes » inquiétait le rêve conciliant des humanistes. Dès avant 1497, Standonck faisait interdire à Fauste Andrelin d'enseigner, les jours de fête, pendant l'heure du sermon¹. Trois ans plus tard, il espionnait Érasme, son ancien disciple². Il fermait son collège aux études neuves et, méprisant toute beauté littéraire, défendait d'y lire les poètes frivoles³. Au fondateur austère succédait Béda, l'ennemi de Lefèvre d'Étaples et d'Érasme.

Aussi, pour Rabelais, le collège de « Pouillierie » personnifiait l'enseignement ridicule du moyen âge ; nombre des livres défigurés dans le catalogue de la « librairie » de Saint-Victor ont pu trouver place dans la bibliothèque mystique de la « communauté »⁴.

En pleine Renaissance, alors que Sainte-Barbe, l'« Athénée » de Paris⁵, le collège de Coquerel, où étudia Ronsard,

1. *Lettre de Guillaume de la Mare à Fauste Andrelin*, dont il faudrait placer la date entre 1494 et 1497, d'après Ch. Fierville, *Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de la Mare* (1893), p. 21. Cf. Renaudet, *art. cité*, p. 72, n. 1.

2. *Lettre d'Érasme à Jacques Battus*. Orléans, automne 1500; *Allen opus epistolarum Des. Erasmi...* Oxford, 1906, in-8°, p. 314. Cf. Renaudet, *art. cité*, p. 71, n. 4.

3. *Règle de 1503*, ch. II : *De exercitio litterario*.

4. En 1499, lors de son départ pour l'exil, Standonck laissait à la communauté pour deux cents francs de livres (*Articles approuvés par le chapitre de Paris pour le régime du collège de Montaigu*, 12 juin 1499; Arch. nat., S6514, n° 1; Félibien, t. V, p. 716-721). Ces livres étaient en majeure partie des ouvrages mystiques (*Règle de 1503*, ch. II : *De exercitio litterario*. Cf. Renaudet, *art. cité*, p. 72, n. 5).

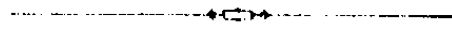
5. L'expression est de Quicherat (*Histoire de Sainte-Barbe*. Paris, 1860, t. I, p. 10).

et tant d'autres, s'ouvraient aux lettres païennes, les pauvres « Capettes » vacquaient « à oraison » et continuaient de vivre « en la forme des Mynimes »¹. Affaiblis par le jeûne, ils ressassaient sans courage d'anciennes argumentations scolastiques, répercutées par l'écho familial, car les murailles de Montaigu, au dire d'Érasme, avaient l'esprit théologique².

Marcel GODET.

1. Suivant leur propre expression, consignée dans le procès-verbal d'une visite judiciaire, faite le 21 janvier 1560, au sujet d'une contestation entre Sainte-Barbe et Montaigu. (Arch. nat., S 6516, liasse 11.)

2. « Nam illic, ut audio, parietes ipsi mentem habent theologicam » (Érasme, *Colloquia* : Ichtyophagia).



MÉLANGES.

TOPOGRAPHIE RABELAISIENNE.

(BERRY ET ORLÉANAIS.)

(Suite et fin¹.)

Onzay, Onzay, hameau dépendant de la commune de Palluau (Indre), ancienne paroisse d'Onzay-Palluau, sur la rive gauche de l'Indre, au sud-ouest de Palluau.

« Cestuy cy est de Onzay. » *Gargantua*, 45. *Comment le moyne amena les pèlerins, et les bonnes parolles que leur dist Grandgousier.*

Orléans ou **Aurélians**, Orléans, ch.-l. du département du Loiret, sur la Loire. Rabelais écrit une fois *Aurélians* pour rapprocher le nom de cette ville de sa forme latine médiévale *Aurelianis* (indéclinable). C'est l'ancien chef-lieu de la *civitas Aurelianorum* de l'empire romain.

On trouve mention dans les œuvres de Rabelais :

1^o De la *forêt d'Orléans* :

« Ainsi joyeusement passèrent leur grand chemin et toujours grand chère jusques au dessus d'Orléans. Auquel lieu estoit une ample forest de la longueur de trente et cinq lieues et de largeur dix et sept ou environ. » *Gargantua*, 16. *Comment Gargantua fut envoyé à Paris, et de l'énorme jument qui le porta, et comment elle deffit les mousches bovines de la Beauce.*

2^o De l'*Université* :

« Partant de Bourges vint à Orléans, et là trouva force rustres d'escoliers qui luy feirent grand chère à sa venue et en peu de temps aprint avec eulx à jouer à la paulme si bien qu'il en estoit maistre. Car les estudians dudict lieu en font bel exercice et le menoyent aulcunesfois es isles pour s'es-

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, 1909, fasc. I.

batre au jeu du poussavant. Et au regard de se rompre fort la teste à estudier il ne le faisoit mie, de peur que la veue luy diminuast. Mesmement que un quidam des regens disoit souvent en ses lectures qu'il n'y a chose tant contraire à la veue comme est la maladie des yeulx. Et quelque jour que l'on passa licentié en loix, quelcun des escholliers de sa congnoissance, qui de science n'en avoit guère plus que sa portée, mais en récompense sçavoit fort bien danser et jouer à la paulme, il fist le blason et divise des licenciéz en ladicte Université, disant : Un esteuf¹ en la braguette, || en la main une raquette, || une loy en la cornette², || une basse³ dance au talon, || vous voy la passé coquillon⁴. » || *Pantagruel*, 5. *Des faictz du noble Pantagruel en son jeune aage*.

Le jeu de paume était, avec la danse, le divertissement favori et habituel des étudiants de l'Université d'Orléans. Les docteurs régents et les bourgeois étaient aussi grands amateurs de ce sport. Au commencement du xvi^e siècle, il n'y avait pas moins de quarante établissements de jeu de paume à Orléans (Le Maire, *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, 1648, t. I, p. 387). Jean Le Geay, qui enseignait le droit avant 1561, conviait ses étudiants à jouer à la paume après sa leçon publique.

Rabelais vint probablement à l'Université d'Orléans en 1528 (voyez plus bas au mot : *Le Seelleur*).

D'après le passage du *Pantagruel*, l'emplacement du jeu du poussavant, sorte de jeu de boules du Dauphiné, se trouvait sur les îles de la Loire, sans doute sur la Motte Saint-Antoine et la Motte des Poissonniers, qui attenaient à l'ancien pont (voyez E. Colas, *Rabelais à l'Université d'Orléans*, dans *Mélanges d'histoire orléanaise*, Orléans, 1878; Th. Cochar, *Le jeu de paume à Orléans*, Orléans, 1888, p. 10-11).

Les bâtiments de l'Université de lois d'Orléans, établie, — ou plutôt reconnue officiellement, — par Philippe IV le Bel en 1312, ont presque complètement disparu. A leur place s'élève une école communale (rue de l'Université, à l'est de la Préfecture et des Archives départementales).

1. Balle.

2. Tête.

3. Régulière.

4. Docteur. De *cucullio*, -onis, à cause du bonnet doctoral fait autrefois en forme de capuchon (Le Duchat).

Seule subsiste, rue Pothier, la salle dite des thèses, qui sert aujourd'hui de lieu de réunion à la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Sur l'Université d'Orléans, voy. Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, t. I, Paris, 1890, p. 1 et suiv., et aussi l'ouvrage très médiocre de J.-E. Bimbenet, *Histoire de l'Université de lois d'Orléans*, Paris et Orléans, 1853.

3° De la *Porte de Paris* :

« Quelque jour, je ne sçay quand, Pantagruel se pourme-
noit après soupper avecques ses compaignons par la porte
dont l'on va à Paris. Là rencontra un escholier tout joliet,
qui venoit par icelluy chemin. Et, après qu'ilz se furentaluez,
lui demanda : Mon amy, dont viens tu à ceste heure ? L'es-
cholier luy respondit : De l'alme, inclyte et célèbre académie
que l'on vocite Lutèce. » *Pantagruel*, 6. *Comment Pantagruel
rencontra un Limosin qui contrefaisoit le langaige françoys*.

La porte de Paris n'existe plus, mais un tronçon de la rue
qui conduisait à cette porte nord de l'enceinte d'Orléans sub-
siste encore : c'est la *rue Parisis*, officiellement et maladroi-
tement nommée *rue Parisie* (*sic*).

Je remarque que les commentateurs et les biographes de
Rabelais n'ont pas su « situer » exactement l'aventure de l'éco-
lier limousin : la plupart la placent aux abords de Paris (voyez
par exemple René Millet, *Rabelais*, Paris, 1892, p. 35). Il est
facile de voir que la scène se passe à Orléans, sur la route de
Paris.

4° De l'église de *Saint-Aignan* :

« Après que Pantagruel eut fort bien étudié en Aurélians,
il délibéra visiter la grande Université de Paris, mais, devant
que partir, fut adverty que une grosse et énorme cloche estoit
à Saint Aignan dudict Aurélians, en terre, passez deux cens
quatorze ans; car elle estoit tant grosse que par engin aucun
ne la povoit on mettre seulement hors terre, combien que
l'on y eust applicqué tous les moyens que mettent Vitruvius
de architectura, Albertus *de re edificatoria*, Euclides, Théon,
Archimedes et Hero *de ingeniis*; car tout n'y servit de rien.
Dont, volontiers encliné à l'humble requeste des citoyens et
habitans de ladict ville, délibéra la porter au clochier à ce
destiné. De faict vint au lieu où elle estoit : et la leva de terre
avecques le petit doigt aussi facilement que feriez une son-

nette d'esparvier. Et, devant que la porter au clochier, Pantagruel en voulut donner une aubade par la ville et la faire sonner par toutes les rues en la portant en sa main, dont tout le monde se resjouyst fort; mais il en advint un inconvenient bien grand; car, la portant ainsi et la faisant sonner par les rues, tout le bon vin d'Orléans poulsa et se gasta. De quoy le monde ne se advisa que la nuict ensuyvant: car un chascun se sentit tant altéré de avoir beu de ces vins poulsez qu'ilz ne faisoient que cracher aussi blanc comme cotton de Malthe, disans: nous avons du Pantagruel¹ et avons les gorges sallées. » *Pantagruel*, 7. *Comment Pantagruel vint à Paris*.

Dans les premières éditions, on lit: « [Pantagruel] fut adverty qu'il y avoit une grosse et énorme cloche à Saint Aignan dudict Orléans, qui estoit en terre près de troys cens ans y avoit²: car elle estoit si grosse que par nul engin l'on ne la pouvoit mettre seulement hors de terre. »

Saint-Aignan était une antique église collégiale, sise au sud-est, non loin de la Loire: c'est aujourd'hui une église paroissiale.

5° Des murailles d'Orléans:

« D'avantaige qui la vouldroit emmurailler comme Strasbourg, Orléans, ou Ferrare, il ne seroit possible, tant les fraiz et despens seroyent excessifz... » *Pantagruel*, 15. *Comment Panurge enseigne une manière bien nouvelle de bastir les murailles de Paris*.

6° De l'église de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Marmoutier-lez-Tours. Il y avait dans l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle une chapelle où les étudiants de l'Université entendaient la messe:

« Les uns cryoient Sainte Barbe, les aultres Saint George, les aultres Sainte Nytouché, les aultres Nostre Dame de Cunault, de Laurette, de Bonnes Nouvelles... » *Gargantua*, 27. *Comment un moine de Seuillé sauva le cloz de l'abbaye du sac des ennemys*.

7° De l'église de *Sainte-Croix*:

« Et de ces pillules d'arin en avez une à Orléans sus le

1. *Pantagruel*, qui désigne un personnage ayant le don d'exciter la soif, signifie aussi violent mal de gorge.

2. Quelque découverte archéologique fait peut-être le fond de cette histoire fantastique.

clochier de l'esglise de Sainte Croix. » *Pantagruel*, 33. *Comment Pantagruel feut malade et la façon comment il guérit.*

Rabelais fait ici allusion à la boule de l'ancienne flèche du transept de la cathédrale Sainte-Croix, détruite par les protestants en 1568. Cette boule, surmontée d'une croix, était en cuivre doré; elle avait dix pieds de circonférence (voyez H. de Monteyremar, *Notice historique sur l'église Sainte-Croix d'Orléans*, Orléans, 1855).

8° Du vin et des vignes d'Orléans :

« ... Vin de Grave, d'Orléans, de Beaulne... » Le *Tiers Livre*, 52. *Comment certaine espèce de pantagruélion ne peut estre par feu consumée.*

« Approchans au temple de la dive Bouteille, nous convenoit passer parmy un grand vignoble faict de toutes espèces de vignes, comme Phalerne, Malvoysie,... Beaulne,... Orléans,... » *Cinquième Livre*, 34. *Comment nous arrivâmes à l'oracle de la Bouteille.*

« L'aulture en vigneron d'Orléans, avecques belles giestres de toille, une panouere¹ et une serpe à la ceinture. » *Quart Livre*, 48. *Comment Pantagruel descendit en l'isle des Papimanes.*

Sur le vin d'Orléans, voyez Ch. Cuissard, *Le vin orléanais dans la poésie et dans l'histoire* (dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, Orléans, 1905).

Rabelais nomme dans ses œuvres les Orléanais suivants :

1° Charles Charmois :

« Painct et inventé par maistre Charles Charmois, painctre du roy Megiste². » *Quart Livre*, 2. *Comment Pantagruel, en l'isle de Medamothi, achepta plusieurs belles choses.*

« A nostre département de Clothu, je veiz le pourtraict mirifique de Varlet cherchant Maistre, jadis depainct par Charles Charmois, Aurelian[ensis]. » *Cinquième Livre*, 26. *Comment nous descendîmes en l'isle d'Odes, en laquelle les chemins cheminent.*

Je n'ai pu identifier ce peintre orléanais (?).

1. Panetière.

2. En grec : très grand. — Ce *roi Megiste* doit être Henri II, car dans le même livre, ch. 61, Philibert de l'Orme est qualifié de « grand architecte du *roi Megiste* ».

2^o Daniel :

« Et à monsieur le baillif Daniel... » *Lettre de Rabelais à Antoine Hulot*, datée de Saint-Ay, 1^{er} mars [1542] ¹.

Il s'agit de François Daniel, qui fut bailli de Saint-Laurent-des-Orgerils-lez-Orléans après son mariage, le 25 mai 1533. A cette date, son beau-père Jean Mairat s'était démis en sa faveur des fonctions de bailli du prieuré de Saint-Laurent. Il n'était auparavant que licencié en lois et avocat. Il fit ses études juridiques à l'Université d'Orléans en même temps que Calvin, dont il fut l'intime ami. Leur amitié ne se démentit jamais : « On en retrouve le témoignage à chaque page de la correspondance qu'ils échangèrent, même après que Calvin eut abandonné le catholicisme et quitté pour toujours sa patrie. » (L. Jarry, *Pierre Daniel...*, *op. cit.*, p. 10.) En 1543, maître François Daniel demeurait à Orléans avec sa mère, veuve de maître Pierre Daniel, « paroisse de Saint-Pierre-Empont, rue de l'Ormerie, du costé de la rivière [de Loire] » (Archives départementales du Loiret, A. 362, fol. 79).

Les Daniel étaient nombreux à Orléans au xvi^e siècle : en 1539-1540, je note un Claude Daniel, marchand, bourgeois, échevin de cette ville (Archives communales d'Orléans, CC. 687); en 1592, un autre Claude Daniel, « recepveur des deniers communs de la ville » (Archives départementales du Loiret, C. 116).

Sur les Daniel, voir : Dupré, *Notes historiques sur les Daniel d'Orléans et de Blois*, dans *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1866, p. 333; — Louis Jarry, *Pierre Daniel et les érudits de son temps, d'après des documents inédits de la bibliothèque de Berne*, Orléans, 1876 (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*); — Jules Doinel, *Jean Calvin à Orléans* (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXVI, Paris, 1877, p. 174); — J. Doinel, *Documents du XVI^e siècle, tirés des archives orléanaises*, Orléans, 1876, p. 13.

3^o Estienne Dolet (*Stephanus Doletus*) :

Né à Orléans en 1509, brûlé comme athée en 1546; ami de Rabelais, il publia en 1542 une édition de *Gargantua* et de *Pantagruel* (voyez Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. III, p. 376, 378; t. IV, p. 393). Rabelais figure parmi les convives du banquet offert à Dolet à Paris en février 1537 (V.-L. Bourrilly, *Rabe-*

1. Voyez cette lettre en appendice.

lais, sa vie et son œuvre d'après des travaux récents (1900-1905), dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. VII, 1906, p. 598 et suiv.). Sur Dolet, voyez C. Brainne, J. Debarbouiller, Ch.-F. Lapierre, *Les hommes illustres de l'Orléanais*, t. I, Orléans, 1852, p. 267; — Ch. Cuissard, *Le grec à Orléans*, Orléans, 1883, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIX, p. 749 et 756-757.

4° Denis Gaillart :

Ce prêtre du diocèse d'Orléans, aumônier du cardinal de Meudon (Antoine Sanguin, évêque d'Orléans), est nommé dans les actes par lesquels Rabelais résigna l'église paroissiale de Saint-Christophe du Jambet, au diocèse du Mans, le 9 janvier 1553¹ (n. st.) et l'église paroissiale de Saint-Martin de Meudon, au diocèse de Paris (même date) : « ... *magistro Dionysio Gaillart, presbytero, reverendissimi domini Cardinalis de Meudone eleemosynario, Aurelianensis diocesis, testibus* » (Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. III, p. 418-419).

5° Antoyne Hullot :

« A monsieur le baillif du baillif des baillifz, monsieur maistre Antoyne Hullot, seigneur de la Court Compin, en chrestianté, à Orléans » (adresse de la *Lettre de Rabelais, datée de Saint-Ay le 1^{er} mars [1542]*). On trouvera en appendice le texte de cette lettre in-extenso.

Cet ami de Rabelais et du seigneur de Saint-Ay, — dont le nom fut longtemps mal lu et estropié sous les formes *Hullet*, *Gullet*, *Husset*, — était « licencié en loix », avocat à Orléans, et même, pendant plusieurs années (1534-1537), avocat pensionnaire de la fameuse communauté des marchands fréquentant « la rivière de Loire et fleuves descendans en icelle », dont le siège social était à Orléans (Archives départementales du Loiret, B. 2812). En 1539-1540, il était un des douze procureurs et échevins de la ville (Archives communales d'Orléans, CC. 687, fol. 4); en 1544-1546, un des six notables chargés de désigner les échevins (Archives communales, CC. 569).

Il possédait La Cour-Compain, paroisse de Chécy, aujourd'hui château de La Cour (voyez au mot *La Cour*). La femme d'Antoine Hullot était Anne Le Beau² (Archives communales d'Orléans, CC. 354).

1. Et non 1552, comme le dit M. Bourrilly (*op. cit.*); car l'année commençait alors à Pâques, et non pas au 1^{er} janvier.

2. Je trouve un *Phelippes Le Beau*, procureur-échevin d'Orléans

Antoine Hullot, qualifié de *feu* en mai 1567 (Archives départementales du Loiret, A. 558, fol. 186, registre censier des années 1542-1587), avait eu d'Anne Le Beau (qui vivait encore à cette date de 1567) deux fils, Jean et Étienne, et une fille, Anne (Archives du Loiret, A. 558, fol. 186).

Maître Étienne Hullot était avocat au siège présidial d'Orléans en 1567 (acte du 15 avril, Archives du Loiret, H, fonds de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy), en 1569 (A. 558, fol. 186 v^o). A cette dernière date, on le trouve marié à Michelle Mariette (A. 558, fol. 186 v^o). Il occupait encore sa charge d'avocat au présidial en 1580 (Archives communales d'Orléans, série GG, n^o 363, paroisse Saint-Euverte, acte du 9 janvier) et, le 2 septembre 1585, il est qualifié d'avocat et conseiller au bailliage d'Orléans (Archives communales d'Orléans, paroisse Saint-Liphard, GG. 716). Quant à maître Jean Hullot, il est qualifié de *défunt* le 28 septembre 1569 (A. 558, fol. 186 v^o).

C'est Jules Doinel, archiviste du Loiret, qui a rétabli la véritable graphie du nom de l'énigmatique ami de Rabelais (voyez son *Rapport sur les archives du Loiret*, imprimé dans le volume du *Conseil général, rapports du préfet et délibérations*, 1889, p. 179; le t. II de l'*Inventaire sommaire des archives départementales du Loiret*, Orléans, article B. 2812; le t. I de l'*Inventaire sommaire des archives communales d'Orléans*, article CC. 687).

Il est probable que l'avocat Hullot, dont M. H. Clouzot (*Les amitiés de Rabelais en Orléanais...*, *op. cit.*, p. 15) a retrouvé le nom sur la liste des Orléanais condamnés en 1562 par le Parlement à être pendus en place de Grève, est Antoine Hullot, l'ami de Rabelais. On sait combien est considérable le nombre des humanistes adeptes de la Renaissance et du libre examen qui se sont convertis au protestantisme.

Il est utile de faire remarquer que des parentés ou des alliances unissaient tous ces Orléanais mentionnés par Rabelais, les Hullot, les Daniel, les Compain, les Dolet.

Les Compain étaient alliés aux Saint-Mesmin (en 1364, Étienne de Saint-Mesmin, écuyer, seigneur de La Cour, chambellan du duc d'Orléans, était mari d'Agnès Compain; d'après Le Maire, *Histoire et antiquitez de la ville et duché d'Orléans*,

en 1525-1527 (Archives communales d'Orléans, CC. 20) et « procureur en court laye à Orléans » en 1529-1530 (Archives du Loiret, série G, compte de la châtellenie de Meung, 1529-1530).

1648, t. II, p. 104). Les Saint-Mesmin eux-mêmes étaient alliés aux Lorens, seigneurs de Saint-Ay (voyez ce nom) et aux de Mareau (voyez au mot : *La prevoste d'Orléans*).

Les de Mareau, enfin, étaient alliés aux Framberge (voyez au mot : *Le Seelleur*).

Je n'ai pas trouvé de document indiquant à quelle date Antoine Hullot fut seigneur de La Cour-Compain; mais la possession de ce fief par cet avocat n'a rien d'étrange quand on connaît les alliances de la famille (voyez C. de Vassal, *Généalogies des principales familles de l'Orléanais*, Orléans, 1862; aux mots : Daniel, Mariette, Compain, Saint-Mesmin, de Mareau).

Les Compain (ou Compaing) et les de Mareau descendaient de Guillaume Compain et de Guyot de Mareau, bourgeois d'Orléans, qui se distinguèrent en défendant leur ville aux côtés de la Pucelle et furent anoblis pour leur vaillance en 1430 par Charles VII (voyez Jules Quicherat, *Histoire du siège d'Orléans*, Paris, 1854, p. 64).

Je ne puis donner aucune explication sur le voyage d'Hullot à Paris, sur le mariage auquel il assista dans cette ville, sur son titre de « bailli du bailli des baillis ». La solution de ces problèmes se trouvera un jour, sans doute, dans les minutes des notaires orléanais, difficilement accessibles à l'heure actuelle et dont les érudits attendent avec impatience le dépôt dans les Archives départementales.

6^o Massuau :

Il s'agit de Claude Massuau, qui assista avec Rabelais, Étienne Lorens, seigneur de Saint-Ay, avec François Errault, seigneur de Chemant en Anjou, aux derniers moments du « docte et preux chevalier » Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, mort le 9 janvier 1543 (*Quart Livre*, 27).

Claude Massuau était seigneur de la Belle-Croix¹, paroisse de Saint-Ay (voyez Du Faur de Pibrac, *op. cit.*, p. 279). C'est lui qui traduisit du latin en français l'ouvrage où Rabelais célébrait les prouesses militaires de Guillaume du Bellay. Cet ouvrage fut imprimé sous ce titre : *Stratagèmes, c'est-à-dire prouesses et ruses de guerre du preux et très célèbre chevalier Langey au commencement de la tierce guerre césarienne* (Lyon, Sébastien Gryphius, 1542, in-8^o).

La famille Massuau est orléanaise. Je trouve un « Nicolle

1. Aujourd'hui château, comm. de Meung-sur-Loire.

Massuau, curé de Donnery » (Archives du Loiret, compte du scelleur de l'évêché d'Orléans, 1559-1560), une « Françoise Massuau, vefve de deffunct Avy Lasseray » (même compte), un « maistre Jehan Massuau », mari de Marie Lucas, qualifiée veuve en 1569 (Archives du Loiret, A. 558, fol. 112).

Les Massuau étaient alliés aux Framberge (Bibliothèque de la ville d'Orléans, notes de Dom Gérou¹ sur *Les écrivains orléanais*, manuscrit 634, t. II, fol. 408).

7^o Pailleron :

« Monsieur l'esleu Pailleron trouvera ici mes humbles recommandations à sa bonne grâce, aussi à madame l'esleue... » *Lettre de Rabelais à Antoine Hullot*, datée de Saint-Ay, 1^{er} mars [1542]².

Ce Pailleron n'est autre que Jean Pailleron, élu sur le fait des aides et des tailles en l'élection d'Orléans en 1535, mentionné dans le rôle de la taille pour l'année 1536 en l'élection d'Orléans. Ce rôle³ est conservé aux Archives départementales du Loiret (G. 441, cote provisoire). En voici la formule finale : « Faict par nous Claude Vaillant, Jehan de Montaudion et Jehan Pailleron, esleuz sur le fait des aydes et tailles en l'élection d'Orléans, le 28^e jour de décembre l'an 1535. »

Il est encore qualifié d'« esleü pour le Roy notre sire à Orléans » dans un acte du 21 avril 1545 (= 1546, n. st.), conservé aux Archives du Loiret et qui m'a permis naguère d'identifier avec certitude le seigneur de Saint-Ay, ami de Rabelais (voyez Henri Clouzot, *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, Paris, 1905, p. 2; extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, 3^e année, 4^e fascicule).

Le nom de la femme de l'élu Jean Pailleron ne m'est pas connu.

Cette famille se retrouve encore à Orléans à la fin du xvi^e et au xvii^e siècle. J'ai noté en 1568 un huguenot d'Orléans, Jacques Pailleron, qui prête serment au roi Charles IX (Clouzot, *op. cit.*, p. 15); à la date du 18 mai 1620, une Françoise Pailleron, de la paroisse de Saint-Paterne (Archives commu-

1. Bénédictin orléanais (1700-1767). Il a le défaut de ne pas indiquer ses références.

2. Voyez cette lettre à l'appendice.

3. Il a été récemment publié par M. Eugène Jarry dans son étude sur *La taille de 1536 en l'élection d'Orléans*, extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXI, 1907, p. 58-68.

nales d'Orléans, GG. 576) et une Jeanne Pailleron, veuve de Vincent Brimbœuf, procureur fiscal et notaire à Bellegarde (11 juin 1661, *ibidem*, GG. 476, paroisse Saint-Hilaire).

8° *La prévosté d'Orléans* :

« Et en prendrons acte, affin qu'après son trespas ilz ne le déclarent haerectique et damné, comme les Farfadets feirent de la prévosté d'Orléans... » *Tiers Livre*, 23. *Comment Panurge faict discours pour retourner à Raminagrobis*.

« On lit *praevosté* dans l'édition de 1552, mais j'ai cru », dit très justement Marty-Laveaux, « devoir me ranger à l'opinion de Burgaud des Marets et imprimer *praevoste* ».

Louise de Mareau¹, femme de François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans², ayant été enterrée dans l'église des Cordeliers de cette ville, ces religieux prétendirent que l'âme de la prévoste revenait les tourmenter dans leur couvent et s'accusait elle-même d'être luthérienne.

En février 1533, ils commencèrent à conjurer cette âme, et le manège dura longtemps. En réalité, l'âme de la prévoste était simplement un novice caché dans la voûte de l'église. La fourberie ayant été découverte, la plupart d'entre eux furent, sur la plainte du prévôt, condamnés à la prison perpétuelle, après qu'on les eut forcés à faire publiquement amende honorable (18 février 1534). Mais la sentence ne fut pas exécutée; la peine fut très adoucie. C'est ce qui fait qu'Henri Estienne, parlant dans son *Apologie pour Hérodote* (t. I, c. XXI, p. 520) de l'impunité des gens d'église, s'exprime ainsi : « De quoy, entr'autres tesmoignages, nous en avons un fort bon ès Cordeliers d'Orléans, après avoir usé de l'horrible et exécration imposture qui, depuis, par tous les coins du monde fut divulguée. » Il revient souvent sur cette affaire (t. I, c. xv, p. 286; c. XXIII, p. 546), mais se contente de la rappeler au lecteur,

1. Jean de Mareau fut prévôt d'Orléans du 22 août 1539 au 18 octobre 1568, date à laquelle « il fut dépossédé de son estat pour ce qu'il estoit de la nouvelle oppinion » (voyez E. Jarry, *Liste des prévôts d'Orléans*, dans *Bulletins de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. XIV, n° 186, 1906, p. 475).

2. « Maistre François de Saint-Mesmin, escuier, licencié en loix, garde de la prévosté d'Orléans » depuis le 3 novembre 1522 jusqu'au 8 août 1539 (voyez E. Jarry, *Idem* et *Ibidem*). Saint-Mesmin était, de plus, en mars 1539 (n. st.) « conseiller ordinaire du roy nostre sire en son grant Conseil » (Archives communales d'Orléans, CC. 687, fol. 5).

« estimant n'estre besoin de luy en faire le récit, veü que ces histoires ont esté imprimées, et, outre cela, sont en la bouche d'un chascun » (t. II, c. xxxix, p. 247). Voyez aussi Lottin, *Recherches historiques sur Orléans*, Orléans, 1836, t. I, p. 379 et suiv.

L'*Histoire des farfadets*, qui figure dans la bibliothèque de Saint-Victor, est très probablement, dans l'intention de Rabelais, celle de cet événement. Voyez cette histoire, dit le bibliophile Jacob, dans le *Recueil de dissertations anciennes et modernes sur les apparitions*, par Lenglet-Dufresnoy.

Cette affaire scandaleuse eut lieu sous l'épiscopat d'Antoine Sanguin, cardinal de Meudon (voyez Carolus Sausseyus [Charles de la Saussaye], *Annales ecclesiae Aurelianensis*, Paris, 1615, p. 617).

9^o *Monsieur le Seelleur* :

« ... Je priray monsieur le Seelleur me envoyer le Platon, lequel il m'avoit presté; je luy renvoyerai bien toust. » *Lettre de Rabelais à Antoine Hullot*, datée de Saint-Ay, 1^{er} mars [1542].

M. H. Clouzot avait cru reconnaître en « monsieur le Seelleur » un familier de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, François Errault, sieur de Chemant, bibliophile, qui, en 1542, était vice-chancelier du Piémont et qui fut chancelier de France du 12 juin 1543 à sa mort, arrivée en septembre 1544.

Je vais prouver que cette identification ne peut être admise. Le « seelleur » était un officier ecclésiastique, dont la fonction consistait à percevoir les deniers et droits divers provenant du sceau épiscopal¹.

En 1542, date très justement assignée par M. H. Clouzot à la lettre de Rabelais, le scelleur de l'évêché d'Orléans était Claude Framberge, comme on le voit par l'acte de baptême suivant, extrait des registres de l'ancienne paroisse Saint-Liphard (Archives communales d'Orléans, GG. 716, fol. 15). Cet acte est inédit :

« L'an mil cinq cens quarante deux, le premier jour de novembre, a esté baptisé ung filz, filz de maistre Xristofle

1. Le scelleur était un fonctionnaire à la nomination de l'évêque. Sur la fonction du scelleur épiscopal (*sigillator*), voyez A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 840.

Landré¹, a esté nommé Claude ; et ont esté parrins vénérables et circumspectes personnes messires Sébastian de Lestoille, chanoine des esglises Sainte Croix d'Orléans et Saint Aignan, et Claude Framberge, seeleur de très révérend père en Dieu monseigneur le révérendissime cardinal de Meudon, évesque d'Orléans, et marreine la femme de François Dorléans, nommée Françoise. »

L'évêque ici mentionné n'est autre qu'Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, abbé de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire².

Claude Framberge survécut à François Rabelais³, car il était encore scelleur en 1559-1560 sous l'épiscopat du fameux Jean de Morvilliers, comme le démontre l'intitulé du registre que j'ai découvert aux Archives du Loiret : « Compte rendu par moy Claude Framberge, chanoine d'Orléans et scelleur de révérend père en Dieu monseigneur Jehan de Morveillyer, évesque d'Orléans, des deniers, prouffictz, revenu[z] et esmolumens provenans à raison du scel épiscopal d'Orléans depuis le septiesme jour de juillet mil cinq cens cinquante et neuf jusques à semblable jour, icelluy exclud, l'an fini et révolu⁴... » (série G, registre, papier, non classé, faisant partie du fonds de l'évêché d'Orléans).

Ce Claude Framberge, chanoine de la cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, scelleur des évêques Antoine Sanguin et Jean de Morvilliers, appartenait à une vieille famille orléanaise⁵.

1. Humaniste, docteur en médecine (voyez L. Jarry, *Pierre Daniel*, *op. cit.*, p. 49), auteur d'un *Traité de la République*. — Ce Christophe Landré est qualifié d'avocat dans un acte du 13 décembre 1543 (Archives communales d'Orléans, GG. 716).

2. Sur cet évêque (1533-1550), voyez Ch. de la Saussaye (*Carolus Sausseyus*), *Annales ecclesiae Aurelianensis*, Paris, 1615, p. 617. — Voyez aussi la *Gallia Christiana*, t. VIII, 1744, col. 1483. — Antoine Sanguin, qui devint archevêque de Toulouse en 1550, était l'oncle de la duchesse d'Étampes, maîtresse de François I^{er}.

3. Rabelais, d'après les plus récents travaux sur la question, a dû mourir entre le début de 1553 et avril 1554. On ne peut encore préciser davantage.

4. Je n'ai retrouvé que deux comptes des scelleurs de l'évêché d'Orléans : celui-ci et le compte de « Jehan Sigongneau, chanoine d'Orléans et selleur (*sic*) de révérent père en Dieu monseigneur Mathurin de la Saussaye, évesque d'Orléans... » pour l'année mai 1566-mai 1567.

5. Voyez Archives départementales du Loiret, A. 558, fol. 111, 206,

Il fut l'ami du grand helléniste Gentien Hervet, originaire de Saint-Martin-sur-Loiret (aujourd'hui Olivet), de François Daniel, — celui que Rabelais appelle « Monsieur le baillif Daniel », — et de Calvin. En 1528, tous quatre suivaient les leçons de droit du célèbre Pierre de l'Estoile, docteur-régent en l'Université d'Orléans¹. C'est très probablement à cette époque que Rabelais, quittant Bourges, vint étudier dans notre ville² et se mêler à leur société.

Aucun texte ne m'indique que Claude Framberge fût un helléniste³, mais il est certain qu'il fréquentait des hellénistes; et, d'ailleurs, chacun sait que l'Université d'Orléans était alors un centre très florissant pour l'étude du grec⁴. Donc, rien d'étrange à ce que ce chanoine ait eu un Platon entre les mains.

Si le scelleur Claude Framberge nous fait penser à Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, cardinal de Meudon, celui-ci, à son tour, nous rappelle l'affaire scandaleuse des Cordeliers et de Louise de Mareau, — épouse de François de Saint-Mesmin, prévôt d'Orléans, — qui se passa dans cette ville en 1533 sous son épiscopat⁵; il nous rappelle encore la prise de possession

341. — Un Guillaume Framberge était protestant en 1567 (Archives communales d'Orléans, FF. 38).

1. Voyez Louis Jarry, *Pierre Daniel et les érudits de son temps*, 1876, p. 10 et 11. L. Jarry se borne à donner le nom de Cl. Framberge.

2. Hypothèse très sérieuse, émise pour la première fois par M. H. Clouzot dans *Les amitiés de Rabelais en Orléanais...*, p. 19-20 du tirage à part.

3. M. Ch. Cuissard ne le nomme pas dans son étude sur *Le grec à Orléans depuis le IX^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e*, Orléans, 1883 (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIX). J'ajoute que M. Cuissard ne nomme pas non plus Claude Framberge dans son travail sur *Les chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix* (dans les *Mémoires de la même Société*, t. XXVIII, 1902, p. 59 et suiv.).

4. Voyez, en plus de l'ouvrage de Cuissard déjà cité sur *Le grec à Orléans*, et du même auteur, *Un cours de grec à Orléans (10 novembre 1510-12 juin 1511)*, dans *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XII, Orléans, 1901, p. 182-187.

5. Rabelais fait allusion à ce scandale dans son *Tiers Livre*, ch. xxiii. — Sur ce scandale, voyez plus haut, au paragraphe de « la prévoste d'Orléans ».

par Rabelais de la cure de Saint-Martin de Meudon au diocèse de Paris (18 janvier 1551, n. st.), la résignation de cette cure par le Tourangeau en présence de Denis Gaillart, prêtre orléanais, aumônier du cardinal de Meudon (janvier 1553)¹.

Ajoutons que les évêques d'Orléans étaient seigneurs temporels de Meung-sur-Loire, près de Saint-Ay, et qu'à Saint-Ay même ils possédaient une résidence, non loin du château appartenant à Étienne Lorens, ami de Rabelais, de Hullot, de Pailleron, de Daniel et de Framberge. Aussi n'est-il pas téméraire de croire que les relations entre l'évêché d'Orléans et la seigneurie de Saint-Ay devaient être constantes (voyez au mot *Saint-Ay*).

En plus de ces Orléanais, mentionnons :

Gallet :

« Grandgousier ordonna que Ulrich Gallet, maistre de ses requestes, homme saige et discret, duquel en divers et contentieux affaires il avoit esprouvé la vertus et bon advis... Partit le bon homme Gallet... » *Gargantua*, 30. *Comment Ulrich Gallet feut envoyé devers Picrochole*.

« Le bon home Gargantua tenoit en ses mains deux gros paquetz... Les bailla à Ulrich Gallet, son antique maistre des libelles et requestes... » *Tiers Livre*, 48. *Comment Gargantua remonstre n'estre licite as enfans soy marier sans le sceu et adveu de leurs pères et mères*.

Ce Gallet n'est autre que Jean Gallet, — Rabelais s'est borné à modifier le prénom, — avocat à Chinon. Il figure dans un procès de septembre 1532 à août 1536, que la communauté des marchands fréquentant la Loire, dont le siège social était à Orléans, eut à soutenir contre Gaucher de Sainte-Marthe, docteur en médecine, seigneur de Lerné (le *Picrochole* de Rabelais), à propos des pêcheries qui entravaient la navigation du fleuve en face de Saumur et qui appartenaient audit Gaucher, comme seigneur du Chapeau.

Nous voyons que Jean Gallet toucha 4 livres 10 sous tournois, et Mathurin Gallet, clerk du greffe civil du Parlement, 10 sous 6 deniers tournois (Archives départementales du Loiret, comptes des marchands de la Loire, B. 2835, 2882, 2921, 2812, 2813). Ces documents ont été mis en lumière par M. Abel

1. Voyez *Œuvres* de Rabelais, édit. Marty-Laveaux, t. III, p. 418-419.

Lefranc dans son étude sur *Picrochole et Gaucher de Sainte-Marthe*, Paris, 1905, p. 3, 4, 7, 8 (extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*).

Ulrich Gallet, dans le *Gargantua* de Rabelais, joue un rôle analogue à Jean Gallet : c'est le type du négociateur. Ce Jean Gallet, agent actif et dévoué de la communauté des marchands de la Loire, était proche parent et collègue d'Antoine Rabelais, père de maître François. Mathieu Gallet est de la même famille.

M. A. Lefranc a fort bien démontré que la *guerre picrocholine* était une allusion au procès de la communauté des marchands de la Loire et que l'expression « ancienne confédération » (ch. XLVII) désignait cette puissante association commerciale qui ne disparut qu'au XVIII^e siècle (voyez Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, t. VII, VIII et X des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, Orléans, 1867-1869).

Rabelais parle enfin de *monseigneur d'Orléans* (Marty-Laveaux, *op. cit.*, t. III, p. 391-416). Il s'agit de Louis, duc d'Orléans, fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis, né le 3 février 1550 (n. st.). Au mois de mars 1550, le cardinal Jean du Bellay donna à Rome des fêtes splendides en l'honneur de la naissance de ce duc d'Orléans. Rabelais en fit le récit dans la *Sciomachie*.

BIBLIOGRAPHIE : Voyez dans chaque paragraphe l'indication des ouvrages à consulter.

Palluau-sur-Indre, voyez **Paluau**.

Paluau, Palluau, sur la rive droite de l'Indre, comm. du cant. de Châtillon-sur-Indre, arr. de Châteauroux (Indre).

« Cestuy cy est de Paluau. » *Gargantua*, 45. *Comment le moyne amena les pèlerins, et les bonnes parolles que leur dist Grandgousier.*

La famille de Tranchelion, ou Tranchelyon, possédait la seigneurie de Palluau-sur-Indre dès la fin du XIV^e siècle¹. En

1. Il est à noter que, dès le XV^e siècle, l'on trouve des Tranchelion en Orléanais. Ainsi, Jean de Varennes, écuyer, seigneur de

1503, c'est Charles de Tranchelyon qui est seigneur de Palluau.

On montrait autrefois à Palluau un « fauteuil » que l'on prétendait avoir servi à Rabelais. Cette « chaire », de l'époque de la Renaissance, sur le dossier de laquelle est sculpté un arbre de Jessé, a été transportée vers 1864 au musée de Châteauroux.

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *op. cit.* — Heulhard, *Le fauteuil de Rabelais*, dans l'*Art*, 1887.

Perche (le), région naturelle comprise actuellement dans les départements de l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher. On y cultive spécialement les pommiers à cidre.

« Ou mieulx ressembloit un cueilleur de pomme du païs du Perche. » *Pantagruel*, 9. *Comment Pantagruel trouva Panurge, lequel il ayma toute sa vie.*

« Je veidz nombre grand de Percherons et Manceaulx, bons estudians... » *Livre V*, 31. *Comment, au pays de Satin, nous veismes Ouydire, tenant eschole de tesmoignerie.*

D'après certains historiens, Rabelais aurait séjourné à Souday, dans le Perche (auj. comm. du cant. de Mondoubleau, arr. de Vendôme, Loir-et-Cher); il y aurait même possédé la cure : « La puissante famille du Bellay lui donna la cure de Souday, village perdu au fond du Perche, où il se livra à une étude profonde de la botanique » (Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France*, 2^e édition, Paris, 1877, au mot *Rabelais*). « Souday, qu'a illustré le séjour de Rabelais » (*Souday*, par Blanchard, Blois, 1897, p. 13). Je ne connais aucune preuve de ce séjour de Rabelais. En l'état actuel de nos connaissances sur la vie du romancier, on peut admettre raisonnablement que Rabelais fit de fréquents séjours au manoir de Glatigny, proche Souday, et résidence des du Bellay, ses puissants protecteurs (voyez O. Ragueneau de Saint-Albin, dans *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XI, 1895-1897, p. 55).

Saint Ayl, Saint-Ay (*Sanctus Agilus*), sur la rive droite

Cendray et de Jouy-le-Potier, en 1434, était marié à Philippe de Tranchelion (Bibliothèque de la ville d'Orléans, M. 457 bis, manuscrits d'Hubert).

de la Loire, comm. du cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans. Les Orléanais prononcent « Saint I ».

La lettre de Rabelais à Antoine Hullot est datée de Saint-Ay, 1^{er} mars [1542]. Elle est publiée en appendice.

Rabelais reçut dans le château de Saint-Ay une familière hospitalité. Il y avait là un petit groupe d'humanistes qui venaient d'Orléans prendre place à la table du seigneur du lieu.

Je suis arrivé, en 1905, à donner au problème de l'identification de ce seigneur de Saint-Ay une solution certaine. Les analyses des documents que j'ai découverts aux Archives du Loiret pour résoudre ce problème ont été publiées par M. Henri Clouzot dans son étude intitulée : *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl*, extrait de la *Revue des Études rabelaisiennes*, 3^e année, 4^e fascicule, p. 1-3.

Je ne les reproduirai pas ici. J'ai trouvé qu'à cette date de 1542 la seigneurie appartenait à *Estienne Lorens (alias : Laurens)*, écuyer, homme d'armes de la compagnie de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey et capitaine du « chastelet » de Turin (Archives départementales du Loiret, série E, non inventoriée, fonds Ducluzel).

Étienne Lorens, mari de Rose Lejart, acheta la terre de Saint-Ay, le 6 mars 1528, à Jacques de Brilhac, chevalier, seigneur d'Argy (voyez ce nom) en Berry et de Saint-Ay-sur-Loire.

Son fils, Orson Lorens, écuyer, seigneur de Saint-Ay, céda ce fief, à son tour, le 17 août 1564, au seigneur de Montpipieu¹, René de Rochechouart, marquis de Mortemart. A cette date, Étienne Lorens était mort.

Comme Rabelais lui-même, Étienne Lorens, seigneur de Saint-Ay, était au service de Guillaume du Bellay. Il assista avec Rabelais, avec François Errault², seigneur de Chemant, avec Claude Massuau « et tant d'autres amis et serviteurs » (*Le Quart Livre*, XXVII³) aux derniers moments du « docte

1. Comm. de Huisseau-sur-Mauves, au nord-ouest de Saint-Ay, cant. de Meung-sur-Loire.

2. La femme de F. Errault était Marie Deloynes, d'une vieille famille d'Orléans (voyez *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXI, p. 222, et Vassal, *op. cit.*, p. 265).

3. Dans ce passage, Rabelais le nomme « Sainct Ayl » tout court.

et preux chevalier » de Langey (mort le 9 janvier 1543), dont le corps fut ramené en Anjou. Plus tard, étant à Metz, il implora pour Rabelais, alors dans la détresse, la générosité du cardinal du Bellay (6 février 1547).

Étienne Lorens avait des biens à Metz, ainsi que le prouve l'*Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris*, publié par MM. E. Campardon et A. Tuetey (Paris, 1907). Par un acte du 11 juillet 1551, le seigneur de Saint-Ay donne à Orson Lorens, son fils, des biens sis à Metz et aux environs¹. C'est là, sans doute, qu'est l'explication tant cherchée du séjour de Rabelais dans cette ville. On sait qu'il était médecin municipal de Metz depuis 1546 environ. Il est fort probable qu'Étienne Lorens l'avait attiré en Lorraine.

Du château d'Étienne Lorens, il ne restait en 1881 (voyez Du Faur de Pibrac, *Histoire de l'abbaye de Voisins*, 1881, p. 305) qu'un pan de mur soutenu par des contreforts et percé d'ouvertures du x^e siècle. Cette demeure s'élevait sur un coteau planté de vignobles renommés (le vin de Saint-Ay est, d'ailleurs, encore aussi apprécié qu'au temps de Rabelais²). Au bas coulait une source près de laquelle maître François venait travailler au frais et qui, en 1747, d'après un érudit orléanais, Polluche, portait encore le nom de fontaine de Rabelais (voyez *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. I, p. 17, *Rapport de Dupuis sur les manuscrits de Polluche conservés à la bibliothèque d'Orléans*, 1851).

Les évêques d'Orléans avaient aussi à Saint-Ay une résidence appelée le Petit-Évêché (voyez Pibrac, *op. cit.*, p. 300), dans une agréable position, d'où l'on domine la Loire. Il ne faut pas confondre ce château avec le château seigneurial.

Rabelais parle encore de Saint-Ay dans ce passage :

« Mediocrité a esté par les saiges anciens dicte aurée, c'est-à-dire précieuse, de tous louée, en tous endroictz agréable. Discourez par les sacres bibles : vous trouverez que de ceulx les prières n'ont jamais esté esconduites qui ont mediocrité

1. L'analyse de cet acte est reproduite dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXI, p. 222 (Orléans, 1907).

2. Voyez la lettre de Rabelais à Hullot. — Voyez aussi Polluche, *Dissertation sur les vins de l'Orléanais*, ms. de la Bibliothèque de la ville d'Orléans, n° 435 ter.

requis. Exemple, ou petit Zachée¹, duquel les musaphiz de Saint Ayl, près Orléans, se ventent avoir le corps et reliques et le nomment saint Sylvain. Il soubhaitoit, rien plus, veoir nostre benoist Servateur au tour de Hierusalem. C'estoit chose médiocre et exposée à un chascun. Mais il estoit trop petit et parmy le peuple ne pouvoit. Il trépigne, il trotigne, il s'efforce, il s'escarte, il monte sus un sycomore. Le tresbon Dieu congneut sa syncère et médiocre affectation, se presenta à sa veue et feut non seulement de luy veu, mais, oultre ce, feut ouy, visita sa maison et benist sa famille. » *Prologue pour le Quart Livre*.

Du Faur de Pibrac (*op. cit.*², p. 223-226) a identifié les « Musaphiz de Saint Ayl près Orléans » avec les religieuses de l'abbaye de Voisins, sise en la paroisse de Saint-Ay. A mon avis, cette identification est insoutenable pour deux raisons : 1^o Musaphiz est, au dire de Rabelais, un mot turc qui désigne les « docteurs et prophètes mahumétans » ; je ne comprends pas du tout qu'on puisse l'appliquer à des religieuses³ ; 2^o l'église abbatiale de Voisins n'a jamais possédé de reliques de saint Sylvain ; du moins, son chartrier, déposé aujourd'hui aux Archives départementales du Loiret, n'en fait nulle mention. Mon hypothèse est que des parcelles des reliques de saint Sylvain, conservées en Bas-Berry dans la fameuse collégiale de Levroux (auj. ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteauroux, Indre), auraient été apportées en Orléanais par quelque seigneur de Saint-Ay ou un membre de sa famille. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable qu'en 1472-1473 la terre de « Saint-Ay-sur-Loire » appartenait à un Berichon, « noble homme messire Jehan Latrye, chevalier, sei-

1. Voyez *Évangile selon Saint-Luc*, ch. xix. — A Levroux, en Berry, saint Sylvain passe pour être le même personnage que Zachée, le publicain de l'Évangile. Saint Sylvain, d'après la tradition, aurait prêché l'évangile à Levroux et y aurait guéri les lépreux en les faisant baigner dans une fontaine voisine de la ville et qui porte encore le nom du disciple de Jésus-Christ (Jean Bernier, *Histoire de Blois, contenant les antiquités et singularités du comté de Blois*, Paris, 1682, p. 246).

2. Dans un chapitre intitulé : « Rabelais et Voisins ».

3. Jacob, *Œuvres de F. Rabelais*, Paris, 1857, p. 326, traduit *musaphiz* par *moines*.

gneur du Puy-Sainte-Lizaigne¹ et de Reblay, laquelle terre de Saint-Ay est à cause de dame Jaquete La Jaye, sa femme » (Archives départementales du Loiret, série E, fonds Ducluzel); puis cette terre passa dans la famille de Brilhac, alliée aux Tranchelion², dont l'un, « le bon buveur, » était abbé de Saint-Genou (voyez ce nom). Charles de Brilhac, seigneur d'Argy en Berry (non loin de Levroux) et de Saint-Ay-sur-Loire, était frère de l'un de nos évêques d'Orléans³. Son fils, Jacques de Brilhac, conserva la seigneurie de Saint-Ay jusqu'au 6 mars 1528.

BIBLIOGRAPHIE : *Histoire de l'abbaye de Voisins*, par A. Du Faur, comte de Pibrac (dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. XXII de la 4^e série, Orléans, 1881, p. 223-344; il existe de cette étude un tirage à part). — Henri Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais et la lettre au bailli du bailli des baillis* (dans *Revue des Études rabelaisiennes*, 3^e année, 2^e fascicule, Paris, 1905; il existe de cette étude un tirage à part). — Henri Clouzot, *Le véritable nom du seigneur de Saint-Ayl* (dans *Revue des Études rabelaisiennes*, 3^e année, 4^e fascicule, Paris, 1905; il existe de cette étude un tirage à part). — Charles Cuissard, *Le vin orléanais dans la poésie et dans l'histoire*, Orléans, 1905; extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. V de la 5^e série, Orléans, 1905. — Henri Clouzot, *Nouveaux documents sur Saint-Ayl* (dans *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VI, Paris, 1908; il existe de cette étude un tirage à part).

Saint Genou en Berry, Saint-Genou (*Sanctus Genulphus*), sur la rive gauche de l'Indre, cant. de Buzançais, arr. de Châteauroux (Indre). Ancienne abbaye de Bénédictins.

« Dont une horde⁴ vieille de la compaignie, laquelle avoit

1. Sainte-Lizaigne, comm. du cant. et de l'arr. d'Issoudun (Indre). — Reblay, dans la comm. de Sainte-Lizaigne (auj. écrit Arblay).

2. Voyez C. de Vassal, *Généalogies des principales familles de l'Orléanais*, Orléans, 1862, p. 81-82, *verbo* Brilhac.

3. Christophe de Brilhac, évêque d'Orléans de 1504 à 1514; à cette date, il fut élevé au siège archiépiscopal de Tours. — Ce Christophe de Brilhac était le neveu de François de Brilhac, abbé de Pontlevoy en Blésois, et aussi évêque d'Orléans de 1473 à 1504.

4. Sale.

réputation d'estre grande médecine, et là estoit venue de Brizepaille, d'auprès Saint Genou, devant soixante ans, lui feist un restrictif¹ si horrible, que tous ses larrys tant feurent oppilés et reserréz que à grande poine, avesque les dentz, vous les eussiez eslargiz, qui est chose bien horrible à penser. » *Gargantua*, 6. *Comment Gargantua naquist en façon bien estrange.*

« Cependant, Grandgousier interroguoyt les pèlerins² de quel pays ilz estoyent, dond ilz venoyent et où alloient. Lasdaller pour tous respondit : Seigneur, je suis de Saint Genou en Berry; cestuy cy est de Paluau; cestuy cy de Onzay; cestuy cy est de Argy; et cestuy cy est de Villebrenin. » *Gargantua*, 45. *Comment le moyne amena les pèlerins, et les bonnes parolles que leur dist Grandgousier.*

« Dont estes vous, vous aultres pauvres hayres? De Saint Genou, dirent ilz. Et comment (dist le moyne) se porte l'abbé *Trachelion*, le bon beuveur? Et les moynes, quelle chère font ilz? Le cor Dieu, ilz biscotent voz femmes ce pendent que estes en romivaige³. Hinhén (dist Lasdaller), je n'ay pas peur de la mienne; car qui la verra de jour ne se rompera ja le col pour l'aller visiter la nuict. C'est (dist le moyne) bien rentré de picques⁴. Elle pourroit estre aussi layde que Proserpine, elle aura, par Dieu, la saccade, puisqu'il y a moynes au tour : car un bon ouvrier met indifférentement toutes pièces en œuvre. Que j'aye la vérolle en cas que ne les trouviez engroissées à vostre retour. Car seulement l'ombre du clochier d'une abbaye est féconde. » *Gargantua*, 45.

Cet abbé Trachelion n'est pas un personnage imaginaire : Antoine de Trachelion (de la famille des seigneurs de Paluau-sur-Indre, voyez ce nom) était, en effet, abbé de Saint-Genou et de la Vernusse (comm. de Bagneux, Indre) en 1512-1520, en même temps que vicaire général de René, cardinal de Prie, abbé de Bourg-Dieu ou Déols. Il est accusé d'avoir dis-

1. Astringent.

2. Ces pèlerins *errichons* revenaient de Saint-Sébastien, près de Nantes, où ils étaient allés offrir leurs « votes contre la peste » (*Gargantua*, 45). La peste ravagea le Berry en 1516 et 1517 et en 1524 et 1526. — Saint-Sébastien, comm. du cant. de Nantes, sur la rive gauche de la Loire, est encore un but de pèlerinage.

3. Pèlerinage.

4. Parlé mal à propos; expression empruntée au jeu de cartes.

sipé les biens du monastère de Saint-Genou. On dit même que, sur le point de mourir, il fit brûler en sa présence toutes les chartes de l'abbaye (*Gallia Christiana*, t. II, p. 147). En 1514, agissant comme exécuteur testamentaire de Charles de Tranchelion, chevalier seigneur de Palluau, il fonda avec Pierre de Tranchelion, écuyer, seigneur de Rochefort, une chapelle en l'honneur de Sainte-Marie-Madeleine dans l'église collégiale de Sainte Menehoulde de Palluau (voyez Théodore et Eugène Hubert, *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Indre antérieures à 1790, série G, clergé séculier*, p. 66; Châteauroux, 1903).

On allait en pèlerinage à l'abbaye de Saint-Genou en Berry pour la guérison de la goutte, « pour ce que ceste maladie se loge volontiers au genou » (Estienne, *Apologie pour Hérodoté*, p. 241).

« Saint Eutrope faisoit les hydropiques; saint Gildas¹ les folz; saint Genou les gouttes. » *Gargantua*, 45.

Saint Eutrope et saint Gildas sont, de même que saint Genou, honorés en Bas-Berry. Eutrope et Gildas sont, comme Genou, de simples calembours : *Eutrope* a quelques rapports avec le mot *hydrope* (cf. Estienne, *op. cit.*); *Gilles* était un nom qu'on donnait aux sots, aux niais dans les anciennes farces.

Encore aujourd'hui, en Touraine, saint Aignan est invoqué pour la guérison de la teigne (ici, le calembour est horrible). A Epeigné-les-Bois (Indre-et-Loire), dont l'église paroissiale est consacrée à saint Aignan (*Sanctus Anianus*), il existe encore une fontaine sacrée, dite « fontaine des teigneux ».

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *op. cit.* — L'abbé Bouyonnet, *Bulletin de la paroisse de Saint-Genou*, année 1901, p. 144, 159-160.

Saint-Ay, voyez **Saint Ayl**.

Saint-Gaultier, voyez **Sangaultier**.

Saint-Genou, voyez **Saint Genou**.

Sancerre, voyez **Sanxerre**.

Sangaultier, Saint-Gaultier, ch.-l. de cant., arr. du Blanc (Indre), sur la rive droite de la Creuse.

1. Il y avait à Châteauroux une antique abbaye bénédictine consacrée à saint Gildas.

« Les vins d'Argenton et de Sangaultier. » *Tiers Livre*, 52 (voy. au nom : *Argenton*).

Sanxerre, Sancerre, ch.-l. d'arr. (Cher). « Sanxerre, Nevers. » Il s'agit de danses qui portent ces noms (*Cinquiesme Livre*, 33; ce passage est en appendice dans l'édition du bibliophile Jacob).

Villebernin, voyez **Villebrenin**.

Villebrenin,auj. Villebernin, comm. de Palluau (Indre), sur la rive droite de l'Indre, au nord-ouest de Palluau, anc. ch.-l. de comm., réuni à Palluau en 1819.

« Et cestuy cy est de Villebrenin. » *Gargantua*, 45. *Comment le moyne amena les pèlerins, et les bonnes parolles que leur dist Grandgousier.*

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *op. cit.*

Villegongis, voyez **Villegongys**.

Villegongys,auj. Villegongis, comm. du cant. de Levroux, arr. de Châteauroux (Indre). Ancien fief du Bas-Berry; le château appartenait, à la fin du x^e siècle et au commencement du xvi^e, à la famille de Tranchelion (voyez au nom : *Saint-Genou*).

« Au soir en soupant, Philippe des Marays introduict un sien jeune paige de Villegongys, nommé Eudemon¹, tant bien testonné², tant bien tiré, tant bien espousseté, tant honneste en son maintien que trop mieux ressembloit quelque petit angelot qu'un homme ». *Gargantua*, 15. *Comment Gargantua fut mis soubz aultres pedagoges.*

« Philippe des Marays » me paraît désigner un seigneur de Palluau (voyez ce nom) : Palluau, en effet, s'appelle en latin médiéval *Paludellum* (diminutif du latin classique *palus-udis*, marais) : on trouve aussi dans les chartes l'adjectif *Paludensis* = de Palluau.

BIBLIOGRAPHIE : Eugène Hubert, *op. cit.*

1. Bon génie.

2. Bien peigné.

APPENDICE.

LETTRE DE RABELAIS A ANTOINE HULLOT.

*He, pater reverendissime, quomodo bruslis? quae nova? Parisius non sunt ova?*¹ Ces parolles, propousées devant vos reverences translatées² de Patelinois en nostre vulgaire Orleanois, valent autant a dire comme si je disoys :

« Monsieur, vous soyez le tres bien revenu³ des nopces, de la feste, de Paris. Sy la vertus de Dieu vous inspiroit de transporter vostre paternité jusques en cestuy hermitaige, vous nous en raconteriez de belles : aussy vous donneroit le seigneur du lieu certaines especes de poissons carpionnez, lesquels se tirent par les chevelx⁴. Or, vous le ferez, non quand il vous playra, mais quand le vouloir vous y apportera de celuy grand, bon, piteux Dieu⁵, lequel ne crea oncques le quaresme, ouy bien les sallades, arans, merluz, carpes, bechetz, dars, umbrines, ablettes, rippes, etc., item les bons vins sin-

1. Ceci est emprunté au délire de Patelin :

« Magister amantissime,
Pater reverendissime,
Quomodo bruslis? Quae nova?
Parisius non sunt ova? »

(Jacob, *Recueil de farces...*, Paris, 1882, p. 77.)

2. Cf. le *Tiers Livre*, ch. xxxiv : « Retournons à nos moutons (dist Panurge). Vos parolles translatées de barragouin en français veulent dire que je me marie hardiment et que ne me soucie d'estre coqu. »

3. Cf. le *Tiers Livre*, ch. xxxiv : « Monsieur mon maistre, vous soyez le très bien venu... »; cf. aussi le *Quart Livre*, ch. xlviii : « O gens, dirent-ilz, troys et quatre foyz heureux, vous soyez les bien et plus que tres bien venuz »; cf. encore le *Livre V*, ch. xx : « ... Soyez les bien, les plus, les tresque bien venuz ».

4. Il s'agit peut-être de *barbeaux* ou *barbillons*. Le barbeau appartient, en effet, à la famille des carpes et porte à la mâchoire supérieure une sorte de moustache.

5. Cf. : « Tel est le vouloir du très bon, très grand Dieu » (prologue du *Livre IV*).

guliairement celluy de *veteri jure enucleando*¹, lequel on garde icy a vostre venue comme un sang greal et une seconde voyre quinte essence. *Ergo veni, Domine, et noli tardare*, j'entends *salvis salvandis, id est, hoc est*, sans vous incommoder ne distraire de vos affayres plus urgens.

« Monsieur, après m'estre de tout mon cueur recommandé a vostre bonne grace, je priay Nostre Seigneur vous conserver en parfaicte santé. De Saint Ayl, ce premier jour de mars.

« Vostre humble architriclin serviteur et amy.

« François RABELAIS, medicin.

« Monsieur l'esleu Pailleron trouvera icy mes humbles recommandations a sa bonne grace, aussy a madame l'esleue et a monsieur le baillif Daniel et a tous vos aultres bons amis et a vous. Je priay monsieur le seelleur me envoyer le Platon, lequel il m'avoit presté; je luy renvoyray bien toust.

« A monsieur le baillif du baillif des baillifz,

« Monsieur maistre Antoyne Hullot², seigneur de la Court Compin, en chrestianté, a Orleans. »

Jacques SOYER,
Archiviste du Loiret.

1. Sur l'ancien droit à éclaircir; calembour sur le mot *jus*, droit, et *jus*, jus, boisson. Cette équivoque rappelle le *jus verrinum* de Cicéron.

2. Marty-Laveaux écrit encore Hullet (III, 380-381; IV, 397). Cette lettre se trouve dans le registre journal de P. de l'Estoile; elle y est précédée de cette note : « [Le jeudi 22 janvier 1609], M. Du Puy m'a donné la suivante lettre de Rabelais, plaisante, mais véritable extraite de l'original ». — Le texte de la lettre dans Marty-Laveaux est plein de fautes. — E. Colas, *Rabelais à l'Université d'Orléans*, dans *Mélanges d'histoire orléanaise* (Orléans, 1878), publie la lettre aussi mal que ses prédécesseurs avec la date de 1553 (*sic*). Il ne dit pas le motif du choix de cette date. — La *chrestianté* (en latin médiéval : *christianitas*) désigne le tribunal ecclésiastique, l'officialité. Hullot était, peut-être, à cette époque bailli de l'évêché d'Orléans.

RABELAESIANA¹.

6. — ABERKEIDS et FRELORE.

L'hypothèse que j'avais émise sur la provenance patoise du premier de ces termes vient d'être confirmée dans cette *Revue* (t. VII, p. 133) par M. H. Morf. On est maintenant fixé sur le groupe dialectal auquel appartient la nomenclature correspondante chez Rabelais : c'est l'*alaman-souabe* que parlaient les Lansquenets et les Suisses contemporains de notre auteur. Il ne sera donc plus permis, dorénavant, de parler de mots *allemands corrompus* chez Rabelais, mais de termes alsaciens, — *carous* en est un, suivant un mémorialiste du xvi^e siècle², — et principalement suisses que Rabelais a recueillis de la bouche de ces mercenaires à la solde des rois de France.

Ceci dit, je me permets d'appeler l'attention de M. Morf sur les deux faits suivants :

1^o Dès 1893, M. W.-F. Smith avait indiqué, dans une note de sa traduction anglaise de Rabelais, la véritable origine du mot : « *Aberkeids*, dit-il, semble être un mot alsacien-allemand au sens de « tombé, abject » ; je l'ai entendu avec ce sens en 1888 dans le canton d'Appenzell, en Suisse. »

2^o Je n'avais pas soutenu qu'il fallait chercher l'origine du mot « dans les patois *allemands* » (comme me fait dire M. Morf), mais « dans les glossaires des patois *bas-allemands* », ce qui est sensiblement différent ; de plus, pour préciser ma pensée, j'ajoutais ceci : « Il s'agit en l'espèce d'un mot vulgaire que l'auteur aurait appris de la bouche même des Lansquenets. » En d'autres termes, j'étais et

1. Voir *Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, p. 83 à 96.

2. Carloix, *Mémoires*, t. VI, p. 25 : « ... faisant boire, à la mode du pays [de Metz] que l'on appelle *carroux*, tous les passants. »

je suis pleinement d'accord avec M. Morf sur ce point spécial.

Quant à *frelore*, il faut nettement distinguer dans son historique deux périodes : l'une remontant au XIII^e-XIV^e siècle, sous la forme *forelore*; l'autre, datant du XV^e-XVI^e siècle, sous celle de *frelore*. Si cette dernière appartient indubitablement aux Suisses, on est redevable de la première aux Écossais de la garde royale, — l'écossais *forlore* répond à l'anglais *forlorn*, — qui ont fourni au français un stock de termes caractéristiques (voir ci-dessus, p. 257, *hurluburlu*) sur lesquels je me propose de revenir prochainement.

7. — AGARENE (LANGUE).

Rabelais distingue nettement la langue *agarene* de la langue *arabique*. En parlant des inscriptions des monuments antiques que Pantagruel découvrit dans l'Isle des Macreons (l. IV, ch. xxv), il affirme que certaines de ces inscriptions étaient en langue ionique, « les autres en langue *arabique*, *agarene*, *sclavonicque* et autres ». Ailleurs, il explique à sa manière l'origine du nom de *Pantagruel* (l. II, ch. II) : « Car *Panta*, en grec, vault autant à dire comme tout, et *Gruel*, en LANGUE HAGARENE, vault autant comme alteré ».

Les commentateurs qui admettent l'identité¹ des deux termes en question sont bien embarrassés d'expliquer le premier des passages cités. Voici ce que dit Burgaud des Marets (t. II, p. 152) : « *Arabique* et *agarene* ont le même sens. Rabelais, dans les livres précédents, a indifféremment employé les deux termes. Le Duchat et Johanneau s'efforcent, par maintes subtilités, d'établir une distinction qui ne les satisfait pas eux-mêmes. Il est très probable que, dans son manuscrit, Rabelais, s'étant servi d'un des

1. Elle se trouve d'abord formulée dans l'*Alphabet de l'Auteur françois* : « *Hagarene*, Arabesque; car les Arabes se disent descendus d'Hagar, chambrière et concubine d'Abraham. »

termes, l'avait ensuite remplacé par l'autre, et que le compositeur aura mal à propos maintenu les deux ».

Ces lignes renferment plus d'une affirmation hasardée. D'abord, il n'est pas exact que Rabelais ait auparavant employé indifféremment les deux termes, car, la première fois qu'on lit chez lui *arabique*, c'est précisément en connexion avec *agarene*. Ensuite, toutes les éditions portent une virgule entre les deux adjectifs, ce qui exclut l'hypothèse d'une erreur matérielle.

De plus, cette distinction est parfaitement légitime. Elle correspond à peu près à celle que les Chansons de geste établissent entre *Arabes* et *Sarrasins*, ces derniers désignant non seulement les musulmans en général, mais tout particulièrement ceux d'Espagne, les Maures. L'idiome *morisque* avait subi pendant le moyen âge une influence espagnole assez sensible, principalement dans son vocabulaire, ce qui le différenciait de l'arabe; et ces éléments étrangers sont encore aujourd'hui vivaces dans le dialecte du Maroc et dans celui de Tunis, à la suite de l'émigration forcée des Maures dans l'Afrique du Nord au xvi^e siècle.

D'autre part, *Agareni* et *Saraceni* étaient des synonymes courants dans le latin du moyen âge (voir Ducange), et Jean Le Maire dit encore « une gent *agarene*, laquelle corrompement vous nommez *Sarrasine*... » (voir Lacurne).

Il est donc probable que Rabelais a pris *agarene* au sens de *sarrasin* ou *mauresque*, en le différenciant de l'arabe proprement dit. Quant à l'exemple qu'il cite de la langue *agarene*, il est simplement facétieux : cette étymologie de *Pantagruel* rappelle celles de *Beauce* (« je trouve beau ce ») ou de *Paris* (« par rys »). Le nom de *Pantagruel* est antérieur à Rabelais (il se trouve dans le *Vergier d'honneur* d'André de la Vigne de l'an 1500) et ses éléments constitutifs n'ont rien de commun ni avec le grec ni avec l'arabe.

Tandis que Rabelais désigne par *agarene* une langue apparentée à l'arabe, il emploie *Sarraçins* au sens ethno-

graphique (l. I, ch. XLVI : *Sarrazins* et Barbares), surtout par rapport avec le moyen âge (l. I, ch. XXVII); à côté des *Maures*, nom appliqué chez lui aux Sarrasins du nord de l'Afrique (l. I, ch. XXXVII : *Maures* et Tartares), et de l'épithète *moresque*, pris dans le même sens (l. I, ch. LVI : bernes à la *moresque*).

On lit dans Bouchet (*Serées*, éd. Roybet, t. V, p. 97) : « Grec, Latin, Hebrieu, *Arabe*, *Moresque*... » Cette citation d'un écrivain du XVI^e siècle confirme pleinement l'interprétation que je viens de donner à l'*agarene* de Rabelais.

8. — ALIPENTIN (SAINCT).

C'est le saint qu'invoque plaisamment Pantagruel à la vue de l'état piteux de l'écolier limousin (l. II, ch. VI). Suivant Le Duchat, le nom serait tiré du grec *ἀλίπαντα*, que le *Thesaurus* d'Henri Estienne traduit par : « *Pharmaca vel emplastra quæ ex pinguum mixtione non constant.* » « La drogue, ajoute le commentateur, dont l'odeur blessoit le nez de Pantagruel, n'étoit que trop *λιπωδής*, trop grasse. Il ne falloit pas y appliquer un moindre secours que celui de *saint Alipentin*, dont le nom seul promet une opération toute contraire. »

Cette explication est par trop artificielle pour être vraie. Il s'agit d'un saint imaginaire (les hagiographes l'ignorent), mais dont le nom est réel et Rabelais l'a certainement rencontré dans ses vastes lectures. Son œuvre témoigne d'une connaissance assez étendue de l'ancienne littérature, qu'il s'agisse de Chansons de geste (de leurs remaniements en prose, bien entendu) ou de Mystères. Voici ce qu'on peut dire touchant le nom qui nous préoccupe.

On rencontre fréquemment dans les Chansons de geste le nom d'*Alipentin*, diversement orthographié :

ALIPANTIN, roi de Buridane (*La conquête de Jérusalem*, v. 7558);

ALIPANTIN, roi sarrasin (*Aliscans*, v. 44 et 155);

ALIPANTIN, roi sarrasin, tué par Brandoine (*La mort de Garin Le Loherain*, v. 8708);

ALEPANTIN, père de Sombrin, amirant de Perse (*Le roman de Foulque de Candie*, v. 102);

ALEPANTIN, roi sarrasin, tué par Ogier (*La chevalerie Ogier de Danemarche*, v. 12731);

ALINPENTIN (le fils), Sarrasin, tué par Olivier (*Fierabras*, v. 51);

ALEPATIN, Sarrasin (*Les Narbonais*);

ALIPATIN, roi sarrasin, tué par Florent (*Octavian*, v. 3448)¹.

Dans *Saint Christophe*, mystère du xvi^e siècle, on rencontre un personnage du nom d'*Alpantin*, bourgeois de Damas².

Le nom d'*Alipentin* doit être, chez Rabelais, un emprunt livresque, une réminiscence de lecture; le fait qu'il ait donné à un païen l'épithète de « saint » n'a rien de surprenant, si l'on songe à la circonstance qui provoque l'exclamation de Pantagruel.

9. — BAFFOUER, attacher avec une corde.

Ce terme rabelaisien soulève un quadruple problème : de forme, de chronologie, de sens, d'origine.

LA FORME. Les éditions princeps de *Gargantua*, celle de 1535 et celle qui lui est antérieure, portent *baffouer*, et c'est cette leçon qui a été adoptée par la plupart des éditeurs modernes; la leçon, évidemment fautive, *bassouer*, qui résulte d'une confusion typographique de l's minuscule du xvi^e siècle avec l'f (*bassouer*) a été admise par

1. Tous ces titres sont extraits de la *Table des noms propres de toute nature compris dans les Chansons de geste*, par Ernest Langlois, Paris, 1904, p. 20.

2. Voir Petit de Julleville, *Les Mystères*, Paris, 1880, t. II, p. 600.

Le Duchat¹, De l'Aulnaye² et Burgaud des Marets. Les *Dictionnaires* de Borel et de Lacurne enregistrent exclusivement *bassouer*.

LA CHRONOLOGIE. Parmi les diverses rectifications chronologiques que M. Paul Barbier fils a apportées au *Dictionnaire général* se trouve aussi : *bafouer*, qu'il fait remonter à Rabelais (I. 43), au lieu de Montaigne (II. 12) qu'avait indiqué le *Dictionnaire général*. Or, le sens du terme rabelaisien diffère essentiellement (voir ci-dessous) de son homonyme encore vivace et qu'on ne voit cité en effet dans aucun texte antérieur à Montaigne. Il s'agit en réalité de deux termes d'origine différente.

LE SENS. On rencontre le terme *baffouer* chez Rabelais dans ces trois passages qui méritent d'être examinés à part.

1° « Et pourroit on a fil de poulemart tout *baffouer* le maguazin d'abus » (R. I. 2). Il est évident que le sens moderne de « vilipender » n'est pas ici celui du mot, *à fil de poulemart*, c'est-à-dire à fil de cordage, excluant à priori toute acception morale. Le sens ici, comme dans les passages suivants, ne peut être qu'attacher à l'aide d'une corde. Regis rend très exactement le sens des deux derniers vers des *Fanfreluches antidotées* :

Und könnte man mit Packdrath gar *verschnüren*
Der Narreteiden ganzes Vorrathshaus.

De même, le dernier traducteur anglais de Rabelais, M. F.-W. Smith :

And then we could by dint of Packthread stitch
Sew up and close the storehouse of Deceit.

1. Voici ce qu'il en dit : « *Bassouer*, c'est bâtir, faufler, coudre à gros points; et ce verbe a été formé apparemment de ces deux mots espagnols : *basta*, fauflure, et *soga*, corde, *bassogar*, bassouer. »

2. On lit dans son glossaire : « *Bassouer*, faufler, coudre légèrement; de l'espagnol *bastear*. »

2° « ... trouverent les cinq pelerins. Lesquels LIÉS et *baffoués* emmenerent, comme s'il fussent espies » (R. I. 43). Ici également, *baffoués* ne peut avoir qu'un sens plus intensif que *liés*, c'est-à-dire celui d'attachés fortement. C'est ce dernier sens que donnent au passage cité les premiers traducteurs de Rabelais, Fischart et Urquhart. Celui-là traduit (éd. Alsleben, p. 404) : « Die fünff Pilger fanden, welche sie fessleten, vnnd mit allen vieren wie die Kälber *banden* » ; et celui-ci (éd. Ch. Whibley) : « ... carried them waybound and *manacled* ».

3° « ... AFFUSTOIT, *baffouoit*, enclouoit, amadouoit, goildronnoit... » (R. III. pr.). Le sens purement matériel est ici encore plus évident dans cet assemblage de termes techniques qui expriment tous la notion de fixer ou consolider. L'auteur de la XIII^e nouvelle, qu'on attribue à Bonaventure Despériers (*Joyeux devis*, éd. Jacob), s'est rappelé cette kyrielle verbale de Rabelais en disant à propos de la pierre philosophale : « Quiconque l'a, il les peut conjurer [les espritz], anathématiser, LIER, GARROTER, *bafouer*, tormenter, emprisonner, gehenner, martyrer¹. »

L'ORIGINE. Le terme *baffouer*, attacher au moyen d'une corde², est propre à Rabelais, qui l'a emprunté au patois angevin où il a survécu. Voici ce qu'on lit dans l'excellent *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers d'Anjou*, par A.-J. Verrier et R. Onillon (Angers, 1908) : « BAFOUER, rattacher à la courgette au moyen d'une corde qui entourait la portoire (baquet de vendange). Ce mot a vieilli, comme tout ce qui se rapporte à ce mode de transport » ; et au mot *courgette* : « Morceau de bois en forme de demi-cercle et terminé à ses deux extrémités par des crochets ; on le mettait à cheval, en travers du bât que l'on *bafouait* pour plus de sûreté. »

1. Le terme manque au *Lexique de la langue de B. des Périers*, par Félix Franck et Ad. Chenevière. Paris, 1888. Les auteurs l'ont probablement identifié avec *bafouer*, vilipender, et l'ont par suite considéré comme moderne.

2. Le sens de « culbuter », que le glossaire de l'édition Moland donne à *baffouer*, est faux.

C'est donc un terme de métier que Rabelais aurait appris pendant son séjour dans l'Anjou. Moins heureux que d'autres mots de la même origine, ce terme n'a pas pénétré dans la langue générale, soit à cause de sa valeur purement technique, soit à cause de son homonyme au sens moral. On a eu tort d'identifier les deux homonymes, lesquels, si l'on excepte la forme, diffèrent sous tous les autres rapports : chronologique, sémantique, étymologique, quelle que soit d'ailleurs l'obscurité de leur provenance.

Cependant, si *baffouer*, au sens matériel, n'a pas laissé de trace dans la langue, sa forme primitive *bauffe*, grosse corde, d'origine également dialectale, possède en français une acception technique spéciale. On lit dans le *Dictionnaire des pêches* de Baudrillart (Paris, 1827) : « *Bauffe*, grosse corde le long de laquelle sont distribuées nombre de lignes garnies de haims : c'est aussi ce qu'on appelle *maîtresse-corde*. La *bauffe* sédentaire sur les sables au bord de la mer est ou enfouie dans le sable, ou retenue par de grosses câblières. » Et à la p. 118 : « La principale corde s'appelle *maîtresse-corde* ou *bauffe* dans l'Océan¹. » Il est vraisemblable que *bauffe*, primitivement *baffe*, grosse corde, est le point de départ de *baffouer*, attacher avec une corde ; mais les rapports de dérivation entre ces deux mots, ainsi que l'origine de *bauffe* ou *baffe*, restent à l'état de problème.

10. — BITERNE (DIABLE DE).

« Au diable de *Biterne* ! » s'écrie Carpalim (l. II, ch. xxvi). L'exclamation, comme l'a remarqué Le Duchat, est d'origine méridionale : « *Diable de Biterne* est une expression languedocienne que Doujat, dans son petit Dictionnaire de la langue tolosaine, dit signifier la même

1. Le provençal *bauf*, que Mistral enregistre au même sens de grosse corde de pêche, paraît être emprunté au français.

chose qu'à Paris le *diable de Vauvert*. En voici l'origine : C'étoit dans le x^e siècle une opinion commune parmi le peuple de Languedoc que certaines espèces de sorcières du pays... se transportoient de nuit dans une plaine déserte, où elles adoroient le diable sous la figure d'un bouc, placé sur la pointe d'un rocher situé dans cette plaine, et baisoient au derrière cet animal sous le nom de *del boch de Biterne*. »

On lit dans Mistral cette mention : « *Biterno*, mot conservé dans cette locution languedocienne : *un diable de biterno*, un grand diable d'enfer... *Cara de boc de biterna* (Rainols d'Apt). Bitterne est une ville d'Angleterre, et *bittern* en anglais signifie butor; bas-latin *veternum* vieillesse, finesse. »

Comme le nom remonte au x^e siècle, il appartient à l'ancien provençal, où l'on trouve *cara boch de Biterna* (suivant la leçon exacte de Mahn), et M. Levy, dans son *Lexique* complémentaire de l'ancien provençal, y ajoute cette remarque : « La traduction [de *biterna*] de Raynouard par « citerne » est inexacte; faut-il y voir, avec Mistral, le nom d'une ville anglaise? »

Les auteurs de l'édition *Variorum*, en reproduisant l'explication de Le Duchat, ajoutent ceci (t. IV, p. 37) : « Rabelais, qui avait étudié à Montpellier, devait y avoir appris tout ce qui concerne ce diable... Ce diable ou bouc de Biterne, ou plutôt de la ville de Béziers, nommé en latin *Bitteræ*, est sans doute le même que celui qu'on appelle le *camel*¹ ou chameau de cette ville. »

Toutes ces hypothèses sont illusoire, et la question reste tout entière : quelle est l'origine de *Biterne*?

Dans le *Dit de l'Erberie* de Rutebeuf (éd. Jubinal, t. II, p. 51), le charlatan débite dans son boniment :

Si m'en reving par la Morée,
Où j'ai fait mout grant demorée;

1. Cf. le *Trésor* de Mistral : « *Lou camel de sant Afroudise*, le chameau de saint Aphrodise, simulacre de chameau qu'on promène

Et par Salerne,
Par Burienne et par *Byterne*,
En Puille, en Calabre, Palerne...

Le nom remonte d'ailleurs beaucoup plus haut. Dans *Roland*, il désigne déjà une ville sarrasine ou payenne (v. 812) : *Biterne* ou *Bisterne*, avec les variantes *Bitrine*, *Balverne*, *Belferne*. Les Chansons de geste mentionnent un *heaume de Biterne* (*Floovent*, v. 62), un *paile de Biterne* (*Prise de Cordres*, v. 1235), etc.

Dans le *Roman de Blancandin*, le héros et son ami :

Passent les pays de Loquiferne
Et de Baudaire et de *Biterne*...

Francisque Michel, auquel j'emprunte cette dernière citation¹, dérive *Biterne* ou *Bisterne*, pays fantastique du moyen âge, de *Finibus terrae*. Cependant déjà Jubinal, dans le passage de Rutebeuf, cité ci-dessus, avait ajouté cette note : « Quant à *Byterne*, c'est peut-être *Viterbe*. » Beaucoup plus tard, M. Ferd. Lot avait émis la même hypothèse (*Romania*, 1903, p. 7), laquelle se trouve pleinement confirmée par la *Kaiserchronik* (1159-1165) où l'on lit (v. 4348) :

daz zu *Biterne*² wære
guoter knehte also vil...³.

La ville de *Viterbe*, sous la forme *Biterne* (résultante de

à Béziers dans certaines fêtes, en mémoire du quadrupède sur lequel, selon la légende, était monté saint Aphrodise, lorsqu'il vint prêcher la foi de cette ville. »

1. Fr.-Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent en Occident pendant le moyen âge*, Paris, 1852, t. I, p. 302-305.

2. Variantes : *Biterve* et *Viterby*.

3. Éd. Edw. Schröder, 1892 (dans les *Monumenta Germaniae historica*). Je dois la connaissance de la *Kaiserchronik* à l'obligeance amicale de M. Bédier. Voir aussi ses *Légendes épiques*, 1908, t. II, p. 218.

celle de *Biterve*), comme beaucoup d'autres villes de l'Italie et de l'Espagne, était devenue, dans la géographie fantaisiste du moyen âge, un pays fort éloigné et presque imaginaire. C'est dans ce sens qu'il faut entendre *le diable de Biterne*, c'est-à-dire d'un royaume païen situé aux extrémités de la terre. Le diable de *Biterne* n'a donc que des rapports légendaires très vagues et avec le diable de *Lamballe* (tel qu'il figurait dans le mystère représenté à Lamballe) et avec le diable de *Vauvert*, appellation tirée du nom d'un château parisien que l'on disait fréquenté par des revenants.

II. — ESTRELINS.

Le Duchat a depuis longtemps expliqué le sens de ce terme géographique qui revient trois fois chez Rabelais (l. I, ch. 33; l. IV, pr., et *Pant.*, *Pr.* ch. v). Il y voit des voisins de Danemark, ou les villes hanséatiques situées à l'est de la France, de l'Angleterre et des Pays-Bas.

Je voudrais insister un moment sur la valeur linguistique de cette appellation.

Le terme était jadis familier à l'allemand et à l'anglais. On lit cette phrase dans les *Pensées* de Leibnitz sur la langue allemande : « Von den Teutschen, nemlich von den Sachsen, Normannen, *Osterlingen* und *Niederländern* »; et Murray cite, dans son *Dictionnaire*, à propos d'*Easterling*, des textes des années 1534 et 1538, donc contemporains de celui de Rabelais, dans lesquels le nom désigne un natif de l'est, spécialement de l'Allemagne ou des côtes baltiques orientales, ou encore un citoyen des villes hanséatiques.

Cependant, il est certain que Rabelais n'a pris le nom ni à l'allemand ni à l'anglais, pour la bonne raison que ces langues ne comptaient pas au xvi^e siècle; il n'avait d'ailleurs même pas besoin d'y recourir, attendu que le terme en question était depuis longtemps familier aux géographes contemporains. On le trouve de bonne heure en

bas-latin, en même temps que la monnaie homonyme *esterlingus*, en ancien français *esterlin* ou *estrelin*. Les *Esterlingi* étaient « ii Germaniæ populi qui a Daniæ confiniis habitabant », et Ducange cite ces vers latins d'un poète saxon qui a célébré les gestes de Charlemagne de l'année 772 :

... Regionem solis ad ortum
Inhabitant *Osterlingi*, quos nomine quidam
Ostvalos alio vocitant...

En français, on rencontre le nom, sous la forme *Ostrelins* dans les *Mémoires* de Commines. Il cite ces habitants des villes hanséatiques comme ennemis des Français et des Anglais, et surtout des Danois. Voici le passage principal où il en parle (éd. M^{lle} Dupont, I. V, ch. xviii) : « Maintes aultres particularitez y a en ceste Allemagne, comme ceux de Cleves contre ceux de Gueldres; et les ducz de Gueldre contre les ducz de Juliers. Ces *Ostrelins*, qui sont situez tant avant en ce North, contre les roys de Danemarche... »

Il est intéressant de faire remarquer que *esterlin*, synonyme ancien de « hanséatique », a subi en provençal une curieuse extension de sens. Le terme désigne aujourd'hui, et spécialement à Marseille, non pas un habitant de l'est de l'Allemagne, mais un oriental en général, comme le montre ce vers de P. Bellot : *Avien mes un turban coumo leis estarlini*, il avait mis un turban comme les orientaux. C'est à ce dernier sens, je crois, que se rapporte l'acception de « grand, excessif, énorme » qu'*esterlin* a en provençal. Honnorat cite *un bousin esterlin*, un grand vacarme, et Mistral ces exemples de Jasmin : *uno noço esterlino*, *uno festo esterlino*, une noce, une fête mirobolante.

Le double aspect du nom, — *Ostrelins* et *Estrelins*, — renvoie à une double origine germanique : haute-allemande et bas-allemande. Ces deux formes ont pénétré en français par le canal bas-latin : la plus ancienne, *Ostre-*

lins, chez Commynes; la plus moderne, *Estrelins*, chez Rabelais.

12. — FISTIQUE.

J'avais précédemment attribué une origine méridionale¹ à *fistique* que Rabelais cite (l. IV, ch. LX) à côté de son synonyme populaire *pistache*. En réalité, c'est un terme pharmaceutique, et l'auteur l'a simplement emprunté à l'*Officine* contemporaine qui enregistre : *fistica*, *fisticorax grana*. Voici deux témoignages contemporains sur cette provenance technique :

Charles Estienne, *Seminarium et plantarium fructiferarum præsertim arborum que post hortos conseri solent* (Paris, 1548), p. 105 : « Pistacia... Vulgus pharmacopolarum barbare vocant *Fistica* et *Fisticorum grana*. »

Furner, *Names of herbes* (1548, cité dans le *Dictionnaire* de Murray); « Pistacia are called by the pothicaries *Fistica*, they may be called in english *Fistikes* or *Fistike nuts*. »

De là, chez Cotgrave : « FISTIQUE, *The pistachoes or fisticke nut*. »

Le terme se trouve d'ailleurs sous la forme *festuce* déjà dans le *Grant Herbier* du x^v siècle (n° 374) : « Pistaces, que l'on appelle autrement *festuces* ou *festus*, sont fruis qui croissent oultre mer et ressemblent à pins. »

C'est le bas-latin *fisticum*, pluriel *fistica*, terme d'origine arabo-persane, qui fut introduit dans le vocabulaire médical par les traducteurs des œuvres arabes de médecine, en premier lieu de celles d'Avicenne. Le *Canon* de ce dernier, traduit en latin par Gérard de Crémone et imprimé à Venise en 1495, contient des paragraphes spéciaux intitulés : *De fisticis*, *de been*, *de emblico*, tous termes pharmaceutiques qu'on retrouve chez Rabelais.

Je profite de cette occasion pour corriger un *lapsus* à

1. Voir *Revue des Études Rabelaisiennes*, t. VI, p. 313.

propos d'un autre terme pharmaceutique, *alicacabut*¹. On le trouve chez Dioscoride (ἁλικάκαβον) et chez Pline (*halicacabus*); Charles Estienne l'explique ainsi : « *Halicacabus*, Vesicaria halicacabus a Plinio, *Alkekengi* ab Arabibus dicitur, Galli *baguenaudes*². » La finale de la forme rabelaisienne est analogique : c'est un singulier refait sur *halicacabus*, envisagé comme un pluriel³.

13. — GENISSAIRE.

On lit ce passage dans la seconde épître de Rabelais à l'évêque de Maillezais : « Le Pape a envoyé toute sa famille au devant eux [les ambassadeurs de Venise] cubiculaires, chambriers, *genissaires*, lansquenetz... »

Genissaires est la leçon adoptée par Marty-Laveaux et Moland, qui traduit le mot par « janissaires », soldats qu'on est surpris de trouver dans la suite du Pape; Burgaud des Marets imprime *janissaire* et ajoute cette note : « *Gannizeri* (en italien). On désignait ainsi des espèces de solliciteurs ou procureurs du palais à Rome. »

Cette graphie *ganizeri* (à l'instar du *ganissère* qu'on lit dans le manuscrit⁴ de Montaigne) doit être erronée. L'ancien italien et le bas-latin l'ignorent; Ducange enregistre d'une part : « *Janizari*, vel *jenizeri*, copiarum turcicarum milites præstantissimi », et, d'autre part : « *Janizeri*, sollicitatores expeditionum in curia romana. »

Ces deux noms, désignant à la fois les soldats d'élite de la Turquie et les chefs de la chancellerie romaine, sont-ils

1. *Ibidem*, p. 310.

2. *De latinis et græcis nominibus ... herborum*, éd. 1554, p. 38.

3. J'ajoute en note une autre rectification à propos du *roy de Cul-lan*; ce n'est pas un nom emprunté à la Bible (celle-ci ne connaît que *Kilyon*, fils d'Élimelech, *Ruth*, I, 2), mais, vraisemblablement, comme l'a supposé ici-même M. Jacques Soyer (*R. É. R.*, t. VII, p. 79), une allusion à la localité berrichonne de ce nom.

4. Voir le glossaire qui accompagne l'édition des *Essais* par Courbet et Royer; on a imprimé *janissere* (cf. le passage cité plus bas). On en pourrait rapprocher les graphies rabelaisiennes : *mangaille* (à côté de *mangeaille*) et *mangoire* (à côté de *mangeoire*).

identiques? A entendre M. W.-F. Smith, il ne serait pas prudent d'assimiler ces procureurs de la cour papale aux janissaires de Constantinople¹.

Rien n'est pourtant plus simple et plus vrai. Voici de quelle manière Petrocchi présente cette évolution du sens :

« GIANNIZZERO : 1. Termine storico. Corpo militare turco famoso per le sue prepotenze; 2. Per estensione. Satelliti di qualunque potestà. *I giannizzeri del ministero, della letteratura*; 3. Termine ecclesiastico. Alcuni ufficiali della cancelleria romana, addetti a' benefizi; 4. E le guardie del papa. »

Remarquons à cette occasion que, dans les deux sens, le nom est venu au français par l'intermédiaire de l'Italie, comme la plupart des choses concernant la Turquie; et d'autre part qu'on le rencontre, avec l'acception romaine, pour la première fois chez Rabelais, tandis que, avec son acception primitive, il avait pénétré en France dès le x^ve siècle; on lit, en effet, dans l'*Anchienne Cronique d'Engleterre*, par J. de Wavrin (t. II, p. 80, cité par Godefroy) : « Le Turcq faisoit la bataille en personne, qui étoit *jainusere*... » C'est la reproduction exacte de l'italien *gianizzero*, qui reflète à son tour le turc *yeni tcheri*, suivant la prononciation grecque moderne (γιαντζέρης). On trouve *genissayre* chez Belon (*Singularitez*, t. I, p. 28) et *janissere* chez Montaigne (*Essais*, éd. Courbet et Royer, t. II, p. 6 : « Mahomet ayant outrageusement rudoyé Chasan, chef de ses *janisseres* »), et cette dernière graphie répond à celle du moderne *janissaire*, forme familière au français dès le x^{vii}e siècle.

14. — JAMBE DE DIEU.

A propos de l'image peinte que Homenas montre à Pantagruel et à ses compagnons, — c'était le portrait d'un

1. Voir sa note correspondante dans la traduction anglaise de Rabelais.

pape, — et dont seule la vue accordait pleine rémission de tous les péchés, Pantagruel fait cette remarque (l. IV, ch. I) :

« Là c'estoit ouvrage tel que le faisoit Dœdalus. Encores qu'elle [l'image du pape] fust contrefaïcte et mal traïcte, y est toutesfois latente et occulte quelque divine energie en matiere de pardons. Comme (dist frere Jean) à Sevellé les coquins souppans un jour de bonne feste à l'hospital, et se vantans l'un avoir celuy jour guaigné six blancs, l'aulture deux soulz, l'aulture sept carolus, un gros gueux se vantoit avoir guaigné trois bons testons. Aussi (luy respondirent ses compagnons) tu as *une jambe de Dieu*. Comme si quelque divinité fust absconse en une jambe toute sphacelée et pourrie. »

Frère Jean, on le voit, met la bizarre locution dans la bouche des coquins et des gueux, c'est-à-dire des mendiants, dont le langage se confondait au xvi^e siècle avec le jargon des voleurs. La dernière phrase de la citation montre que Rabelais lui-même, auquel l'argot de son temps n'était pas étranger, ne se rendait pas suffisamment compte de son origine toute spéciale.

Les commentateurs, à commencer par Le Duchat, ont complètement méconnu et le caractère et la provenance de la locution argotique *jambe de Dieu*.

« Expression hébraïque et grecque (nous dit Le Duchat) pour marquer une jambe pourrie d'ulcères. On en voit plusieurs exemples dans les *Dialogues du nouveau langage françois-italianisé* de Henri Estienne, p. 428, et dans Plutarque, ch. xxiii du Dialogue où il examine quels animaux sont les plus avisés. »

J'ai contrôlé les indications fournies par Le Duchat et je n'y ai rien trouvé de ce que prétend le commentateur. Que le lecteur en juge par lui-même.

Voici d'abord le passage de H. Estienne auquel il est fait allusion¹ : « En quelques lieux une chose est dicte estre

1. D'après la réimpression de l'édition de 1578, donnée par Isidore Liseux, Paris, 1883, t. II, p. 119.

de Dieu, quand elle est plus excellente que les autres de son espece, ou pour le moins qu'elle le surpasse en quelque sorte. Aussi sont appelez *les cedres de Dieu*, qui surpassent les autres en hauteur. Et on expose semblablement *les montagnes de Dieu*, en un pseume de David. Pareillement *Spiritus Dei*, tout au commencement de Genese, a esté exposé par aucuns *magnus*. Item Ninive est appelée *civitas magna Dei* ou *Deo*, au lieu de dire *civitas magna valde*... Or, maintenant, il faut considerer qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons dire estre de Dieu, selon la façon de parler hebraïque, à cause de l'excellence qui est en elles par dessus l'ordinaire... »

Le Duchat a confondu ces diverses locutions bibliques, qui expriment le plus haut degré d'excellence ou de perfection, avec l'expression si caractéristique de *jambe de Dieu*, qui dit juste le contraire. Et, pour en faire sentir la différence, il suffit de recourir à des exemples fournis par Rabelais lui-même, tels que :

« Ceste *vague de Dieu* confondra nostre nauf », s'écrie frère Jean (l. IV, ch. xix), ce que l'auteur appelle plus loin (*ibid.*, ch. xxiii) *vague decumane*, c'est-à-dire grande, forte, violente (comme l'explique la *Briefve Declaration*);

« Belles *Decretales de Dieu* », s'écrie Homenas (l. IV, ch. liii), après les avoir appelées tour à tour *Dives Decretales*, *Sacres Decretales*, *Sainctes Decretales*;

« La belle petite *pillule aggregative de Dieu*, composée de vingt deux coups de poignard à la cesarine », suivant la définition de Panurge (l. V, ch. xxx).

Ces divers exemples sont conformes à ceux cités par H. Estienne. En voici encore un tiré de la XLV^e nouvelle des *Joyeux Devis* de Bonaventure Despériers : « Il n'avait pas la clef de la cave, mais il se prend à *belle serrure de Dieu* et la rompt très bien à grands coups de marteau... » La Monnoie commente ainsi les paroles citées en italiques : « Expression du petit peuple qui rapporte pieusement tout à Dieu. L'auteur en use ici à propos pour

donner à entendre que la *digne serrure*, la *belle serrure de Dieu*, ne fut nullement respectée. Rien n'est plus commun, dans la bouche des vieilles, que ces espèces d'hebraïsmes : « Il m'en coûte un *bel écu de Dieu*; il ne me reste que ce *pauvre enfant de Dieu*; donnez-moi une *bénite aumône de Dieu*. » Quelquefois aussi, dans un sens tout ironique, on dira : « Je n'ai gagné à son service qu'une *belle sciatique de Dieu*... Savez-vous comment il a été reçu? A *beau caillou de Dieu*. »

Tout cela n'a rien de commun avec notre locution *jambe de Dieu*. Voyons maintenant ce qu'en dit Plutarque dans le dialogue invoqué par Le Duchat. Il s'agit du *Dialogue sur les Animaux de terre et de mer* (ch. xxxii de la trad. fr. de Talbot) : « Rien n'est plus admirable que la conduite du barbier appelé par Homère le *poisson sacré*. Il est vrai que quelques grammairiens pensent qu'en cet endroit *sacré* signifie *grand*, comme on appelle un de nos grands os, l'*os sacrum*, et qu'on donne à l'épilepsie, une de nos plus graves maladies, le nom de *mal sacré*. D'autres entendent en général le mot *sacré* d'une chose consacrée à la divinité et à laquelle on ne doit pas toucher. »

Ici, encore moins que dans la citation d'Henri Estienne, on ne voit pas quel rapport il peut y avoir entre ces diverses acceptions du mot *sacré* et la locution *jambe de Dieu*.

Regis, dans son commentaire (t. II, p. 75), reproduit l'explication donnée par Le Duchat et ajoute ceci : « Ainsi la maladie *sainte* de Cambyse, dans Hérodote, etc. La *jambe de Dieu* est donc en quelque sorte un produit dédalic de la nature, ἀτοπώτερος ἐς τὴν ὄψιν (« très étrange à la vue »), pour parler avec Pausanias, auquel il est à la fois inhérent un ἔνθεον, une inspiration divine. »

D'autre part, M. W.-F. Smith, dans la note correspondante de sa traduction de Rabelais, complète ainsi l'explication donnée par Le Duchat : « *ἱερός* is used for anything great, or frightful, or disgusting », en citant le

même dialogue de Plutarque. Cependant, il ne s'agit dans ce dernier que d'ἰσπὸς ἰχθύς, serran (poisson de mer), et d'ἰσπὸν ὀστοῦν, l'os *sacrum*, terme d'anatomie; et en général, le grec ignore ἰσπός au sens de « dégoûtant ».

Tout ce qui vient d'être allégué est à peu près étranger à la question qui nous occupe. Essayons de pénétrer dans le monde particulier auquel appartient notre locution, et un des *Propos rustiques* de Noël du Fail nous aidera à faire ce pas en avant (éd. Assézat, t. II, p. 68) : « Je gagneray plus en un jour à mener un aveugle, le contrefaire, ou avec certaines herbes m'ulcerer les jambes pour faire la parade en une eglise... Voy tu pas ces aveugles, ceux qui n'ont figure ne forme de visage; autres les bras pendans, froissez par la foudre, qui toutesfois sont d'un pendu, et les leurs serrez contre leur corps; autres ayant les mains crochues, qui les ont à la table autant droites que toy; autres un jarret pendant à la ceinture; un contrefaisant le ladre, s'estant lié la gorge avec un filet; l'autre qui a bruslé sa maison, portant un long parchemin que nous autres luy avons fait et rendu bien authentique; l'autre tombant du mal saint Jean, qui a la cervelle autant assurée que toy; l'autre contrefaisant le muet, retirant subtilement la langue. N'as tu veu celui qui affermoit le ventre et intestins luy tomber, monstrant un ventre de mouton? et quelle piperie est ce là! Et celui qui va sus deux petites tablettes, lequel, estant au consistoire, fait mieux un soubresault ou une volte que basteleur ne baladin qui soit en ceste ville? Par ce moyen, la rue où nous nous retirons à Bourges s'appelle la *rue des Miracles*; car ceux qui en la ville sont tortuz et contrefaits sont là droits, allaigres et dispots... Regarde ceste enorme playe en ceste jambe, ne me jugerois tu pour plus pres de la mort qu'autrement? Et ceste face est-elle pasle et ternie, et toutesfois en un moment j'auray osté tout cela, et seray aussi gay et delibéré que toy; car *voilà une boette avec mes onguens, et ce pour la jambe*; pour la face, un peu de soufre accoustré comme je sçay. »

D'autre part, Guillaume Bouchet nous transmet des détails qui complètent ceux qu'on vient de lire et tout particulièrement en ce qui concerne notre locution (*Serées*, t. IV, p. 269) : « Mais pour esmouvoir le peuple à plus grande pitié, devinez que ces gueux et calins font ? Ils contrefont les malades de saint Jean, ayant la bouche pleine d'escume : ce qu'ils font facilement en maschant la racine d'herbe à foulon, ou feront les demoniacles se faisant manoter : vous les jugerez hydropiques..., ils ne seront jamais sans *une jambe gangrenée, estiomenée, sphacelée, fistuleuse, chancreuse, qu'ils nomment une JAMBE DE DIEU*, accoustrans ainsi ceste jambe avec une ratte de bœuf posée dessus, remplie de sang et de lait¹. »

Ainsi, dès le xvi^e siècle, les gueux, — nom qui englobe à la fois les mendiants et les voleurs, — possédaient dans leur jargon l'expression *jambe de Dieu*. Cotgrave l'enregistre déjà comme argotique (au mot *Dieu*) : « JAMBE DE DIEU. *So do the canting and blasphemous rogues of France tearm a cankered, gangrened, or desperately fore-leg.* »

Cette origine argotique, déjà indiquée par Rabelais et Bouchet, est encore confirmée par l'existence de la locution dans le fourbesque ou argot italien. Oudin, dans ces *Recherches* (1653), enregistre déjà : « *Gamba di Dio*, en jargon, une jambe toute gastée. »

J'ai dit ailleurs² que l'expression *jambe de Dieu* répond exactement à la mentalité des argotiers, et j'en ai donné l'explication. En tenant compte de cette origine, on peut affirmer que cette locution jargonnesque ne dénote pas une profanation du nom de Dieu, comme le pensait Rabelais ; qu'elle n'est pas non plus un hébraïsme ou hellénisme, comme le soutenait Le Duchat et, d'après lui, les

1. Cf. *Aventures burlesques de Dassoucy* (éd. Colombey, 1876, p. 166) : « Ce fut en ce fatal instant que, me voyant dans un pays perdu sans aucune ressource, je me vis sur le point de me faire une *jambe de Dieu*, ou de me sacrifier quelque bras, et me ranger aux portes d'une église pour y demander l'aumosne. »

2. Voir *Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. VI, p. 299.

commentateurs modernes; qu'elle représente au contraire un tour d'esprit particulier aux gueux, dans le langage desquels *divin* et *malade* se confondent.

15. — PAPELIGOSSE.

Rabelais mentionne un « viceroy de *Papeligosse* » (l. I, ch. xv) qui appartient chez lui au même fonds traditionnel ou fabuleux que le roi des *Parpaillots* (l. I, ch. III). Le Duchat l'interprétait à tort comme « le pays imaginaire où l'on vit d'une entière liberté jusqu'à pouvoir impunément s'y *gausser du Pape* ». Le nom est d'origine méridionale, et il est encore vivace en languedocien pour désigner un pays inconnu ou lointain dont on parle aux enfants, par exemple dans ces vers de Goudelin (1580-1649) :

Al país de *Pampaligosso*
Qui nou pot carreja, trigosso.

« Au pays de Papeligosse, qui ne peut charrier, traîne ».

Le glossaire toulousain de Doujat, qui accompagne les poésies de Goudelin, explique ainsi le terme : « *Pampaligosso*, le pays imaginaire de Cocagne. »

Mistral cite encore les variantes : *Pampaligousto*, *Pamparigousto*, avec ces exemples : *Ounte anas, ma Maire? — à Pampaligousto*. « Où allez-vous, ma mère? — cela ne te regarde pas ». *Te mandarai à Pamparigousto*, « je t'enverrai à Cancale pêcher des huîtres ». Et finalement le proverbe : « Lou mariage a coumo li figuiero de *Pamparigousto* : li premieri figo soun bono, mai lis autro! »

Mistral rapproche avec raison *Pampaligosso* d'autres noms analogues de pays imaginaires dont il est question dans certains contes populaires, tels que *Pan-perdu*, *Zibo-Zoubo*, etc. Nous voilà très loin des interprétations historico-allégoriques d'un Le Motteux qui voyait dans *Papeligosse* le Navarre, ou d'un Esmangart qui opinait à cet égard pour la France.

Quant à l'origine, Mistral prétend que « ce mot burlesque dérive de *papo-ligouso*, pays où l'on mange des épées », étymologie tout aussi imaginaire que la région même dont il s'agit. Si *Pampaligosso* est la forme primitive, je serais plutôt disposé à y voir un compromis des deux noms de villes espagnoles, *Pampaluno* et *Sarragosso*, lesquelles jouent un rôle dans les romans du moyen âge. Encore aujourd'hui, dans la Saintonge, *Pampelune* sert à exprimer vaguement un endroit très éloigné (Jônain).

16. — TIRE-LARIGOT (BOIRE A).

On connaît le rôle important que joue le *piot*, « ceste nectarique liqueur », dans la philosophie pantagruéline, qui débute avec les « tres illustres beuveurs » et dont *trinch* est le dernier mot de l'énigme. Aussi la terminologie de la beuverie possède-t-elle chez Rabelais une synonymie très riche que je vais embrasser d'un coup d'œil avant de m'arrêter à la locution caractéristique citée en tête de cet article.

Cette synonymie est représentée par des comparaisons et des métaphores multiples que résume le tableau suivant :

A. Ethnographiques :

a. Allemands : « Beuvons icy à la *tudesque* » (l. II, ch. xxviii, éd. 1532 de Claude Nourry; voir ci-dessous *bretesque*); d'Aubigné appelle *ceremonie tudesque* (*Œuvres*, t. I, p. 307) l'action de boire à l'excès : « Tous les ans une fois, par une *ceremonie tudesque*, je despendrois cinquante livres pour boire à la santé de mon prince. » A propos de la kyrielle rabelaisienne, *vivat, fifat, pipat, bibat* (l. IV, ch. LIII), Le Duchat rappelle l'ancien dicton : « Germanis vivere bibere est », dit-on en France.

b. Anglais : « Saoul comme un Anglois » (l. I, ch. xv); on dit aujourd'hui : « Soûl comme un Polonais. »

c. Bretons : « A la mode de Bretagne » (l. I, ch. v) et « beuvons icy à la *bretesque* » (l. II, ch. xxviii, dans les

éditions postérieures à 1533). Cf. le sonnet de Joachim du Bellay sur les Suisses : « Ils boivent nuict et jour en Bretons et Suysses. »

C'est des Allemands et des Anglais que dérivent en français les principaux termes de beuverie, et en premier lieu *dringuer*, encore familier à Noël du Fail, et *trinquer*, aujourd'hui seul vivace. Les anciens Grecs jouissaient du même renom de grands buveurs; en latin, *græcari*, boire ferme, signifie proprement imiter les Grecs, et Henri Estienne, dans ses *Nouveaux dialogues* (éd. Ristelhuber, t. I, p. 87), trouve que les anciens cédaient sous ce rapport le pas aux modernes : « *Græcari* c'estet bien faire carous... Je croy que la beuverie de ceux qui disoyent boire d'autant ne fut jamais si horrible que celle des Grecs et des Alemans, et que celle des Alemans outrepassse de beaucoup celle des Grecs. »

B. Sociales :

a. Prêtres et moines : « On les fit boire *theologalement* » (l. I, ch. xviii); « choppinasmes *theologalement* » (l. II, ch. xxx). H. Estienne parle (*Apologie d'Hérodote*, ch. xxii) du « vin *theologal* », expression qu'on rencontre déjà dans les sermons d'Ol. Maillard (*vinum theologale*); cf. aujourd'hui : boire comme un chantre, un carme, un cordelier.

b. Ordres militaires : « Je boy *comme un templier* » (l. I, ch. v); « il assembloit trois ou quatre bons rustres et les faisoit boire *comme templiers* sur le soir (l. II, ch. xvi).

c. Soldatesque, principalement Suisses et Lansquenets, auquel Rabelais doit les locutions : *en lancement* (l. II, ch. ii), *carous et alluz* (l. III, pr.), etc. Cf. dans le langage populaire moderne, *faire suisse*, boire seul.

C. Fêtes : *Martiner*, boire copieusement (l. II, ch. xxviii : un chascun de l'armée commença à *martiner*, chopiner et trinquer), ou, comme le définit l'*Alphabet de l'Auteur françois* : « Boire d'autant, comme on fait la veille de saint Martin, lorsqu'on taste au vin nouveau. » Cf. en provençal, *faire sant Martin*, boucher les tonneaux et, à

cette occasion, monter à califourchon sur les fûts pour goûter le vin nouveau avec un chalumeau (saint Martin étant le patron des buveurs).

D. Zoologiques :

« Boire d'autant et à grandz traictz, estre pour vray *crocquer pie* » (l. IV, prol.), vieille métaphore populaire antérieure à Rabelais (on la trouve déjà dans le *Viel Testament* de 1458), d'où les dérivés *pion*, ivrogne (l. II, ch. xxvii : quatre gaillards *pions*) et *piot* (l. I, ch. v, et *passim*), l'un et l'autre également antérieurs à notre auteur. Cette métaphore, tout en étant d'origine populaire (la pie a l'habitude de se griser), a trouvé de bonne heure un refuge dans l'ancien argot, d'où elle a passé en ancien français, et certains de ses dérivés survivent encore dans l'argot moderne¹.

E. Lexicologiques :

Fouetter un verre (l. I, ch. v), le vider et le renverser (en lui frappant sur le fond), aujourd'hui *fesser bien son vin*, boire beaucoup sans en être incommodé; de là, *fessepinthe* (l. I, pr. et ch. viii), au sens de biberon et d'ivrogne;

Entonner, boire (l. I, ch. v), répondant au synonyme moderne *boire comme un tonneau*;

Tirer au chevrotin, boire copieusement (l. II, ch. xx et xxviii), proprement sucer l'outre (couverte de peau de chevreau); le sens de rendre gorge (après un excès de boisson), que donne encore Cotgrave, est inconnu à Rabelais;

Boire à ventre déboutonné (l. II, ch. xx);

Boire d'autant, boire autant à son tour (l. I, pr. et *passim*), synonyme de *boire pour la pareille* (ibid.), faire raison en buvant;

Enfin, *boire à tire-larigot* (l. I, ch. vii), la plus curieuse

1. Voir mon *Argot ancien*, p. 108-109, 140, 277. Le verbe *pier* (déjà chez Coquillard), boire, se griser (propr. faire comme la pie), a été à tort, dès le xvi^e siècle, mis en rapport avec le grec *πίειν*, étymologie que répètent l'*Alphabet de l'Auteur françois* (à propos de *piot*) et Le Duchat (à propos de *crocquer la pie*).

et la plus importante de ces locutions, que nous allons aborder¹.

Deux mots en ce qui touche l'historique et la forme de l'expression *tire-larigot*.

Le terme remonte au xv^e siècle et se trouve pour la première fois dans un sermon de Michel Menot (mort 1518) sur la noce de Cana, où le moine explique pourquoi il n'y avait point de vin au repas de noces. H. Estienne, qui cite le passage en question dans son *Apologie d'Hérodote* (éd. Ristelhuber, t. II, p. 260), le commente ainsi : « Et pourquoy nostre Seigneur ne s'est-il point soucié de breuvage aussi bien que de la viande? ... Pource que les eaux estoient pres, pource qu'il vouloit declarer mieux le miracle, pource qu'il vouloit prefigurer le sacrement de l'eucharistie. Et quant au premier, il est dict qu'ils estoient au delà la mer de Galilée : ils estoient assis sur la belle herbe verde, et, après avoir mangé, il leur estoit permis d'aller boire en la mer à *tirelarigaud*, car il use de ce mot expressement en son Latin entrelardé de François, parlant ainsi, *Et post comestionem habebant licentiam eundi ad bibendum in mari* A TIRELARIGAUD... »

Une vingtaine d'années après l'*Apologie*, Noël du Fail fait également allusion à l'expression que nous étudions, dans le premier de ses *Contes d'Eutrapel* (éd. d'Assézat, t. II, p. 22) : « M. Jean qui portoit venaison et avoit argent frais, paya l'escot, où furent presens et appelez tous pretendans et interests : et ... y fismes chere lie et beumes (comme dit Menotus en ses sermons) à *tirelarigot*. »

Litré cite, dans l'historique du mot *larigot*, un passage des *Quinze joyes de mariage*, d'après l'édition de Le

1. Je passe sous silence *hausser le temps*, qui n'a acquis le sens absolu de « boire » que par l'emploi abusif qu'en a fait Brantôme, comme je l'ai montré ailleurs (*R. É. R.*, t. VII, p. 94 à 95). Cf. également Bouchet, *Serées* (éd. Roybet, t. I, p. 11) : « L'Escossois confessa que c'estoit luy qui avoit beu son vin grec; le Roy voyant bien qu'il avoit *haussé le temps*... »

Duchât (Amsterdam, 1726), III^e journée¹, où l'on lit : « Le bonhomme s'en va souper, on lui apporte la viande froide qui n'est pas seulement le demeurant des commères, mais à l'aventure le demeurant des valets qu'ils auront patrouillé à journée *beuvant en tirelarigot*. » Et l'éditeur y ajoute cette note : « Depuis longtemps on ne dit plus qu'à *tirelarigot*. Il semble qu'anciennement *tirelerigot* fût le nom d'une sorte de fort grands verres². »

Le passage cité par Le Duchât est interpolé; il manque dans l'édition Jannet, conforme au manuscrit de la bibliothèque publique de Rouen (1857), et dans le texte princeps des *Quinze joyes du mariage*, donné récemment par M. Ferd. Heuckenkampf (Halle, 1901). Dans la première, le passage qui nous intéresse est cité sous cette forme : « Le bonhomme s'en va souper, on lui apporte de la viande froide qui n'est pas seulement demourée des commeres, mès est le demourant des matrones que elles ont patrouillé à journée *en beuvant Dieu scet comment* »; et dans la deuxième : « Le bonhomme sen va soupper, on lui apporte la viande qui nest pas seulement la viande des commeres, a l'aduenture des vielles matrones quelles ont masche tout le iour *Et boyuvent dieu scet comment*. »

La première mention du terme se trouve donc chez Menot; quant à la forme, celle de *tire-larigot* est la plus ancienne et la plus générale. La variante *tire-lerigot* que donne Bouchet (voir ci-dessous) et Ambr. Paré (voir l'histoire de Littré) paraît être une prononciation populaire, spécialement parisienne.

Voici maintenant les nombreuses hypothèses étymologiques qu'a suscitées *tire-larigot* et que j'exposerai suivant le degré de leur probabilité.

1. Dérivation d'un nom propre.

Bouchet (*Serées*, éd. Roybet, t. I, p. 12) : « Aulcuns ont

1. Et non pas : cinquième journée (comme porte Littré). D'ailleurs, cette fausse indication, ainsi que le texte altéré, a été directement empruntée par Littré au *Dictionnaire* de Lacurne de Saint-Palaye.

2. Voir ci-dessous le caractère hasardé de cette double affirmation.

voulu dire que boire à *tire-lerigot* venoit d'Alaric Roy des Goths¹..., les François, se moquant d'Alaric et des Goths, disoient entre eux mesmes, s'invitans à boire l'un l'autre, *je m'en vay boire à te le Re Alaric Goth*, et, corrompant ces mots, est demeuré qu'on dit maintenant, *je boy à toy à tire-lerigot*². »

Suivant Noël Taillepied, l'archevêque Eudes Rigaut fit présent au XIII^e siècle à la ville de Rouen d'une cloche à laquelle resta son nom. Cette cloche était d'une grandeur et d'une grosseur telles que ceux qui la mettaient en mouvement ne manquaient pas de boire abondamment pour reprendre les forces. De là l'habitude de comparer ceux qui buvaient beaucoup aux sonneurs chargés de *tirer la Rigaud*³.

Cette dérivation d'un nom propre est des plus factices, sans compter que les anecdotes qui s'y rattachent sont de beaucoup antérieures à l'apparition du mot, laquelle ne semble pas remonter au delà du XV^e siècle. Je ne vois pas quels rapports il peut exister entre la dernière de ces anecdotes et la locution absolument isolée *sonner rigaut* qu'on lit dans une moralité du commencement du XVI^e siècle :

On faict grant chere sans malaise
Et si fait-on *rigaut sonner*⁴.

2. Dérivation du grec.

Bouchet (*Ibidem*) : « Un homme docte... va dire que cest archer avoit bien beu à *tire-lerigot*..., il leur va dire... que *larynx*, *laryngos*, estoit une partie de la trachy-artère, que cela valoit autant que si l'on disoit je boy à

1. Suit une anecdote qu'il est superflu de reproduire.

2. Cette explication a été admise par Oudin (*Curiositez*, 1640) et par Fleury de Bellingen, dans son *Étymologie ou Explication des Proverbes français*, La Haye, 1656.

3. Taillepied, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, Rouen, 1587, p. 153 (cité par Fr.-Michel, *Étude de philologie comparée sur l'argot*, p. 220).

4. Ed. Fournier, *Théâtre de la Renaissance*, p. 207.

toy, et j'emploie et eslargis tant que je puis ma trachy-artère et mon gosier. »

L'abbé Morelet, Bourdelot, ainsi que l'*Alphabet de l'Auteur françois*, et, de nos jours, le patoisant Fleury ont proposé la même étymologie. Voici ce que Gaston Paris disait à propos de Fleury : « L'auteur montre que *larigot* ou *larigau* a signifié et signifie encore dialectalement « larynx » en même temps que « petite flûte » et que c'est sans doute ce mot qu'il faut reconnaître dans la locution en question ; mais il est bien douteux que *larigot*, qui est inconnu au moyen âge, vienne de $\lambda\acute{\alpha}\rho\upsilon\gamma\acute{\epsilon}\varsigma$, mot qui n'avait pas passé en latin¹. »

3. Dérivation du provençal.

Borel, dans son *Dictionnaire des termes du vieux français* (suite de celui de Ménage), croit devoir attribuer une origine méridionale à notre locution : « *Tire-larigot* peut venir du mot du Languedoc *s'arrigoula*, c'est-à-dire prendre tout son saoul de quelque chose. Et ce mot ayant esté ouï dire par quelque François, il le retint mal, et, le travestissant ainsi, lui a donné cours. »

Cette étymologie est restée isolée, et elle méritait de l'être.

4. Dérivation indigène.

a. Fr.-Michel dans l'ouvrage déjà cité (p. 220) : « L'*arigot*, dans le proverbe *boire à tire-larigot*, signifie *membre*, *bras*, et *boire à tire-larigot*, boire à force. » Cette étymologie ne vaut guère la peine d'être discutée.

b. Gaston Raynaud explique la locution par *boire à tire le rigot*, c'est-à-dire boire à étire la ceinture. L'auteur part de la variante *tire-lerigot* et se fonde sur l'ancien français *rigot*, ceinture, qu'on lit dans un manuscrit de Berne : dérivation doublement illusoire, la variante en question n'étant pas la primitive et le sens ancien français de *rigot*

1. *Romania*, t. XXIII, p. 287. Cf. également Scheler, au mot *larigot* : « Le peuple donne aussi à *larigot* le sens de « gosier » ; comparer l'expression *boire à tire-larigot*, boire sans fin. On sait que *flûte* présente de même une acception populaire analogue. »

étant « bourse attachée à la ceinture », et non pas simplement « ceinture »¹.

c. Fleury de Bellingen (p. 203) : « Le *larigot* est une petite flûte d'ivoire, semblable au sifflet d'un enfant, qui rend un ton fort haut, et parce que ceux qui en jouent soufflent de toute leur force et tirent à perte d'haleine, quand nous buvons à longs traits et que nous levons le coude et haussons le menton avec le verre comme ceux qui flutent avec un *larigot*, pour boire jusqu'à la dernière goutte, nous appelons cela *boire à tire-larigot*... Les Allemands se servent dans leurs débauches de verres longs et étroits qu'on appelle *flûtes*. Comme ils vident souvent et qu'ils boivent beaucoup, on dit en commun proverbe : *jouer de la flûte de l'Allemand*², quand on veut dire boire avec excès³. »

Ménage : « *Larigot* est un ancien mot français qui signifie un *flageolet*, qui est une espèce de flûte... Et comme nous avons de grands verres, faits en forme de flûte, nous avons dit flûter, figurément, pour dire *boire à longs traits*, et ce mot est encore aujourd'hui en usage parmi le peuple en cette signification. Nous disons aussi *jouer de la flûte d'Allemand*, en la même signification. Et parce qu'en buvant, on attire la liqueur qu'on boit, on a dit *boire à tire-larigot*, pour dire boire à longs traits... »

C'est cette dernière étymologie qui a recueilli la plupart des suffrages, elle a été admise par Littré et par le *Dictionnaire général*. Tâchons de nous rendre compte de ses éléments constitutifs.

Larigot ou *larigau*, au sens de « flûte », se trouve déjà chez Palsgrave, et il a été employé par Ronsard (éd. Marty-Laveaux, t. III, p. 399) : « Margot qui fait dan-

1. *Romania*, t. VIII, p. 101. Fischart traduit *tire-larigot* dans son *Gargantua par Ziehdienriemen*, c'est-à-dire *rigot* par « courroie » (voir ci-dessus, p. 227). Je ne sais où il a trouvé cette équivalence.

2. Cf. chez Rabelais (l. II, ch. XI : *fluttes d'Alemand*) et Oudin (*Curiositez*, 1640 : *une fleute d'Alemand*, un grand verre).

3. Cette étymologie a passé dans le *Dictionnaire comique* (1718) de Philibert Joseph Le Roux.

ser ses bœufs au son du *larigot*... », et *flûter* au sens de « boire beaucoup » est encore populaire. Cotgrave cite un autre synonyme correspondant : *boire à lut*. Cependant, *tirer* n'est pas applicable aux instruments de musique (cf. *jouer de l'arigot*, dans l'historique de Littré), et *arigot* ou *larigot* est inconnu au sens de « verre ». Ces difficultés disparaîtraient devant l'existence d'un *tirelarigot*, au sens de « verre oblong » ; on peut en citer au moins un exemple (l. V, ch. xxxiii *bis*) : « Leur boîte fut en *tirelarigots*, VAISSEAUX BEAUX ET ANTIQUES, et rien ne beuvoient fors... » Cet exemple appartient malheureusement à un texte interpolé et d'une valeur absolument négative. Aussi la solution définitive de l'expression *boire à tire-larigot* reste-t-elle toujours en suspens.

Remarquons en dernier lieu l'extension moderne du sens primitif de *tire-larigot* : on en a retenu l'idée d'excès, d'où l'acception de beaucoup, de rapide, appliquée surtout aux mouvements. C'est ainsi que Leroux (1718) enregistre cette phrase : « Et que je fouette mes chevaux à *tirelarigot*, » et d'Hautel (1808) cette autre : « S'en donner à *tire-larigot*. » Hector France, dans son récent *Vocabulaire de la langue verte*, cite des locutions modernes telles que : *On chante, on crie, on joue à tire-larigot*. On dit aussi *tourner à tire-larigot* pour tourner vite, comme dans ces vers de A. Capdeville (*Rouge et Noir*) :

Venez sauter, brunes et blondes,
Au-dessus du rouge fagot,
Venez, jeunes gens, amis des rondes,
Tournez à *tire-larigot*.

Lazare SAINÉAN.

LES ÉDITIONS TROYENNES DE RABELAIS.

M. Louis Morin nous a donné, dans le dernier numéro de la *Revue des Études rabelaisiennes*, une intéressante bibliographie des éditions troyennes de Rabelais. Personne ne connaît mieux que lui les divers imprimeurs qui ont exercé leur profession à Troyes; dans d'intéressantes notices, il a écrit l'histoire des Oudot, des Garnier, des Febvre, qui ont inondé, pendant des siècles, la France et l'Europe de leurs productions.

On peut cependant, je crois, ajouter à cette bibliographie certains renseignements intéressants et aussi quelques précisions.

N° 1. Sous ce numéro, M. L. Morin décrit l'édition des *Chroniques du Roy Gargantua...*, à Troyes, chez Jean Oudot..., s. d., d'après l'exemplaire du duc de La Vallière, dont M. Seymour de Ricci a suivi les traces jusqu'en 1870.

Cet exemplaire vient de passer de nouveau en vente; il figure au Catalogue de la bibliothèque de M. de Janzé (1^{re} partie, avril 1909, n° 457).

J'ai pu voir ce petit volume; il est bien conforme à la description donnée par M. Seymour de Ricci et par M. L. Morin, mais le mot « redouté », à la cinquième ligne du titre, est écrit « redonté ».

Une mention manuscrite sur un feuillet de garde indique que ce volume, qui est relié en maroquin rouge ancien, provient de la bibliothèque du duc de La Vallière.

Sur l'affirmation de M. Assier¹, on a jusqu'ici admis que ce petit livre était sorti des presses de Jean I^{er} Oudot à la fin du xvi^e siècle. M. Assier n'a du reste motivé en

1. *La Bibliothèque bleue*. Paris, 1874, in-8°.

aucune façon son assertion; M. Plan s'est borné à la reproduire, et M. L. Morin ne paraît pas bien sûr de la chose; je crois qu'il a raison d'être sceptique.

Ce livre a été imprimé par Jean Oudot..., rue du Temple. Or, si l'on consulte les études de M. Corrard de Breban et de M. Morin¹, on trouve que Jean I^{er} Oudot exerçait sa profession rue Notre-Dame, à la fin du xvi^e siècle; que, plus tard, Jean Oudot l'aîné puis Jean II Oudot étaient aussi rue Notre-Dame.

Jean III Oudot, lui, était imprimeur, de 1679 à 1705, rue du Temple; quant à Jean IV Oudot, je n'ai pas trouvé son adresse, mais sa mère, puis sa veuve, habitèrent rue du Temple².

Le livre qui nous occupe n'a donc pu, il me semble, être imprimé avant la fin du xvii^e siècle ou même plus tard encore.

Et puis, il suffit d'avoir tenu le volume entre les mains pour douter fortement qu'il ait été imprimé par Jean I^{er} Oudot, qui a produit nombre de livres bien imprimés, sur beau papier, entre autres l'édition princeps des fables de Phèdre. Les *Chroniques du Roy Gargantua*, au contraire, sont tirées sur papier de déplorable qualité, et l'impression, fautive et mal justifiée, rappelle celle de la plus médiocre période de la *Bibliothèque bleue*.

Si donc on ne peut préciser à quelle date ce volume a été imprimé, on peut, je crois, être persuadé qu'il est bien postérieur à la fin du xvi^e siècle.

Il a été payé 145 francs à la vente Janzé, ce qui est plutôt cher pour un bouquin qui n'a certainement pas l'âge respectable que lui a donné M. Assier.

1. Corrard de Breban, *Recherches sur ... l'imprimerie à Troyes*, 3^e éd. Paris, 1873, in-8°; L. Morin, *Les Oudot* (*Bulletin du bibliophile*, année 1901).

2. Il ne sera pas inutile de noter, en passant, pour l'édification des chercheurs de l'avenir, que, grâce à l'initiative d'une récente municipalité troyenne, la rue du Temple s'appelle maintenant rue du Général-Saussier et que la rue Notre-Dame se nomme rue Émile-Zola!

M. L. Morin, à qui ce qui précède avait été communiqué, me fait part des réflexions suivantes :

« Une chose me faisait croire assez à l'ancienneté du livret numéro 1 : la coupure et la disposition archaïque de son titre : ... GARGAN||tua..., identiques à celle de mon numéro 2 et pas dans les habitudes des éditeurs de la *Bibliothèque bleue*¹.

« Jean IV Oudot a toujours demeuré dans la maison de sa mère, rue du Temple. Je serais bien étonné, s'il était l'imprimeur de mon numéro 1, qu'il n'en ait donné que cette édition. Les *Chroniques* ont été abandonnées chez nous avec le xviii^e siècle, le xviii^e n'a produit que la *Vie*. On pourrait les donner à Jean III ; cette attribution répondrait à toutes les concordances. »

On le voit, M. L. Morin n'est pas plus fixé que moi, mais il reste acquis, jusqu'à preuve nouvelle, que le livret dont il s'agit n'est pas aussi ancien que l'a prétendu M. Assier.

N^{os} 7 et 8. M. L. Morin décrit deux éditions de la *Vie du Fameux Gargantuas* avec la mention : « A Troyes, et se vendent à Paris chez Jean Musier, marchand libraire, rue Petit Pont. » Il émet un doute au sujet de l'existence réelle du numéro 8.

Je puis donner sur ces deux éditions des indications précises. Je possède en effet un exemplaire en tout semblable à celui de la bibliothèque de l'Arsenal, décrit sous le numéro 7, et aussi l'exemplaire Lormier (n^o 8).

N^o 7. La description de cette édition est bien exacte ;

1. « Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rectifier un point de mon étude sur *Les Oudot* (p. 13). La veuve de Jean II Oudot le jeune, Élisabeth Brisse, y est indiquée comme ayant imprimé en 1635, rue du Temple, une *Copie des statuts des Maîtres torcheurs, obtenus en l'année 1635*. Or, vérification faite, cette édition est du xviii^e siècle et l'œuvre de la veuve de Jean IV Oudot (1745-1762). — L. M. »

elle a soixante-trois pages chiffrées, plus une page blanche, et n'a pas de table à la fin.

N° 8. L'exemplaire Lormier a été mal décrit dans le catalogue de la vente de ce bibliophile (1^{re} partie, 1901, n° 528), et M. Plan n'a même pas copié exactement le catalogue.

Ce volume a soixante-neuf pages chiffrées, plus trois pages non chiffrées pour la table ; quant aux deux feuillets blancs indiqués au catalogue Lormier, ils sont d'un papier tout autre que le classique papier à chandelles du volume ; ils ont dû être ajoutés par un relieur.

C'est un petit in-octavo, cahiers A à E ; le cahier E a huit pages seulement (une demi-feuille) ; il est complet sans les deux feuillets blancs.

Les deux éditions de Jean Musier sont imprimées avec des caractères semblables, la justification est la même ; le texte, y compris le titre courant, a trente-trois lignes à la page et a, en moyenne, 0^m132 sur 0^m077.

Le texte et le nombre des chapitres sont les mêmes et, si l'exemplaire Lormier a un plus grand nombre de pages, c'est qu'il a été composé avec des intervalles plus grands entre les mots et avec plus de blancs entre les chapitres.

Les titres des deux exemplaires sont semblables, l'adresse de Jean Musier est bien « rue Petit Pont » sur les deux ; seul, le fleuron du milieu de la page du titre est différent ; au lieu d'un vase rempli de fruits, il y a, sur le titre de l'exemplaire Lormier, un vase d'une autre forme, avec des feuillages et des fleurs.

J'ajouterai, pour bien définir cet exemplaire peut-être unique, en tout cas fort rare, qu'il est couvert d'une reliure moderne janséniste en maroquin vert foncé et que ce maroquin pue le bouc effroyablement ! J'ai dû, pour empêcher ce bouquin d'empoisonner ses voisins, l'enclorre dans une chemise doublée d'étain.

Nos 25 et 26. Il n'y a rien à ajouter à la description que

donne M. L. Morin des éditions troyennes (?) de 1556 et de 1613.

Après bien d'autres, j'ai cherché à identifier « Loys qui ne se meurt point ». M. Claudin, qui avait catalogué plusieurs fois l'édition de 1613, — c'était, je crois, toujours le même exemplaire, — m'a dit, peu de temps avant sa mort, qu'il croyait avoir trouvé le mot de l'énigme. Mais je n'ai pu obtenir de lui aucune précision à ce sujet; sans doute il réservait ses trouvailles pour son *Histoire de l'imprimerie en France*, et peut-être retrouverait-on quelque chose à ce sujet dans les documents qu'il avait réunis pour sa préparation.

Paul PETIT.

LE MAULDICT LIVRE
DU PASSE-TEMPS DES DEZ

[L. III, ch. XI].

Au printemps de 1908, en visitant la Biblioteca Marciana à Venise, j'ai remarqué un manuscrit de *Lorenzo Spirito da Perugia, Libro delle sorti*, qui m'a rappelé le XI^e chapitre du *Tiers Livre*. Ce manuscrit, de l'an 1482, est orné d'illustrations grotesques. J'ai trouvé dans la même bibliothèque une autre copie de cet ouvrage, imprimée en l'an 1471 à Basle. En 1903, j'avais vu passer à une vente de livres, à Londres, une traduction française de ce dernier livre, datée de 1532. C'est peut-être là l'édition dont Rabelais s'est servi, mais il en existe d'autres.

En examinant ce *Libro delle sorti*, je trouvai qu'il donne, en vieil italien, un système de sortilèges assez curieux. D'abord, sur la première page, on remarque vingt questions sur la conduite de la vie humaine, auxquelles l'auteur estime qu'on peut désirer d'avoir une réponse. Ces questions correspondent à vingt rois à qui l'on doit se reporter. Par exemple :

Se la uita dey essere felice o suenturata, ua a Re Salomone,
In che termine lomo dey morire, ua al Re Daut, etc., etc.

Parmi ces questions, celle qui nous intéresse est la septième :

Si e bono toglier moglie, ua al Re Carlo.
(S'il est bon de prendre femme? Reportez-vous au roi Charles.)

C'est évidemment cette question qu'a visée Joh. Nevisanus dans sa *Sylva Nuptialis*, fol. 180, 3 : « Cape librum

Laurentii Spiriti et vade cum taxillis ad regem Carolum, ubi invenies An tibi sit utile uxorem ducere; cui tantum crede quantum docet. »

Suivant les instructions, on cherche parmi les *uinti segni de pianeti* le « signe » qui est propre au roi Charles. C'est le signe de *Libra*. — Or, à chacun des signes est consacrée une page ornée, ou plutôt occupée par une roue (*una roda*), de cercles concentriques pleins d'hiéroglyphes. On trouve dans les cercles des figures de prophètes avec des numéros y attachés. Dans le signe de *Libra*, les prophètes sont Jona, Simeone, Moïse, Elia, Eliseo. Vingt prophètes sont ainsi représentés dans les roues et chacun d'eux a un poème en *terza rima* de 56 stances, toutes numérotées. — Celui qui veut trouver une réponse doit maintenant jeter trois dés et faire le total des points qui apparaissent sur les cinq côtés visibles de chacun des dés. (Car si l'on se contentait d'additionner, à la manière d'aujourd'hui, les points qui apparaissent sur le plan horizontal visible des dés, on ne pourrait en aucun cas dépasser le total de 18, tandis que, si on pose chacun des trois dés sur l'as, on peut, en additionnant tous les points qui apparaissent sur les cinq faces visibles des dés, arriver au nombre 60.) — Donc on jette les trois dés, on additionne les points comme je viens de le dire, et le chiffre trouvé indique en même temps le numéro du prophète et celui de la stance.

Tel est, si je ne me trompe, le « mauldict livre du passe-temps des dez » dont parle Rabelais.

J'ai copié ci-dessous quelques stances qui m'ont paru pouvoir se rapporter à notre sujet :

- Simeone* 20. Femena tale sera che con gran cura
bisognerà tenerla sotto el freno
Che sera poco honesta per natura.
43. Tu sei stato rubato e aine el danno
e questo furto nō dei reauere
ma chi la fatto impicati saranno.
- Moïse* 22. Tu perde el tempo, el ladro se partito



& con la robba se ne andato saluo,
ogni pensiero in questo uiene fallito.

Voici la liste des rois, des signes et des prophètes :

ROIS	SIGNES	PROPHÈTES
David	Luna	David
Salamon	Sole	Daniel
Turno	Scorpione	Ezechiel
Juba	Stela	Abraam
Alisandro	Cervio	Isaia
Latino	Basilisco	Isaac
Nino	Leone	Noe
Faraone	Strucczo	Nabuc
Ladislav	Urso	Nectalim
Numa	Dragone	Balaam
Porsenna	Spinosa	Tobia
Desiderio	Vergine	Metusalem
Tolomeo	Cancer	Adamo
Josue	Pesscie	Josep
Egisto	Bove	Jacob
Ruberto	Serena	Jona
Agamemnone	Core	Simeone
Priamo	Griffone	Moisè
Carlo	Libra	Elia
Artu	Alicorno	Eliseo.

Il semble que Rabelais ait voulu représenter le système de Laurent L'Esprit comme successeur de celui de *Hercules Bouraïque en Achaïe* qui est donné par Pausanias (VII, 25, § 10) sous la forme suivante :

En allant de Boura à la mer, on trouve le fleuve Bouraïque, et, dans une caverne, une statue d'Hercule, de taille moyenne, laquelle porte aussi le nom de Bouraïque, et l'on s'en sert comme d'oracle, au moyen d'une tablette et de dés. Le consultant fait une prière au dieu en face de la statue, puis prend des dés, dont il y a un grand nombre devant la statue, et en jette quatre sur la table. Sur chacun des dés il y a quelque figure gravée ayant une interprétation correspondante sur la tablette.

Rabelais a probablement tiré la connaissance qu'il a d'Hercule Bouraïque de la traduction latine de Pausanias faite par Cornelius Agrippa (*De occult. philos.*, III, 52), le Her Trippa du chapitre xxv, qui lui a fourni tant d'informations curieuses pour son *Tiers Livre*.

Il n'est guère nécessaire de rappeler la passion pour le jeu et surtout pour les dés que montre Panurge en toutes circonstances. C'est une passion que ressentent comme lui ses prototypes Margutte et Cingar. Mais peut-être ne serait-il pas hors de propos de remarquer l'attraction que la divination a eue pour Rabelais, qui lui a consacré des études savantes, encore que burlesques, lesquelles peuvent bien être comparées aux élucubrations sérieuses et sévères de Marquardt, dans les *Römische Antiquitäten*, par exemple.

Que Rabelais ne crût point aux sortilèges, cela semble ressortir des préfaces de ses almanachs de 1533 et de 1535, qui heureusement nous sont restées, et aussi d'un passage de la fin de sa première épître à l'évêque de Maillezais, où il parle de ces charlatans qui veulent épier « les secrets du conseil estroit du Roy eternal ». Dans le *Tiers Livre*, il montre le même scepticisme souriant et moqueur envers la divination, surtout lorsqu'il fait parler Hippothadée.

W.-F. SMITH.



LES PROVERBES DE RABELAIS.

J'ai trouvé récemment chez un de mes amis à Florence un petit livre de Joannes Aegidius Nuceriensis (Jehan Gilles de Nyort?) contenant un millier de proverbes français traduits en vers latins. L'imprimeur est le célèbre Jod. Badius Ascensius de Paris (1519). J'ai remarqué dans ce livre une quarantaine de proverbes mis en usage par Maître François. Ce sont mes notes de lecture que j'envoie à la *R. É. R.* — Brunet a relevé une autre édition du recueil de proverbes de Joannes Aegidius, imprimée par Claude Nourry, le prédécesseur de François Juste :

Proverbia communia tam gallico quam latino sermone per ordinem alphabeti cum venusto carmine contexto, noviter revisa et emendata, etc.

Venum datur Lugduni apud Claudium Nourry, dict le Prince.

(Absque nota pet. in-8°, 24 ff., caract. goth.)

Peut-être ce livret est-il tombé entre les mains de Rabelais et lui a-t-il fourni un certain nombre de proverbes.

J'ai noté ci-dessous, outre les renvois à Jo. Aegidius, quelques rapprochements que l'on peut faire du texte de Rabelais avec celui d'autres auteurs.

* * *

Magistri Joannis Aegidi Nuceriensis Adagiorum Gallicis vulgariis in lepidos et emunctos Latinae linguae versiculos traductos.

(Paris, Jod. Bad. Ascens., 1519.)

(L. V, ch. viii.) — A bon entendent (entendeur, F. R.) ne fault que une parole.

Dictum sapienti sat est.

(Plaut., *Pers.*, 729; Ter., *Phorm.*, 541; Cordier, *De corr. serm. emend.*, 58, § 1.)

(L. I, ch. XI.) — A cheval donné ne doit on en la bouche
(gueulle, F. R.) regarder.

(Erasm., *Ad.*, IV, 5, 24; Coquillart, I, 80, éd. elz.)

(L. II, ch. XXVIII. A. B. C., om. D.) — Ayde toi, dieu (le ciel,
F. R.) t'aydera.

(L. IV, ch. III.) — A l'enfourner fait on les pains cornuz.

(*Anciennes poésies françaises*, IX, p. 30.)

(L. III, ch. XLI.) — Besoing fait vieille trotter.

Saepe necesse gravem currere cogit anum.

Currere *plus que le pas* vetulam compellit egestas

Defectus panum currere cogit anum.

(L. I, ch. XLI.) — Briefve oraison tantost monte au ciel,
Et longuement boire fait les verres vuyder.

Brevis oratio penetrat caelos

Longa potatio evacuat scyphos. (F. R.)

(L. I, ch. XXV.) — Cuideurs sont en vendenge.

Tous les cuideurs ne sont pas en vendenges.

(Gringore, *La coqueluche*, t. I, 193; éd. elz.)

(L. IV, ch. LXIV.) — De jeune angelot (hermite, F. R.) vieux
diable.

(Erasm., *Colloq. (Confab. pia)*, A. P. F., IX, 339.)

(L. I, ch. XI.) — De tel pain soupe.

(*Rom. Rose*, 15, 163; Cretin, 201 (éd. 1723); Cordier, 58, § 197.)

(L. I, ch. XI; l. V, ch. XLV.) — Entre deux selles le cul à terre.

(Cordier, 58, § 130.)

(L. I, ch. XI.) — Entre deux verdes une meure.

(Coquill., *Plaidoyer*, II, 21; *Anc. poésies franç.*, IV, 163; Ch.
d'Orléans, *Rondeau*, 91.)

(L. I, ch. XI.) — Fol est qui se couvre d'ung sac moullie.

(*Anc. poésies franç.*, V, 225.)

(L. I, ch. XI.) — Fol est mettre la charrue (charrette, F. R.)
devant les beufz.

(Erasm., *Ad.*, I, 7, 28.)

(L. V, ch. xv.) — J'ay bon courage, mais les jambes me
faillent.

O bon cueur et franc compagnon de mains paralitiques. (F. R.)

(L. IV, ch. XLVI.) — Il est maudict de leuangile qui a le
chois et prent le pire.

Ainsi choisissiez vous le pire. C'est pourquoy estez maudict en l'evangile. (F. R.)

(L. II, ch. xi.) — Il n'est bon charretier qui ne verse.

(L. IV, ch. XLVI.) — Il n'est vie que de coquins.

Nil mendicatis sociorum dulcius offis.

Il n'est desjeusner que de escholiers... et tous repas que de farfadetz. (F. R.)

(L. I, Prol.) — Labit ne fait pas le moine.

Habitus non facit monachum sed professio regularis.

(*Decretal.*, III, 31, 12; *Erasm.*, *Ad.*, I, 7, 6.)

(L. III, ch. xiv.) — La faim chasse le loup hors du bois.

Necessité faict gens mesprendre

Et faim saillir les loups des boys.

(Villon, *G. T.*, 21.)

(L. III, Prol.) — La volenté est réputé pour le fait.

Je les ay veu bon vouloir en payement prendre. (F. R.)

(L. I, ch. xxi.) — Lever matin n'est pas heure,

Mais desjeuner est la plus seure.

(Boyre matin est le meilleur, F. R.)

(L. I, ch. xi.) — Me veulx-tu faire croire de vescies que ce sont lanternes?

Et rend vessies pour lanternes.

(Villon, *G. T.*, 57.)

Cf. Martial, XIV, 62.

Laterna ex vesica.

Cornea si non sum, numquid sum fuscior? aut me

Vesicam contra qui venit esse putat?

(L. II, ch. xxvii.) — Mieulx vault engin que force.

(L. IV, ch. LVII.) — Necessité na loy.

Penie... a loy aulcune n'est sujete.

Necessitas non habet legem.

(*Decret.*, III (*de consecr.*), 1, 11.)

(L. I, ch. xxxii.) — Oignes vilain il vous poindra :

Poingnes vilain il vous oindra.

(*Anc. poésies franç.*, VII, 73, *Des vilains.*)

(L. III, ch. xxx.) — On ne peult voler sans ailes.

Si mon mullet Transalpin voloit,

Mon mullet Transalpin auroit aesles.

(L. I, ch. xli.) — On voit plus de vieulx gourmands (hyvroignes, F. R.) que de vieulx medecins.

- (L. I, ch. xxxii.) — Où force est justice na lieu.
Où faim regne force exule. (F. R.)
(*Anc. poésies franç.*, VIII, 25 b; IX, 299.)
- (L. I, ch. v; l. IV, ch. xliv.) — Petite pluye abat grant vent.
(Huon de Bordeaux, c. 3; *Les menus propos*, l. 255; *Anc. poésies franç.*, XI, 369.)
- (L. III, ch. xli.) — Quant argent fault tout fault.
Deficiente pecu deficit omne.
- (L. I, ch. xi; l. II, ch. xxxi.) — Quant le fer est chault, on le doit battre.
(Ch. d'Orléans, *Rondeaux*, 181; Cordier, 58, § 244.)
- (L. V, Prol.) — Quant les faives sont flories
Les sotz commencent leurs folies.
La fleur des febves o le nez.
(*Anc. poésies franç.*, I, 161.)
- (L. III, ch. xli.) — Quant oportet vient en place, il nest rien
[qui ne se face.
Quand oportet vient en place, il convient qu'ainsi se
[face. (F. R.)
- (L. III, ch. xxvii.) — Qui ne fait quant il peult, il ne fait pas
[quand il veult.
Quod volui non potui et quod potui nolui.
- (L. I, ch. xix.) — Qui pert le sien, il pert le sens.
(Cretin, 204.)
- Car si nous perdons le piot, nous perdons tout, et sens et loy. (F. R.)
Vix in damno quisquam sapit.
(Cordier, 58, § 212.)
- (L. I, ch. xi.) — Qui sans son hoste compte deux fois compte.
- (L. I, ch. xi et xlvi.) — Qui trop embrache mal estraint.
(Coquillart, *Droits nouveaux*, I, 196; *Anc. poésies franç.*, VII, 273.)
- In proverbio dicitur. Qui nimis capit parum stringit.
(Albertanus Brixiensis, c. 27.)
- (L. IV, ch. xlviii.) — Qui peult attendre tout vient à bien
(poinct, F. R.).
(Cretin, p. 232; Marot, *Chanson*, IV; *Anc. poésies franç.*, X, 8.)
- (L. III, ch. xxxvii.) — Vng fol advise (enseigne, F. R.) bien ung saige.
(Erasm., *Ad.*, I, 6, 1.)

(L. II, ch. xxxiii.) — Vng mal (malheur, F. R.) ne vient pas seul.
(Commynes, III, 5; Cordier, 58, § 209.)

(L. I, ch. xi.) — Vous battez les buissons,
Dont ung aultre a les oysillons.
Battoyt les buissons sans prendre les ozillons. (F. R.)

* * *

Peut-être me sera-t-il permis d'ajouter ici certains rapprochements que j'ai pu remarquer entre des passages de Rabelais et ceux d'autres écrivains, notamment Albertanus Brixienensis, *Liber Consolationis et Consilii*, un livre qui a été mis en usage par le poète anglais Chaucer, écrit en 1246, et qui ne se trouve que très rarement.

(L. II, ch. xi.) — *Non de ponte vadit qui cum sapientia cadit.*
Scriptum est enim : « Non de ponte cadit quicum sapientia vadit. »

(Alb. Brix., c. 17.)

(L. II, ch. xi.) — *in sacer verbo dotis*
in verbo sacerdotis.

(Cent Nouvelles Nouvelles, 70.)

(L. II, ch. xxxi.) — Cependent que le fer est chault il le fault batre.

Sicut ferrum igne calefactum et candidatum semper melius quam frigidum laboratur.

(Alb. Brix., c. 2.)

(L. III, ch. ii.) — Tout le monde crie « mesnaige, mesnaige ! » mais tel parle de mesnaige qui ne sçait mie que c'est.

Multi clamant *sic, sic*, qui vim verborum nesciunt et quod dicunt penitus ignorant.

(Id., c. 2.)

(L. III, ch. xlviii.) — Filz trèschier... je loue Dieu... que par les fenestres de vos sens rien n'est on domicile de vostre esprit entré fors liberal sçavoir.

Quos hostes permisisti per fenestras tui corporis intrare, videlicet per os et nares et oculos et aures.

(Id., c. 37.)

[Cette métaphore se trouve chez le prophète Jérémie,

IX, 21; puis chez Cicéron, *Tusc. Disp.*, I, § 46; Érasme, *Colloq. (Exeq. Seraph.)*, et Heroet, *La contr'amyé de court.*]

(L. I, ch. v.) — L'appetit vient en mangeant, disoyt Angest.
Tunc etiam ille actus appetendi, cum sit ens ipsum, appetit actu appetendi.

(Hieron. de Hangest, *De causis*; lib. I, 5^a proprietas materiae; Joan. Petit, Paris, 1515.)

(L. I, ch. xi.) — Battoyt le chien devant le lion.

Ce proverbe a été expliqué par M. Schneegans dans la *Revue*, t. IV, p. 226-227. En anglais, il y a l'expression « the whipping-boy », c'est-à-dire un page de la cour anglaise que l'on fouettait comme chien en présence du jeune prince (le lion), quand celui-ci avait commis quelque faute qui méritât le fouet. Shakespeare en donne un exemple dans *Othello*, II, 3, 275 (éd. Globe): « Even so as one would beat his offenceless dog to affright an imperious lion. » Clément Marot aussi, dans ses *Adieux à la ville de Lyon*, fournit un joli exemple :

Va, Lyon, que Dieu te gouverne,
Assez longtemps s'est esbattu
Le petit chien en ta caverne,
Que devant toi on a battu.

(*Epistre*, 49.)

(L. III, ch. i; l. V, ch. xi.) — Des choses mal acquises tiers hoir ne jouira, si en leurs hoirs... soubdain ne deperissoit le bien et revenu par eux injustement acquis.

De male quaesitis vix gaudet tertius haeres;
Non habet eventus sordida praeda bonos.

(Cité par Camden, *Anglia normannica*, et par F. Walsingham, *Historia Anglicana* (Richard II; *de malitia villanorum Sancti Albani*, p. 274, éd. 1574). Le second vers est d'Ovide, *Amores*, I, 10, 48.)

W.-F. SMITH.

Florence.



PASSELOURDIN.

Le *Journal des Savants* a publié dernièrement (octobre 1908) une fort intéressante étude de M. A. Thomas sur la *Légende de Saladin en Poitou*. Il y est question de l'origine du nom de *Passelourdin*, dont parle Rabelais pour désigner une petite localité, ou plutôt une simple langue de terre avec les rochers qui la bordent d'un côté. C'est là que passait, après avoir quitté Saint-Benoît, le chemin qui se dirigeait de Poitiers à Gençay, en suivant la rive droite du Clain. A quelques centaines de mètres plus loin, il abordait par une pente très douce le plateau qui permettait aux voyageurs de gagner facilement cette petite ville.

Le savant professeur de la Sorbonne croit voir dans ce nom de *Passelourdin* une corruption de celui de *Pas de Saladin* qui devait être employé au moyen âge. Nous ne le suivrons pas dans les fort curieuses explications qui servent à étayer son hypothèse. Il a recours surtout au *Dictionnaire topographique de la Vienne*, publié par Redet, et à un arrêt du Parlement de Paris de 1425 dans lequel figure la désignation de *Passeladin*.

Au cours de certaines recherches faites à la bibliothèque de Poitiers, nous avons rencontré dans le ms. fr. n° 12, fol. 126 (carton 42), le nom d'un personnage qui se rapporte passablement à ceux de *Passelardun* (1435) ou de *Passelardin* (1524). C'est un inventaire des titres de la ville, de 1505, qui porte la note suivante : « En 1292, le mercredi, jour de saint Cyprien, *Hugues Pallardin*, vallet, vend aux maire et eschevins de Poitiers cinq cartes de froment, mesure de Gençay, six jaux et neuf deniers, et tout ce qu'il avoit en la paroisse de Saint Segondin, châtellenie de Gençay, pour 4 l. 12 s., monnoye lors courant. » Nous ignorons quel put être ce personnage. Pour

aller de chez lui à Poitiers, il lui fallait traverser *Passe-lourdin*. Peut-être lui a-t-il laissé son nom en passant, mais nous ignorons dans quelles conditions la chose a pu avoir lieu. En tout cas, c'est encore un problème à résoudre.

Redet cite *Passelourdin* en 1530, donc à une date un peu antérieure à la visite de Rabelais à Poitiers. C'était le nom parfaitement établi à cette époque. A son tour, Jacques Contant, apothicaire en 1550, en parle dans ses œuvres, publiées, avec celles de son fils, en 1628. Il croit que *Passelourdin* veut dire *Passelourdaud* (on le désigne ainsi, d'après Redet, en 1729). Il est vrai que non loin de Poitiers, et à l'opposé, se trouve un petit village appelé les Lourdines (commune de Migné). *Lourdin* et *Lourdine* auraient-ils voulu dire jadis *lourdaud* et *lourdaude* ? Nous laissons aux savants philologues le soin d'en décider. En tout cas, c'est une hypothèse de plus. Quand nous serons rendus à la douzième, comme disent les bonnes femmes en Poitou, nous ferons une croix à la cheminée !

B. DE QUINÇAY.



NOTES SUR LES DUSOUL

ALLIÉS AUX RABELAIS.

Bernier et après lui Antoine Leroy font, au xvii^e siècle, d'un avocat au Parlement de Paris, nommé Dusoul, un parent de Rabelais¹. Mais, bien que la famille Du Soul ait été au xvi^e siècle une des premières de Chinon, elle est trop peu connue pour que nous ayions des preuves de ce lien de parenté en dehors de l'affirmation de nos deux biographes.

Des conjectures, il est vrai, peuvent venir à l'appui de la thèse. De Cougny, dans *Chinon et ses monuments*, p. 102, fait remarquer que les Quinquenais, propriété de la famille Rabelais, joignaient au xvii^e siècle une terre appartenant aux Du Soul. L'argument n'est pas de grand poids. Mais en voici un autre plus valable.

Au xvii^e siècle, la Pomardière, paroisse de Seuilly, appartenait aux Du Soul. Les registres paroissiaux de Saint-Maurice de Chinon, à la date du 12 avril 1640, mentionnent le décès d'un fils de Louis Du Soul, sieur de la Ponnardière². Mais s'agit-il bien là de la propriété de la famille Rabelais? C'est probable, ce n'est pas absolument certain, car dans la harangue de Panurge en langage lanternois (II, ch. ix) on trouve groupés Gravot, Chavigny, Pomardière, et il existe justement un lieu dit la Pomardière près de Gravot.

En tout cas, la transmission ne se serait pas opérée directement, puisqu'elle aurait passé d'abord par les Baudelon et les Gallet, et si les Du Soul étaient parents des Rabelais, ce serait, on le voit, d'assez loin³.

1. Grimaud, *Les familles alliées à Rabelais* (R. É. R., t. III, p. 367).

2. *Société archéologique de Touraine*, t. XIII, p. 174. (Communiqué par M. H. Grimaud.)

3. R. É. R., t. III, p. 52.

Nous pouvons apporter une confirmation de cette hypothèse, pour un autre bien de la famille Rabelais, la Maladrerie. En 1656, c'est Isaac Baudelon, procureur à Chinon et y demeurant paroisse Saint-Jacques, qui est possesseur de « l'ousche et jardin deppendant de l'aumosneryee de Saint-Lazare ». En 1675, Marie Du Soul, veuve de Paul Baudelon, procureur à Chinon, détient la Maladrerie du bout des Ponts de la Nonain et se voit condamnée, par arrêt du 5 février, à s'en dessaisir au profit du Mont-Carmel. (Arch. nat., S. 4911-12, dossier 6.)

Quoi qu'il en soit, et à défaut des registres paroissiaux chinonais, qui ne commencent pour Saint-Jacques qu'en 1569, Saint-Étienne, 1569, Saint-Louans, 1602, Saint-Maurice, 1604, Parilly, 1620, et Saint-Mexme, 1624, il nous paraît intéressant de reproduire un arrêt du Parlement de Paris du 23 décembre 1561 qui donne d'utiles indications sur les Du Soul du xvi^e siècle¹.

Entre M^e Loys du Soul, advocat à Chinon, filz et soy disant héritier de feu Marie Lemoyne, vefve de feu Anthoine du Soul, et M^e Charles du Soul, aussi advocat aud. Chinon, ayant droict par transport de lad. feu Marie Le Moyne, du vouloir et consentement de Vast du Soul, son oncle, et encores M^e Loys du Soul, demandeurs en exécution d'arrêt du deux^e jour de juillet m. v^e cinquante huict d'une part, et M^e Jehan de Mareul, ch^{er} sr de Montmoreau, et maistre Leonnard Bourgoing, advocat au siège d'Angoulesme, respectivement defendeurs, d'autre part, et iceux de Mareuil et Bourgoing, demandeurs en sommation et recours de garantie, d'une part, et Vast du Soul, défendeur, d'autre part.

Veu par la court led. arrest, les demandes, défenses, replicques et duplicques desd. parties, la confession dudict Bourgoing d'avoir reçu la somme de huict cens cinq^{te} livres consignées par led. de Mareuil, et pareillement la confession des demandeurs que led. Vast du Soul est héritier pour la moictié de lad. defuncte Le Moyne, les productions des parties avec leurs contredictz et salvations et tout considéré.

1. Nous remercions notre confrère M. Henry Grimaud qui nous a adressé obligeamment ces renseignements.

Il sera dict que de lad. somme de huict cens cinquante livres la quarte partie afférant aud. Vast du Soul comme héritier pour la moictié de lad. Marie Le Moyne demoura ès mains dud. Bourgoing, demandeur, sur et tant moins de quarante sept marcs de vaisselle d'argent, d'une part, et cinquante huict livres douze sols parisis, d'autre, deubz par led. Vast du Soul et adjugez aud. Bourgoing, et du surplus de lad. somme montant six cens trente sept livres dix solz tourn., lad. court a condamné et condamne led. Bourgoing en faire délivrance réelle et actuelle ausd. demandeurs, lequel Bourgoing ladicte court a condamné es despens de lad. instance exécutoire d'arrest envers lesd. demandeurs et pour le regard de lad. instance de sommation lad. court a réservé aud. Bourgoing de se pourveoir contre led. Vast du Soul à cause du contenu en lad. obligation et condamnation sur les autres biens d'icelluy Vast, ainsi qu'il verra estre à faire par raison sans despens et pour cause.

(Arch. nat., X^{1a} 1599, fol. 260 v°.)

H. C.

LES « PROPOS DES BUVEURS »

IMITÉS PAR CHARLES SOREL.

On avait signalé les fréquents emprunts aux « Propos des buveurs » opérés par l'avocat Jean le Houx dans ses vaux de vire longtemps confondus avec ceux d'Olivier Basselin (cf. Marty-Laveaux, IV, 67 et suiv.). Mais je ne crois pas jusqu'à présent qu'on ait remarqué l'imitation parfois littérale de Charles Sorel dans ses *Facetieux devis et plaisans contes* (1612). Dans une des nouvelles de ce recueil, reproduite comme beaucoup d'autres de la *Nouvelle fabrique des excellents traicts de vérité* (vers 1579), Sorel a intercalé tout un dialogue de convives, dont les meilleurs traits viennent de Rabelais et ne se trouvent pas dans l'œuvre de Ph. le Picard. On en jugera par l'extrait suivant :

La nouvelle fabrique des excellents traictz de verité..., par Philippe d'Alcricpe [Ph. le Picard], sieur de Neri en Verbos. Rouen, chez Thomas Mallard, s. d., in-18.

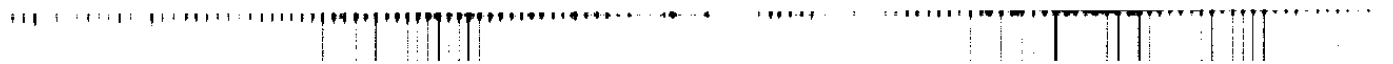
De ce qui advint à plusieurs estants en un convive.

Après l'aurerie, je suis invité à la feste des nopces d'un jeune garçon qui se disoit estre mon cousin germain du costé de la belle sœur de la cousine frereur à la grande de la femme du fils du premier mary de son oncle Godefroy, qui estoit beau frère de sa bru

Facecieux devis et plaisans contes, par le sr du Moulinet, comédien [Charles Soul]. Paris, chez Millot, [1612,] in-12.

Ce qui advint à plusieurs estans assis en un convive.

Plusieurs conviez à des nopces souppoient à la chandelle en la chambre basse sous laquelle y avoit un cellier, ne pensans qu'à faire bonne chère, avec propos à ce convenables. Baille moy de cela, disoit l'un. N'ostez point ceci. Servez sans desservir.



à cause du neveu de ma marraine Julianne, à laquelle feste se trouvèrent plusieurs esgailards de forest, et fusmes tous assis et servis dans une basse chambre soubz laquelle estoit une cave ou celier.

Voulez vous ce pied de cochon, madame? parce que ne pouvez dormir. Dieu pardoint à un tel, voilà le morceau qu'il aimoit le mieux. Du vin ou j'en demanderay. Au matin tout pur, au soir sans eaue : ce voirre est il net? paroist il qu'une mouche y ait beu? Donnez ces pigeons, disoit l'autre, je les mettrai au busc. Encore un filet de vinaigre, mon ami? ha diable! ces chambrières l'ont gasté. Un saupiquet là dessus ne seroit pas mauvais. Mais qui remettroit ceci à la broche? Ha! gentil levraut, vous soyez le très bienvenu. Ma foy, il n'est qu'à demy-cuit. Ça donnez, je le mettray à la mode de la feue royne Gillette. Et ce morceau honteux demeurera t il au plat? Je l'en empescheray bien. A propos, j'ai oublié à laver les trippes du veau que j'ai habillé ce matin. Gars, à boire, je te servirai le jour de tes nopces : point d'eaue, il est assez fort sans elle. Tout d'une main, verse deça à moy (disoit l'autre) tout plain, nature hait le vuide, ceci s'en va à la vallée. *Ex hoc, in hoc*, il n'y a point d'enchantement, chacun l'a veu. Si je montois comme j'avalle, je fusse pieça bin haut. A ces costelettes et pieds de pourceau, faisons comme les sergens, relevons

mangerie. Et ce jambon, est il
ferme? avoit il mangé son
saoul de gland le gallant?

Et ainsi que chacun s'amuse
soit à faire bonne chère, et
doubler le moule du pour-
point, voicy le plancher de
dessous nous qui s'en va
tomber au fond du celier...

Tenans ces propos et autres
semblables et doublans le
moule du pourpoint, et voicy
le plancher de dessous qui va
tomber au fond du celier...

(La fin du conte identique à quelques variantes près.)

H. C.



UN LECTEUR DU II^e LIVRE

EN 1535.

On ne possède aucun renseignement sur Nicolas de Troyes, l'auteur du *Grand Parangon des nouvelles nouvelles*. On sait seulement qu'il était originaire de Troyes et sellier de son métier. En 1535-1536, lorsqu'il écrivait le second volume de son recueil (le premier est malheureusement perdu), il demeurait à Tours.

Sur les 180 nouvelles qui composent ce recueil bien connu, on n'en trouve guère qu'une cinquantaine d'originales. Les autres sont transcrites du *Décameron*, des *Cent nouvelles nouvelles*, du *Violier des histoires romaines* et d'autres ouvrages du même genre. Mais on n'a pas encore remarqué que dans les historiettes considérées comme de l'invention de Nicolas de Troyes se sont glissés plusieurs emprunts indéniables à l'auteur de *Panagruel*.

Non seulement la 10^e nouvelle a pour interlocuteur « le fils de saint Quenet » et la 21^e « maistre Antitus », mais deux des meilleurs tours contés par Nicolas de Troyes sont renouvelés de Panurge. Voyez la 31^e nouvelle, où un gallant « bailla à une dame trente beaux escus faulx pour coucher avec elle » et rapprochez-la du geste de Panurge allant voir la haulte dame de Paris (l. II, ch. XXI), « portant en sa manche une grande bourse pleine d'escus du Palais et de gettons » et les faisant sonner « comme si ce fussent escus au soleil ». Lisez la 9^e nouvelle, où un paroissien avisé, en allant à l'offerte, joue à son curé le même tour que Panurge aux pardonneurs (l. II, ch. XVII).

Mais l'emprunt le plus évident fait le sujet de la 29^e nouvelle, « d'une hôtesse qui jugea les souhaits d'ung gentil-

homme, d'ung marchand et d'ung cordelier ». Les deux passages méritent d'être rapprochés :

NICOLAS DE TROYES.

Lors commença à souhaiter
le gentilhomme et dist :

Il n'est que hembre d'esten-
dard, fumée de chevaulx, et
clicquetis de harnois.

Lors dist le marchand :

Il n'est que ombre de pots,
fumée de pâtés et clicquetis de
monnoye.

Si dist le beau père :

Il n'est que ombre de cour-
tines, fumée de tetins et cli-
quetis de fesses.

(*Nouv.*, XXIX¹.)

RABELAIS.

Lors dit Pantagruel :

Il n'est ombre que d'esten-
dartz, il n'est fumée que de
chevaux et clicquetys que de
harnois.

A ce commença Epistemon
soubrire et dist :

Il n'est ombre que de cui-
sine, fumée que de pastés et
clicquetys que de tasses.

A quoy repondit Panurge :

Il n'est ombre que de cour-
tines, fumée que de tetins et
clicquetys que de couillons.

(Livre II, ch. 27.)

L'intérêt de ce rapprochement est d'autant plus grand que Nicolas de Troyes habitait Tours bien près du moment où Rabelais, « venu un tour visiter son pays de vache et sçavoir s'il y avoit encore en vie nul de ses parens », mettait la dernière main à son *Pantagruel* (septembre 1532).

H. C.

1. *Le grand Parangon des nouvelles nouvelles*, composé par Nicolas de Troyes et publié d'après le manuscrit original par Émile Mabille. Paris, 1869, in-18 (Bibliothèque elzévirienne).



LE FAYOLLES DE RABELAIS¹.

M. le marquis de Fayolle, prié par M. Henri Clouzot de l'aider à identifier, pour la *Revue des Études rabelaisiennes*, un personnage cité par Rabelais, *Gargantua*, livre I, chap. xvi : « En ceste mesme saison Fayolles, quart roy de Numidie, envoya du pays d'Africque à Grandgousier une jument, la plus énorme et la plus grande que fust onques veue... », résume en ces termes la réponse qu'il lui a faite, et dans laquelle il pense établir que ce Fayolles appartenait à une famille poitevine, fixée vers la fin du x^ve siècle au château de Puyredon en Bergeracois :

Les personnages introduits par Rabelais dans son roman ne sont pas fictifs; ils ont existé et il les a connus pour la plupart. Le livre I de *Gargantua* ayant été composé à Lyon en 1533, c'est donc antérieurement à cette date qu'il faut chercher ce Fayolles et que Rabelais a dû le rencontrer en Touraine, en Saintonge ou en Poitou, pendant qu'il y résidait soit chez les Franciscains de Fontenay-le-Comte, soit auprès de l'évêque de Maillezais, Geoffroy d'Estissac, avant d'aller en 1530 étudier la médecine à Montpellier. D'autre part, M. Clouzot a découvert que deux autres personnages cités au livre I, chap. viii, « le capitaine Chappuys » et « her Pracontal, proconsul de Lybie », avaient navigué dans la Méditerranée, l'un sur les vaisseaux du roi, l'autre comme corsaire, et il suppose que Fayolles, quart roy de Numidie, avait dû comme eux participer à quelque expédition contre les Turcs sur les côtes d'Afrique, ce qui justifie le titre que lui donne Rabelais et l'envoi de la grande jument « du pays d'Afrique ».

Ces desiderata ne paraissent s'appliquer à aucun membre de la famille périgourdine de Fayolle, quoiqu'une de ses branches, celle de Bourdeille et de Neuvic, ait possédé plusieurs terres en Saintonge, et en particulier, jusqu'en 1520, celle de Douhet,

1. *Société historique et archéologique du Périgord*. Extrait du procès-verbal de la séance du 3 décembre 1908.

peut-être la même que le Douhet dont Briand Vallée, ami intime de Rabelais, se qualifiait de seigneur. Il en est de même pour celle de Fayolle de Mellet, à laquelle avait pensé Le Duchat, le seul des annotateurs qui ait cherché jusqu'ici à se renseigner sur ce Fayolles. En effet, Annet de Fayolles, seigneur de Neuvic, testa en 1532, en faveur de son neveu Jean de Mellet, à charge pour lui et ses descendants de prendre le nom et les armes de Fayolle; mais il ne mourut qu'en 1543, et ce fut non pas son héritier, Jean de Mellet, marié seulement en 1534, mais les enfants de celui-ci qui, après la mort de leur grand-oncle, adoptèrent le nom de Fayolle.

La solution de ce petit problème semble plutôt se trouver dans les excellentes généalogies des familles de Fayolles de Puyredon et de Bideran par le comte de Saint-Saud, et de Madaillan par notre regretté confrère Maurice Campagne.

Jean de Madaillan, héritier par sa mère du nom d'Estissac et des grands biens de cette puissante maison en Périgord et en Poitou, échangea avant 1486 à un gentilhomme poitevin, Jean de Fayolles, les droits que celui-ci tenait de sa femme, Marguerite de Vivonne, contre la seigneurie de Puyredon en Périgord. Jean de Fayolles se fixa à Puyredon et y acquit plusieurs autres terres voisines du château de Cahuzac, demeure préférée des d'Estissac, avec lesquels il avait par les Vivonne des liens de parenté; mais il ne dut pas abandonner entièrement le Poitou, car, dans son testament, Jean d'Estissac confirme la donation qu'il avait faite « à noble homme Jean de Fayolle, son serviteur et écuyer, de la capitainerie de Coulonges-les-Royaux, terre et juridiction qu'il lègue à son second fils, noble homme Geoffroy d'Estissac ». Celui-ci n'est autre que le prieur de Ligugé, devenu bientôt évêque de Maillezaïs, prélat lettré, protecteur déclaré de Rabelais, qui entretenait avec lui des rapports continuels et intimes jusqu'à sa mort. Familier de Geoffroy d'Estissac, Rabelais reçut les mêmes bons offices de son neveu Louis d'Estissac, et on trouve au livre IV, chap. LI, de *Pantagruel* la preuve de sa parfaite connaissance de l'entourage immédiat des d'Estissac. C'est, au sujet d'un soi-disant miracle opéré par les décrétales, le récit d'un tir à l'arquebuse organisé au château de Cahuzac et dans lequel les détails des lieux, les acteurs et leurs sobriquets, certaine allusion à un procès relatif à une seigneurie voisine, sont indiqués avec une telle précision que Rabelais avait certainement dû

séjourner à Cahuzac. Si, dans son dernier livre, il fait figurer les gentilshommes agenais ou périgourdiens qui, à Cahuzac, faisaient alors partie de la maison de Louis d'Estissac, tels que Sansornin l'aîné, sans doute Ganiarnaut de Buade, sr de Saint-Sernin, que Bertrand d'Estissac, frère de l'évêque, désigne dans son testament comme « ayant la charge de sa maison de Cahuzac », Craquelin, Perotou, le page Chamouillac, à plus forte raison dut-il connaître, et est-il naturel qu'il ait nommé au début de son roman ceux qui, au château de Coulonges-les-Royaux, formaient l'entourage de l'évêque de Maillezais, lorsque, de son couvent de Fontenay-le-Comte, il allait l'y visiter et y trouva plus tard un asile quand il eut quitté l'habit des Franciscains. Plus tard, en 1536, Rabelais écrivant à Geoffroy d'Estissac lui parle de ses jardins de Coulonges, dont il venait d'entreprendre la reconstruction, terminée par son neveu Louis, qui en fit une des plus belles demeures de la Renaissance, et il lui envoie des graines pour Mme d'Estissac, Antoinette de Daillon, sa nièce.

De tout ce qui précède, il semble résulter que Rabelais, parlant d'un Fayolles, n'a pu songer qu'à l'un de ceux qu'il a rencontrés chez son puissant protecteur, l'évêque de Maillezais. Jean de Fayolles, capitaine de Coulonges-les-Royaux, mourut en 1522; c'est son second fils François, auteur de la branche de Saussignac en Périgord, où il construisit dans sa seigneurie de Rappevacque un château auquel il donna le nom de Fayolles en souvenir de celui du Poitou, qui paraît être celui que Rabelais désigne comme quart roy de Numidie, et ayant envoyé la grande jument à Grandgousier. En effet, François de Fayolles était encore jeune en 1532, lorsque Rabelais publia son *Gargantua*, puisqu'il ne se maria qu'en 1533, et on sait qu'il avait pris part à une expédition contre les Turcs par les lettres d'indulgence qu'il reçut pour ce fait du pape Léon X, le 4 avril 1518. (Dossiers bleus.)

Les annotateurs, qui ont cherché depuis l'apparition du *Pantagruel* la clé des allusions qui s'y rencontrent, auraient pu trouver à l'appui de leurs interprétations un argument dans une singulière coïncidence de noms à laquelle donne lieu cette solution du problème. Ils se sont en effet accordés à voir dans la grande jument la maîtresse de François I^{er}, Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes. Les Fayolles du Poitou avaient la prétention de former une branche de la maison de Pisseleu,

ainsi qu'en témoigne un mémoire du xvr^e siècle. M. le comte de Saint-Saud a établi que leur nom patronymique était Joubert ou que du moins ils ne descendaient des Pisseleu que par les femmes. Mais il serait facile de prétendre que Rabelais a connu cette commune origine des Pisseleu et des Fayolles, et que c'est pour cela qu'il fit envoyer la grande jument par un Pisseleu caché sous le nom de Fayolles. Il n'est bon de signaler la possibilité de cette interprétation que pour en montrer la fantaisie. En effet, dans la première *Chronique gargantuine* parue dès 1532, essai où Rabelais cherchait à tourner en ridicule les romans de chevalerie plutôt que des allusions politiques, figure déjà la grande jument, mais ce n'est pas Fayolles, roi de Numidie, c'est l'enchanteur Merlin qui la procure à Grandgousier, et il n'y représente pas plus François I^{er} que la grande jument la duchesse d'Étampes.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Al Katim et *Alkatin*, l. III, ch. xx; l. IV, ch. xxxi.

Cette expression arabe a été transcrite : *Al Katim*, dans le chapitre xx du *Tiers Livre*, et *Alkatin*, dans le chapitre xxxi du *Quart Livre* de *Pantagruel*. Les commentateurs de Rabelais en ont donné diverses explications, dont aucune n'est la vraie.

Le Duchat (*Œuvres de maître François Rabelais*, t. IV, p. 133, note 2. Amsterdam, 1711) dit que « c'est le péritoine » ; puis il ajoute : « Andreas Bellunensis, dans son interprétation des mots arabes qui se trouvent dans Avicenne : *Alchatin est pars continens spondyles quinque, qui sunt immediate infra spondylem 12.* » L'interprétation d'Andreas Bellunensis est en complet désaccord avec celle de Le Duchat, car la partie du corps humain qui contient les cinq vertèbres situées immédiatement au-dessous de la douzième vertèbre dorsale, autrement dit la région lombaire, n'a rien à voir avec le péritoine.

Pour Esmangart et Éloi Johanneau (*Œuvres de Rabelais*, édition *variorum*, t. IV, p. 430, note 19. Paris, 1823), *al Katim* « est en arabe le nom du péritoine, c'est-à-dire de la membrane qui enveloppe les parties internes du bas-ventre ; mais ce mot, qu'on croit arabe, à cause de l'article qui le compose, pourroit bien être plutôt le mot grec *χάτρυμα*, cuir, peau, membrane, auquel les médecins arabes ont ajouté l'article *al* ».

Le Dr Le Double a publié, en 1899, *Rabelais anatomiste et physiologiste*, où on lit, à la page 43, ce qui suit : « L'*alkatim*, mot dérivé de l'arabe et qui sert à désigner le sacrum. Le sacrum, *vulgo* le croupion, est composé de cinq vertèbres soudées entre elles de manière à former un

seul os... » Donc, M. Le Double identifie l'*alkatim* avec le sacrum, c'est-à-dire avec la partie de la colonne vertébrale située immédiatement au-dessous des vertèbres lombaires. Cependant, à la page suivante, il reproduit et commente la note de Le Duchat dans les termes suivants : « Andreas Bellunensis dit positivement que l'*alkatim* renferme les cinq vertèbres qui sont immédiatement au-dessous de la douzième vertèbre dorsale : *Alchatim est pars continens spondyles quinque qui sunt immediate infra spondylem 12*. Mieux encore, Rabelais l'a dit lui-même. » Alors, pourquoi M. Le Double dit-il que l'*alkatim* est le sacrum ?

Deux ans après, le Dr Félix Brémont (*Rabelais médecin. Notes et commentaires. Le Tiers Livre*, p. 86, note 384 B. Paris, 1901) s'exprime ainsi : « D'après un Arabe vrai, dont j'ai fait la connaissance à la Bibliothèque Nationale, le mot arabe *al katim* signifierait en anglais *Eager for food or venery*. » Cet « Arabe vrai » a voulu rire sans doute, car sa traduction anglaise d'*al katim* me paraît vouloir dire littéralement : *avide pour les aliments et pour les plaisirs de l'amour*, et, en bon français, *goinfre et paillard*, ce qui nous éloigne considérablement de l'interprétation d'Andreas Bellunensis. En tout cas, si vraiment il savait l'arabe, l'« Arabe vrai » du Dr Brémont ignorait bien certainement Avicenne et sa nomenclature anatomique.

Enfin, dernièrement, M. Lazare Sainéan a donné, dans la *Revue des Études rabelaisiennes* (1909, p. 93), une explication d'*alkatim*, tirée de Cotgrave et ainsi conçue : « *The most ancient part of the buttocks*. [Sans l'abréviation : ¶ Rab.]. » Cet *ancient part* ne me disant rien de bon, j'ai recouru à l'exemplaire de Cotgrave que je possède (London, 1611), et j'y ai relevé l'explication suivante : « *ALKATIM. The most eminent part of the buttocks. ¶ Rab.* », c'est-à-dire *l'alkatim est la partie la plus élevée des fesses*.

Cotgrave est le commentateur de Rabelais qui se rapproche le plus de la vérité, car l'*alkatim* est la région

située immédiatement au-dessus de la région fessière. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux nombreuses traductions latines du *Canon* d'Avicenne, publiées de 1473 à 1658. L'une des meilleures est celle que Le Duchat a citée : *Avicennae Liber Canonis, de Medicinis cordialibus, et Cantica*. Établie par Andreas Alpagnus Bellunensis, elle fut publiée à Venise, en 1555, dans le format in-folio. On y trouve, fol. 13 v^o, un chapitre intitulé : *De anatomia spondylium alchatim*, c'est-à-dire *De l'anatomie des vertèbres des lombes*, et quelques pages plus loin (fol. 23 r^o), un autre chapitre intitulé : *De anatomia nervorum alchatim .i. lumborum*, c'est-à-dire *De l'anatomie des nerfs des lombes*.

Cette édition se termine par deux glossaires, dont le premier porte le titre suivant : *Andreae Bellunensis, Arabicorum nominum quae in hisce Avicennae libris sparsim legebantur, ad mentem expositorum Arabum Latina interpretatio*; et le second : *Antiqua expositio Arabicorum nominum*. Ce dernier est tiré des traductions latines d'Avicenne publiées dans la première moitié du xvi^e siècle. C'est dans le premier de ces glossaires que Le Duchat a puisé. Dans le second, on lit ceci : *Alchatin .i. locus dorsi in directo renum*. Donc les traducteurs et les commentateurs d'Avicenne sont d'accord pour dire que l'*alkatim* des médecins arabes est la région du corps humain qui, en français, est dénommée *les lombes*, *les reins* ou *la région lombaire*.

Cette interprétation éclaircit singulièrement le texte suivant de Rabelais (l. III, ch. xx) : « La dextre retint clause, exceptez le poulce, lequel droict il retourna arriere sous l'escelle dextre, et l'assist *au dessus des fesses*, on lieu que les Arabes appellent *Al Katim*. » Les lombes sont en effet immédiatement « au-dessus des fesses ».

P. DORVEAUX.

II.

Rasette, l. IV, ch. xxxi.

Rasette est encore un terme d'anatomie humaine, provenant des traductions latines du *Canon* d'Avicenne. Il vient de *raseta*, qui se trouve dans plusieurs chapitres du *Liber Canonis*, déjà cité (Venise, 1555, fol. 14 v^o, 15 v^o, 19 r^o, etc.); l'un d'eux, entre autres, est intitulé : *De anatomia rasetae .i. brachialis, seu carpi*. « *Carpus*, dit Castelli (*Lexicon medicum graeco-latinum*, Patavii, 1755), *καρπός*, aliis brachiale, arab. rasceta, est pars manus, qua cubito per articulum conjungitur ». Le carpe est ce groupe de huit osselets qui relie les os de l'avant-bras au métacarpe et qui forme le squelette du poignet. Pour André Du Laurens (*L'histoire anatomique*, traduction de François Sizé, Paris, 1610, p. 249), « il s'appelle par les Arabes *rasette*, en françois *poignet*, et a huict os qui n'ont point de noms propres ».

Les traducteurs d'Avicenne ont appelé *raseta*, non seulement le carpe, mais encore la partie du tarse composée du cuboïde et des trois cunéiformes (*loc. cit.*, fol. 15 v^o). Au xvi^e siècle, certains anatomistes donnaient le nom de *rasette* au tarse entier. « Item, dit Loys Vassé (*Tables anatomicques du corps humain*, traduction par Jehan Canappe, Paris, 1555, fol. 118 v^o), le pied, en grec *pous*, en latin *pes* simplement, au contraire de la main, c'est la partie extrême de toute la jambe, depuis *talus* ou *astragalus*, divisée en doigts. Laquelle de rechef ha trois parties correspondantes aux trois parties de la main extrême. La première est appelée *tarsos* en grec, en arabe *raséta*; c'est la première partie du pied, correspondente à *carpus*. La seconde partie est appelée *pedion* en grec, en latin *planum*, ou *planta*, ou *pecten*, laquelle correspond à *metacarpium*... »

Dans son *Dictionnaire étymologique de tous les mots d'origine orientale* (édité à la suite du supplément du Dic-

tionnaire de la langue française par Littré), Marcel Devic a publié au mot *Raquette* une longue note sur *Rachette* ou *rasquette*, qui, dit-il, « dans l'anatomie ancienne, désigne le carpe ou le tarse ». Cette note est accompagnée d'extraits de Razès, d'après lesquels *rasette* viendrait de l'arabe *rouagh* (*rasgh*?).

P. DORVEAUX.

III.

Fen.

Avicenne a établi dans son *Canon* de nombreuses divisions et subdivisions dont les principales sont : livres, *fen*, doctrines, sommes, etc. La plupart de ces divisions se retrouvent, comme titres de chapitres, dans un ouvrage éminemment rabelaisien, *Le moyen de parvenir*, attribué à Béroalde de Verville. Le mot *fen*, qui sert d'intitulé au chapitre xxviii, a exercé la sagacité des commentateurs de Béroalde. Le bibliophile Jacob (*Le moyen de parvenir*, Paris, 1841, p. 76, note 3), est d'avis que « s'il ne faut pas lire *feu* au lieu de *fen*, ce mot doit être pris pour *foin*, comme le prononcent les paysans, *fen* de *fenum* », et le « bibliophile campagnard » (*Le moyen de parvenir*, t. I, p. 327, Paris, 1870) abonde dans le même sens.

Or, *fen* est le mot arabe *fann*, transcrit *fen* dans le *Liber Canonis* d'Avicenne, ouvrage divisé en cinq livres qui, eux-mêmes, sont divisés en *fen*; les *fen* se subdivisent en doctrines, les doctrines en chapitres, etc.

Ce mot se rencontre dans le passage suivant des *Œuvres* d'Ambroise Paré (Paris, 1575, p. 280, l. II, ch. xix, « Des Dragonneaux ») : « Avicenne, chap. 21, livre 4, *fen* 3, traicté 3, ne sçachant à quoy se résouldre... ». Dans toutes les éditions de cet ouvrage, on a imprimé *feu* au lieu de *fen*. De même, dans les *Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine*, par Laurent Joubert (Bordeaux, 1579, p. 514, l. V, ch. iv : « S'il y a certaine connoissance du pucelage d'une filhe »), où on lit ce qui

suit : « Toutesfois, à ceus qui sont plus curieus, il sera permis de voir ce qu'en dit Avicenne au III^e livre, *feu* (*sic*) vint et un, traicté premier, chapitre premier. » François Rousset, dans son *Traicté nouveau de l'Hysterotomotokie* (Paris, 1581, p. 133), cite également Avicenne, mais d'une façon correcte : « De quoy, dit-il, font manifestement foy trois choses, outre l'autorité d'Avicenne, au V. chapit. du IIII. traicté du *fen* XXI. du III. livre. »

Matthaeus Silvaticus a relevé le mot *fen* dans les traductions latines du *Canon* d'Avicenne et l'a introduit dans son dictionnaire de matière médicale (*Liber pandectarum medicinae*). Dom Carpentier l'a ajouté au *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Du Cange.

P. DORVEAUX.

IV.

Bisouars.

Depuis que j'ai publié, au sujet de ce mot, une note dans la *Revue des Études rabelaisiennes* (1907, p. 84), j'ai trouvé de nouveaux renseignements sur les *bisouars*, dans un livre dont le frontispice, entièrement gravé, est ainsi conçu : « LES || ESTATS, EMPIRES, || ET PRINCIPAVTEZ || DV MONDE || ... Par le Sr D.T.V.Y, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. A Paris, chez Pierre Chevalier, rue Saint-Jacques, à l'enseigne Sainct-Pierre, près les Mathurins. 1617 » (in-4° de 10 feuillets liminaires et 1468 pages).

Ce titre contient une erreur. Au lieu de D.T.V.Y., il faut lire, comme dans le « Privilège du Roy », qui est à la fin du volume : D.V.T.Y. Sous ces initiales se cache Pierre D'Avity, seigneur de Montmartin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, né en 1572, mort en 1635.

A la page 86 des *Estats, empires et principautez du monde*, on lit ce qui suit : « Que si nous voulons voir ce peuple [les Dauphinois] plus particulièrement, il le faudra diviser en celuy des montagnes du Plat pays (*sic*). Celuy des montagnes est rude et grossier, peu né aux

lettres et propre aux armes, et sur tout addonné au trafic et au travail. Ces montagnars ont une coustume, qu'ainsi que l'hyver approche, ils envoient au loing ceux qui sont capables de travailler, tellement qu'il ne demeure au logis que les vieilles gens, et les enfans qui ne peuvent marcher ou gagner leur vie. On appelle *Bics* ou *Bisoüards* tous ceux cy qui vont dehors et qui reviennent à Pasques, et quelquesfois ces *Bics*, qui sont pénibles, pour la pluspart accorts, deviennent riches marchands avec leur espargne. »

Dans ce livre, les pages 1287 à 1306 sont occupées par le « Discours de l'empire du *Prete-Jan* ».

P. DORVEAUX.

V.

Par adventure a il des ascarides, lumbriques et vermes dedans le corps; par adventure patist il (comme est en Égypte, et lieux confins de la mer Érythrée, chose vulgaire et usitée) es bras ou jambes quelque poincture de draconneaulx grivolez, que les Arabes appellent venes meden, l. III, ch. xxii.

Les *ascarides* sont de petits vers intestinaux, parasites de l'homme, qui habitent son intestin depuis le duodénum jusqu'à l'anus. Ils sont plus fréquents chez les enfants que chez les adultes. De nos jours on les dénomme *oxyures vermiculaires*.

Les *lumbriques*, autrement dits « lombrics intestinaux », s'appellent de nos jours *ascarides lombricoïdes*. Ce sont les plus communs des vers parasites de l'homme. Ils habitent l'intestin grêle et se trouvent surtout chez les enfants. Vulgairement, on dit d'un enfant affligé d'ascarides lombricoïdes qu'il a des vers.

Les *vermes* de Rabelais sont les « vers plats » d'Hippocrate, c'est-à-dire les *ténias*. Les anciens ne connaissaient que trois espèces de vers intestinaux, parasites de l'homme : les oxyures vermiculaires (*ascarides*), les ascarides lombricoïdes (*lumbriques*) et les *ténias* (*vermes*). Cf.

les *Œuvres* d'Ambroise Paré, 4^e édition, Paris, 1585, p. 746, l. XX, ch. iv, « Des vers qui s'engendrent és boyaux ».

Les *draconneaulx*, ou dragonneaux, sont des vers parasites dont la femelle vit à l'état adulte dans le tissu conjonctif sous-cutané de l'homme, c'est-à-dire entre cuir et chair. On la rencontre sur toute la surface du corps, principalement aux pieds et aux jambes. La maladie occasionnée par le dragonneau a été appelée *dracontiasse* par Littré (*Dictionnaire de médecine*, par Nysten, 10^e édition, Paris, 1855), *dracunculose* et *filariose* par d'autres auteurs. Elle fut connue des médecins grecs, entre autres de Galien qui l'a mentionnée dans le sixième livre de son traité *Περὶ τῶν πεπονθότων τόπων* (*De locis affectis*).

De nos jours, la dracontiasse sévit non seulement en Égypte et dans le bassin de la mer Rouge, mais encore dans toute la partie de l'Afrique comprise entre l'équateur et le tropique du Cancer, en Asie, en Amérique, etc.

Rabelais dit que le dragonneau est de couleur *grivelée*, c'est-à-dire mêlée de gris et de blanc; en quoi il se trompe. Mais, à vrai dire, il est excusable, d'abord parce qu'il n'a dû voir aucun spécimen de ce ver, qui est d'un blanc laiteux, ensuite parce que les auteurs de son temps n'étaient pas d'accord sur la couleur vraie de ce parasite. En 1674, Velschius (*Exercitatio de vena Medinensi*) écrivait encore ceci : « Color venae Medinensis non semper idem ».

Quant à l'expression *vena Medinensis*, que Rabelais a traduite par *vene meden*, elle est tirée de la traduction latine du *Canon* d'Avicenne (édition de Venise, 1555, fol. 460 v^o). On a donné au dragonneau le nom de *veine* parce qu'il affecte sous la peau la forme d'une veine variqueuse, et de *Médine* à cause de sa grande fréquence dans cette ville d'Arabie et dans la région environnante.

Aujourd'hui, ce ver est appelé habituellement *filaire de Médine*, mais le Dr Bartet (*Le dragonneau, ver de Guinée, filaire de Médine*, Paris, 1909, p. 1) est d'avis que l'on abandonne cette dénomination pour revenir à celle

de *dragonneau*. « Ce dernier nom, dit-il, doit être employé de préférence à tout autre, et notamment à celui de *filaire*, afin de ne pas risquer la moindre confusion avec la *filariose* proprement dite, causée par un parasite du même genre : la *filaria sanguinis hominis*. » Pour le Dr Bartet, la maladie causée par le dragonneau est la *dracunculose*, et celle occasionnée par la filaire du sang de l'homme est la *filariose*.

Meden figure encore dans le chapitre xxiv du livre II de *Pantagruel*.

P. DORVEAUX.

VI.

*C'est vin de la Faye Moniau*¹, l. I, ch. xxxiv.

« Je t'ay baillé pour exemple les vignes de la Foye-Monjaut, qui sont entre Saint-Jehan-d'Angely et Nyort, lesquelles vignes apportent du vin qui n'est pas moins estimé qu'hippocras, et bien près de là il y a autres vignes, desquelles le vin ne vient jamais à parfaite maturité, lequel est moins estimé que celui des raisinettes sauvages » (Palissy, *Discours admirable*, éd. B. Fillon, t. II, p. 249).

H. CLOUZOT.

VII.

Partent de Poitiers ... passèrent par Sansay, l. II, ch. v.

Nous avons vu dans cette citation de Sanxay une flatterie à l'adresse de Lyon Jamet, seigneur de Chambrun, près Sanxay. En réalité, Rabelais pensait surtout à Geoffroy d'Estissac, seigneur de la châtellenie de Bois-Pouvreau et Sanxay, comme il le faisait dans la même phrase pour Maillezais, Ligugé, Celles, Coulouges (cf. *R. É. R.*, t. II, p. 250).

Profitons de l'occasion pour rectifier une erreur plus

¹. *R. É. R.*, t. II, p. 160.

grave de notre *Topographie rabelaisienne*, où nous avons placé « en Vendée » le seigneur des Essars, tandis qu'il s'agit évidemment d'un seigneur tourangeau des Essars, cant. de Langeais, arr. de Chinon, au nord de la forêt de Benais.

H. C.

VIII.

Les *spoondrilloches* qui figurent sur la liste des mets servis aux dames lanternes (l. V, ch. xxxiii *bis*) me paraissent dérivés des *spoondrilles* d'Esternod citées par notre confrère P. L. (*R. É. R.*, 1909, p. 117). Je rapporterais d'autant plus volontiers le mot à la même partie du corps féminin que les *fanfreluches* qui les précèdent sur la liste ont aussi un sens libre dans la *Mitistoire barragouyne* de Guillaume des Autelz (1574).

H. C.

IX.

Les aultres [se vouaient] à Cadouyn..., l. I, ch. xxvii.

Nous recevons de M. le marquis de Fayolle, président de la *Société archéologique du Périgord*, d'intéressants détails sur cette abbaye de Geoffroy d'Estissac et sur la relique du Saint-Suaire :

Avant d'être prieur de Ligugé, Geoffroy d'Estissac était déjà abbé de Cadouin, et il témoigna toujours d'un grand intérêt pour cette abbaye...

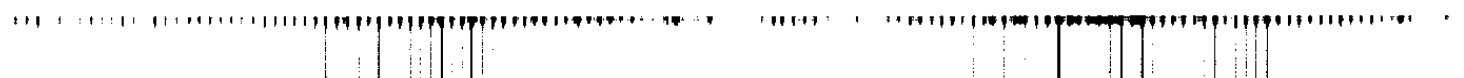
L'abbaye de Cadouin existe toujours; elle se trouve en Périgord, aux confins du Sarladais et du Bergeracois et à une trentaine de kilomètres de Cahuzac. L'église, de 1147, est fort belle, et son cloître, du x^e siècle, a été proclamé par Montalembert l'un des plus beaux de France. Cadouin a été fondé en 1115 par Géraud de Sales à la suite d'une célèbre prédication que Robert d'Arbrissel fit à Périgueux; la plupart des maisons importantes du pays contribuèrent à sa fondation. Elle était riche et possédait des droits sur bien des paroisses dans les environs des d'Estissac.

La relique du Saint-Suaire existe toujours; un pèlerinage annuel,

restauré par un des derniers évêques de Périgueux, y attire les pèlerins en foule. Cette relique, depuis qu'elle fut portée à Cadouin en 1117, peu après sa fondation, a une histoire des plus authentiques et des plus curieuses. C'est assurément l'un des Saints-Suaires qui offre le plus d'authenticité. On a admis que ce serait le Saint-Suaire que l'évêque Arculf aurait vu à Jérusalem au VIII^e siècle et dont il parle dans son itinéraire à Jérusalem. Transporté à Antioche, il aurait été découvert par les Croisés. Adhémar, évêque du Puy, l'aurait recueilli; mais, pendant la traversée, il mourut et le confia à un de ses chapelains, originaire du Périgord, pour le remettre au chapitre du Puy. Celui-ci, mécontent de la réception qu'on lui fit au Puy, se retira dans sa paroisse et déposa la relique dans l'église, qui fut incendiée peu après. Le Saint-Suaire, sauvé de l'incendie, le prêtre le donna à l'abbaye de Cadouin, qui s'élevait dans son voisinage. Des pèlerins nombreux et puissants, dont un grand nombre de rois de France, vinrent l'honorer au moyen âge. Pendant la guerre de Cent ans, l'abbé, ayant appris que les Anglais voulaient enlever sa relique, la porta à Toulouse en lieu sûr. Là, pendant près de cent ans, sous la sauvegarde des capitouls, le Saint-Suaire fut l'objet d'une grande vénération, mais jamais les Toulousains ne voulurent le restituer à Cadouin. En 1452, l'abbé Pierre de Gaing, nommé à Cadouin, envoya à Toulouse deux jeunes novices, qui parvinrent, un jour où ils se trouvaient de garde près de la châsse, à briser les chaînes qui la retenaient. A l'aide de fausses clefs (il y avait neuf serrures), ils l'ouvrirent, et, après une fuite mouvementée, rapportèrent le Saint-Suaire à Cadouin. Craignant la colère des Toulousains qui s'étaient pourvus devant le roi, l'abbé cacha le Saint-Suaire en Limousin, dans l'abbaye d'Obazine. Mais, au bout de neuf ans, ayant gagné son procès, il se heurta à de nouvelles difficultés de la part des Limousins; il fallut parlementer et céder, pour avoir le Saint-Suaire, une relique qui l'accompagnait, le Saint-Bandeau. Enfin, en 1432, un dernier jugement donna gain de cause à Cadouin, qui rentra en possession du Saint-Bandeau.

Toutes ces aventures romanesques étaient assez près du temps de Rabelais pour qu'il ait pu les connaître, et même, en dehors de ses relations avec Geoffroy d'Estissac, il n'est pas étonnant qu'il ait mentionné cette relique dans l'énumération des lieux de dévotion du chapitre xxvii. Il est même évident qu'il met en parallèle le Saint-Suaire de Cadouin avec celui de Chambéry qui venait d'être brûlé. En somme, cette mention du Saint-Suaire de Cadouin est une nouvelle preuve de l'influence que ses relations avec Geoffroy d'Estissac ont eu sur son premier livre, mais elles ne prouvent pas qu'il soit allé alors en Périgord, comme le prouvent à mon sens les détails du tir à l'arquebuse du IV^e livre. Il y aurait là, je crois, un chapitre intéressant et neuf sur les pérégrinations de Rabelais.

Le Saint-Suaire de Cadouin est en fil de lin, assez usé par parties, bordé d'une bande où se voient des ornements brodés en couleur représentant des fleurs stylisées et un galon couvert d'ornements en *so*. Tout cela est très vieux. On m'a dit que M. de Linas avait reconnu des caractères koufiques dans la bande polychrome. N'ayant pas vu le Suaire entièrement développé, je ne puis le nier, mais, assurément, je n'ai reconnu dans le tissage aucun des ornements que l'on rencontre dans les spécimens orientaux connus.



MONOUC, « EUNUQUE »

ET MNA DIES, « BONA DIES ».

[Nous avons reçu de notre confrère M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, la communication suivante, dont nous reproduisons exactement l'orthographe :]

Le *Dictionarie of the French and English Tongues*, de Randle Cotgrave, come toute euvre lexicografique de grande anvergure, ranferme plus d'une coquille tipografique et plus d'une traduccion erronée. La critique êt dans son droit, ou plutôt èle ne fait qe son devoir, an l'épluchant et an s'éforçant de séparer l'ivraie du bon grain; mais il faut q'èle soit réfléchie et éclairée. Or, Cotgrave a été pris à partie par M. Sainéan dans le dernier numéro de la *Revue des Études rabelaisiennes*, p. 90, à propos de l'article suivant :

« MONOUC. *An Eunuch* : ¶ Turquesque. »

La justificacion de Cotgrave êt bien simple : il a copié Nicot, come il lui arive souvant, et il l'a copié fidèlement. On lit an éfet dans le *Thresor de la langue françoise* :

« Monouc, *en langue Turquesque*, *Chastré*, Eunuchus. »

Nicot lui-même n'êt pas directemant responsable : c'êt Robert Estienne qi a introduit l'article incriminé dans la segonde édicion (1549) de son *Dictionnaire francoislatin*. C'êt donc sur lui qe tonbe l'acusacion formulée par M. Sainéan contre Cotgrave : « Il est à peu près sûr *qu'il* a ici confondu le terme *eunuque* avec un homonyme patois à signification défavorable : par exemple le boulonnais *manouque*, terme injurieux signifiant femme sotte et sans cervelle (Haigneré). » J'admire la désinvolture avec

laquelle M. Sainéan saute du Bosfore à la Manche, mais je ne saisis pas le rapport qu'il admet entre un eunuque et une femme sotte. Je veux bien que *monouc* ne soit pas turc, mais comment M. Sainéan n'a-t-il pas songé que nous avons simplement affaire au grec médiéval $\mu\omicron\nu\omicron\chi\omicron\varsigma$, grec moderne $\mu\omicron\nu\nu\omicron\chi\omicron\varsigma$, dont on peut voir la nombreuse famille dans le *Dictionnaire français-grec moderne* du regretté Émile Legrand? A tout le moins aurait-il pu jeter un coup d'œil sur l'article *Monouc* de Godefroy : il y aurait constaté que Blaise Vigenère, dans sa traduction de Calcondile, emploie la forme plus savante *monuque*, et cela l'aurait peut-être dissuadé d'aller demander au livre du chanoine Haigneré l'explication fantaisiste d'un terme à quelque sorte officiel dans l'histoire byzantine.

Il y a long temps que j'ai attiré l'attention sur ce mot *monouc*, en renvoyant à l'article de Godefroy et en le rapprochant du patois chypriote $\mu\nu\omicron\chi\omicron\varsigma$, signalé par M. Mondry Beaudouin¹. J'ignorais à cette époque (M. Beaudouin ayant oublié de faire cette importante remarque) que $\mu\omicron\nu\omicron\chi\omicron\varsigma$ fût la forme couramment usitée en grec moderne; mais la genèse du μ initial n'en reste pas moins celle que M. Beaudouin a parfaitement vue et signalée : le μ (d'où le *m* français) est sorti de l' υ grec (prononcé comme le *v* français); de $\mu\nu\omicron\chi\omicron\varsigma$, on a passé à $\mu\omicron\nu\omicron\chi\omicron\varsigma$ (d'où la forme francisée *monouc*) par l'insertion d'un *o* (devenu plus tard *ou*), destiné à faciliter la prononciation du groupe $\mu\nu$ (*mn*) initial.

Nous sommes loin de Rabelais, à ce qu'il semble; mais pas autant qu'on le croirait. Voici venir « maître Janotus de Bragmardo » qui commence sa harangue (*Gargantua*, xix) : « Ehen, hen, hen! *Mna dies*, Monsieur, *Mna dies*. » Sans disposer des appareils perfectionnés de M. l'abbé Rousselot, Rabelais avait l'oreille fine, et il a parfaitement noté au vol le fait phonétique d'où est sorti le *monouc* des Byzantins : une prononciation rapide du latin *bona dies* aboutit physiologiquement, par l'intermédiaire de *b'na dies* et de *v'na*

1. Voir mes *Essais de philologie française* (1897), p. 6, note.

dies, à sa notation *mna dies*. Nos patois français offrent plus d'un exemple de ce phénomène : *m'nir* pour *venir* et *m'noinje* pour *venoinje* (vandanje) sont courants. Mais il y a un cas tout à fait identique à celui du *mna dies* rabelaisien, parcequ'il a son point de départ dans un *b* et non dans un *v*, c'est celui que nous offre le mot composé *eaubenitier* (vase à mètre l'eau bénite, bénitier) : dans la Franche-Comté, on dit couramment *auvnautî* et *aumnautî*, et, dans le Morvan, *aimnitié*.

Antoine THOMAS.

GUODEFIE,
LEÇON CONJECTURALE POUR *GUODEPIE*
DANS DEUX PASSAGES DU IV^e LIVRE.

Le mot *guodepie* paraît deux fois dans l'œuvre de Rabelais.

C'est d'abord un nom de cuisinier, placé dans la liste du l. IV, chap. XL, entre Maunet et Guauffreux ; il se trouve ensuite dans la deuxième liste du chap. LX du même livre, liste faite, pour la plus grande partie, de noms de poissons, mais où se trouvent aussi divers noms de céta-cés (balaines ... daulphins ... oyes), de chéloniens (tortues), d'ophidiens (serpens, id est anguilles de boys), de batraciens (grenouilles), de crustacés (languoustes ... homars, chevrettes ... escrevisses ... cancrs), de mollusques (casserons ... huystres frites, pectoncles ... poulpres ... moules ... seiches ... escargots), de zoophytes (oursins, ortigues). Pour comprendre le point de vue de Rabelais, on n'aura qu'à comparer cette liste au *De Piscibus Marinis* de son ami Rondelet (Lyon, Matthias Bonhomme, 1554), où l'auteur décrit non seulement des poissons, mais aussi la baleine, le dauphin, la tortue, les crustacés, divers mollusques et, parmi les zoophytes, les oursins et les orties de mer.

Rien de plus incertain, comme l'a bien dit M. Sainéan (*Rev. des Études rabelaisiennes*, t. VI, p. 293), que le rapprochement de *Guodepie*, nom d'un cuisinier, avec l'angl. *good pie*, bon pâté. Si même, à titre d'hypothèse, on l'acceptait, *guodepie* du chap. LX resterait aussi obscur qu'avant.

D'autre part, un nom de poisson ou de mollusque donné à un cuisinier, voilà ce qui est fort compréhensible ; en effet, si l'on passe en revue la liste du chap. XL, on trouvera, parmi les noms de cuisiniers tirés de la nomencla-

ture ichthyologique populaire, *Froiddanguille*, *Guourneau*, *Aransor*, peut-être *Pelouze*¹ (cf. *palouso* = *raia torpedo* dans le Gard, *pelousa* = la *raia asterias* de Rondelet à Cette, d'après Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 89, 92) que Rabelais aurait entendu lors de son séjour à Montpellier².

Mais *guodepie*, que ce soit un nom de poisson ou un nom de mollusque ou de toute autre classe d'animaux marins, n'en reste pas moins une énigme. On ne le trouve pas, que je sache, ailleurs. Le dictionnaire de Cotgrave, pour lequel on a soigneusement consulté le texte de Rabelais, l'a négligé.

Dans ces conditions, je me demande si l'on pourrait conjecturalement adopter une autre leçon. Les deux passages où on lit *guodepie* se trouvent dans la partie du livre IV qui a paru pour la première fois en 1552. Rabelais n'aura donc guère pu reviser cette partie de son texte et en éliminer les erreurs typographiques avant sa mort.

Si *guodefie* me semble préférable à *guodepie*, ce n'est pas malheureusement que je puisse en offrir des exemples; mais il présenterait l'avantage de pouvoir être rattaché à un groupe de noms de poissons et de mollusques qu'à divers moments et sur divers points les dialectes du nord de la France ont emprunté à celles des langues germaniques avec lesquelles ils se trouvaient en contact.

Pour commencer par les noms de poissons, je ferai remarquer qu'à l'angl. *cod*, *codfish*, nom du genre *gadus* L., correspondent en France divers mots plus ou moins populaires où la sourde initiale est remplacée par la sonore correspondante. *Gode* se dit à Cherbourg du *gadus callarias* L. (angl. *variable cod*; cf. Rolland, *Faune populaire* t. III, p. 114); *gode* = *gadus luscus* L. est encore plus commun : il est cité comme français dans Cuvier, *Règne*

1. Pour *Rougenraye*, nom de cuisinier placé entre *Froiddanguille* et *Guourneau*, je remarque que Le Motteux l'a traduit par *Thornback*, nom anglais de la *raia clavata* ou raie bouclée.

2. Remarquer *plouse* = *gadus luscus* L., à Boulogne-sur-Mer (Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 113).

animal, t. II, p. 332 (éd. 1829 et suiv.) et dans divers dictionnaires (Raymond, 1832, et Boiste, éd. 1834, le donnent comme masculin; Littré, suppl., en fait un féminin). Enfin, on m'a affirmé qu'on se servait de *godefiche* = morue séchée, à Sion (Valais).

Quant aux mollusques, on a à Trouville *godefiche*, dont Flaubert s'est servi dans *Un Cœur simple* (« des oursins, des godefiches, des méduses »; cf. Brunetière, *Le roman naturaliste*, éd. 1892, p. 38); il faut le comparer à *coquefiche*, *cottefiche* à Honfleur (1828, Saint-Amand, *Lettres d'un voyageur à l'embouchure de la Seine*, d'après Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 216), *gofiche* à Cherbourg (Rolland, *loc. cit.*), noms de la plus grande espèce des peignes ou pélerines; *cofiche*, *cotfiche* à Granville (Littré, suppl. : nom d'une coquille, haliotide ou oreille de mer).

Littré croyait que le *cofiche* de Granville était tiré de l'angl. *cod fish* = morue; mais, pour faire accepter cette dérivation, il aurait fallu alléguer des raisons sérieuses d'ordre sémantique qui ne sont rien moins qu'évidentes. Il se peut que l'angl. *cod* = gousse, cosse (toujours maintenant en parlant des fruits, des semences, des plantes, par exemple des pois) ait eu dans le passé et dans certaines localités le sens de *coque*, *coquille*, et alors *cod fish* = poisson — coquille serait admissible. Mais on n'en a pas d'exemple. D'autre part, l'angl. *cod fish* = morue, reste un mystère dont on n'a pas encore percé le secret¹; il est, cependant, curieux que l'angl. *shell fish* = mollusque, ait pour pendant le holl. *schelfisch* = morue, et plus particulièrement aigrefin.

Il est bien possible que les noms de mollusques que j'ai cités ne soient que des modifications locales de *coquefiche*, usité à Honfleur. Je verrais dans *coquefiche* un dérivé de

1. Deux dérivations ont été proposées :

a) *Cod-fish* viendrait de *cod* = sac (c'est le même mot que *cod* = cosse), et on y verrait une allusion à la forme du poisson.

b) *Cod-fish* devrait être rapproché du flamand *kodde* = massue. Cf. l'italien *mazzo* = morue; ajouter l'italien *caputo*, *testuto*, le français *testu* (Cotgrave), de même signification.

l'angl. *cockle*, anciennement *cockille*, qui remonte lui-même au franç. *coquille*. Le *New English Dictionary* cite un exemple de 1393 du primitif *cocke*, nom de mollusque; on peut y comparer *coque* sur les côtes de la Manche = genre *cardium* L., *coque* à Granville, Avranches, Coutances = genre *venus* L. (Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 220). L'angl. *cockle* se dit actuellement du *cardium edule*; mais il s'est dit, comme l'affirme le *New Engl. Dict.*, d'autres mollusques. On ne trouve *cockle fish* ni dans le *New Engl. Dict.* ni dans l'*Engl. Dialect. Dict.* de Wright; il n'en a pas moins existé; on en verra des exemples dans l'*Ital.-Engl. Dict.* de Florio (éd. 1688) aux articles *coccea*, *cochilla*. Il ne doit pas plus surprendre que d'autres noms composés de mollusques où *fish* entre comme élément : *calamary-fish*, *cuttle-fish*, *shell-fish*.

Si ma conjecture a quelque fondement, antérieurement à *godefiche*, nom de poisson ou nom de mollusque, il y aurait eu en moyen français un *godefî*, *godefie*, comparable à *estocfi*, *stocfi* (cf. Rabelais, l. IV, ch. LX, *stocficx* au pluriel), à côté des formes plus récentes *stockfiche*, *stockfish*, comparable aussi à l'*orfi* du Bessin (= *esox belone* L.; cf. Rolland, *Faune populaire*, t. III, p. 134), franç. *orfie*¹, graphié arbitrairement *orphie* depuis Rondelet (*De Pisc. Marin.*, p. 228) qui le dit normand et tiré de *hornfish*², comparable encore au vieux franç. *esclefi*, *esglefi* (cf. flam. *schelvisch*) dont nous avons fait, prétend-on, *aigrefin*.

Paul BARBIER fils.

Université de Leeds.

1. Cotgrave donne *arfie*.

2. Körting, à l'art. 4619 : dtsch. *hornfish*; daraus entstellt frz *orphie*, Hornhecht, vgl. joret (*Romania*, IX, 125). — Mais, assurément, l'*orfi* du Bessin ne peut être expliqué que par l'anglais *hornfish* ou plutôt le scandinave (suédois *hornfisk*).

JOLIVIT,

LEÇON CONJECTURALE POUR *JOLIVET*

[L. IV, ch. XL].

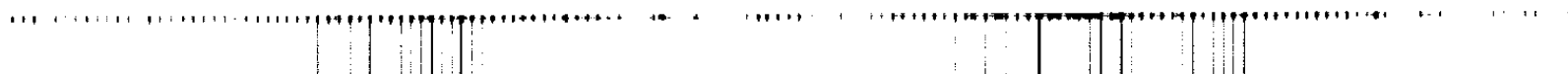
Dans la liste des noms de cuisiniers du chap. XL du IV^e livre, on trouve dans les éditions Janet et Marty-Laveaux *jolivit*, enchassé, pour ainsi dire, entre *Vitet*, *Vitault*, *Vitvain*, d'une part, et, de l'autre, *Vitneuf*, *Vistempenard*, *Victorien*, *Vitvieulx* et *Vitvelu*.

Jolivet, diminutif de *jolif*, remplacé depuis par *joliet* de *joli*, n'a évidemment rien d'impossible. Mais il semble plus naturel, si l'on tient compte de la façon dont Rabelais composait ses listes, — cf. les noms de cuisiniers en *lardon*, — de croire qu'il a écrit *jolivit* et que *jolivit* a subsisté tout simplement parce que Rabelais n'a pas pu corriger les fautes qui s'étaient glissées dans la première édition de la seconde partie du IV^e livre (1552).

Il semble bien que le traducteur anglais de Rabelais, Pierre Le Motteux, ait lu ou compris *jolivit*, puisqu'il traduit, autant qu'il est possible d'en juger, étant donné l'ordre des noms des cuisiniers dans l'édition que je possède, par l'angl. *pricket*, tiré de *prick* = *vit*.

Paul BARBIER fils.

Université de Leeds.



RABELAIS

SECRÉTAIRE DE GEOFFROY D'ESTISSAC

ET MAÎTRE DES REQUÊTES.

En relisant l'*Epistre responsive* de Jean Bouchet à Rabelais, je note que, d'après ce texte même, le futur auteur du *Pantagruel* n'a pas été seulement un commensal de G. d'Estissac, évêque de Maillezais, mais qu'il a été attaché, évidemment en qualité de secrétaire, à sa maison :

A ce moyen, il (d'Estissac) ayme les gens lettrez
En grec, latin et françois, bien estrez
A diviser d'histoire ou theologie,
Dont tu es l'un : car en toute clergie
Tu es expert. *A ce moyen te print*
Pour le servir, dont tres grant heur te vint.
Tu ne pouvois trouver meilleur service
Pour te pourvoir bien tost de benefice.

Donc, Rabelais n'a pas fréquenté Ligugé simplement comme un hôte que le maître du lieu aimait à inviter : il a rempli des fonctions auprès de G. d'Estissac ; il a été à son service et a fait partie de sa maison. Cette particularité est importante à constater.

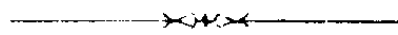
A ce propos, je dois faire remarquer qu'ayant eu l'occasion de relire le *Discours de la Court* de Cl. Chappuys (1543), j'ai eu l'impression que Rabelais a fait certainement partie de la maison de François I^{er} en 1543 et qu'il a eu le droit de porter alors le titre de maître des requêtes. Le *Discours*, en effet, fournit, dans toutes les catégories où il est possible de vérifier ses énumérations, des indications très exactes. Il y a donc tout lieu de penser que la donnée relative à Rabelais est du même ordre. Cela expliquerait bien des choses : le privilège obtenu par notre

écrivain en 1545 et les termes si flatteurs qu'il contient à son égard, le dizain « à l'Esprit de la Royne de Navarre », le prologue si royaliste et si patriotique à la fois du *Tiers Livre*, la sympathie personnelle de François I^{er} affirmée par le même prologue, et d'une manière générale la rentrée en scène de Rabelais après un silence de onze années environ. Ses fonctions en Piémont, l'amitié de Guillaume du Bellay qui venait de mourir, les preuves de bonne volonté qu'il avait données en remaniant dans un sens plus modéré et plus conciliant le *Gargantua* et le I^{er} livre du *Pantagruel* : tout nous indique que Rabelais se trouva vers ce moment-là en bonne posture pour acquérir les sympathies gouvernementales, dont le titre de maître des requêtes fut la consécration apparente. On peut penser que cette distinction lui a été conférée à son retour du Piémont.

N'oublions pas, d'autre part, que Rabelais avait déjà figuré, en 1538, dans l'entourage du roi, en une circonstance solennelle, à l'entrevue d'Aigues-Mortes. Il y aura donc lieu de tenir compte de ce qu'on pourrait appeler la période officielle de sa vie, qui pourrait s'étendre de 1538 à 1546 environ et offrir son apogée de 1543 à 1545. Cette période, dont l'existence est attestée par toute une série d'indices, comprendrait donc le séjour de notre auteur en Piémont et les services qu'il rendit au grand capitaine qui y représentait le roi. Elle se terminerait au moment du départ de Rabelais pour Metz et pour l'exil, lors du mouvement de réaction qui se manifesta à la cour pendant les dernières années du règne. Ajoutons que le ton et le sujet même du *Tiers Livre*, livre d'humaniste, le moins agressif de tous les ouvrages de Rabelais, s'expliquent de la manière la plus naturelle par la situation acquise à la cour par le Chinonais. Il s'occupe dans ce livre, comme nous croyons l'avoir démontré, d'une question assez différente de toutes celles qu'il avait abordées jusqu'alors ; il y donne une place très importante à la psychologie de la femme, absente, ou peu s'en faut, de ses deux premiers

livres; il prend part en même temps à une polémique contemporaine qui intéresse justement les milieux mondains et surtout les milieux de cour, au moment même où notre auteur les fréquente, et qui bat son plein (1542 et années suivantes) à l'époque précise où il figure parmi les maîtres des requêtes dans le volume de Chappuys. Enfin, il s'associe visiblement en plusieurs endroits aux entreprises de la royauté (ch. XLVIII, mariages clandestins; prologue, politique guerrière) et, d'autre part, il cite volontiers des noms familiers à la cour (Blois, Triboulet le fou du roi, etc.). Quand Rabelais rentra en France, il persista, malgré une situation très compromise, à conserver la même attitude de loyalisme. Son *Quart Livre* en porte nettement l'empreinte. C'est ainsi que ses préoccupations coloniales et antipapales (épisode des Décrétales), ses allusions aux affaires d'Angleterre et d'Écosse, les déclarations de la dédicace et du nouveau prologue de ce livre attestent son désir évident de ne pas rompre avec son ancienne ligne de conduite à l'égard de la royauté. Mais nous espérons pouvoir développer ces faits avec plus d'ampleur : il suffira pour l'instant de les énoncer sommairement.

Abel LEFRANC.



COMPTES-RENDUS.

Les sources de l'Histoire de France : XVI^e siècle (1494-1610), par Henri HAUSER, professeur à l'Université de Dijon. 2^e fascicule : *François I^{er} et Henri II (1515-1559)*. In-8°, xv-201 pages. Librairie Alphonse Picard et fils.

La *Revue historique* a déjà rendu hommage aux rares qualités qui distinguent ce remarquable ouvrage, digne continuation de celui d'Auguste Molinier. Le fascicule qui vient de paraître nous intéresse encore davantage, si c'est possible. Il répond au plus haut point aux espérances que le premier avait fait concevoir. Cette entreprise si neuve, dont l'absence se faisait sentir grandement dans toutes nos études, a été poursuivie avec une méthode, une précision et une compétence qui ne laissent rien à désirer. Il faut avoir eu l'occasion de recourir aux sources de l'histoire du xvi^e siècle français pour savoir combien ce domaine était resté jusqu'à présent peu exploré; aucun guide, aucun répertoire, aucun bilan, si j'ose dire; peu ou point de critique des chroniques; des textes dont la valeur n'avait été éprouvée ni vérifiée par personne; bref, une sorte de chaos tout à fait préjudiciable au progrès des études qui nous intéressent. Cette situation a pris fin : on ne saurait marquer par une formule plus probante le service que M. Hauser vient de rendre. J'ajoute que, sur beaucoup de points, il ne s'est pas borné à mettre au point les recherches des autres : il a apporté le résultat d'études personnelles et sagaces, dont plusieurs ont été signalées ici-même. Ce fascicule comprend quatre sections : la première est consacrée aux sources générales de la période 1515-1559 et plus particulièrement du règne de François I^{er}; la seconde aux détails de ce règne; la troisième aux sources générales du règne de Henri II, et la dernière aux sources anglaises et aux détails de ce dernier

règne. Les sources étrangères, si mal groupées et cataloguées jusqu'à présent, occupent une large place. Quant aux sources littéraires et poétiques, l'auteur a eu l'excellente idée de les signaler (nos 873 à 881 bis), après avoir fait (p. 16) les remarques suggestives qui suivent : « ... Mais on ne saurait, — au xvi^e siècle moins qu'à toute autre époque, — séparer de la « littérature » historique la littérature proprement dite. D'abord, les grandes œuvres historiques du xvi^e siècle sont, le plus souvent, des œuvres littéraires... Parmi les « documents » émanés des grands personnages..., il en est qui sont en vers, car tout homme distingué est alors poète. Ces personnages ont laissé également des œuvres en prose, mais dans une prose qui les a fait passer au rang des œuvres proprement littéraires (l'*Heptaméron* en est le type). Inversement, les « littérateurs » du temps ne s'enferment pas dans le domaine de la fiction. Quelques-uns partagent ardemment et expriment les passions de leurs contemporains. Tous sont plus ou moins des poètes de cour... A cet égard, c'est tout le catalogue des poètes du xvi^e siècle qu'il faudrait donner. Nous nous bornerons à ce qui nous a paru être l'essentiel. Parmi les œuvres en prose, il en est une au moins qui ne saurait être négligée, celle de Rabelais. » Notre auteur occupe ainsi (p. 72-73) une place prépondérante. M. Hauser a résolument adopté la méthode d'interprétation que l'on suit dans cette *Revue*. « Aujourd'hui, écrit-il, sous l'influence de M. L. et de la Société des Études rabelaisiennes, on applique au texte de *Pantagruel* une nouvelle méthode d'interprétation qui se révèle très féconde : chercher à identifier minutieusement tous les lieux et toutes les personnes dont il est question dans Rabelais ; retrouver, sous « les inventions en « apparence les plus fantaisistes, voire les plus bouffonnes », le « fond de vérité », la « donnée réelle » ; où l'on voyait des symboles, découvrir des épisodes de la vie du temps : c'est une méthode qui a fait ses preuves, notamment dans les *Navigations de Pantagruel*. Ainsi envisagée, dit M. Bourrilly, « l'œuvre de Rabelais a, comme *document proprement historique*, une valeur jusqu'ici presque insoupçonnée. » C'est le cas, en voyant apparaître de pareils répertoires, de répéter avec Rabelais : « M'est advis que, ny au temps de Platon, ny de « Cicéron, ny de Papinian, n'estoit telle commodité d'estude « qu'on y voit maintenant. » En même temps que l'étude d'ensemble de M. Hauser, paraît le premier volume d'une édition

nouvelle des *Mémoires* de du Bellay, attendue depuis si longtemps. Elle est due à deux historiens également autorisés, MM. Bourrilly et Fleury-Vindry. On annonce, d'autre part, une réédition du *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François I^{er}*, publiée par le savant auteur de *Guillaume du Bellay*, M. Bourrilly.

A. L.

Gustave LANSON. *Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900)*. Fascicule I : *XVI^e siècle*. Paris, Hachette, 1909. In-8°, xv-247 pages.

Voici un nouvel instrument de travail, infiniment utile, dont l'apparition réjouira tous les travailleurs qui s'occupent du *xvi^e siècle*. Rédigée avec un soin et un scrupule extrêmes, cette bibliographie facilitera les recherches de la manière à la fois la plus sûre et la plus équitable. Il faut l'accueillir avec gratitude et admirer en même temps l'expérience approfondie qui a permis à notre confrère, l'auteur si autorisé de l'*Histoire de la littérature française*, de rendre ce nouveau service à l'étude de notre histoire littéraire. Une section importante est consacrée aux traducteurs; elle fournit un inventaire singulièrement précieux des traductions que le *xvi^e siècle* a multipliées dans tous les domaines et qui ont tant contribué au mouvement de la Renaissance. Voilà un tableau dont nous n'avions pas l'équivalent jusqu'à présent. Rabelais et les conteurs sont traités au chapitre v (p. 80 à 88). Il serait, je crois, intéressant de mentionner dans ce chapitre la réédition de *l'Isle sonante* donnée dans la collection de notre *Revue*¹. Les divisions sont claires et commodes à souhait.

A. L.

Arturo FARINELLI. *Dante e la Francia dall'età media al secolo di Voltaire*. Milan, Hoepli. 2 vol. in-12, xxvi-560 et 381 pages.

L'ouvrage de M. Farinelli est digne de grands éloges; par l'ampleur et la richesse des informations que l'on admire à tra-

1. Au chapitre xv, § 4, Honoré d'Urfé, il pourrait être utile de

vers les 300 pages consacrées au xvi^e siècle, il mérite la reconnaissance de tous les fervents de cette époque. A vrai dire, comme l'a remarqué un juge compétent¹, la portée réelle de l'œuvre dépasse de beaucoup les promesses du titre : « C'est l'histoire entière de l'influence italienne en France, du x^v^e au xix^e siècle, que M. Farinelli aborde, qu'il esquisse à larges traits et documente abondamment en une série de perspectives profondes, qui s'ouvre de chaque côté du sentier aride où ce guide infatigable s'étonne et s'afflige à tout moment de ne pas relever plus de traces du grand Florentin; et c'est ce qui rend le voyage si instructif, malgré l'inanité du but et l'incommodité de la route. » En effet, cette enquête si minutieuse vise surtout à démontrer l'incapacité des Français à comprendre Dante. L'auteur s'en afflige, et même un peu trop vivement : la France a vécu malgré cette faiblesse; elle a même, par surcroît, depuis le x^v^e siècle comme auparavant, fait une assez bonne figure dans le monde. Tout est bien qui finit bien, puisqu'aujourd'hui le culte dantesque groupe dans notre pays d'assez nombreux dévots. Oserai-je ajouter que si Rabelais a été, avant ces dernières années, peu goûté et peu connu en Italie, je ne songe pas à m'en affliger outre mesure, puisqu'à l'heure présente son étoile grandit constamment par delà les Alpes. Il était impossible, dans un travail si vaste, d'éviter quelques erreurs : signalons entre autres la confusion assez fâcheuse, mais explicable, faite par l'auteur dans son chapitre : *Il cenacolo di Fontenay-le-Comte*; il a, en effet, fusionné toutes les données qui s'appliquent à *Fontenay-le-Comte* avec celles qui concernent *Fontaine-le-Comte* dans les environs de Poitiers, où vécut le noble Ardillon et que fréquenta Jean Bouchet. Tiraqueau vécut, comme Rabelais, à Fontenay-le-Comte; mais le Chinonais fit aussi plusieurs visites à Fontaine-le-Comte. Il y eut donc deux cénacles, et non pas un seul : chacun d'eux entretint, d'ailleurs, avec l'autre, des rapports pleins de sympathie. Marguerite de Navarre, et avec raison,

citer le cours professé au Collège de France en 1904-1905 sur H. d'Urfé et le Roman français au xvii^e siècle (*Revue des cours et conférences*, 1905-1906).

1. Notre confrère M. Henri Hauvette, *Dante et la France* (extrait de la *Grande Revue* du 25 juin 1909, étude qui met bien au point les questions dantesques en tant qu'elles touchent à notre pays).

tient une grande place dans l'enquête de M. Farinelli. Rabelais figure dans le chapitre suivant (p. 357-362). On ne relève, d'ailleurs, dans ses œuvres, que « des reflets indirects de Dante », autant dire absolument aucune trace d'une connaissance quelconque de la *Divine Comédie*. Il n'y a qu'à louer dans les chapitres relatifs à la Pléiade, à la ville de Lyon, etc. En résumé, deux volumes très nourris qui rendront sûrement de signalés services.

A. L.



CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 24 juin 1909. Après avoir approuvé la liste des nouvelles candidatures et discuté certaines propositions d'impressions supplémentaires, il a procédé à l'élection de son Bureau, que l'absence du président l'avait forcé de remettre jusqu'à ce jour. Ont été élus :

MM. Abel LEFRANC, *président*,
Julien BAUDRIER, Antoine THOMAS, *vice-présidents*,
Henri CLOUZOT, *trésorier*,
Jacques BOULENGER, *secrétaire*,
Louis LOVIOT, *secrétaire-adjoint*.

— La Société s'est réunie le 24 juin 1909, à cinq heures, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc. Assistaient à la séance : M^{me} la marquise Arconati Visconti, MM. Jacques Boulenger, le Dr Bruzon, Henri Clouzot, Alexandre Cortada, le Dr Dorveaux, Maurice Du Bos, Ernest Dupuy, Endres, Marcel Godet, Henri Hauvette, Lazard, Georges Lenseigne, Louis Loviot, le Dr Orsier-Suarès, Jean Plattard, M.-L. Polain, Seymour de Ricci, M^{me} de Ricci, MM. Sturel, De Swarte.

M. J. Plattard a communiqué à la Société d'intéressantes remarques sur cette phrase du l. III, ch. x : « Il se y convient mettre à l'aventure [en mariage], ... *baissant la teste, baisant la terre*, » qui paraîtront dans cette *Revue*.

M. Abel Lefranc nous a ensuite fait part de quelques observations qu'il lui a été donné de faire lors de son récent voyage dans l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique). Il a parlé de l'enseignement de la langue et de la littérature françaises dans ces divers pays. Dans le cours qu'il a professé à l'Université Harvard sur la littérature française de la Renaissance, une place importante a été réservée à Rabelais.

Puis M. Seymour de Ricci a signalé à la Société les princi-

paux exemplaires de Rabelais qui ont passé en vente depuis le début de cette année. Tout d'abord une édition troyenne de la *Chronique de Gargantua*, celle qui porte le n° 1 dans le récent article de M. Louis Morin (*R. É. R.*, 1909, p. 29). Ce volume avait appartenu successivement au duc de La Vallière, au marquis de Blandfort, à Hanrott et au baron Jérôme Pichon; puis il avait disparu depuis la vente Potier de 1870. On vient de le retrouver en 1909 à la vente de la bibliothèque du vicomte Frédéric de Janzé, où il fut adjugé pour 140 francs à M. Rahir. — A la même vente a été vendu pour 450 francs un exemplaire des *Songes drôlatiques* de 1565. M. de Ricci a retrouvé récemment chez le duc de Devonshire un second exemplaire de ce précieux recueil. Un troisième, moins beau que les deux précédents, qui avait figuré dans un récent catalogue de Ludwig Rosenthal, est entré depuis peu dans la collection de notre collègue M. Anatole France. — Enfin, M. de Ricci attire l'attention sur un volume portant l'ex-libris autographe de Rabelais qui a été récemment adjugé 1,200 francs, à la vente de Victorien Sardou, à l'expert M. Henri Leclerc pour le compte de M. de Backer.

La Société écoute enfin une très suggestive communication de M. Henri Clouzot sur *Rabelais et l'abbaye de Saint-Maurles-Fossés*, que l'on trouvera dans ce fascicule même.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE. — M. René STUREL nous a remis : René STUREL : *Jacques Amyot traducteur des « Vies parallèles » de Plutarque, avec quatre fac-similés* (Paris, H. Champion, 1909, in-16, xvi-646 p.). — M. F.-Ed. SCHNEEGANS : *Rabelais' Stellung zur Volkstümlichen Literatur*. Inaugural-Dissertation... Heidelberg, von Adolf Krüper (Darmstadt, G. Otto, 1909, in-8°, viii-102 p.). — M. Henri CLOUZOT : *Les propos rustiques de Noël Du Fail*, texte original de 1547, interpolations et variantes de 1548, 1549, 1573, avec introduction, éclaircissements et index par Arthur de la Borderie (Paris, A. Lemerre, 1878, in-16). — *Œuvres de F. Rabelais*, nouvelle édition, ... par L. Jacob, bibliophile (Paris, Charpentier, 1857, in-12). — *Œuvres de Rabelais*, ... nouvelle édition, ... par Louis Barré (Paris, N. Lecou, 1854, in-12). — *Histoire macaronique de Merlin Coccaie, prototype de Rabelais*, ... avec des notes et une notice par J. Brunet, ... nouvelle édition, ... par P.-L. Jacob, bibliophile (Paris, Garnier, 1875; in-12). — *Eaux-fortes*

de Rabelais dessinées par Bracquemond (Paris, A. Lemerre, 1872, in-8°). — Le même sur grand papier. — *Œuvres de F. Rabelais* (Paris, Louis Janet, 1823, in-8°, 3 vol.).

Nous rappelons que les volumes de la Bibliothèque sont à la disposition des membres de la Société (s'adresser au secrétaire).

FRÈRE JEAN DES ENTOMMEURES. — L'identification de frère Jean avec dom Buinard, prieur de Sermaise, basée sur l'épigramme d'Antoine Couillard en 1560, n'était pas admise sans restriction au xviii^e siècle, puisqu'on lui opposait celle d'un certain Jean de Belpuy, prieur de Vindelles (cant. de Hiersac, arr. d'Angoulême, Charente).

On lit en effet dans le *Bulletin mensuel de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1908-1909, n° 7, l'extrait suivant :

M. l'abbé Legrand communique d'autre part un extrait d'un état de la paroisse de Vindelles dressé en 1654¹. L'auteur de ce travail parle ainsi : « J'ay crû ne debvoir pas obmettre que le frère Jean de Belpuy, prieur de Vindelles (1547), est ce frère Jean des Entommeures, dont Maître François Rabelais a tant parlé dans ses œuvres et en faveur duquel je dois dire qu'il a esté plus sage que ses deux devanciers prieurs Trutandy ou Trutauld, aussy religieux, lesquels ont baillé plusieurs fiefs pour quelques deniers, et qui valoient plus de 500⁺ de rente, au lieu que le bon frère Jehan qui, suivant Rabelais, « ne mangeoit jamais sans boire », n'a jamais rien aliéné audit prieuré, quoi qu'il y restât beaucoup de biens dont ses successeurs ont mal usé. »

Plus loin encore, il affirme que ce bon frère n'a rien gaspillé des biens qui lui furent confiés, « ce qui, ajoute-t-il, répare toute la mauvaise opinion qu'on pourroit avoir de luy, sur ce qu'en dit le critique Rabelais, quoique son bon amy et voisin ».

Steph. GIGON.

RABELAIS A BUENOS-AYRES. — Notre confrère, M. Anatole France, a fait à Buenos-Ayres, le 2 juin, une conférence sur Rabelais dont voici l'exorde et le résumé (d'après le *Figaro* du 4 juillet 1909) :

Mesdames et messieurs, je dois tout d'abord vous exprimer ma

1. Arch. dép. de la Charente, série H.

reconnaissance, ma joie et mon orgueil de l'accueil que j'ai reçu dans votre belle patrie. Les témoignages de votre faveur, que vous m'avez tant prodigués, je les accepte volontiers, parce que je ne les rapporte pas à moi, qui ne suis rien, mais à ce que je représente parmi vous : l'esprit français. Ce que vous avez accueilli en moi, c'est une langue, une littérature et des traditions qui, durant tant de siècles en Europe, ont été unies, associées, mêlées à votre langue, à votre littérature, à vos traditions. Frères latins qui, après avoir par vos ancêtres accompli tant de grandes et belles œuvres en Europe, fondez aujourd'hui en ce nouveau monde, vaste et fécond, la civilisation de l'avenir, recevez le salut d'un hôte ému et joyeux de votre jeune grandeur.

Mesdames et messieurs, ce n'est pas sans une longue réflexion que j'ai choisi le sujet dont je viens vous entretenir. J'ai résolu de vous parler de Rabelais, parce que je le connais un peu, parce que c'est un très grand écrivain et, parmi les grands écrivains, un des moins connus et des plus difficiles à connaître. Enfin, parce que l'histoire de sa vie et de ses œuvres a été complètement renouvelée en ces dernières années par la critique et que je puis vous apporter en ce vieux sujet de curieuses nouveautés.

Peut-être aussi qu'à mon insu les difficultés de la tâche m'ont tenté. Faire connaître Rabelais, le grand Rabelais, le vrai Rabelais sans blesser, sans choquer, sans alarmer personne, l'entreprise semblait périlleuse. J'ai la certitude de l'accomplir heureusement jusqu'au bout. Je suis sûr de ne pas exprimer une seule idée, de ne pas prononcer un seul mot dont puisse s'alarmer la pudeur la plus délicate.

Puis, faisant allusion à une certaine campagne de presse, avec beaucoup d'énergie :

La vie de Rabelais, poursuit Anatole France, est mêlée à ces grands mouvements de la Renaissance et de la Réforme dans lesquels se forma l'esprit moderne. Je toucherai à ces questions avec une liberté digne de vous, car ce serait vous offenser que de ne pas vous apporter toute mon âme et tout mon cœur. Mais, ai-je besoin de dire que je croirais trahir les lois les plus sévères de l'hospitalité si je m'écarterais en quoi que ce fût du respect dû aux consciences, aux convictions, à la vie intérieure des âmes. J'ai aussi ma conviction ; j'ai aussi ma foi. S'il arrivait par impossible qu'elles fussent attaquées sur cette terre hospitalière, je ne répondrais que par un tranquille silence, assuré qu'en ces combats la victoire est à celui qui ne combat pas. Mais c'est trop me défendre d'intentions que personne ne me prête. Nous sommes ici dans les régions sereines de la littérature où vous m'avez convié. Là, tout est concorde, paix, amitié, sourire.

Ici, le maître expose la vie du grand farceur, débarrassée de son éclat légendaire, humaine, méritante, laborieuse, telle que l'ont réhabilitée les travaux de l'érudition moderne, et notamment les investigations patientes de M. Abel Lefranc. C'est une agréable promenade dans le jardin de la France.

PANTAGRUEL EN L'ÎLE DES FOUS. — C'est le titre d'un nouveau chapitre que M. Pierre Mille vient d'ajouter à l'œuvre de Rabelais (*le Temps*, 27 mai 1909). On y voit comment Pantagruel, ayant débarqué avec ses compagnons en l'île des fous, que « d'aucuns nomment Gaule, et c'est bon pays quand on a le pied dessus », s'y met sans tarder en devoir d'écrire une lettre. Mais son aubergiste l'en dissuade « pour ce que postiers sont en grève ». Frère Jean s'indigne; Panurge, optimiste, caresse la servante; à ce moment passe « une effigie monstrueuse, ridicule, hideuse et terrible aux petits enfants, ayant les œils plus grands que le ventre et la tête plus grosse que le reste du corps, avec amples, larges et horribles machouères bien endentelées, tant dessus comme dessous, lesquelles, avec l'engin d'une petite corde cachée dedans un bâton, ils faisaient l'une contre l'autre sauvagement cliqueter »; 25,000 hommes l'accompagnent qui crient : « Voyez ci la Grève Générale ! » A cet aspect, frère Jean tremble pour la première fois de sa vie, Panurge continue de rire... : « Et devant le frère bien surpris, de ces vingt-cinq mille hommes, dès qu'ils furent au grand jour, il n'en resta pas un demi-setier. Car s'en allèrent les uns chez eux, les autres pêcher goujon, les autres cueillir muguet, tous disant : « On n'aurait pas dû nous montrer cette « bête de si près. Elle est en carton, elle est en carton!... » Et derrière cet épouvantail, ceux qui n'étaient plus qu'un demi-setier marchaient encore. Mais, au lieu de le pousser, commencèrent les uns se mordre au derrière, les autres se griffer le devant, les autres se chercher poux en cheveux. Et tomba par morceaux ce simulacre, dont les boulangers firent bois pour chauffer leurs fours : « Vouère, ne l'avais-je dit ? demanda « Panurge. Les bons s'en vont, les mauvais restent. » Sur quoi s'en fut, gaillard et de hait. » J. B.

COURONNEMENT DE RABELAIS A CHINON. — La « Renaissance artistique tourangelle » organisait, le 31 mai dernier, à Chinon, une « journée d'art » dont on trouvera le programme détaillé

dans le *Jardin de la France* (revue mensuelle paraissant sous la direction de M. Hubert-Fillay) et dont le *Matin* du 1^{er} juin 1909 rend compte ainsi qu'il suit :

Au cours d'une heure après manger [une heure de l'après-midi], le Rabelais de bronze [la statue qu'on avait décorée de drapeaux] fut bien ébaubi. Un grand concours de peuple l'environne, et voilà qu'une Muse locale, M^{lle} Gisèle Barillon, lui arrondit une révérence. On lui fit de la musique instrumentale et chantée; on lui présenta M. Seignouret, préfet; M. Kuhn, sous-préfet; MM. Jean et Laurent, adjoints; Léger, capitaine des pompiers. Mais lui n'avait d'yeux que pour la Muse, une gentille damoiselle de qui c'eût été passe-temps céleste d'ouïr les propos.

Louis Cholet, poète, entouré des rimeurs du *Jardin de la France*, dit ses quatrains au grand soleil. La Muse fleurit le socle et, chantant la *Chinonnaise*, une foule prit d'assaut le château de Charles VII.

Les artistes de Paris et toute la « Renaissance tourangelles » surent vaincre l'attaque par le rythme des vers. Après quoi, la gloire de Rabelais fut célébrée jusqu'au soir. *Pantagruel*, trois actes de M. R. Hubert-Fillay, adaptation habile, fut un triomphe mérité. Niquedouille subit ses affreux malheurs, harcelé par Jean des Entommeures, Panurge, Candide, Bridoye, le docteur Rondibilis, M^e Alcofribas et autres sires, et, derrière les branches du théâtre de verdure, on devinait Gargamelle, Grippeminauld et Picrochole, tous enfants du père de la Rigolade française, de ce Gaulois amoureux de la Grèce.

Maintenant les joyeux devis sont finis; vers Chinon, les gens s'en vont, gorgés de gaudriole. La campagne roule dans ses replis de verdure des ombres violettes et des chansons éteintes; les carrioles emportent les villageois, et c'est encore une fois la nuit.

RABELAIS ET JACQUES AUTREAU. — Le dernier numéro de la *Revue des Études rabelaisiennes* contient l'analyse d'un opéra-bouffe de Grétry intitulé *Panurge dans l'île des Lanternes*. Le hasard me met sous les yeux la biographie d'un peintre et librettiste du XVIII^e siècle, Jacques Autreau (1659-1745), qui n'a d'autre mérite que d'avoir fourni un livret à Rameau. Mais dans la liste de ses pièces, imprimées après sa mort, en 1749 (4 vol. in-12), sont mentionnées deux pièces qui pourraient nous intéresser : *Panurge à marier* et *Panurge marié dans les espaces imaginaires*.

Ne pouvant moi-même prendre connaissance de ces œuvres, je me contente de communiquer ce renseignement, qui peut-



RABELAIS

D'APRÈS UNE CIRE ANCIENNE

APPARTENANT A M. LOUIS LOVIOT.



être n'a pas encore été fourni, espérant qu'on en pourra déduire une preuve nouvelle de la popularité persistante de Rabelais.

Baron A.-F. BOURGEOIS.

RABELAIS CITÉ EN 1606. — Faut-il voir dans ce quatrain des *Muses gaillardes* (Paris, Anthoine du Breuil, 1606, p. 77) une facétie sans rime ni raison, ou l'indication d'un poème populaire perdu de Rabelais? Nous penchons pour la première hypothèse, mais nous croyons utile de reproduire le passage :

.
La légende de sainte Luce,
De Griselidis la patience
Et les hymnes de Rabelais
Sur la victoire de Calais.

(Cité dans *Anciennes poésies françaises*, t. IV, p. 286.)

H. C.

ICONOGRAPHIE DE RABELAIS. — On trouvera ci-jointe la reproduction d'une petite cire ancienne récemment entrée dans la collection de notre confrère M. Louis Loviot. Elle semble bien se rapporter au type de Rabelais bambocheur dont le portrait du musée de Versailles est la représentation la plus populaire. Mais le tableau de Versailles est de face, tandis que la cire que nous reproduisons est de profil. Il a dû exister une médaille de ce type au XVII^e siècle, que nous n'avons pas retrouvée, mais qui a donné naissance à de nombreux portraits-médallons au XIX^e.

CADOUIN. — Les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France* pour 1908 publient une étude sur *Cadouin et son cloître*, par M. le commandant A. Babut. On y trouvera des détails archéologiques précis et des figures intéressantes. La porte d'entrée du cloître (propriété du département de la Dordogne) « date de la Renaissance et présente un fronton triangulaire encadré de deux statuettes, dont l'une, celle de droite, s'appuie sur l'écusson de la famille d'Estissac ». La belle porte dite du Crucifix est également de la première Renaissance. Enfin, la clef de voûte d'une des travées du cloître (la vingtième) présente l'écusson de G. d'Estissac (palé d'argent et d'azur). Notons que l'auteur donne à deux reprises

différentes la date de 1556 pour l'abbatiate de l'évêque de Maillezeais, alors que le prélat était mort en 1543. H. C.

LE ROI BOMBANCE. — M. F. T. Marinetti, — « charmant confrère et galant homme que ses cartes de visite appellent *il poeta Marinetti* », dit le *Journal* du 4 avril 1909, — a fait représenter le 3 avril 1909, au théâtre de l'Œuvre, avec un insuccès extraordinaire, une tragédie en quatre actes intitulée *Le roi Bombance*.

C'est du symbole trop clair ou trop bruyant, avec de l'obscurité, des nuages, de l'odeur. En somme, c'est la vieille fable du bon La Fontaine, *Les membres et l'estomac*. Le peuple des Bourdes (*sic*) détrône son chef, le roi Bombance, chasse toutes les femmes, s'abandonne aux cuisiniers Tourte, Syphon et Béchamel, est opprimé par lesdits marmitons, mange le roi, ses ministres et ses maîtres-queux, est obligé de les vomir, — c'est comme j'ai l'honneur de l'écrire, — et les rois, prêtres, ministres reprennent le pouvoir et la tyrannie jusqu'au moment où sainte Pourriture et le vampire Ptio-Karoum s'en viennent faire justice de tout ce joli monde et le rendre au néant, d'où jamais il n'eût dû sortir. J'allais oublier un poète qui s'appelle l'Idiot et broche sur le tout, et qui, battu, avalé et rendu comme les autres, broie du noir et de l'azur et vend de l'idéal pour rien.

Les décors variés et éloquents de Ronsin, les costumes fantaisistes et truculents du pauvre Ranson, la vaillance héroïque des acteurs n'ont pas défendu le premier acte de l'indifférence unanime, les autres d'un hourvari sans respect. M. Marinetti aura sa revanche. Au fond, il n'est peut-être pas mécontent : inventeur du futurisme, il compte pour rien le présent.

(*Journal, loc. cit.*)

LES JEUX DE GARGANTUA. — *Le moyne* (VI, 342; VII, 131). — Le *moine*, c'est la toupie autour de laquelle on enroule une corde, puis qu'on jette violemment à terre en retenant la corde dans la main. On dit qu'on *emboidre* la corde ou que la corde est *emboidrée*. Ces expressions sont courantes en Touraine, où le jeu est très répandu.

La bourrée (VII, 59). — Ce jeu est également répandu en Touraine, j'y ai joué plus d'une fois dans mon enfance. Un certain nombre de jeunes garçons se mettent en cercle, face au centre, et s'enlacent les bras au-dessus des épaules. Ils forment ainsi une sorte de voûte sur laquelle sautent d'autres

garçons, les uns à cheval sur les premiers, les autres sur la voûte, jusqu'à ce que celle-ci s'écrase.

Au passavant (VII, 61). — Cette chanson figure au répertoire de la *Schola cantorum*. Je l'ai entendue chanter à un concert donné au siège même de la *Schola*, rue Saint-Jacques, voilà quelques années.

A la grue (VII, 63). — Autrement dit « au chat perché », mais en se tenant en équilibre sur un pied.

R. BLANCHARD.

LE XVI^e SIÈCLE ET LES GENEVOIS. — Dans le cortège historique fort remarquable (1,000 participants, 250 chevaux) qui a eu lieu à Genève le 10 juillet dernier, à l'occasion du Jubilé universitaire (350^e anniversaire), le XVI^e siècle occupait une place prépondérante. Voici, en particulier, la description de la quatrième partie du cortège¹ : « C'est le groupe des Lettres, la Renaissance française, les costumes coquets portés sous François I^{er}. Hommes d'armes, grand veneur, écuyer et fauconnier, veneurs et pages du roi, et le roi lui-même, — celui de Navarre, — Henri d'Albret, les officiers et les princesses de la cour de Nérac, Nérac, dont les armes sont « d'azur au soleil d'or », et dont le soleil est la reine Marguerite de Navarre, ... qui protégea Marot, Rabelais, Lefèvre d'Étaples, des Périers. Voici ces écrivains et penseurs illustres, et Ronsard, et Amyot, et Montaigne, et le savantissime Guillaume Budé, le char allégorique des Lettres et un groupe d'étudiants sous François I^{er}. » Le compte-rendu donne trois gravures intéressantes : la reine Marguerite et ses dames d'honneur en carrosse; dames et cavaliers de la cour de Nérac. On peut juger par ces reproductions du très haut intérêt de cette reconstitution historique.

Parmi les docteurs ès lettres « honoris causa » nommés par l'Université de Genève à l'occasion de son jubilé figurent MM. E. Doumergue, auteur de la biographie de Calvin, et Abel Lefranc, professeur au Collège de France. Les fêtes du jubilé universitaire ont été précédées par la célébration du 4^e centenaire de la naissance de Calvin, né à Noyon le 10 juillet 1509. Toutes ces journées, qui ont laissé à ceux qui y ont pris part un souvenir inoubliable, produiront certainement

1. *Les Jubilés de Genève en 1909*, 3^e fasc., p. 223-224.

des résultats fort utiles à la cause des études relatives au xvi^e siècle. Au cours des cérémonies des deux jubilé, le premier fascicule de la réédition de l'*Institution chrestienne* de Calvin (texte de 1541), publiée par les soins de la Conférence d'histoire littéraire de la Renaissance (École pratique des Hautes-Études), a été présenté par notre confrère M. Gabriel Monod, président de l'École, et par M. Jacques Pannier, collaborateur de l'édition. A l'occasion du jubilé, la biographie de Calvin par Williston Walker, qui passe pour excellente, a été traduite par M. N. Weiss (Genève, Jullien, in-12). Lire l'article du même érudit dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (mai-juin 1909) sur les publications parues à l'occasion du 4^e centenaire de Calvin.

RABELAIS CITÉ EN 1654. — Dans un catalogue récent de librairie de la rive gauche, je relève cet article : « Poète du xvii^e siècle. — Petites pièces de poésies de Salomon de Priezac, imprimées vers 1654, sur 4 feuilles volantes de 4 pages in-4^o chacune. Titres de quelques-unes de ces pièces : ... A ma bibliothèque, sur l'enlèvement que me fit de Rabelais, un bon religieux, etc. »

RABELAIS PROPHÈTE DE L'AVIATION. — Dans la *Vie à Paris* de notre confrère M. Jules Claretie (*Temps* du 6 août et du 13 août 1909), le nom de Rabelais a été cité plusieurs fois. Dans le premier article, consacré à Louisa Siefert, on lit ceci : « ... Elle lisait beaucoup. Mais les poètes l'attristaient, même Molière. Alors elle prit un parti, elle remonta jusqu'à la source même du rire. — Aux grands maux les grands remèdes, s'écrie-t-elle en parlant à sa mère. Lis-moi *Tempeste* de la grande Nauf, la prière de Pantagruel au grand Dieu créateur et servateur, et comme Panurge fist du bon compagnon quand la tempeste fust passée. Rabelais la sauva. Elle aimait moins le délicieux Montaigne cher à Cazalis... »

Dans le second article, M. Claretie traite, d'après M. Abel Lefranc, de Rabelais prophète de l'aviation.

Suivant l'auteur des *Navigations de Pantagruel*, si Shakespeare et Léonard de Vinci ont prédit l'aviation, Rabelais l'a devinée pareillement, semble-t-il. Tout le monde connaît au *Tiers Livre*, chap. LI, le célèbre éloge de l'herbe appelée Pantagruelion, qui n'est autre que le chanvre. « Pourquoi est dicte

Pantagruelion et des admirables vertus d'icelle. » Grâce à la précieuse plante convertie en toile, les meules des moulins tournent : « Icelle herbe moyennante, les substances invisibles visiblement sont arrêtées, prinses, detenues et comme en prison mises. A leur prinse et arrest, sont les grosses et pesantes moles tournées agilement à insigne profit de la vie humaine. » C'est ainsi que les humains ont pu se permettre les navigations les plus audacieuses et les mieux réglées : « Icelle moyennant, sont les nations, que nature sembloit tenir absconses, impermeables et incognues, à nous venues, nous à elles. » Et tout cela « par la rétention des flotz aérés. » Les témérités des hommes sont devenues telles que les dieux s'en effrayent, surtout lorsque Pantagruel se décide à entreprendre son grand voyage vers l'Inde supérieure. « Les dieux olympiques ont en pareil effroy dict : « Pantagruel nous a mis en pensement nouveau et tedieux, plus qu'onques ne firent les Aloïdes, par l'usage et vertu de son herbe. Il sera de brief marié. De sa femme aura enfans. A ceste destinée ne pouvons-nous contrevenir, car elle est passée par les mains et fuseaulx des sœurs fatales, filles de Necessité. Par ses enfans (peut estre) sera inventée herbe de semblable energie, moyennant laquelle pourront les humains visiter les sources des gresles, les bondes des pluyes et l'officine des fouldres. Pourront envahir les regions de la lune, entrer le territoire des signes celestes, et là prendre logis, les uns à l'Aigle d'or, les aultres au Mouton, les aultres à la Couronne, les aultres à la Herpe, les aultres au Lion d'argent; s'asseoir à table avec nous, et nos deesses prendre à femmes, qui sont les seuls moyens d'estre deifiés. » Remarquons que tout le développement indique bien un moyen d'atteindre les cieux grâce à une sorte d'utilisation, d'accommodation, d'asservissement de l'air, réalisé par une armature de toile analogue aux ailes des moulins à vent et aux voiles des navires. Rabelais suppose que les hommes pourront un jour circuler, « volter », s'ébattre à travers l'air comme ils ont déjà réussi à le faire sur les océans. Il est donc un peu, lui aussi, un prophète, comme l'a déjà indiqué, dans les *Navigations*, l'auteur de la communication que nous reproduisons.

LIVRES ET ARTICLES RÉCENTS. — Sous ce titre : *Morti che mangiano*, notre confrère M. Pietro Toldo a publié dans la *Rivista teatrale italiana* (anno VII, vol. 13, fasc. 2-3, tirage à

part) une étude érudite et amusante à la fois. C'est dans les *Gesta romanorum* qu'on trouve la plus ancienne mention d'un personnage qui « se reputavit quasi mortuum nolens comedere neque bibere nec quidquam aliud facere ». Comment le sauver ? On introduit dans la cellule où il s'est renfermé quelques faux morts qui mangent et boivent joyeusement et qui lui persuadent qu'il en va de la sorte dans le monde des ténèbres. Cette anecdote eut la plus grande fortune. On la retrouve, plus ou moins déformée, dans des pièces de Della Porta, de Rotrou (*L'hypochondriaque*), du jésuite Querbeuf (1751), de R. Rivoire (fin du XVIII^e siècle), enfin de Mébal et Réda (1816).

— *Chinon-Touraine, revue littéraire, historique et pittoresque du Chinonais et du pays tourangeau*, tel est le titre d'un nouveau périodique mensuel dont la couverture s'adornait d'un « portrait » de François Rabelais et dont le rédacteur en chef est M. Gabriel Richault et le directeur M. P.-Henry Ramat. Voici les principaux articles du premier numéro : *Zigzags*; *Les Vendéens à Chinon en 1793*; *Simple histoire*, poésie par Henry Froment; *La Chartreuse de Parme*, par Stendhal (à suivre).

— Notre confrère M. V.-L. Bourrilly a publié dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1908-1909, t. XI, p. 359-367, tirage à part) une analyse des *Derniers travaux sur Montaigne* qui résume les dernières conclusions de la critique au sujet des *Essais* et de leur auteur. M. Bourrilly examine les publications qui ont paru depuis celles qu'il a étudiées au t. VIII, p. 586-599 et 703-713 de la même *Revue d'histoire moderne*, et il en met en valeur les résultats avec sa précision, son équité et sa compétence ordinaires. J. B.

— M. Ch. Samaran a publié une piquante notice sur *Les indiscretions de Garganello ou la vie galante en Avignon au XVI^e siècle* (Paris, H. Champion, 1909, in-8°). On retrouvera dans ces anecdotes curieuses « un peu de ce XVI^e siècle, étincelant d'ors et de broderies, à la fois sensuel et railleur, aux mœurs libres, au franc-parler, le XVI^e siècle de *Pantagruel*, de l'*Heptaméron* et des *Dames galantes* ».

— M. Marcel Godet a fait tirer à part un curieux mémoire sur *Jean Standonck et les Franciscains*, paru dans l'*Archivium franciscanum histor.* An. II, fasc. III.

— Il vient de paraître à Barcelone, librairie d'Alvar Verdager, le premier volume d'une traduction catalane des *Œuvres complètes* de Rabelais, sous ce titre : « Les grans inestimables Croniques di gran e enorme gegant Gargantua. » La traduction est suivie d'une notice biographique signée : Lluís Dez-tany. On annonce l'apparition prochaine de la *Pantagrueline prognostication*. Viendront ensuite, dans leur ordre naturel, les cinq livres de Rabelais. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette entreprise nouvelle et souhaiter tout le succès possible à cette première traduction catalane de notre écrivain, en remerciant le traducteur et les éditeurs de leur vaillante initiative.

— La remarquable étude de notre confrère M. Henri Hauvette : *Les plus anciennes traductions françaises de Boccace (XIV^e-XVII^e siècle)*, in-8°, 144 pages (extrait du *Bulletin italien* de 1907, 1908 et 1909), mérite d'être signalée tout particulièrement à nos lecteurs. Le xvi^e siècle y tient une large place, puisque la plupart des ouvrages de Boccace ont été l'objet d'une faveur très marquée pendant cette époque. Nous possédons enfin une étude solide et précise sur Antoine Le Maçon et sur sa traduction du *Décameron*. Cette dernière ayant paru en 1545, c'est-à-dire au même moment que le *Tiers Livre*, intéresse tout spécialement les rabelaisants autant par sa substance même que par sa date. Grâce aux recherches de MM. Hauvette et Crouset, la vie de Le Maçon nous est maintenant connue. L'idée de traduire le *Décameron* lui fut suggérée d'abord, peu après son retour d'Italie, vers 1532, par Marguerite de Navarre. Il essaya au début de se récuser, alléguant, entre autres raisons, qu'étant né en Dauphiné, il savait assez médiocrement le français. Finalement, il accepta et commença par traduire une nouvelle, puis deux, et alla jusqu'à dix ou douze, choisies parmi celles qui lui paraissaient les plus belles. Il mit probablement une dizaine d'années à achever la traduction totale. « Une fidélité scrupuleuse, une exactitude absolue, telle est la loi que s'est imposée le traducteur; et, de fait, un contrôle minutieux, appliqué à une portion notable de son travail, permet de constater qu'il a tenu les promesses de sa préface avec une conscience irréprochable. Avec cela, il se soustrait aux fâcheuses traditions qui avaient prévalu dans les « translations » littérales du xvi^e siècle : la fidélité dont il se pique n'est pas celle d'un mot à mot servile; il ne se résout

pas facilement à écrire des phrases incompréhensibles et le lecteur parvient en général à démêler un sens satisfaisant dans les quelques périodes obscures qu'il lui arrive de rencontrer... Le principal attrait du *Décameron* traduit par Le Maçon réside surtout dans le style vif, spontané, enjoué, et qui, pendant des pages entières, ne laisse apercevoir aucune trace d'effort; que de difficultés pourtant il a fallu surmonter! » En somme, comme écrivain, Le Maçon est placé très haut dans cette étude approfondie. Il est à remarquer que l'apparition de cette dernière coïncide avec celle de l'excellent volume sur Amyot, dû à notre confrère M. Sturel. Puissent les érudits s'occuper de plus en plus de défricher ce champ si vaste et si plein de promesses de la traduction au xvi^e siècle. Tant que les richesses qu'il recèle n'auront pas été mises en valeur, il sera difficile de reconstituer avec précision l'histoire de la diffusion des œuvres antiques et de leur action sur le grand public de l'époque de la Renaissance.

A. L.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

NOTES POUR LE COMMENTAIRE.

I.

Silenes estoient jadis petites boîtes, telles que voyons de present es boutiques des apothecaires, peintes au dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de harpies, satyres, oisons bridez, lievres cornuz, canes bastees, boucs volans, cerfs limonniers, et aultres telles peintures contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire, quel fut Silene, maistre du bon Bacchus (l. I, Prologue).

On sait, depuis les publications de MM. Delaruelle¹, Thuasne² et Smith³, que Rabelais, dans la comparaison des « Silènes d'Alcibiade », qui ouvre l'admirable prologue du *Gargantua*, et dont l'origine se trouve dans un développement du *Banquet* de Platon⁴, a dû s'inspirer directement d'un article des *Adages* d'Érasme. Rabelais a fait, dans cette page célèbre, une adaptation du morceau d'Érasme, et non pas une traduction, bien qu'il ait reproduit littéralement quelques phrases ou fragments de phrases. « Dans ces deux passages, remarque M. Delaruelle, — en citant le texte des *Adages*⁵ et celui du *Gargantua*, — il n'est, pour ainsi dire, pas une phrase du texte français qui ne corresponde à une phrase du latin. Rabelais, il est vrai, ne suit pas servilement son modèle; parfois il transpose un développement, il insiste sur un

1. *Revue d'hist. litt. de la France*, 1904, p. 222-223.

2. *Études sur Rabelais*. Paris, 1904, p. 28-29.

3. *R. É. R.*, 1908, p. 215 et 375.

4. Platon, *Le Banquet*, XXXI; trad. Saisset, p. 411 et 414. Voir aussi *Le Théétète*, p. 143 E (éd. H. Estienne). Xénophon, dans *Le Banquet*, t. IV, p. 19, 5-7, rapporte la même comparaison.

5. L'article d'Érasme consacré aux *Sileni Alcibiadis* se trouve dans les *Adages* sous la rubrique *Chiliadis tertiæ centuria III* (*Erasmi Opera*, éd. de Leyde, t. II, col. 770c).

détail, il en modifie un autre, mais jamais il ne perd de vue le texte d'Érasme, et il s'en souvient encore au moment où il semble s'en affranchir. » En deux ou trois points seulement, Rabelais a modifié les données fournies par Érasme : par exemple, l'auteur des *Adages* a écrit ceci en ce qui touche la vie conjugale de Socrate : « *Fortuna tenuis, uxor qualem ne vilissimus quidem carbonarius ferre posset* », tandis que Rabelais a représenté Socrate comme « pauvre de fortune, infortuné en femmes », avec le pluriel qui n'existe pas dans Érasme. M. Delaruelle, notant cette différence, dit à ce propos : « Ici Rabelais généralise un détail du texte latin, où il n'est fait allusion qu'à la fameuse Xantippe. » Et cependant Socrate a été marié deux fois. Or, je crois avoir découvert l'origine probable de cette différence. Il existe, en effet, une plaque publiée environ dix fois, dont une à Paris, entre 1517 et 1528, qui nous donne seul l'adage des *Silènes*, avec un commentaire (*cum scholiis*) de l'imprimeur Froben, ami d'Érasme¹. J'ai sous les yeux l'édition parisienne, qui semble l'une des dernières qu'on ait données de notre adage imprimé à part². Elle est datée de 1527 (12 cal. febr.), donc de 1528 (n. st.), et fut publiée chez Robert Estienne (*Sileni Alcibiadis*, 18 feuillets), avec les scholies de Froben. Ce petit livret a dû contribuer beaucoup à la diffusion et à la popularité, en France, de cet adage d'Érasme, un peu perdu dans le gros in-folio de l'édition collective des *Adages*. Et justement, le commentaire qu'il renferme, et qui n'a été cité jusqu'à présent par aucun de ceux qui se sont occupés de l'allégorie du prologue du *Gargantua*, contient une curieuse note, où se trouve justifié le pluriel de Rabelais. Voici cette scholie vraiment

1. Bâle, 1517; Louvain, 1517; Florence, 1519; Cologne, 1520; plusieurs éditions en 1520; une en 1524, une enfin en 1528 à Paris. Traductions nombreuses dont plusieurs espagnoles (1529, 1555), hollandaises, anglaises, etc.

2. Chose singulière, cet exemplaire offre des accolades ou des traits anciens en face des passages utilisés par Rabelais.

piquante et qui est en même temps la plus importante de tout le commentaire : « *Uxor qualem ne. Duas illum uxores duxisse, priorem Xanthippem, ex qua Lamproden genuerit, secundam Myrtonem Aristidis illius Justifiliam, quam et sine dote acceperit, quaeque sibi Sophronisticum Menexenumque peperit, Aristoteles, author est. Alii Myrtonem prius duxisse, Plerique utrasque simul habuisse tradunt, e quibus et Satyrus est, et Hieronymus Rhodius.* » Suivent une vingtaine de lignes consacrées à l'histoire des mariages de Socrate et à la question de savoir s'il a eu ses deux femmes en même temps ou successivement. Voici la conclusion, formulée *cum grano salis* : « Vide ergo quanta rursus animi magnitudine fuerit Socrates, qui duas mutuum convitiantes ac corrixantes assidue mulieres, in iisdem secum aedibus habuerit. » On comprend, après cela, que Rabelais n'ait pas manqué d'ajouter le pluriel sur l'utilité duquel la *scholie* avait attiré son attention narquoise. Le changement est expliqué, et il n'a pas été besoin de chercher bien loin pour le justifier. Une fois de plus, la source de l'érudition de Rabelais apparaît comme peu compliquée. Peu de gens savaient sans doute l'histoire des deux mariages de Socrate; si Rabelais la connaît, c'est qu'un commentaire la lui a contée, dans le volume même où il s'est délecté sans doute de l'*Adage* si largement utilisé par lui. Autre exemple : dans la notation du côté ridicule des *silènes*, Érasme dit simplement : « ... De re quae cum in speciem, et prima, quod aiunt fronte, vilis ac ridicula... Porro statuarum argumentum sumptum est, a ridiculo illo Sileno Bacchi paedagogo, numinumque poeticorum morione. Quandoquidem habent et illi, principum nostratium exemplo suos γελωτοποιούς¹. » A ces phrases correspondent à peu près, et en partie seulement, les suivantes de Rabelais : « Silenes estoient jadis petites boîtes telles que voyons de present ès bouticques des apothecaires, pinctes au dessus

1. M. Delaruelle a laissé de côté, dans sa comparaison, la plus grande partie du texte que nous citons ici.

de figures joyeuses et frivoles, comme de Harpies, Satyres..., et aultres telles pintures contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire : quel fut Silene, maistre du bon Bacchus. » L'incidente : « Pour exciter le monde à rire », est caractéristique ; or, nous la retrouvons dans la *scholie* du mot grec cité par Érasme : « γελωτοποιούς. Hoc est *excitatores risus*. Tales quidem habebantur olim in urbibus Graeciae, etc. » On voit que ces deux rapprochements donnent tout lieu de penser que Rabelais a dû pratiquer l'adage d'Érasme dans cette petite édition portative, à la fois si commode par son faible volume et par son commentaire. Mais il y a plus, personne jusqu'ici n'a remarqué que le texte d'Érasme et, — on le voit maintenant, — son commentaire n'ont pas fourni seulement à l'auteur du *Pantagruel* la partie de l'allégorie qui va du début du prologue à la fin du premier alinéa, et que termine cette phrase si souvent citée : « ... de tout ce pourquoy les humains tant veignent, courent, travaillent, navigent et bataillent. » En effet, j'ai constaté que la plus grande partie du second paragraphe, et en tout cas son développement le plus important et le plus connu, de même que plusieurs des éléments caractéristiques des paragraphes suivants étaient empruntés au même adage d'Érasme qu'aucun critique ne paraît avoir lu jusqu'au bout en ce qui touche Rabelais. Mais tenons-nous-en d'abord au second paragraphe : « ... jugez trop facilement ne estre au dedans traicté que mocqueries, folateries et menteries joyeuses, veu que l'ensigne exteriore (c'est le tiltre), sans plus avant enquerir, est communement receue à derision et gaudisserie. Mais par telle legiereté ne convient estimer les œuvres des humains, car vous mesmes dictes que l'habit ne faict poinct le moine, et tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien moins que moyne, et tel est vestu de cappe hespanole qui en son couraige nullement affiert à Hespane. C'est pour quoy fault ouvrir le livre, et soigneusement peser ce qui y est deduict. Lors congnoistrez que la drogue dedans contenue est bien d'aultre

valeur que ne promettoit la boîte, c'est-à-dire que les matieres icy traictées ne sont tant folastres comme le tiltre au dessus pretendoit. » Érasme, qui vient de faire la distinction des bons et des mauvais Silènes, c'est-à-dire de ceux qui donnent des surprises heureuses et de ceux qui tiennent en réserve, à qui les ouvre, les plus pénibles découvertes. « ... Crassum vulgus, quoniam praepostere judicat, nimirum ex his, quae maxime sensibus corporis obvia sunt aestimans omnia, passim labitur et errat, ac falsis bonorum et malorum simulacris deluditur, inversosque Silenos miratur, ac suspicit. De malis loquar, bonos non laedam... *Sunt, quorum si consyderes rasum verticem, venereris ut sacerdotes, si Silenum introspecies, plus quam laicos reperies.* (Vient ensuite une comparaison analogue, plus développée, sur les évêques, puis celle-ci relative aux moines, aux faux émules des Serapion et des Paul) : *Sunt atque utinam non tam passim obvii sunt, quos si quis e barbae sylva, pallore, cucullo, cingulo, supercilio, vultusque truculentia velit aestimare, Serapiones ac Paulos esse ducat. Sin explices, meros invenies balatrones, planeque quod aiunt ἀνθρώπους τὸν θεστυρόν.* Il est visible que le passage de Rabelais sur les moines a été inspiré par celui d'Érasme sur le même sujet¹. D'ailleurs, les déclarations du prologue sur « la doctrine plus absconce, laquelle vous revelera de tres haultz sacremens et mysteres horrificques, tant en ce qui concerne nostre religion, que aussi l'estat politicq et vie œconomique », se retrouvent dans Érasme. Rabelais condense ce que son inspirateur a développé avec une éloquente ampleur. Remarquons que l'adage des *Silènes* renferme, chez

1. Notre confrère M. Smith, *R. É. R.*, 1908, p. 216, suppose que le passage du prologue sur les moines est inspiré d'un autre texte d'Érasme, Ad. I, 7, 6 : « *Multi thyrsigeri, pauci Bacchi...* Non omnes monachi qui cucullo onerantur, non omnes christiani qui ceremoniis agunt Christianum. Non omnes generosi qui torquem gestant auream, etc. », mais il est évident que l'Adage des *Silènes* est la vraie source de l'allusion antimonacale de Rabelais comme de toutes celles qui précèdent.

Érasme, au point de vue religieux, des comparaisons d'une haute portée. L'allégorie empruntée au *Banquet* a pris une largeur et une signification singulières dans ce morceau hardi, dont la vogue a été certainement très grande au temps de Rabelais. Nous voyons l'auteur des *Colloques* appliquer successivement, à travers ces pages, le thème des « Silènes » à Jésus-Christ lui-même, aux prophètes, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres, à saint Martin, etc., et, d'autre part, aux Saintes-Écritures, puis aux conditions humaines les plus diverses. Nul doute qu'Érasme ait voulu donner, dans ce morceau, sur le sens mystique et le contenu caché des êtres et des textes, des déclarations fort importantes. Sa prédilection à l'égard de ce thème fut même si grande qu'il y revint en maint endroit de ses autres œuvres, par exemple dans le *Soldat chrétien* (éd. 1518, p. 62) : « Cujusmodi sunt literae Poetarum omnium, et ex Philosophis Platoniorum. Maxime vero scripturae divinae, quae ferè Silenis illis Alcibiadis similes, sub tectorio sordido ac penè ridiculo, merum numen claudunt. » Tout le passage (p. 62 à 70) est à retenir. Autre allusion dans l'*Éloge de la Folie* (éd. 1522, p. 170). D'une manière générale, les humanistes, à la suite d'Érasme, recoururent avec complaisance à cette allégorie. C'est ainsi qu'on retrouve cette dernière dans Budé (vers 1527), avant Rabelais : *De studio literarum recte instituendo* (éd. 1536, p. xvii). Aucun des commentateurs de Rabelais n'a relevé ce texte, que voici : « Est enim sacrosancta philosophia, veste quidem illa pulla et officinaria amicta, ut sese dissimulans et mirè symbolica : sed si introspicere institeris, in qua tu augustam, quandam troporum vincerem sanctam que concinnitatem subesse non dubiè judices : et porro ubi gratias caelestes leporesque divinos invenias, intra Silenos (ut aiunt) Satyrosque conditos, cujusmodi quondam Athenis opifices in officinis habebant : ut Synesius inquit ad Philosophon scribens, et Plato meminit in Symposio. » Mais nous ne cherchons pas à faire ici l'histoire complète de ce thème. C'est assu-

rément Rabelais qui l'a révélé au grand public¹. Il est intéressant de constater, en terminant, que la plaquette d'Érasme lui fut plus familière encore qu'on n'avait pu le supposer, au moment où il composa son immortel prologue.

Abel LEFRANC.

* * *

Rabelais est le seul auteur qui ait donné le nom de *silenes* aux « petites boîtes » dans lesquelles les apothicaires « reservoient leurs fines drogues ». Ces boîtes sont mentionnées par Michel Dusseau, « jadis garde-juré de l'apothicairerie de Paris », dans son *Enchirid ou manipul des Miropoles* (Lyon, Jean de Tournes, 1561, p. 128), où on lit ce qui suit : « Et à ce propos, disant Dioscoride et ledit Saladin, qu'on doit tenir les drogues et medecines aromatiques en boêtes d'or, ou d'argent, d'yvoire, jaspe, ou alabastre, ou bien en vaisseaux dorez ou argentez. Ce que tenons encores aujourd'huy, par coustume ancienne, faisant peindre et dorer nos boêtes ».

Jean de Renou, médecin du roi Henri IV, a publié un traité de pharmacie en latin (*Institutionum pharmaceuticarum libri quinque, 3^a pars*, p. 14, Paris, 1608), où il parle de la décoration des boîtes (*lignea vasa*) des apothicaires dans les termes suivants : « Arcularum et pyxidum pars illa anterior, quae officinae vestibulum spectat, variis imaginibus, ut cercopithecis sagittariis, anseribus lorica-tis, et similibus picturis exornatur, relictæ tantum parte, in qua medicamenta intus contenta, literis vel aureis, ut saepe fit, vel quibuslibet designantur ».

Le médecin lyonnais Louis de Serres, « traducteur » de Jean de Renou, a fait de ce passage une traduction

1. Tabourot, dès 1588, déclare préférer l'interprétation de Rabelais à celle d'Érasme (voir t. IV de l'éd. de *Rabelais* par Marty-Laveaux, p. 60).

très libre, dans laquelle il a introduit des réminiscences du prologue de *Gargantua*. « Au reste, dit-il (*Les œuvres pharmaceutiques* du sieur Jean de Renou, Lyon, 1624, p. 623, éd. in-4°; Lyon, 1626 et 1637, p. 483, éd. in-fol.), il n'y a que cest endroict des boëttes et coffrets qui paroît à la veuë de ceux qui entrent en la boutique, qui soit orné et embeli de toute sorte de peintures récréatives, comme peuvent estre cerfs volans, viedazes empennés, centaures à cul pelé, oisons bridés, cannes bastées, et autres semblables, entre lesquelles on a accoustumé de laisser un petit vuide quarré pour y escrire en lettres d'or, ou d'azur, le nom de la drogue qui est contenue en une chacune d'icelles; quant au reste des boëttes, il est communement sans aucune peinture. »

Du prologue de *Gargantua*, le mot *silenes* a passé, avec le sens de « boîtes d'apothicaires », dans les dictionnaires suivants : français-anglais de Cotgrave; français-italien d'Antoine Oudin, de N. Duez, etc.

Au XIX^e siècle, quelques auteurs, décrivant des boutiques d'apothicaires, y ont introduit des boîtes dites *silenes*. (Cf. *Études biographiques pour servir à l'histoire des sciences*, par P.-A. Cap, 1^{re} série, p. 119. Paris, 1857.) — *Le livre commode des adresses de Paris pour 1692*, par Abraham du Pradel (Nicolas de Blegny), éd. par Édouard Fournier, t. I, p. 174, note 1. Paris, 1878. — *État de la pharmacie en France*, par E. Grave. Mantes, 1879, p. 176. — *La vie privée d'autrefois*, par Alfred Franklin, t. IX : *Médicaments*, p. 13. Paris, 1891.) — *La Pharmacie centrale de France*, par Charles Sellier. Paris, 1903, p. 118.

Les *silenes*, récipients pharmaceutiques, ne figurant ni dans les inventaires d'apothicaires, ni dans les anciens traités de pharmacie, je ne les ai point mentionnés dans la monographie intitulée : *Les pots de pharmacie*, que j'ai publiée en 1908. Cette même année, M. E. Gérardin (de Sézanne) faisait paraître, dans le *Cercle pharmaceutique de la Marne : Compte-rendu de l'année 1907* (Reims,

1908, p. 37), un savant mémoire sur « les Boîtes d'apothicaires dites *Silènes* dans Rabelais », lequel débute ainsi : « Le nom de « silènes » a-t-il été appliqué jadis à des boîtes de pharmacie ? Mes recherches à ce sujet ne m'ont rien révélé de semblable et, jusqu'à preuve du contraire, je croirai que cette dénomination appartient en propre à l'imagination de Rabelais. »

P. DORVEAUX.

II.

Notre-Dame de Santé, l. I, ch. XIX.

Le Duchat a fort bien rétabli le plaisant lapsus de Janotus : « Dieu et Notre-Dame de Santé vous gardent de mal. » Il ajoute que l'expression est dauphinoise, mais il ne nous dit pas dans quel sanctuaire la Madone était vénérée sous ce vocable. Un érudit, M. Clugnet, très au fait de tout ce qui touche le culte de la Vierge, nous apprend que Notre-Dame de Santé est vénérée à Carpentras (Vaucluse), à Verdière (Var), à Cassis (Bouches-du-Rhône), à Carcassonne (Aude). Le Duchat a donc raison : il s'agit là d'un dicton méridional.

En revanche, M. Clugnet nous avoue son impuissance à retrouver Notre-Dame de la Lenou, invoquée par les victimes de frère Jean dans la défense du clos (l. I, ch. xxvii). « Paroisse de la Touraine, entre Chinon et Richelieu », dit Le Duchat. Mais la *Topographie* de M. H. Grimaud n'en parle pas et le *Dictionnaire des postes* est muet.

« Malgré mes efforts pour identifier N.-D. de la Lenou, nous dit M. Clugnet, je ne suis arrivé à aucun résultat dont je sois satisfait. Comme vous, je crois que le nom en question a été altéré. Si l'article « la » n'existait pas et que nous eussions simplement N.-D. de Lenou, on pourrait y voir N.-D. de Lignou, madone vénérée depuis très longtemps à Couterne, diocèse de Séez. »

Nous sommes loin de la Touraine.

H. C.

III.

Pays de vache, l. II, *Prologue*.

Burgaud des Marets, tentant d'expliquer cette bizarre expression, hésite entre deux interprétations : « Il semblerait résulter, dit-il, d'un passage de Du Cange, au mot *Vaccæ*, que ce nom a pu être donné autrefois à certains pays riches en pâturages, où les amendes se payaient en bestiaux et où les *vaches* faisaient l'office d'argent dans les transactions. Rabelais ferait-il allusion à cet usage ? Ou bien plutôt notre auteur, qui connaissait parfaitement la Suisse, comme on le verra dans maints passages, veut-il ici, par un genre de plaisanterie qui lui est familier, opposer son pays de *Vache* au pays de *Vaud* ou de *Veau* ? Ce qui peut rendre cette conjecture probable, c'est qu'il va bientôt revenir à la Suisse, à propos du *taureau de Berne*. »

C'est aller chercher bien loin une explication qu'on trouverait plus aisément dans la richesse du Chinonais en bestiaux, attestée par les prairies des bords de la Vienne, à Pantille ou à Bréhemond, pour ne parler que de celles citées par Rabelais. Il est aussi logique de dire un « pays de vaches » qu'un « pays de beaux hommes » ou qu'un « pays de lièvres ». Mais il faudrait le pluriel au mot *vache* et Rabelais l'a laissé au singulier.

L'expression a donc une autre origine et nous l'avons trouvée, croyons-nous, dans une épître de Clément Marot, « Pour un gentilhomme de la cour escriivant aux dames de Chasteaudun. » Le poète se plaint de l'ennui des voyages à la suite du roi :

Et là Dieu sçait si en maisons bourgeoises
Sommes logez. Ces grosses villageoises
Là nous trouvons : les unes sont vachères
En gros estat, et les aultres porchères,
Qui nous diront, s'il nous ennuye ou fasche,
Quelcque propos de leur pays de vache.

La plaisanterie est facile à saisir. Il faut comprendre

« qui nous parleront des vaches de leur pays » et construire la phrase : « Quelque propos de vache de leur pays. »

La pièce n'est point datée, mais elle paraît pour la première fois en 1535 avec un permis d'imprimer de 1534¹. D'autre part, comme on ne la voit pas figurer dans les éditions antérieures, on peut la croire postérieure à 1532. Elle courait probablement en manuscrit lorsque Rabelais écrivait le prologue de *Pantagruel*.

Il n'est cependant pas indispensable de faire intervenir Marot. La plaisanterie pouvait fort bien être populaire. Les constructions vicieuses ont fourni de tout temps un élément de comique qui n'est pas encore épuisé² et les exemples n'en sont pas difficiles à trouver dans le théâtre du moyen âge, témoin ces vers de la *Farce de Calbain* :

... Paix, paix, je m'en vais à la foire
Achepter du cuir, par mon âme, de vache³.

L'auteur de *Pathelin* avait déjà dit :

Six blancs, j'entends, par mon serment de laine.

Peut-être, dans la phrase du *Prologue*, devrait-on construire : « M'en suis venu visiter un tour de vache mon pays. » Mais alors il faudrait expliquer *un tour de vache*. Un petit tour ? Celui que fait la vache dans la prairie où elle paît ?...

H. C.

IV.

Le « fen » de Verville.

La notice intéressante que M. le Dr Dorveaux a consa-

1. Éd. Guiffrey, p. 272.

2. Bains à six sous pour les dames à fond de bois, ... un pot de beurre pour ma grand'mère qui est malade là-bas dans un petit pot, etc.

3. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 279.

crée, dans le dernier fascicule de la *Revue* (p. 395), au *fen* d'Avicenne, titre arabe admis par Béroalde, peut être complétée par un renseignement du début du xvi^e siècle. Dans *La Condamnacion des Bancquetz*, moralité imprimée en 1507 et composée par le médecin de Louis XII, Nicole de la Chesnaye, figurent, parmi les conseillers de la Dame Expérience, Galien (« le discret »), Ypocras (« docteur très humain »), Avicenne (« seigneur de bien ») et Averroys (« l'expert »). Voici les éloges que se décernent les deux derniers (éd. Jacob, *Recueil de farces*, p. 386-387) :

AVICENNE.

Combien que j'ay nobilité
Pour principer et pour regner,
Si ay je curiosité
De sçavoir les corps gouverner;
Et a celle fin de donner
Enseignement plus prouffitable,
J'ay prins plaisir a ordonner
Quatuor fen, livre notable.

AVERROYS.

Ypocras est docteur louable,
Galien est scientifique,
Avicenne est moult honorable,
Prince puissant et magnifique;
Mais mon engin philosophique
Aquilibus non indiget,
Car j'ay composé en phisque
Ce livre qu'on dit : *Colliget*.

Le xxviii^e chapitre du *Moyen de parvenir*, intitulé *Fen*, trouve sous ce rapport un pendant dans le lxv^e, intitulé *Sofpassuc*, appellation hébraïque, dont j'ai parlé ici-même (t. VII, p. 90).

Lazare SAINÉAN.

V.

A propos de Monouc, « eunuque ».

Qu'il me soit permis de faire ces deux remarques relativement à l'article de M. Thomas paru dans le dernier fascicule (p. 403) :

1^o J'y lis ceci : « J'admire la désinvolture avec laquelle M. Sainéan saute du Bosphore à la Manche, mais je ne saisis pas le rapport qu'il admet entre un eunuque et une femme sotte. » M. Thomas n'a pas compris le rapprochement que je proposais : il ne s'y agissait pas d'une *dérivation* de *monouc*, mais d'une *confusion* possible du sens de ce mot avec un homonyme indigène. Or, lorsque l'esprit confond deux termes plus ou moins rapprochés, il peut parfaitement « sauter du Bosphore à la Manche », et même au delà. En ce qui concerne le sens, je vois, pour ma part, quelques rapports entre un *eunuque*, c'est-à-dire un efféminé, et une femme... D'ailleurs, si la *dérivation* suppose des règles phonétiques et sémantiques, la *confusion*, fait purement psychologique, dépasse ces règles et s'en passe.

2^o « Je veux bien que *monouc* ne soit pas turc », déclare M. Thomas. Mais toute la question est là : que le terme en question soit grec ou autre, il n'en reste pas moins étranger au turc, et c'est tout ce que je voulais démontrer. Aussi, après l'exposé de M. Thomas, comme avant, *monouc* garde-t-il sa place parmi les témoignages que j'ai cités à l'appui de cette opinion qu'il ne faut pas attacher créance aux assertions des écrivains du xvi^e siècle (il s'agissait en l'espèce du prétendu turc de Panurge) relativement aux choses turques. N'est-il pas en effet significatif de voir un terme, expressément indiqué comme turc par Robert Estienne (1549), se perpétuer comme tel à travers Nicot et Cotgrave, jusqu'à César Oudin (1660), qui désigne encore comme *palabra turquesca* un mot qui n'en peut mais ? C'est à mon avis le point sur lequel il importait particulièrement d'insister.

L. S.

VI.

Guodefie.

La leçon conjecturale *guodefie* que vient de proposer M. Paul Barbier fils dans cette *Revue* (t. VII, p. 406) me paraît très plausible. L'anglais *codfish*, morue, en passant la Manche, a subi toutes sortes de changements dans les patois de l'ouest, d'où il a passé en français et chez Rabelais. Outre les formes déjà citées par M. Barbier fils, j'ajoute celle-ci : *colfish*, que je lis dans l'*Histoire des poissons* de Belon (1555, p. 119 : Le *colfish* en Angleterre... est apporté de dehors pays salé) et la même forme se retrouve, au sens de coquille, comme terme technique dans le *Dictionnaire d'architecture* de Félibien (1676, p. 607 : *Golfiches* ou *gotfiches*, espèce de coquilles). Cette double citation montre en même temps que les acceptions de poisson et de mollusque remontent également à *codfish*, et que la forme normande *coquefiche* (citée par M. Barbier fils) n'est qu'une modification de *cotefiche*, patelle, à côté de *godefiche* et de *cofiche*, id., toutes appellations familières à certaines contrées de la Normandie (suivant Charles Verger, *Supplément au Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, de Robin, A. Le Prevost, etc., Rouen, 1901, p. 12). Il n'est donc point besoin d'avoir recours, pour *coquefiche*, à un anglais isolé *cockle-fish*, espèce de coquille.

L. S.

VII.

Voilà de quoy servent les suppositions « et parva logicalia », l. I, ch. xx.

Je crois qu'on doit lire : « *ès parva logicalia* ». Les suppositions sont en effet incluses dans les *Parva logicalia*, et on lit dans l'*Utopia* : « Nam ne ullam quidem regulam invenerunt earum quas de... *suppositionibus* acutis-

sime excogitatis *in parvis logicalibus* passim hic ediscunt pueri. »

W.-F. S.

VIII.

Au temps que les bestes parloient (il n'y a pas trois jours), l. I, ch. xv.

« Pareillement se dit par derision : Du temps que les bestes parloient. Car c'est autant que si on disoit : Au temps jadis que les hommes estoient si sots qu'ils se laissoient persuader que les bestes parloient. Ce qui est dict (comme je croy) pour le regard des fables d'Esopé, lesquelles se trouvoient dès lors traduites en nostre langue. » (H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. xxxvii.)

J. B.

IX.

D'autres croissoient en matières de couilles, si énormement que les trois emplissoient bien un muy. D'iceux sont descendues « les couilles de Lorraine », lesquelles jamais n'habitent en braguette, elles tombent au fond des chausses, l. II, ch. i.

Johanneau voit dans cette phrase une allusion à la mollesse efféminée du cardinal de Lorraine. Burgaud des Marets et Rathery pensent que Rabelais se sert ici d'une expression passée en proverbe. La plaisanterie était courante encore en 1589 :

Le Pape souffle au chalumeau
Pensant arrondir son eglise;
Pour ce le Balafre de Guyse
Luy sert d'un almanach nouveau.

Le Roy d'Espagne est son flambeau,
Le Savoyart sa rave aiguise,

Le couillart *Lorrein* symbolise
Pour prendre sa part au gasteau...

(*Du Coq à l'Asne sur les Tragœdies de France* (1589), cité dans
E. Picot, *Catalogue Rothschild*, I, p. 536.)

J. B.

X.

Rasette. (*Revue des Études rabelaisiennes*, t. VII, p. 394.)

Ce mot se lit aussi dans *Le Guidon en francoys* (Lyon,
par Constantin Fradin. 1520), que M. Baudrier a bien
voulu me communiquer.

« En la *rasete* de la main sont trouues huit os : et en la
rasete du pied ne sont trouues que quatre ». Foillet lxxxj.

H. V.

XI.

Hugrement. — (*Je n'en veulx estre creu, si je ne le
prouve hugrement, par gens de plain jour*, l. II, ch. XII.)

Le passage de Rabelais est le seul exemple donné par
Godefroid, qui explique cet adverbe par « bravement ». M. Vaganay n'en connaît pas non plus d'autres. Le glos-
saire de Marty-Laveaux donne « vigoureusement », qui ne
me paraît pas mieux appuyé d'exemples. Mais un couplet
des *Noëls* de Jean Daniel, dit maître Mitou, organiste de
Saint-Maurice d'Angers (1520-1530), permet de préciser le
sens et de lui donner la signification de « vivement » :

Hurelu, Noguet et Clabot
Le sont *hugrement* esvoillez.

Ce sens est conforme au passage des *Noëls poitevins* de
Lucas Lemoigne, imprimés en 1520, où il est question
d'un paysan « mouli hugre », très alerte, très vif :

Ou s'en vint à mé

Un poisant moult *hugre*,
 Qui m'a espousé
 Toute l'Escriture.

Rabelais aura emprunté ce mot, comme bien d'autres,
 au Poitou ou à l'Anjou¹.

Henri CLOUZOT.

XII.

*Il se y convient mettre à l'aventure [en mariage], les
 oeilz bandez, baissant la teste, baisant la terre, et se
 recommandant à Dieu, au demourant, puy qu'une fois
 lon se y veult mettre* (l. III, ch. x).

Il y a dans cette sentence fameuse de Pantagruel, « sur
 le conseil de mariage », une image dont on ne voit d'abord
 ni la signification, ni le rapport avec le contexte : c'est
 « baisant la terre ».

M. Stapfer suppose qu'elle a été suggérée à Rabelais
 par la première image : « Baissant la teste. » Elle aurait
 été créée pour la symétrie verbale et l'allitération. « De
 même que la rime suggère des idées aux poètes, certains
 sons, certaines formes en suscitent d'autres chez notre
 étonnant prosateur par une sorte d'attraction musicale et
 de symétrie... C'est très probablement à une mécanique
 de ce genre que nous devons... les saisissantes images sur
 le redoutable inconnu que l'homme affronte en se ma-
 riant². » — Il y a certes dans le style de Rabelais nombre
 d'éléments qui peuvent s'expliquer par la recherche de la
 symétrie, le goût de l'assonance et de l'allitération. Mais
 l'expression « baisant la terre » a une autre origine. Elle
 est un des traits essentiels d'une scène de la vie réelle, à
 laquelle appartiennent les autres images : « Baissant la

1. Cf. Lemaître et Clouzot, *Trente Noëls poitevins du XV^e au
 XVIII^e siècle*. Niort et Paris, 1908, p. 62 et 70.

2. *Rabelais, sa personne, son génie, son œuvre*. Paris, A. Colin,
 1906, p. 460.

teste... et se recommandant à Dieu. » L'homme résolu à affronter le mariage est comparé par Rabelais au soldat qui s'apprête à faire une charge désespérée. Or, d'après un rite, dont nous ignorons l'origine et la signification, les combattants, avant de charger, baisaient la terre. Nous trouvons, dans Rabelais même, une mention de cet usage. C'est dans la description de la *Sciomachie*. Au fort du tournoi, les combattants « se mirent tous a genouilz... par autant d'espace de temps en silence qu'on diroit l'oraison dominicale. » Après s'être ainsi recommandés à Dieu, « *ayans baisé la terre*, soudain au son des tabours se levèrent et les picques baissées en hurlemens espouvantables vindrent à joindre... »¹. Nous en rencontrons une autre dans Brantôme, *Hommes illustres et grands capitaines françois. Des couronnels allemands au service de la France*. xxxiv. *Le comte Reintgrave*. Le roi Henri II était allé recevoir ce colonel allemand et son bataillon à Charenton; Brantôme nous décrit cette rencontre et la parade dont elle fut l'occasion : « Ce roy allant à luy, luy et ses compagnons de loing *ayant baisé la terre* et en jetté chacun une poignée derrière les épaules à leur mode, commencèrent aller à luy la picque basse et branlante, comme qui va au combat... »

Ainsi l'expression « baisant la terre » n'est point une fantaisie verbale, suggérée par la phrase qui précède, c'est un détail pittoresque dans une description dont tous les éléments sont empruntés à la réalité contemporaine.

Jean PLATTARD.

XIII.

Renfort de *boutargues* (l. I, ch. III).

Guillaume Rondelet (*Libri de piscibus marinis*, Lyon,

1. *La Sciomachie et festins faits à Rome au palais de mon seigneur reverendissime Cardinal du Bellay, pour l'heureuse naissance de mon seigneur d'Orléans*. Lyon, Seb. Gryph, 1549, éd. Marty-Laveaux, III, p. 407.

1554, p. 262) a parlé de la *boutargue* dans les termes suivants : « Fiunt a nostris piscatoribus mugilum ἰὸὰ τὰ πύλα, id est ova salita, et exsiccata servantur, quae a bibacibus magno emuntur : dejectam enim appetentiam excitant, sitim proritant, vinique gustum jucundiores reddunt : vulgus *botargues* appellat. »

Pierre Pornet a mentionné cette substance alimentaire dans son *Histoire générale des drogues* (2^e partie, p. 96, Paris, 1694). « La *boutarque* (*sic*), dit-il, est les œufs d'un poisson que les Provençaux appellent *muge* ou *mujon*, fort fréquent dans la Méditerranée. La meilleure *boutarque* est celle qui vient de Tunis en Barbarie; il s'en fait aussi au Martegue à huit lieues de Marseille. La plus estimée est celle qui est rougeâtre. On la mange les jours maigres avec de l'huile d'olive et du citron. »

De nos jours, ce produit est appelé généralement *poutargue*. E. Lamiral en a indiqué la préparation dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation* (année 1863, p. 330). « Les pêcheurs du golfe de Foz, des étangs salés de Caronte, de Berre, etc., dit-il, font une espèce de *caviar* avec les rogues des Muges et autres genres de poissons; ils nomment cette préparation d'œufs de poissons *poutargue*, et ils la vendent de 6 à 15 francs le kilogramme, suivant les quantités produites pendant la saison.

« La fabrication de la *poutargue* se fait en ouvrant le poisson dont les ovaires sont presque à maturité, depuis le nombril jusqu'à la gorge; on enlève les rogues entières, qu'on nettoie; on les place ensuite entre des planches chargées d'un poids, et, la semaine suivante, on lave les rogues une seconde fois avec de la saumure, pour les replacer encore une fois sous presse. La *poutargue* se vend ensuite sans autre apprêt. Ce mets, bien connu en Sicile, en Grèce, en Syrie, en Turquie, est estimé des marins et des gens sur nos côtes de la Méditerranée.

« Sur les tables des riches, on sert la *poutargue* comme hors-d'œuvre; on la coupe en minces lamelles qu'on laisse

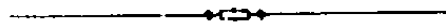
baigner dans l'huile d'olive, et, avant de la manger, on l'arrose de jus de citron. »

Quatre ans plus tard, Léon Vidal parlait de la *poutargue* dans les termes suivants : « C'est avec les œufs des Muges que l'on pêche alors, soit dans les bordigues, soit au filet, que l'on fait la *poutargue*; il suffit, pour préparer ainsi les œufs de Muge, de les saler en les soumettant à une légère compression entre deux planches » (*Bulletin de la Société d'acclimatation*, année 1867, p. 199).

C'est donc à tort que Le Duchat (*Œuvres de Rabelais*, t. I, p. 12, note 2, Amsterdam, 1711) définit les *boutargues* : « Les œufs du Muge, confits dans l'huile et le vinaigre, » et qu'il en fait une « espèce de boudins ».

Mistral (*Lou Tresor dóu Felibrige*, t. II, p. 632) fait venir *boutargue* du marseillais *poutargo* ou *boutargo*. Il signala, lui aussi, la *poutargo dóu Martegue*, c'est-à-dire la « boutargue qu'on fait au Martigue ».

P. DORVEAUX.



RABELAESIANA¹.

17. — AVERLAN, gars (plutôt : mauvais gars).

Le terme a chez Rabelais une acception plus ou moins méprisante. En voici les nuances :

1° Compagnon de débauche (l. I, ch. III : ... mes bons *averlans*);

2° Terme d'injure, ribaud (l. I, ch. XXV : les outragerent grandement, les appellans... chienlictz, *averlans*...);

3° Homme grossier, lourdaud (l. IV, ch. IX : ... je veids un *averlant* qui, saluant son alliée, l'appela mon matraz; elle l'appelloit mon loudier : de faict il avoit quelques traictz de loudier lourdaud).

On retrouve ces diverses acceptions du mot chez les autres écrivains du XVI^e siècle, Despériers, Brantôme, Béroalde de Verville.

On lit dans la XXIV^e nouvelle des *Joyeux Devis* : « Il y avoit à Avignon un tel *averlan*. Je ne sçay s'ilz avoient esté ensemble à mesme escole, maistre Pierre Faifeu et luy; mais tant y ha qu'ils faisoient d'aussi bons tours l'un comme l'autre... »

Brantôme (éd. Lalanne, t. II, p. 203) : « Machiavel et ses bons *averlans* ou adherans ont fort loué Cæsar Borgia »; et ailleurs (t. VI, p. 494) : « Par le moyen de saint Barthellemy, son bon *averlant*, le cardinal de Lorraine le fit mourir. »

Le Moyen de parvenir (éd. Royer, t. I, p. 214) : « Ceux qui disent : « j'ay veu ceci ou cela autre part » sont de chetifs *averlans*. »

Le terme se retrouve dans divers patois :

1° En Anjou, où *averlan* désigne un « individu croquant, quidam de mauvaise mine, suspect; le mot a vieilli » (Verrier et Onillon);

1. Voir *R. É. R.*, t. VII, p. 83-96 et 332-361.

2° En Provence : *averlan*, maquignon, roulier (Boucoiran); mais l'existence du mot dans le midi est sujette à caution;

3° Dans le patois boulonnais : *averlant*, faiseur d'embarras, fanfaron (suivant Burgaud des Marets); et à Mée, dans la Haute-Bretagne, *abrelant* a le sens de « prétendant » (A. Leroux);

4° En Normandie : *averlan*, homme grossier, rustre (Moisy); à Hague : *averlaon*, individu peu délicat faisant des marchés véreux et auquel il ne faut pas se fier (Fleury).

Je n'ai pas trouvé le mot en wallon; le patois montois possède *averlu*, résolu, guilleret, semillant (Sigart), mais je ne saurais dire dans quel rapport il se trouve avec le mot qui nous occupe.

Si nous passons aux lexicographes, nous constatons ceci : Cotgrave rend le mot par « a good fellow », Duez et Oudin par « débauché, bon compagnon », Le Roux (1718) par « ami de bouteille, compagnon de taverne, buveur, ivrogne, biberon », et, finalement, Roquefort (1820) par « maquignon » (sens suspect : voir plus bas).

Il ressort de tous ces témoignages que nous ignorons jusqu'ici et le sens primordial d'*averlan*, — son acception défavorable est certainement secondaire, et celle de « maquignon » paraît controuvée¹, — ainsi que la région à laquelle il appartient. Aussi les étymologies qu'on a proposées jusqu'ici ne sortent-elles guère du domaine des hypothèses. Les voici dans leur ordre chronologique :

A. — Le Duchat, dans son commentaire sur Rabelais : « Le terme d'*averlan*, qui ordinairement dénote un débauché et qui dans le Poitou, où on le prononce *averlin*, est une injure..., se prend en deux endroits de Rabelais pour lourdaud; mais il s'entend proprement de

1. Schmidlin (*Catholicon*, 1771) et Roquefort, qui donnent ce sens au mot, l'ont probablement tiré de Le Duchat (voir ci-dessous); aucun ancien lexicographe ne connaît ce sens et, jusqu'à la preuve du contraire, je le considère comme imaginé par Le Duchat pour le besoin de son étymologie.

certaines paysans wallons, qu'en Lorraine on appelle *Haverlings*... Ce sont des rouliers habitants du village de Haver, dans le duché de Limbourg... »

L'auteur a complété ces renseignements dans le *Dictionnaire de Ménage* (1750), où on lit : « Les *averlans*, qui, dans la Lorraine et à Metz, sont connus sous le nom d'*Haverlengs*, sont les habitants du village de Herff, au pays de Liège. La plupart d'entre eux font le métier de voituriers; mais comme chez eux, ou dans leur voisinage, il y a de bons chevaux qu'on ne laisse pas sortir du pays sans payer de gros droits, leur principal trafic est de ces chevaux, qu'ils attellent à leurs chariots, sous prétexte de s'en servir pour voiturier des marchandises, les vendent ensuite en Champagne et en Lorraine. Or, comme souvent n'ayant qu'un cheval à vendre, ou faute de voiture, ils prétextent un voyage en France, pour avoir lieu d'y mener vendre ce cheval; c'est ce qui oblige Rabelais de parler comme il fait à ceux qu'il traite d'*averlans*... »

Cette longue explication de Le Duchat ne répond malheureusement à aucune réalité : le poitevin (à en juger d'après les divers glossaires du Poitou) semble ignorer *averlin*, et *Haverling* est inconnu à l'allemand. Malgré son caractère aventureux, l'hypothèse de Le Duchat a été admise, non seulement par Régis¹, mais aussi par le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française*, où on lit cet article : « *Averlan*, lourd, grossier, vient de l'allemand *Haverling*. »

B. — Burgaud des Marets remarque à propos de notre mot (t. I, p. 93) : « Par *avé*, *avers*, on a désigné autrefois les animaux domestiques. *Averlan*, *averlin* (qu'on trouve aussi) pouvaient signifier les valets de ferme... »

Ces assertions sont trop vagues pour être prises en considération. L'auteur aurait dû nous dire où il a trouvé la forme *averlin*² (citée par Le Duchat) et comment le primitif *aver* a pu fournir un dérivé *averlan*.

1. Voir *R. É. R.*, t. VII, p. 243.

2. C'est probablement une mauvaise leçon des vieilles éditions de Rabelais (Lacurne cite *averlin* comme figurant chez ce dernier).

C. — Tout récemment, M. Behrens a également consacré un article à *averlan*¹; d'après lui, le mot viendrait du moyen hollandais *averlander* (« Oberländer »), terme qui, dans certains patois, a acquis le sens d'étranger et de fruitier qui fait venir ses fruits de l'Oberland.

Vu le suffixe du mot, une dérivation du germanique a certes beaucoup de probabilité. Seulement, pour rendre plausible son étymologie, M. Behrens aurait dû nous montrer l'existence de ce sens spécial d'*averlan* dans un patois du nord, wallon ou normand, et expliquer ensuite par quel intermédiaire ce terme est arrivé à Rabelais, chez lequel on le constate pour la première fois.

En somme, l'état géographique et historique de ce mot reste à éclaircir.

18. — L'ÉCOSAIS CHEZ RABELAIS.

On sait que le morceau anglais de la série polyglotte de Panurge était de l'écossais dans les premières éditions du deuxième livre et que Rabelais l'aurait reçu d'un des étudiants écossais assez nombreux alors à l'Université de Paris²; on se rappelle également le rôle que joue dans son roman saint Eugnân ou *saint Treignan d'Escosse*, le saint national de ce pays. D'autre part, il y avait depuis longtemps, et jusqu'au xvi^e siècle, une compagnie d'archers qui faisait partie de la garde royale : les Écossais de Paris. C'est à eux que fait allusion le proverbe : *fiers comme Escossois* (l. V, ch. xix), c'est-à-dire hautain³ et superbe (Oudin), et c'est de leur bouche que Rabelais avait appris certains détails curieux, par exemple (l. II,

1. Dans la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache*, t. XXXIII (1908), p. 267-268.

2. Voir *R. É. R.*, t. I, p. 151.

3. Cf. Despériers, *Joyeux Devis*, XXX^e nouvelle : « Un Escossois, ayant servy la court quelque temps, aspiroit à une place d'archer de la garde, qui est le plus haut qu'ilz desirent estre, quand ilz se mettent à servir en France, car lors *ilz se disent tous cousins du roy d'Escosse*. »

ch. xxvii) : « ... ces petits boutz d'hommes (*lesquelz en Escosse l'on appelle manches d'estrilles*)... »

Ces régiments, à la solde des rois de France, parlaient un jargon, un français écorché, que Rabelais appelle *language Escosse-François* (l. IV, ch. xl) et dont il cite comme exemple *Mondam*¹, prononciation écossaise du mot *Madame*, comme l'atteste aussi Pasquier (*Recherches*, p. 676) : « Nous voyons les Escossois voulant représenter nostre langue par un escorche, ou pour mieux dire par un Escoce-François, pour *Madame* dire *Moudam*. » On possède dans ce même baragouin, qui prêtait à rire, une *Balade de deux Escossois* et un *Nouel en Escossois*², dont les vers suivants peuvent donner une idée :

En ung petit vil Bethleem,
En un logon bin mal courty
Ne haty pas vy mesmain;
Bot io cry bin to la vitry
Ampres d'un vach et d'ung an
Futy ne lenfant Jesucrist...

Ce dernier vers rappelle la phrase rabelaisienne (l. II, ch. ix) : « Saint Treignan *foutys* vous d'Escoss... »

Quant à l'écossais proprement dit, il était censé inintelligible, tout comme l'anglais ou l'allemand. Au xve siècle, Coquillard disait, dans la seconde partie de ses *Droits nouveaulx* :

Et ne chault ja s'on parle ebrieu,
Latin, escossois ou flamant...

Mellin de Saint-Gelais assimile l'écossais au basque, et Brantôme appelle cette langue « de soi rurale, barbare, malsonnante et malseante ».

1. Il faut lire : *Moudam*, forme qui figure chez Pasquier.

2. Voir, sur ces pièces et sur le sujet en général, l'ouvrage de Fr. Michel, *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, Londres, 1862.

Les Écossais de la garde royale ont pourtant exercé une influence analogue à celle des Lansquenets et des Suisses. Un exemple fera ressortir cette action parallèle. Il s'agit de *frelore*¹ de la *Farce de Patelin*, ou de *frelore bigot* qu'on rencontre à la fois dans la chanson des Suisses à Marignan et chez Rabelais : c'est la forme patoise suisse en rapport avec la variante *frelorum* des éditions de 1533-1535 (l. II, ch. XII) ou *farlorum*², qui accuse une influence plutôt littéraire (= allem. *verloren*).

Cependant, le français possède, dès le XIII^e siècle, sous la forme parallèle *forelore*, le même mot avec le même sens (*Roman de Renart*, éd. Méon, v. 2840) :

Dist Renart : Tot est *forelores*,
Que tu es certes trop musart.

Godefroy traduit ce *forelores* par « paroles inutiles, peines perdues », ce qui est inexact : l's final n'est pas ici le signe du pluriel, mais le soi-disant *s* adverbial ou paragogique familier surtout à la vieille langue (cf. les formes modernes *guères*, *jadis*, *sans*), et l'acception du mot est tout bonnement « perdu ». C'est l'écossais *forlore*, que Jameson³ explique par : « forlorn, utterly lost, a word commun in Ost-England ».

Diez, dans son lexique roman, consacre l'article suivant à notre doublet écossais-suisse :

« FRELORE, en ancien français ruiné, abîmé (*Patelin*), encore dans les patois, par exemple à Genève; de l'allem. *verloren*. En revanche, FORELORES, paroles vaines (*Renart*, I, 107) paraît se rattacher à l'anglais *forlorn*, anglo-saxon

1. Ou *frelaire* : « Mais sçais tu quoy? Toute *frelaire* », lit-on dans les *Poésies des XV^e et XVI^e siècles*, t. II, p. 275. Cf. t. VI, p. 95 [ballade dans un français baragouiné à l'anglaise] : « Mais tout *frelor...* »

2. Dans ce passage : « Quant à l'argent, *nul farlorum* » (c.-à-d. : pas perdu), conférence d'Antitus, Panurge et Guerdon (Éd. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VIII, p. 295).

3. J. Jameson, *Etymological Dictionary of the Scottish Language*, 1882, au mot *forlore*.

forloren. Quant à l'ancien anglais *forlore*, comme il lui manque l'*n* finale, il vient immédiatement du français. »

Les explications données ci-dessus pourront servir de correctif aux erreurs contenues dans cette notice. Ajoutons encore que l'ancien *forelore* a trouvé dans l'argot un dernier refuge : *foureloure*, malade (c'est-à-dire perdu) et *fourelourer*, assassiner (c'est-à-dire perdre quelqu'un) se trouvent dans le *Jargon de l'Argot réformé* de 1690; aujourd'hui, le mot (malgré sa présence dans les dictionnaires argotiques) est complètement vieilli, et Vidocq ne le donne déjà qu'à titre de mot historique.

Comme toute la soldatesque de l'époque, les Écossais étaient de grands jureurs : *jurer comme un Écossois*, dit un proverbe flamand du xvi^e siècle¹. Villon mentionne déjà dans son *Grand Testament* le serment écossais : *brelare bigod*; et la série de jurons qu'enregistre le chroniqueur diplomate Robert Gaguin, dérive de la même source² :

Jamais François bien ne saura
Jurer *bi God*, ni *brelare*,
By my trost my pourfitera (prononcera),
Ne *maistre*, *milord* ne *sere*...

Les formes *brelare* (écossais *by'r Lard*), *trost*, *mestre*, *sere* (cf. angl. *trust*, *master*, *sir*) sont du pur écossais.

Venons maintenant aux deux autres termes qui accusent cette origine dans le vocabulaire de Rabelais.

FALLOT. Il ne s'agit pas ici de l'expression *gentil fallot*, commune à Marot et à Rabelais, et qui est une application métaphorique purement française³; mais du jeu de mots de Carpalim (l. III, ch. XLII) : « Prends milord Debitis à Calais, car il est *goud fallot*... » On rapproche généralement l'anglais *fellow* : c'est l'écossais correspon-

1. Leroux de Lincy, *Proverbes français*, t. I, p. 286.

2. Gaguini *Epistolae et Orationes*, éd. L. Thuasne, 1903, p. 416.

3. Voir *R. É. R.*, t. IV, p. 404.

dant *fallow* (Jameson) qui explique mieux le rapprochement que Rabelais fait entre ce terme et l'homonyme français *fallot*, lanterne et drôle.

HURLUBURLU. J'ai déjà parlé ici même (t. VII, p. 257 et 333) de ce terme et je me propose maintenant d'en établir la filiation et l'origine. Voici ce qu'en dit Murray : « *Hurly-burly*. Known from c. 1540... It is difficult to establish any historical contact with the *hurluburlu* of Rabelais (a. 1535 [*sic*])... »

Le cinquième livre de Rabelais, où se rencontre deux fois le mot sous cette forme [ms. *hureburelu*], est de 1564; l'antériorité du terme anglais est donc hors de doute. Ce sont les archers écossais qui l'ont appris à Rabelais, qui a dû souvent l'entendre dans leur bouche : « *Hurly-burly* (ou *hurry-burry*), great confusion attended with a considerable degree of noise, a tumult » (Jameson). La locution populaire *à la hurlubrelu*, à l'étourdi, confusément (Le Roux), garde encore une nuance atténuée de ce sens primordial.

L'origine imitative de cette expression est mise hors doute par l'existence de locutions analogues en allemand : *Hurlpurl* (Bürger), *hurliburli* (Immermann), *hurlurliburli* (Goethe), toutes ayant le sens de : précipitamment, avec une hâte précipitée, par exemple dans ces vers du dernier des poètes mentionnés :

Und schmeisst den Kerl die kreuz und quer
Hurluliburli ins Thal daher.

Les quelques termes anglais qu'on rencontre chez Rabelais, — tels que *godale* (déjà chez Marot) et *ostade* (exemple de 1395 dans Ducange), — lui sont antérieurs; *gaudepisé* (l. II, ch. XIII), qui porte une braguette, est dans le même cas : c'est un dérivé de *gaudepise* (Cotgrave) ou *codpise*, braguette, que donne Palsgrave (1530 : *codpese*, braïette). D'autres accusent des intermédiaires patois : *chippe* est pris au vocabulaire nautique breton¹; *guille-*

1. Je reviendrai prochainement sur *chippe* et *flouin* (voir plus bas)

din, le hongre anglais (angl. *gelding*), était déjà courant à cette époque, et il se trouve dans la première édition du *Dictionnaire* de Rob. Estienne (1539 : *Guilhedin*, ou haquenée. C'est un mot anglais, *Asturco*).

Finalement, *flouin* n'a rien de commun avec l'anglais, de même qu'*estrindore*, qui mérite de nous arrêter un instant.

Le mot se trouve une seule fois chez Rabelais (l. II, ch. XI : les marrouffles avoient ja bon commencement à danser l'*estrindore* au diapason...); Cotgrave l'explique par « a kind of Brittish daunce », et Urquhart traduit ainsi le passage cité : « ... in their dance of the Brittish gig, called the *estrindore*. » Or, l'anglais ignore absolument une pareille appellation, et la définition de Cotgrave (adoptée par les commentateurs et glossateurs de Rabelais) repose probablement sur une méprise. Le Duchat tire le mot du latin *stridor* et y voit une danse de maroufle; Élie Johanneau, d'*estrein d'or* (« on disoit *estrein* ou *estrain* pour litière de paille, du lat. *stramen* »).

Toutes ces suppositions s'évanouissent devant la forme primitive du nom de cette ronde, *estringue* ou *estringole*, telle qu'elle figure dans la farce de Calbain (*Ancien Théâtre*, t. II, p. 143) :

CALBAIN, en chantant :

En dure, en d'*estringue* en nos maisons,
En d'*estringole* Marion.

Le mot désigne donc proprement l'air ou la mélodie de la danse, et son origine est probablement indigène.

En somme, il n'y a pas chez Rabelais des termes anglais qui lui appartiennent en propre, de même qu'il ne possède pas de mots allemands d'origine littéraire ou livresque. Ces deux langues étaient à peu près inconnues au XVI^e siècle : ce sont les Suisses d'une part et les Écossais de l'autre qui

dans un travail sur « Les termes nautiques chez Rabelais » qui paraîtra dans cette *Revue*.

ont fourni à notre auteur les quelques éléments qui accusent chez lui une provenance germanique.

19. — GAUDEBILLAUX et BILLEVESÉE.

Ces deux composés rabelaisiens (car c'est chez lui qu'on les rencontre pour la première fois) sont d'origine dialectale. Essayons de nous rendre compte de leurs éléments.

Rabelais s'est chargé lui-même de nous expliquer le premier de ces termes dans le passage connu de *Gargantua* (ch. iv) : « *Gaudebillaux* sont grasses tripes de *coiraux*. Coiraux sont beufz engressez à la creche et prez *guimaux*... »

Les trois termes cités dans ce passage sont d'origine poitevine ou angevine. *Guimaux* est une forme spécialement rabelaisienne (voir ci-dessus) répondant au bas-poitevin *gaimaux*¹; *coiraux*, bœuf à l'engrais, se trouve en Saintonge (Jônain) et en Anjou, dans ce dernier aussi avec le sens figuré de « penaud, qui a l'air confus et piteux » (Verrier et Onillon), sens qu'on retrouve également chez Rabelais (l. III, ch. xxvi : couillon *coyrault*); le mot *coirau* dérive du terme de boucher *coire*, morceau pris dans la cuisse du bœuf ou du veau (Beauchet-Filleau).

Quant à *gaudebillaux*, que Rabelais transcrit aussi *guodebillaux* (l. I, ch. v), il est purement vendéen : *godebeilla*, gras double (Lalanne) et *godebelias*, boyaux de veau que les bouchers vendent aux pauvres gens (Favre). A Chinon et dans les campagnes environnantes (nous dit Littré dans son *Supplément*), *gaudebillaux* est le nom de tripes à la mode de Caen. Les éléments composants du mot sont assez transparents :

a. *Gode* désigne, en ancien français, la vieille vache engraisée pour la boucherie; Coquillart (t. II, p. 123) dit « Aagé comme une vieille *gode* », et le terme est encore vivace dans divers patois : Allier, *gode*, brebis (suivant

1. Voir *R. É. R.*, t. VII, p. 97 et 173.

l'*Atlas linguistique*), provençal *gode*, vieille brebis ou vache, etc.

b. Billaux, transcription littéraire de la forme patoise *beillas*, dérivé de *beille*, boyau, anc. fr. *bueille*, *buille*, id. (v. Godefroy), aujourd'hui poitevin *beuille* ou *beille*, ventre, sens résultant du pluriel de mot (= boyaux).

Le terme *gaudebillaux* signifie donc littéralement boyaux de vache engraisée.

C'est cette forme poitevine *beille*, simplifiée par Rabelais en *bille* (cf. également sa transcription littéraire *guimaux* pour *guaymaux*) qui constitue le premier terme de *billevezée* (l. I, pr. : ... ces belles *billes vezées*), associé à *vezé*, que Nicot rend par « boursoufflé », proprement renflé comme une *veze* ou cornemuse. La *bille vezée* désigne primitivement le boyau dégraissé et soufflé, d'où le sens figuré de chose vide ou creuse que le mot a chez Rabelais et dans la langue moderne.

Le *Dictionnaire général* affirme ceci : « *Billevesée*. Dérivé de l'anc. fr. *billeveze*, cornemuse (N. du Fail, *Propos rust.*, I, 41), dont l'origine est incertaine. »

Cet alinéa contient autant d'assertions que d'erreurs :

1° *Billevesée* ne peut pas dériver de *billeveze*, pour la bonne raison que ce dernier n'a jamais eu d'existence que dans l'imagination du lexicographe ;

2° Il n'y a pas d'ancien français *billeveze*, cornemuse. Le passage cité de Noël du Fail est le suivant dans l'édition d'Assézat indiquée par le *Dictionnaire* (t. I, p. 41) : « Il [le bon Robin] voyoit les fees dancer au bransle, pres la fontaine du Cormier, au son d'une BELLE VEZE couverte de cuir rouge¹ » ;

3° Un mot inexistant ne peut avoir qu'une origine incertaine.

Cette étymologie une fois écartée, — les autres ne méritent guère d'être relevées (v. Littré), — il reste acquis,

1. Le texte ne diffère pas dans l'édition critique des *Propos rustiques* donnée par A. de la Borderie, Paris, 1878.

je crois, que *billevesée*, primitivement terme de boucherie, représente une métaphore qui rappelle, par la notion intermédiaire de creux ou vide, les images analogues de *vessie* ou de *lanterne*.

20. — SERAPH.

Le mot a chez Rabelais deux acceptions :

1° Monnaie d'or pur : « ... je te donne ma bougette... il y a six cens *seraphz* dedans, et quelques diamans et rubys en perfection » (l. II, ch. xiv); « Quelques fois revenoient à 1234554321 *seraphz* quand estoit bonne année » (l. III, ch. II); « ... et ces vieulx doubles ducatz, nobles à la rose, angelotz, aigrefins, royaulx... retourneront en usance avec planté de *serapz* (*sic*) et escuz... » (*Pant.*, *Pr.*, ch. v);

2° Or pur comme celui de la monnaie qui portait ce nom : « ... une escarboucle... enchassée en *or de seraph* bien mignonnement » (l. I, ch. viii).

Cotgrave, qui a le premier enregistré ce mot, le définit ainsi : « Seraph, a *Turkish coyne of fine gold worth about a French crown.* » Cette explication, qui a passé dans la traduction anglaise d'Urquhart, n'est pas tout à fait exacte : le *seraph* a circulé aussi en Turquie, mais il n'était nullement une monnaie turque, comme on le verra plus bas.

Le Duchat dit ceci, à propos du dernier des passages cités de Rabelais : « Leunclaw, p. 223 des *Pandectes de l'Hist. des Turcs*, dit que *seraph* étoit une monnoye d'or égyptienne, ainsi nommée du Soudan *Melech Seraph* qui la fit frapper le premier. Ici *or de Séraph* c'est comme qui diroit *or de Ducat*, puisque le *seraph*... est proprement cette monnoye turque qui répond au ducat d'Europe. Voyez R. Canalis, *De vera mensurarum ponderumque ratione*, lib. 67. Édition de 1547. »

L'indication étymologique de Leunclavius est fausse

(voir ci-dessus) et le renvoi à Canalis n'est vrai que dans la mesure indiquée ci-dessus.

Fr. Cartier, dans sa dissertation sur la numismatique de Rabelais (où il s'efforce de faire montre d'esprit plutôt que de science), s'exprime ainsi sur le *seraph* : « Monnaie d'or appelée en Égypte *scherafi* et en Perse *scherefi* : elle représentait à peu près le besant¹... »

C'est peu de chose ; l'auteur n'a d'ailleurs fait que résumer mal la notice que Salezade² consacre à notre mot : « *Scheraphi*, monnaie d'or qui se fabriquait autrefois en Égypte ; il vaut autant que le sultanin, c'est-à-dire environ l'écu de France de soixante sols. Les *scherafis* sont présentement très rares, quelques-uns croient que c'est la même espèce que les Grecs nomment *bezans d'or*. *Scherefi*, monnaie d'or qui a cours dans les États du roi de Perse... Les Européens nomment *scherefi* le Séraphin d'or. »

Ces détails sont encore trop vagues. On trouve des données plus exactes et d'un véritable intérêt historique dans un article de Dozy³, à propos de l'ancien portugais *xarafim* ou *xerafim*, nom de la monnaie d'or qui avait cours dans les Indes orientales. Ce nom représente l'arabe *achrafi* ou *chârîfi*, monnaie d'or dont il est souvent question dans les *Mille et une nuits*.

On lit chez Baumgarten, qui visita l'Orient vers l'année 1506 (*Peregrinatio*, p. 23) : « Quinquaginta aurei quos illi *seraphos* vocant » ; Léon l'Africain écrit (*Descriptio Africae*, p. 638) : « *Saraffi*, aureus (au Caire) » ; Thévenot dit en parlant de la monnaie dont on se servait de son temps en Égypte (*Voyage au Levant*, t. I, p. 521) : « Le sequin turc qu'ils appellent *cherif* vaut septante maidins. »

1. *Revue de numismatique*, t. XII, 1847, p. 336-349.

2. *Recueil de monnaies tant anciennes que modernes*, Bruxelles, 1767, p. 129.

3. Dozy-Engelmann, *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, 2^e éd., Paris, 1869, p. 353.

Le *seraph* est donc une monnaie d'or égyptienne ou persane que Vullers définit ainsi dans son lexique de la langue persane : « *Achrafi*, monetae aureae genus, valens vii reales hispanicos. » Rabelais a certainement trouvé chez Baumgarten (1506) cette transcription latine *seraphus*, du persan *achrafi*, d'où le mot *seraph* dont il fait un usage si fréquent. D'ailleurs, la monnaie qui porte ce nom circulait encore au xvi^e siècle dans une grande partie de l'Asie, de l'Afrique du Nord et dans la Turquie d'Europe (où elle fut importée de la Perse).

Dans le passage de la *Pantagruéline Prognostication* que j'ai cité ci-dessus, on voit parmi les autres noms de monnaies les *aigrefins* placés entre les *angelotz* et les *royaulx*. Ce nom d'*aigrefin*, qui paraît désigner ici une monnaie indigène, est absolument isolé et, chez Rabelais même, il ne figure que dans ce seul passage. Les traités numismatiques, anciens ou modernes, ignorent complètement une monnaie du nom d'*aigrefin*. Il se pourrait donc qu'on se trouvât ici en présence d'une leçon fautive, — *aïçrefin*, devenue *aigrefin*, — répondant au portugais *xarafim* ou *séraphin*, reflet européen de l'asiatique *achrafi*.

Cotgrave rend *aigrefin* par « a certain Turkish coyne », c'est-à-dire par les mêmes termes que *seraph*, comme on l'a indiqué plus haut. De Cotgrave, l'explication du mot passa chez Oudin, et Le Duchat, qui ignorait Cotgrave, remarque à ce propos : « Oudin, dans ses dictionnaires, dit qu'*aigrefin* est une monnoye turque. Comme je ne sais où il a pris cela, je suis tenté de croire qu'on a appelé *aigrefin*, par corruption pour *aiglefin*, certaine monnoye de fin or, marqué d'un aigle. »

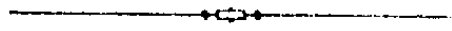
Cette hypothèse est doublement absurde, sous le rapport linguistique et numismatique : un composé *aiglefin* est un non-sens et une monnaie *aiglefin* est tout aussi inconnue qu'*aigrefin*.

L'affirmation de Littré (s. v. *aigrefin*) : « Il y a une monnaie dite *aiglefin* ou *aigrefin*, du persan *aschrafi* » et purement fantaisiste, comme celle de Devic : « *Aigre-*

fin. C'était autrefois le nom d'une monnaie qui avait cours en France. »

A moins de dénicher quelque part une monnaie du nom d'*aigrefin* et d'en chercher alors une explication indigène, je penche à y voir une altération d'*açrafin*; seulement, pour rendre cette hypothèse probable, il faudrait expliquer l'occurrence, dans le même passage cité de Rabelais, de la forme latinisée *seraph*, qui ferait ainsi double emploi. Je ne suis pas en mesure d'écarter cette difficulté.

Lazare SAINÉAN.



LES IMITATIONS

DES « PROPOS DES BUVEURS ».

M. H. C. a signalé dans la *R. É. R.* (1909, p. 382) un chapitre des *Facétieux devis et plaisans contes* de Charles Sorel, trahissant l'influence de Rabelais. L'observation est parfaitement juste, avec toutefois cette restriction que Sorel ne s'est pas inspiré principalement de Gargantua; c'est surtout Noël du Fail qui lui a servi de modèle. Noël du Fail est un rabelaisant avéré et convaincu; mais alors qu'il emprunte au maître certains tours d'idées et de phrases, il conserve une personnalité tranchée et fait œuvre d'écrivain. Sorel se donne moins de peine; il se contente de souder des phrases toutes faites prises de droite et de gauche. Il est assez curieux de rechercher dans la nouvelle reproduite par M. H. C. la part des emprunts faits à Rabelais et à Noël du Fail. La confrontation des deux textes montre que ces derniers sont de beaucoup les plus importants. — Nous reproduisons celui de Sorel d'après M. H. J.; pour Noël du Fail, nous utilisons l'édition de M. Assézat (*Bibl. elzév.*).

Noël du Fail, *Propos rustiques*. Ch. xii. De Perrot Claquedent.

(Perrot) disoit : Donnez moy de cecy, prestez moy ce couteau, donnez moy du vin pour boire, n'ostez point cela, servez sans desservir. Dieu pardoint à un tel; car voyla le morceau que plus volontiers il mengeoit. De tous poissons, fors de la Tenche :

Ch. Sorel, *Facétieux devis et plaisans contes*. Ce qui advint à plusieurs estans assis en un convive.

Plusieurs conviez à des nopces souppoient à la chandelle en la chambre basse soubz laquelle y avoit un cellier, ne pensans qu'à faire bonne chère, avec propos à ce convenables. *Baille moy de cela*, disoit l'un. *N'ostez point ceci*. *Servez sans desservir*.

prenez les ailes d'un Chapon, neantmoins qu'aucuns docteurs dient d'une garce¹. Voilà le morceau pourquoy la bonne femme tua son mouton : et ce morceau honteux demeurera il? Ma dame, pource que vous ne dormez pas assez, vous plaist il ce pied de poule? Oh, le bon bœuf! je croy qu'il soit de carhes : donnez ce pigeon, je le mettrai au busq : encores un filet de ce vinaigre, ma fille. Ha, diable! ces chambrières vous l'ont gasté. Eh que vous avez mauvaise teste! ma Dame, un saupiquet ci-dessouz ne seroit pas mauvais : mais qui mettroit encore cecy en la broche? Haa, gentil Levraut, tu sois le bien venu : ma foy, il n'est que my crud; ça, donnez, je le mettrai à la mode de la feu royne Gillette. Comment, Monsieur, cecy demourera il? Je le croy bien, les premiers morceaux font ennuy aux autres. Tiens, mon filz, mets cecy sur le gril, et je te marieray à ma fille aisnee, ce m'aist dieu, puis me donne à boire de ce flacon. Grand mercy, Monsieur, je vous plegerai. Mets

Voulez vous de ce pied de cochon, madame? parce que ne pouvez dormir. Dieu pardoint à un tel, voilà le morceau qu'il aimoit le mieux. Du vin ou j'en demanderay. Au matin tout pur, au soir sans eaue : ce voirre est il net? paroist il qu'une mouche y ait beu²? Donnez ces pigeons, disoit l'autre, je les mettrai au buscq. Encore un filet de vinaigre, mon ami? Ha diable! ces chambrières l'ont gasté. Un saupiquet là dessus ne seroit pas mauvais. Mais qui remettrait ceci à la broche? Ha! gentil levraut, vous soyez le très bienvenu. Ma foy, il n'est qu'à demy-cuit. Ça donnez, je le mettrai à la mode de la feu royne Gillette. Et ce morceau honteux, demeurera til au plat? Je l'en empescheray bien. A propos, j'ai oublié à laver les tripes du veau que j'ai habillé ce matin³. Gars, à boire, je te servirai le jour de tes nopces; point d'eaue, il est assez fort sans elle. Tout d'une main, verse deça à moy (disoit l'autre) tout plain, nature hait le vuide⁴, ceci s'en va à la vallée. Ex hoc, in hoc, il n'y a

1. Rabelais dit : « De tous poissons fors que la tenche, prenez l'aesle de la perdrix ou la cuisse d'une nonain. » (Note de M. Assezat.)

2. Rab. : « Diriez vous qu'une mouche y eust beu? »

3. Rab. : « Je laveroys volontiers les tripes de ce veau que j'ay ce matin habillé. »

4. Rab. : « Natura abhorret vacuum. »

comme pour toy. Je vous serviray le jour de vos noces : tenez, mon petit amy, or, ne mentez point, combien mengeriez vous de cecy avant que les oreilles vous cheussent? Cecy ne se fust sauvé devant moy il y a quinze ans¹. Oh, le bon appetit! tenez, comme il briffe! Qui lui attacheroit des sonnettes au menton, vertu saint Gris! Avoit il mangé son saoul de gland, le gallant? Je n'ay plus dent qui rien vaille. Il y en a qui ne mengent point entre leurs heures, ou plus au matin que au soir; je menge à toutes heures, et m'en trouve bien. Faisons comme les sergens, relevons menagerie: je ne donneroïs pas de tout ce que nous mangeons, si nous ne buvons, une merde. Ostez cette eaue, il est assez fort sans elle; au malin tout pur, au soir sans eau : à fol, fromage. Mon ami, leve ceste serviette : baillez à un vilain une serviette, il en fera des estrivieres : de peur d'oublier mon couteau, donne moi à boire. Je suis saoul; j'ai le ventre tendu comme un tabourin à cordes; je dancerois bien en rond : mangez; vous ne beuvez

point d'enchantement, chacun l'a veu². Si je montois comme j'avalle, je fusse pieça bin haut³. A ces costelettes et pieds de pourceau, *faisons comme les sergens, relevons menagerie*. Et ce jambon est il ferme? *Avoit il mangé son saoul de gland, le gallant?*

1. Rab. : « Je souloys jadis boyre tout. »

2. Rab. : « Il n'y a point d'enchantement; chascun de vous l'a veu. »

3. Rab. : « Si je montois aussi bien comme j'avalle, je fusse pieça hault en l'aer. »

point ; après avoir fait un bon
repas, il faut devenir chiches.
Bren, si mes enfans sont gens
de bien, ils vivront : après
avoir bien brouillé, nous
n'avons que nos despens : du
vin, ou j'en demanderay :
après la poire, il faut boire :
si femme savoit que vaut
pomme, jamais n'en donne-
roit à homme¹. Or ça, com-
pere, à cause de luy, pour
l'amour d'elle. Là, ma cou-
sine, si j'ay bu à ma commere,
ma commere a bu à moy : là,
vous n'en mourrez pas, pour
un coup à la Bretesque². Je
ne m'en vray pas de ceans
avec la soif³.

Joseph NÈVE.

1. La disposition typographique suivante serait préférable :

Après la poire,
Il faut boire.
Si femme savoit que vaut pomme,
Jamais n'en donneroit à homme.

C'est un commentaire du précepte de l'école de Salerne :

Post pyra da potum; post pomum vade cacatum,

en même temps qu'une allusion malicieuse à la pomme du paradis terrestre.

2. Rab. : « A la mode de Bretagne. »

3. Rab. : « Quiconques aura perdu la soif ne ayt à la chercher ceans. »



LES TENANCIERS
DE L'ABBAYE DE SEUILLY

A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE.

Les Archives nationales conservent dans la série N², Indre-et-Loire, n^o 9, un plan de la fin du xvii^e siècle ou du début du xviii^e qui présente un véritable intérêt pour la recherche des éléments réels dans l'œuvre rabelaisienne. C'est un relevé cadastral des terres de chacun des tenanciers de l'abbaye de Seuilly, sur les territoires des communes de Seuilly et de Cinais. Ses vastes dimensions ne nous ont permis, malheureusement, que d'en reproduire une faible partie, même avec réduction; mais le terrain embrassé suffit à montrer l'importance de ce document pour la situation des biens de famille de Rabelais et pour les opérations de la guerre picrocholine.

Par une bonne fortune assez rare, les chemins ont été tracés par l'arpenteur. Au nord de l'abbaye de Seuilly passe le chemin de Lerné à la Croix de la Devinière et au Moulin du Pont : c'est le grand carroi de Lerné à Chinon suivi par les fouaciers. Au sud, un autre chemin, de moindre importance, vient aussi de Lerné et va rejoindre le grand carroi au Moulin du Pont, en passant par l'église paroissiale de Seuilly.

La Croix de la Devinière, à l'entrée du sentier qui monte du grand carroi à la Devinière, nous indique la demeure d'Antoine Rabelais, possédée par [Louis] Lhuillier (1687-1718)¹. A droite, un groupe de maisons d'une

1. Voici les propriétaires de biens sis à la Devinière relevés par notre confrère M. H. Grimaud sur le *Livre des aveux de l'abbaye de Seuilly* conservé à la bibliothèque de Tours : 1672, Pierre Pironneau, Noël Renou et Louis Lhuillier; 1687, Louis Lhuillier; 1693,

certaine importance représente évidemment la Grande Devinière, dont les tenanciers sont Pironneau, Lhuillier et les frères Blucheau. Le petit chemin qui se détache à droite de celui de la Devinière conduit tout droit à l'église de Cinais.

En suivant le grand carroi au delà des limites de notre reproduction, le plan donne le « Clos Rablays » au sieur Chesnon de Bagneux, et un peu plus loin, au détour que fait le grand carroi pour descendre au gué de Vède, « la pièce des Longardes », emplacement de la Croix de Longarde citée dans le document de 1505. Antoine Rabelais y possédait, on le sait, deux arpents de terre « situés près le Moulin du Pont, sur le chemin par lequel on va dudit moulin à la Croix de Longarde »¹.

L'abbaye de Seuilly est figurée par un gros cube de maçonnerie à la limite du clos défendu par frère Jean. A l'ouest s'élève une petite chapelle du xviii^e siècle encore debout aujourd'hui.

Le chemin de Seuilly au Moulin du Pont sépare l'abbaye du cimetière et de l'église paroissiale Saint-Pierre, où, selon Gaignière, aurait été baptisé Rabelais. Au nord de la cure, le long du chemin, se trouve l'Hôtel-Dieu, dépendant à cette époque du collège de Chinon. C'est à cet établissement hospitalier que fait allusion le passage du *Quart Livre*, ch. 1 : « Comme, dist frere Jean, à Seuillé, les coquins souppans un jour de bonne feste à l'hospital... »

On voit que, malgré sa date relativement récente, le plan des Archives nationales fournit plus d'un renseignement utile. Il serait souhaitable qu'un de nos confrères tourangeaux prît connaissance de l'*Atlas général des domaines et des fiefs qui composent la châtellenie du Coudray-Mont-*

Joseph Renou; 1694, Louis Lhuillier; 1718, Louis Lhuillier; 1775, Jean Pironneau, Blucheau frères, Louis Coindreau, Richard Pierre et Louis.

1. R. É. R., t. VI, p. 71.

*pensier en 1782*¹, conservé au chartrier du château, et signalé par M. l'abbé Bossebœuf. Il est fort probable que, dans les 65 plans grand in-folio dressés par J.-B. Blouin, on relèverait plus d'un document intéressant de très près la Topographie rabelaisienne.

H. C.

1. Abbé L. Bossebœuf, *Le Coudray - Montpensier, l'abbaye de Seuilly et les environs*. Tours, 1900, in-8°, p. 211.

LE CAPITAINE CHAPPUYS

ET MAÎTRE ALCOFRIBAS.

Le Duchat et la plupart des commentateurs identifient le capitaine Chappuys, habile ciseleur des anneaux de Gargantua (l. I, ch. viii) avec Claude Chapuis¹, valet de chambre de François I^{er}, garde de la bibliothèque du roi, puis doyen de l'église de Rouen. Le personnage était Tourangeau, parent de Gabriel Chapuis, ami de Clément Marot et de Salmon Macrin. Il n'y a donc *a priori* aucune raison pour ne pas en faire une connaissance de Rabelais et pour lui refuser le titre d'orfèvre de Gargantua. Mais pourquoi l'affubler du titre de capitaine ?

Nous avouons qu'aucune explication satisfaisante ne nous est encore venue à l'esprit, et devant la difficulté de sortir d'embarras, nous avons préféré recourir à une autre identification. La voici, telle qu'elle ressort de six extraits du *Catalogue des actes de François I^{er}* :

A. *Don au capitaine Michel Chappuis de 16 acres de terre à Millemart en Caux (Mélamare) provenant de Jean Fournon, naguère exécuté par justice à Montivilliers. Compiègne, 13 avril 1534. (II, p. 664.)*

B. *A Michel Chappuis, capitaine de navires, 301 livres 10 sous pour être venu en poste du Havre-de-Grâce à Fréjus, et retourner de Villeneuve de Tende au Havre pour ce qui concerne le passage de la reine d'Écosse. Juin 1538. (VIII, 242.)*

C. *A Michel Chappuis, capitaine en la mer de Ponant, don de 250 livres pour deux voyages auprès du roi qui l'avoit fait*

1. Claude Chapuis fut au nombre des poètes qui composeront des épigrammes en réponse au *Beau Tetin*, de Clément Marot. Comme sa pièce s'appelle le *Blason de la main*, on pourrait songer à un rapprochement entre les anneaux de Gargantua et le sujet traité, mais les dates de cette petite joute littéraire (1535-1537) font rejeter cette conjecture. Cf. Marot, éd. Guiffrey.

mander « pour aucuns » entreprises sur la dicte mer. 1. mars 1539. (VIII, 198.)

D. Provision pour le sr Chappuis, capitaine d'un des navires du roi, de l'office d'auneur mesureur de draps, toiles, blé, morues et charbons de la ville du Havre-de-Grace. Fontainebleau, 25 mai 1539. (VI, 560.)

E. Provision pour Michel Chapuis de l'office de contrôleur des aides et traites de Montivilliers. 1540-1543. (VII, 580.)

F. Provision de l'office de contrôleur de l'élection de Montivilliers en faveur de Mathurin Richer, sur la résignation faite à son profit par Michel Chapuis. Romorantin, 29 avril 1545. (VI, 786.)

Ainsi, de 1534 à 1545, c'est-à-dire à l'époque qui nous intéresse, il existait un personnage du nom de Michel Chappuis. Il portait le titre de capitaine, auquel lui donnait droit le commandement d'un des navires du roi sur la mer du Ponant. François I^{er} l'employa à plusieurs entreprises importantes, notamment au passage de la reine d'Écosse en France. Il vint en poste à Fréjus, au mois de juin 1538, recevoir les instructions du roi, et put y rencontrer Rabelais qui se trouvait, nous le savons, à la suite de la cour, lors du voyage en Provence¹.

Rien évidemment ne nous invite à préférer Michel Chappuis à son homonyme tourangeau, si ce n'est ce titre de capitaine, bien difficile autrement à expliquer. Mais si nous admettons cette identification, que d'autres documents viendront peut-être confirmer, nous avons du même coup la raison de l'érudition nautique de Rabelais. Si l'auteur du *Quart Livre* connaissait si bien la manœuvre d'un vaisseau, c'est qu'il avait navigué avec son ami le capitaine à bord d'un des navires de François I^{er}.

En tout cas dans ce passage du livre I^{er}, nous sommes en face d'un personnage réel, comme « Her Pracontal » qui, dans le même chapitre, contribue au costume de

1. R. É. R., t. III, p. 333. Le registre qui porte le nom de Michel Chappuis renferme aussi un mandat au nom de Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, également de la connaissance de Rabelais.

Gargantua par le don d'une bourse venue de Lybie, et comme Fayole, qui lui envoie, au ch. xvi, une jument du même pays. Grâce à la substantielle étude de M. le marquis de Fayolles, il ne subsiste, croyons-nous, aucun doute sur l'identité de ce dernier, ami et parent des d'Estissac. Quant à « Her Pracontal », que Le Duchat avait rattaché à la famille noble de ce nom en Dauphiné, c'est, à n'en pas douter, un homme qui connaissait l'Afrique. Humbert de Pracomtal, seigneur d'Anconne, capitaine de 300 hommes de pied, qui teste le 22 juin 1544 au moment de se mettre en mer comme corsaire, suivant les ordres du roi¹, remplit parfaitement cette condition. On voit donc que le capitaine Chappuis, si notre conjecture est fondée, appartiendrait à la même catégorie de seigneurs quelque peu aventuriers, bien dignes de prendre part aux merveilleuses prouesses du grand géant Gargantua.

Reste à expliquer « Alcofribas, son bon facteur ». Le Duchat, tout en reconnaissant Rabelais sous l'anagramme, rapporte *son* à Gargantua, et traduit « bon facteur » par « bon historien ». Maître François se serait donc qualifié de fidèle historien des faits et gestes du jeune prince.

Tel n'est pas notre avis. Rabelais s'intitule le facteur du capitaine Chapuis, c'est-à-dire son chargé d'affaires, l'homme de confiance chargé de faire le négoce pour son compte. A quel trafic fait-il allusion? Nous l'ignorons. Mais soyons sûr que le fait existe et que Rabelais n'a pas décoché ce trait au hasard. Si l'on voulait hasarder des suppositions, on pourrait songer que l'auteur de *Gargantua* a servi d'intermédiaire à Chappuis pour écouler quelque part de butin, pièces d'orfèvrerie, bijoux, pierres précieuses, ou qu'il lui a facilité l'écoulement de drogues rapportées du Levant pour des apothicaires de Lyon, puissants entrepositaires de baumes, de gommes et autres marchandises rares. La mention d'Hans Carvel, qui, nous

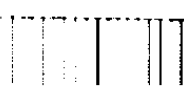
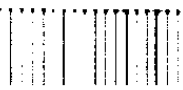
1. Guy Allard, *Histoire généalogique du Dauphiné*, 1697, in-4°.

n'en doutons pas, est aussi un personnage réel, nous ferait plutôt pencher du côté des bijoux.

Une dernière remarque. Dans le chapitre iv de *Pantagruel*, antérieur par conséquent au passage que nous venons d'étudier, Rabelais fait allusion à la grosseur des câbles de « la grand navire *Françoise*, qui est au port de Grâce-en-Normandie ».

On pourrait voir alors, dans cette comparaison, autre chose qu'un écho de bruits populaires ou qu'un détail emprunté aux récits enthousiastes des voyageurs. Rabelais serait venu au Havre avant 1533 et aurait admiré l'immense vaisseau dans le port où commandait son ami le capitaine Chappuis.

Henri Clouzot.



QUELQUES VOCABLES PRÉ-RABELAISIENS.

I. ETHERÉ.

Au xxvii^e chapitre du livre IV, « Pantagruel, raisonnant sus la discession des ames Heroïques, dit que les comètes et les apparitions météores sont pronostic certain et veridique prediction, que dedans peu de jours telles venerables ames laisseront leurs corps et la terre », et, faisant allusion au mode de vote des juges Aréopagites pour le jugement des criminels, il ajoute :

« Ainsi par telz cometes, comme par notes *ætherees* disent les cieulx tacitement. »

Nous avons là le plus ancien exemple du mot *éthéré* qu'aient connu les rédacteurs du *Dictionnaire général*. Mais M. Paul Barbier a fait observer ici même¹ que Godefroy, en son *Complément* (qui déborde de façon très inattendue le xv^e siècle), donnait un exemple antérieur dû à Jean Marot et qu'il date de « v[ers] 1508 ».

Godefroy indique trois exemples de ce mot, dont deux sont antérieurs à la date du IV^e livre (J. Marot, *Voy. de Venise*, fol. 31 r^o, et Cl. Marot, *Métamorphoses d'Ovide*, I, 132). La traduction de Cl. Marot était terminée dès 1531², mais l'ouvrage de son père, mort vers la fin de 1526³, lui est sûrement antérieur, bien qu'il n'ait été imprimé qu'en 1532.

Voici le texte de Clément Marot, d'après l'édition Guiffrey (t. II, p. 309) :

Sur tout cela que j'ay cy declairé
Le grand ouurier meit le ciel *etheré*,
Cler, pur, sans pois, et qui ne tient en rien
De l'espesseur et brouas terrien.

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, III (1905), p. 393.

2. Marot, *Œuvres*, éd. Guiffrey, II [261].

3. Marot, *Ibid.*, p. [299].

et celui de Jean Marot, d'après l'édition des *Œuvres* de Clément Marot (La Haye, 1731, t. V, p. 59) :

Mais tout soubdain des divins lieux celestes
Paix descendit.....
Ainsi laissant la salle syderée,
Vint volitant en la chambre *etherée*.....

Mais le mot avait été déjà imprimé plusieurs fois dans *La Parthenice mariane translatee de latin en françoys* [par Jaques de Mortieres] et imprimée à Lyon « le xxij iour de octobre Lan mil ccccc · xxiiij » [1523], ouvrage très rare que M. Baudrier a bien voulu mettre à ma disposition.

Nous y lisons en effet, f. 34 a, « l'arce *etherée* » ; « orbes *etherées* », f. 46 a ; « l'olympé *etherée* », f. 4 b ; « nues *etherées* », f. 7 a ; « flammes *etherées* », f. 12 b ; « feu *etherée* », f. 11 a.

II. ACCLAMATION. BRONZE. BRUSQUE. FANFARE.

Ces quatre mots se lisent dans Rabelais : *acclamation*. IV, 3 ; *bronze*. V, 37 ; *brusque*. V, 28 ; *fanfare*. IV, 39. Pour aucun, M. Barbier n'a signalé d'exemple antérieur¹, mais M. Sturel² a remarqué que M. Delboulle avait lu *bronze* dans un texte de 1511 et Herberay des Essars l'avait aussi employé dans *Amadis*, au second livre en 1541.

Les trois autres mots se lisent en 1546 dans *Palmerin d'Olive* :

« Lors Palmerin un peu honteux de telle *aclamacion*, respondit... », fol. 71 v^o.

« Il trouva Florendos se defendant d'un courage si *brusque*, qu'il en avoit ja neuf ou dix mortz à ses piedz... », fol. 172 v^o.

« Je pense qu'ilz ayent trouvé le Prince, ou prins un terrible butin, veu la *fanfare* qu'on a sonnée à l'aborder... », fol. 268 r^o.

HUGUES VAGANAY.

1. *Revue des Études rabelaisiennes* (III, 1905), p. 280.

2. *J. Amyot traducteur des Vies parallèles de Plutarque*, p. 375.

UNE ÉPIGRAMME
DE SALOMON DE PRIEZAC.

[1654?]

S'il peut passer pour un polygraphe fécond, Salomon de Priezac n'en demeure pas moins un auteur fort médiocre. Connus surtout pour avoir composé une singulière *Histoire des Éléphants* (Paris, Ch. Sercy, 1650, in-12) dont s'amuse les bibliophiles, on lui doit encore un roman, *Olynthie, Le chemin de la Gloire*, « discours moral et allégorique », une *Dissertation sur le Nil*, des *Poésies* et bon nombre de traités écrits en latin. Ses *Poésies*, publiées en 1650, révèlent un poète pitoyable mais renferment quelques pièces curieuses, comme *Les promenades de Saint-Cloud*, *Les petuns de Paris*, *L'Arsenal de Paris*, *La foire Saint-Germain*.

Priezac ne borna pas à ce recueil son désir de rimer. Quand l'occasion s'en présentait, il savait trourser le madrigal ou aiguiser la satire, puis, pour ne pas laisser perdre ces précieuses improvisations, il les faisait imprimer sur feuilles volantes et les distribuait à ses amis. Parmi plusieurs de ces feuilles, — dont l'une est datée du 27 octobre 1654, — j'ai trouvé quelques vers où l'auteur félicite certain religieux, auquel il montrait sa bibliothèque, d'avoir jeté au feu son *Rabelais*.

Cette épigramme ne lui vaudra pas notre sympathie.

A MA BIBLIOTHEQVE,
SVR L'ENLEVEMENT QVE ME FIT
DE RABELAIS,
VN BON RELIGIEVX.

EPIGRAMME.

*S*UPERBES monumens où tant d'illustres morts,
D'un crayon immortel ont tracé leurs images,
Sources de tous les arts, entretien des plus sages,
Liures, quoy souffrez vous qu'on pille vos thresors :
Efcoutez Rabelais qui frappe à vos oreilles;
Il voit avec douleur que ses plus doctes veilles
Ne peuuent éviter les flammes ou les fers.
Mais non, le secourir c'est aider un impie ;
Car si l'original brusle dans les Enfers,
N'est-ce pas la raison qu'on brusle la copie.

Louis LOVIOT.



LES NOPCES DE PANTAGRUEL.

(1660.)

En 1660, l'auteur du Grand Dictionnaire des Précieuses, Antoine Baudeau, sieur de Somaize, publiait à Paris, chez Jean Ribon, une comédie des *Véritables précieuses* où il prenait à partie l'auteur des *Précieuses ridicules*. Somaize ne défendait pourtant point les Cathos et les Madelon; il les attaquait, au contraire, plus rudement, sinon plus spirituellement que Molière. On voit, à la septième scène de sa comédie, un poète, que vient de présenter aux précieuses Artémise et Iscarie un « alcoviste » de leurs amis, le baron de la Taupinière. Le poète se prépare à faire connaître aux deux « chères » les pièces de sa composition.

LE POÈTE.

Je vous diray donc, pour entrer d'abord en matière, que j'ay fait deux pièces de style différent, car l'une est une tragédie nommée : « La mort de Lusse-tu-cru. »

ARTÉMISE.

Le sujet est bien du temps.

ISCARIE.

Mais quelle en est la catastrophe, car c'est la pierre d'achoppement des tragédies?

LE POÈTE.

Je le fais lapider par les femmes.

LE BARON.

Ah! Mesdames, qu'il a bien rencontré! qu'elle est bien imaginée! qu'il s'est bien vulgarisé! Ah! cela me met dans la dernière demangeson de sçavoir le nom de vostre comédie.

LE POÈTE.

Je l'intitule : « Les nopces de Pantagruel. »

LE BARON.

Il ne s'est point dementy : le titre est incomparable.

ISABELLE.

Cela stupeficie mon ame.

ARTÉMISE.

Pour moy, cela m'enleve jusqu'au troisiemes ciel.

LE POÈTE.

Je m'en vais donc commencer.

LA MORT DE LUSSE-TU-CRU LAPIDÉ PAR LES FEMMES.

TRAGÉDIE.

Scène I.

LUSSE-TU-CRU seul ouvre le théâtre.

Jamais l'hydre fecond en mille et mille testes
N'excita tant de bruit et de telles tempestes,
Que cause de douleurs en moy Lusse-tu-cru,
La femme acariastre et gueuse de vertu.
Par sa langue maudite et toujours empestée,
A me persecuter on la void aheurtée.
Je l'ay voulu changer; mais, ô grands dieux! hélas!
Bien loin d'en tirer profit, los ou soullas,
La mauvaise me suit de taverne en taverne,
Me frappe, m'injurie, m'egratigne et me berne.
J'en ay partout la fièvre, et je ne sçais pas où
Pour pouvoir me fourrer je puis trouver un trou.

LE BARON.

Ah! Monsieur, arrestez, et donnez-nous le loisir de nous
extasier sur la magnificence de vos signifiantes expressions.

ISCARIE.

Il faut avouer que ces vers tonnent délicatement bien.

LE POÈTE.

Ils parlent un peu contre le sexe; mais, dans mon *Pantagruel*, je le justifie comme il faut.

ARTÉMISE.

Ah! que j'ay d'empressement d'ouïr ce qu'il fait pour nous!

LE BARON.

Je croy que vous avez raison, car aussi bien il faut avoir plus de temps pour lire une pièce sérieuse.

LE POÈTE.

He bien! je commence sans façonner. Pantagruel entre avec un confident et dit :

Où sont les violons? As-tu vu Dulcinée,
Pour qui mon ame est, fut et sera calcinée?

LE BARON.

Calcinée! que ce mot est emphatique!

LE POÈTE :

Le Confident.

Les violons sont prêts, et vous allez dans peu
Céillader comme il faut l'objet de vostre feu!

Pantagruel.

Ah! que de tourbillons escitent dans mon ame
La bouillante ardeur de ma flotante flame!
Ah! je sens que l'amour, ce fretillant nabot,
Drisle dedans mon cœur, comme les pois en pot;
Il virvolte, il se tourne, il y fait la patrouille;
Sautille comme en l'eau feroit une grenouille;
Il rejimbe, il s'estend comme un cheval fougueux
Qui prend le mors aux dents et bondit furieux;
Il va, monte et descend dans la chambre et le bouge;
Il furte tous les coins, et si jamais ne bouge.

ISCARIE.

Ah! laissez-moy admirer ces similitudes. Je trouve ces vers-là tout à fait espais.

LE POÈTE.

Hé! de grace, ne m'interrompez point; ces sortes de choses veulent de larges polmons, et pour les faire paroistre il ne faut pas s'arrester au milieu.

ARTÉMISE.

Ah! vous les lisez à pleine bouche.

LE POÈTE.

Sans mon escoullement de nez, je les aurois leus d'un ton bien plus fortifié.

FLANQUIN.

Elles donnent dans le panneau.

A la scène suivante, huitième et dernière, on découvre que le poète n'est autre qu'un ancien valet, qui s'est fait, après la mort de son maître, poète comique et fournisseur d'une troupe d'acteurs, dont le pseudo baron de la Taupinière est directeur, et son soi-disant valet, Flanquin, l'un des membres. Tous trois s'étaient mis d'accord pour berner les précieuses.

J. B.

LE CHIABRENA DES PUELLES.

Parmi les livres de la bibliothèque Saint-Victor, où figurait, on le sait, plus d'un livre de haute grasse, le *Chiabrena des puelles* a piqué particulièrement la curiosité des commentateurs. C'est sans doute tout ce que désirait l'auteur. Mais comme ce titre joyeux reparait au III^e livre, quinze ans plus tard, on peut se demander si sous cette appellation facétieuse Rabelais n'a pas eu en vue un ouvrage réel.

Nous ne reviendrons pas sur le mot « chiabrena » qui a fourni à nos confrères MM. Philipot et Sainéan deux excellents articles de la *Revue des Études rabelaisiennes*, t. V, p. 137 et 399. Le sens du terme dans Rabelais ne fait plus de doute. Il signifie *simagrée* (que l'on trouve aussi écrit *chimagrée*) ou en argot moderne : *chi-chi*. C'est dans ce sens que frère Jean manifeste son mépris pour les manières qu'il faut faire à la cour de Panigon : « Tant *chiabrener*, avec les femmes, *magni*, *magna*, *chiabrena*, révérence, double, reprinse, l'accolade, la fressurade, baise la main de vostre mercy, de vostre majesta, vous soyez tarabin, tarabas. » Quant à l'étymologie, elle nous semble encore indécise, malgré les solutions proposées par nos érudits confrères.

A coup sûr, *chiabrena* appartient au répertoire comique du moyen âge. Dans la *Farce d'un chauldronnier*, indiquée par M. Paul Barbier fils (*R. É. R.*, t. II, p. 26), la femme dit à son mari :

Je te craïn bien, povre chappon,
Ou chiabrena, ou pourpoint gras.

On trouve également le mot dans l'*Alphabet du temps présent* :

Quant le maistre dit : A. A. A.

Le disciple se prent à rire
 Des oysons qui crient K. K.
 Car c'est le parler, pour vous dire,
 De chiabrena¹.

Si nous osions, à notre tour, émettre une hypothèse, nous pencherions pour une origine scatologique, car frère Jean, quelques lignes plus bas, décompose lui-même les deux éléments de *chiabrena* : « Tant *chiasser* et *ure-niller*!... Cette *brenasserie* de révérences me fasche plus qu'un jeune diable! » Le rapprochement par abréviation des deux substantifs : *chia*(sse) = *brena*(sse), explique, croyons-nous, suffisamment *chiabrena*.

Reste le livre savoureux de la bibliothèque Saint-Victor. Nous n'en connaissons, avons-nous dit, que le titre. Ce n'est pas tout à fait exact, car au chapitre VIII du livre III : *Comment la braguette est première pièce de harnois entre gens de guerre*, Panurge cite un huitain extrait du *Tiers-Livre* du *Chiabrena des pucelles* :

Celle qui veid son mary tout armé,
 Fors la braguette, aller à l'escarmouche,
 Luy dist : « Amy, de paour qu'on vous touche,
 Armez cela, qui est le plus aymé. »
 Quoy! tel conseil doibt il estre blasmé?
 Je diz que non : car sa paour la plus grande
 De perdre estoit, le voyant animé,
 Le bon morceau dont elle estoit friande.

Au premier abord, on pourrait croire que la pièce est de l'invention de Rabelais, qui aurait voulu par cette citation supposée donner une réalité au *Chiabrena* ou réciproquement ajouter de l'intérêt à ses rimes en les attribuant à un livre de haute grasse. Seule la facture des vers, meilleurs, il faut l'avouer, que ceux de l'*Épître à Jean Bouchet*, empêcherait d'en faire honneur à maître François.

Or, grâce à une réimpression de M. Van Bever, à qui

1. Cité par G. Guiffrey, éd. Marot, t. II, p. 13, note.

la bibliothèque du xvi^e siècle est redevable de tant d'excellentes éditions, voici que le huitain se retrouve, dès 1543, dans un recueil intitulé : *La fleur de poesie francoyse, recueil joyeulx contenant plusieurs huictains, dixains, quatrains, chansons et aultres dictez de diverses matieres mis en nottes musicalles par plusieurs autheurs et reduictz en ce petit livre, 1543. On les vend à Paris en la rue neufve Nostre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France, par Alain Lotian.*

A la page 48 de l'édition de M. Van Bever¹, le huitain figure mot pour mot avec seulement deux variantes : *amy* pour *mary* au premier vers (ce qui semble une erreur de copiste à cause de la répétition *amy* au troisième vers), et *mieulx* pour *plus* au quatrième vers, ce qui ne change rien au sens.

Il y a donc gros à parier pour que la plaisante épigramme ne soit pas de l'invention de Rabelais, et qu'il l'ait puisée tout simplement dans ce petit livre ou dans un recueil similaire, car, au xvi^e siècle, ces pièces de vers passaient d'une anthologie à l'autre avec une facilité merveilleuse.

Mais s'il est malheureusement impossible d'identifier en toute sécurité la *Fleur de poésie francoyse* avec le *Chiabrena des pucelles*, aucun pot pourri de « menues rimailles », comme dit M. Van Bever, ne mériterait mieux l'appellation piquante de Rabelais.

Le ton du recueil, en effet, est loin d'être aussi leste que pourrait le faire supposer l'emprunt du III^e livre. Tout au plus rencontre-t-on une trentaine de pièces libres. Les deux cents autres sont du Phébus le plus pur. C'est de l'amour quintessencié, alambiqué, du style précieux, des sentiments d'un idéalisme admirable. Le thème favori, c'est l'amant que les rigueurs de sa belle font mourir, et toutes ces petites pièces peignent les tourments d'amour dans le langage de la plus belle compagnie. Mascarille n'a

1. *Collection erotica selecta*. Paris, Sansot, 1909, in-16.

pas mieux tourné dans ses *Précieuses ridicules* son célèbre impromptu :

Au voleur ! au voleur ! au voleur !

que l'auteur du huitain dont voici les premiers vers :

Au feu ! Au feu ! venez moy secourir,
Tous vrayz amans voyez la grande offense,
A tort amour me brusle sans mourir
Et si ne puis contre elle avoir deffense.

Quelle damoiselle ne serait pas flattée de recevoir ce quatrain de son amant :

Plus je la vois, moins y trouve à redire,
Tant que je puis veritablement dire
Que grand doulceur, bonne grâce et faconde,
Parfaicte elle est tant qu'il n'est sa seconde.

Et cet autre :

Vivre ne puis content sans sa présence,
Mourir m'est doulx, si je n'avois l'espoir
De prompt retour, et que loyal devoir
De mon amour luy en fait cognoissance.

Toute cette *Fleur de poésie françoise* n'est qu'une louange continue et pas toujours très poétique du sexe féminin. On pourrait même s'étonner d'y trouver tant d'échappées de verve gouailleuse et libre, si nous ne savions que les mots de gucule n'effrayaient alors ni la bonne société ni la cour. A coup sûr, dans la *Querelle des femmes*, qui divisait le Parnasse lors de sa publication, ce petit recueil ne pouvait manquer de grossir l'arsenal des défenseurs de l'amour platonicien.

En fallait-il plus pour que Rabelais, avec son grand bon sens anti-féministe, traitât toute cette belle poésie de *magnes* et de *chis-chis*, et que sa plume mordante, qui combattait dans les rangs des adversaires du sexe féminin,

transformât la *Fleur de poésie* en *Chiabrena des puelles*? Le plus mauvais tour, à coup sûr, qu'il pût jouer à l'auteur était de choisir, pour le citer, une des pièces les plus libres de son recueil.

Ce n'est pas le seul emprunt, d'ailleurs, que maître François ait fait à l'anthologie, et dans le prologue du livre IV on trouve aussi ce quatrain, déjà imprimé dans la *Fleur de poésie* (p. 80) sans le moindre changement :

S'il est ainsi que coignée sans manche
Ne sert de rien, ny oustil sans poignée
Affin que l'ung dedans l'autre s'enmanche,
Prens que soye manche et tu seras coignée.

Malgré cette double coïncidence, nous le répétons, il n'est pas sûr que Rabelais ait puisé directement au recueil réimprimé par M. Van Bever. Bien plus, nous pencherions en faveur d'une anthologie antérieure en date et qui permettrait l'allusion au *Chiabrena des puelles* dès 1532 dans la bibliothèque Saint-Victor.

Mais il est difficile d'espérer la découvrir, tant sont rares ces produits de la muse légère du xvi^e siècle. Si un heureux hasard venait un jour ressusciter ce phénix, on le reconnaîtrait, nous n'en doutons pas, non seulement aux deux épigrammes que nous venons de citer, mais aussi à la présence du dizain du livre IV, ch. XLIV :

Jénin, tastant un soir ses vins nouveaulx.

La facture de cette petite pièce se rapproche si bien de celle du dizain du *Chiabrena* qu'on peut leur supposer à toutes deux le même auteur¹.

Henri CLOUZOT.

1. Cet auteur pourrait bien être Mellin de Saint-Gelais, dont plusieurs pièces figurent dans la *Fleur de poésie françoise*.

GARASSE ET RABELAIS.

Les deux volumes, si nourris et si nouveaux, que M. Frédéric Lachèvre vient de publier¹ rappellent tout naturellement l'attention sur le groupe des libertins du xvii^e siècle, qui compterait parmi les admirateurs et les lecteurs les plus fervents que l'œuvre de Rabelais ait jamais connus depuis trois siècles et demi. Grâce à l'ouvrage du célèbre P. Garasse² : *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à la Religion, à l'Estat et aux bonnes Mœurs. Combattue et renversée*, par le P. François Garassus, de la Compagnie de Jésus. Paris, chez Seb. Chappelet, 1623, in-4° (de 8 ff. prél., 1028 p. et 28 ff. de table), nous sommes admirablement renseignés sur le rôle exceptionnel que l'œuvre de Rabelais a joué dans l'histoire des libertins du xvii^e siècle. Ce dernier ouvrage émane, ne l'oublions pas, du même écrivain, à qui l'on doit, d'une part, *Le Rabelais réformé* (1619), et, de l'autre, *La Recherche des recherches d'Étienne Pasquier* (1622), où il est également assez longuement question de l'auteur du *Pantagruel*. Tous les rabelaisants connaissent, au moins de réputation, le premier de ces deux ouvrages, satire antiprotestante où Rabelais n'est guère pris à partie que dans le *Rapport* du début et qui est dirigée en particulier contre le célèbre ministre de Charenton, Pierre du Moulin. Déjà dans l'*Epistre* liminaire de ce livre, le P. Garasse, s'adressant « aux ministres des Églises prétendues de France touchant l'humeur de Pierre du Mou-

1. *Le libertinage devant le Parlement de Paris. Le procès du poète Théophile de Viau* (11 juillet 1623-1^{er} septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales (Paris, 2 vol. in-4°, Honoré Champion, 1909).

2. Le célèbre jésuite, né en 1585, mourut en 1631.



lin », formule cette déclaration significative (1619) : « J'en appelle à vostre propre conscience, si vous avez aucun sentiment de piété, car vous n'estes pas si nouveaux en la lecture des livres, et de l'histoire sacrée, que vous ne sçachiez la ruine que Lucian cuida porter à la Religion chrestienne par ses moqueries et impietez : et nouvellement nous esprouvons quel debordement a ravagé les esprits par la lecture de Rabelais. Calvin s'esleva peu après avec le double esprit de ces deux faux prophetes venimeux comme Lucian, dont il portoit le nom par un fatal et malheureux anagramme¹, et bouffon comme Rabelais, dont il avoit leu les œuvres et humé le libertinage... Or, comme l'impiété et l'orgueil de ceux qui haïssent Dieu monte tousjours, dit le Prophete Royal, Pierre du Moulin s'est eslevé de nostre temps, garny de l'esprit de ces trois bouffons, archibouffon et maistre des moqueurs, ayant pour son partage l'impiété de Lucian, la rage de Calvin et les sornettes de Rabelais, humeur qui predomine en luy, comme la bile noire commandoit en l'esprit de Calvin... Car vous verrez par la lecture de ce livre et des autres suivants, que je promets au sieur du Moulin pour ses estreines de chascun an, s'il plaist à Dieu secourir mes travaux, que vos freres de Charanton lisent plus souvent Rabelais que l'Evangile et ont plus feuilleté Lucian, Plaute, Aristenet, Petrone et Athenée que les docteurs de l'Eglise... »

C'est à la page suivante que commence le *Rapport de Rabelais avec les Ministres et nommément avec Pierre du Moulin, ministre de Charanton*.

.
 Je pris naissance dans Chinon :
 Là fut mon lot et mon partage,
 Et luy donnay plus de renom,
 Que Didon n'en donne à Cartage.

1. Calvinus : Lucianus.

Commençant de faire à Poitiers
Une farce et un dialogue,
Je fus ouy fort volontiers,
Et cet œuvre me mit en vogue.

Sur quoy repose cette affirmation de Garasse? Personne, jusqu'à présent, n'a pu en découvrir l'origine. Le texte, cependant, mérite d'être relevé par les biographes de Rabelais, d'autant mieux que l'auteur précise aussitôt que Calvin, Véron et Le Sage « vomirent leur première rage » dans le même endroit, c'est-à-dire à Poitiers. L'allusion n'est donc pas fortuite. Que Rabelais ait étudié dans cette ville au cours des années de sa première jeunesse, rien de plus vraisemblable.

.
Puis voyant mes inventions
Des bons esprits estre prisées,
J'appliquay mes intentions
A me tenir sur ces brizées.

J'entreprins des livres bouffons
En matière, en forme, en estoffe;
Car pour fonder jusques au fons
N'est besoin d'estre Philosophe.

Et Calvin de près me suivit
Car estant d'humeur maniaque,
Un gros ouvrage il escrivit,
Où il parle en demoniaque...

En mon livre j'ay compilé
Lucian, l'Aretin et Plaute.
Et le tout si bien enfilé
Qu'on n'y marque pas une faute.

Lucian se mocque de Dieu,
L'Aretin se mocque du monde,
Quant à Plaute, il tient le milieu,
Et sa veine en ris est feconde.

De ces trois archibasteleurs
J'en ai faict certains epitomes

Et causé par là des malheurs
Plus qu'en l'air on ne void d'atomes.

J'ay plus de sornettes qu'eux trois
Je n'en espargne ny Dieu, ny homme,
Ny Pape, ny Princes, ny Roys,
Ny Paris, ny Londres, ny Rome.

Mais Calvin est bien mieux versé...

Au Purgatoire, et aux pardons,
Aux Messes, aux jeusnes, aux veilles,
Je n'espargne point les lardons !
Et là dessus fais des merveilles.

Mais je confesse qu'en cet art
Les Ministres me font la nique,
Car il n'est dicton, ny broquart,
Dont ils n'ayent levé boutique.

Et sur tout un astre malin
Quelque estrange mal' heur m'appreste,
En ce qu'ils disent qu'un Moulin
Doit un jour sortir de ma teste.

Et en ce MOULIN confiné
Comm' un asne autour de la rouë,
Je me dois voir enfariné,
Le monde me faisant la mouë.

Car on dit qu'en comparaison
De ce bouffon Charantonnesque,
Je n'ay ny rime ny raison,
Et n'ay pas l'esprit bouffonnesque.

Et je cours grand risque, dit-on,
Comme n'estant pas assez sage,
De revenir à Charanton,
Pour faire mon apprentissage.

J'apprendray plus en ce Moulin,
Et parcourant ses opuscules,
Qu'en la farce de Patelin,
De traicts plaisans et ridicules.

Trois ans plus tard, dans *Les Recherches des recherches*

et autres Œuvres de M. Estienne Pasquier, pour la défense de nos Roys contre les outrages, calomnies et autres impertinences dudit Authheur (Paris, S. Chappelet, 1622, de 36+985 pages), Garasse revint à la charge, en esquissant l'action de Rabelais sous un aspect plus caractéristique. La fin de l'ouvrage roule en grande partie sur lui (p. 952) :

Section XIV. Trois grands hommes louez excessivement par Maistre Pasquier, sçavoir Clément Marot, François Rabelais et Théodore de Beze... Sçachent tous que Maistre Pasquier estimoit que les trois ornemens de nostre siecle ont esté Clement Marot, François Rabelais et Theodore de Beze, sçavoir un athée, un bouffon et un heretique, et que pour estre grand et habile homme au jugement du sieur Pasquier, il faut estre ou meschant ou ignorant : il devoit adjouster, pour faire un parallele memorable, l'Arctin, Machiavel et Agrippa, opposant l'Arctin à Marot, Machiavel à Rabelais et Agrippa au sieur de Beze.

I. Pour les loüanges que vous donnez à Clement Marot, pour ce que c'est un badin, je n'en dis mot, seulement vous respons je qu'il meritoit d'estre loué de vostre plume : souvenez vous des parolles de Cestius Vibius : *dignum elogium quod hac voce diceretur*; mais quant à celles que vous donnez à Rabelais, elles sont excessives et considerables, car vous ne le citez jamais qu'avec eloge d'honneur et ressentiment de la devotion que vous portez à son genie, c'est, à vostre dire, le gentil, le parfait, le nompareil, le judicieux, l'incomparable, et, en somme, pour elorre avantageusement vostre discours, vous le comblés de ce tesmoignage. *De ma part je recognoistray franchement avoir l'esprit si folastre que je ne me lassay jamais de le lire, et ne le leu onques que je n'y trouvasse matiere de rire et d'en faire mon profit tout ensemble.*

En ces paroles, je recognois trois propositions, qui font un syllogisme *in Balordo* : I, que vous avez l'esprit folastre; II, que jamais vous ne vous lassez de lire Rabelais, pour rire; III, que vous y profités tousjours. Or, à ce syllogisme, pour respondre deuëment et en forme, je dis, *Transeat major, concedo minorem nego consequentiam.*

Suit une discussion pédantesque où le nom de Rabelais

revient plusieurs fois encore, pour aboutir à ces considérations un peu plus précises :

Cependant vous ne faites point de conscience de lire et relire les livres de Rabelais, dont la lecture est nommément deffendue par le Concile de Trente, mais à cela j'attens que vous me repondiez que c'est pour rire que vous le lisiez... Votre troisieme proposition estoit que jamais vous n'avez leu Rabelais sans y apprendre et sans y profiter : ayant concedé les premisses, je distingue la consequence; pour y apprendre du bien, de l'honneur, de la vertu, de la science? Je le nie, aussi n'estoit ce pas ce que vous cherchiez en vos estudes : pour y apprendre des bouffonneries, des niaiseries, des blasphemés, des impietés, des sottises? Je vous l'accorde, car tel estoit le but de vostre lecture, et vous appelez cela profiter, de mesme façon que ceux là qui disent que graces à Dieu ils ont bien profité leur journée, pour ce qu'ils ont mis et employé leur teston faux. A cela saint Augustin vous diroit : *Lucrum in arcâ, damnum in conscientia*. Vous avez en la lecture de Rabelais faict la perte de vostre religion et peut estre de vostre salut, vous y avés gagné la cognoissance de quelque bestize, ou de quelque impiété, et vous qualifiés cela du nom de profit, disant que vous avés bien profité à la lecture de Rabelais, en quoy vous ressemblez le fils de ce bon laboureur, lequel ayant perdu les bœufs de son pere, s'en vient triomphant et riant au logis, disant qu'à la verité il avoit perdu les bœufs, mais qu'il avoit bien réparé ceste perte, d'autant qu'il avoit trouvé un nid de pie. Ainsi vous, en feuilletant Rabelais, vous avez perdu le sentiment des choses divines et de la pieté, mais graces à Dieu vous avez bien recompensé ceste perte, d'autant que vous y avez appris d'ou vient le mot de Briborium, de Triboulemesnage, de Raminagrobis et d'autres semblables mysteres d'iniquité.

L'année suivante (1623), l'attaque prenait encore plus d'ampleur, de violence et d'acrimonie : Rabelais apparaît dans la *Doctrine curieuse* comme la bête noire, si j'ose dire, du P. Garasse et de son groupe, et comme la personification, le modèle par excellence du libertinage intellectuel. On va voir que nous n'exagérons rien. Par-

lant de la composition de la bibliothèque des libertins, signe extérieur si probant, à ses yeux, de leurs opinions dépravées, le jésuite y distingue trois rangs¹ :

Le premier contient le Pomponace, le Paracelse et Machiavel... Le second rang contient Hierosme Cardan, Charron et Lucilio Vanino : pour Cardan, s'il a fait quelque chose de bon et catholique, je m'en rapporte, bien puis je dire que dans ses subtilitez... les impietez y fourmillent à centaines...

Le troisieme ordre qui se void en la bibliotheque des libertins sont des livres qui concernent non seulement la creance, mais qui touchent aussi les moines, et sont des ouvrages d'une si horrible impudicité que j'ay honte d'en parler clairement...

Outre et pardessus ces trois ordres de livres, les libertins ont en main le Rabelais comme l'enichiridion du libertinage. Ce vaurien ne merite pas la peine qu'on en parle : je dis seulement que, pour le bien qualifier, il faut dire de luy que c'est la peste et la gangrene de la devotion. Il est impossible d'en lire une page sans danger d'offenser Dieu mortellement, je dis quand mesme il ne seroit point deffendu par les censures ecclesiastiques. Je proteste en conscience que je n'en ay jamais leu quatre lignes de suite; mais à voir ce qui est rapporté de luy dans les œuvres de maistre Estienne Pasquier, lesquelles j'ay assez diligemment feuilletées, j'estime que Rabelais est un très maudit et pernicieux escrivain, qui succe peu à peu l'esprit de pieté, qui desrobe insensiblement l'homme de soy mesme, qui aneantit le sentiment de religion, en un mot *Κλεπτοάγιος Ψυχολέπτης*, qui a faict plus de degast en France par ses bouffonneries que Calvin par ses nouveautez. Et nos Atheistes, si on ne leur coupe les racines, empruntans la malice de l'un et l'insensibilité de l'autre, y adjoustans l'impudicité de leur creu, sont sur le point de nous faire voir d'estranges et horribles malheurs.

Après une telle diatribe, il n'y avait plus rien à dire : toute injure nouvelle fût restée au-dessous de la déclaration qu'on vient de lire. Aussi laisserons-nous là le Père Garasse, après avoir indiqué les trois étapes de sa viru-

1. Livre VIII, section 10.

lente animadversion à l'égard du *Pantagruel* et de son auteur. N'oublions pas que ses idées étaient celles de tout un groupe, dont il a été le porte-parole. M. Lachèvre l'a excellemment prouvé¹.

Abel LEFRANC.

1. Le P. Garasse, dans une lettre citée par Lachèvre, t. I, p. 577, fait une allusion qui montre que, d'après ce qu'il croyait, Rabelais avait été inhumé dans la nef de Saint-Paul et non dans le cimetière.

SUR LE TÉMOIGNAGE

DE PIERRE DE SAINT-ROMUALD.

On sait que le moine feillant Pierre Guillebaud, dit Pierre de Saint-Romuald¹, s'est occupé assez longuement de Rabelais dans son *Trésor chronologique* (3 vol. in-fol., 1642-1647). Le témoignage de cet érudit s'est imposé de bonne heure à l'attention des biographes de Rabelais. Presque tous l'ont cité, — sans cependant reproduire son texte, — comme une autorité d'une valeur très grande en ce qui touche plusieurs dates importantes de la vie de Rabelais. C'est ainsi, par exemple, que Saint-Romuald a été déjà invoqué par Colletet, l'un des plus anciens historiens du Maître. Pour ne citer que l'un des plus précis parmi ses récents biographes : E.-J.-B. Rathery a cité le même annaliste, non seulement à propos des circonstances de la mort de notre écrivain, mais aussi à l'égard de la date exacte de sa prêtrise, connue uniquement par cette source : « C'est là qu'il acheva son noviciat et passa successivement par tous les degrés du sacerdoce jusqu'à la prêtrise, qu'il aurait reçue en 1511, suivant Pierre de Saint-Romuald (*Trésor chronol.*, 3 vol. in-fol., à l'année 1553), mais plus probablement en 1520, ou peut-être un peu auparavant, avec dispense... » Fleury, P. Lacroix, Gebhart, etc., ont utilisé pareillement les indications fournies par le moine feillant. Or, ayant eu la curiosité de me reporter au texte même de Saint-Romuald, j'ai pu constater, non sans surprise, que cet annaliste n'avait jamais parlé de la prêtrise de Rabelais. Cette date de 1511, qui se trouve invoquée un peu partout, résulte uniquement d'une confusion commise par un biographe

1. Né à Angoulême le 21 février 1585, mort à Paris le 29 mars 1667. Cet auteur a publié, outre le *Trésor*, l'*Hortus epitaphiorum* (1648-1666), des *Éphémérides* (1664) et les *Historiae Francorum* (1662).

qui a mal lu le *Trésor* et qui a été reproduite ensuite de confiance par tous les autres. Saint-Romuald place simplement, vers 1511, — et en s'en rapportant vaguement, sans aucune référence à une autorité positive, à « ceux qui ont écrit sa vie », — l'entrée de Rabelais au couvent de Fontenay-le-Comte. Nous allons, pour en finir avec cette confusion, donner ici le texte du Feuillant, texte fort curieux par lui-même et qui reste, avec celui de Gui Patin, le principal témoignage relatif au lieu de la mort et de la sépulture de Rabelais. On y rencontre même une donnée qui ne se retrouve nulle part ailleurs et qui vient à point, après les renseignements d'un si haut intérêt apportés par notre confrère M. Henri Clouzot sur le séjour du Chinonais à Saint-Maur-les-Fossés¹. Au temps de Saint-Romuald, on montrait encore, comme une curiosité du lieu, la chambre occupée par Rabelais dans l'abbaye de Saint-Maur. D'autre part, il est à noter que le Religieux historien demande la suppression pure et simple des ouvrages de Rabelais. En somme, l'annaliste, en donnant à l'auteur du *Pantagruel* une place relativement si étendue dans son *Trésor chronologique*, reflétait par là les préoccupations de ses contemporains, chez lesquels l'ancien cordelier et bénédictin jouissait d'une popularité toujours très grande. A tous égards, ce morceau biographique méritait d'être reproduit *in extenso*, avec les notes qui l'accompagnent, dans notre *Revue*.

Trésor chronologique et historique contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et curieux dans l'Estat, tant Civil qu'Ecclésiastique, depuis l'an de Jesus-Christ 1200 jusqu'à l'an 1647, par le R. P. Dompierre de S. Romuald, Prestre et Religieux de la Congregation de Nostre-Dame des Fueillens. 3^e partie. Paris, Antoine de Sommaville, 1647, in-folio, p. 469 : — L'An 1511 de J.-C.

.....
Ce fut environ ce temps² que François Rabelais de Chinon,

1. *R. É. R.*, 1909, p. 259-284.

2. Ceux qui ont écrit sa vie.

filz d'un Hostelier, prit l'habit de Cordelier à Fontenay-le-Comte; mais comme il avoit l'esprit jovial et bouffonnesque, aussi ne demeura-il gueres en son Couvent, comme estant de ces lieux que le Droict appelle tristes, et jetta bien-tost le froc aux orties. Il y en a qui disent qu'il se rendit Luthérien, et d'autres qu'il devint Athée. Je me fusse abstenu de parler de luy pour son peu de merite, si je n'eusse voulu imiter le grand Jules Scaliger¹, lequel, après avoir donné son jugement des poètes les plus célèbres, se pleut de le donner aussi de Rhodophile et de Dolet, disant pour son excuse que c'estoit à l'exemple d'Aristote, qui traite dans un mesme livre, des animaux et de leurs excremens. Ce que je peux appliquer au sujet de cet Autheur, qui estoit le plus grand forger de fables et le plus insigne bouffon qui ait jamais mis la main à la plume², comme tesmoignent ses escrits. Je sçay que quelques-uns les excusent, asseurant que quiconque les examinera du biais qu'il faut, trouvera que ce n'estoit qu'un Democrite, qui se rioit des choses humaines, ou bien un Lucian, qui se mocquoit des abus qui se commettent entre les hommes. Neantmoins, il est expedient que ses livres soient tout à fait supprimez, pour la difficulté d'y rencontrer son intention³. Louys Guyon⁴, en ses Diverses Leçons, proteste qu'il n'est pas l'autheur de ceux qui sont intitulez les Isles Sonnantes, où il semble se rire des gens d'Eglise, et particulièrement des Papes, Cardinaux et Moines, et adjouste qu'ils furent faits long temps après sa mort, et qu'il sçait bien qui les a composez.

P. 591. L'an 1553 de J.-C.

En ce temps, auquel Jean Funcius de Verda, proche de Noremberg, hérétique, finit sa Chronologie, finirent leurs jours Jean Dubravius Skala, evesque d'Olmus, Baptiste Egnace de Venise et Hierôme Fracastor de Veronne; comme fit (*sic*) aussi les siens nostre François Rabelais de Chinon, curé de

1. *Poetices*, l. VI, ch. iv : On a augmenté l'éclat des diamans par la couche d'une petite fucille.

2. *Habet hoc ingenium humanum ut cum ad solida non suffecerit, in supervacaneis et futilibus se afferat*. Bacon, en son livre de *Augmentis scientiarum*.

3. Ils sont deffendus par le Concile de Trente.

4. Livre II, ch. xxx.

Meudon. Ce ne fut pas en sa Cure, comme le vulgaire a creu jusqu'à présent; mais à Paris, en une maison de la ruë des Jardins, et fut enterré dans le cimetiere de Saint Paul, au pied d'un arbre qui s'y voit encore aujourd'huy¹, selon que le sieur Patin, docte médecin de Paris, l'a sceu de feu Mr d'Espece, Conseiller d'Estat et Ambassadeur en Holande, qui l'avoit appris de feu Mr le Président d'Espece son père. On dit qu'il laissa un papier cachetté, où estoient escrits ces trois articles : *Je dois beaucoup, je n'ay rien vaillant, je donne le reste aux pauvres*², voilà mon Testament, et qu'il proféra ces paroles en mourant : « *Tirez le rideau, la farce est jouée*³ ». Il avoit esté en ses jeunes ans Cordelier à Fontenay-le-Comte en Poitou, et mesme y estoit *in pace*, pour certaines friponneries d'importance qu'il avoit faites; mais quelques-uns de la parenté du Président Brisson, prenant plaisir à l'humeur bouffonne du personnage, qui se mocquoit de tout fort ingénieusement, ils le retirèrent de son Couvent, et firent en sorte qu'il se mit de l'Ordre de Saint Benoist, en l'Abbaye de Maillezais⁴, où ayant demeuré quelque temps sans estre vestu en homme de Religion, il s'en alla estudier en Medecine à Montpellier, où il fut passé Docteur, puis vint pratiquer son art en son pays, d'où le Cardinal du Bellay, Evesque de Paris, le mena à Rome, et obtint du Pape Clément septième une Bulle d'absolution⁵ de son apostasie et irrégularité, avec pouvoir d'exercer la Médecine et de tenir tel Bénéfice qu'il pourroit avoir. A son retour, ce Cardinal, qui estoit aussi Abbé de Saint Maur des Fosse,

1. Notre confrère M. Jean Plattard me rend attentif au témoignage contenu dans une lettre du P. Garasse (cité par Lachèvre, *Procès de Th. de Viau*, t. I, p. 577) : « Rabelais, qui ne valoit guère mieux que Théophile, fut inhumé dans la nef de Saint-Paul ».

2. Pour connoistre l'humeur d'un homme, il ne faut que voir son testament, d'autant que c'est un miroir de son naturel et de ses mœurs. *Pline le jeune*.

3. Auguste en dit presque autant en mourant : Cicéron avoit dit avant luy, sur la fin du livre de « Senectute, Peractio actatis est tanquam fabulae, etc. ».

4. Elle est à présent sécularisée et église cathédrale.

5. Cette bulle se trouve dans la *Prosopographie* d'Antoine du Verdier, t. III, p. 2452. — Sevole de Sainte Marthe parle de luy dans les Eloges des Hommes illustres, comme fait aussi Mgr le président de Thou en sa vie, livre VI.

le receut pour Chanoine en son Abbaye, après en avoir fait séculariser les Moines. Ce fut là qu'il travailla après son livre de Pantagruel, son esprit prophane prévalant sur tout ce qu'il avoit de dévotion. On y monstre encore aujourd'hui par singularité sa chambre. Enfin ayant demeuré là quelque temps, il alla servir la Cure de Meudon, dont il avoit obtenu la collation de son Patron le Cardinal du Bellay¹. Il est à croire qu'il pouvoit bien dire à sa mort comme cet autre² :

J'ay vescu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loy naturelle;
Et si m'estonne fort pourquoy
La mort osa songer en moy,
Qui ne songe jamais à elle.

Ou bien encore comme l'Authcur de ces vers³ :

J'ay vescu sans soucy et je meurs sans regret,
Personne ne me plaint, et je n'ay plains personne,
Pour le lieu où je vay, c'est un trop grand secret,
Je le laisse à vuider à Messieurs de Sorbonne.

Ses facéties ou railleries ne s'arrêtoient pas seulement aux choses civiles et naturelles, mais passoient encore contre les célestes et sacrées, avec certaine malignité d'esprit par trop éveillée⁴. C'est pourquoy on luy pouvoit bien lancer le picquant aiguillon de cet Epigramme de L. Seneque :

Nunc, nunc tolle jocos, non est Jocus esse malignum,
Numquam sunt grati qui nocuere sales⁵.

Hélas! estre dans ce vallon de larmes, et entre les bras de

1. Livre VI.

2. Regnier estant malade se fit cet epitaphe lui-même.

3. C'estoit un grand Rieur de Paris, mort environ ce mesme temps.

4. Il y a des auteurs qui sont comme ces peintres qui, au lieu de peindre des choses sérieuses, ne veulent qu'en représenter de ridicules, telles que sont des oysons bridez, des cerfs volans, des lievres cornus, des canards bastez, des marmousets et semblables crotiques.

5. *Lib. 6 de Provid.*

la mort, et neantmoins ne laisser pas de rire et de se réjouir, n'est-ce pas, comme dit Salvian, s'estre soulé de ces herbes de l'Isle de Sardaigne qui font rire en tuant¹. Il se meurt, et toutefois il rit; n'est-ce pas enfin pour luy et pour ses semblables que ces paroles ont esté prononcées? *Malheur à vous qui riez, puisque vous pleurerez tousjours dans un séjour où les ris ne s'entendent jamais.* Reprenons nos narrations ordinaires. —

Abel LEFRANC.

1. Pline.

COMPTES-RENDUS.

Paul VILLEY. *Les Sources et l'évolution des Essais de Montaigne*. Paris, Hachette, 1908. 2 vol. in-8°.

— *Les livres d'histoire utilisés par Montaigne*. Paris, Hachette, 1908. 1 vol. in-8°.

Une Revue consacrée à Rabelais et son temps ne peut guère se désintéresser de Montaigne : en 1906, nous avons signalé à nos lecteurs le travail de M. de Zangroniz sur *Montaigne, Amyot et Saliat*; aujourd'hui nous leur présentons les deux thèses de doctorat de M. Pierre Villey sur les *Sources et l'évolution des Essais*. Les analyser en détail ne rentrerait pas dans le cadre de cette Revue; ajouter aux éloges qu'en ont fait tant de juges autorisés serait superflu : il n'y a qu'une voix pour reconnaître dans cette œuvre l'étude littéraire la plus méthodique, la plus riche et la plus approfondie que nous possédions sur l'histoire de la pensée de Montaigne. Nous nous bornerons à montrer comment les études rabelaisiennes peuvent profiter des travaux de M. Villey.

Le premier volume de la thèse principale, *Sources et chronologie des Essais*, et la thèse complémentaire, *Livres d'histoire utilisés par Montaigne*, sont une vaste enquête sur la chronologie des *Essais* et sur leurs sources livresques. Dès le xvi^e siècle, les premiers éditeurs de Montaigne avaient déterminé les origines des citations qui abondent dans le texte des *Essais*. M. Villey s'est proposé de rechercher les sources des anecdotes, des sentences, des jugements qui sont fondus dans le texte de Montaigne. Il a dressé un tableau des lectures qui ont provoqué et alimenté la réflexion de l'auteur des *Essais*. Si l'on songe que la plupart des ouvrages de littérature et d'érudition qui figuraient dans la « librairie » de Montaigne étaient édités du temps de Rabelais, on jugera de l'intérêt que pré-

sente pour nos propres études cette revue d'une littérature qui fut, en partie, le fonds commun de lectures de nos deux écrivains.

Le second volume de la thèse principale est consacré à l'évolution de la pensée et de l'art de Montaigne. — Sur l'origine des *Essais*, M. Villey a des aperçus tout nouveaux. Au dire de Montaigne, rien de plus personnel que ses *Essais* : « C'est moy que je peinds..., je suis moy-mesme la matière de mon livre, » annonce-t-il au lecteur, en 1580. En réalité, le caractère le plus frappant des premiers essais, de ceux que M. Villey a pu dater de 1570 à 1577 (livre I, ch. II-XXIII et XXXII-XLVIII), c'est leur objectivité presque absolue. Ils se composent soit d'exemples historiques, soit de sentences morales, de faits ou de dits curieux, auxquels Montaigne a mêlé quelques réflexions, le plus souvent sèches et dénuées d'originalité. Ils rappellent singulièrement, par leur forme et leur matière, les courtes dissertations latines ou françaises, dont les érudits de la Renaissance avaient composé des recueils sur le patron des compilations de Stobée, de Valère-Maxime et d'Aulu-Gelle. C'est là, c'est dans ce genre littéraire des *Leçons antiques* qu'il faut chercher les origines des *Essais*. Or, parmi les auteurs de *Leçons antiques* qui suggérèrent à Montaigne l'idée de ses premières dissertations, nous trouvons précisément quelques-uns des compilateurs auxquels Rabelais a emprunté une bonne part de son érudition. C'est d'abord Baptiste Frégose ou Fulgose qui compila, à l'imitation de Valère-Maxime, un *De dictis factisque memorabilibus (illis exceptis quae Valerius Maximus edidit collectanea)*; c'est Ravisius Textor, qui entassa dans son *Officina* ses connaissances encyclopédiques; c'est Caelius Rhodiginus, dont les *Lectiones antiquae* peuvent être regardées comme les modèles du genre; c'est Petrus Crinitus, qui avait recueilli tout ce qui peut intéresser un homme de culture libérale, dans son *De Honesta disciplina*. — Tous ces livres, aujourd'hui oubliés, ont connu à l'époque de Rabelais et de Montaigne une vogue que M. Villey attribue à la curiosité du XVI^e siècle pour l'érudition et la morale antiques. Avant d'être consultés par Montaigne, ils avaient été utilisés par Rabelais, et nous pouvons retrouver chez les deux écrivains les mêmes catalogues d'exemples et de cas singuliers, empruntés aux mêmes auteurs. (Cf. la liste des gens morts de joie, Sophocle, Denys le Tyran, Juventius Talva, la femme romaine « surprise

d'ayse de veoir son fils revenu de la route de Cannes », dans *Essais*, l. I, ch. II, et dans *Gargantua*, ch. X, d'après Ravisius Textor, *Officina, Mortui gaudio et risu*.)

Quelle a été maintenant l'influence de l'œuvre de Rabelais sur les *Essais*? — On sait que Montaigne range *Pantagruel* et *Gargantua* parmi « les livres simplement plaisans », mais il les trouve « dignes qu'on s'y amuse ». Il les lisait volontiers, comme en témoignent certaines allusions ou réminiscences. Au ch. XXV du livre I, la maxime de Frère Jean « Magis magnos clericos... » (*Gargantua*, ch. XXXIX); au ch. XXXV du même livre, « chacun en sa chacunière » (*Tiers-Livre*, ch. XXXVII), etc. C'est sur le style, non sur la pensée de Montaigne, que l'influence de Rabelais s'est exercée. Il a montré à l'auteur des *Essais* la richesse de la langue populaire. Il l'a aidé « à mettre de la familiarité dans son style et à le retremper à la source populaire ». Il lui a montré, par son propre exemple, comment les proverbes, les dictons, les locutions vulgaires rendaient la langue expressive, ou, pour parler comme Montaigne, « signifiante ». Il a contribué, par là, à le « préserver de la grise monotonie qui est toujours l'écueil du style de la philosophie ».

Jean PLATTARD.

René STUREL. *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque*. Paris, H. Champion, 1909. In-8°, 646 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.)

Si fameux que soit le *Plutarque* d'Amyot, on n'avait pas jusqu'à présent étudié méthodiquement la valeur de cette traduction; depuis deux siècles, on se contentait de parler, d'après Montaigne, de sa « naïveté » et de sa « bonhomie ». L'ouvrage que notre confrère, M. René Sturel, vient de publier sur *Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque*, est une enquête diligente sur l'histoire de cette œuvre, sur la méthode suivie par Amyot et sur la valeur philologique et littéraire de ses traductions.

C'est en 1542, après la mort de George de Selve, qui avait déjà mis en français, sur les conseils de François I^{er}, huit *Vies* de Plutarque, qu'Amyot, lecteur à l'Université de Bourges, eut l'idée d'entreprendre cette traduction des *Vies* qui occupera la moitié de sa longue existence. De 1542 à 1547, il dédia au roi

quelques traductions manuscrites, que M. Sturel a retrouvées à la Bibliothèque nationale et classées chronologiquement. — Ces *manuscripts de dédicace* nous présentent un premier état de la traduction d'Amyot qui diffère sensiblement des rédactions postérieures; il ne se sert alors ni de manuscrits, ni d'autres éditions que de celle de Junte (1517) et de la version latine *variorum*. La mort de François I^{er} (mars 1547) interrompt son travail. Pourtant, il ne renonce pas à son entreprise. Au cours d'un voyage de quatre ans en Italie, il collationne les manuscrits de la Marcienne et de la Vaticane. De retour en France, il consigne ces variantes sur son exemplaire de Plutarque (édition Aldine de 1519), actuellement à la bibliothèque de l' Arsenal. Il revoit et continue son œuvre; consulte des recueils imprimés de *Variae lectiones* ou d'*Animadversiones*, les lexiques grecs, les dictionnaires historiques, les manuels scolaires; il corrige; il supprime des additions et des gloses dans ses premières traductions; il renonce aux archaïsmes, aux latinismes, aux italianismes; il cherche à donner à sa prose de l'harmonie et du nombre oratoire. Enfin il publie son imposant in-folio, en 1559, chez Vascosan.

Non content de ce remaniement, en préparant sa seconde édition (1565), il utilise de nouveaux ouvrages d'érudition et de philologie et notamment la traduction latine des *Vies* de Xylander. — Après 1565, il s'occupe presque uniquement pendant une dizaine d'années des *Moralia*. Vers 1580, il songe à préparer une nouvelle édition des *Vies*; il collationne de nouveaux manuscrits, consigne nombre de variantes dans son exemplaire grec, utilise les travaux de Turnèbe et de Henri Estienne. Il charge son ami Frédéric Morel de publier cette nouvelle édition. — Elle parut, après sa mort, en 1619.

Ainsi, la traduction des *Vies* représente un travail prodigieux; non seulement Amyot a fait avec conscience une étude philologique du texte de Plutarque, mais il n'a cessé de revoir, de corriger, de remanier sa traduction, selon des principes déterminés. D'où lui est donc venue cette réputation de « naïveté » qui évoque des idées de spontanéité plutôt que l'image d'un labeur opiniâtre, d'une critique méthodique? D'une phrase de Montaigne mal comprise. Dans les *Essais* (l. II, ch. iv), il décerne « la palme à Jacques Amiot sur tous nos escrivains françois » ... « pour la naïfveté et pureté du langage », et plus loin il ajoute : « Si ce bonhomme vit... » — « Naïfveté » équivaut au

mot « pureté » et ne s'applique qu'au langage d'Amyot; « bonhomme » signifie « homme âgé ». Ces deux mots, pris à contresens, ont été la source de tous les éloges qu'on a faits de l'ingénuité et de la bonhomie d'Amyot. On a voulu trouver cette naïveté dans le style, puis dans la langue du traducteur de Plutarque, et enfin, et surtout, dans sa manière de voir avec des yeux modernes les usages et les coutumes de la Grèce, lorsqu'il traduit, par exemple, *φάλαγξ* par « squadron », ou *ἑπάρχος* par « capitaine général de gendarmerie ». En réalité, il n'y a rien de plus raisonné, de moins naïf que cette traduction de certains mots grecs par des équivalents modernes. Amyot ayant, par exemple, à traduire *ὑπερ ἤν ἀθλητικόν* emploiera le substantif athlètes; craignant de n'être pas compris, il le fera suivre d'une expression équivalente, empruntée aux usages contemporains : « La façon de vivre des athlètes, c'est-à-dire de ceulx qui font mestier de telz combatz comme est la lucte. » Puis, en 1559, il supprimera « athlètes » qu'il juge obscur et inutile et le remplacera par « lucteurs », en modifiant la phrase. — Il n'y a donc rien de « naïf » dans ces transpositions d'usages antiques en usages modernes, dans ces anachronismes qu'on invoque généralement pour justifier le mot de Montaigne sur la « naïveté » d'Amyot.

Une étude de la traduction des *Vies* comportait naturellement des rapprochements avec les préceptes des théoriciens de l'époque et la pratique des autres traducteurs. Le travail de M. Sturel apporte, sur la traduction au xvi^e siècle, des textes intéressants et des aperçus originaux. Il fournit aussi nombre de documents sur la biographie d'Amyot, particulièrement de 1547 à 1559, sur les éditions et traductions de Plutarque au xvi^e siècle. Il rendra de grands services non seulement à quiconque abordera désormais l'étude d'Amyot et de son *Plutarque*, mais encore à tous ceux qu'intéresse l'histoire de l'humanisme à l'époque de la Renaissance.

Jean PLATTARD.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES RABELAISIENNES. — Le Conseil de la Société s'est réuni le 11 février 1909. Après avoir approuvé les nouvelles candidatures, il a tiré au sort les noms de ses membres sortants, conformément à ses statuts. Ont été désignés : MM. H. Grimaud, A. Lefranc, L. Loviot, M. Tournoux. M. le Dr Brémond avait envoyé sa démission.

— La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 11 février 1909, à cinq heures, dans l'École des Hautes-Études, salle Gaston Paris, sous la présidence de M. Abel Lefranc.

M. Jacques Boulenger, secrétaire, lui a communiqué les noms des nouveaux candidats, qui ont été admis à l'unanimité. La Société comptait l'an dernier 367 souscriptions. Elle a perdu 12 de ses membres par décès, démissions ou radiations pour refus de cotisations. En revanche, elle a acquis 17 nouveaux adhérents, si bien qu'elle sert aujourd'hui ses publications à 372 souscripteurs.

M. Henri Clouzot, trésorier, a ensuite présenté les comptes de l'exercice 1908, qui se solde ainsi :

RECETTES.

En caisse au 1 ^{er} janvier 1908	199 55
Produit des cotisations payées à la <i>Société</i> . . .	2,440 »»
Produit des cotisations payées à M. Champion . .	1,180 »»
Vente de collections par M. Champion	292 »»
Vente de collections par la Société	10 »»
Vente de publications par M. Champion	32 80
Vente de numéros séparés par M. Champion . .	16 »»
Intérêts du compte au Crédit lyonnais	1 80
	4,172 15

simevoli in vilipendio, e derisione de' Preti, de' Frati, delle Monache, della Chiesa Romana, fin del sommo Pontefice, i quali anche da gli homini di grossa pasta erano letti cotidianamente fin sù le pubbliche piazze, e nelle taverne dei bevitori, e ne' luoghi più dishonesti dal volgo dell' infamissima, e sordidissima plebe...

RABELAIS AU GYMNASÉ DE FRANCFORT. — Le 30 août dernier, je me trouvais à Francfort-sur-le-Main avec l'un de mes fils. Vers une heure et demie de l'après-midi vint à tomber une pluie torrentielle qui nous contraignit à chercher un abri dans un « automate » (nous dirions un bar-express) situé juste en face de l'hôtel des postes, sur la Zeil. La pluie finissant par se ralentir, nous nous rapprochions de la porte, quand notre attention fut attirée par un personnage qui traversait la rue, sans parapluie et pourtant sans aucune hâte, malgré la pluie battante. C'était un homme de vingt-huit à trente ans, coiffé d'un large feutre mou, tout déformé par l'averse, et vêtu d'un ample manteau imperméable, dont les plis formaient autant de rigoles dans lesquelles l'eau s'engouffrait.

Nous étions là une quinzaine de passants arrêtés par l'orage ; il vint se joindre à nous et se planta tout contre moi. Cédant à je ne sais quelle impulsion, je me mis à le plaisanter et la conversation s'engagea comme suit, en allemand de ma part, en français de la sienne :

— Joli temps pour se promener sans parapluie !

Il ne répond rien, mais m'observe avec surprise.

— Alors vous ne craignez pas la pluie battante ? Est-ce qu'on a tous les jours ce temps de chien à Francfort ?

— Non, Monsieur le Français.

Je ne bronche pas et semble n'avoir pas entendu. Je cherche alors à me donner pour un indigène.

— L'Ila¹ est bien désertée ces temps-ci. C'est grand dommage, mais on ne peut pourtant pas exiger des étrangers qu'ils aillent y patauger dans la boue.

— Non, Monsieur le Français.

— Pourquoi m'appellez-vous « Monsieur le Français » ?

— Parce que vous êtes un Français. Vous parlez très bien

1. Une exposition internationale d'aérostation (*Internationale Luftschiffahrt Ausstellung*) est ouverte en ce moment à Francfort. Elle est connue sous le nom d'*Ila*, formé de la lettre initiale de chacun des trois mots qui composent sa dénomination officielle.



l'allemand, mais ce n'est pas votre langue. Je ne m'y trompe pas; vous êtes Français ou Belge, peut-être Genevois, mais plutôt Français.

— Sur quoi basez-vous cette opinion?

— Sur la façon dont vous prononcez les voyelles; elles sonnent autrement que dans la bouche d'un vrai Allemand. Il faut être philologue pour saisir cette nuance. Or, je la perçois nettement dans votre langage, d'ailleurs très correct; je suis docteur en philologie de l'Université de Heidelberg.

— Eh bien! moi, je ne suis ni Belge ni Suisse; je suis Français de race pure, né dans un charmant pays qui vous est sans doute peu connu, la Touraine.

— Si je connais la Touraine! mais c'est le pays de Rabelais!

— Ah! bah! Vous connaissez Rabelais?

— Si je le connais! Mais je le lis et l'admire. C'est un fameux écrivain!

— Vous le lisez dans le texte?

— Sans doute.

— Et vous le comprenez?

— Sans doute. Je le lis couramment.

— Mes compliments. C'est vraiment exceptionnel, même en France.

— Vous en doutez? Voyez plutôt.

Et mon interlocuteur tire de sous son manteau un volume in-8° carré qu'il ouvre et me met sous les yeux. C'est un Rabelais, édité en Allemagne, avec de nombreuses notes au bas des pages. C'est à mon tour d'être surpris.

— Eh! bon Dieu! que faites-vous de ce livre, par un temps pareil?

— Je vais faire une leçon au gymnase, où je suis professeur. Mes élèves de première, avec lesquels j'étudie en ce moment les auteurs français des x^v^e et xvi^e siècles, attendent avec impatience la leçon d'aujourd'hui, qui doit être consacrée à Rabelais. Nous en lirons ensemble quelques passages.

— Et ils vont y comprendre quelque chose?

— Assurément, avec les explications que je leur donnerai. Mais c'est l'heure; comme je ne crains pas la pluie, laissez-moi partir. Ravi de cette petite conversation et d'avoir rencontré un aimable Français, compatriote de Rabelais!

— Et membre de la Société des Études rabelaisiennes.

— Oh! je la connais. Je lis quelquefois sa *Revue*.

— Eh bien ! je dirai à mes collègues la très agréable rencontre que je viens de faire en votre personne. Ils seront enchantés d'apprendre en quel honneur Rabelais est tenu par les professeurs et par les élèves des gymnases d'Allemagne.

R. BLANCHARD.

LE NOM DE RABELAIS OU RABLAIS AU XVI^e SIÈCLE. — Nous avons déjà fait remarquer (d'après Duval, *Gargantua en Normandie*, Alençon, 1880, p. 41) qu'on rencontrait dans une grande partie de la France des lieux dits « le Rabelais », « le Rablais », ou même « Rablais », dont l'origine n'a rien de commun avec le nom de famille de Maître François (*R. É. R.*, t. III, p. 157, note). En voici un exemple contemporain — rencontre piquante ! — de l'auteur de Pantagruel. Le 25 octobre 1549, sur le registre des insinuations au Châtelet publié par MM. Tuetey et Campardon, on trouve « Charles de Courtenay, seigneur de Rablay » (n^o 3217).

H. C.

BRISEPAILLE ET SAINT-GENOU. — L'office de chambrier, qui avait pour but de s'occuper de la gestion des finances de la communauté, jouissait d'un fort revenu qui était évalué au xvii^e siècle à 800 livres.

D'après un terrier de l'année 1561, le chambrier de Saint-Genou avait droit de suite, consistant en la moitié des terres labourées en dehors par les habitants de la ville et faubourgs, et par ceux des villages de Brisepaille et des Bruères.

En vertu d'une singulière coutume, le premier dimanche après la Saint-Michel, durant les messes dites en ladite abbaye, le chambrier peut aller « dedans le chœur d'icelle abbaye tout botté, l'oiseau sur le poin, et de là se transporter au village de Brisepaille, auquel lieu les laboureurs et autres, tenant terres qui sont tenues de lui à droit de terrage, luy doivent à dîner à lui et ses serviteurs de trois sortes de viandes et de trois sortes de vin, blanc, rouge et cleret, la poulle pour son oiseau, le pain pour ses chiens, et d'avoine pour ses chevaulx, et de la mousse pour en disposer à son plaisir. »

L'original du terrier de Saint-Genou est conservé aux archives du Cher, fonds de l'abbaye de Saint-Genou.

G. LENSEIGNE.

LES RABELAIS DE BENAIS. — J'ai dépouillé soigneusement le

livre d'*Aveu de la seigneurie de Benais* (1611) conservé aux Archives nationales, Q¹ 383*. J'espérais y trouver quelque tenancier du nom de Rabelais sur la foi du témoignage de Toinard et des actes cités par M. H. Grimaud (*R. É. R.*, t. III, p. 370). J'ai relevé plusieurs fois le nom d'Hervé, dont un membre, Jean, avait épousé une Claude Rabelays (reg. de Benais, 14 juillet 1577, et de Chinon, 8 novembre 1574, d'après H. Grimaud). J'ai trouvé : Mathurin Hervé, notaire (56, 65, 268, 639, 689); Jehan Hervé l'aîné (365, 970, 1926); Jehan Hervé le jeune (1723); Jehan Hervé, sergent (1034, 1152). Mais pas une seule fois le nom de Rabelais.

En revanche, le nom de Rouabler est très commun : André Rouabler (73, 78, 209, 371, 372, 395, 529, 724, 725, 1103); Jehan Rouabler, texier (130, 209, 243, 433, 627, 655, 767, 904, 1776, 1900), et son frère Mathurin (130, 655); les héritiers de Mathurin Rouabler, l'aîné, texier (307, 656); Ysabeau Rouabler, veuve de feu René Rouer.

Il y a là, on en conviendra, une singulière coïncidence. La prononciation de Rouabler et de Rabelais ne diffère pas tellement qu'elle ne puisse amener de confusion pour un scribe peu habitué à écrire le nom chinonais. Il serait utile de donner l'orthographe exacte des registres de Chinon et de Benais. En tous cas, Toinard a pu s'y tromper. H. C.

« RABELAIS NOVICE » (1884). — Parmi les ouvrages dramatiques consacrés à notre grand satirique, il en est un que je relis toujours avec plaisir : c'est *Rabelais novice*, comédie en un acte et en vers, publiée en 1884 chez Ollendorff par Pierre Robbe.

L'auteur fut, au collège de Chinon, mon professeur de rhétorique, — à l'époque déjà lointaine où il y avait encore une rhétorique...

De son passage au pays de Rabelais, Robbe a laissé quelques souvenirs : une chanson, encore en vogue sur les bords de la Vienne, et la délicieuse pièce dont nous parlons.

L'intrigue de celle-ci est fort simple : échappé du couvent de Fontenay-le-Comte, où il avait été enfermé

Dans une basse fosse infecte, humide et noire,

parce qu'il avait été surpris écrivant les premiers essais de

son immortel chef-d'œuvre, Rabelais se réfugie à la Devinière. Là il retrouve une amie d'enfance qui, le sachant poursuivi, le déguise en paysan et le fait passer pour son mari quand arrivent le sergent du couvent et ses hommes. Le *bon vin breton*, versé copieusement, a vite anéanti la raison de ces gens d'armes et, lorsqu'ils reprennent leurs sens, survient Tiraqueau qui défend son joyeux ami...

Or, à jouer ainsi au mariage avec sa gentille camarade, Rabelais s'est senti ému. Il hésite; il est sur le point de s'abandonner à l'espoir de l'existence heureuse qu'il a entrevue, quand, à la fin, il se reprend :

« ... Où se perd mon esprit?... Moi! dans ce cercle étroit,
A l'abri des hasards de la bataille humaine,
J'enfermerais ma vie égoïste et sereine!
Je laisserais en paix le fourbe et l'imposteur,
La sottise, l'orgueil, l'ignorance, l'erreur!
Je ne poursuivrais pas de ma verve moqueuse
La justice vénale et la science creuse,
Et les fous couronnés, et leurs yeux inhumains,
Et tous ces maux enfin qui, forgés par nos mains,
D'un monde où vit la fleur et chante la lumière,
Ont fait un lieu d'ennui, de sang et de misère!...
... Quoi! je vous oublois, vous tous, déshérités,
Manants, rêveurs, martyrs, chercheurs de vérités,
Misérables qu'on pend, qu'on torture et qu'on grille!
Non, — me voici, mes fils! vous êtes ma famille.
J'accours vous consoler et combattre pour vous,
Armé non pas du fer, mais du hochet des fous,
Avec le trait mordant et la verte satire,
Avec l'âpre pamphlet, avec l'éclat de rire! »

H. de Lapommeraye, qui a écrit la préface du poème, déclare que *Rabelais novice* est une figure claire, franche et vivante qu'on n'oublie pas.

Il est certain que, avec son canevas ingénieux et ses vers élégants, cet acte unique constituerait un charmant lever de rideau pour une soirée consacrée au *xvi^e* siècle.

Dr E. GROSSET.

L'HÔTELLERIE DE LA LAMPROIE. — « Non loin de Chinon est le clos de la Devinière, célèbre par la naissance de l'incomparable Rabelais; on ne trouve plus à Chinon le cabaret de la

Lamproie » (*Annuaire d'Indre-et-Loire pour l'an X*, p. 101). Ainsi, dès 1800, à Chinon, le cabaret de la Lamproie était déjà passé à l'état d'un vague souvenir. H. G.

RABELAIS ET L'ACTUALITÉ. — Parlant des réponses singulières formulées par le jury dans divers procès récents (notamment à Dijon), M. Henry Maret, dans le *Carnet d'un sauvage* du *Journal* (27 novembre 1909), évoque à propos une page célèbre du *Tiers-Livre* :

... Tout cela prouve combien le juge de mon vieux Rabelais avait raison, lui qui se vantait de tirer les sentences aux dés et d'en éprouver beaucoup de satisfaction. En justice comme en politique, comme en beaucoup d'autres choses, on aurait grand avantage à charger le sort de régler les questions. Il en est déjà ainsi, seulement on ne le sait pas, et l'on perd un temps considérable en préoccupations, en papiers, en formules, sans parler de l'argent dépensé. Il serait plus sage et plus commode de reconnaître le hasard au moyen d'une bonne partie de bésigue ou de baccara. Rien ne simplifierait mieux les procès criminels ou civils, et il n'y a guère que les huissiers qui pourraient s'en plaindre.

Plus j'étudie la question, plus j'arrive à cette conclusion. Du moment où il est avéré, et personne ne peut plus le nier, que les jugements, de quelque façon qu'on s'y prenne, ne sont qu'affaires de veine ou de déveine, pourquoi ne pas l'avouer franchement ?

Nous ne serons en possession d'une justice sérieuse que le jour où, à la place de chaque tribunal, on aura dressé une table de trente et quarante.

Voilà qui fera tressaillir d'aise l'ombre de notre ami Bridoye ! A. L.

RABELAIS CITÉ EN 1658. — Un catéchisme publié à Rouen, en 1658, chez la veuve Robert Daré, sous ce titre : *Le docte catechisme du R. P. Michel Le Conte, prieur des FF. Hieronymites de Charleville, auquel sont briefvement deduits et declarez les principaux et plus importants mysteres de nostre Foy*. Dernière édition revue et corrigée. 4 ff. prélim., 292 pages et 3 ff. de table, contient au recto du 2^e feuillet qui suit le titre, après l'avis « Au lecteur », la curieuse poésie qui suit relative à Rabelais :

A la studieuse Jeunesse.

Vous, esprits curieux, donnez à la lecture

De tant d'escrits divers, laissez les Amadis,
 Bruslez ces Rabelais et cette bigarrure
 Des discordans accords qui sont de Dieu maudits :
 Feuillotez ce livret abrégé de la Foy,
 Lisez-le, maschez-le, qu'il vous serve de Loy.

[Signé :] F. Nicolas HALET,
 Mineur conventuel de Liège.

A. L.

LES « PROPOS DES BUVEURS » IMITÉS PAR SOREL. — Il s'est glissé dans notre article une erreur que plusieurs de nos confrères ont rectifiée d'eux-mêmes. Les *Facécieux devis* du sieur du Moulinet, dont nous avons conservé l'ancienne et fâcheuse attribution à Sorel, ne sauraient être de cet auteur, puisqu'il est né en 1602. Ajoutons, puisque l'occasion s'en présente, que le morceau cité provient d'un double plagiat : ce qui n'a pas été emprunté à Rabelais l'a été à du Fail (*Propos rustiques* XII, *De Perrot Claquedent*, t. I, p. 108, éd. elzév.). — H. C.

RABELAIS CITÉ EN 1606. — Notre érudit confrère M. Pierre Louÿs a relevé une autre erreur de date qui cette fois n'est pas de notre fait. « C'est, nous dit-il, une coquille du Recueil Montaiglon qui date les *Muses gaillardes* de 1606. On n'en connaît pas d'édition aussi ancienne. Le quatrain que vous citez se trouve en effet au feuillet 77, mais de l'édition de 1609. »

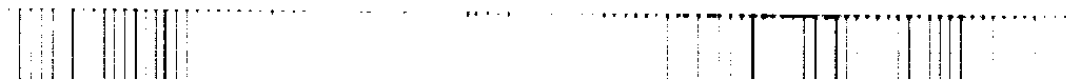
H. C.

TROIS LECTEURS DE RABELAIS A AMIENS AU XVI^e SIÈCLE. — *L'Inventaire des archives de la ville d'Amiens*, t. VI, constate l'existence de trois exemplaires au moins de Rabelais dans la patrie du cabaretier Guillot. Nous pouvons supposer que l'amour-propre local entraînait pour quelque chose dans cette prédilection des Amiénois pour le roman de *Pantagruel*, et que les conseillers au bailliage qui lui avaient donné place dans leurs bibliothèques aimaient à relire l'éloge des darioles et « des quatorze roustisseries antiques et aromatisantes ». Voici ces mentions :

FF. 392 (Inventaire, t. VI, p. 716).

Inventaire après décès de noble homme M^e Charles Cornet, conseiller au bailliage d'Amiens (16 juin 1578).

« ... Livres divers... Les œuvres de M^e François Rabelet... »



FF. 402 (Ibid., p. 730).

Inventaire après décès de M^e Pierre Crocquoison, conseiller et élu pour le roi en l'élection d'Amiens (20 juin 1580).

« ... ung Rablais... »

FF. 423 (Ibid., p. 754).

Inventaire après décès de Marie Cousin, femme de Jean Caron, marchand libraire (7 septembre 1583).

« ... ung Rabelai^x, prisé X s... »

H. PATRY.

LIVRES ET ARTICLES RÉCENTS. — Notre confrère M. Georges Beaurain a publié, dans le *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1908, 2^e et 3^e trimestres), un excellent travail sur *Le prieuré d'Hornoy et son prieur au commencement du XVI^e siècle*, qui intéresse nos études. Ce prieur d'Hornoy était en effet François de Créquy, cousin germain d'Anne de Créquy, femme du protecteur de Rabelais, Guillaume du Bellay.

J. B.

— Le 9 décembre 1909, M. Raymond Poincaré a prononcé son discours de réception à l'Académie française; il a fait l'éloge de M. Gebhart et a émis les appréciations suivantes touchant l'ouvrage de son prédécesseur sur Rabelais :

En 1876, votre Compagnie avait proposé l'éloge de Rabelais comme sujet de concours pour le prix d'éloquence. Gebhart se considéra comme invité par vous à faire le portrait d'un de ses ancêtres et s'acquitta de cette tâche avec une piété filiale. Sans doute, le livre qu'il a, sous deux formes un peu différentes, extrait de son mémoire ne paraît plus mériter tout à fait aujourd'hui le jugement qu'en portait Camille Doucet au nom de l'Académie. Après les récents progrès des études rabelaisiennes, ce n'est pas un excès d'érudition qu'on peut songer à relever dans le travail de Gebhart. Ne demandons à l'auteur ni des recherches nouvelles sur la biographie de Rabelais ni de savantes dissertations sur l'authenticité du V^e livre. Plutôt que de courir, dans des sentiers ardu, à la recherche de la vérité, Gebhart essaye de l'attirer dans de larges allées, entre des parterres de roses.

— On lira avec intérêt, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre dernier, p. 281 et suiv., le remarquable article de M. G. d'Avenel sur *L'évolution des dépenses privées depuis sept siècles; la nourriture*. La conclusion (p. 313-314) apporte

une confirmation vraiment saisissante au célèbre chapitre de Rabelais : *Comment Gaster inventa les moyens d'avoir et conserver grain* (*Quart-Livre*, ch. Lxi) : « Pour créer cette masse énorme (des denrées de l'alimentation humaine), il a fallu, depuis cent ans seulement, un prodigieux travail de pensée, une audace incroyable de spéculation, où les vainqueurs ont remporté quelques lots de gloire et d'argent, sans parler des milliers de tentatives obscures et d'entreprises avortées des vaincus. Pour procurer à ce Français actuel ce qu'il mange et boit si béatement, il a fallu révolutionner l'agriculture et l'industrie, découvrir les engrais artificiels, acclimater et sélectionner des races, des plantes et des graines, inventer des faucheuses, des batteuses, des moulins, des pressoirs, des turbines, des écrémeuses, des alambics, des appareils et des instruments innombrables; il a fallu inventer les transports à vapeur par terre et par mer, etc., etc. »

— On a inauguré à Dijon, en octobre, le monument de Piron. Tel compte-rendu autorisé de la cérémonie a paru sous ce titre : *Alexis Piron. Un disciple de Rabelais*.

— Viennent de paraître dans le domaine de nos études : *L'art de Rabelais*, par Béatrix Rava. Rome, Ermanno Loescher, 1910, in-8°, 223 pages, en français. — *Études sur la Réforme française*, par Henri Hauser. Paris, Alph. Picard, 1909, in-12, 308 pages. — *Les amours de P. de Ronsard Vandomois, commentées par M. A. de Muret*. Nouvelle édition publiée d'après le texte de 1578 par Hugues Vaganay, précédée d'une préface par Joseph Vianey. Paris, H. Champion, in-8°, LIV-494 pages, plus la table. — *Documents inédits sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, publ. par Arthur Piaget, archiviste de l'État. T. I : 1530-1538. Neuchâtel, 1909, in-8°, 602 pages. — *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*, par Lucien Romier. Paris, Perrin, in-12, v-460 pages. — Le second volume de l'édition si remarquable des *Essais* de Montaigne, publiée par F. Strowski (de Bordeaux). — Le second volume de l'ouvrage de M. Imbart de la Tour : *Les origines de la Réforme. L'Église catholique. La crise de la Renaissance*. — Paul Stapfer, *Récréations grammaticales et littéraires*. Paris, A. Colin, 1909, in-12, 264 pages.

— M. Pierre Dufay a publié une notice sur Fernand Bour-

non. On trouvera dans sa brochure (H. Champion) les discours prononcés aux obsèques de ce regretté confrère et un essai de bibliographie de ses œuvres.

— A signaler l'apparition du très utile *Guide des étudiants à Paris : Littératures et langues romanes (français, provençal, italien, espagnol, roumain)*, qui vient de paraître à la librairie Champion (in-8°).

— « Le maudict livre du *Passe temps des deç* », visé par Rabelais au chapitre xi du *Tiers-Livre*, est certainement l'une des traductions françaises du livre italien de Lorenzo Spirito, de Pérouse, parues avant la publication des ouvrages de Rabelais. J'ai eu récemment l'occasion d'examiner une de ces traductions, non signalée jusqu'à présent : j'espère en parler prochainement dans notre *Revue*.

— La leçon que j'ai faite au Collège de France sur les rapports du *Quart-Livre* avec le *Commentarius ad edictum Henrici secundi contra parvas datas et abusos curiae Romanae, et in antiqua edicta et Senatusconsulta Franciae contra Annatarum, et id genus abusos, multas novas decisiones juris et praxis continens*, par Charles Du Moulin (Lyon, 1552), fournira, j'espère, la matière d'un prochain article qui reproduira en même temps la communication faite à la Société sur le même sujet.

A. L.

RECTIFICATION. — Je dois à une obligeante communication de M. Clouzot cette correction d'un passage de mon article sur les *Interprètes de Rabelais* (t. VII, p. 165) : *Grand doye*, c'est-à-dire grand canal ou courant d'eau (et non pas « baquet », comme le mot est traduit également dans le *Glossaire* de Marty-Laveaux), sens familier à l'ancien français, au français du xvi^e siècle, et, de nos jours, à divers patois. — J'ajoute que, dans le *Bruder Jan de Capado*, par lequel Fischart traduit le nom de Frère Jean des Entommeures (*Ibid.*, p. 223), se trouve l'espagnol *capado*, châtré, eunuque. — Qu'il me soit finalement permis de réparer un oubli. Parmi les savants qui de nos jours ont tiré parti du *Dictionnaire* de Cotgrave (et dont j'ai parlé à la p. 174 de mon étude), il faut citer M. Hugues Vaganay, qui l'a mis à contribution pour son travail sur *Les adverbies terminés en -ment* (*R. É. R.*, t. I et II). M. Vaganay est d'ailleurs un

des rares érudits qui aient parlé de Cotgrave (voy. *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française* de 1905) et qui s'efforce d'en combler les lacunes par de nombreux articles insérés dans les périodiques français et étrangers, articles qui témoignent d'immenses lectures. — Tout récemment, dans le t. III, qui vient de paraître, de sa belle *Histoire de la langue française*, M. Ferd. Brunot a également caractérisé l'œuvre de Cotgrave et marqué en excellents termes la place qu'elle mérite d'occuper dans la lexicographie du xvi^e siècle.

Lazare SAINÉAN.

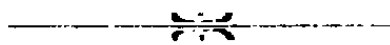


TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Statuts	I
Liste des membres	IV
Une rédaction inconnue de la Chronique de Gargantua, par Seymour DE RICCI	1
Les éditions troyennes de Rabelais, par Louis MORIN et Paul PETIT	29, 362
Les jeux de Gargantua (<i>suite et fin</i>), par Michel PSICHARI	48
Topographie rabelaisienne (<i>Berry et Orléanais</i>), par Jacques SOYER	65, 306
Rabelaesiana, par Lazare SAINÉAN	83, 332, 453
Notes pour le commentaire, par LEFEBVRE DES NOËTTES, Louis LOVIOT, Abel LEFRANC, P. DORVEAUX, Henri CLOUZOT, Lazare SAINÉAN, Jean PLATTARD, W.-F. S., J. B.	97, 391, 433
Lerné et ses fiefs, par S. GIGON	109
Une fantaisie rabelaisienne avant Rabelais, par Ch. PORTAL	111
Panurge à l'Opéra en 1785, par H. GAIDOZ	113
Spondilles, espondilles et ospopondrilles, par P. L.	117
Les interprètes de Rabelais en Angleterre et en Allemagne, par Lazare SAINÉAN	137
Saint-Maur, paradis de salubrité, aménité... et délices, par Henri CLOUZOT	259
Le collège de Montaigu, par Marcel GODET	285
Le maudict livre du passe-temps des dez [l. I, ch. xi], par W.-F. SMITH	367
Les proverbes de Rabelais, par W.-F. SMITH	371
Passelourdin, par B. DE QUINÇAY	377
Notes sur les Du Soul, alliés aux Rabelais, par H. C.	379
Les « Propos des buveurs » imités par Charles Sorel, par H. C.	382
Un lecteur du II ^e livre en 1535, par H. C.	385

	Pages
Le Fayolles de Rabelais	387
Monouc, « eunuque » et mna dies, « bona dies », par Antoine THOMAS	403
Guodefie, leçon conjecturale pour <i>guodepie</i> dans deux passages du IV ^e livre, par Paul BARBIER fils	406
Jolivit, leçon conjecturale pour <i>jolivet</i> [l. IV, ch. XL], par Paul BARBIER fils	410
Rabelais secrétaire de Geoffroy d'Estissac et maître des requêtes, par Abel LEFRANC	411
Les imitations des « Propos des buveurs », par Joseph NÈVE	468
Les tenanciers de l'abbaye de Seuilly à la fin du xvii ^e siècle, par H. C.	473
Le capitaine Chappuys et maître Alcofribas, par Henri CLOUZOT	475
Quelques vocables pré-rabelaisiens, par Hugues VAGA- NAY	479
Une épigramme de Salomon de Priezac (1654), par Louis LOVIOT	481
Les « Nopces de Pantagruel » (1660), par J. B. . . .	483
Le Chiabrena des Pucelles, par Henri CLOUZOT . . .	487
Garasse et Rabelais, par Abel LEFRANC	492
Sur le témoignage de Pierre de Saint-Romuald, par Abel LEFRANC	500

COMPTES-RENDUS.

N. FILOZ. Le jeu de lulette (H. C.)	122
Max PRINET. François I ^{er} et le comte de Bourgogne (H. C.)	122
Alfred Horatio UPHAM. The french influence in english literature (W. A. R. KERR)	123
Étienne CLOUZOT. Ville de Paris. Bibliothèque et tra- vaux historiques. Catalogue méthodique de la Biblio- thèque. I. (J. B.)	126
Henri HAUSER. Les sources de l'Histoire de France (xvi ^e siècle) (A. L.)	414
Gustave LANSON. Manuel bibliographique de la litté- rature française moderne (fasc. I) (A. L.)	416
Arturo FARINELLI. Dante e la Francia (A. L.) . . .	416

	Pages
Paul VILLEY. Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne. — Les livres d'histoire utilisés par Montaigne (Jean PLATTARD).	506
René STUREL. Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque (Jean PLATTARD)	508

CHRONIQUE.

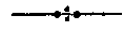
Société des Études rabelaisiennes, p. 128, 419, 511. — Deux mentions de Rabelais au xvi^e siècle [1598], p. 130. — Les jeux de Gargantua, p. 131, 426. — Gargantua en Saintonge, p. 132. — [Porte de Rabelais à] Meudon et [grotte de Rabelais à] Rambouillet, p. 133. — « Aberkeids » et « frelore », p. 133. — La dame de Basché, p. 134. — Hilaire Bertoul [ami de Rabelais], p. 134. — Livres et articles récents, p. 135, 429, 519. — Frère Jean des Entommeures [identification], p. 421. — Rabelais à Buenos-Ayres [conférence d'A. France], p. 421. — Pantagruel en l'île des Fous [article de Pierre Mille], p. 423. — Couronnement de Rabelais à Chinon [fêtes], p. 423. — Rabelais et Jacques Autreau [auteur d'un livret sur Rabelais, 1749], p. 424. — Rabelais cité en 1606, p. 425. — Iconographie de Rabelais [cire colorée], p. 425. — Cadouin [son cloître], p. 425. — Le roi Bombance [pièce par F. T. Marinetti], p. 426. — Le xvi^e siècle et les Genevois [fêtes à l'occasion du jubilé universitaire], p. 427. — Rabelais cité en 1654, p. 428. — Rabelais prophète de l'aviation [art. de J. Claretie], p. 428. — Rabelais et la Réforme (1617), p. 512. — Rabelais au gymnase de Francfort [leçons sur son œuvre], p. 512. — Le nom de Rabelais ou Rablais au xvi^e siècle, p. 514. — Brisepaille et Saint-Genou, p. 514. — Les Rabelais de Benais [Dépouillement du livre d'Aveu de la seigneurie de Benais], p. 514. — « Rabelais novice » (1884), p. 515. — L'hôtellerie de la Lamproie, p. 516. — Rabelais et l'actualité [article d'Henry Maret], p. 517. — Rabelais cité en 1658, p. 517. — Les « propos des buveurs » imités par Sorel, p. 518. — Rabelais cité en 1606, p. 518. — Trois lecteurs de Rabelais à Amiens au xvi^e siècle, p. 518. — Rectification [aux *Interprètes de Rabelais* par L. Sainéan], p. 521. — Errata, p. 527.

ILLUSTRATIONS.

	Pages
Reproduction <i>in extenso</i> d'une édition récemment retrouvée de la Chronique de Gargantua (6 pages) .	4-5
Panurge dans l'île des Lanternes, toile imprimée, genre Jouy, vers 1786	114-115
Façade du château de Saint-Maur avant 1563	264-265
Le château de Saint-Maur au début du xviii ^e siècle .	276-277
Le château et l'abbaye de Saint-Maur au xviii ^e siècle.	280-281
Ruines de la collégiale de Saint-Maur à la fin du xviii ^e siècle	280-281
Le collège de Montaigu à la fin du xviii ^e siècle . . .	296-297
Rabelais d'après une cire ancienne appartenant à M. Louis Loviot	424-425
Plan de l'abbaye de Seuilly	472-473



ERRATA.



TOME V (1907).

P. 405, l. 15, au lieu de : *la faveur du rost (III, 36)*, lisez : *la fumée du rost (III, 37)*.

TOME VI (1908).

P. 420, l. 15, au lieu de : 386, lisez : 370.

P. 420, l. 17, au lieu de : 387, lisez : 371.

TOME VII (1909).

P. 68, l. 24, au lieu de : *assez touffue*, lisez : *assez confuse*.

P. 73, l. 11, au lieu de : *Barengeou*, lisez : *Barengeon*.

P. 292, l. 18, au lieu de : *allégué*, lisez : *allégé*.

P. 295, l. 6, au lieu de : 1503, lisez : 1513.

P. 302, l. 24, au lieu de : *toucha*, lisez : *touchait*.

P. 303, l. 7, au lieu de : 1538, lisez : 1528.

P. 374, l. 8, après : *omne*, ajoutez : *nia*.

Le gérant : Jacques BOULENGER.

Nogent-le-Rotrou, impr. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

